



L'article 106, Léon Degrelle et Paul-Henri Spaak

**Analyse du comportement similaire de deux partis
idéologiquement opposés, le POB et Rex, au travers
de l'angle d'approche de l'article 106 du code
électoral**

Par Jean-Marie Kaddes

Promoteurs : Pr. Jean-Michel Chaumont

Président : Pr. Hervé Pourtois

**Jury : Pr. Guy Bajoit, Université catholique de Louvain
Pr. Jean-Michel Chaumont, Université catholique de Louvain
Pr. Min Reuchamps, Université de Liège
Pr. Laurence van Ypersele, Université Catholique de Louvain**

SEPTEMBRE 2012

Remerciements

Cette recherche ne serait jamais aboutie sans l'aide précieuse et la disponibilité d'un grand nombre de personnes.

De manière générale, je tiens à remercier les personnes m'ayant suggéré de me lancer dans cette recherche. Celles qui, par leur conseils, m'ont permis de fournir un travail dans les règles de l'art; celles qui, par leurs recherches, m'ont fait gagner beaucoup de temps. Pour ne pas en oublier, bien involontairement quelques-unes, je ne cite aucun nom, mais sachez que je remercie toutes ces personnes du fond du cœur.

Introduction

En effectuant une recherche sur l'évolution du droit de vote en Belgique, un article du code électoral a éveillé mon attention. Cet article prévoyait une élection partielle automatique chaque fois que le détenteur d'un siège optait pour un autre statut, démissionnait ou décédait¹. Cette découverte m'interpella d'autant plus que je découvris ensuite qu'au cours de son histoire, la Belgique a connu une série impressionnante d'élections partielles. Bien que je sois passionné par l'histoire de mon pays, je n'avais pas souvenir que ces élections partielles soient restées dans la mémoire collective, sauf, il est vrai, le duel entre Paul van Zeeland² et Léon Degrelle³, qui est mieux connu, et dont je découvris par la suite que cette élection était directement liée à l'utilisation de l'article en question. Ma curiosité prenant le dessus, je laissai momentanément de côté la recherche sur l'évolution du code électoral et au fil de mes lectures, je constatai que cet article avait été utilisé à deux reprises, dans les années trente, afin de provoquer des élections partielles, *en le détournant de son but réel*. En effet, il avait été créé dans le but de pourvoir au remplacement d'un élu qui n'occupait plus son siège, soit de manière involontaire, soit par décision personnelle, mais certainement pas pour provoquer une élection partielle. Or, l'article en question ne précisait pas que le démissionnaire ne pouvait pas se représenter lui-même, et c'est grâce à cette lacune que les élections partielles des années trente avaient pu avoir lieu. L'article fut modifié en 1937 pour mettre fin à son utilisation abusive. De cette découverte, je tirai l'objet de ma recherche : *l'article 106 du code électoral belge et son usage détourné*.

Dans les années trente, les utilisateurs de cette faiblesse du code électoral furent deux partis idéologiquement opposés : le POB, ancêtre du Parti socialiste, était un parti de gauche, tandis que le parti rexiste, créé par Léon Degrelle, était de droite. De ce constat

¹Voir annexe 11 pour l'évolution de l'article 106 du code électoral.

²Van Zeeland, Paul, Guillaume, (Vicomte, 31/07/1963). (Soignies, 2/11/1893, 1973). Docteur en droit, en sciences politiques et diplomatique. Bachelier en philosophie thomiste. Premier ministre de 1935 à 1937. Juriste, économiste, professeur, banquier, homme politique catholique, conseiller de nombreux chefs d'État et de gouvernement étrangers. Il s'illustre notamment en tant que premier ministre en créant un courant idéologique, le *zeelandisme*, basé sur un renforcement du pouvoir exécutif. Comme ministre sans portefeuille du 12/06/1934 au 20/11/1934, il s'oppose avec vigueur au ministre des finances. Ce dernier en garde une rancœur qui le pousse à tout faire pour nuire à Paul van Zeeland. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 364. DUJARDIN V., DUMOULIN M., *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Éditions Racine, Bruxelles, 1997, préface.

³Degrelle, Léon, Joseph, Marie, Ignace. (Bouillon, 15/06/1906, Malaga, 31/03/1994). Journaliste. Fondateur du parti rexiste en 1936. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 2 avril 1939 à septembre 1944. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, pp. 76-77.

jaillissait de nombreuses questions :

- pourquoi le POB et le parti rexiste utilisaient-ils ce moyen exceptionnel ? En effet, pourquoi provoquer une élection dont l'enjeu était un seul siège, puisqu'il n'y avait qu'un député démissionnaire ?
- Qu'y avait-il de commun entre ces deux partis qui les avait incités à procéder de la sorte ? Question particulièrement intéressante. Que pouvait avoir en commun un parti démocratique de gauche et un parti proto-fasciste⁴ ?
- Comment en était-on arrivé là ? Quels furent les facteurs qui provoquèrent cette situation ?

Cet ensemble de questions a constitué l'objet précis de ma recherche. J'ai tenté d'y répondre en m'appuyant sur une recherche historique rigoureuse et sur une analyse sociologique des faits. Je crois avoir réussi à mettre en évidence des points communs, mais également des différences. Au-delà d'une interrogation conjoncturelle, il s'est agi d'une *réflexion sur la problématique de la démocratie*, en Belgique et, plus largement, dans les autres pays du continent européen qui, tous, étaient alors confrontés à des problèmes de fonctionnement démocratique. C'est pourquoi il m'a semblé indispensable, dans la conclusion de ma recherche, de replacer le cas de la Belgique dans le cadre européen. Grâce à cela, l'utilisation détournée de l'article 106 du code électoral a pris une nouvelle dimension : j'en ai conclu que l'on pouvait considérer l'usage détourné de l'article 106 comme un mode de résolution de crise *typiquement belge*.

Pour terminer cette introduction, je crois utile de souligner quelques difficultés d'utilisation des sources historiques. Ces dernières étaient nombreuses et diverses pour la période étudiée. La presse était particulièrement bien représentée et permettait d'imaginer le climat de l'époque et la chronologie des faits. Du côté socialiste, j'ai lu principalement *Le Peuple et l'Action socialiste*. Pour les rexistes, l'hebdomadaire *Rex* et le quotidien *Le Pays réel* étaient incontournables. Les journaux de tendance libérale, catholique ou neutre n'ont pas été négligés. Très rapidement les limites de ces sources m'incitèrent à en trouver d'autres. En effet, les discussions internes aux états-majors des partis n'apparaissaient guère, ou alors de manière très idéalisée, dans ce type de sources historiques. Or, pour mieux comprendre ce qui avait poussé le POB et Rex à recourir aux élections partielles, la connaissance de ces discussions internes était indispensable. En toute logique, je me

⁴Nous expliquerons plus tard cette appellation.

tournai vers les nombreux livres évoquant cette période. Les biographies, même celles qui à priori n'avaient pas de rapport avec la recherche, m'ont été utiles, dans la mesure où elles évoquaient les années trente. Grâce à cette démarche, je progressai surtout dans la connaissance de l'ambiance de l'époque et dans ma réflexion. Mais cela ne me satisfaisait pas : j'espérais trouver « la » preuve.

Les documents de l'Institut Émile Vandervelde allaient me l'apporter pour le POB. En effet, les procès-verbaux des réunions de la plus haute instance du parti (le Bureau du Conseil général) existaient toujours et étaient consultables. Ceux de la période qui m'intéressait reprenaient toutes les interventions « verbatim » des participants. Cette source était exactement ce que je recherchais. En plus, l'Institut Émile Vandervelde possédait d'autres documents permettant de chiffrer l'évolution des membres et sympathisants du POB.

Malheureusement du côté rexiste de telles sources n'existaient pas, ou n'existaient plus. Je n'avais d'autre issue que de retrouver des témoins de l'époque, tâche colossale, mais nécessaire. Le travail de recherche pour les découvrir fut fastidieux et lorsqu'il fut couronné de succès, je n'étais pas au bout de mes peines, car beaucoup d'entre eux s'étaient réfugiés dans un mutisme total concernant cet épisode de leur vie. De surcroît, ceux qui acceptèrent d'en parler refusèrent catégoriquement que leurs témoignages soient publiés, ce qui est d'autant plus regrettable, qu'ils étaient souvent très intéressants et pouvaient servir de « preuves » – même s'ils étaient recueillis près de quatre-vingt ans après les faits. Finalement, les résultats exploitables de ce type de recherche furent pratiquement nuls ; seuls les écrits d'un témoin ont pu être utilisés, mais, ils ne reflétaient que très indirectement ce qu'il m'avait confié oralement. Malheureusement, j'ai donc dû faire mon deuil de « la » preuve pour ce qui concerne les rexistes, même si je l'ai à portée de main. J'ai tenté de compenser cette lacune en recoupant plusieurs indices, mais l'interprétation proposée pour Rex reste cependant plus hypothétique. Cependant, au vu des éléments que j'ai apporté en compensation, il me semble que cette faiblesse n'a pas compromis la validité de ma recherche.

Maintenant que vous connaissez mes motivations et ma manière de travailler, place aux résultats. Bonne lecture.

Premier chapitre : les faits

Histoire de l'article 106 entre 1831 et 1937

De 1831 à 1920

L'ancêtre de l'article 106, tel qu'il est établi en 1831, n'évolue guère jusqu'en 1937. Sous l'époque du vote censitaire, l'absence de suppléants entraîne régulièrement son utilisation. En effet, dès le décès, la démission, le changement de fonction etc., il faut procéder à une élection partielle faute de suppléant. Notre futur article 106 est bien utile. Nous dénombrons pas moins de 132 élections partielles pour la Wallonie où il est d'application (Chambre et Sénat) de 1848 à 1893⁵.

L'introduction du vote universel plural masculin en 1893 ne change en rien l'article car il n'y a toujours pas de suppléants. Pendant cette période, les parlementaires continuent à appliquer l'article sans la moindre remarque quant à son utilité⁶. En 1899, le passage à la proportionnalité dans la répartition des sièges modifie quelque peu l'article. En effet, l'organisation de suppléances est nécessaire pour empêcher : « *Autant que possible, que la proportionnalité entre les forces électorales respectives des partis et les chiffres de leur représentation au Parlement ne fût rompue par des élections partielles, en cas de vacance par option, démission ou décès.*⁷ » et « *dans le cas d'élection unique, il y aurait lieu de procéder à l'élection unique, conformément au système majoritaire. La présentation de suppléants a précisément pour but d'empêcher cette éventualité de se produire. Il faudrait, pour qu'elle surgisse, qu'un parti se méprît sur son importance au point que ses candidats effectifs et suppléants fussent insuffisants à pourvoir aux sièges lui revenant ; ou bien un parti devrait s'abstenir volontairement de faire des présentations suffisantes en vue de provoquer des élections isolées et d'en revenir ainsi indirectement au système majoritaire.*⁸ »

Ces réflexions du juriste Paul Le Moyne⁹ sont intéressantes, d'autant plus qu'elles sont

⁵SIMON-RORIVE M., *Résultats des élections législatives (chambre des représentants et Sénat) en Wallonie de 1848 à 1893*, Éditions Nauwelaerts, Louvain, 1977.

⁶De 1895 à 1897, nous avons trouvé dans les annales parlementaires du Sénat dix élections partielles relevant du futur article 106. Aucune n'a soulevé la moindre protestation concernant l'application de l'article.

⁷DE PAEPE P., *Pasinomie*, Bruylant Christophe et Cie librairies Éditeurs, Bruxelles, 1899, p. 401.

⁸DE PAEPE P., *Pasinomie*, Bruylant Christophe et Cie librairies Éditeurs, Bruxelles, 1899, p. 411.

⁹Le Moyne, Paul, connu également sous le pseudonyme de Polydore De Paepe. (Gand, 1824, 1907). Juriste.

émises en 1899 soit près de quarante ans avant la première élection partielle « volontaire ». Il met le doigt, dès le début du suffrage universel plural masculin, sur le détournement possible de l'article quant à l'utilité voulue par les législateurs de 1831. La nécessité du futur article 106 est claire dans le cas d'un décès ou dans celui de l'« option », c'est-à-dire le choix de l'élu d'accepter une autre activité politique (gouverneur de province par exemple). Dans le cas de démission, dès 1831, l'utilisation de l'article à des fins politiques est possible. Mais, en examinant l'ordre du jour des annales parlementaires concernant les nombreuses élections partielles de 1848 à 1896, nous constatons qu'aucune n'apparaît comme une manœuvre politique ayant comme but de déstabiliser le pouvoir en place.

Ce constat sur le comportement des parlementaires dans les premières années suivant la réforme de 1899 ne se modifie pas. En effet, les rares élections partielles¹⁰ ne provoquent aucun courroux chez les élus de la Nation. Cette rareté s'explique par l'apparition des suppléants dont le nombre est la plupart du temps suffisant. Cependant, quelquefois il s'avère insuffisant car le nombre de suppléants « *ne peut excéder celui des candidats aux mandats effectifs présentés dans le même acte, ni excéder le maximum de quatre. Toutefois, ce maximum est porté à cinq si la liste comprend sept, huit ou neuf candidats aux mandats effectifs; à six, si elle en comprend davantage.*¹¹ »

Toutefois, nous relevons un incident en 1904¹² qui illustre les futures divergences d'interprétation de l'article de lois électorales qui nous intéressent. Un candidat socialiste est élu au Sénat le 29 mai 1904 lors des élections législatives. Malheureusement, il ne répond pas aux critères d'éligibilité. Il ne paie pas un cens suffisant. Le Sénat, majoritairement catholique, invalide son élection et applique l'article de la loi électorale donnant le siège au candidat non élu ayant reçu le plus de voix. Il s'agit d'un catholique. Les libéraux et les socialistes réclament une élection partielle en vertu de l'article qui nous intéresse.

Conseiller à la cour de cassation. Professeur à l'ULB. Il signa des travaux dans le domaine du droit judiciaire. DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des Belges A-H*, Édition Le Cri, Bruxelles, 1998, p. 170.

¹⁰De 1900 à 1907, nous avons relevé deux élections partielles où l'application du futur article 106 est de mise alors que par exemple de 1895 à 1896 il y en a cinq.

¹¹DE PAEPE P., *Pasinomie*, Bruylant Christophe et Cie librairies Éditeurs, Bruxelles 1899, p. 394.

¹²Pour plus de détails voir annexe 1.

Dans ce cas, l'article étudié se voit barré par l'article 263¹³, au grand dam de l'opposition. En 1919, un incident similaire, l'invalidation de huit candidats socialistes au Sénat, aboutit à la conclusion inverse. Ce changement d'interprétation est le résultat des changements d'alliance gouvernementale (en 1919 le gouvernement est d'union nationale¹⁴).

Le suffrage universel masculin « tempéré »¹⁵, dont la loi définitive est votée le 14 octobre 1921 à la Chambre¹⁶, ne modifie en rien le futur article 106.

Conclusion intermédiaire (de 1831 à 1920)

Pendant tout le 19ème siècle, le futur article 106 remplit son rôle sans la moindre anicroche. Cependant, les différentes réformes électorales de la fin du siècle restreignent fortement l'utilisation du futur article 106. Et début du 20e siècle, il commence à poser des problèmes d'interprétation comme en témoigne les incidents de 1904 et 1919.

De 1920 à 1935

L'invalidation des huit candidats socialistes trouve son épilogue en 1920 par l'application de l'ancêtre de l'article 106 et ce, en faisant fi de l'article 263. Ce changement d'opinion de la majorité du Sénat est dû au fait que, contrairement à 1904, les socialistes sont dans la majorité. La solidarité gouvernementale joue en faveur des socialistes contrairement à 1904. Cette première alerte reste sans suite.

Il faut attendre 1928¹⁷ pour que le problème se pose de nouveau. Le nationaliste flamand

¹³L'article 263 dit en substance que si le siège n'est pas occupé pour diverses raisons, c'est le candidat ayant reçu le plus de voix après le candidat écarté qui bénéficie du siège vacant, quel que soit son parti.

¹⁴Pour plus de détails voir annexe 2.

¹⁵Nous utilisons cette formule pour souligner que ce suffrage universel concerne uniquement les hommes et un petit nombre de femmes. En effet, seules certaines catégories de femmes peuvent voter :

- les veuves non remariées de militaires morts au cours de la guerre avant le 1er janvier 1919 et, à leur défaut, leurs mères, si celles-ci sont veuves, de même que les mères veuves de militaires célibataires;
- les veuves non remariées de citoyens belges fusillés ou tués à l'ennemi, au cours de la guerre, et, à leur défaut, leurs mères, si celles-ci sont veuves, de même que les mères veuves de ces citoyens célibataires;
- les femmes condamnées à la prison ou détenues préventivement au cours de l'occupation ennemie pour des motifs d'ordre patriotique.

Dans la suite de cette recherche, pour des raisons de facilités, nous utiliserons le plus souvent le terme incomplet de suffrage universel. SERVAIS J., *Pasinomie*, Établissement Émile Bruyland, Bruxelles, 1921, p. 155.

¹⁶Annales parlementaires de la Chambre, année 1921, p. 2667.

¹⁷Pour plus de détails voir annexe 3.

Auguste Borms¹⁸ est élu dans une élection partielle à Anvers suite au décès d'un député libéral et à l'épuisement de la liste des suppléants. Le nationaliste flamand est en prison car il a été condamné pour ses activités de collaboration avec l'occupant allemand pendant la première guerre mondiale. Par ce fait, il ne peut siéger à la Chambre. Il en est de même pour son seul et unique suppléant.

Quelle va être la décision de la Chambre ?

Nous assistons aux mêmes débats qu'en 1904 et 1919/20, la majorité de la Chambre en revient à sa décision de 1904. En proclamant le libéral Paul Baelde¹⁹ député et l'avocat Grijspeerdt²⁰ député-suppléant, ce choix permet d'éviter une nouvelle élection partielle. En effet, si l'on applique le futur article 106, le candidat Auguste Borms peut se représenter et être de nouveau élu, d'où un nouveau tour de carrousel.

Cette élection partielle anversoise apporte deux éléments intéressants pour notre recherche :

1. L'importance que peut acquérir un tel événement en permettant à des membres de l'opposition de mettre en avant leurs revendications. Dans ce cas précis, le problème de l'amnistie relance celui de la question linguistique²¹.

¹⁸Borms, Auguste. (Saint-Nicolas Waas, 1878-1946). Professeur d'Athénée lié au mouvement flamand dès le début du siècle, partisan de l'union sacrée contre l'envahisseur en août 1914, il est vite gagné à l'activisme. Durant la guerre, il est membre du Conseil de Flandre et nommé « ministre » de la Défense. Il collabore à la « flamandisation » de l'Université de Gand et au Conseil de Flandre. Condamné à mort en 1919, il voit sa peine commuée en détention à vie. Toujours en prison, il devient le symbole du martyr qui a tout sacrifié pour l'amour de la Flandre et il est élu représentant d'Anvers en 1928; mais son élection est invalidée. Il est libéré peu après. Durant la seconde guerre mondiale, il collabore à nouveau avec l'occupant. En 1946, il est condamné à mort et exécuté. ROUSSEAU X. et VAN YPERSELE L., *La patrie crie vengeance ! La répression des « inciviques » belges au sortir de la guerre 1914-1918*, Le CRI/Histoire, Bruxelles, 2008, p. 418.

¹⁹Baelde, Paul, Joseph, Constant. (Anvers, 7/11/1878-22/09/1953). Docteur en droit. Échevin de la ville d'Anvers et député libéral d'Anvers de 1928 à 1936. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 5.

²⁰Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Grijspeerdt.

²¹Emmanuel Gérard écrit à propos de l'élection partielle d'Anvers : « *Même si elle est évidemment déclarée non valide, son élection (Auguste Borms) cause un gros bouleversement. Bien que devant être considérée non pas comme une manifestation de nationalisme mais comme une forme de protestation exprimée à l'occasion d'un scrutin sans conséquences, elle constitue une brèche dans la digue. Quelques mois plus tard, les nationalistes flamands font une percée lors des élections parlementaires.* »

Effectivement d'un point de vue « chiffre électoral », le fait que les libéraux perdent ou non un siège ne change rien à la majorité gouvernementale. Toutefois, cette élection partielle peut, par son orientation communautaire, provoquer ou accentuer les dissensions au sein de la majorité. Elle risque de provoquer la chute du gouvernement et de nouvelles élections législatives. On retrouve ici l'importance qu'une élection partielle peut acquérir. Par ce moyen, les évincés du pouvoir peuvent changer la donne démocratique. D'ailleurs, la nouvelle loi d'amnistie qui tarde à venir est votée pendant la campagne électorale. Hasard ou coup de pouce dû à la campagne de l'élection partielle ?

2. La force de pression des sympathisants sur leurs dirigeants. Ce deuxième élément demande quelques explications.

Lors de la campagne électorale de novembre/décembre 1928, le député communiste Joseph Jacquemotte²² prétend que les chefs catholiques et sociaux-démocrates ont été obligés de changer leur position politique, poussés par leurs troupes qui refusent de suivre le mot d'ordre « votez blanc »²³. Selon *L'étoile belge* du samedi 8 décembre, les journaux proches de Frans Van Cauwelaert²⁴ s'abstiennent d'engager leurs lecteurs à suivre le mot d'ordre des dirigeants catholiques de voter blanc, allant même jusqu'à prendre position contre le candidat libéral. *La Gazet van Antwerpen* prétend que les derniers jours avant l'élection, le mot d'ordre chez les socialistes est « Votez pour Borms.²⁵ » *L'étoile belge* abonde dans le même sens et écrit en première page la veille de l'élection que : « *Malgré l'avis très catégorique de Camille Huysmans²⁶ et du Peuple, des militants socialistes - et non des moindres - font campagne pour le traître.* »

Ces deux éléments se retrouvent dans les élections partielles de 1935 et 1937. Nous les analyserons en profondeur dans la deuxième partie de notre recherche.

Les dangers du futur article 106 sont bien mis en évidence par cette élection partielle. A tel point que, par la suite, le député catholique Jules de Gérardon²⁷ dépose une proposition

Un rappel chronologique des événements donne à penser qu'il ne s'agit pas d'un hasard : l'élection partielle est décidée le 6 novembre 1928, la candidature d'Auguste Borms est connue le 21 novembre 1928, et la loi est votée à la Chambre le 6 décembre 1928, soit trois jours avant l'élection partielle. GERARD E., in *Nouvelle histoire de Belgique volume II*, Édition complexe, Bruxelles, 2006, p. 152.

²²Jacquemotte, Joseph. (Bruxelles, 22/04/1883, Tirlemont, 2/10/1936). Homme politique communiste. Employé. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 5/04/1925 au 2/10/1936. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 193.

²³Annales parlementaires de la Chambre, tome 2, 1928 p. 265.

²⁴Van Cauwelaert, Frans. (Lombeek 1880-1961). Homme politique catholique, docteur en droit et en philosophie. Entre autres député d'Anvers de 1910 à 1961, bourgmestre d'Anvers de 1921 à 1932, plusieurs fois ministre à partir de 1934. LEGRAIN P., *Le dictionnaire des belges*, Paul Legrain, Bruxelles, p. 502.

²⁵GERARD A., *Radioscopie de la presse belge*, Marabout, Verviers, 1975, p. 28.

²⁶Huysmans, Camille, Jean, Joseph. (Bilzen, 26/05/1871, Anvers, 25/11/1968). Homme politique socialiste. Docteur en philologie germanique. Plusieurs fois élu et ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, pp. 186-187.

²⁷De Gérardon, Jules, Charles, Clément, Marie (Liège, 15/6/1869, Esneux, 4/11/1933). Homme politique catholique, docteur en droit. Député de Liège de 1919 à 1933. S'illustre à la Chambre principalement par son intérêt pour les traités de commerce et les lois intéressant la défense nationale. Il joue régulièrement un rôle de conciliateur et plus particulièrement dans les questions linguistiques. Il est également respecté pour son attachement à la stabilité parlementaire. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 75. Annales parlementaires de la Chambre, séance du 7 novembre 1933, éloges funèbres, pp. 1421-1422.

de loi en vue d'éviter « *autant que possible* » les élections partielles. Selon Jules de Gérardon, très respectueux de l'ordre établi, les élections partielles²⁸ occasionnent des frais²⁹ à l'État, aux partis, et faussent le principe constitutionnel de la représentation proportionnelle; il propose de proclamer élu suppléant tout candidat non élu titulaire, car actuellement, le nombre des élus suppléants ne peut dépasser celui des élus titulaires³⁰. Sa proposition est renvoyée aux sections³¹. Elle n'aura pas de suite car l'électrochoc de l'élection partielle d'Anvers a touché d'autres élus. Ceux-ci provoquent une révision du code électoral en 1929 qui augmente le nombre de suppléants. « *Le nombre de candidats à la suppléance ne peut excéder le double de celui des candidats effectifs présentés dans le même acte, ni excéder, le maximum de six.*³² » Les auteurs de ce projet de loi justifient leurs propositions par le fait que « *les élections législatives partielles ont acquis, dans notre pays, un caractère tout à fait exceptionnel. Ce caractère même, plus que toute autre circonstance, a fait ressortir que ces élections sont causes, non seulement de dépenses importantes et inutiles, mais même de perturbation et de malaise.* ³³»

C'est suite à cette réforme que l'article étudié porte le numéro 106 sous lequel il est le mieux connu.

Les appréhensions émises en 1899 par le juriste Paul Le Moyne n'avaient apparemment pas éveillé l'attention des parlementaires jusqu'à l'élection d'Auguste Borms. Maintenant, c'est chose faite en ce qui concerne le nombre de suppléants. Mais la deuxième remarque du juriste, concernant l'intention volontaire, ne fait toujours pas partie des préoccupations parlementaires. Cette réforme est insuffisante. La suite des événements le prouvera.

Conclusion intermédiaire (de 1920 à 1935)

Pendant cette période, le futur article 106 est à la base de débats houleux au Parlement à tel point que l'on envisage de le réformer, mais cela n'aboutira pas. Il est à remarquer qu'il n'est pas utilisé de manière détournée.

²⁸En 1928, il y a eu trois élections partielles. Deux à Gand et une à Anvers. GERARD E., in *Nouvelle histoire de Belgique, volume 2*, Éditions complexe, Bruxelles, 2006, p. 181.

²⁹Selon *L'étoile belge* du 10 décembre 1928, l'élection partielle d'Anvers a coûté 600.000 francs.

³⁰Annales parlementaires de la Chambre, tome 2, 1928, annexe n°83.

³¹Annales parlementaires de la Chambre, tome 2, 1928, p. 530.

³²*Moniteur belge* du 28 avril 1929, loi portant révision des titres IV à XI du code électoral et modification à la loi 19 octobre 1921, organique des élections provinciales.

³³Annales parlementaires de la Chambre, deuxième session extraordinaire, séance du 27 octobre 1936.

De 1935 à 1936

En nous appuyant principalement sur les rapports du Bureau du Conseil général³⁴(BCG) du POB, sur la presse de l'époque et sur des biographies, nous allons relater les événements qui mèneront le POB à provoquer, en détournant l'esprit de l'article 106, une élection partielle, ainsi que le déroulement de celle-ci. Dans le chapitre suivant, nous ferons de même pour celle de 1937 voulue par Léon Degrelle. Cette approche historique est nécessaire afin de pouvoir réaliser une étude comparative des deux élections partielles (dans la deuxième partie de ce travail). Cette comparaison est utile afin de comprendre pourquoi ces deux partis fondamentalement différents ont pris la même décision.

Pour pouvoir réaliser l'étude sociologique, une approche historique ciblée sur les événements pouvant expliquer les comportements des différents protagonistes est également nécessaire. C'est pourquoi cette relation des péripéties de 1935, 1936 et 1937 est sélective. Seuls les événements utiles à cette étude sont développés en détail.

Depuis janvier 1935, le POB n'a toujours pas réussi à mettre en application le Plan du Travail³⁵ adopté au Congrès de Noël 1933, malgré une campagne très bien organisée. Or, pour les masses populaires, la situation est dramatique. Cela est la conséquence de la politique de déflation du gouvernement qui n'a en rien amélioré les conditions de vie du prolétariat. Le pays en est à son cinquième hiver de misère. La tension monte de manière inquiétante dans l'ensemble du pays. A tel point que même certains opposants aux socialistes s'en inquiètent.

Dans l'hebdomadaire *Rex* du 4 janvier 1935, un article d'un certain Sam Blake³⁶ fait

³⁴Le Conseil général est l'instance supérieure de décision du POB à cette époque. Dans la deuxième partie de cette recherche son fonctionnement est analysé en profondeur.

³⁵Le Plan du Travail ou Plan De Man est une alternative entre le libéralisme économique et le marxisme. Les trois grands axes sont :

- l'instauration d'un régime économique mixte. Le secteur privé est préservé à l'exception de l'organisation du crédit et des principales industries « déjà monopolisées en fait » qui sont nationalisées;
- la soumission de l'économie nationale à des directives d'intérêt général poussant à l'élargissement du marché intérieur;
- la réalisation d'une réforme politique de l'État et du régime parlementaire.

DE MAN H., *L'idée socialiste*, Éditions Bernard Grasset, Paris, 1935, p. 536.

³⁶Nous n'avons aucun renseignement biographique sur Sam Blake. Il écrit régulièrement des articles dans *Rex* dans la rubrique « *Lettre à mon oncle* ». Selon Jean-Léo il s'agit de Raphaël Sindic. JEAN-LEO, *La collaboration au quotidien, Paul Colin et le nouveau journal 1940-1944*, Éditions Racine, Bruxelles, 2002, p. 111.

mention des craintes qu'inspire l'agitation socialiste dans la droite catholique : « *Et l'agitation factice que le POB entretient et amplifie chaque jour dans le pays finira par porter, de gré ou de force, Vandervelde³⁷ au pouvoir. Lui ou Spaak³⁸.* » Dans la même feuille rexiste sous le titre « *Chez un curé des chômeurs* », le futur député rexiste Raphaël Sindic³⁹ nous décrit la situation des ouvriers dans le Borinage. Voici un court extrait de ce qu'il affirme voir : « *Me voici à Petit-Wasmes. J'ai dix minutes de chemin à faire. Des gosses jouent sur la place. Pas de gants, pas d'écharpe et des bas lamentables. L'un d'eux porte en guise de coiffure, une serviette éponge pliée en deux et déchirée sur les bords. Un autre a la tête couverte d'un béret avec un trou grand comme la main. Les murs sont tapissés d'affiches révolutionnaires. « SOLDATS, NE TIREZ PAS SUR LES OUVRIERS. » « UNITE D'ACTION. VIVE LA GREVE GENERALE. TOUT POUR LE PLAN. CONTRE LE GOUVERNEMENT DES AFFAMEURS, UNISSEZ-VOUS.* ⁴⁰ » L'article regorge d'exemples d'une misère noire et d'un état insurrectionnel. Exagération ? Peut-être. Cependant, ces propos ne sauraient que créer ou entretenir un climat très lourd dans cette Belgique de mars 1935. Sur ce point, rexistes et socialistes se rejoignent comme sur celui de la misère des classes laborieuses.

Cette situation de la population a des effets sur le parti socialiste. Il est secoué par des dissensions internes. La vieille équipe réformiste emmenée par Émile Vandervelde et le président de l'Internationale ouvrière Louis de Brouckère⁴¹ doit faire face à la montée en

³⁷Vandervelde, Émile, Guillaume. (Ixelles, 25/01/1866, Bruxelles, 27/12/1938). Docteur en droit et spécial économie. Professeur. Plusieurs fois ministre. En 1933, il est président du POB. Il est un des acteurs individuels importants dans la genèse de la future élection partielle. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, pp. 344-345.

³⁸Spaak, Paul, Charles, Henri. (Schaerbeek, 25/01/1899, 31/07/1972). Homme politique socialiste. Docteur en droit. Plusieurs fois élu et ministre. Il est également un des acteurs individuels importants concernant l'utilisation de l'article 106. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 304.

³⁹Sindic, Raphaël, Jean, Marie. (Muno, 17/11/1906, Arlon, 14/12/1945). Homme politique rexiste. Professeur. Fort proche de Léon Degrelle, il s'en écarte avec fracas en 1939 et tente même de le faire assassiner fin décembre 1940 par un certain Jean-Baptiste Couon. Il est probablement le député rexiste le plus turbulent et est également connu pour une interpellation ratée à la Chambre : le jeudi 9 juillet 1936 à 14 heures est prévue notamment à la Chambre une « *interpellation de M. Sindic au ministre de la Justice M. Bovesse sur les scandales politico-financiers.* » Le routinier président socialiste Kamiel Huysmans profite du retard de Raphaël Sindic pour écourter la séance et ainsi empêcher le député rexiste de s'exprimer. Cette affaire fait grand bruit à l'époque. Pour plus de détails voir annexe 7. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 300. COUON J.B., *lettre* datée du 7 septembre 1945. Annales parlementaires de la Chambre, 1936.

⁴⁰Rex du premier mars 1935.

⁴¹De Brouckère, Louis, Gustave, Jean, Marie, Théodore. (Roulers, 31/05/1870, Bruxelles, 4/06/1951). Homme politique socialiste. Professeur, journaliste. Sénateur du 30/04/1925 à 1932. Ministre d'État le

puissance du duo Henri De Man⁴² et Paul-Henri Spaak qui n'hésite pas à contester la politique réformiste de mise au POB depuis la fin de la Grande Guerre. De plus, il existe toujours une minorité communisante au sein du POB⁴³.

Les difficultés du parti socialiste ne s'arrêtent pas là. La faillite de la Banque belge du Travail⁴⁴, institution socialiste, lui cause un préjudice considérable. Les organisations syndicales socialistes ont perdu énormément d'argent dans cette faillite. Leur capacité à soutenir des grèves est fortement réduite. Or, la stratégie adoptée à la Noël 1933⁴⁵ repose sur des actions de protestations débouchant, en cas de non-réussite, sur une grève générale. Une réunion des secrétaires d'arrondissement le 8 octobre 1934⁴⁶ illustre la situation financière désastreuse. Cette réunion a pour sujet les difficultés de trésorerie. Le secrétaire national néerlandophone Auguste De Block⁴⁷ explique notamment que la Banque Belge du Travail a fermé ses guichets fin mars 1934 et que plusieurs organisations socialistes ont leurs avoirs bloqués. Un certain Klein⁴⁸ résume la situation : « *Ma caisse est vide. Les syndicats ne paient plus leurs cotisations, leur caisse est épuisée.* » Ces propos alarmistes sont confirmés par Émile Vandervelde au Congrès extraordinaire du 30 et 31

3/09/1945. Président de l'Internationale ouvrière de 1934 à 1938. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 65.

⁴² De Man, Henri. (Anvers, 17/11/1885, Mürten (Suisse), 20/06/1953). Homme politique socialiste. Docteur en histoire et philosophie. Sénateur coopté du 30/06/1936 à 1940. Président du POB du 24/05/1939 à 1940. Plusieurs fois ministre. Auteur du Plan du Travail. Il s'agit d'un plan devant permettre de résoudre, par une politique économique nouvelle, la crise des années trente. Henri de Man écrit que son Plan du Travail est nécessaire car « *Le réformisme qui a pratiquement dominé le mouvement ouvrier jusqu'à présent est devenu impossible.* » VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 94. DE MAN H., *L'idée socialiste*, Éditions Bernard Grasset, Paris, 1935, p. 531.

⁴³ HOJER C.-H., *Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940*, CRISP, Bruxelles, 1969, .p. 237.

⁴⁴ Le 28 mars 1934, la Banque belge du travail, support financier principal du POB (syndicat, mutuelle, coopérative) ferme définitivement. GERARD E., in *Nouvelle histoire de Belgique, volume 2*, Éditions complexe, Bruxelles, 2006.p. 181.

⁴⁵ Le POB, à son Congrès de Noël 1933, élabore une stratégie pour imposer son « Plan du Travail ». En résumé, le Congrès adopte la procédure suivante : formation de propagandistes mobilisant les masses via des meetings agressifs, entraînant des manifestations et des grèves locales pour aboutir à une grande manifestation nationale qui pousse le gouvernement à la démission et provoque des élections législatives anticipées. Le programme est réalisé en un peu plus d'un an. Au début de 1935, le développement de la troisième phase s'emballe, l'aggravation de la crise économique aidant. Henri De Man, dans ses mémoires, révèle les inquiétudes au sein du POB : « *On se trouvait ainsi engagé dans une course à la catastrophe qui posait des problèmes de tactique autrement épineux que ceux d'une campagne électorale.* » DE MAN H., *Après coup*, Éditions de la toison d'or, Bruxelles, 1941, p. 208. DE MAN H.

⁴⁶ Compte-rendu du Bureau du Conseil général, salle de lecture, documentation de l'Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

⁴⁷ De Block, Auguste, Domien. (St. Niklaas, 28/11/1893, ?). Secrétaire national néerlandophone du Bureau du Conseil général. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 63.

⁴⁸ Invité à cette réunion du Conseil général, Klein est secrétaire d'arrondissement. Rapport du Bureau du Conseil général du 3 décembre 1934. Compte-rendu du Bureau du Conseil général, salle de lecture, documentation de l'Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

mars 1935 : *«l'an dernier, l'année noire, l'année terrible. Nous étions... aux prises avec des difficultés qui semblaient mettre en cause l'existence même de notre parti – songez à la Banque du Travail – je me suis souvent dit que, l'année suivante, ce serait le cinquantième anniversaire du Parti, et je me suis demandé dans quel état nous serions à ce cinquantième anniversaire.⁴⁹ »*

C'est à ce moment que l'article 106 va faire parler de lui. Une série d'événements vont le mettre en avant du côté socialiste.

L'attitude du syndicat chrétien est un événement renforçant la crise au sein du POB. Également préoccupé par la persistance de la crise économique le syndicat chrétien rencontre le gouvernement le 18 janvier 1935. Sa démarche est dictée par l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. En agissant de la sorte, il renforce les effets perceptibles depuis près d'un an de la pression socialiste sur le gouvernement et tente d'en être le seul bénéficiaire.

Le 20 janvier 1935, les agents des services publics manifestent à Bruxelles. Le lendemain, le gouvernement, face aux pressions cumulées d'une grande partie de la population, réduit la diminution des traitements à 5% et les indemnités supprimées en décembre sont rétablies et les barèmes indexés. Le gouvernement affaiblit ainsi sa politique de déflation⁵⁰. Cela ne peut satisfaire le POB, car outre le fait que cela est insuffisant, ces gains syndicaux sont portés au crédit du syndicat chrétien. Cependant, une éclaircie s'amorce pour le POB. Un peu avant l'intervention fructueuse du syndicat chrétien, Émile Francqui⁵¹, ministre « technicien⁵² » au sein du gouvernement Georges Theunis⁵³ rencontre Émile Vandervelde. Devant le refus du « Patron » de participer à une tripartite, le Gouverneur de la générale le persuade de soutenir la création d'une Commission Nationale du Travail ayant comme

⁴⁹Compte-rendu du Congrès extraordinaire du 30 et 31 mars 1935. Compte-rendu du Bureau du Conseil général, salle de lecture, documentation de l'Institut Émile Vandervelde, Bruxelles, pp. 171 et 172.

⁵⁰VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, 1933-1937, Tome 1*, Éditions Racine, Bruxelles, 2007, p. 314.

⁵¹Francqui, Émile, Lucien, Joseph. (Bruxelles, 25/06/1863, Overijse, 16/11/1935). Officier. Plusieurs fois ministre. Ce financier, gouverneur de la Société Générale en 1932, en tant que ministre des Finances stabilise le franc en 1926. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, pp. 149-150. DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des belges, A-H*, Éditions Le Cri, Bruxelles, 1998, p. 240.

⁵²Un ministre « technicien » est un ministre n'ayant pas été élu. Il est désigné pour ses connaissances dans le domaine de son Ministère.

⁵³Theunis, Georges, Émile, Pierre, Léonard. (Montegnée, 28/11/1873, Bruxelles, 4/01/1966). Homme politique catholique. Ingénieur électricien. Sénateur coopté du 30/04/1925 au 28/12/1926. Plusieurs fois ministre et Premier ministre. En 1935, en tant que Premier ministre, il s'illustre par la rigueur de sa politique de déflation touchant particulièrement les classes sociales les plus défavorisées. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 315.

but de revoir les mesures de déflation et de réaliser un programme permettant de réduire le chômage. Cette acceptation d'Émile Vandervelde peut s'expliquer par le fait qu'elle lui permet de briser l'exclusive du syndicat chrétien, mais elle lui offre aussi une possibilité honorable de mettre en veilleuse l'alternative du Plan du Travail⁵⁴. Il sait que les partis gouvernementaux n'accepteront pas la mise en place du plan Henri De Man tel que l'exige le POB. Cette opposition au Plan est telle qu'elle perdure jusqu'en mars 1935, lors de la formation du premier gouvernement Paul van Zeeland. L'aile conservatrice du parti catholique « *rechigne à se trouver en compagnie de socialistes « révolutionnaires »*. Dans le collimateur figurent de Man, dont le plan l'inquiète, et Spaak au passé d'agitateur gauchiste trop récent pour la séduire.⁵⁵ »

Cependant, dans le compte-rendu de sa rencontre avec Émile Francqui, le 27 décembre 1934, Émile Vandervelde rapporte les propos suivants du ministre sans portefeuille : « ... la continuation du gouvernement catholique-libéral, ne suffira plus aux tâches qui s'imposent... il n'y aura plus d'autre politique, qu'une politique que Wauters⁵⁶ ou de Man ne manqueront pas d'appeler « la politique du Plan du Travail » : développement du marché agricole intérieur par l'accroissement de la puissance d'achat des classes non agricoles... etc. ⁵⁷ ». Autrement dit, la situation économique l'imposant, il n'est pas question pour la majorité catholique-libérale d'appliquer le Plan du Travail, mais bien certaines parties de celui-ci. La formule de la Commission Nationale du Travail combine ces différents éléments. Les socialistes ne sont pas au gouvernement, mais via la Commission Nationale du Travail peuvent espérer faire appliquer une partie des réformes que l'on

⁵⁴Henri De Man, dans ses mémoires de 1941, évoque les réticences au sein du POB vis-à-vis du Plan du Travail : il considère comme un devoir impérieux de ne ménager personne, écrit que les chefs politiques, Vandervelde en tête, s'opposent à l'entrée d'organisations non-partisanes représentant des petits commerçants et d'autres éléments non-ouvriers, pour que le parti ne perde pas sa structure de classe ou ne se vide pas comme un œuf en faveur d'une formation plus vaste. Or cette ouverture vers d'autres acteurs sociaux que les ouvriers est une condition de base de la réussite de la mise en œuvre du Plan du Travail. Dans ses mémoires de 1948, Henri De Man est plus précis vis-à-vis d'Émile Vandervelde : « *Même Vandervelde, qui avait pourtant fait bon accueil au Plan dès décembre 1933, ne cessa de faire la distinction entre le Plan, qu'il acceptait en tant que plate-forme politique, et le planisme, qu'il rejetait comme une hérésie au marxisme.* » DE MAN Henri, *Après coup*, Éditions de la toison d'or, Bruxelles, 1941, p. 214. DE MAN H., *Cavalier seul, quarante-cinq années de socialisme européen*, Bibliothèque du cheval ailé, Genève, 1948, p. 164.

⁵⁵VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, 1933-1937, Tome, 1*, Éditions Racine, Bruxelles, 2007, p. 357.

⁵⁶Wauters, Arthur, Alexis, Joseph. (Waremmes, 12/08/1890-St. Genesius-Rode, 13/10/1960). Homme politique socialiste. Docteur en science économique. Plusieurs fois ministre, sénateur de 1932 à 1936, représentant de Huy-Waremmes de 1936 à 1944. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, pp. 380-381.

⁵⁷VANDERVELDE E., *Carnets 1934-1938*, Éditions Inter-Nationales, Paris, 1966, pp. 21-22.

trouve dans le Plan. En attendant le 9 février, les statuts de la Commission Nationale du Travail sont fixés par Arrêté royal.

Cette nouvelle est loin de réjouir tout le POB. Au sein de ce parti, l'opposition entre Émile Vandervelde et la « nouvelle vague » emmenée par Paul-Henri Spaak et Henri De Man, s'affirme sur le sujet de la Commission Nationale du Travail. Paul-Henri Spaak dénonce au Bureau du Conseil général du 2 février la création de la Commission Nationale du Travail : *« Je pense que c'est un leurre et si nous entrons dans cette commission, nous commettrons une faute. C'est du bois de rallonge donné par le gouvernement... Nous y serons de toute façon en minorité.⁵⁸ »* Henri De Man le suit en déclarant : *« dans la forme où la question de la commission nationale se pose, nous ne pouvons pas nous y engager... La propagande pour le Plan doit se faire contre le gouvernement et pas à l'ombre du gouvernement. »*

Ils remettent le couvert au Bureau du Conseil général du 4 février. Finalement, c'est le Conseil général qui met fin aux discussions en votant à l'unanimité moins 8 voix la participation à la Commission Nationale du Travail, malgré un ultime affrontement entre Henri De Man et Émile Vandervelde. C'est le clan d'Émile Vandervelde qui triomphe pour l'instant. Les deux jeunes loups doivent provisoirement baisser pavillon. La réplique ne tarde pas, elle est l'œuvre de Paul-Henri Spaak, qui, profitant de l'interdiction de la manifestation nationale programmée le 24 février par le POB et du désarroi des dirigeants du POB devant la situation d'impasse dans laquelle ils se trouvent, fait accepter par personne interposée l'idée d'élections partielles.

Comment en arrive-t-on là ?

Malgré la création de la Commission Nationale du Travail, le POB, qui depuis plus d'un an a « chauffé » ses partisans, ne peut supprimer la grande manifestation nationale, point d'orgue de son programme de conquête du pouvoir. S'il agit de la sorte, il perd de sa crédibilité auprès de ses partisans. Le 26 janvier, le député socialiste Auguste Balthazar⁵⁹ affirme : *« Nos troupes sont parties, vous ne pouvez pas les arrêter.⁶⁰ »* C'est d'autant plus

⁵⁸VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, 1933-1937, Tome 1*, Éditions Racine, Bruxelles, 2007, pp. 317-318.

⁵⁹Balthazar, Auguste, Josef. (Schulen, 1893, 1925). Homme politique socialiste. Directeur de journal. Représentant de l'arrondissement de Gand-Eeklo du 26/05/1925 au 25/10/1944. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 6.

⁶⁰Compte-rendu du Bureau du Conseil général du POB du 26 janvier 1935. Compte-rendu du Bureau du Conseil général, salle de lecture, documentation de l'Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

grave que la crédibilité du POB est déjà en danger (par le manque de résultat de celui-ci). Cela explique le discours très ferme d'Émile Vandervelde à la radio le 14 février, au cours duquel il déclare notamment : « *Tous ceux qui en ont assez, tous ceux qui réclament, qui exigent un changement radical et profond dans les méthodes gouvernementales... même les structures de l'État.* » L'effet de cette allocution radiophonique est immédiat sur le gouvernement. Selon le Premier ministre⁶¹, il ne fait que confirmer les intentions révolutionnaires des socialistes. La réaction gouvernementale ne se fait pas attendre : le 15 février⁶², le gouvernement interdit la manifestation nationale du POB. Les dirigeants du POB se trouvent dans l'obligation de réagir énergiquement pour ne pas perdre de leur influence sur leurs sympathisants chauffés à blanc par une année de propagande autour du Plan. Dans un premier temps le POB choisit de calmer le jeu. Ainsi, le 19 février 1935 à la Chambre, Émile Vandervelde interpelle le gouvernement à propos de l'interdiction de la manifestation du 24 février, et sur un ton apaisant, alterne la menace d'un mouvement populaire avec celle d'un assouplissement de l'attitude socialiste. Il déclare notamment : « *Nous avons dit, à la Noël 1933, quelques mois après les émeutes sanglantes de 1932*⁶³, *que c'était exclusivement par des moyens légaux et constitutionnels que nous*

⁶¹Annales parlementaires de la Chambre, séance du mardi 19 février 1935, p. 441.

⁶²Auguste De Block donne lecture de la lettre que le Secrétariat a reçu de la ville de Bruxelles interdisant la manifestation du 24 février. Pour les membres du Bureau du Conseil général réunis ce 15 février, il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une décision du Gouvernement. Compte-rendu du Bureau du Conseil général, salle de lecture, documentation de l'Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

⁶³A la fin du mois de mai 1932, une nouvelle baisse conventionnelle de 5 % des salaires est programmée pour le secteur minier. En plus, le Patronat veut également procéder à de nouveaux glissements de salaire. Depuis 1930, les mineurs ont déjà dû accepter une diminution de près d'un tiers de leur traitement. Le POB et les organisations syndicales socialistes ne s'y opposent pas car ils considèrent que dans le contexte de crise du moment, les travailleurs ne sont pas en position de force. La baisse conventionnelle est appliquée à partir du 19 juin. Quelques grèves spontanées éclatent dans le Borinage. L'organisation syndicale socialiste n'arrive pas à faire reprendre le travail à ses affiliés. Le 27 juin, le Conseil des ministres se met d'accord sur un arrêté royal limitant le montant et les conditions d'octroi des indemnités de chômage. Les organisations syndicales socialistes réagissent en organisant le 4 juillet des manifestations dans plusieurs grandes villes du pays. La situation est reprise en main par les organisations syndicales socialistes, qui parviennent même à faire reprendre le travail. Mais deux charbonnages du Couchant de Mons, en refusant de reprendre les grévistes, vont provoquer un regain de tension. A partir du 7 juillet c'est une situation insurrectionnelle qui s'installe dans le Borinage. Le 10 juillet, le château du directeur des usines de la Providence est incendié par les émeutiers. Ils s'en prennent également aux Maisons du Peuple. La gendarmerie et l'armée sont envoyées sur place. A la Maison du Peuple de Charleroi, Émile Vandervelde ne peut prendre la parole, tellement la colère des grévistes est forte. Il faut l'intervention de deux autos mitrailleuses pour protéger le bâtiment socialiste. Les gendarmes tuent deux manifestants. Le premier est un jeune ouvrier de 23 ans, François Bolle, tombé à Montignies sur Sambre. Le second est tué à Roux, il s'appelle Louis Tayene. La répression s'acharne sur les communistes pointés du doigt par les partis traditionnels comme étant à la base du mouvement insurrectionnel. Le 11 juillet, la Centrale syndicale en accord avec le POB décrète la grève générale. Les commissions paritaires des différents secteurs parviennent à un accord sur la stabilisation provisoire des salaires. Le 16 juillet, la Centrale syndicale et le POB ordonnent la reprise du travail. Les mineurs ne sont pas satisfaits et poursuivent la grève, sans obtenir le soutien de la Centrale syndicale. A la

entendions poursuivre la conquête du pouvoir, en faisant appel à tous les hommes de bonne volonté. » Il pousse même la complaisance jusqu'à promettre qu'en cas d'autorisation de la manifestation, le POB s'engage à maintenir l'ordre. Peine perdue, car le Premier ministre, Georges Theunis réplique qu'il ne croit pas en la bonne volonté des socialistes. Pour lui, le but final du POB est bien de provoquer des élections anticipées par la chute du gouvernement. Il se lance dans une longue démonstration des intentions belliqueuses des socialistes. Il utilise abondamment les écrits de la presse socialiste et communiste. A titre d'exemple en voici deux : le premier est de *L'Action socialiste* du 12 janvier 1935 : « *L'action syndicale, faite de démarches, de compromis, de tentatives de conciliation, ne donne rien. L'heure est venue de songer aux grands moyens* », le second du *Peuple* du 31 janvier : « *Tous à Bruxelles. Contre le gouvernement. Contre les organisateurs de la misère. Nous voulons qu'ils s'en aillent.* » Ce long débat entre opposition et majorité débouche sur le rejet, par 89 oui contre 73 non et une abstention, d'un ordre du jour rédigé par les socialistes. Celui-ci demande que « *La Chambre, demeurant fidèle aux libertés garanties par la Constitution, regrette le retrait de l'autorisation accordée aux organisateurs de la manifestation du 24 février, ce retrait n'étant justifié par aucune menace de troubles, passe à l'ordre du jour.*⁶⁴ »

La fermeté de l'attitude du gouvernement plonge les dirigeants du POB dans une situation désespérée. Leur attitude de conciliation à la Chambre n'a rien apporté. Ils décident de convoquer un Congrès extraordinaire pour le 21 février. La situation est dramatique. En effet, le jour précédant le Congrès, lors de la réunion du Bureau du Conseil général, Émile Vandervelde doit admettre que l'action ultime habituellement utilisée par le POB en cas de coup dur, la grève générale, n'est possible que dans de bonnes conditions. Il se fait, comme nous l'avons vu précédemment, que les caisses de plusieurs centrales sont totalement ou presque vides suite à la faillite de la Banque Belge du Travail. De plus, suite à la crise, le nombre d'affiliés a diminué⁶⁵ et beaucoup sont au chômage. Pour solutionner le problème, le « Patron » fait sienne une proposition de Paul-Henri Spaak consistant à

mi-août, sur les 139.000 mineurs de Wallonie, il y a encore 109.000 grévistes. Le 9 septembre, tout rentre dans l'ordre. Les mineurs ayant obtenu : la garantie d'une réembauche des grévistes, une augmentation de 1 %, une révision des bas salaires, une stabilisation jusqu'au premier novembre et la création d'une commission chargée de réviser la convention paritaire sur les salaires. DERUETTE S., *Mineurs en luttés, la grève générale de l'été '32*, Édition Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles-Seraing, 1994.

⁶⁴Annales parlementaires de la Chambre, 1935, pp. 433-454.

⁶⁵Nous le démontrerons dans la seconde partie de cette recherche.

provoquer des élections partielles afin de déstabiliser le gouvernement. La proposition du vieux leader socialiste est votée à l'unanimité⁶⁶.

Pour la suite de cette recherche, il est important de savoir comment, par qui et pourquoi est prise cette décision. En effet, plus loin, nous serons amenés à comparer les deux modes de fonctionnement du POB et de Rex. Cette comparaison ne saurait être valable que si l'on connaît les détails des prises de décision amenant à recourir à l'élection partielle.

A situation exceptionnelle, réunion exceptionnelle. Le 20 février 1935, une réunion conjointe du Bureau du Conseil général et des dirigeants de la Commission syndicale est convoquée. Tous les membres du Bureau sont présents à l'exception du député Max Buset⁶⁷ et d'Henri De Man, (pour des raisons non précisées). Le dirigeant syndicaliste Corneille Mertens⁶⁸ résume la réunion de plus de trois heures qui vient d'avoir lieu au Bureau de la Commission syndicale. Ce dernier en arrive à la conclusion qu'il n'est pas possible d'organiser une grève générale réussie de 24 heures pour répliquer au gouvernement. Il s'en explique : la crise ne permet pas à beaucoup d'affiliés (au chômage) de faire grève, les pertes de membres sont importantes, les caisses sont vides dans certaines fédérations. Il argumente la conclusion du Bureau de la Commission syndicale par les résultats d'un sondage partiel des différentes centrales syndicales. Celui-ci révèle la difficulté insurmontable de réussir une grève générale par manque de volonté générale : par exemple les travailleurs du livre sont pour la grève générale mais contre le samedi par 11 voix pour, quatre contre et trois abstentions. Les métallurgistes sont partagés avec 45 % pour, 45 % contre et 10 % d'abstentions. Dans le bâtiment, c'est une large majorité qui se prononce contre la grève générale (un pour, dix-neuf contre et deux abstentions). Dans l'alimentation et les travailleurs de la peau, c'est l'unanimité pour. Par contre, dans les transports, c'est l'unanimité contre à une voix près. Émile Vandervelde,

⁶⁶Procès-verbaux de la réunion du 20 février 1935 du Bureau du Conseil général. Compte-rendu du Bureau du Conseil général, salle de lecture, documentation de l'Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

⁶⁷Buset, Max, (Fayt-lez-Manage, 31-01-1896, Haine-St-Paul, 28/06/1959). Licencié en Sciences économiques et sociales. Représentant de l'arrondissement de Thuin de 1932 à 1959. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 31.

⁶⁸Mertens, Corneille. (Anvers, 29/01/1880, Bruxelles, 18/03/1951). Homme politique socialiste. Secrétaire général de la Confédération du Travail de Belgique. Sénateur coopté du 30/04/1925 à 1949. Auteur de nombreux ouvrages sur le syndicalisme. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 240.

devant ce constat, suggère : « *Ne pourrait-on pas, sur le terrain politique, examiner de plus près, une suggestion faite par Spaak⁶⁹ qui consistait à remplacer la manifestation par des élections de 100 à 250.000 votants⁷⁰ ? Je ne crois pas que ce soit impossible.* » Il propose de choisir Bruxelles, Anvers et Charleroi (ce sont les trois plus grands arrondissements). Il suggère ensuite de faire démissionner le ministre d'État Émile Brunet⁷¹ à Charleroi et affirme qu'il a la certitude d'avoir plus de voix à Bruxelles qu'en 1932. Il ajoute : « *Spaak me disputait l'honneur de représenter le parti. Moi, je le revendique.* » Pour Anvers, il voit la démission du député Camille Huysmans qui se représente avec Henri De Man et l'ex député Herman Vos⁷² comme suppléants. Il poursuit son argumentation : « *Si la grève est décidée à une faible majorité, sans enthousiasme, comme pis-aller, cela n'ira pas. Mais, prendre demain cette décision et dire que le décalage entre l'opinion parlementaire et l'opinion du pays est évident, qu'il justifierait l'appel du pays, que le gouvernement se gardera d'accepter cet appel, mais que nous sommes maîtres de procéder à des élections qui seront un sondage, ce serait une attitude que du côté des adversaires, on trouverait honorable et morale. Mais dire, après avoir proposé une grève générale de 24 heures, que nous ne l'acceptons pas et qu'il n'y a rien à faire, cela est impossible.* »

Paul-Henri Spaak surenchérit : « *Et puis, nous serons forcés de nous rejeter sur la proposition reprise aujourd'hui par Vandervelde. Je la défendrai et je crois qu'elle sera adoptée parce qu'elle ne demande pas de courage et on l'acceptera comme une solution qui ne demande pas de grands efforts. C'est possible et faisable et pas tout à fait mauvais. Cela va nous permettre de prolonger la troisième vague pendant 60 jours. Cela va nous permettre si nous réussissons non seulement de maintenir l'élan mais d'empêcher le gouvernement d'écarter la dissolution qu'il ne veut pas nous donner maintenant.* »

⁶⁹Le 21 mars 1937, lors d'un meeting en faveur de Paul van Zeeland, le ministre des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak, à l'égard de Léon Degrelle, affirme : « *C'est un homme sans originalité qui vole ses idées à ses adversaires. Il est allé jusqu'à me voler l'idée de l'élection partielle.* » *La Voix du Peuple* du 22 mars 1937, p. 2.

⁷⁰Sur 21 arrondissements, il y en a 11 de plus de 100.000 votants. Dans l'ordre décroissant : Bruxelles, 370.000, Anvers, 215.000, Charleroi-Thuin, 200.000, Liège, 185.000, Gand, 160.000, Mons-Soignies, 150.000, Malines-Turnhout, 125.000, Namur-Dinant-Philippeville, 120.000, Courtrai-Ypres, 110.000, Alost-Audenarde et Termonde-Saint-Nicolas 100.000.

⁷¹Brunet, Émile, Lucien. (Bruxelles, 8/06/1863, 10/05/1945). Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Charleroi de 1912 à 1945. Ministre d'État depuis 1925. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 29.

⁷²Vos Herman, Gustaaf. (Anvers, 30/03/1889, 12/05/1952). Journaliste. Représentant d'Anvers de 1925 à 1932. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 375.

Le syndicaliste Joseph Bondas⁷³ abonde dans ce sens : « *Nous avons voulu faire une manifestation à Bruxelles pour frapper l'opinion publique de la capitale qui semble vouloir ignorer le mouvement pour le Plan. Une grève peut-elle remplacer tout cela ? Même si elle réussit dans une certaine mesure, frappera-t-elle l'opinion publique de Bruxelles ?* »

Par contre, un autre syndicaliste, Alphonse Segier⁷⁴ s'insurge contre cette proposition : « *J'estime que la proposition faite par Vandervelde est une proposition honteuse... Il est honteux pour le mouvement syndical de se borner purement et simplement à se placer derrière l'attitude du POB.* » Le député Eugène Van Walleghem⁷⁵ propose de continuer la propagande pour le Plan tout en suivant la proposition d'Émile Vandervelde. Ce dernier met fin à la discussion en disant : « *Je crois qu'il est inutile de prolonger cette discussion.* »

Le président du Bureau, Corneille Mertens, déclare : « *Est-on d'accord avec la suggestion de Vandervelde ?* » Sans la moindre remarque, la proposition est adoptée à l'unanimité⁷⁶.

Pour être complet, il reste à savoir ce qui a poussé Paul-Henri Spaak à émettre cette proposition et à Émile Vandervelde de la faire admettre.

A défaut de témoignage de Paul-Henri Spaak, nous pouvons tenter de comprendre dans quel état d'esprit il se trouve à ce moment. En janvier 1935, Paul-Henri Spaak entre pour la première fois au salon Didier⁷⁷. Il y côtoie entre autres le socialiste Pierre Vermeylen⁷⁸, le

⁷³Bondas, Henri, Joseph. (Seraing, 25/11/1881, 01/01/1957). Homme politique et syndicaliste socialiste. Auteur de nombreux livres sur le syndicalisme. Commissaire royal au contrôle de la fabrication et du commerce des matériels, munitions et engins de guerre (1937-1938) et sous-secrétaire d'État à l'aide aux réfugiés, au travail et à la prévoyance sociale (3/09/1943, 26/09/1944). VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 20.

⁷⁴Ségier, Alphonse. (1886, 30/05/1953). Ouvrier textile. Délégué syndical et futur secrétaire général de la Centrale des Textiles. *Le Peuple* du 1/06/1953.

⁷⁵Van Walleghem, Eugène. (Couillet, 16/10/1882, 31/05/1964). Homme politique socialiste. Métallurgiste, dirigeant de syndicat. Représentant de l'arrondissement de Charleroi du 16/09/1919 à 1949. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 363.

⁷⁶Procès-verbaux du Bureau du Conseil général, année 1935, Compte-rendu du Bureau du Conseil général, salle de lecture, documentation de l'Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

⁷⁷Édouard Didier dirige une entreprise d'imprimerie. Son épouse, Lucienne Bauwens, gagnée aux idées du mouvement « Jeune Europe », à partir de novembre 1932, invite régulièrement une certaine élite intellectuelle bruxelloise et occasionnellement des étrangers de passage, pour débattre des États-Unis d'Europe, qui peuvent faire barrage contre le fascisme et la guerre. Fin 1934, elle ouvre un salon qui, très vite, fait polémique. DUMOULIN M., *Spaak*, Éditions Racine, Bruxelles, 1999, p. 59.

⁷⁸Vermeylen, Pierre, François. (Uccle, 8/04/1904, 1992) . Homme politique socialiste, licencié en économie, docteur en droit. Sénateur et ministre après la deuxième guerre mondiale. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 371.

militaire Léo Moulin⁷⁹, Henri De Man, le publiciste Raymond De Becker⁸⁰, le romancier Henri Bauchau⁸¹. Dans ce salon, les jeunes catholiques de *L'Avant-garde* à qui le roi Léopold III⁸², Paul-Henri Spaak et Henri De Man « inspirent quelque confiance ou quelque amitié » rencontrent les néo-socialistes. Selon l'historien Michel Dumoulin⁸³ cela place Paul-Henri Spaak dans une ambiance propice à conforter son idée imposant une ligne marquée par un retour à l'autorité, afin de poursuivre, en ratissant large dans la population, des buts nets et précis. Toujours selon Michel Dumoulin, Paul-Henri Spaak connaît à cette période une telle évolution - d'autant que le verrou qui cadenasse son accès à une haute fonction au sein du parti a disparu - qu'elle lui donne la force en février 1935 de provoquer une élection partielle. Émile Vandervelde, ayant réussi à faire créer une Commission Nationale du Travail, éloigne la possibilité de participation du POB au gouvernement. Cela ne plait guère à Henri De Man et à Paul-Henri Spaak. La manœuvre du « Patron » doit être contrée par les deux jeunes loups du POB. Henri De Man choisit de s'opposer à la Commission Nationale du Travail en travaillant ses bonnes relations avec Paul van Zeeland pour discréditer Émile Francqui, l'allié d'Émile Vandervelde, dans la création de la Commission Nationale du Travail⁸⁴. De son côté, Paul-Henri Spaak, tout en soutenant Henri De Man, travaille à l'intérieur du POB et réussit à faire porter son idée d'élections partielles par celui qu'il veut détrôner.

Comment a-t-il réussi ce tour de force ?

Faute de documents, nous ne pouvons qu'émettre une hypothèse. Émile Vandervelde a fait, tout au long de la progression du turbulent Paul-Henri Spaak, preuve d'une patience et d'une mansuétude qui demandent quelques explications. Après avoir permis

⁷⁹Moulin, Léo. (Bruges, 1875-1958). Officier de l'armée belge, grande carrière dans l'administration coloniale et dans de nombreuses sociétés coloniales. LEGRAIN P., *Le dictionnaire des belges*, Paul Legrain éditeur, Bruxelles, 1981, p. 370.

⁸⁰De Becker, Raymond. (Schaerbeek, 1912, Versailles, 1969). Publiciste catholique. Rédacteur en Chef du *Soir volé* jusqu'en septembre 1943. Colloque, *Autour de Raymond De Becker (1912, 1969)*, Calemba, Bruxelles, 8/03/2012.

⁸¹Bauchau, Henry. (Malines 1913, ?). Poète, Romancier et Dramaturge. LEGRAIN P., *Le dictionnaire des Belges*, Paul Legrain éditeur, Bruxelles, 1981, p. 28.

⁸² Léopold III. (Bruxelles, 1901, 1983). Roi des Belges de 1934 à 1951. Fils d'Albert premier. DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007. p. 1253.

⁸³Dumoulin, Michel. (1950). Historien à l'UCL et auteur de nombreux ouvrages sur l'entre-deux guerres. DUMOULIN M., *Spaak*, Éditions Racine, Bruxelles, 1999, page de garde.

⁸⁴GERARD E., in *Nouvelle histoire de Belgique, volume 2 : 1905-1950*, Éditions Complexe, Bruxelles, 2006, p. 200.

directement à Paul-Henri Spaak de démontrer ses grandes qualités⁸⁵, Émile Vandervelde le sauve lorsque son extrémisme le met au ban du POB⁸⁶. Dans ses mémoires, Paul-Henri Spaak écrit : « *J'ai beaucoup admiré Émile Vandervelde. J'ai toujours eu pour lui une déférente affection et un grand respect. Il m'a aidé au début de ma carrière. A ses côtés, j'ai fait mon premier discours politique. Ses interventions m'ont empêché d'être exclu du Parti Ouvrier*⁸⁷. *Il n'approuvait certainement pas mes outrances mais il les excusait.*⁸⁸ »

Achille Delattre⁸⁹ confirme ce régime de faveur : « *Selon que vous serez puissant ou misérable... S'il ne s'agissait pas de Spaak, les autres auraient sauté depuis longtemps. Il est tout de même inadmissible que l'on continue à faire une place à part dans le Parti, pour certains intellectuels.*⁹⁰ » Au vu des faits évoqués il apparaît que c'est la rencontre de trois phénomènes qui explique cette situation.

Le premier est une relation « familiale » : Émile Vandervelde a pendant de nombreuses années connu le grand-père de Paul-Henri Spaak, le libéral de gauche Paul Janson⁹¹. Ce dernier vient une fois par semaine à la maison du père Vandervelde⁹², des liens d'amitié se

⁸⁵Le début de la carrière de Paul-Henri Spaak est marqué par une fréquentation des barons du parti. Il est vrai qu'étant un « Janson » cela facilite les choses. Sa mère, devenue sénatrice en 1921, lui apporte un soutien supplémentaire. Lors d'une réunion à Hannut, en 1921, Émile Vandervelde lui donne l'occasion de faire ses premières armes. DUMOULIN M., *Spaak*, Éditions Racine, Bruxelles, 1999, p. 26.

⁸⁶Fin 1934, la tension est forte, mais Paul-Henri Spaak se défend avec talent lors de plusieurs réunions où Émile Vandervelde apparaît très modéré, pour ne pas dire conciliant, envers Paul-Henri Spaak. Finalement, Paul-Henri Spaak obtient que le congrès des 27 et 28 octobre se prononce sur le sujet. Il en sort en grand vainqueur, car il n'est pas exclu et est bien placé pour entrer au Bureau du Conseil général. Ce qu'il obtient le 14 novembre par un vote du Conseil Général. Cependant, le Bureau du Conseil général du 14 novembre 1934 ne respecte pas ce qui avait été décidé au congrès des 27 et 27 octobre 1934. Au lieu de simplement remplacer les deux membres démissionnaires, il les maintient et en nomme trois nouveaux jusqu'à un nouveau vote du Conseil général prévu à Pâques. Ce nouveau vote n'a jamais eu lieu. Procès-verbaux du Bureau du Conseil général, année 1934, Compte-rendu du Bureau du Conseil général, salle de lecture, documentation de l'Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

⁸⁷Paul-Henri Spaak fait référence à la période de septembre 1934 à octobre 1934. A cette époque les prises de position de *L'Action Socialiste* ont irrité beaucoup de dirigeants du POB. A tel point que certains membres du Bureau du Conseil général demandent l'exclusion de plusieurs écrivains de *L'Action Socialiste*, dont Paul-Henri Spaak. Bureau du Conseil général du six septembre 1934. Procès-verbaux du Bureau du Conseil général, année 1934, Compte-rendu du Bureau du Conseil général, salle de lecture, documentation de l'Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

⁸⁸SPAANK P.-H., *Combats inachevés, de l'indépendance à l'alliance*, Fayard, Paris, 1969, p. 28.

⁸⁹Delattre, Achille. (Pâturage, 24/08/1879, Baudour, 13/07/1964). Ouvrier mineur. Secrétaire national de la Centrale des mineurs. Ministre du Travail et de la prévoyance sociale en 1935. Archives de la salle de lecture de l'Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

⁹⁰Bureau du Conseil général du six septembre 1934. Procès-verbaux du Bureau du Conseil général, année 1934, Compte-rendu du Bureau du Conseil général, salle de lecture, documentation de l'Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

⁹¹Janson, Paul. (Herstal, 1840-1913), homme politique libéral progressiste, docteur en philosophie et lettres et en droit. Représentant notamment de Bruxelles 1877-1884 et en 1889-1894. LEGRAIN P., *Le dictionnaire des Belges*, Paul Legrain éditeur, Bruxelles, 1981, p. 279.

⁹²Certains jours, des réunions mondaines se déroulent au domicile des parents d'Émile Vandervelde, chaussée d'Ixelles. On réunit à dîner un douzaine d'invités, pour la plupart des professeurs de l'Université

créent et persistent dans le temps, même si politiquement les divergences augmentent. Cela peut expliquer l'aide dont bénéficie Paul-Henri Spaak au début de sa carrière politique et le secours d'Émile Vandervelde par la suite.

Le second phénomène est celui, purement stratégique, d'un vieux leader lachant du lest pour contenir la montée d'un jeune loup. Le sociologue Robert Michels⁹³, dans son approche sociologique des partis, écrit que lorsque, dans un parti, de nouveaux chefs s'emparent des masses et leur inculquent leurs propres idées, opposées à celles des vieux dirigeants du parti, ceux-ci doivent faire des concessions. En général, leur soumission n'est qu'une mesure de prévoyance destinée à neutraliser l'influence des jeunes concurrents. Ils spéculent sur le fait que les jeunes loups goûtant au pouvoir vont se fondre dans le moule officiel du parti⁹⁴.

Le troisième critère influençant Émile Vandervelde est l'arrivée trop tardive de l'alternative Commission Nationale du Travail. Outre les réticences internes d'une partie de l'oligarchie du parti⁹⁵, cette commission n'a pas d'effet, faute de temps, pour calmer la colère des adhérents.

libre de Bruxelles. Émile Vandervelde, malgré son jeune âge, est admis à ces festins. Il en retire quelque profit intellectuel. VANDERVELDE E., *Souvenirs d'un militant socialiste*, Éditions Denoël, Tours, 1939, p. 17.

⁹³Michels, Robert. (Strzelno, Pologne, 1876, Rome, 1936). Il est l'un des fondateurs de la sociologie politique. DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007.p. 1438.

⁹⁴MICHELS R., *Les partis politiques*, Flammarion, Paris, 1971, p. 126.

⁹⁵Les discussions concernant la participation à la Commission Nationale du Travail ont donné lieu à une passe d'arme très forte entre Émile Vandervelde et le duo Paul-Henri Spaak/Henri De Man.

Ces deux derniers ayant le soutien clair d'autres membres du Bureau du Conseil général (Max Buset et Fernand Brunfaut) ou plus discret d'autres tel Arthur Gailly. Finalement, le 4 février 1935, le Bureau du Conseil général adopte une résolution d'Émile Vandervelde allant dans le sens d'une participation à la Commission Nationale du Travail. Elle est approuvée à l'unanimité moins 8 voix par le Conseil général, en sa séance du 8 février 1935. Outre les dernières escarmouches entre Henri De Man et le « Patron », nous relevons une lettre de la Fédération nationale des jeunes gardes socialistes très critique vis-à-vis de la participation à la Commission Nationale du Travail. Morceaux choisis : « *Nous considérons l'entrée éventuelle des socialistes dans la Commission Nationale du Travail comme néfaste au parti... Nous condamnons la politique de l'os à ronger et la collaboration camouflée.* » Il y a également les protestations de Grégoire : « On se trouve devant le fait accompli », et le refus catégorique d'Eekelers : « *Non à la Commission Nationale du Travail !* »

Brunfaut, Fernand, Adolphe. (Neffe-Anseremme, 7/07/1886, 1972). Homme politique socialiste. Architecte. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 5/05/1925 à 1961. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 29.

Gailly, Arthur. (Wanfercée-Baulet, 20/03/1892, 1974). Homme politique socialiste. Secrétaire de syndicat. Représentant de l'arrondissement de Charleroi du 24/05/1936 à 1961. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 151.

Eekelers, Willem. (Berg, Brabant 2/09/1883, Bruxelles, 18/05/1954). Homme politique socialiste. Directeur-rédacteur en chef (*Volksgazet*). Représentant de l'arrondissement d'Anvers du 16/11/1919 à 1954. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 139.

Rapports du Bureau du Conseil général du 2 et 4 février 1935. Rapport du Conseil général du 8 février 1935. Procès-verbaux du Bureau du Conseil général, année 1935. Compte-rendu du Bureau du Conseil général, salle de lecture, documentation de l'Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

La combinaison de ces trois phénomènes donne un résultat inattendu. Émile Vandervelde reprend l'idée des élections partielles de Paul-Henri Spaak et la défend énergiquement.

Maintenant que la décision est prise de recourir aux élections partielles, il ne reste plus aux dirigeants du POB qu'à faire ratifier cette proposition par le Congrès extraordinaire du POB. Il n'est pas pensable de concrétiser une telle décision sans l'aval du Congrès extraordinaire qui se déroule le lendemain. Cette ratification peut toutefois poser quelques problèmes; les partisans de la grève générale sont nombreux, du moins parmi les militants de base, et ceux-ci peuvent tenter d'influencer via leurs représentants le Congrès extraordinaire. Dans ce cas bien précis, l'oligarchie du parti n'a pas eu l'occasion, faute de temps, de « préparer » les représentants des militants. Mais les leaders du parti ont des ressources pour faire passer leur choix du moment.

Il est intéressant de connaître le déroulement de cette ratification, car dans le deuxième chapitre, cela nous sera utile pour comprendre le fonctionnement du POB.

Le jeudi 21 février 1935, le Congrès extraordinaire se tient à Bruxelles en commun avec la Commission syndicale de Belgique. Il est nécessaire de bien marquer l'entente entre les politiques et les syndicalistes. C'est pourquoi on soigne le symbolique: la salle des conférences est « *entièrement garnie de rouge. Des banderoles disent : « Unité d'action », « Le Plan au Pouvoir », et, face aux délégués, dans le fond de la scène, un symbole de Liberté, sous le double signe du Parti Ouvrier et de la Commission syndicale.* » Ce Congrès jouit d'une double présidence assurée par le président du POB, Émile Vandervelde, et le secrétaire général de la Confédération du Travail de Belgique, Corneille Mertens. La stratégie choisie par les leaders du POB est de démontrer la nécessité d'une réaction énergique face à l'attitude du gouvernement tout en faisant comprendre que celle-ci peut être dangereuse pour les masses populaires. D'où la nécessité de réagir de manière intelligente. C'est-à-dire par les élections partielles. L'oligarchie du POB ne prend aucun risque et c'est son vieux leader, Émile Vandervelde, qui entame le Congrès en évoquant l'attitude du gouvernement et la nécessité de répliquer. Il ouvre une parenthèse permettant de faire prendre conscience du danger d'une forte réaction gouvernementale : « *l'œuvre néfaste accomplie dans d'autres pays, où la classe ouvrière a été victime d'une*

répression sanglante. » Il propose d'envoyer un télégramme à Alcala Zamora⁹⁶, président de la république espagnole pour demander la grâce de deux militants socialistes espagnols. Cela est approuvé par le Congrès. Il cède ensuite sa présidence au député Jules Merlot⁹⁷. Ce dernier explique que le ministre du Bus de Warnaffe⁹⁸ a interdit aux organisations de radiodiffusion socialistes d'émettre encore des sketches et jeux radiophoniques en faveur du Plan de Travail. C'est le président de la Confédération générale du travail, Joseph Bondas, qui se charge d'expliquer l'attitude de la Commission syndicale. Il essaye d'influencer les partisans de la grève générale en proposant :

1. d'affirmer que les représentants de la Commission Nationale du Travail doivent s'en retirer immédiatement;
2. de contacter les organisations nationales des agents des services publics en vue de déterminer les conditions d'une action générale;
3. de lancer un manifeste dénonçant l'attitude du gouvernement;
4. de réclamer la dissolution des Chambres.

Autrement dit, il leur demande de patienter, tout en sachant bien que le Congrès doit se prononcer sur une action immédiate qui ne saurait-être la grève générale. Après avoir semé le trouble dans l'esprit des partisans de la grève générale, il ne reste plus qu'à leur servir la solution miracle. Le secrétaire du Bureau du Conseil général, Jean Delvigne⁹⁹, exprime la proposition du Conseil général. C'est aux militants des syndicats de se prononcer sur la réussite potentielle de la grève générale. Il faut retirer les délégués socialistes de la Commission Nationale du Travail, et ensuite : « *nous avons surtout songé à provoquer des élections partielles, par la démission de certains de nos députés et de leurs suppléants. Cela nous permettrait de tâter le pouls de l'opinion et de démontrer que la dissolution est nécessaire, que le corps électoral de 1935 n'est plus celui de 1932.* » Le

⁹⁶Alcala, Zamora (Niceto). (Priego, 1877, Buenos Aires, 1949). Homme politique espagnol. Premier président de la république espagnole. Déposé après la victoire du front populaire en 1936, il s'exile en Argentine. DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007, p. 38.

⁹⁷Merlot, Jules, Joseph. (Seraing, 14/09/1885, 31/01/1959). Agent commercial. Représentant de l'arrondissement de Liège de 1924 à 1958. Plusieurs fois ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 240.

⁹⁸Du Bus de Warnaffe, Charles, Paul, Marie, Léon (Vicomte). (Bruxelles, 16/09/1894, 23/10/1965). Homme politique catholique. Docteur en droit. Plusieurs fois ministre. Ministre des Transports et des P.T.T. Du 20/11/1934 au 25/03/1935. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 132.

⁹⁹Delvigne, Jean. (Seraing, 1/06/1903, ?). Journaliste. Secrétaire de rédaction à la Wallonie en 1926. Secrétaire du Bureau du Conseil général en 1933. « *La Trique* » du 30/12/1933, première page.

tour est joué.

Mais a-t-il réussi ?

Rappelons que l'oligarchie n'a pas eu le temps de « travailler » les représentants des sympathisants.

La suite des débats montre que la grève générale de 24 heures, bien qu'ayant de sérieux partisans tel le secrétaire de syndicat et futur député, Arthur Gailly, qui déclare : « *La première riposte qui s'impose, c'est la grève générale de 24 heures. Si nous craignons les risques, fermons les portes de nos syndicats* », n'enthousiasme pas l'ensemble du Congrès. Par contre, le retrait des représentants du POB de la Commission Nationale du Travail est mieux accueilli malgré quelques opposants. Le recours aux élections partielles est contesté en général par les mêmes qui s'opposent au retrait de la Commission Nationale du Travail. Pour porter l'estocade finale, on fait monter aux barricades les grosses pointures. Paul-Henri Spaak déclare au Congrès : « *Tous ceux qui voteront pour nous, voteront contre le gouvernement ; tous ceux qui s'abstiendront voteront en réalité contre le gouvernement. Si nous gagnons dans chaque arrondissement 30.000 voix, nous aurons un argument formidable pour la dissolution.* ».

Émile Vandervelde affirme : « *Sur la question des élections partielles, Spaak a dit tout ce qu'il fallait dire. Si le gouvernement veut empêcher les élections partielles, je demande l'honneur d'aller à la bataille en portant le drapeau du Parti Ouvrier Belge.* » Émile Vandervelde met sans réserve tout son poids dans la balance en faveur des élections partielles. Malgré cela, on ne peut empêcher une dernière tentative du tenace Arthur Gailly, en faveur d'une grève générale pour le lundi 25 février. Elle est repoussée par 581.412 voix contre 481.412 et 23.619 abstentions¹⁰⁰. Il reste maintenant à bien emballer la marchandise. Pour ce faire, on adopte la résolution suivante : « *Au nom du POB, de la CS et de tous les citoyens qui sont résolus de se rendre à Bruxelles le 24 février, dans le but de manifester dans l'ordre et la légalité, contre la politique du gouvernement des banques, contre ces arrêtés-lois et pour le Plan du Travail, Le Congrès déclare : Qu'en interdisant cette manifestation, sous de mauvais prétextes, et en donnant ordre au*

¹⁰⁰Ces chiffres s'expliquent par le fait que chaque fédération dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'affiliations payées au Conseil général et le nombre de voix est indépendant du nombre de délégués. Autrement dit, un délégué représente sa fédération et a droit à un certain nombre de voix au prorata des affiliés de cette même fédération. Statuts du POB, article 40. Documentation, salle de lecture, Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

bourgmestre de Bruxelles de revenir sur sa parole et de retirer l'autorisation qu'il avait accordée le 19 janvier, le gouvernement a porté aux libertés publiques une nouvelle et très grave atteinte. Cette mesure est d'autant plus grave que son impopularité croissante le condamne à prendre pour se maintenir au pouvoir contre le vœu du pays, des mesures d'exception et d'arbitraire toujours plus menaçantes pour les libertés et les droits garantis par la Constitution. Qu'en donnant son approbation à de telles mesures et en se préparant à proroger les pleins pouvoirs, la majorité parlementaire issue des élections de 1932 vient de consommer son divorce d'avec l'immense majorité du pays; pour ces motifs, le Congrès décide :

- 1. de réclamer la dissolution des Chambres;*
- 2. en outre, le Congrès charge le Bureau du C.G. de prendre toutes les mesures utiles pour que des élections partielles puissent avoir lieu rapidement dans un ou plusieurs centres, celles-ci donneront une mesure exacte de l'opinion et constitueront envers le gouvernement des banques une manifestation plus probante encore que ne l'eût été la manifestation du 24 février;*
- 3. de retirer les délégués du POB et de la CS à la Commission Nationale du Travail;*
- 4. de poursuivre, en l'amplifiant, dans l'ordre et la légalité, l'action pour le Plan du Travail au pouvoir;*
- 5. de charger le groupe parlementaire socialiste de déposer immédiatement le bloc des projets qui constitue les premières mesures d'exécution du Plan;*
- 6. le Congrès charge les Bureaux du C.G. et de la C.S. de constituer : Un Comité de défense et d'action ayant plein pouvoir de préparer et de décider toutes les mesures qui pourraient s'imposer pour sauvegarder les libertés publiques¹⁰¹.»*

Cette fois, plus rien ne s'oppose à l'utilisation détournée de l'article 106. Pourtant les dirigeants socialistes ne sont pas au bout de leurs peines. En effet, si ce Congrès extraordinaire entérine plusieurs décisions dont la plus importante, en ce qui concerne notre recherche, est celle de provoquer une ou plusieurs élections partielles, au sein même du POB, il y a des opposants à ces élections partielles. Ils vont se manifester par la suite. Pendant le Congrès certains se sont déjà exprimés :

- le député anversois Willem Eekelers : « *Les résultats d'une telle élection resteront*

¹⁰¹ Congrès extraordinaire du POB et de la CSB, Documentation, salle de lecture, Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

dépourvus de signification, nos adversaires principaux n'osant pas engager la lutte. » ;

- le syndicaliste Van Ballaer¹⁰² : *« J'estime aussi que la démission collective de nos mandataires socialistes serait une erreur, ce geste n'entraînant pas nécessairement la démission de tous les membres de la Chambre. Nous nous trouverions devant une série d'élections partielles, et nous ne savons pas quel en serait le résultat. » ;*
- Le secrétaire national de la Centrale des mineurs Achille Delattre : *« Réfléchissez aussi aux conséquences de la démission des députés. Ne risquez pas de donner la majorité au parti catholique. ».*

L'argumentation des adversaires des élections partielles repose soit sur la peur de ne pas retrouver les sièges mis en jeu, soit sur la peur de revivre une élection comme celle de 1928 à Anvers où les adversaires crédibles ne s'étaient pas présentés et où le candidat nationaliste flamand Auguste Borms avait obtenu un triomphe. Il est à noter qu'Henri De Man ne s'exprime pas pour le recours aux élections partielles. Il n'en parle pas dans son discours. Malheureusement, comme il n'est pas présent à la réunion du Bureau du Conseil général de la veille et qu'il ne dévoile pas son point de vue vis-à-vis de la décision de recourir à des élections partielles dans ses mémoires, nous n'en saurons pas plus en ce qui le concerne. Comme si cela ne suffisait pas, d'autres événements vont compliquer la situation. Le 25 février au Bureau du Conseil général, Henri De Man, ayant reçu des renseignements de « sources bancaires et financières », alerte ses collègues du bureau : *« On peut s'attendre à des surprises. On est à la veille du crack de deux grandes banques, la banque Segers et le Crédit Anversois. »* Il envisage un coup de théâtre, avec soit de nouvelles tentatives pour la formation d'un gouvernement tripartite *« en nous faisant la part plus belle »*, ou soit peut-être *« fera-t-on une dictature. »* Le bureau politique décide d'attendre la suite des événements et n'envisage nullement, malgré la gravité potentielle des propos d'Henri De Man, d'abandonner le recours aux élections partielles. Par contre, le choix d'une ou de plusieurs élections partielles donne lieu à de nombreuses propositions. La tendance générale est pour trois élections, une en Wallonie, une à Anvers, une à Bruxelles. Cependant les partisans d'une seule élection comptent dans leurs rangs

¹⁰²Van Ballaer. Représentant du Comité Exécutif de la Centrale des Tramwaymen. *Congrès extraordinaire du POB et de la CSB*, documentation de l'Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

notamment Henri De Man et le futur député Joseph Martel¹⁰³. Le choix est conditionné par l'attitude des Anversois, que l'on sait plus que réticents à l'idée de provoquer une élection partielle à Anvers¹⁰⁴.

Finalement ils se quittent sur la décision de ne rien décider tant que l'on ne connaît pas le choix des anversois.

En attendant, la presse socialiste commence la propagande. A en croire *Le Peuple*, les élections partielles font peur à la majorité parlementaire. En effet, le 26 février, le journal socialiste se réjouit que les partis gouvernementaux soient en négociation pour présenter des listes uniques face aux socialistes.

Une semaine après la prise de décision du Congrès extraordinaire, parvient enfin, au Bureau du Conseil général, la réponse des Anversois. Elle est claire : ceux-ci ont refusé par onze voix contre une et quatre abstentions, l'élection partielle à Anvers¹⁰⁵. Cela fragilise la volonté de certains de provoquer trois élections partielles pouvant évoquer à une élection à caractère national (Flandre, Wallonie et Bruxelles).

¹⁰³Martel, Joseph, Édouard, Ghislain. (Ecaussines-Lalaing, 5/05/1903, La Hestre, 12/04/1963). Homme politique socialiste. Employé. Représentant de l'arrondissement de Soignies du 24/05/1936 à 1939 et du 26/06/1949 au 12/04/1963. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 234.

¹⁰⁴Un fait historique doit être mentionné, car il montre l'importance de l'autonomie dont font preuve certaines entités locales. Lors des élections partielles de 1920, le comportement du POB est différent dans plusieurs arrondissements. Il n'y a pas de candidat à Bruxelles et Gand-Eeclou, il y en a à Mons-Soignies et Anvers. Cette disparité d'attitude est la suivante :

- le 22 février 1920, à Bruxelles la fédération du POB adopte la position de ne pas présenter de candidat en cas de participation des catholiques ou des libéraux. Ceux-ci en présentent et la fédération bruxelloise maintient son choix;
- à Anvers, les socialistes acceptent d'affronter les catholiques (les libéraux ne présentent aucun candidat);
- à Gand, les catholiques proposent un candidat et les socialistes refusent la lutte;
- à Mons-Soignies, le choix est simple car ni les catholiques, ni les libéraux ne présentent de candidat. Il y aura dès lors une liste socialiste.

Le sénateur Jules Lekeu affirme à la séance du Sénat du mardi 1er juin 1920 : « *C'est le propre de l'autonomie de notre action régionale de déterminer les méthodes de lutte, suivant les suggestions de l'ambiance et les nécessités du milieu.* »

En résumé, il y a une « certaine autonomie » régionale. Suivant la puissance de la régionale, l'autonomie peut être très variable. Un exemple de cette « certaine autonomie » : Henri De Man ayant fait adopter des règles contre les cumuls, celles-ci sont seulement appliquées en 1934 dans les petites fédérations; les grandes telles que Bruxelles, Gand et Anvers s'y opposant.

Cette autonomie régionale se remarque encore en 1935. Nous allons voir bientôt que l'inflexibilité de la régionale anversoise contribue au changement de tactique du POB qui s'oriente vers une seule élection partielle à Bruxelles plutôt que vers plusieurs élections partielles (dont Anvers).

Lekeu, Jules. (Dison, 1862-1933). Homme politique socialiste, journaliste. Sénateur provincial du Hainaut de 1911 à 1933. LEGRAIN P., *Le dictionnaire des Belges*, Paul Legrain éditeur, Bruxelles, 1981, p. 315.

Annales parlementaires du Sénat, année 1920, p. 344. DE MAN H., *Après coup*, Éditions de la toison d'or, Bruxelles, 1941, pp. 216-217.

¹⁰⁵Procès-verbaux du Bureau du Conseil général, année 1935, Documentation, salle de lecture, Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

Émile Vandervelde appuie la tendance à une seule élection partielle à Bruxelles, car dans la capitale on a « *besoin d'y travailler* » et la question financière porte à mettre tous ses efforts sur une seule élection partielle.

Paul-Henri Spaak n'est pas d'accord, il accepte de démissionner à Bruxelles, mais plaide pour des élections partielles dans d'autres arrondissements. Henri De Man est partisan d'une seule élection partielle à Bruxelles.

Lassé de ces discussions et probablement toujours partisan d'une grève générale, Arthur Gailly déclare : « *J'ai l'impression que tout ce qu'on fait jusqu'à présent a été fait pour rire. Nous traitons tout cela avec une légèreté qui m'effraye, nous négligeons l'état d'esprit des ouvriers. Depuis des mois, vous chauffez la masse à blanc, depuis des années nous les excitons, nous promettons l'une chose après l'autre et quand il faut s'exécuter, on se rabat sur quelque chose de moindre.* »

Ces propos d'Arthur Gailly sont intéressants, non pas dans sa critique des moyens utilisés (le recours aux élections partielles), mais bien dans son analyse de la situation des rapports entre l'oligarchie du POB et ses partisans. Il affirme que les masses populaires socialistes sont au bord de l'explosion, et cela à cause de la crise mais également de la campagne pour le Plan du POB, et les dirigeants du POB sont incapables de poser un acte pouvant donner satisfaction aux revendications de leurs supporters. Le syndicaliste semble bien seul. En effet, ses propos ne perturbent en rien la teneur des débats du bureau qui se termine par un vote où l'élection partielle unique à Bruxelles est choisie par dix voix contre cinq.

Un fait important doit être relevé. Bien qu'officiellement c'est à la fédération bruxelloise de choisir le député démissionnaire et les futurs candidats à sa succession, le bureau décide que Paul-Henri Spaak démissionne avec tous ses suppléants et qu'il est candidat avec, comme premier suppléant, Henri De Man, comme deuxième suppléant, Albert Marteaux¹⁰⁶, Paul-Henri Spaak se chargeant de le faire accepter par la fédération bruxelloise. Cela montre le dirigisme du Bureau du Conseil général. Un autre fait important retient notre attention. La suite du Bureau est consacrée à la crise monétaire. Henri De Man, tout en affirmant « *Je suis contre une tripartite plus que jamais* », pousse à ouvrir des discussions

¹⁰⁶A cette époque Albert Marteaux fait partie des proches de Paul-Henri Spaak avec qui il est un des principaux animateurs de *L'Action socialiste*. Par la suite il s'en éloigne et rejoint le parti communiste Marteaux, Albert. (Bruxelles, 26/01/1886, 15/05/1949. Homme politique socialiste puis communiste. Docteur en médecine. Plusieurs fois élu. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 234.

pour la formation d'un nouveau gouvernement. Émile Vandervelde déclare qu'Émile Franquin, depuis de longs mois, milite pour ce type de gouvernement. Cette discussion fait apparaître la volonté d'Henri de Man de faire entrer les socialistes au gouvernement.

Par la suite, cette question d'une participation gouvernementale va complètement occulter l'élection partielle de Bruxelles. Dans les comptes-rendus du Bureau du Conseil général, on ne trouve plus trace d'une discussion sur l'élection partielle que le treize mars, où l'on parle du financement de la campagne et le vingt mars où le député Auguste Debunne¹⁰⁷ s'inquiète de l'évolution de l'élection partielle (sans recevoir de réponse). Selon lui, c'est une contradiction de poursuivre une campagne électorale tout en faisant partie du gouvernement. Mais n'anticipons pas et revenons à la campagne électorale.

Après le choix d'une seule élection partielle, le principal support de la précampagne est sans surprise la presse socialiste. Toutefois celle-ci n'est pas très dynamique. Après avoir annoncé en pleine première page, mais de façon discrète, qu'il y aura une élection partielle à Bruxelles, *Le Peuple* du 6 mars, de manière plus visible, annonce que Paul-Henri Spaak et ses suppléants remettent leur démission le mercredi 13 mars après la discussion prévue sur les pleins pouvoirs gouvernementaux. Dans ce même article, une longue interview de Paul-Henri Spaak justifie le recours à l'élection partielle : pour répondre au coup de force du gouvernement qui a interdit la manifestation du 24 février, le POB a trouvé un moyen « normal, légal, régulier » pour que le pays manifeste son opposition à la politique gouvernementale. Il faut attendre le 10 mars pour retrouver en première page un article sur l'élection partielle. De nouveau, il s'agit d'une intervention du futur candidat Paul-Henri Spaak. Devant le personnel de la Prévoyance sociale, le toujours député bruxellois affirme que les mesures gouvernementales de déflation sont contre-productives et que l'élection partielle fera avancer le Plan du Travail au pouvoir.

C'est dans cette discrétion que le POB poursuit le programme établi. La suite se joue au comité de la fédération bruxelloise : « *Le comité de la fédération bruxelloise s'est réuni le lundi soir en même temps que les députés et sénateurs de l'arrondissement. Il a accepté la proposition du Conseil général au sujet d'une élection partielle et il a désigné comme*

¹⁰⁷Debunne, Auguste, Jules. (Menin, 25/11/1872, 9/01/1963). Ouvrier chaisier. Représentant de l'arrondissement de Courtrai de 1906 à 1949. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 67.

député démissionnaire, Paul-Henri Spaak. Spaak sera effectif sur la nouvelle liste avec, comme premier suppléant, Henri de Man et, comme deuxième suppléant, Marteaux. Le comité fédéral a décidé que la démission de Spaak et des quatre suppléants serait remise mercredi après la discussion sur les pleins pouvoirs¹⁰⁸.» Le Bureau du Conseil général charge la fédération bruxelloise d'organiser l'élection partielle. Paul-Henri Spaak, dont nous savons qu'il est partisan de plusieurs élections partielles, justifie le choix de Bruxelles en déclarant dans une interview : *«L'arrondissement de Bruxelles a été choisi pour cette élection, parce qu'un triomphe dans la capitale même du pays aurait un retentissement énorme dans toutes les régions. D'autre part, c'est l'arrondissement du pays dont la population est la plus nombreuse. Enfin, l'arrondissement de Bruxelles représente fort bien l'image sociale du pays. C'est donc à toutes les classes sociales de la population que nous nous adressons. La nouvelle élection nous permettra de travailler notre arrondissement d'une façon approfondie. Tous les orateurs du parti nous ont promis leurs concours et les camarades du pays flamand s'attacheront plus spécialement à travailler les cantons ruraux.*¹⁰⁹ » Il ne reste plus à Paul-Henri Spaak et à ses suppléants socialistes qu'à démissionner.

Mais, le fait de démissionner ne suffit peut-être plus, car des discussions animées, concernant des élections partielles, ont déjà eu lieu par le passé¹¹⁰.

Quelle est l'attitude de la Chambre ? La majorité gouvernementale va-t-elle accepter sans résistance le coup de force socialiste ?

En guise d'échauffement, le mardi 12 mars à 14 heures, s'ouvre la séance dont le sujet principal est la poursuite des débats sur la prorogation des pouvoirs spéciaux. L'application de l'article 106 s'invite dans ceux-ci. De ces longs débats, nous retenons les interpellations du député communiste Joseph Jacquemotte, réclamant une dissolution de la Chambre, auxquelles le député libéral Marcel-Henri Jaspar ¹¹¹réplique *« M. Spaak va vous en donner l'occasion.*¹¹² », et surtout celle de Paul-Henri Spaak. Celui-ci estime dans un long discours

¹⁰⁸Annales parlementaires de la Chambre, séance du jeudi 14 mars 1935.

¹⁰⁹Annales parlementaires de la Chambre, séance du 14 mars 1935.

¹¹⁰En 1904, 1919, 1920 et 1928.

¹¹¹Jaspar, Marcel-Henri (Baron, 1958). (Schaerbeek 23/06/1901, 1982). Homme politique libéral. Docteur en droit, représentant de Bruxelles du 27/11/1932 au 20/09/1944.VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 198.

¹¹²Annales parlementaires de la Chambre, 1935, p. 622.

que le gouvernement, par son utilisation stérile des pouvoirs spéciaux et sa volonté de favoriser les syndicats chrétiens, doit démissionner. Il prétend également que le gouvernement a peur des élections partielles et générales. Sur la fin de son discours, il assène « *Vous avez voulu empêcher une journée d'agitation dans l'arrondissement de Bruxelles. Nous comptons vous donner trente journées d'agitation dans l'arrondissement de Bruxelles.*¹¹³ » La réponse du premier ministre Georges Theunis ne comporte aucune allusion aux élections partielles.

C'est le lendemain qu'à la Chambre, sont lues les lettres de démission du député Paul-Henri Spaak et de ses suppléants : Albert Marteaux, Isabelle Blume¹¹⁴, L. Vanden Eynde¹¹⁵ et Maria Tillmans¹¹⁶. Celles d'Albert Marteaux, d'Isabelle Blume et de Maria Tillmans sont datées du 4 mars, celle de L. Vanden Eynde du 5 mars et celle de Paul-Henri Spaak du 12 mars.

Une motion d'ordre du député catholique Van Dievoet¹¹⁷ demande pour le lendemain une discussion sur les conséquences de ces faits, au point de vue de l'application du droit électoral. Ce qui est accepté par la Chambre. A cette même séance, la prorogation des pouvoirs spéciaux, tant dénoncée par les socialistes, est votée par 90 oui contre 84 non et 3 abstentions.

Le jeudi 14 mars, à la Chambre, les débats concernant l'attitude à avoir vis-à-vis de la situation provoquée par les démissions socialistes rappellent à plus d'un point ceux de 1904, 1919/20 et 1928. Toutefois, il y a une différence de taille, cette élection partielle est la conséquence de démissions volontaires et non plus de disparitions « naturelles » ou juridiques des élus. La bataille parlementaire a pour objet l'esprit de l'article électoral et non pas sur l'article lui-même. Son application est reconnue, avec regret, par la majorité.

Le ministre de l'Intérieur, Hubert Pierlot¹¹⁸, déclare : « *Messieurs, la décision de l'honorable*

¹¹³Annales parlementaires de la Chambre, 1935, p. 627.

¹¹⁴Blume, Isabelle. (Baudour, 1892-1975). Enseignante, femme politique socialiste puis communiste. Députée de 1936 à 1954. LEGRAIN P., *Le dictionnaire des Belges*, Paul Legrain éditeur, Bruxelles, 1981, p.43. Isabelle Blume est proche d'Albert Marteaux, mais elle se méfie très fort de Paul-Henri Spaak qui, bien qu'il représente la gauche du POB, n'a « *jamais rien su* » du marxisme.

¹¹⁵Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur L. Vanden Eynde.

¹¹⁶Tillmans, Maria. (Schaerbeek, 1869, Anderlecht, 1936). Femme politique socialiste. Elle entre au conseil communal d'Anderlecht en 1921. Elle est la première femme à y siéger. *Archives du Parti socialiste d'Anderlecht*.

¹¹⁷Van Dievoet, Josse, Émile, (Baron, 10/04/1967). (St. Katherina-Lombeek, 10/06/1886, Louvain, 24/06/1967). Homme politique catholique. Docteur en droit et en sciences politiques et sociales. Plusieurs fois ministre. Auteur de *Anti-parlementarisme* (1929). VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 349.

¹¹⁸Pierlot, Hubert, Marie, Eugène. (Cugnon, 23/12/1883, Bruxelles, 13/12/1963). Homme politique

M. Spaak et de ses amis n'est pas favorable à la santé du régime et au bon fonctionnement de nos institutions. Elle en prépare, au contraire, la destruction... Le gouvernement appliquera donc l'article 106 dans son texte, à la lettre, et le collège électoral sera convoqué dans les quarante jours... » Bien qu'il soit légal de faire voter une loi exceptionnelle annulant l'élection partielle, Hubert Pierlot ne le propose pas, faute de temps, car cela n'est pas possible dans le délai des quarante jours¹¹⁹. En guise de conclusion, il espère que dans l'avenir, si cela se reproduit, les parlementaires réagiront à temps pour promulguer une réforme de l'article 106. Finalement, une élection partielle est décidée pour le dimanche 14 avril.

De ces débats, il ressort que la majorité ne semble pas craindre outre-mesure l'élection partielle. Son attitude dans les jours qui suivent accrédite cette hypothèse. En effet, jusqu'au jour de l'élection partielle, le Parlement ne connaît plus aucun débat concernant le coup de force des socialistes. C'est dans la presse et la rue que les conséquences de l'article 106 vont se faire sentir, mais sans jamais atteindre une intensité exceptionnelle. Même du côté socialiste on est très modéré. Le *Peuple* du 14 mars annonce très sobrement la confirmation de l'élection partielle : « *L'élection partielle de Bruxelles, c'est sous le signe du Plan du Travail nous déclare Henri De Man, que se déroulera la bataille électorale.* » Le 15 mars le quotidien socialiste annonce des débats animés ayant abouti à l'acceptation d'une élection partielle à la date du 14 avril en les qualifiant de manœuvre de la majorité de la Chambre qui « *aurait voulu éviter l'élection de Bruxelles, mais le gouvernement n'a pas osé violer la loi.* »

Le début de la campagne est principalement animé par le dépôt des listes. Le POB fait campagne tandis que les catholiques et libéraux réfléchissent à l'opportunité de se présenter seuls ou en « union nationale ».

Selon *La Flandre libérale* du samedi 16 mars, on s'oriente vers une liste commune de la majorité avec à sa tête le ministre d'État libéral Fulgence Masson¹²⁰ et comme suppléants

catholique. Docteur en droit. Plusieurs fois ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 272.

¹¹⁹Le délai légal pour organiser une élection partielle est de quarante jours. Annales parlementaires de la Chambre, séance du 14 mars 1935.

¹²⁰Masson, Fulgence, Paul, Benoit. (Dour, 16/11/1854, Mons, 24/01/1942). Homme politique libéral, docteur en droit, représentant de l'arrondissement de Mons de 1904 à 1933. Ancien ministre de la Guerre, de la Justice. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p.

l'ancien Premier ministre catholique Prosper Poullet¹²¹ et le libéral montois René Leclercq¹²². Cette information est également présente en première page du *Drapeau Rouge* du 16 mars 1935. Dans *Le Soir* du 18 mars, on peut lire que l'Association catholique ne présente pas de candidat. Elle a proposé aux libéraux de leur abandonner la tête de liste et de se contenter des deux places de suppléants. Mais, suite à la décision, à l'unanimité, des libéraux de ne pas présenter de candidat, l'Association catholique les suit, car l'aspect national de l'élection est enlevé par le désistement libéral. Le mot d'ordre des catholiques et des libéraux est l'abstention.

Les communistes sont également en campagne. Le *Drapeau Rouge* du 16 mars annonce que le Comité Central est convoqué pour déterminer la position du parti communiste. La suite de l'article ne laisse pas de place au doute quant à la participation des communistes au scrutin. Il signale également : « *Le journal « Rénovation*¹²³ » - qui à l'abri d'une virulente campagne contre certains financiers, propage un programme fasciste de corporatisme - annonce une candidature. » Cette candidature d'un nouveau parti est loin d'être la seule, puisqu'en plus des nationalistes flamands, cinq autres « formations politiques » se présenteront.

Le vrai démarrage de la campagne pour le POB se fait le 17 mars par un meeting au théâtre *Flamand*, avec comme orateurs, les grosses pointures du moment : Émile Vandervelde, Jules Merlot, Albert Marteaux, Henri De Man et Paul-Henri Spaak. Les différents intervenants servent à leur sauce le discours type du POB : le gouvernement par sa politique déflationniste maintient dans la misère la majorité du peuple. Seule l'application du Plan peut sauver la situation, mais nécessite l'arrivée au pouvoir du POB qui, au travers de cette élection partielle, démontrerait que c'est la volonté de la majorité des belges. Il est à remarquer qu'Émile Vandervelde, qui clôture le meeting, parle avec admiration de Paul Janson et de l'élection partielle gagnée par le grand-père de Paul-Henri

235.

¹²¹Poullet, Prosper, Antoine, Joseph, Marie. (Louvain, 5/03/1868, 3/12/1937). Homme politique catholique. Docteur en droit et en philosophie et lettres. Ancien Premier ministre et ancien ministre de nombreux ministères. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 276.

¹²²Leclercq, René, Charles, Edmond, Henri, Fulgence. (Mons, 25/1/1890-18/11/1964). Homme politique libéral. Docteur en droit. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 214.

¹²³Voir annexe six.

Spaak en 1889¹²⁴, le petit-fils étant le digne héritier du champion de la démocratie qu'était Paul Janson¹²⁵. Les propos d'Émile Vandervelde ne passent pas inaperçus. Selon le journal catholique *Le Bien Public* : « *Les socialistes voudraient faire une espèce de plébiscite ou tout au moins une consultation symbolique qui aboutit à l'élection mouvementée de Paul Janson sous le ministère Beernaert qu'avait ébranlé l'incident Pourbaix.* ¹²⁶ »

Ce plébiscite n'est peut-être plus utile aux socialistes car le gouvernement Georges Theunis démissionne le 19 mars 1935¹²⁷. La chute du gouvernement Georges Theunis préoccupe *Le Peuple* qui ne consacre plus aucun article retentissant à l'élection partielle pendant plusieurs éditions.

Pourquoi ce gouvernement Georges Theunis est-il tombé ? Est-ce à cause de l'élection partielle ?

Une chose est certaine pour le roi Léopold III, ce sont les socialistes qui ont discrédité le Parlement et ils ont largement contribué à tuer la politique déflationniste du gouvernement Georges Theunis¹²⁸.

Nous savons que cette campagne est en route depuis des mois, donc largement avant la campagne de l'élection partielle. Cela ne dit toujours pas si l'élection partielle du 14 avril 1935, ou plus exactement la campagne que celle-ci a entraînée, a pesé dans le choix du gouvernement Georges Theunis.

Voici un petit rappel des faits ayant contribué à la chute du gouvernement Georges Theunis. Celui-ci doit faire face en quelques jours à une série d'événements pour la

¹²⁴Cette allusion à une élection du grand-père de Paul-Henri Spaak mérite quelques explications : Le 11 juin 1889, le libéral Paul Janson est élu, au deuxième tour, député de l'arrondissement de Bruxelles par 10.539 voix contre 8602 au catholique De Becker. Cette élection est une élection partielle devant pourvoir au remplacement du député Eugène Stroobant. La campagne a été particulièrement musclée suite à l'affaire Pourbaix qui anime la vie politique et judiciaire belge depuis quelques années.

Paul Janson est un des nombreux avocats qui défendent les 27 accusés pendant le procès dit du « Grand complot. » Il en retire une grande aura qui lui permet via l'élection partielle de siéger à nouveau à la Chambre.

Stroobant, Eugène. (Turnhout, 1819, Bruxelles, 1889). Représentant indépendant de Bruxelles, élu en 1884. Notaire et écrivain. LEGRAIN P., *Le dictionnaire des Belges*, éditeur Paul Legrain, Bruxelles, 1681, p. 473. DELANGE-JANSON L., *Paul-Janson 1840-1913*, Éditions du Centre Paul Hymans, Bruxelles, 1962, p. 391. Pour plus de renseignements sur cette affaire et l'élection partielle voir annexe 4.

¹²⁵*Le Peuple* du 18 mars 1935, première page et troisième.

¹²⁶*Le Bien Public* du 17 mars 1935. Pour plus de renseignements sur cette affaire et l'élection partielle voir annexe 4.

¹²⁷VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, tome I*, Racine, Bruxelles, 2007, p. 331.

¹²⁸GERARD E., in *Nouvelle histoire de Belgique, volume 2 : 1905-1950*, Éditions complexe, Bruxelles, 2006, p. 196.

plupart défavorables :

1. La livre sterling, le 5 mars 1935, descend à 100 francs belges (175 en 1931), ce qui est néfaste pour nos exportations;
2. le 13 mars, lecture de la lettre de démission de Paul-Henri Spaak et promesse d'une campagne électorale très critique envers le gouvernement Georges Theunis. Prorogation des pouvoirs spéciaux à la Chambre par 90 oui contre 84 non et 3 abstentions ;
3. le 14 mars, le très écouté essayiste économiste Fernand Baudhuin¹²⁹ à la tribune de la Société belge d'Études et d'Expansion déclare que la politique de déflation est un échec et qu'une dévaluation est nécessaire immédiatement;
4. le 15 mars, les sorties d'or prennent des proportions provoquant la panique;
5. le 17 mars, à une réunion franco-belge, les Français refusent de lever suffisamment les barrières douanières, ce qui aurait permis de relancer nos exportations.

En désespoir de cause, le gouvernement Georges Theunis met en vigueur, le 18 mars, le contrôle des changes. En fait, le franc a perdu sa parité, ce qui est en contradiction avec le programme du gouvernement Georges Theunis (défense du franc et libre fonctionnement de l'étalon-or¹³⁰). La démission du gouvernement est la suite logique de cette situation. C'est fait le 19 mars. Cependant, l'entremêlement des événements pose question. Les sorties d'or s'accroissent après l'annonce de l'élection partielle. Les déclarations de Fernand Baudhuin et l'échec des négociations avec la France se passent également après cette annonce.

La réponse à une question va nous permettre de clarifier la situation : l'élection partielle a-t-elle accéléré la chute du franc ?

Pour répondre à cette question, mettons quelques chiffres sur la table. Le 13 mars sont lues les lettres de démission des socialistes. L'hémorragie, la vraie comme le qualifie

¹²⁹Baudhuin, Fernand. (Wanfercée-Baulet, 1894-1977). Historien et essayiste économique. Docteur en droit et en sciences politiques et diplomatiques. Conseiller de plusieurs gouvernements avant 1940. LEGRAIN P., *Le dictionnaire des Belges*, Paul Legrain éditeur, 1981, p. 28.

¹³⁰RANIERI L., *Émile Francqui ou l'intelligence créatrice, 1863-1935*, Éditions Duculot, Paris, 1985, pp. 285-286.

Camille Gutt¹³¹, ministre des Finances de l'époque, commence le 11 mars (sortie d'or de 35 millions) pour s'accélérer ensuite : 50 millions le 12; 77 millions le 13; 180 millions le 14; 354 millions le 15 et en deux heures le 16 : 280 millions. Soit en une semaine près d'un milliard. Or, la décision des socialistes de recourir aux élections partielles est connue depuis le Congrès du 21 février.

Selon Camille Gutt et Georges Theunis, cette fuite des capitaux, qui aura raison du gouvernement des banquiers, est due à la campagne des socialistes et aux dissensions internes du gouvernement : « *Notre œuvre économique s'est heurtée à la politique : à celle de l'opposition, organisée à fond pour la lutte systématique, à celle des groupes parlementaires, souvent opposés entre eux à l'intérieur même du parti.*¹³² »

Cette fuite de capitaux est récurrente depuis de nombreux mois et le gouvernement Georges Theunis, spécialement formé pour y remédier, n'y parvient pas. Le fait que les socialistes provoquent un profond malaise dans le pays, par leur campagne et maintenant par un scrutin qui interpelle tout le monde, ne contribue-t-il pas à accentuer ce phénomène ?

Au vu des chiffres, la démission de Paul-Henri Spaak est peut-être la cause de l'accélération de la fuite des capitaux. L'augmentation avant l'annonce officielle est de plus ou moins 50 % par jour, ensuite elle passe à 150 % le lendemain de cette même annonce, à 200 % le surlendemain. En économie financière, lorsque le marché s'emballe, on retrouve le même type d'accélération, et la conférence de Fernand Baudhuin peut-être considérée également comme un stimulateur de la chute du franc. Jean Vanwelkenhuyzen est sans équivoque à ce sujet : « *Ce même 14 mars, une conférence de Fernand Baudhuin, professeur d'économie à l'Université de Louvain, sème la panique... Il dévoile sans ménagement l'échec de la déflation et la nécessité d'une dévaluation immédiate. Il allume la mèche dans la poudrière qu'est toujours plus ou moins le « Cité Ardente ». L'explosion ne tarde guère.*¹³³ » Au vu de ces éléments, on peut affirmer que l'attitude socialiste et plus particulièrement la provocation d'une élection partielle ont contribué avec

¹³¹Gutt, Camille. (Bruxelles, 1884, 1971). Homme politique libéral. Financier, docteur en droit, licencié en sciences politiques. Extraparlementaire. Ministre des finances de 1934 à 1935 et de 1939 à 1945. DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des Belges A-H*, Éditions Le Cri, Bruxelles, 1998, p. 275.

¹³²Déclaration de Georges Theunis au micro de l'Institut National de Radiodiffusion (INR, ancêtre de la RTBF et VRT) le 19 mars 1935.

¹³³VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, tome I*, Racine, Bruxelles, 2007, p. 327.

d'autres éléments à accélérer la chute du franc. Celle-ci est incontrôlable depuis la dévaluation de la livre sterling en mars 1935.

Concrètement la Belgique se retrouve sans gouvernement, au moment où la situation financière se dégrade fortement. Cela va avoir des conséquences importantes sur le déroulement de l'élection partielle. Pendant la formation du gouvernement, à l'exception des petites listes, une trêve va s'établir entre les trois grands partis du pays. Ils vont se consacrer entièrement à la constitution d'un gouvernement. La plupart des hommes politiques de l'époque pensent que la réussite du sauvetage du franc ne saurait se faire sans la collaboration des socialistes. Afin de pouvoir réussir une politique de redressement, le nouveau gouvernement a besoin de calmer l'agitation socialiste. Lors des consultations du roi en vue de former le nouveau gouvernement, la plupart des personnalités non socialistes se prononcent pour un gouvernement d'union nationale. Le sénateur démocrate-chrétien Paul Tschoffen¹³⁴ déclare nécessaire une ouverture à gauche avec les socialistes à leurs côtés plutôt que faisant de la surenchère dans l'opposition¹³⁵. Paul van Zeeland, qui est près d'aboutir à la formation d'un gouvernement, base son programme sur une dévaluation du franc. Cette politique serait grandement facilitée par le soutien des socialistes. Et il le leur dit de manière claire. Mais la position officielle du parti socialiste est de maintenir le franc à sa parité-or. Cependant, cette position du POB défendue entre autres par Émile Vandervelde, le sénateur Louis de Brouckère et l'économiste Arthur Wauters est contestée entre autres par le député Georges Hubin¹³⁶ qui, à titre personnel, le proclame le 12 février 1935. Les partisans du Plan tels que Paul-Henri Spaak et Max Buset, sont également de cet avis¹³⁷.

La balle est dans le camp socialiste.

Que va faire le POB ?

Le 20 mars 1935, le POB va donner un coup de pouce décisif à la formation d'un

¹³⁴Tschoffen, Paul, Marie, Joseph, Raymond. (Dinant, 8/05/1878, Liège, 2/07/1961). Homme politique catholique. Docteur en droit. Plusieurs fois ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969

¹³⁵VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, tome 1*, Racine, Bruxelles, 2007, p. 343.

¹³⁶Hubin, Georges. (Bouvignes, 18/03/1863, Modave, 30/07/1947). Homme politique socialiste. Sculpteur en pierres. Représentant de l'arrondissement de Huy du 22/05/1898 à 1900, de l'arrondissement de Huy-Waremme du 27/05/1900 à 1946. Ministre d'État le 3/11/1945. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 185.

¹³⁷VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, tome 1*, Racine, Bruxelles, 2007, p. 325.

gouvernement d'union nationale. Le Bureau du Conseil général, sous la pression d'Henri De Man et de Paul-Henri Spaak, vote l'ordre du jour suivant : « *Le Conseil général du Parti ouvrier belge est disposé à participer à des consultations en vue de constituer un gouvernement capable à la fois de rallier une majorité parlementaire et de rétablir la confiance dans le pays.* » De nombreuses discussions, parfois très animées, vont agiter le Bureau du Conseil général qui se réunit régulièrement jusqu'au 26 mars 1935.

Nous retenons de celles-ci que, finalement, la participation aux négociations et ensuite au gouvernement est acceptée sans trop de difficultés, mais surtout que le système de fonctionnement du POB est mis en difficulté. En voici l'illustration des éléments les plus significatifs : très rapidement, le Bureau du Conseil général se divise en deux camps, le premier emmené par Paul-Henri Spaak qui privilégie la solution au respect des statuts du POB, le second où l'on retrouve ceux qui prônent le respect des statuts avant tout. Le clivage est tel que le 24 mars 1935 Paul-Henri Spaak met tout son talent pour faire triompher sa vision des choses : « *Je vous ai exposé ma façon de voir et ma conception de la démocratie. Je suis un peu effrayé de vous voir discuter. J'ai l'impression que vous considérez la démocratie comme une chose dans laquelle il est impossible de prendre position sans se faire couvrir par l'une ou l'autre assemblée. Si vous voulez absolument un Conseil général, alors il faut l'entendre comme cela : pleins pouvoirs pour le Bureau. C'est la seule chose que je demanderai au Conseil général en lui disant qu'il nous est impossible d'expliquer la situation dans les détails, de citer des chiffres et de dire ce qui doit se passer.* » Suite à cette intervention et après discussion, la résolution de provoquer une réunion du Conseil général est votée majorité contre opposition. Immédiatement après le vote, certains veulent revenir sur celui-ci. La discussion est tellement vive qu'il faut une suspension de séance d'une heure et quart pour rétablir le calme. A la reprise des débats, Paul-Henri Spaak les oriente vers la convocation d'un congrès : « *Je trouve qu'il est sans intérêt de réunir le Conseil général; c'est la même chose que le Bureau, à peu de chose près. Si vous voulez être couverts, vous devez le faire par un Congrès. J'ai dit hier combien il est difficile de réunir un Congrès et de lui exposer la situation. Nous devons justifier notre thèse sans pouvoir donner tous les éléments. Votre position sera fausse. On a dit que j'étais l'inventeur de la démocratie autoritaire, mais je ne vois que la possibilité de tenir un Congrès dimanche et si le Congrès ne ratifie pas ce que nous avons fait, alors*

le gouvernement sera par terre dimanche ! Sainte¹³⁸ va dire : « Vous allez mettre le Congrès devant le fait accompli. » C'est vrai, mais je crois, étant donnés les avantages et les inconvénients, qu'il ne faut pas hésiter de prendre position et d'aller au Congrès dimanche prochain. Je pense qu'il y a un précédent. » Un événement va influencer la réflexion socialiste.

En fin de la journée du 25 mars, Paul van Zeeland annonce la formation d'un gouvernement « *en dehors des partis* ¹³⁹ ». Il s'agit d'un gouvernement d'union nationale où les socialistes obtiennent cinq portefeuilles¹⁴⁰.

La naissance du gouvernement van Zeeland ne met pas fin aux discussions du côté socialiste, au contraire. Après moult discussions et réunions, le 26 mars 1935, le Bureau du Conseil général annule le vote précédent en votant à l'unanimité moins trois voix la convocation d'un Congrès pour le samedi 30 mars 1935 à 14 heures et le dimanche 31 mars 1935 toute la journée. Tout comme lors de la prise de décision de recourir à l'élection partielle, la tête du POB doit faire accepter par un Congrès une décision non-respectueuse des statuts. La tâche semble plus aisée, car que peut valoir le respect des statuts face à une participation gouvernementale porteuse d'espoir pour les sympathisants socialistes au bord de la déprime ?

Le déroulement du Congrès va confirmer cette vision des choses. Le professeur Désiré Bouchery¹⁴¹ coprésident du Congrès campe le décor immédiatement : « *Le parti s'est trouvé en face de problèmes d'une importance capitale pour son avenir. Il a dû se prononcer sur des questions de tactique particulièrement délicates. En outre, les circonstances étaient de telle nature que pour arrêter des décisions, le Parti s'est trouvé*

¹³⁸Paul-Henri Spaak cite probablement François Sainte, parce qu'il est un « élu JGS ». Or celles-ci sont en faveur « du Plan, rien que du Plan ». Sainte, François, Antoine. (Herstal, 20/01/1900, Brûly, 02/11/1960). Homme politique socialiste. Instituteur communal. Représentant de l'arrondissement de Liège du 27/11/1932 au 30/11/1948). VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 293.

¹³⁹DUJARDIN V., DUMOULIN M., *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Éditions Racine, Bruxelles, 1997.p. 47.

¹⁴⁰Eugène Soudan à la Justice, Henri De Man aux Travaux publics et Résorption du chômage, Paul-Henri Spaak aux Postes, téléphones et télégraphes, et Transports, Achille Delattre au Travail et Prévoyance Sociale, Émile Vandervelde sans portefeuille.

Soudan, Eugène, Édouard, César, Gaëtan. (Renaix, 4/12/1880, Uccle, 30/10/1960). Homme politique socialiste. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement d'Audenarde du 16/11/1919 à 1936. Plusieurs fois ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 304. DANNAU W., *ainsi parla Léon Degrelle, vol. 5*, Éditions Byblos SPRL Strombeek-Bever, 1973, pp. 79-80.

¹⁴¹Bouchery, Désiré, Jacques, Romain. (Gand, 18/11/1888, 6/11/1944). Professeur. Représentant de l'arrondissement de Malines de 1919 à 1944. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 23.

*dans l'impossibilité de suivre la voie traditionnelle et statutaire. Les organismes intermédiaires, le Bureau du Conseil général et le Conseil Général lui-même se sont trouvés obligés de prendre de lourdes responsabilités, quitte à se faire approuver ultérieurement par l'instance suprême du parti, le Congrès. Le Congrès actuel a, par conséquent, en premier lieu le caractère d'un congrès d'information.*¹⁴²» Émile Vandervelde prend ensuite la parole et défend la participation gouvernementale¹⁴³. Il justifie également la violation des statuts : *« Nous ne pouvions pas consulter le Congrès plus tôt. Vous comprenez que ce n'était pas possible sans des conséquences désastreuses pour l'économie nationale tout entière, de discuter ces questions en public, au cours des jours derniers. Mais nous avons pris l'engagement, dès que ce serait possible, de réunir le Congrès du Parti Ouvrier, notre instance suprême. Si vous croyez ne pas pouvoir nous donner un billet d'indemnité, donnez-nous un ordre. Nous nous soumettrons à votre discipline.*¹⁴⁴ »

Cependant des voix s'élèvent pour contester la manière dont ont été prises les décisions. Le député liégeois Georges Truffaut¹⁴⁵ clame : *« Les chefs doivent prendre leurs responsabilités... et je pense même qu'il est des circonstances où ils sont amenés à prendre ces responsabilités sur l'heure, immédiatement, sans avoir l'occasion de prendre le moindre contact avec leurs troupes ou avec leurs hommes. Mais j'affirme que dans les circonstances actuelles, il est possible de prendre, avec les militants du parti, un contact plus étendu que celui qui a eu lieu.*¹⁴⁶ »

Mais rien n'y fait, le Congrès extraordinaire du POB accorde la confiance aux membres socialistes du gouvernement par 519.672 voix contre 41.902 et 18.928 abstentions. La résolution adoptée dit notamment : *« Considérant que la situation extraordinairement grave de l'économie du pays justifiait pour des raisons de force majeure une procédure exceptionnelle dans les négociations qui ont abouti à la constitution du gouvernement...*

¹⁴²Compte-rendu du Congrès extraordinaire des 30 et 31 mars 1935, salle de lecture Institut Émile Vandervelde, Bruxelles, pp. 30 et 31.

¹⁴³Émile Vandervelde défend la déclaration gouvernementale et la dévaluation « la mort dans l'âme ». En effet, il affirme préférer rester dans l'opposition mais s'incline devant le vote majoritaire du Conseil général. VAN HAEGENDOREN M., *Le parti socialiste belge de 1914 à 1940*, EVO, Bruxelles, 1995, p. 112.

¹⁴⁴Compte-rendu du Congrès extraordinaire des 30 et 31 mars 1935, salle de lecture, Institut Émile Vandervelde, Bruxelles, p. 42.

¹⁴⁵Truffaut, Georges, Joseph. (Liège, 22/12/1901, 3/04/1942). Homme politique socialiste. Journaliste. Représentant de l'arrondissement de Liège du 27/11/1934 au 3/04/1942. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, p. 322.

¹⁴⁶Compte-rendu du Congrès extraordinaire des 30 et 31 mars 1935, salle de lecture, Institut Émile Vandervelde, Bruxelles, pp. 44 et 45.

Considérant que dans les circonstances actuelles, il est indispensable de participer à la direction d'une rénovation économique, qui autrement serait vouée à un échec, marque sa confiance dans les mandataires socialistes au gouvernement.¹⁴⁷ »

Les leaders socialistes trouvent, malgré tout, un peu de temps pour entretenir la campagne électorale. Il est vrai qu'il faut maintenir la pression sur les tractations gouvernementales. Le 25 mars, on trouve un reportage sur l'élection partielle dans *Le Peuple*. Il remplit la moitié de la première page et se termine sur la troisième. Il s'étend sur le meeting au *Palais des Sports* à Schaerbeek où, selon le quotidien socialiste, 22.000 personnes se retrouvent pour écouter les ténors du parti. Leurs discours ne changent pas, ils réclament toujours un gouvernement favorable au Plan.

Dès le moment où le Congrès a accepté l'entrée du socialiste au gouvernement, la campagne électorale devient inutile. Mais, on ne peut annuler l'élection partielle. Dès lors, la campagne des socialistes se transforme alors en un soutien aux ministres socialistes pour qu'ils fassent triompher le « Plan du Travail ». Ce changement de stratégie est illustré notamment par l'attitude de certains ministres socialistes (Émile Vandervelde, Henri De Man et Paul-Henri Spaak) présents comme orateurs dans les premiers meetings, qui par la suite, laissent la place à des seconds couteaux.

De cette manière les ministres socialistes ménagent leurs nouveaux « amis » catholiques et libéraux.

La campagne se poursuit de manière discrète dans *Le Peuple*.

On ne peut relever que quelques articles traitant de l'élection partielle :

- le 7 avril, « *pendant huit jours encore, tous les militants seront sur la brèche dans l'arrondissement de Bruxelles.* »;
- le 11 avril, il est rappelé aux électeurs que : « *les Bruxellois ne voteront pas pour des ministres : ils voteront pour les revendications du POB.* »;
- le samedi 13 avril, *Le Peuple* se contente d'un petit article en plein centre de la première page avec comme titre : « *L'élection de dimanche sous le numéro 2. L'argument de l'élection inutile et coûteuse ne tient pas contre nous.* »;
- l'édition du dimanche 14 avril n'est guère plus prolifique avec quelques lignes en

¹⁴⁷*Compte-rendu du Congrès extraordinaire des 30 et 31 mars 1935, salle de lecture, Institut Émile Vandervelde, Bruxelles, p 172.*

gros caractères en première page.

En consultant les affiches électorales du POB, on peut percevoir cette évolution. Sur l'une d'entre elles qui s'adresse aux femmes, on peut lire : « *Aux Femmes – Le 14 avril, vous ne voterez pas. Vos intérêts seront pourtant influencés par cette élection. Pourquoi ? Parce que de son résultat dépend l'orientation politique du pays. Voulez-vous des enfants heureux à l'abri du besoin ? Voulez-vous que l'avenir de vos chers petits soit assuré ?... Faites voter pour la liste n°2...* »

Une seconde, probablement comme la précédente, postérieure à l'entrée des socialistes au gouvernement, présente deux illustrations. Sur la première on voit un homme, le visage soucieux ; autour de lui, les mots « *Bail* », « *Faillite* », « *Liquidations* », « *Traites acceptées*. » La deuxième représente un père et son enfant qui se tiennent devant un magasin vide. Le texte dit : « *Votez pour la liste socialiste n°2 – La rénovation économique du pays vous délivrera de ces soucis.* »

Dès l'entrée des socialistes au gouvernement, de nombreuses affiches apparaissent vantant la « politique nouvelle » mise en place grâce aux socialistes. On justifie également le comportement de Paul-Henri Spaak. Il n'a pas trahi, au contraire, il poursuit maintenant au gouvernement son combat contre la politique de déflation, contre la présence de banquiers à la tête du gouvernement et pour le Plan du Travail¹⁴⁸.

Pourtant, les socialistes ne peuvent ignorer qu'ils sont embarqués dans une campagne où, maintenant, ils ont plus à perdre qu'à gagner. Ils doivent affronter de nombreuses listes et la partie risque d'être indécise car le nombre élevé d'adversaires de Paul-Henri Spaak n'est pas obligatoirement un avantage pour lui. En effet, par ce vaste choix, nombre d'électeurs peuvent trouver chaussure à leur pied. Pour les libéraux et les catholiques, s'abstenir serait logique, comme le demandent leurs partis respectifs, s'il n'y avait que les socialistes, communistes et nationalistes flamands comme listes présentes. Mais lorsque certaines nouvelles listes participent aux votes, et offrent une alternative, cette logique peut être mise à mal, car la participation socialiste au gouvernement est loin de plaire à un certain nombre de libéraux, chrétiens et socialistes. Un vote sanction est dès lors possible pour le POB. Leurs nouveaux adversaires le savent et tentent d'en profiter. Malheureusement pour

¹⁴⁸ LECHEVALIER V., *Catalogue des affiches politiques conservées aux Archives de la ville de Bruxelles (1905-1976) tome 2*, I.E.S.I.D., Bruxelles, 1997, pp. 479-483.

eux, la plupart n'ont pas les moyens de leurs ambitions et doivent se contenter de l'un ou l'autre meeting de quartier et d'affichages squelettiques. Cela accentue encore l'aspect très calme de cette campagne électorale.

En définitive, les socialistes, qui portent le numéro deux, affrontent le dimanche 14 avril 1935, huit autres listes¹⁴⁹ :

- liste 1 Communiste;
- liste 3 Parti réaliste;
- liste 4 Parti national indépendant;
- liste 5 Parti Colonial;
- liste 6 Commerçants catholiques;
- liste 7 Commerçants et classes moyennes;
- liste 8 Parti corporatif;
- liste 9 Frontistes.

Les journaux *Le Peuple*, *Cassandra* et *La Nation belge* rapportent que le scrutin se déroule dans un très grand calme. Toute la matinée, une pluie plus ou moins forte n'incite guère les électeurs à se diriger tôt vers les bureaux de vote. Seuls les Communistes, dans certains endroits, tentent de contrecarrer les propagandistes socialistes, qui se tiennent à l'entrée de tous les bureaux de vote pour tenter d'influencer les électeurs. La proclamation des résultats se fait également dans le calme. Dans *Le Peuple* du 15 avril, on explique : « *L'élection elle-même avait perdu son caractère primitif. Provoquée pour permettre au corps électoral de protester contre une outrageante atteinte à la liberté et contre la politique néfaste de déflation à sens unique, elle devait naturellement devenir inutile puisque le gouvernement Theunis avait fui et puisqu'une politique au sens diamétralement opposé était inaugurée avec la collaboration des socialistes.* » Paul-Henri Spaak remporte l'élection avec près de 50 % des votes valables. Il devance largement ses adversaires. Comment l'utilisation détournée de l'article 106, par les socialistes, a-t-elle été perçue par l'électorat ?

Les résultats de cette élection se caractérisent par le nombre élevé de votes blancs ou nuls. Ils sont 131.324 soit 92.724 de plus qu'en 1932. Les catholiques et les libéraux ont

¹⁴⁹Pour plus de renseignements sur ces listes voir annexe 5.

obtenu ensemble pour les deux listes 193.745 voix en 1932¹⁵⁰. Au vu de ces chiffres, on peut estimer qu'à peu près 50% des électeurs catholiques et libéraux n'ont pas respecté les consignes d'abstention. Voyons maintenant les résultats en détail :

- la liste communiste de Xavier Relecom¹⁵¹ obtient 18.575 voix soit 5974 voix de plus qu'en 1932. C'est un succès relatif car les communistes espéraient obtenir plus. En effet, ils spéculaient sur le ralliement des socialistes déçus des conditions de la participation gouvernementale;
- les socialistes rassemblent 120.784 suffrages. Ils augmentent de 13.160 voix, cela leur donne 48,5 % des votes valables. Étant donné l'absence des deux grands adversaires habituels, ce n'est certainement pas un triomphe. Par contre, leur participation dans le gouvernement Paul van Zeeland I ne semble pas avoir provoqué une émigration massive (par référence à la progression communiste) de leur électorat de gauche. Rappelons que les alliés gouvernementaux du POB avaient donné comme consigne de s'abstenir. Malgré une augmentation des communistes et les consignes d'abstention de leurs partenaires gouvernementaux, le POB augmente de manière substantielle. Si l'on tient compte du succès de certaines petites listes, on peut considérer que les consignes d'abstention n'ont pas été très bien suivies. Une partie non négligeable de l'électorat catholique-libéral s'est donc prononcé, soit en faveur du partenaire gouvernemental socialiste, soit en sa défaveur. Cela montre le malaise que provoque l'arrivée des socialistes au pouvoir pour une partie de l'électorat conservateur.

Voyons ce que cela donne pour les concurrents de droite du POB :

- la liste 3 du Parti réaliste d'Armand Janssens¹⁵² remporte 45.772 voix. L'Anversois devient ainsi le dauphin de Paul-Henri Spaak. Largement derrière, certes, mais cela montre que la piste des dénonciations des scandales et de promesses irréalisables (notamment doublement des salaires et la suppression des impôts¹⁵³) dont Armand

¹⁵⁰Site Internet <http://www.ibzdgip.fgov.be/result/fr/result>, DB élection-Résultats, ULB.

¹⁵¹Relecom, Xavier, Gustave, Émile. (Anvers, 6/06/1900, 1977). Homme politique communiste. Expert-comptable. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles de 1936 à 1945. A la tête du PC en 1936. Ancien membre du POB (exclu en 1928). DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des Belges I-Z*, Éditions Le Cri, Bruxelles, 1998, p. 187.

¹⁵²Janssens, Armand. (1891, ?). Homme d'affaires d'Anvers. Fondateur du parti Réaliste. *Cassandra* du 20 avril 1935.

¹⁵³*Rénovation* du 11 avril 1935.

- Janssens s'est fait une spécialité est porteuse à cette époque;
- la liste 4 du Parti national indépendant de Jean-Charles Cools¹⁵⁴ obtient 18.864 voix. Malgré la consigne d'abstention émise par les libéraux et catholiques, cette liste a probablement bénéficié des voix d'électeurs désirant empêcher un triomphe de Paul-Henri Spaak. Selon *Le peuple*, ce parti est soutenu par la « presse bourgeoise ». L'un de ces « journaux bourgeois », le libéral *L'étoile belge*, écrit le 15 avril : « *Le parti national indépendant recueille 18.864 voix. C'est peu et c'est beaucoup. C'est peu, si l'on songe à la valeur de son programme et aux personnalités qu'il mettait en ligne. C'est beaucoup, si on songe que ce parti n'était pas organisé, ne disposait pas de moyens de propagande suffisants et n'a pu faire l'effort nécessaire capable de toucher la masse des électeurs.* » *L'Indépendance belge* qui a prôné l'abstention écrit cependant : « *D'aucuns nous ont dit : « Je désire malgré tout exprimer un geste positif. En faveur de qui » ? Dans ce cas, il est évident que les suffrages ne peuvent aller que vers la liste n°4... qui est recommandée par beaucoup d'anciens combattants.*¹⁵⁵ »;
 - la liste 5 du Parti Colonial de Maenhout¹⁵⁶ engrange 1385 voix. Cela est presque anecdotique. Selon le journal *Cassandra* du 20 avril 1935, cela ne prouve pas que les intérêts du Congo n'intéressent pas la population belge. Mais que lorsque ceux-ci sont défendus sous : « *un drapeau mal conçu, d'un brelan d'inconnus dont le programme est demeuré confidentiel* », ils ne peuvent remporter un succès lors d'une consultation électorale;
 - la liste 6 des Commerçants catholiques de Moens¹⁵⁷ récolte 2854 voix. Elle ne bénéficie que très partiellement du vote des catholiques n'ayant pas respecté les instructions d'abstention;
 - la liste 7 des Commerçants et classes moyennes de Misson¹⁵⁸ fait 6496 voix. Cela est mieux que celle des commerçants catholiques, mais comme pour la liste 6 les non-abstentionnistes ont été très peu convaincus par cette liste de commerçants;
 - la liste 8 du Parti corporatif de De St-Georges¹⁵⁹ rassemble 1492 votes. Difficile

¹⁵⁴Pour plus de renseignements sur Jean-Charles Cools voir annexe 5.

¹⁵⁵*L'Indépendance belge* du 14 avril 1935, première page.

¹⁵⁶Pour plus de renseignements sur Maenhout voir annexe 5.

¹⁵⁷Pour plus de renseignements sur Moens voir annexe 5.

¹⁵⁸Pour plus de renseignements sur Misson voir annexe 5.

¹⁵⁹Pour plus de renseignements sur De St. Georges voir annexe 5.

d'expliquer l'échec de cette liste avec le peu d'éléments que nous possédons;

- la liste 9 des Frontistes de De Clercq¹⁶⁰ fait 32.550 voix. C'est un succès remarquable. En effet, ce sont 18857 voix de plus qu'en 1932 et 12.441 de plus qu'en 1936; une élection où les nationalistes flamands progressent nettement dans toute la Flandre. L'apport des votes catholiques flamands a dopé la liste Frontiste. Une partie des socialistes flamands a probablement voté nationaliste flamand par protestation contre la participation du POB au gouvernement.

Au vu des résultats, cette élection partielle voulue par les socialistes montre qu'une partie non négligeable de la population bruxelloise est sensible aux idées développées plus tard par Léon Degrelle. En ce qui concerne le POB, son entrée au gouvernement semble n'avoir guère eu d'impact sur son électorat classique. Il grignote quelques électeurs dans les deux autres partis gouvernementaux, malgré les consignes d'abstention des libéraux et catholiques. Tout cela donne un bilan mitigé. Par contre, rien ne permet d'affirmer que l'électorat a été choqué par l'utilisation détournée de l'article 106.

En tout cas, le POB n'a pas été sanctionné par son comportement.

Au lendemain de l'élection partielle, celle-ci semble destinée à disparaître de la mémoire collective. L'utilisation de l'article 106 à des fins politiques est rapidement oubliée car c'est la grande réconciliation entre les trois grands partis. Pourtant, il réapparaît en octobre 1936.

Conclusion intermédiaire (de 1935 à 1936)

L'article 106 est utilisé pour la première fois de manière détournée. Pour sortir d'une crise interne, le POB, sur une proposition de Paul-Henri Spaak, provoque une joute électorale limitée à l'arrondissement de Bruxelles. Son but est de forcer les portes du pouvoir.

Cette solution comporte de grands risques car son issue est incertaine. Par la chute du gouvernement Georges Theunis pendant la campagne électorale, cette solution ne peut être menée à son terme et le POB arrive au pouvoir plus tôt qu'il ne l'espérait. Mais cette

¹⁶⁰De Clercq, Jerom, Gustaaf, Theofiel. (Everbeek, 16/11/1884, Gand, 20/10/1942). Homme politique nationaliste flamand. Instituteur. Chef du VNV à partir du 8 octobre 1933. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 16/11/1919 à 1932 et du 27/11/1936 au 20/11/1942. Il entraîne le VNV sur la voie de la collaboration avec les Nazis. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 69. CAMPE R., DUMON M., JESPERS J.J., *Radioscopie de la presse belge*, Marabout, Verviers, 1975, p. 280.

victoire prématurée a un prix, puisque le parti socialiste doit tourner le dos à son Plan du travail et composer avec avec les partis conservateurs. Cela provoque un changement radical dans le jeu politique belge. Les quelques années qu'ils reste avant la deuxième guerre mondiale sont marquées par ce changement. Il y a un avant et un après mars 1935¹⁶¹. Malgré cela, l'article 106 n'est pas modifié.

¹⁶¹Ce constat est développé dans la conclusion générale.



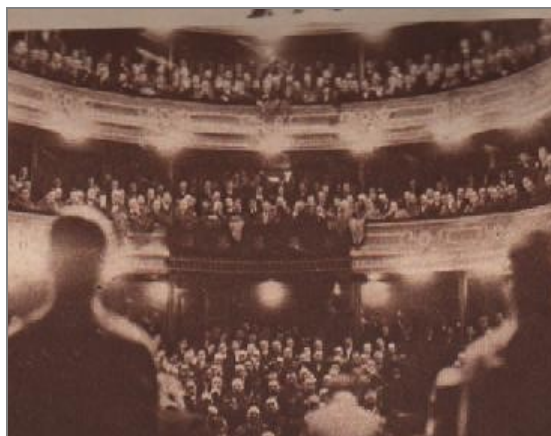
Comme en témoigne cette photo prise route de Charleroi, les rues du Brabant sont gardées militairement toute la nuit du 23 au 24 février, afin d'empêcher la manifestation du 24 février.
Photo A-Z du 3 mars 1935.



La salle du Congrès extraordinaire du 25 février.
Photo A-Z du 3 mars 1935.



Achille Delattre pendant son discours. Bien qu'ayant voté le recours aux élections partielles, lors du Bureau du Conseil général, il tient un discours allant dans l'autre sens lors du Congrès extraordinaire.
Photo A-Z du 3 mars 1935.



Le meeting au théâtre Flamand.
Photo A-Z du 24 mars 1935.



Un camion de
propagande socialiste.
Photo A-Z du 14 avril
1935.

C'est sous une fine pluie
que se déroule la journée de
vote. Photo A-Z du 21 avril
1935.



A la Maison du Peuple de
Bruxelles, Paul-Henri Spaak,
le vainqueur de la journée,
harangue ses partisans. Photo
A-Z du 21 avril 1935.

Elections législatives du 14 avril 1935

POURQUOI ?

Les électeurs de l'Arrondissement de Bruxelles
voteront le dimanche 14 avril 1935.

Pourquoi cette élection ?

Parce que le Parti Ouvrier Belge
a voulu permettre à l'opinion publique
de manifester, par la voie légale du scrutin,
**contre le Gouvernement des banquiers,
contre la politique de déflation.**

Entre-temps, après avoir accumulé les ruines et organisé la misère, le Gouvernement
des banquiers s'est lamentablement écroulé, abandonnant une succession désastreuse.

Une nouvelle équipe gouvernementale s'est constituée
sur un programme **HARDI et VIGoureux**

**qui fera renaitre la prospérité,
qui donnera du travail aux chômeurs,
qui fera revivre le commerce et l'industrie.**

FAITES CONFIANCE aux efforts entrepris
RÉNOVATION ÉCONOMIQUE DU PAYS. pour la

Les circonstances veulent que P.-H. SPAAK et Henri de MAN, les candidats de la
liste n° 2, qui font partie de la nouvelle équipe gouvernementale, seront soumis le 14 avril
au verdict du corps électoral et de l'opinion publique.

Ce sont les électeurs de l'arrondissement de Bruxelles
qui sont appelés à rendre ce verdict,
au nom de la nation tout entière.

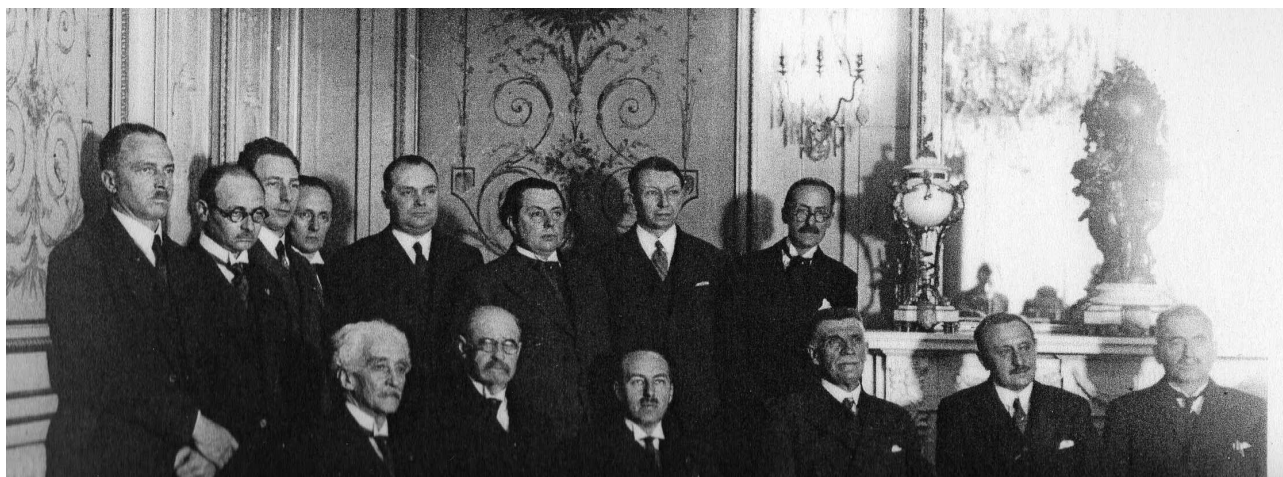
Ce verdict doit être, il sera : **CONFIANCE !**

VOTEZ POUR LA LISTE N°

2

1935 - 100, rue de la Loi - 1000 - Bruxelles

Les socialistes doivent expliquer pourquoi, ils sont au gouvernement et pourquoi, les bruxellois doivent encore aller aux urnes. Collection Dominique Fontaine.



Le gouvernement Paul van Zeeland I. Paul-Henri Spaak est le cinquième debout à partir de la gauche. Collection Dominique Fontaine.

De 1936 à 1937

Ce retour de l'article 106 est provoqué par l'arrivée dans le monde politique d'un nouveau parti, le parti rexiste, dont son créateur, Léon Degrelle marque la vie politique belge pendant quelques années. Il s'illustre par une verve très affûtée et une dénonciation démagogique sans concession du monde politique de l'époque. Il est à noter que ses origines le destinent à une activité politique plus conventionnelle. En effet, Léon Degrelle est le cinquième enfant d'un émigré français, Édouard Degrelle¹⁶², qui ayant obtenu la naturalisation belge, se lance avec un certain succès (conseiller provincial régulièrement élu) dans la vie politique. Il est également un homme très en vue au journal *L'Avenir du Luxembourg* et fait partie de la bourgeoisie catholique de la province du Luxembourg. Ce contexte familial favorise la vocation politique de Léon Degrelle qui, à partir de 1934, se fait connaître par ses nombreux écrits incendiaires et diverses manifestations très voyantes. La plus connue est le « coup de Courtrai » du 2 novembre 1935¹⁶³, où il s'illustre

¹⁶²Degrelle, Édouard. (Sorle-le-Chateau, dans les Ardennes françaises, 9/02/1872, Bruxelles 1/03/1948). Il fait ses humanités au collège Notre-Dame de la Paix à Namur, ville peu distante de Sorle-le-Chateau. Il est diplômé ingénieur brasseur et agronome. Édouard épouse Marie Boever le 11 juin 1895. Les Degrelle sont connus pour les liens qui les unissent à la Compagnie de Jésus. Le 4 août 1896, ils émigrent à Bouillon pour reprendre un établissement de maître-brasseur. Auparavant, Édouard était régisseur au château de Leignon, dans la province de Namur. Il obtient la naturalisation belge avant la première guerre mondiale. Édouard est un chrétien conservateur, il se lance dans une carrière publique avec l'appui de son beau-père. Il préside la conférence de St. Vincent de Paul, le Conseil de la fabrique d'Église et dirige le comité de la fanfare locale dont il est le fondateur. Il est élu conseiller provincial le 5 juin 1904, et est réélu en permanence. L'épisode pénible de la Grande Guerre ne le gêne pas dans ses entreprises professionnelle et politique. Un arrêt de la cour d'Arlon met fin à des suspicions de collaboration avec les Allemands : Édouard Degrelle « *N'a pas fait preuve d'un patriotisme particulièrement intransigeant en fournissant en bière l'occupant allemand... rien de grave ne peut néanmoins lui être reproché.* » En 1925, il est député permanent et en 1936, passe au nouveau parti Rex, création de son fils Léon. Il meurt en prison à Bruxelles le 11 mars 1948. Son épouse, Boever Marie. (La Roche-en-Ardenne, 11/04/1868, 23/10/1947). Épouse d'Édouard Degrelle. Elle est issue d'une famille bourgeoise pour laquelle le métier est par tradition celui de médecin. Elle décède en captivité. Le père de Marie, amateur de politique, est l'un des fondateurs du journal *L'Avenir du Luxembourg*. On le surnomme le « Démon de la Roche ».

DI RUMO G.F., *Léon Degrelle et l'aventure rexiste*, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2005, p. 21. Degrelle S. (fille de Léon Degrelle), *Notes manuscrites*, sans date. COLIGNON A., *Nouvelle biographie nationale*, Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, Bruxelles, 2001, p. 111. DEGRELLE L., *Tintin mon copain*, Éditions Pélican d'or, 2000. LEGROS U., *Un homme... un chef. Léon Degrelle*, Éditions Rex, Bruxelles, 1937, p.32. VANDROMME P., *Le loup au cou de chien, Degrelle au service de Hitler*, Fernand Nathan/Éditions Labor, Belgique, 1978, p. 14.

¹⁶³Le 2 novembre 1935, se tient le congrès annuel de la Fédération des associations et cercles catholiques. Le président de ce congrès n'est autre que l'ex-ministre catholique Paul Segers, qui est depuis peu la cible favorite des attaques de Léon Degrelle. Ce dernier, aidé par de nombreux jeunes partisan, réussit à prendre la parole et se lance dans un virulent réquisitoire contre le parti catholique et ses hauts responsables présents. Grâce à la presse ce « coup de Courtrai » contribue à rendre populaire le « Chef ». ETIENNE J.M., *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Bruxelles, p. 28.

Segers, Paul, Antoine, Marie, Norbert. (Anvers, 12/10/1870, 2/11/1946). Homme politique catholique. Docteur en droit. Plusieurs fois ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie

par son audace et un réquisitoire d'une extrême violence contre le parti catholique. Par la suite, il augmente la popularité acquise par le « coup de Courtrai » en dénonçant la collusion, avec une vigueur jamais atteinte auparavant, entre le monde politique et le monde financier.

Cette popularité devenue importante dans le monde des jeunes catholique lui permet de créer son propre parti baptisé Parti rexiste. Aux élections législatives du 24 mai 1936, il remporte un succès qui surprend tout le monde, en plaçant 21 députés et 12 sénateurs au Parlement. Malgré cette réussite, Léon Degrelle ne parvient pas à faire partie du nouveau gouvernement.

A partir de ce moment, toute son action politique sera centrée sur la prise du pouvoir, par de nouvelles élections. Profitant de nombreux événements qui surviennent à partir de juin 1936, il exploite toutes les ficelles politiques pour provoquer la chute du gouvernement. Après une longue hésitation, celui que l'on surnomme notamment « Chef » va utiliser l'article 106.

Voyons maintenant de manière chronologique ces diverses tentatives de prise de pouvoir. A peine les élections législatives terminées, le Belgique est secouée par un conflit social assez important. Le 2 juin, débute sur les docks d'Anvers la grève des « 500.000.¹⁶⁴ » Elle donne à Léon Degrelle l'occasion de s'illustrer. Dans un premier temps, le tout frais et déjà

Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 297.

¹⁶⁴Le 2 juin 1936, une grève sauvage se répand sur les docks du port d'Anvers. Les grévistes réclament une augmentation de 14 francs par jour. Le lendemain, les ouvriers diamantaires leur emboîtent le pas. Julien Lahaut et le parti communiste appellent à la grève générale. Le 7 juin 1936 en France, les accords de Matignon sont signés par les syndicats, le patronat et le gouvernement. Les grévistes français obtiennent la semaine des 40 heures, les congés payés et une augmentation générale des salaires. Cela ne passe pas inaperçu en Belgique. Le 9 juin, les mineurs liégeois refusent de descendre dans les mines. Le 13 juin, les syndicats socialiste et chrétien se rencontrent et élaborent un cahier de revendications commun. Le 14 juin, la grève touche tous les secteurs. Le gouvernement Paul van Zeeland II fait intervenir énergiquement la gendarmerie au port d'Anvers. Le Brabant entre dans la danse la troisième semaine. Ensuite, les quatre centrales syndicales, socialiste, chrétienne, libérale et la Centrale Révolutionnaire des Mineurs (communiste) signent un accord et mènent la lutte en front commun. L'effet de contagion est présent dans ce mouvement de grève. Depuis début mai des grèves ont éclaté en France suite à la victoire du front populaire. Les ouvriers du textile de la Flandre occidentale, par exemple, rejoignent le mouvement entamé par leurs collègues français du Nord. Les trois partis traditionnels s'élèvent contre ces grèves.

Lahaut, Julien, Victor. (Seraing, 6/09/1884, 18/08/1950). Secrétaire de syndicat.Représentant de l'arrondissement de Liège du 27 novembre 1932 au 18 août 1950. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 208.

HUBERTY C., *Dossier les congés payés ont 70 ans*, in supplément au Regards N° 59, juillet août 2006.

CLAESSENS B., *Julien Lahaut une vie au service du peuple*, S. P. E., 1952, pp. 21-22.

très polémique¹⁶⁵ hebdomadaire rexiste *Le Pays Réel* condamne les grévistes en fustigeant le ministre de l'Intérieur et le bourgmestre d'Anvers incapables, selon lui, de prendre des sanctions envers les syndicats socialistes et les « émeutiers.¹⁶⁶ » Après ce début en fanfare, le quotidien rexiste se concentre sur la formation du nouveau gouvernement plutôt que sur le sort des grévistes. Les grèves n'ont plus droit à la première page du *Pays Réel* si ce ne sont celles de France qui sont assimilées à un mouvement révolutionnaire. En effet, Léon Degrelle, fort de sa récente victoire électorale, espère entrer au gouvernement. Malheureusement pour lui, la volonté du roi est de favoriser la formation rapide d'un gouvernement, afin de laisser de côté les partis extrémistes, seuls vainqueurs de la joute électorale. Le Premier ministre sortant, Paul van Zeeland, va habilement réaliser les vœux du roi¹⁶⁷.

Voyant la tournure que prennent les événements (le gouvernement est formé le 11 juin¹⁶⁸) Léon Degrelle annonce qu'il ne s'associe avec aucun parti traditionnel : « *La position de Rex est claire : MAJORITE ABSOLUE OU RIEN.* ¹⁶⁹ » Dès ce moment la stratégie de Léon Degrelle est de préparer des élections futures qu'il espère anticipées. Pour ce faire, il doit élargir son électorat et les grèves en cours peuvent l'aider dans cette voie. En effet, ces grèves son marquées par une incompréhension entre les grévistes socialistes et le POB. Le POB n'a pas pris position au sujet de la grève. Sa seule intervention est un cautionnement moral de la grève et la facilitation des relations avec le gouvernement. La Commission syndicale n'a eu aucune déclaration de grève générale. Elle s'est contentée d'élaborer un programme de revendications susceptible de soutenir une action plus ou moins généralisée¹⁷⁰. De plus, le comportement du POB favorise la campagne de dénonciation des magouilles politiques par Léon Degrelle.

La réunion du Conseil général du 11 juin 1936 montre que le malaise des sympathisants socialistes est bien réel et qu'il ne dépend que de Léon Degrelle de l'exploiter.

En effet, à cette réunion, dont le sujet principal est la formation du nouveau gouvernement, les discussions donnent lieu à quelques échanges intéressants. Les

¹⁶⁵ Le quotidien *Le Pays Réel* est créé le 3 mai 1936 pour soutenir la campagne des élections législatives de mai 1936. Le journal, jusqu'en 1944 est le fer de lance de l'action rexiste en adaptant un ton très polémique.

¹⁶⁶ *Le Pays Réel* du 6 juin 1936, première page.

¹⁶⁷ Le gouvernement Paul van Zeeland II est présenté le 13 juin 1936. DUJARDIN V., DUMOULIN M., *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Éditions Racine, Bruxelles, 1997, pp. 59-63.

¹⁶⁸ DUJARDIN V., DUMOULIN M., *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Éditions Racine, Bruxelles, 1997, p. 62.

¹⁶⁹ *Le Pays Réel* du 11 juin 1936, première page.

¹⁷⁰ DELSINNE L., *Les grèves générales au XXe siècle en Belgique*, Éditions de l'Institut E. Vandervelde, Bruxelles, 1985, p. 41.

reproches se concentrent sur la cause du blocage. Selon plusieurs intervenants, celui-ci est dû à des conflits personnels, ceux-ci débouchant sur des marchandages laissant de côté l'objectif prioritaire, à leur yeux, de résoudre la crise économique. L'homme politique et syndicaliste Eugène Van Walleggem est très clair à ce sujet : « *Il apparaît clairement qu'il y a un malaise profond qui ronge le parti en ce moment ci... J'attire votre attention qu'il y a dans la classe ouvrière, à l'heure présente, une grande inquiétude et un mouvement de mécontentement et de colère qui monte avec une rapidité qui pourrait bien nous surprendre avant peu de temps. Et cette colère grandirait davantage encore si, demain on devait porter à la connaissance de la classe ouvrière que toutes les combinaisons ont échoué, non pas à cause du programme, mais à cause des personnalités.* » Il est loin d'être le seul de cet avis. L'intervention d'un certain métallurgiste Keuwet¹⁷¹ va dans le même sens et est très explicite. Il interpelle les leaders socialistes en déclarant : « *Nous aussi, nous sommes écœurés, et c'est au nom de la Centrale des Métallurgistes que je vais vous le dire... Il y a à l'heure actuelle et vous le savez comme moi, dans toute la classe ouvrière un malaise profond, un vif mécontentement. Cet état de choses a deux causes essentielles, la première de ces causes est d'ordre économique, la seconde est d'ordre politique. C'est de cette dernière que je voudrais parler... les travailleurs, passez-moi l'expression, sont particulièrement dégoûtés de constater qu'au moment où l'opinion publique parle de propreté, il y a dans notre parti des choses aussi peu claires, aussi peu saines, disons le mot aussi peu propres.* »

Toujours à cette réunion, l'« élu des JGS » François Sainte met en avant le danger communiste et la très forte possibilité que de nombreux travailleurs se désaffilient en faveur du parti communiste qui a montré sa force lors des dernières élections.

Au vue de cette situation, quoi de plus naturel que Léon Degrelle tente de récupérer les mécontents du parti socialiste.

Au lendemain de la présentation du gouvernement, Léon Degrelle ne s'en prive pas. Il change délicatement de ton vis-à-vis des grévistes : « *D'où est née cette résistance soudaine – et d'une remarquable dignité – de la classe ouvrière, aussi bien en Wallonie qu'en pays flamand ?*¹⁷² » La suite de son article est rempli de compréhension envers les travailleurs qui ont fait preuve de beaucoup de patience face à l'hyper capitalisme et aux

¹⁷¹Keuwet, Georges. (1899, 1947). Syndicaliste socialiste. Il a été secrétaire général de la centrale des métallurgistes. CEGES, Archives personnelles, manuscrits, liste des membres composant le Centre Syndical Belge.

¹⁷²Le Pays Réel du 14 juin 1936, première page.

manœuvres politiciennes. Dans le même journal, un autre article relate la grève à la FN d'Herstal. Il explique la détermination des ouvriers, mais aussi leur comportement exemplaire dans la conduite de la grève malheureusement compromise par les agitateurs communistes qui réussissent à retourner une partie des grévistes¹⁷³. Le nouveau ton est donné et se poursuit les jours suivant. Le 15 juin, en encadré, on peut lire en première page dans *Le Pays Réel* : « *Ouvriers ! Courage ! Ténacité ! Dignité ! Le pays est avec vous !* » La constitution du gouvernement van Zeeland occupe encore une grande partie de la première page, mais les grèves reprennent du poil de la bête (celles de Belgique et de France). En page trois, un article sur les mouvements dans le pays souligne le calme dans lequel se déroulent ces événements. Le 16 juin, *Le Pays Réel* titre : « *Travailleurs de toutes les classes, unissons-nous.* » Dans cet article, Léon Degrelle écrit que la grève a mal démarré car sans préavis, et avec des violences. Il poursuit en affirmant que les autorités ont été incapables de comprendre le mouvement mais que finalement, la classe ouvrière s'est ressaisie et a retrouvé sa discipline. Les grèves étaient inévitables depuis quinze mois, le premier responsable est Paul van Zeeland qui aurait dû faire majorer les salaires.

Pendant que *Le Pays Réel* se déchaîne, le gouvernement parvient à désamorcer la crise. Le 17 juin, alors que jusque là il a réprimé fortement le mouvement, il donne des signes d'assouplissement. En effet, sur convocation du gouvernement, la première Conférence nationale du travail a lieu. Il en ressort, entre gouvernement, patronat et syndicats, un accord qui garantit aux travailleurs l'introduction de la semaine des 40 heures dans les industries présentant un caractère insalubre ou dangereux, l'augmentation du minimum de salaire et 6 jours de congés payés annuels. Cela ne calme en rien le quotidien rexisste.

Dans *Le Pays Réel* de ce même jour, la première page est presque entièrement occupée par des articles en faveur des grévistes. Il en est de même les jours suivants. C'est finalement le 23 juin que les organisations syndicales demandent la fin de la grève. Après d'ultimes tentatives de soutien aux grévistes récalcitrant aux injonctions syndicales, Léon Degrelle jette l'éponge. Le 29 juin 1936, *Le Pays Réel* en première page sous le commentaire : « *On voit bien que les grèves sont finies...* » condamne l'attitude des socialistes qui « *viennent de trahir les ouvriers* ».

¹⁷³ *Le Pays Réel* du 14 juin 1936, page 3.

L'attitude de Léon Degrelle pendant ces grèves est de discréditer le POB aux yeux des travailleurs et le gouvernement soumis selon lui aux dictats des socialistes. Sous le titre « *Rex avec le peuple contre le gouvernement de la trouille* », un article de l'hebdomadaire *Rex* est clair à ce sujet. Voici quelques extraits choisis : « *Les chefs socialistes décontenancés ont en vain essayé de reprendre la tête du mouvement. Les ouvriers auraient tort de croire que leur action a arraché leurs anciens chefs aux tripotages politiques et leur a rendu les vertus révolutionnaires ou plus simplement le sens des aspirations et des besoins du peuple... Le peuple se souviendra alors de ceux qui ont, dès l'origine, été à ses côtés pour soutenir ses justes revendications. Il saura que Rex s'est substitué à ses anciens chefs qui l'ont trahi.*¹⁷⁴ » De plus, Léon Degrelle cherche à prendre la place des socialistes et communistes dans le domaine social en soutenant les grévistes via le « service social de Rex. » L'action la plus spectaculaire est l'accueil d'enfants de grévistes, les « petits grévistes de Rex », dans des familles rexistes¹⁷⁵. Cette attitude est celle d'un homme toujours en campagne électorale. La suite des événements renforce cette impression. D'ailleurs *Le Pays Réel* du 9 juin titre en page quatre : « *La campagne électorale est ouverte.* » La touche finale à cette saga rexiste est apportée par le vote de la loi sur les congés payés, le 8 juillet 1936¹⁷⁶. Cet événement met définitivement fin à la campagne rexiste concernant la grève des « 500.000. » Même s'il est malaisé de déterminer l'impact sur les travailleurs et la bourgeoisie du soutien rexiste au grévistes, nous estimons que cette première campagne dans l'objectif de provoquer des élections anticipées est un échec. Le gouvernement est toujours en place et est resté uni pendant le conflit.

Heureusement pour le « Chef » un événement extérieur à la Belgique va lui donner l'occasion de relancer sa quête du pouvoir. Le 17 juillet 1936 débute la guerre d'Espagne¹⁷⁷. Léon Degrelle, le 20 juillet 1936 sous le titre « *Les Gauches au pouvoir c'est la guerre civile* », compare la situation espagnole à ce qui s'est passé en Russie, car « *c'est le destin de tous les gouvernements de gauche de sombrer, dès les débuts du pouvoir, dans l'anarchie et le crime.* » L'évolution des titres du *Pays Réel* concernant la guerre d'Espagne est intéressante. Le 20 juillet : « *Une révolution en Espagne, troubles*

¹⁷⁴ *Rex* du 19 juin 1936, pp. 1-3.

¹⁷⁵ *Le Pays Réel* du 23 juin 1936, première page.

¹⁷⁶ HUBERTY C., *Dossier les congés payés ont 70 ans*, in supplément au *Regards* N° 59, juillet août 2006.

¹⁷⁷ THOMAS H., *Histoire de la guerre d'Espagne, tome 1*, Robert Laffont, Paris, 1961, p. 190.

graves au Maroc et à Madrid » ? Le 21 juillet : « *L'Espagne et le Maroc à feu et à sang. Révoltées par la dictature marxiste, les troupes rebelles s'emparent de Cadix, de Séville et MARCHENT sur MADRID.* » Le 22 juillet : « *L'armée contre-révolutionnaire du Général Franco s'est emparée de plusieurs provinces.* » Le 23 juillet : « *Avance victorieuse de la contre-révolution en Espagne. Vingt mille légionnaires insurgés marchent sur la capitale.* » En deux jours les insurgés révolutionnaires deviennent des insurgés contre-révolutionnaires. Nous relevons cet exemple pour montrer que Léon Degrelle est capable de se livrer à ce genre de gymnastique¹⁷⁸. Nous verrons plus loin que pendant la campagne électorale de l'élection partielle du 11 avril 1937, il se livre de nouveau à ce petit jeu. Léon Degrelle ne se contente pas d'écrits incendiaires, il lance une campagne de meetings¹⁷⁹ ayant comme thème la menace du communisme. Dès le début de cette campagne, le 23 juillet, le slogan « Rex ou Moscou » a les honneurs de la première page du *Pays Réel*. Il connaît un franc succès. Très rapidement cette campagne est émaillée de nombreux incidents, parfois très violents, comme à Quaregnon le 12 août et à Seraing le 15 septembre¹⁸⁰. Cependant comme pour la grève des 500.000, les vociférations rexistes

¹⁷⁸Il est coutumier du fait. Voici quelques autres exemples relevés par Emmanuel D'Hooghvorst :

- Monseigneur Schrygengens est « *notre maître vénéré* » dans le *Rex* du 25 janvier 1935 et devient un clown et un pitre de foire dans les *Rex* du 13 décembre 1935 et du 24 janvier 1936;
- Charles du Bus de Warnaffe qui est « *Notre grand ami* » dans le *Rex* du 12 juillet 1935 se transforme en « *traître de la dévaluation* » dans le *Rex* du 20 mars 1936;
- Jean Bodart qui est « *le précurseur* », « *l'homme inlassablement fidèle à ces maximes : sers la cause, méprise l'argent* » dans le *Rex* du 12 juillet 1935 devient « *l'aristocrate-banquier* » dans le *Rex* du 27 mars 1936;
- Philippe Henriot, qualifié de « *partisan passionné de la justice et de l'honnêteté* » dans le *Rex* du 26 mai 1934 se transforme en « *le plus enraciné des gogos, l'Henriot-dindon* » dans le *Rex* du 27 mars 1936.

D'HOOGHVORST E., *J'accuse Léon Degrelle*, Établissements Delplace, Koch & Co, Anvers, 1936, p. 25.

Nous n'avons pas de renseignements sur les biographies de monseigneur Schrygengens et d'Emmanuel D'Hooghvorst.

Bodart, Jean, Élie, Joseph, Ghislain. (Merbes-le-Château, 2/09/1895, St-Gilles, 25/12/1964). Homme politique catholique. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Charleroi du 26 mai 1929 au 17 juillet 1933 et du 24 mai 1936 à 1939. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 18.

Henriot, Philippe. (Reims 1889, Paris 1944). Homme politique français d'extrême droite. DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007, p. 992.

¹⁷⁹Léon Degrelle ne ménage pas sa personne en alignant un nombre impressionnant de meetings. On annonce dans *Rex* du 31 juillet 1936 que Rex reprend la série des grands rassemblements populaires, 50 meetings de Léon Degrelle sont en préparation. Par exemple, pour la période du 15 septembre au 27 septembre, l'hebdomadaire *Rex* du 11 septembre 1936 annonce treize meetings.

¹⁸⁰Le 12 août à Quaregnon le meeting de Léon Degrelle donne lieu à de violents affrontements entre la police et les « Amis de la liberté », groupement socialo-communiste qui tente d'empêcher le meeting rexiste. Le 15 septembre, un meeting de Léon Degrelle est interdit à Seraing. Les socialistes et les communistes décident de faire deux meetings séparés en plein air à proximité de celui des rexistes. Le bourgmestre ff de Seraing interdit les trois meetings. Annoncé avec fracas dans *Le Pays Réel* du 15 septembre, le meeting doit se dérouler, mais comment ? Le « Chef » contourne l'interdiction en louant un bateau-mouche avec lequel il

n'aboutissent pas à la chute du gouvernement.

C'est à ce moment que l'insatiable Léon Degrelle sort de son chapeau un acte politique surprenant. Il conclut un accord politique avec les nationalistes flamands. Cet accord, dans le cadre de notre recherche, est important car, quelles que soient les raisons de cette alliance, le fait est qu'il va provoquer une réaction de certains parlementaires vis-à-vis de l'article 106. Il est utile de mieux comprendre la genèse de cette alliance entre des rexistes « belgicains » et des nationalistes flamands. Les tractations entre rexistes et nationalistes flamands sont révélées au grand public notamment par le quotidien socialiste *Le Peuple* qui le 7 octobre titre : « *Le rexisme s'est démasqué.* » Dans cet article, on apprend que Léon Degrelle « *s'abouche* » avec les nationalistes flamands tout en négociant avec les anciens combattants de L'Union des Fraternelles. La réaction rexiste ne tarde pas, le 9 octobre, *Le Pays Réel* titre : « *Flamands et Wallons réconciliés grâce à « Rex »* » et « *Premier jalon du front antimarxiste, Rex et le « Vlaamsch Nationaal Verbond.* » Dans le premier article, Léon Degrelle tente de démontrer que Rex réconcilie Wallons et Flamands, alors que les autres politiciens et journalistes font le contraire. Il est convaincu que la nation est derrière lui et le soutient dans cette voie car : « *nous sauverons le pays du fratricide combat flamand-wallon.* » Et de conclure par « *Ah ! Le travail, demain, sera beau ! A nous le pouvoir ! Et vivement qu'on nous voie à l'œuvre !* » Dans le deuxième article, on prend seulement connaissance d'une « *communauté de programme suffisamment large pour envisager une collaboration en vue d'une action commune*

remonte la Meuse jusqu'au centre de la commune, afin d'éviter les gendarmes qui barrent les routes. Aux ponts du Val-Benoît et d'Ougrée, le bateau doit essuyer des jets de pierres. Cependant il poursuit sa route. L'embarcation est équipée d'une forte sono et Léon Degrelle commence son discours à proximité du rassemblement des « Rouges ». Rapidement, les rives de la Meuse sont occupées par des curieux et des « Rouges » en colère. De nombreux jets d'objets divers finissent par inciter le repli des rexistes. Repassant par le Pont d'Ougrée où une foule considérable s'est massée, une fusillade éclate. Des coups de feu sont tirés des rives. Le bateau mouche subit de nouveaux jets de pierres et de bouts de métal divers aux ponts d'Ougrée et de Seraing. Ceux-ci font mouche à plusieurs reprises. Selon les rexistes, ils ont trois blessés dans leurs rangs, dont un par balle. D'après Usnard Legros, il s'en suivit des perquisitions dans tout le pays, ordonnées par le ministre de la Justice. Celles-ci sont effectuées à la demande de Léon Degrelle. Il retourne une situation compromettante à son avantage. Cet incident est abondamment commenté dans *Le Pays Réel*. Les perquisitions ayant permis de saisir des armes, le « Chef » crie au grand complot bolchévique. *Le Pays Réel* du 14 août 1936, première page.

Legros, Usnard, Herman, Célestin, Jean. (Esneux, 15/11/1906, ?). Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Liège du 24/05/1936 à 1946. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 218.

LEGROS U., *Un homme... un chef. Léon Degrelle*, Éditions Rex, Bruxelles, 1937, p. 185-186. VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, Tome 2*, Racine, Bruxelles, 2009, pp. 458-459. *L'Indépendance belge* du 17 septembre 1936 p. 3.

notamment contre le communisme. » Le lendemain, en première page du *Pays Réel*, sous le titre « *Premier jalon du front antimarxiste* », on ne nous en apprend guère plus. En page cinq, un autre article reste sur des principes généraux et renvoie les lecteurs au discours du 4 octobre¹⁸¹ de Paul De Mont¹⁸² à Liège.

Ce nouveau coup d'éclat du « Chef » provoque de vives réactions. La presse non rexiste fait un accueil très critique à l'accord du 8 octobre. Seule la presse nationaliste flamande s'en réjouit et le *Standaard* de Gustave Sap¹⁸³ réserve son avis. L'aspect électoraliste de l'accord n'échappe pas à certains journaux tels *Vers L'Avenir*, *La Gazette* ou *Le Peuple*. L'avocat et futur député rexiste Ursward Legros¹⁸⁴, le 11 octobre, nous livre une interview tirée de *La Dernière Heure* d'une « personnalité catholique flamande » qui déclare : « *Degrelle espère que par suite de cette entente il pourra développer une force offensive immédiate, assez puissante pour rendre la vie du gouvernement difficile et provoquer une crise à la faveur de laquelle il espère arriver au pouvoir, dût-il le partager.* » Le journal nationaliste flamand *De Schelde* rapporte que la presse nazie consacre de nombreuses lignes à l'accord¹⁸⁵.

L'impact de cet accord sur les sympathisants rexistes est intéressant dans le cadre de notre recherche. En effet, s'ils en sont mécontents, cela est un élément pouvant expliquer le malaise que nous découvrirons plus loin dans ce récit. Malheureusement, nous n'avons pas retrouvé de témoignages fiables pouvant illustrer la réaction des sympathisants rexistes à cet accord. Il est d'autant plus difficile d'évaluer l'impact de cet accord sur l'évolution du nombre de sympathisants rexistes qu'un autre incident important (le rassemblement des 250.000 le 25 octobre) vient s'ajouter. L'impact négatif de ces deux

¹⁸¹Ce discours, s'il contient la plupart des principes de l'accord Rex/VNV, n'est pas le texte tant réclamé par les adversaires de Rex.

¹⁸²De Mont, Paul, Édouard, Eugène. (Ninove, 1/06/1895, 10/11/1950). Receveur communal. Rédacteur en chef du *De Nieuwe staat*. Sénateur rexiste coopté du 30/06/1936 à 1939. Homme de base du rexisme flamand, il démissionne de son mandat suite à l'affaire Martens, n'approuvant pas le choix de Léon Degrelle de condamner le docteur Martens. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 100.

¹⁸³Sap, Gustave, Charles. (Kortemark, 21/01/1886, Bruxelles, 19/03/1940). Homme politique catholique. Docteur en sciences politiques et sociales. Licencié en sciences commerciales et consulaires. Représentant de l'arrondissement de Roulers-Tielt du 16/11/1919 au 19/03/1940. Plusieurs fois ministre. Personnage très important dans cette recherche, il est très proche du Boerenbond, des nationalistes flamands et de Léon Degrelle, il est à la base de l'utilisation de l'article 106 par Léon Degrelle en 1937. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 294.

¹⁸⁴Legros Ursward, Herman, Célestin, Jean. (Esneux, 15/11/1906, ?). Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Liège du 24/05/1936 à 1946. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 218.

¹⁸⁵*Vers L'Avenir* du 11 octobre 1936.

événements s'ajoutant, il est impossible de déterminer l'importance de l'un par rapport à l'autre. Nous allons donc tenter de déduire celle-ci par la recherche d'écrits liés à cet accord.

En regardant de plus près les écrits rexistes, nous constatons qu'ils font tous, sans grande surprise, l'éloge de l'accord. Cela est bien nécessaire car leurs adversaires tentent de discréditer le mouvement rexiste en utilisant l'accord Rex/VNV. Une lettre adressée à *La Meuse*, le 21 novembre 1936 par Usnard Legros, en témoigne : « *il est absolument faux que les mandataires liégeois de Rex soient mécontents, fâchés ou contrariés à la suite des accords récents consacrés par Rex avec les nationalistes flamands. Ils ont été parmi les premiers à s'en réjouir*¹⁸⁶ .» En lisant dans l'hebdomadaire *Rex* et *Le Pays Réel* la rubrique « Rex vaincra », qui relate les activités dans les sections locales rexistes, nous ne décelons aucun élément mettant en évidence un malaise. Tout semble aller le mieux du monde au cours du mois d'octobre. De nouvelles sections se créent, d'autres s'organisent dans l'enthousiasme, rien ne filtre quant à un malaise des militants. Cependant, de nombreux meetings sont annoncés avec comme mission de faire comprendre aux militants la signification de l'accord Rex/VNV. En plus, un témoignage intéressant du leader nationaliste flamand Henri Borginon¹⁸⁷ nous porte à croire que cet accord pose problème aux rexistes : « *Cet accord n'a pas été publié... à la demande des rexistes, pour des raisons de tactique, étant donné l'état d'esprit des rexistes bruxellois. Il est déjà suffisamment dangereux pour Degrelle de conclure un accord avec des « traîtres » comme nous. S'il avait immédiatement publié le texte de son accord, le danger qu'aurait couru son mouvement aurait été encore plus grand. Nous comprenons cette attitude du chef de Rex, qui a voulu préparer les esprits.*¹⁸⁸ » De ces quelques éléments, nous déduisons que l'accord Rex/VNV peut pour le moins semé le trouble chez une partie des dirigeants rexistes. Pourquoi n'en serait-il pas de même chez les militants ? Deux autres témoignages dans la suite de ce récit viennent conforter cette notion de malaise des militants.

¹⁸⁶ *La Wallonie Nouvelle* du 18 avril 1937, première page. Cette déclaration est datée du 21 décembre 1936, et faite à Louvain .

¹⁸⁷ Borginon, Benoit, Henri. (Pamel, 2/11/1890, 1985). Homme politique, nationaliste flamand. Docteur en droit. Plusieurs fois élu. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 22.

¹⁸⁸ *La Wallonie Nouvelle* du 18 avril 1937, première page.

L'attitude de Léon Degrelle à ce moment est celle d'un homme pressé d'en finir. Il imprime un ton encore plus incisif en organisant de grands meetings avec comme thème « Rex au Pouvoir » et réclamant la démission du ministre Marcel-Henri Jaspar accusé, par le « Chef », d'être un « *menteur, pillard de la petite épargne et faussaire*.¹⁸⁹ » Le *Pays Réel* se lance dans une campagne particulièrement virulente envers Marcel-Henri Jaspar, allant même jusqu'à mettre en première page : « *Ordre de rejoindre Bruxelles, grande réunion privée. Le chef de Rex donnera des précisions nouvelles sur l'affaire M.-H. Jaspar aux usines Legrand rue de Birmingham, Mercredi 14 octobre, à 20 heures*.¹⁹⁰ » Cette missive montre que la pression est aussi bien mise sur le gouvernement que sur les sympathisants.

C'est dans ce contexte que le 14 octobre, l'article 106 réapparaît sans être cité. En effet, Léon Degrelle, lors du meeting de Bruxelles, clame : «... *il a été décidé, si Monsieur van Zeeland ne jette pas le faussaire (Marcel-Henri Jaspar) à la porte, que les soixante députés et sénateurs rexistes et nationalistes flamands, ainsi que leurs suppléants donneront leur démission... Quand ces soixante parlementaires lanceront demain leur démission à la tête du gouvernement, il ne sera plus possible à Monsieur van Zeeland de ne pas dissoudre les chambres législatives*.¹⁹¹ » La menace des élections partielles est clairement exprimée. Coup de bluff ou intention réelle ? Cela n'a guère d'importance¹⁹² au

¹⁸⁹ *Le Pays Réel* du 12 octobre 1936, première page.

¹⁹⁰ *Le Pays Réel* du 12 octobre 1936, première page.

¹⁹¹ *Le Pays Réel* du 16 octobre p. 3.

¹⁹² Selon *Le Peuple* du 18 octobre, Léon Degrelle rate son coup de la démission. Il n'est pas suivi par ses parlementaires et ceux du VNV. Aucun n'a envie de démissionner ! A ce jour, nous n'avons trouvé aucun élément dans les écrits de cette période qui permettent de confirmer, de façon incontestable, qu'effectivement les parlementaires rexistes et VNV sont opposés à leur propre démission et ne sont pas au courant des intentions de Léon Degrelle.

Dans les écrits de cette époque, épinglons les écrits du *Peuple* et de *La Libre Belgique* affirmant qu'à Bruxelles, aucun député ne veut démissionner, que tous les élus rexistes n'ont pas été consultés par Léon Degrelle avant son annonce et que : « *rien ne dit que les hitléro-flamingants sont d'accord sur ce point avec les hitléro-rexistes (Le Peuple du 18 octobre 1936, page deux.)*. » De l'aveu même des auteurs de ces articles, leurs affirmations s'appuient sur des bruits de couloir. Dans les faits, il est à remarquer qu'aucun élu rexiste ou nationaliste flamand ne va soutenir ou contester officiellement le recours aux démissions massives promises par Léon Degrelle. Seul un écrivain habituel du *Pays Réel*, Étienne Marcel, le 17 et 18 octobre, évoque l'article 106, en expliquant simplement son « utilité » dans le cadre d'élections partielles. Il ne cite aucune réticence ou approbation des élus rexistes et nationalistes flamands quant à leur démission.

Par la suite, après l'échec de l'élection partielle, selon le spécialiste du rexisme Jean Michel Étienne, certains prétendent n'avoir pas été consultés ou être favorables aux démissions. Lorsque Léon Degrelle pense faire démissionner en bloc tous les parlementaires rexistes, il se heurte à certaines objections : « *D'abord celle des parlementaires eux-mêmes (qui sans doute prennent goût au régime), puis celles de conseillers bien intentionnés qui lui montrent qu'il ne peut rien gagner à de telles élections alors qu'il peut très bien au contraire perdre l'un ou l'autre de ses sièges*. »

vu des événements qui vont suivre. On ne peut négliger ce coup d'éclat de Léon Degrelle, d'ailleurs, la majorité va réagir de manière énergique. Ces menaces d'utilisation de l'article 106 y sont pour quelque chose. Le souvenir de l'élection partielle de 1935 est encore bien vivant. Il est vrai que le « beau Léon » n'en reste pas là et augmente encore la pression. Le jeudi 15 octobre est annoncé en première page du *Pays Réel* un rassemblement dit des « 120.000 » pour le 25 octobre. Il y a également un grand article de Léon Degrelle « *A propos des accords flamands de Rex.* » Nous retenons de cet article que le « Chef » affirme qu'il rassemble 80 à 100.000 personnes par semaine à ses meetings¹⁹³ et que cela démontre, selon lui, qu'il est suivi par le peuple belge.

C'en est trop pour le gouvernement qui réagit énergiquement à l'accord Rex/VNV et à la campagne antigouvernementale de Léon Degrelle. Finie l'époque où le gouvernement encaissait sans réaction les attaques rexistes. Maintenant il passe à l'offensive. Ce changement de stratégie coïncide avec le début de la régression du mouvement rexiste¹⁹⁴. C'est le ministre des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, le 16 octobre 1936, à la salle du *Toekomst* à Schaarbeek, qui ouvre l'offensive gouvernementale en prononçant un discours retentissant. Il annonce que le gouvernement va agir de manière énergique contre le rexisme. Un extrait de ce discours concernant Léon Degrelle est particulièrement intéressant dans le cadre de cette recherche : « *Il sait que s'il veut triompher, il doit triompher vite. Qu'il ne parviendra pas à maintenir, sur les mots d'ordre primaires qu'il donne, un enthousiasme de longue haleine... Il lui faut donc le pouvoir, et il le lui faut tout de suite. Pour arriver, d'après moi, il ne tentera pas un coup d'État. Il n'a pas les troupes nécessaires et il sait les difficultés de la tâche. Ce qu'il veut, c'est une crise politique, peut-être une dissolution. Ce qu'il espère, ce sont des alliés qui lui permettent de réaliser son*

Dans le cadre de notre hypothèse, le fait d'agiter la menace de la démission de soixante élus fait partie de la stratégie de déstabilisation du gouvernement et ne veut pas dire que nécessairement les élus concernés soient d'accord de démissionner.

Aucun ne conteste officiellement les propos de Léon Degrelle du 14 octobre et les écrits du 16 octobre. Par la suite, Léon Degrelle ne parle plus de démission massive. Pourquoi ? Changement de tactique, dû à la réticence de certains des élus potentiellement démissionnaires et/ou une prise de conscience du « Chef » du danger de recourir aux élections partielles ?

Étienne, Marcel. Écrivain dans *Le Pays Réel*.

Étienne, Jean Michel. Historien français. Auteur d'un livre de référence sur le rexisme.

ÉTIENNE J.M., *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Bruxelles, p. 133.

¹⁹³Selon la presse rexiste, les participants aux grands meetings rexistes sont de 30.000 à Anvers; 25.000 à Liège, 20.000 à Bruxelles; 17.000 à Gand; 8.000 à La Roche; 7.000 à Rochefort et Dinant. Léon Degrelle participe aussi à une multitude de petits meetings.

¹⁹⁴HOJER C.-H., *Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940*, CRISP, Bruxelles, 1969.p. 258.

*plan. Après, comme il est sûr de lui, il les éliminera. Il y a des exemples fameux. C'est ce qui explique son alliance avec les frontistes. Mais sa hâte d'arriver est aussi l'explication de l'erreur politique formidable qu'il vient de commettre.*¹⁹⁵ » Cette offensive gouvernementale de grande envergure s'en prend même à l'article 106. En page cinq du *Pays Réel* du 17 octobre, on apprend que le gouvernement prépare un projet de loi modifiant ce fameux article. Les déclarations de Léon Degrelle, à défaut de provoquer la chute du gouvernement, ont suffisamment ému la majorité pour que celle-ci s'intéresse de nouveau aux dangers de l'article 106. D'autres acteurs politiques du pays ont compris la menace. Le 18 octobre 1936, en page six, l'organe hebdomadaire de L'action wallonne, *La Wallonie nouvelle*, écrit : « *Les nationalistes flamands veulent, de concert avec Degrelle, provoquer une agitation dans le pays, en provoquant, par des démissions massives, de nouvelles élections.* » L'hebdomadaire, contrairement à Paul-Henri Spaak évoque clairement l'utilisation détournée de l'article 106. Le gouvernement n'en reste pas là, le 27 octobre, il dépose un projet de loi prenant cours avant même qu'il ne soit voté, mettant l'agrandissement ou la création de grands magasins au bon vouloir du ministre des Affaires économiques. Cette loi est d'application jusqu'au premier mars 1937. Selon l'historien Peter Heyrman¹⁹⁶ cette loi permet à Paul van Zeeland et au ministre des Affaires économiques Philippe Van Isacker¹⁹⁷ de récupérer une partie de leurs électeurs de la classe moyenne partis chez Rex¹⁹⁸.

En ce qui concerne Léon Degrelle, cette offensive gouvernementale ne semble pas freiner sa frénésie. Par contre, le « Chef » ne parle plus de l'article 106, et ce, pour un certain temps. Il réplique dans *Le Pays Réel* du 18 octobre à Paul-Henri Spaak par un appel à une mobilisation encore plus forte pour le rassemblement du 25 octobre à Bruxelles. Il espère non plus 120.000 personnes mais bien 200.000. Notons que le 14 août, l'hebdomadaire *Rex* affirme déjà en gros caractères « A L'AUTOMNE NOUS SERONS 100.000 A

¹⁹⁵VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, Tome 2*, Racine, Bruxelles, 2009, p. 468.

¹⁹⁶Heyrman, Peter. Spécialiste dans la connaissance de l'histoire des classes moyennes en Belgique pendant l'entre-deux guerres. HEYRMAN P., *Middenstandbeweging en beleid in België 1918-1940*, Universitaire Pers Leuven,, Leuven,1998.

¹⁹⁷Van Isacker, Philippe, Joseph, Aimé. (Torhout, 18/12/1884, Bruxelles, 02/03/1951). Homme politique catholique. Docteur en Philosophie et lettres, docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Malines de 1919 à 1938. plusieurs fois ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 355.

¹⁹⁸HEYRMAN P., *Middenstandbeweging en beleid in België 1918-1940*, Universitaire Pers Leuven, Leuven,1998, p. 421.

BRUXELLES. » L'idée d'un rassemblement de masse est présente depuis l'été 1936¹⁹⁹. Les événements ont remis ce type d'action au goût du jour. Le 22 octobre, les prévisions chiffrées s'arrêtent à 250.000 manifestants. Ce même jour, la manifestation est interdite par le gouvernement, ce qui n'empêche pas Léon Degrelle de maintenir une action rexiste contrairement à ce qu'avaient fait les socialistes en février 1935. Cette décision va s'avérer néfaste pour le « Chef ». En effet, cette interdiction perturbe l'organisation, habituellement impeccable des rexistes. Le trouble transpire des articles du *Pays Réel* qui suivent l'interdiction et précèdent la date fatidique du 25 octobre. En effet, le 23 octobre, une petite phrase confirme la volonté de continuer le combat : « *Sonnons l'hallali pour la victoire ! Fonçons tous, sur tous les fronts ! Offensive générale ! Lutte sans répit ! Demain nous serons les maîtres !* » Toujours dans le même quotidien, un article annonce que les rexistes passeront outre l'interdiction : « *Le rassemblement aura lieu dans le calme et la dignité* » Le lendemain, le quotidien rexiste titre « *Tous à Bruxelles dimanche matin pour acclamer les anciens de l'Yser.* » Ceci est un changement de tactique. En effet, le premier rassemblement est prévu sur le parcours des anciens combattants et une deuxième aura lieu ensuite dans un endroit dévoilé par le « Chef » au moment voulu. On passe d'un rassemblement organisé à l'avance dans un parc privé à une manifestation de rue improvisée suivie d'un meeting clandestin tout aussi improvisé. L'effet de cette annonce est désastreux, comme en témoigne un encadré du *Pays Réel* du 25 octobre : « *Le meeting aura lieu. Certains lecteurs ont mal interprété le titre de l'article de Léon Degrelle « Vous voulez des morts, M. van Zeeland, vous ne les aurez pas. » Nous tenons à déclarer que rien n'est modifié aux instructions données vendredi pour le grand rassemblement des 250.000.* » Les rexistes, incapables de réagir efficacement aux attaques gouvernementales, vont connaître un dimanche noir. Comme un malheur ne vient jamais seul, en plus de ce manque d'organisation, l'action rexiste doit faire face à une pluie dominicale. La manifestation tourne au fiasco. C'est pour les rexistes un cuisant échec²⁰⁰. La plupart des sympathisants ne se sont pas déplacés et les quelques manifestants courageux présents sont frigorifiés par la pluie et muselés par le service d'ordre. Au soir

¹⁹⁹Le 30 juillet 1936, la première page du *Pays Réel* annonce : « *La liberté de parole n'existe plus en Belgique... Le bourgmestre de Schaerbeek veut interdire le meeting rexiste... Une propagande irrésistible, une vaste campagne de meetings et un rassemblement de 100.000 hommes à Bruxelles.* » Le lendemain, toujours dans *Le Pays Réel*, en première page, il est affirmé qu'en réponse à l'interdiction du meeting, un rassemblement de 100.000 rexistes aura lieu à Bruxelles avant la fin de l'été.

²⁰⁰Pour plus de détails voir annexe 6.

du 25 octobre, Léon Degrelle est toujours dans l'opposition et son aura est entachée d'un échec qu'il va tenter de laver le plus rapidement possible. Même le « Chef » ne peut nier sa déroute. Le 27 octobre, Léon Degrelle admet à demi-mot sa défaite dans *Le Pays Réel*, due selon lui, aux forces de l'ordre qui ont empêché de nombreux rexistes de se rendre à Bruxelles. Il parle de 50.000 rexistes présents et « *en quinze jours nos 250.000 seront là.* »

L'importance de cet échec est un des éléments déterminants du déclin rexiste²⁰¹. Nous sommes, à ce moment, au point culminant de l'action rexiste en quête du pouvoir. Selon l'historien Francis Balace, cette manifestation rexiste n'a certainement pas pour but de provoquer un coup d'État. Et ce, malgré le contact de Léon Degrelle depuis septembre avec le Lieutenant-colonel Chardome²⁰², des représentants de la Fédération des Anciens Combattants (F.A.C.) et des dignitaires de la gendarmerie. Toute cette équipe envisage un coup d'État « préventif » à la prise du pouvoir par un « front populaire belge. » Ce coup d'État a pour but un renforcement de l'autorité royale²⁰³. Le 1er octobre 1936, l'industriel et futur député rexiste Gustave Wyns²⁰⁴ confie à un ami prêtre qu'un accord est proche entre l'Association des Cercles Catholiques, quelques groupements démocratiques, les nationalistes, un assez grand nombre de libéraux modérés et le parti rexiste²⁰⁵. Léon Degrelle, dans sa recherche de force nouvelle, ratisse donc large. Il est cependant conscient de certains de ses points faibles comme en témoigne son intérêt pour les « chemises bleues » de la Légion nationale. Cette organisation compte 5.000 membres, avec une milice de 1.500 Jeunes Gardes Nationalistes, aguerris aux combats de rues. Le groupement de l'avocat liégeois Paul Hoornaert²⁰⁶ peut suppléer au fait que Rex ne

²⁰¹BALACE F., in *Les ça me dit de l'histoire*, Recueil des conférences au Centre culturel de Rossignol de septembre 1990 à juin 1991, p. 93.

²⁰²Chardome, Lambert. (Seraing, 1884, ?). Général-major en avril 1940. Père spirituel des Chasseurs ardennais. En mai 1944, il s'engage dans la Légion Wallonnie. Fin juin 1944, il rompt son engagement. DE BRUYNE E., *Les Wallons meurent à l'Est*, Didier Hatier, Bruxelles, 1991, p. 119.

²⁰³COGNIAUX J. et DESAIVE P., *Léon Degrelle face et revers*, émissions de la RTBF, 1988.

²⁰⁴Wyns, Gustave, André, Jacques. (Bruxelles, 6/07/1900, 29/12/1964). Industriel, copropriétaire des usines de peinture et d'encre Alphonse Wyns à Vilvorde, homme politique rexiste, député d'Ath-Tournai, trésorier du parti rexiste. Membre des Commissions des Finances et des Affaires étrangères de la Chambre. Il joua un rôle important dans les approches à but financier faites par Léon Degrelle envers Adolf Hitler. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 387. VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, Tome 2*, Racine, Bruxelles, 2009, p. 459.

²⁰⁵BALACE F., *La droite belge et l'aide à Franco*, in *Revue belge d'Histoire contemporaine* XVIII: 1987, 3-4, p. 505-689, p. 514.

²⁰⁶Hoornaert, Paul. (1894-1940). Homme politique nationaliste. Avocat. Brillant volontaire de guerre en 1914-18. A la tête de la « Légion nationale » depuis 1924, mouvement à tendance fasciste de rénovation

possède pas une milice de ce type. C'est un échec car Paul Hoornaert ne pardonne pas au « Chef » d'avoir fait capoter une alliance pour les élections de mai 1936. Les résultats de toutes ces tractations sont médiocres, car le « Chef » ne veut pas jouer les seconds rôles et malheureusement pour lui ses alliés potentiels veulent également être à la tête du mouvement²⁰⁷. Léon Degrelle aurait pu espérer au mieux le portefeuille de ministre de la Justice dans un nouveau gouvernement plus autoritaire²⁰⁸. Le résultat est que, fin octobre, une manifestation de masse, renforcée éventuellement par les milliers d'anciens combattants présents, est toujours bonne à prendre pour Léon Degrelle afin de démontrer l'importance du mouvement rexiste et surtout le patriotisme de Léon Degrelle et de Rex, mis en doute par l'accord Rex/VNV.

Mais pourquoi avoir bravé l'interdiction gouvernementale et n'avoir pas fait comme le POB en 1935 ? Peut-être parce que la situation n'est pas la même ?

Le POB en 1935 avait dû trouver une solution de dernière minute après avoir épuisé toutes les possibilités classiques. Les socialistes sont à ce moment dans l'impossibilité matérielle de soutenir une manifestation nationale accompagnée d'une grève générale. En 1937, Léon Degrelle n'a pas le problème de financer une grève générale pour les simples raisons qu'il n'a pas les organisations nécessaires pour la mise en route d'un tel événement et que la grève ne fait pas partie de ses armes de combat. La pression de ses sympathisants, si elle se manifeste, n'est certainement pas comparable à celle des militants socialistes en mars 1935. Il n'y a pas encore d'exode de chefs rexistes et tout semble normal dans les sections locales, en dehors peut-être d'un certain malaise dû à l'accord avec les nationalistes flamands. Le « Chef » peut croire qu'une série de meetings, suivie d'une grande manifestation débouchant sur une crise gouvernementale suffirait à faire chuter le gouvernement. Pourquoi mettre fin à ce projet ? La ferveur de ses sympathisants est telle à ce moment qu'ils peuvent bien braver l'interdiction gouvernementale. Mais voilà, les militants rexistes en ont décidé autrement. Léon Degrelle en tient-il compte pour les mois à venir ? Toujours est-il qu'il ne tente plus de pousser ses partisans à envahir les rues.

nationale implanté dans tout le pays. VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, 1933-1937, Tome 1*, Éditions Racine, Bruxelles, 2007, p. 514.

²⁰⁷VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années trente 1933-1937, tome 2*, Éditions Racine, Bruxelles, 2009, p. 453.

²⁰⁸COGNIAUX J. et DESAIVE P., *Léon Degrelle face et revers*, émissions de la RTBF, 1988.

Alors que le chef rexiste digère sa déconvenue d'octobre, l'article 106 se rappelle à son bon souvenir. Le coup de la menace de démission collective provoque une réaction parlementaire. Un projet de loi est déposé à la Chambre le 27 octobre 1936²⁰⁹ par le ministre catholique de l'intérieur, Auguste De Schryver²¹⁰. Ce projet propose de modifier l'article 106 dans le sens où les Chambres respectives ont le pouvoir d'apprécier dans le cas d'un désistement ou d'une démission s'il y a ou non besoin de convoquer le corps électoral. Il est renvoyé sans la moindre interpellation, pas même des rexistes, à la commission de l'intérieur. Le 4 novembre 1936, à la Chambre, le libéral Adolphe Max²¹¹ lit le rapport de la commission. Celui-ci est favorable à la proposition de loi car : « *La commission de l'intérieur et les délégués des Sections estiment avec le Gouvernement qu'il convient d'enrayer les manœuvres ayant pour objet de créer et d'entretenir de l'agitation dans le pays par d'intempestives consultations électorales* »²¹². Le rapport est imprimé et distribué, mais pas voté ni même discuté²¹³. Pourquoi les députés en restent-ils là ? Nous n'avons actuellement aucun document nous permettant d'apporter une réponse. Toujours est-il que dans le domaine des élections partielles provoquées, Léon Degrelle n'insiste pas. L'article 106 retombe provisoirement dans l'anonymat.

Pendant les deux derniers mois de 1936, Léon Degrelle n'entreprend plus d'action de grande envergure, tout en restant très actif. Il poursuit, sans grande réussite, ses actions de déstabilisation du pouvoir. Il reprend son bâton de pèlerin et dans *Le Pays Réel*, continue ses attaques envers le gouvernement en utilisant la demande de démission du ministre Marcel-Henri Jaspar de toutes les manières possibles. Il se met également en valeur en relatant avec moult détails les prétendus attentats dont il est victime. Malheureusement pour lui, les complications s'accumulent. En plus de la campagne énergique du gouvernement²¹⁴, voilà que l'Église s'en mêle de façon embarrassante. Une

²⁰⁹ Annales parlementaires de la Chambre, 1936, p. 352.

²¹⁰ De Schryver, Auguste. (Gand, 16/05/1898, 5/03/1991). Homme politique catholique. Licencié en sciences sociales et docteur en droit. Plusieurs fois ministre. Il siège à la Chambre de 1928 à 1965. DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des Belges A-H*, Éditions Le Cri, Bruxelles, 1998, p. 179.

²¹¹ Max, Adolphe, Eugène, Jean, Henri. (Bruxelles, 30/12/1869, 6/11/1939). Homme politique libéral. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 16 novembre 1919 au 6 novembre 1939. Ministre d'État (21/11/1918). VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, pp. 236-237.

²¹² Annales parlementaires de la Chambre projet de loi n°97, séance du 4 novembre 1936.

²¹³ Annales parlementaires de la Chambre, 1936, p. 409.

²¹⁴ Le 10 décembre la loi « cadenas » concernant les grands magasins, déposée le 27 octobre 1936, est votée

condamnation feutrée²¹⁵ du rexisme par l'Église de Belgique intervient à un moment inopportun. En effet, le 20 novembre 1936, les évêques s'expriment publiquement : « *Considérant que Rex est devenu un groupement purement politique, qu'il poursuit son but par des procédés qui ne peuvent se justifier, et qu'il déploie son activité en dehors des cadres du parti catholique et en méconnaissant toute discipline...* » S'ensuit une interdiction aux prêtres et aux religieux d'assister aux meetings et autres assemblées rexistes, de collaborer aux journaux rexistes, de vendre le journal *Rex* aux portes des églises et de poursuivre la propagation du rexisme dans les établissements scolaires. Les évêques remettent cela à la Noël 1936 en condamnant le rexisme et le nationalisme flamand, mais sans nommer explicitement le VNV et Rex²¹⁶. Cela ne peut qu'accentuer le malaise dû à l'échec du 25 octobre. Léon Degrelle temporise et ne réplique pas de front à l'Église. Une des réactions les plus significatives est celle du penseur rexiste José Streel²¹⁷. Dans *Le Pays Réel* du premier janvier, il commente largement en page deux et six le message des évêques. Il s'étend abondamment sur la condamnation du communisme, principal combat de Rex, mais écrit : « *Ne jouons pas l'innocence candide et ébahie. Il est certain que la partie de la lettre épiscopale relative aux : « conceptions totalitaires de l'État » concerne en ordre principal les nationalistes-flamands et Rex.* » Il s'ensuit un plaidoyer tentant de démontrer l'esprit démocratique de Rex.

à la Chambre. Lors des débats, l'embarras rexiste est perceptible. A plusieurs reprises rexistes et catholiques applaudissent en même temps certains orateurs. La seule manière que les rexistes trouvent pour se démarquer des catholiques est qu'ils estiment que cette loi n'est pas assez forte. Cependant, ils la votent tout comme les catholiques (les socialistes s'abstiennent et les communistes votent contre). Pour rappel cette loi est une initiative du gouvernement et permet à sa composante catholique de redorer son blason auprès de la classe moyenne, principale base électorale du parti rexiste. Annales parlementaires de la Chambre, 1936, séances des 3, 8 et 10 décembre 1936.

²¹⁵ Les évêques belges font part à leurs ouailles « *des justes inquiétudes que leur inspire la situation de l'heure présente* » et leur donnent « *des directives pour conjurer les dangers menaçants* ». Ces périls étant « *le communisme bolchévique, le communisme sans Dieu...* ». Les évêques précisent également qu'ils prennent « *position au sujet de certains courants actuels, bien qu'ils aient une apparence politique, parce qu'ils touchent immédiatement, eux aussi, aux intérêts religieux...* » Et d'expliquer qu'il faut « *prémunir les consciences catholiques contre telle réforme ou tel bouleversement de la vie publique, que nous estimons nuisible au bien des âmes et à l'action de l'Église, dans les circonstances concrètes où nous vivons en Belgique.* » Ils désapprouvent tout pouvoir totalitaire et ne veulent à aucun prix l'embrigadement de la jeunesse de tout âge. L'Action catholique a « *le droit et l'honneur de s'occuper de la formation intégrale de la jeunesse, c'est-à-dire non seulement religieuse et morale, mais sociale et civique..* » De manière implicite le rexisme est condamné. KEMPENEERS J., *Le Cardinal van Roey*, J. Duculot, Gembloux, 1982, pp. 32-34.

²¹⁶ KEMPENEERS J., *Le Cardinal van Roey*, J. Duculot, Gembloux, 1982, pp. 31-34.

²¹⁷ Streel, José. (Jemeppe-sur-Meuse, 14/12/1911, Bruxelles, 21/02/1946). Journaliste et écrivain politique, penseur du rexisme et « conseiller » de Léon Degrelle. DELAUNOIS J. M., *De l'action catholique à la collaboration, José Streel*, Éditions Legrain, Bourtembourg, Courcelles, Bruxelles, 1993.

Malgré cette condamnation, l'échec du 25 octobre et la fermeté du gouvernement, Léon Degrelle ne se décourage pas. Début janvier, il retrouve la pêche et le 6 janvier, *Le Pays Réel* annonce en grande pompe l'intervention du « Chef » le soir du 7 janvier à 19 h 40 sur trois longueurs d'ondes (Trieste, Turin, petites ondes). Les instructions aux sections sont : il faut réunir les sympathisants dans des « séances publiques d'écoute » comportant un rappel de la dictature des partis traditionnels, une décoration « adéquate » et le chant de la brabançonne après la fin de l'émission. Cette allocution est présentée comme un vrai défi au gouvernement : « *On nous entendra malgré l'INR !* » clame *Le Pays Réel* du 7 janvier 1937. Le lendemain, le quotidien rexiste donne une dimension internationale au « Chef » : « *Léon Degrelle a parlé à l'Europe.* »

Que devait entendre l'Europe ?

Dans les propos de Léon Degrelle, les marxistes et les libéraux bourgeois sont particulièrement attaqués. L'Italie fasciste est glorifiée car elle a réussi à se libérer des emprises « marxo-libérales ». Le rexisme fera de même en Belgique. Rien de bien neuf en somme. Cependant, cette action n'est pas anodine. Elle révèle la volonté du « Chef » de reprendre le combat après une période plus terne. Grâce à ce coup d'éclat Léon Degrelle revient en force au devant de la scène politique belge. Ce discours inspire au journaliste René Hilaire²¹⁸ un article dans *L'Indépendance Belge*²¹⁹ du 8 janvier dans lequel il dénonce la connivence entre Benito Mussolini et Léon Degrelle. La majorité de la presse condamne cette allocution radiophonique. La *Libre Belgique* écrit cependant : « *Si nous croyons devoir souligner l'attitude peu élégante du Gouvernement italien, nous n'approuvons pas pour cela l'interdiction faite aux rexistes d'accéder au micro de l'INR. D'autres partis politiques s'en servent bien. Il n'y a aucun motif légitime de défendre aux uns ce qu'on permet aux autres, de traiter un parti politique comme l'ennemi de la nation, et de lui interdire un moyen de propagande dont les autres usent largement... Nous l'avons dit et*

²¹⁸Hilaire, René. (Bruxelles, 15/11/1890, New-York, 23/08/1951). Journaliste, essayiste et critique. Membre du cabinet du Premier ministre, ancien rédacteur en chef de *La Nation belge*, démissionne en septembre 1936 pour se lancer uniquement dans la création d'un nouveau journal gouvernemental. Après maintes difficultés financières, et l'appui de l'industriel John Ernest Solvay ainsi que de Paul-Henri Spaak, c'est finalement la formule du rachat de *L'Indépendance Belge* qui est finalisée. DUMOULIN M., *Spaak*, Éditions Racine, Bruxelles, 1999, pp. 92-97. DE LA CHEVALERIE F., *René Hilaire, une voix avant-gardiste*, 2010.

²¹⁹Ce journal peut être considéré comme le journal gouvernemental. En effet, *L'Indépendance Belge* est devenu, par rachat, dans le courant de novembre, une tribune du gouvernement. Dès le 3 novembre, il porte en sous-titre : « *Journal quotidien de concentration nationale.* » René Hilaire en est le rédacteur en chef. Cette formule permet de combattre le rexisme sans utiliser un discours gauchiste et de prôner l'union nationale. ÉTIENNE J.M., *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Bruxelles, p. 130.

*répété : le parti rexiste doit pouvoir bénéficier en toute égalité des facilités que l'on accorde à ses concurrents.*²²⁰ » Ces commentaires sont très intéressants car ils mettent le doigt sur une des difficultés du parti rexiste à cette période. Ce dernier, par l'attitude du gouvernement, ne peut s'exprimer sur les ondes de l'INR²²¹ tout comme les communistes et se trouve ainsi défavorisé par rapport aux partis gouvernementaux. Pourtant, le parti rexiste a fait des pieds et des mains pour accéder à l'INR. Un petit retour en arrière est nécessaire pour comprendre la frustration rexiste. En grande pompe, le 16 juin 1936, une association sans but lucratif dénommée Radio Rex Belgique (statuts parus au Moniteur belge le 4 juillet 1936) est constituée. *Le Pays Réel* du dimanche 5 juillet 1937 nous apprend que les parlementaires rexistes ont déposé un projet de loi bannissant toute politique de l'INR. Rex va pourtant demander à s'exprimer à la radio sous le prétexte d'uniquement pouvoir répliquer aux autres partis qui le calomnient en permanence et en toute liberté sur les ondes de l'INR. La demande d'autorisation de radiodiffuser par l'intermédiaire de l'INR est introduite le 8 juillet 1936²²². Le 7 octobre 1936, le Conseil de gestion de l'INR informe Radio Rex Belgique qu'il lui refuse le droit de participer aux émissions nationales²²³. Il est à noter que le POB, fin décembre, envisage le projet d'interdire la politique à la radio tout en y autorisant la parole aux rexistes, mais pas aux communistes²²⁴. Cette vision des choses reste au stade de proposition.

Léon Degrelle est banni des ondes officielles belges et cela explique son recours à la radio italienne.

L'effet interpellant du discours radiophonique de Léon Degrelle sur ses adversaires est évident à en croire leurs réactions. Mais qu'en est-il chez ses partisans ? Nous n'avons retrouvé qu'un seul témoignage dans la presse rexiste. L'hebdomadaire *Rex* du 15 janvier nous livre une lettre d'un « petit Paul » de Seraing âgé de 12 ans qui, « *bien que très petit*

²²⁰ *La Libre Belgique* du 8 janvier 1937, première page.

²²¹ L'article 5 de la loi créant l'INR permet un contrôle indirect des émissions via le conseil de gestion. En effet, celui-ci est composé du ministre des Télégraphes et Téléphones ou de son délégué permanent et de neuf membres de nationalité belge, nommés pour une durée de six ans de la manière suivante : un tiers par le roi, sur proposition du ministre des Télégraphes et Téléphones, un tiers par le Sénat et un tiers par la Chambre. Ils sont révocable par eux. *Annales parlementaire de la Chambre*, mercredi 11 juin 1930, p. 2007.

²²² *Rex* du 9 octobre 1936, p. 13.

²²³ *Rex* du 23 octobre 1936, p. 15.

²²⁴ Au Bureau du Conseil général du 24 décembre 1936, Auguste De Block émet l'idée d'exclure la politique des ondes de la radio nationale, de trouver un moyen pour donner la parole à Rex et de poursuivre l'interdiction pour les communistes. Le sujet revient régulièrement sans aboutir à un changement de politique gouvernementale.

est déjà grand rexiste », souhaite réentendre le plus vite possible Léon Degrelle à la radio. Cela est bien maigre pour se faire une idée. En épluchant les mémoires des leaders rexistes, nous constatons que cet événement n'a pas laissé de souvenir particulier.

Toujours est-il que ce discours radiophonique lance une campagne dont l'intensité va au moins égaler celle de juillet/octobre 1936. L'arme favorite de Léon Degrelle reste le meeting, il va donc encore l'utiliser, mais de façon plus spectaculaire. Il organise les « Six jours de Rex » au Palais des Sports de Bruxelles du 19 au 24 janvier 1937²²⁵. Entre douze et quinze mille personnes viennent chaque soir écouter le chef rexiste²²⁶. Ce succès, que même les adversaires ne peuvent nier, semble avoir redonné des couleurs au mouvement rexiste. En tout cas, *Le Pays Réel* en semble convaincu : « *Le 25 octobre est vengé.*²²⁷ » Encouragé par cette réussite, Léon Degrelle recommence à Anvers du 10 au 15 février.

Décidément en ce début d'année 1937, le « Chef » a retrouvé la grande forme. Il va de nouveau faire se superposer différentes actions. Dans *Le Pays Réel* du 11 février, il revient à la charge pour réclamer des élections anticipées : « *Le parlement ne représente plus les courants profonds du pays. Acceptez-vous des élections nouvelles ? D'ailleurs on devra bien y venir, beaucoup plus tôt qu'on ne le pense.* » Il espère que les « événements se précipitent davantage encore. » A en croire cet article, Léon Degrelle espère toujours provoquer la chute du gouvernement et des élections législatives anticipées, dans un délai très court. La suite des événements va confirmer cette vision des choses. Le 14 février, *Le Pays Réel* annonce, pour le jour même, un meeting « géant » au palais des sports de Bruxelles avec comme sujets van Zeeland et la dissolution du Parlement. Il s'agit d'un choix de dernière minute²²⁸ car il vient s'intercaler dans les six jours d'Anvers, la fête populaire de l'hippodrome d'Anvers étant programmée depuis longtemps pour 20 heures le 14 février. L'agitation rexiste débouche sur un télégramme envoyé au roi : « *vingt mille rexistes bruxellois assemblés au Palais des Sports, supplient Votre Majesté d'accorder à la Nation la dissolution des Chambres et une nouvelle consultation électorale, qui seule, peut*

²²⁵DI RUMO G.F., *Léon Degrelle et l'aventure rexiste*, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2005, p. 137.

²²⁶ÉTIENNE J.M., *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Bruxelles, pp. 122-123.

²²⁷*Le Pays Réel* du 25 janvier 1937, première page.

²²⁸Cette improvisation est relatée par Victor Matthys dans le *Pays Réel* du 15 février, p. 5.

Matthys, Victor. (Bruxelles, 1914-1947). Homme politique rexiste. Chef intérimaire du parti pendant la seconde moitié de l'occupation nazie. Directeur du *Pays Réel*. DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des Belges I-Z*, Édition Le Cri, Bruxelles, 1998, p. 102.

*apporter la pacification du pays. Signé Léon Degrelle.*²²⁹ » Il y a également un deuxième télégramme envoyé à la princesse Marie-José de Piémont-Naples²³⁰ : « *vingt mille Rexistes bruxellois massés au Palais des Sports, adressent à votre altesse royale et impériale leurs félicitations, leurs vœux, leur respectueux et impérissable souvenir.* » Ces tentatives ne fonctionnent pas mieux que les précédentes, malgré une campagne pro-royaliste dans *Le Pays Réel*.

Léon Degrelle ne reste pas sur cette déconvenue, il continue à réclamer la dissolution des Chambres. Le 20 février toujours dans *Le Pays Réel*, est annoncé un meeting en faveur de la dissolution aux usines du Nord le dimanche 21 février à 19 heures à Liège²³¹. Le succès de ce meeting incite, le 23 février, *Le Pays Réel* à titrer : « *Dissolution ! Dissolution ! Ont clamé 25.000 liégeois entassés aux usines du Nord.* » Il y a également le texte d'un deuxième télégramme envoyé au roi : « *Vingt-cinq mille liégeois, réunis aux Usines du Nord, acclament sa majesté le roi et lui expriment à leur tour leur désir ardent de voir procéder à de nouvelles élections qui, seules, peuvent apaiser le pays et dégager du chaos d'aujourd'hui les volontés de la Nation.* » Cet ultime télégramme n'a pas plus de succès que les précédents.

En regardant de plus près ces événements, il est nécessaire, avant de poursuivre la saga rexiste, d'analyser cet emballement du début 1937. A partir du 19 janvier jusqu'au 23 février, les efforts de Léon Degrelle sont concentrés sur des meetings de masses rencontrant un succès de foule, ces démonstrations de masse devant pousser le roi à provoquer des élections anticipées. Ces efforts se soldent par un nouvel échec. Le succès de foule des manifestations rexistes, à défaut d'infléchir le roi et le gouvernement, peut laisser penser au « Chef » que le mouvement rexiste est toujours très dynamique. En réalité c'est l'inverse. Les militants rexistes sont dans le doute. La dynamique positive de mai 1936 a été cassée par plusieurs événements. Francis Balace, dans une conférence du 5 janvier 1991, déclare en parlant de cette période : « *Par un paradoxe curieux, mais bien caractéristique de l'échiquier politique du temps, Rex intéresse les catholiques*

²²⁹Le *Pays Réel* du 15 février 1937, première page.

²³⁰De Piémont-Naples, Marie-José. (Ostende, 4/08/1906- Genève, 27/01/2001). Troisième enfant du roi Albert 1er et de la reine Élisabeth. Elle se marie en 1930 avec le prince-héritier d'Italie, Umberto de Savoie (1904-1983). Par ce télégramme Léon Degrelle espère-t-il que la princesse Marie-José pourrait influencer son frère en faveur des rexistes ? GUBIN E., JACQUES C., PIETTE V., PUISSANT J., *Dictionnaire des femmes belges 19e et 20e siècles*, Éditions Racine, Bruxelles, 2006, p. 392.

²³¹Le *Pays Réel* du 20 février 1937, première page.

conservateurs, précisément parce qu'il est en perte de vitesse manifeste. » Le professeur d'Université appuie ses dires en citant les différents échecs subis par Léon Degrelle jusqu'au succès des « Six jours. » Il retient comme causes de cette perte de vitesse la marche sur Bruxelles, l'accord Rex/VNV, l'interpellation ratée de Raphaël Sindic²³², la réussite de la campagne contre Rex du gouvernement, le discours de Léon Degrelle à la radio-Turin et la rencontre avec Adolf Hitler²³³. Même le gouvernement est conscient de la perte de vitesse du mouvement rexiste. Le 4 novembre 1936, le Premier ministre Paul van Zeeland reçoit un rapport de la Sûreté de l'État l'informant que du côté de l'extrême-droite, une détente considérable s'est produite. Le parti rexiste est en recul « sérieux » depuis la manifestation du 25 octobre. De nombreux citoyens retournent aux partis gouvernementaux. Cela est la conséquence de « *l'attitude du gouvernement, ferme, énergique et cohérente.* » La vente du *Pays Réel* est tombée de 30 %. Certains appuis financiers « *commencent à faire défaut* » à Léon Degrelle²³⁴. Un témoignage²³⁵ d'un des sympathisants de Léon Degrelle, Gilles Delvigne²³⁶, est intéressant car il apporte un éclairage « de l'intérieur ». Il déclare à propos de l'échec de la manifestation du 25 octobre : « *Parmi les rexistes, ce fut la grande désillusion. Ils ne comprenaient pas. Pourquoi courber la tête alors qu'on était dans son droit et qu'on était si fort?* »²³⁷ Pour mieux comprendre ces propos, il faut savoir que le rexiste regrette l'absence à ce moment d'une prise du pouvoir par la pression d'une grande manifestation. Il affirme que : « *Léon*

²³²Pour connaître cette intervention ratée, voir l'annexe sept.

²³³En septembre 1936, Léon Degrelle rencontre Adolf Hitler peut être dans le but de financer son mouvement. Le but de cette rencontre, par ailleurs prétendue fortuite par Léon Degrelle, n'est pas connu avec certitude car nous n'en avons que le témoignage du « Chef. » Léon Degrelle affirme : « *Entrevue non préparée, entrevue très vivante, très intéressante, qui m'avait permis d'entendre Hitler dénoncer une proposition fort originale pour le règlement de l'épineux litige belgo-allemand d'Eupen-Malmedy.* » Nous savons qu'au moins un proche de Léon Degrelle a eu des pourparlers avec des dignitaires nazis pour obtenir des subsides.

Hitler, Adolf. (Braunau am Inn, 1889, Berlin, 1945). Homme d'État allemand d'origine autrichienne. Léon Degrelle a cherché à obtenir les faveurs d'Adolf Hitler. Celui-ci sera extrêmement prudent dans son aide au chef rexiste. Ce n'est que fin de la deuxième guerre mondiale, suite au comportement héroïque de Léon Degrelle dans l'armée allemande, qu'il montre de l'estime pour ce dernier. DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007, p. 1009. DEGRELLE L., *La cohue de 1940*, Robert Grausaz éditeur, Lausanne, 1950, p. 37. VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, Tome 2*, Racine, Bruxelles, 2009, p. 461. BALACE F., *in Les ça me dit de l'histoire*, Recueil des conférences au Centre culturel de Rossignol de septembre 1990 à juin 1991, p. 95.

²³⁴DUJARDIN V., DUMOULIN M., *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Éditions Racine, Bruxelles, 1997, p. 88.

²³⁵Ce témoignage date du début du XXI^e siècle.

²³⁶Delvigne, Gilles (pseudonyme). (1921, 2010). Toute sa famille est rexiste, il fait partie des Formations de Combat de Rex et ensuite de la Légion Wallonie (premier convoi, 8 août 1941), il termine la guerre comme adjudant-chef. VERLAINE T., *La Légion Wallonie*, De Krijger, Erpe.

²³⁷DELVIGNE G., *Léon Degrelle essai biographique*, Les Surgeons, S. d., p. 164.

*Degrelle a toujours surpris même, et peut-être surtout, ses partisans par ses positions toujours en avance. Il étonnait en prenant des décisions souvent incomprises.*²³⁸ »

Nous retenons de ce témoignage que l'impact de l'échec de la manifestation du 25 octobre a été important. De plus, l'accumulation des prises de position inattendues²³⁹ du « Chef » a probablement découragé certains de ses fidèles. Beaucoup d'entre eux sont âgés de moins de 25 ans²⁴⁰ et la patience ne fait pas partie des vertus de la jeunesse.

Fort de ce constat, résumons la situation de Léon Degrelle, en cette fin février :

- il n'est toujours pas au pouvoir, malgré plusieurs tentatives pour y arriver;
- le gouvernement mène depuis plusieurs mois une campagne efficace contre les rexistes et l'Église ne le soutient plus;
- l'accord Rex/VNV est un handicap;
- le mouvement montre des signes d'épuisement;
- par contre, il est encore capable de mobiliser les foules.

Il en est arrivé là, malgré sa stratégie basée sur des meetings rassemblant un maximum de gens. Il espère ainsi faire fléchir le pouvoir qui, apeuré par ces mobilisations de masse, provoque des élections anticipées. Le constat est clair : cela n'a pas fonctionné. Pourtant, Léon Degrelle a mis la barre très haut, avec des meetings rassemblant quelques milliers de personnes, il est passé à des meetings encore plus grands et se déroulant sur plusieurs jours. Que faire de plus ? Augmenter le nombre de jours, ce qu'il fait pendant la campagne électorale de l'élection partielle: il y passe de six à huit jours. Plus paraît impossible. Ses partisans ne sont-ils pas au bord de l'asphyxie financière ? N'oublions pas que les meetings sont payants : 10, 5 et 2 francs pour un meeting à Liège, 5 et 10 francs par meeting²⁴¹ pour « les six jours de Rex » (10 et 20 francs pour les abonnements). Or le kilo de pain est à 2,30 francs, le kilo de beurre à 25 francs, le lard du pays à 11,57 francs du kilo et une paire de chaussettes coûte 15,41 francs²⁴². Un militant bruxellois, ayant participé avec sa femme à la plupart des grands meetings de Bruxelles voit son budget amputé d'au moins 50 francs sur un mois. Il ne peut supporter ce genre de dépense

²³⁸DELVIGNE G., *Léon Degrelle essai biographique*, Les Surgeons, S. d., p. 164.

²³⁹L'accord Rex/VNV, l'annulation du meeting du 25 octobre et la rencontre avec Adolf Hitler.

²⁴⁰DELVIGNE G., *Léon Degrelle essai biographique*, Les Surgeons, p. 166.

²⁴¹En mars 1936, le prix pour un meeting au Palais des Sports de Bruxelles est de 3 ou 5 fr. Voir annexe 9.

²⁴²Rex du 15 janvier 1937, p. 15 et 16.

indéfiniment d'autant plus qu'il s'est peut-être laissé convaincre par les sollicitations rexistes (via la presse rexiste ou des lettres d'invitation²⁴³) pour alimenter le « fond de combat. »

En cette fin février, Léon Degrelle est au pied du mur. Que peut-il encore faire pour répondre à l'impatience de ses sympathisants ? Il a essayé tout ce qu'il est possible de faire avec les structures et caractéristiques du parti rexiste²⁴⁴.

Le philosophe Jean Duchesne²⁴⁵, en parlant de l'élection partielle d'avril 1937, résume parfaitement la situation : *« Cette fois, Degrelle se présente lui-même, non pas nécessairement dans l'espoir que la situation soit mûre pour une prise de pouvoir, ni qu'une victoire définitive soit devenue possible, par la destruction du régime en vigueur, mais plutôt comme le ferait un chef de bande armée qui sentirait ses premiers rangs fléchir, et qui porterait en avant, convaincu d'être le seul capable de rétablir une situation gravement compromise. »*²⁴⁶

C'est dans ce contexte de crise que l'article 106 se présente comme le seul moyen démocratique encore inutilisé. Or, cet article 106 a porté chance à Paul-Henri Spaak, un des adversaires les plus tenaces du « Chef ». Le recours aux élections partielles a fait ses preuves. Léon Degrelle sait probablement que cela n'est pas sans risques. Il évoque cette possibilité en octobre 1936 et puis plus un mot jusqu'à fin février 1937. Cinq mois de silence, de prudence peut-être ?

En tout cas, ce qui est sûr c'est que le 27 février 1937, Léon Degrelle décide de provoquer une élection partielle à Bruxelles. Selon Pierre Daye, la décision a été prise par Léon Degrelle lors d'un repas à Bruxelles avec Gustave Sap, le comte Charles-Albert

²⁴³Voir annexe 9.

²⁴⁴Le parti rexiste, par la nature de ses partisans et son manque de structures sociales, ne peut organiser une grève générale.

²⁴⁵Duchesne, Jean. (1931). Il a été échevin à la ville de Huy et dirigé l'un des plus anciens journaux du pays, fondé en 1848. Il a également fait un passage à la l'Institut de Philosophie de l'UCL et écrit plusieurs livres. DUCHESNE J., *Un tournant dans l'histoire de Belgique 1934-1940*, Vromant, Bruxelles, 1967, avant-dernière page.

²⁴⁶DUCHESNE J., *Un tournant dans l'histoire de Belgique 1934-1940*, Vromant, Bruxelles, 1967, pp. 111 et 112.

d'Aspremont-Lynden²⁴⁷, Gustave Wyns et lui-même²⁴⁸. Léon Degrelle, pour sa part, prétend que c'est à Anvers, à la table de Gustave Sap, le 27 février 1937, que cela s'est décidé²⁴⁹. Ces deux témoignages montrent que la décision est prise, tout comme le POB en 1935, en petit comité. Il y a cependant une différence de taille : le choix rexiste se fait dans une réunion non-officielle entre « amis » et non pas lors d'une réunion officielle regroupant uniquement des personnalités d'un même parti.

Pour des raisons que nous ignorons, Léon Degrelle choisit de ne pas révéler immédiatement sa décision. Il choisit de préparer l'opinion publique en laissant planer un mystère sur son nouveau coup d'éclat. Le premier mars, le *Pays Réel*, en première page, mais sans gros titre, informe ses lecteurs que Léon Degrelle fera une déclaration sensationnelle au palais des sports de Bruxelles le dimanche 7 mars à 16 heures. Juste après, le 4 mars, Léon Degrelle, dans une édition spéciale du *Pays Réel*, annonce l'interpellation du Premier ministre par Gustave Sap à la Chambre au sujet des scandales politico-financiers. Il n'en reste pas là et sous le titre « *M. van Zeeland en marmelade...* », Léon Degrelle, en se servant de l'incident de la soirée de Gand²⁵⁰, fustige le Premier ministre : « *M. van Zeeland eut beau avaler sa salive, faire des inhalations, gargariser, prendre des bains de pied à la moutarde, s'appliquer des ventouses, rien n'y fit, le chef du gouvernement resta d'un vert à rendre jaloux tous le palmiers des oasis... Si M. van Zeeland est déjà comme cela quand on se tait, comment est-il quand on parle ? On le retrouverait certainement à la pointe du cocotier à la fin du meeting... Sa couleur olive est celle des vaincus. Il porte la défaite sur son visage... Il a suffi que M. Sap annonce qu'il demanderait l'urgence mardi, à la Chambre, pour une interpellation sur les politico-financiers pour que M. van Zeeland détalât, sans laisser d'adresse. Il ne se battra plus. Au premier incident sérieux, il prendra ses cliques et ses claques et rejoindra l'un ou l'autre fromage soigneusement préparé en vue des mauvais jours. Ça ne traînera plus. »*

²⁴⁷D'Aspremont-Lynden, Charles, Albert, Ferdinand, Gobert (Comte). (Bruxelles, 31/10/1888, Natoye, 21/06/1967). Homme politique catholique. Docteur en droit. Licencié en sciences politique et sociale. Plusieurs fois élu et ministre. Le comte Charles-Albert d'Aspremont-Lynden est le dirigeant de la Fédération des Cercles, il espère tenir un rôle important dans le regroupement de la droite divisée par l'arrivée du parti rexiste. Il est assez proche de Léon Degrelle tout en jouant les premiers rôles au parti catholique. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 58.

²⁴⁸DAYE P., *Les mémoires de Pierre Daye*, Éditions du Ponant, Bruxelles, 1964.

²⁴⁹DUCHESSE DE VALENCE, *Degrelle m'a dit*, Éditions du Baucens, Bruxelles, 1977, p. 227.

²⁵⁰Fin février, Léon Degrelle attaque violemment Paul van Zeeland lors d'une conférence donnée par celui-ci à la Bourse de Commerce. Le *Pays réel* du 27 février.

Nous savons qu'à ce moment Léon Degrelle est décidé à provoquer une élection partielle à Bruxelles. Ces propos laissent penser qu'il entrevoit la démission de Paul van Zeeland devant ce coup de force. L'interpellation de l'allié de Léon Degrelle fait-elle partie d'une stratégie concertée entre les deux larrons ?

Quoi qu'il en soit, cela met la pression sur le Premier ministre et permet d'accentuer l'attention de la population aux faits et gestes du « Chef ».

Les communistes, en tout cas, y sont sensibles et sentent le danger. Le 7 mars, *La Voix du Peuple*, en première page, pose la question « *Que mijote M. Sap* » ? On y apprend de graves révélations en cours, et que dans les couloirs de la Chambre « *il raconte à qui veut l'entendre, que c'est avec l'accord de van Zeeland que fut conclu le scandaleux emprunt Mendelssohn*.²⁵¹ » Le journal communiste se demande : « *Léon Degrelle a-t-il de nouveau trouvé des feuilles ?* » dans le carnet de Gustave Sap. Et d'ajouter : « *les pires ennemis de nos libertés semblent décidément se mobiliser pour frapper un grand coup.* » Ces propos montrent que la pression exercée par le « Chef » fonctionne. C'est donc devant la toute grande foule²⁵² que Léon Degrelle annonce ses nouvelles intentions. Il dévoile la démission du député rexiste de Bruxelles Alfred Olivier²⁵³, ainsi que de tous les rexistes suppléants du même arrondissement²⁵⁴. Tout comme les socialistes en 1935, il choisit l'arrondissement de Bruxelles²⁵⁵. Il déclare : « *Nous avons 20 pour cent des voix le 24 mai. Les partis ont*

²⁵¹Dans le *Cassandra* du 9 janvier 1937 et dans *Le Messager de Bruxelles* du 30 décembre 1936, on trouve en première page une explication de l'affaire Mendelssohn. Il s'agit d'un emprunt du gouvernement Georges Theunis fait à la banque Mendelssohn. Le taux, la durée du remboursement, le fait qu'il soit fait en florins (la dévaluation du franc belge occasionne des pertes importantes sur le remboursement), ainsi que les personnes ayant participé à cette opération sont contestés par Léon Degrelle. Il y eut une commission d'enquête dite « commission Servais » qui dépose un rapport ne faisant qu'amplifier la polémique.

²⁵²Selon *Le Pays Réel* du 8 mars 1937, il y a 20.000 sympathisants

²⁵³Olivier, Alfred, Camille, Marie, Lucien. (Aubange, 12/03/1905, Ixelles, 3/01/1944). Docteur en droit, député depuis le 24 mai 1936. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 257.

²⁵⁴Léon Degrelle est le premier suppléant. Il a obtenu 4454 voix. À titre de comparaison, Pierre Daye, le premier effectif, récolte 4941 voix, Raphaël Sindic 652 voix et Alfred Olivier 480 voix. LEGROS U., *Un homme... un chef. Léon Degrelle*, Éditions Rex, Bruxelles, 1937, p. 221. Annexes aux annales parlementaires de la Chambre, 1936/1937. Renseignements provenant de Daniel Olivier, fils d'Alfred Olivier. Interview de Daniel Olivier, fils d'Alfred Olivier, de 2008 à 2010.

²⁵⁵Selon l'historien Jean Michel Étienne, la circonscription de Bruxelles, où se déroule l'élection partielle est celle où Léon Degrelle est suppléant (en démissionnant, il montre l'exemple) et où le député démissionnaire est un inconditionnel du « Chef » : il s'agit d'Alfred Olivier. À son propos, bien que député de Bruxelles, il est né à Aubange et a fait ses humanités au collège Saint Joseph à Virton. Son fils Daniel raconte : « *Au sujet de cette démission, contrairement à ce qui a été répandu après, cette démission était un sacrifice volontaire et personnel... De plus, Degrelle n'avait pas besoin de cela, il avait en A. Olivier, un ami d'une fidélité inconditionnelle, avec qui il avait fait toutes ses études à Louvain et participé au mouvement rexiste dès son origine. Après sa démission, il resta secrétaire du Conseil politique de Rex, chef du front populaire de Rex Bruxelles et conseiller communal à Etterbeek jusqu'en avril 40, date à laquelle il se retira définitivement de Rex, la mort dans l'âme et bientôt dans le corps, suite à l'approbation par Degrelle de l'invasion des pays*

quatre chances sur cinq de nous ravir ce mandat. Qu'ils fassent bloc contre nous ; que M. van Zeeland se présente. C'est moi-même qui me battraï. Je n'ai d'ailleurs pas envie d'être député. Vainqueur, je cèderai ma place à un autre et je recommencerai ailleurs. »

L'utilisation détournée de l'article 106 est clairement exprimée par Léon Degrelle. Dans ses propos, Léon Degrelle annonce qu'il va procéder à une série d'élections partielles. Son intention est la même que les socialistes en 1935. Ceux-ci, par la suite, se contentent d'une seule élection partielle. Comme nous le verrons plus loin, il en sera de même pour le « Chef », mais pas pour les mêmes raisons.

Après le coup de tonnerre de dimanche, Léon Degrelle révèle sa manière de combattre : seul contre tous ! Dans *Le Pays Réel* il proclame : « Léon Degrelle se présentera seul contre le régime. Les politiciens vont voir avec qui est le pays.²⁵⁶ » Léon Degrelle poursuit en remettant une couche : « Nous défions les politiciens de nous prendre ce mandat. Nous savons que Bruxelles nous le donnera, à nous, le pays nouveau, avec ferveur et amour... Allez Spaak ! Allez Vandervelde ! Allez van Zeeland ! Entrez dans la lice, venez avec nous demander, à Bruxelles, à qui un peuple donne sa foi...²⁵⁷ Nous ne lançons pas un brave type quelconque. J'y descends moi-même, Degrelle, engageant le combat contre cinq. Qui approche ? Mettez-vous tous ensemble, si vous voulez ! De l'estomac, Messieurs ! Vous êtes les plus forts dites-vous ? Montrez-le ! Tout le pays vous regarde...²⁵⁸ »

Le décor est planté, mais les bravades du futur officier SS ne peuvent cacher que la

scandinaves par les Allemands. Selon Francis Balace, le sacrifice d'Alfred Olivier est logique. Il est le plus jeune et pourquoi demander à un Pierre Daye, chef du groupe parlementaire, à un Marcel Derudder soutenu par les organisations de classes moyennes et principales pourvoyeuses de voix du rexisme, à un Robert Motteux bourgmestre de Lombeek-Notre Dame ou à Raphaël Sindic, toujours dans les bonnes grâces du « Chef », mais entaché de l'échec de son interpellation du juillet 1936. De plus, c'est à Bruxelles, que Léon Degrelle peut bénéficier de l'appui du VNV. Difficile de se lancer dans une élection partielle en Flandre, ne serait-ce qu'à cause de sa méconnaissance du néerlandais.

Derudder, Marcel, Édouard, Marin. (Gand, 1501/1902, Paris, 25/10/1943). Commerçant, représentant l'arrondissement de Bruxelles de 1936 à 1939. Ancien président du FUDCAPI, le Front unique du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 108.

Motteux, Robert, Colette, Auguste. (Molenbeek St. Jean, 12/05/1890, Bukavu, Congo belge, 2/08/1954). représentant de Bruxelles de 1936 à 1939. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 246. Étienne Jean-Michel, *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Paris, 1968. OLIVIER D., in *Les ça me dit de l'histoire*, Recueil des conférences au Centre culturel de Rossignol de septembre 1990 à juin 1991, p.78. BALACE F., in *Les ça me dit de l'histoire*, Recueil des conférences au Centre culturel de Rossignol de septembre 1990 à juin 1991, p. 96.

²⁵⁶Le *Pays Réel* du 8 mars 1937, première page.

²⁵⁷DI RUMO G.F., *Léon Degrelle et l'aventure rexiste*, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2005, p. 139.

²⁵⁸BALACE F., in *Les ça me dit de l'histoire*, Recueil des conférences au Centre culturel de Rossignol de septembre 1990 à juin 1991, p. 95.

bataille sera rude pour lui. La radio lui est interdite, les adversaires ont adopté ses armes pour le combattre et font preuve d'un mordant jamais connu auparavant, l'Église l'a abandonné. Mais surtout, ses propres troupes sont dans le doute. Cependant, Léon Degrelle a des raisons de croire en sa bonne étoile. Les caisses du parti sont bien remplies²⁵⁹ et peuvent alimenter une campagne disproportionnée. Les derniers meetings ont montré que la ferveur populaire semble revenue à son niveau de mai 1936. Il a l'assurance d'un soutien de certains membres de la droite catholique.

Sans grande surprise, Léon Degrelle va principalement utiliser son arme favorite : les meetings. Par exemple, du lundi 8 mars au dimanche 14 mars sont programmés 18 meetings où le « Chef » sera présent.

Du côté de ses opposants, le choix de la stratégie est rapide. Avant même que l'élection partielle soit officialisée, Louis de Brouckère propose ses services pour affronter le « Chef ». Dès le 8 mars, Victor Larock²⁶⁰ distribue un tract invitant le Premier ministre à se présenter en champion de la démocratie. Sa candidature est facilitée par le fait qu'il n'est pas parlementaire. Victor Larock n'est pas le seul à le demander²⁶¹. L'attitude du mandataire socialiste est le reflet de la pensée du Bureau du Conseil général, qui, le 8 mars, sur la proposition d'Auguste De Block, appuyée par Paul-Henri Spaak²⁶², se range à l'idée de la candidature unique de van Zeeland. Il ne faut pas de suppléant pour préserver le caractère neutre de van Zeeland. Officiellement, il ne fait partie d'aucun parti, et n'est pas parlementaire, mais tout le monde sait qu'il est de tendance catholique. Mais Paul van Zeeland ne semble pas être des plus enthousiastes. Finalement il accepte. Selon Henri De Man « *le Premier ministre hésita assez longtemps avant de se décider à relever le gant qui*

²⁵⁹Selon le sénateur rexiste Jean Lekeux, à ce moment, les caisses sont pleines et la campagne va coûter dix millions. Impossible de vérifier ces chiffres. Cependant, en voyant la démesure de cette campagne, il est évident que Léon Degrelle avait énormément d'argent à cette époque. GILON R., *Les carnets de la mobilisation 38-40*, Éditions Tricot, Liège, 1990, p. 88.

Lekeux, Jean. (Arlon, 21/11/1894, Etterbeek, 3/07/1961). Officier, représentant de l'arrondissement de Verviers de 1936 à 1939. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 220.

²⁶⁰Larock, Victor, Joseph, Léonard. (Ans, 6/10/1904, 1977). Homme politique socialiste. Docteur en philosophie et lettres et en Sociologie. Futur député et ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 212.

²⁶¹VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, Tome 2*, Racine, Bruxelles, 2009, p. 492.

²⁶²Paul-Henri Spaak prétend que le député catholique bruxellois Henri Carton de Wiart est en faveur de cette candidature unique.

Carton de Wiart, Henry, Victor, Marie, Ghislain (Comte, 1922). (Bruxelles, 31/01/1869, 6/05/1951). Homme politique catholique. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles. Plusieurs fois ministre et Premier ministre du 20 novembre 1920 au 16 décembre 1921. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 38.

*lui avait été jeté. Avec Spaak, je l'en adjurai avec une telle force qu'il finit par se laisser porter candidat.*²⁶³ » C'est dans ce contexte, plutôt morose, que le conseil des ministres approuve la candidature du Premier ministre²⁶⁴.

Il ne reste plus qu'à officialiser le duel. Le mardi 9 mars 1937, à la Chambre, le président lit les lettres de démission datées du 6 mars du député Alfred Olivier et de tous les suppléants rexistes de l'arrondissement de Bruxelles : Léon Degrelle, Georges Becquet et Pierre Mathieu²⁶⁵. Ensuite, le Premier ministre prend la parole et regrette « *cette manœuvre pour deux raisons. Quelle que soit l'attitude que certains de mes amis aient pu avoir à n'importe quel moment, je crois, quant à moi, que se servir de cette manière de certaines facilités données par l'article 106 de la loi électorale, c'est aller à l'encontre de l'esprit de nos institutions.* » Les rexistes et le nationaliste flamand Gérard Romsée²⁶⁶ répondent par : « *Spaak ! Spaak ! Spaak !* » Ensuite, Paul van Zeeland déplore que le projet de loi modifiant l'article 106 déposé en octobre n'ait pas été voté²⁶⁷, et déclare qu'il se présente seul face aux rexistes et demande ainsi aux électeurs de Bruxelles de dire s'ils sont derrière lui ou derrière d'autres.

Contrairement à 1935, la Chambre va réagir en proposant de modifier l'article 106. En vertu de l'article 68 du règlement, par assis et levé, elle accepte la proposition d'urgence de Paul van Zeeland, allant dans ce sens. La discussion sur le projet de loi modifiant l'article 106 peut commencer. Celle-ci est très animée et sans surprise. Chaque camp défend son point de vue avec plus ou moins de bonne foi. Finalement, le projet de loi est adopté par 111 voix contre 26 (toutes rexistes et VNV) et une abstention (VNV). Le projet, après le même genre de débats, est voté au Sénat le jeudi 11 mars 1937 par 114 oui contre 16 non (tous Rex et VNV) et deux abstentions (VNV)²⁶⁸. La loi est publiée au moniteur le 14 mars et datée du 12 mars.

Dorénavant, en cas de vacance par la démission d'un titulaire et/ou le désistement de

²⁶³DE MAN H., *Après coup*, Éditions de la Toison d'or, Bruxelles, 1941, p. 271.

²⁶⁴DUJARDIN V., DUMOULIN M., *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Éditions Racine, Bruxelles, 1997, p. 90.

²⁶⁵Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Pierre Mathieu.

²⁶⁶Romsée, Gérard. (Guigoven, 1901, 1976). Homme politique nationaliste flamand. Docteur en droit. Représentant de Tongres de 1929 à 1944. Commissaire général du Rapatriement en 1940. Assure l'intérim du poste de gouverneur du Limbourg pour devenir de 1941 à 1944 secrétaire général du Ministère de l'Intérieur. DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des Belges I-Z*, Édition Le Cri, Bruxelles, 1998, p. 199.

²⁶⁷Pour rappel, le projet de loi est déposé le 27 octobre 1936 par le ministre catholique de l'intérieur Auguste De Schryver. Il est renvoyé à la commission de l'intérieur. Le 4 novembre Adolphe Max lit le rapport de la commission, mais le projet n'est pas voté. Annales parlementaires de la Chambre, 1936.

²⁶⁸Annales parlementaires du Sénat de 1937 pp. 898-907.

suppléants, la décision de recourir à de nouvelles élections est prise par la Chambre concernée. Cette loi est d'application pour les cas postérieurs au 9 mars 1937. L'article 106 de la loi électorale, ancienne mouture reste d'application pour la démission d'Alfred Olivier et consorts. Une élection partielle doit avoir lieu à Bruxelles dans les quarante jours. La date retenue est celle du 11 avril 1937.

Cette modification de l'article 106 a une conséquence immédiate : elle anéantit complètement les menaces du « beau Léon » quant à son intention de procéder à des élections partielles en cascade. Autre conséquence : l'article 106 est rendu inoffensif²⁶⁹ et disparaîtra définitivement de la vie parlementaire après l'élection du 11 avril 1937.

Pour la dernière fois, l'article 106 va permettre une élection partielle, avec quelles conséquences ? Nous allons le découvrir.

Les adversaires de Léon Degrelle font preuve de bonnes intentions et semblent mettre de côté leurs querelles idéologiques. Si cela est logique du côté des partis de la majorité, c'est plus surprenant du côté communiste. Ceux-ci, dès le 9 mars 1937, par la *La Voix du Peuple* affirment : « *L'unité de tous ceux qui veulent défendre la paix et la liberté fera échec aux hommes de Hitler. Cette unité, nous ferons tout pour qu'elle se réalise au plus tôt.* » Et le lendemain, le Bureau politique du Parti Communiste, réuni en séance extraordinaire, déclare que le PC « *plaçant au-dessus de toute autre considération, la lutte contre l'hitlérisme en vue de sauver et d'empêcher la guerre civile internationale, décide de ne pas présenter de candidat à l'élection partielle du 11 avril, et invite ses électeurs à barrer la route de Degrelle et à réaliser l'union de tous les antifascistes en portant leur suffrage sur le nom de M. VAN ZEELAND.* » Il est précisé que ce choix ne change en rien l'appréciation de la politique gouvernementale, « *défavorable aux intérêts des masses laborieuses.*²⁷⁰ » C'est pourquoi les communistes participent au meeting socialiste du samedi suivant au Palais des Sports de Schaerbeek.

Dès le 9 mars, le ton de la campagne est donné. A Molenbeek, le meeting rexiste est

²⁶⁹Cependant, l'article 106 actuel pourrait donner lieu à de nouvelles discussions et réapparaître dans la vie politique belge. En effet, la décision de ne pas organiser d'élections partielles (par la Chambre ou le Sénat) peut-elle être considérée comme constitutionnelle ? Puisque la Constitution définit le nombre de parlementaires et la décision de ne pas provoquer d'élections partielles a comme conséquence que ce nombre n'est pas atteint. Mais le fait de provoquer des élections partielles de manière volontaire est inconstitutionnelle (seul le Roi peut dissoudre les Chambres). Relevons que depuis le 12 mars 1937, cette problématique n'est pas revenue au devant de l'actualité politique. GOEDERTIER G., DE PELSMACKER T., *Les systèmes électoraux de la Belgique*, Éditions Bruylant, Bruxelles, 2012, p. 503.

²⁷⁰*La Voix du Peuple* du 11 mars 1937, première page.

fortement perturbé par une mobilisation de la population orchestrée par le comité local antifasciste²⁷¹. Si c'est loin d'être la première fois que l'on perturbe un meeting rexiste, la caractéristique de cette campagne électorale est que cela en deviendra la règle. En effet, dès le lendemain, se produisent de nouveaux incidents, cette fois à Uccle. Un meeting rexiste se tient dans une salle de la place Xavier De Brue. Des communistes infiltrés parmi les spectateurs réclament la contradiction et distribuent des tracts antifascistes. La police les expulse, mais ils ne quittent pas la rue et crient « *Rex à Berlin* », « *A bas le fascisme* » et « *Unité contre le fascisme*. » Un camion amène une brigade de force rexiste soutenue (selon *La Voix du Peuple*) par les forces de l'ordre et évacue la rue. Le conseiller communal d'Uccle Abel²⁷² et le « camarade » Beublet²⁷³ sont emmenés au commissariat car ils apparaissent comme les meneurs de la manifestation. S'en suit une manifestation de soutien aux deux arrêtés²⁷⁴. Nous pourrions évoquer de nombreux autres incidents²⁷⁵, nous ne le ferons pas car ce qu'il faut seulement retenir, c'est qu'ils persistent pendant toute la campagne électorale.

Les adversaires de Léon Degrelle s'activent également dans la presse dès le début de la campagne. Ils commencent cette offensive en tentant de jeter le discrédit sur le patriotisme du « beau Léon ». La *Dernière Heure* écrit le 10 mars : « *rêve honteux d'humilier notre ville et de diviser le pays*. » Le *Soir* poursuit le travail de sape en discréditant l'alliance avec les nationalistes flamands : « *avec ceux qui nous avaient tiré dans le dos pendant la guerre*. »

De son côté, le « Chef » réagit en attaquant les « amitiés » du Premier ministre. Le *Pays Réel* du mercredi 10 mars, clame : « *Van Zeeland, candidat du Front Populaire socialo-communiste... Van Zeeland candidat des Internationales*. » Léon Degrelle va tenter de discréditer le catholique Paul van Zeeland en mettant en avant la « manipulation » du

²⁷¹La *Voix du Peuple* du 10 mars 1937, p. 2.

²⁷²Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Abel.

²⁷³Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Beublet.

²⁷⁴La *Voix du Peuple* du 12 mars 1937, p. 2.

²⁷⁵Le jeudi 11 mars, c'est à Léon Degrelle d'affronter les forces antifascistes au *Continental*, chaussée de Wavre, à Ixelles. Le meeting commence avec trois quarts d'heure de retard parce que les rexistes n'ouvrent les portes que lorsque la police est présente. La contradiction n'est pas possible en raison de la présence très menaçante (des coups sont échangés) du service d'ordre rexiste. Même scénario par la suite à Forest. Les bagarres n'éclatent plus uniquement pendant les meetings. On déplore des échauffourées rue de Hal et chaussée de Bruxelles. La *Voix du Peuple* du 15 mars 1937, première page.

Premier ministre par les partis de gauche. Pendant toute la campagne électorale, il conserve ce thème. Le 9 avril, au moment où la polémique sur l'accord Rex/VNV est à son sommet, *Le Pays Réel* titre toujours en première page : « *Les traîtres sont avec van Zeeland.* », ces traîtres étant les marxistes.

Les deux candidats ciblent clairement l'électorat catholique. Les deux camps considèrent celui-ci comme la clef de la victoire.

Le 11 mars Léon Degrelle écrit des choses intéressantes, car elles montrent le réalisme du « Chef ». En effet, s'il affirme que : « *nous voilà loin du Rex kapout*²⁷⁶ », il effectue une courbe rentrante en constatant que Rex n'a rien à perdre dans cette bataille, contrairement à Paul van Zeeland. S'il « *n'obtient pas les deux-cent cinquante mille voix des partis politiques qui lui ont confié leur sort, il est moralement battu. Si nous doublons simplement nos voix, nous avons moralement gagné.*²⁷⁷ » Ces propos s'éloignent des précédents qui annonçaient une victoire, en récupérant le siège. En somme, il se contente maintenant d'une victoire de prestige et indique une prise de conscience de la difficulté du combat.

Cette revue à la baisse des prétentions rexistes donne encore plus de vigueur aux adversaires. Le 11 mars, *Le Soir* annonce : « *Pour la première fois depuis sa fondation, il prend une part active à la campagne électorale, (car) entre un mouvement politique, qui, en un langage ordurier sans précédent, par la parole et la plume, répandait le mensonge, l'injure, la calomnie et la diffamation, et le gouvernement d'union nationale présidé par M. Van Zeeland, il n'y avait pas à hésiter... Bruxelles écartera le candidat à la guerre civile dont le programme tient en trois mots : s'emparer du pouvoir et traiter ensuite les Belges comme les trois douzaines de figurants qui le représentent à la Chambre... La Belgique n'est pas un pays d'esclaves.* » *Le Soir*, avec ses 300.000 lecteurs francophones sur les 950.000 que compte le pays²⁷⁸, est le journal le plus lu en Belgique. C'est un sacré soutien à la cause gouvernementale. Il ne se dément pas de toute la campagne électorale. Jusqu'au jour de l'élection, *Le Soir* explique quotidiennement son choix dans un article de

²⁷⁶Il prend comme preuve que le gouvernement n'a eu d'autre alternative que de lancer un seul candidat dans la bataille, et que celui-ci est le Premier ministre en personne signe; selon Léon Degrelle, la force de Rex est telle qu'elle nécessite une opposition aussi forte.

²⁷⁷*Le Pays Réel* du 11 mars 1937, première page.

²⁷⁸STEPHANY P., *La Libre Belgique histoire d'un journal libre 1884-1996*, Duculot, Louvain-La-Neuve, 1996, p. 168.

tête. Il laisse également une très grande place à la campagne menée par son chouchou, Paul van Zeeland.

Le 12 mars, c'est au *Vingtième Siècle* d'entrer dans la danse en qualifiant Léon Degrelle de « *candidat de Borms*. »

Pour illustrer cette grande union contre Léon Degrelle, nous relevons le 13 mars, dans *La Voix du Peuple* un recensement des journaux partisans et adversaires de Léon Degrelle. Selon le journal communiste, il n'y aurait que le *Pays Réel*, *Nieuwe Staat* et *Volgen Staat* dans les partisans clairement affirmés du « Chef ». D'autres tels la *Gazette*, la *Nation Belge*, *De Standaard* et *L'Echo de la Bourse* seraient neutres, voire même de désintérêt complet, ce qui est interprété par le journal communiste comme un soutien au « Chef ». Le reste de la presse est considéré ouvertement contre Léon Degrelle. La campagne électorale ne commence pas sous de bons auspices pour Léon Degrelle.

Cela est confirmé par la grande quiétude affichée par certains adversaires du leader rexiste. Le 15 mars, le Bureau du Conseil général du POB discute du soutien financier à accorder à la campagne électorale. Dans les propos des intervenants n'apparaît pas la crainte d'une menace de la démocratie. Tout se déroule comme si l'on finançait une campagne électorale favorable au POB.

Dans ce contexte défavorable, Léon Degrelle a encore du soutien. Le plus en vue est Gustave Sap.

Le principal allié de Léon Degrelle va-t-il changer le cours des choses ?

Le coup de main de Gustave Sap, annoncé par Léon Degrelle, se produit le 16 mars, à la Chambre. Le député catholique attaque violemment le Premier ministre. Son interpellation sur les travaux de la Commission Servais²⁷⁹ et sur les conditions de l'emprunt Mendelssohn est très virulente. Il s'en prend à Paul van Zeeland et lui reproche, entre autres, d'avoir perçu des émoluments de la Banque Nationale, bien qu'il soit devenu Premier ministre²⁸⁰. La majorité fait bloc derrière son premier ministre qui réfute toutes les accusations de

²⁷⁹Servais, Jean. (Huy, 1856, 1946). Juriste. Procureur général à la Cour de cassation (1918). Ministre d'État (1926). Président de l'ULB en 1928. DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des Belges I-Z*, Éditions Le Cri, Bruxelles, 1998, p. 221.

²⁸⁰C'est sur cette question que Paul van Zeeland démissionne le 25 octobre 1937 après les attaques répétées de Léon Degrelle et Gustave Sap. DUJARDIN V., DUMOULIN M., *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Éditions Racine, Bruxelles, 1997, pp. 99-101.

Gustave Sap²⁸¹. Le lendemain, la Chambre vote la confiance à Paul van Zeeland par 126 voix contre 23 et une abstention²⁸². Il est à remarquer qu'il y a de nombreux absents dans les deux camps (52 au total sur 202 députés). Au vu de ces chiffres, il apparaît que cette interpellation ne provoque pas de mobilisation particulière, même dans le camp rexiste (à peine plus de la moitié des députés rexistes sont présents). Il est vrai que l'issue du vote ne fait aucun doute, la majorité restant soudée derrière son Premier ministre. Pourtant, cette péripétie a une suite immédiate; après plusieurs réunions, la droite finit par exclure Gustave Sap²⁸³.

Malgré ce nouveau coup dur, Léon Degrelle continue avec fougue sa campagne électorale. Le 16 mars, à Berchem-Ste-Agathe, il doit affronter Isabelle Blume, Mergen²⁸⁴ et Van Wezemael²⁸⁵. A Laeken, Fernand Brunfaut et Honoré Willems²⁸⁶ portent également la contradiction. A chaque fois, comme déjà expliqué, lorsque le meeting est terminé, les rexistes doivent quitter la salle sous la protection de la police. Mais cette fois, Léon Degrelle semble accuser le coup et renonce à se rendre à Saint-Gilles²⁸⁷.

Dans toute cette grisaille, un événement va rendre espoir au leader rexiste. Le *Pays Réel*

²⁸¹Annales parlementaires de la Chambre, 1937, pp. 999-1025.

²⁸²Annales parlementaires de la Chambre, 1937, p. 1053.

²⁸³ Selon *Le Peuple* du 25 mars : «La droite de la Chambre, confirmant le vote émis le 17 mars en conclusion de l'interpellation de M. Sap à monsieur le Premier ministre, décide que si monsieur Sap ne reconnaît pas ses torts endéans les trois jours et dans les conditions promettant à la droite de juger l'incident comme réglé, il sera considéré comme ne faisant plus partie de la droite. » Gustave Sap au lieu de faire amende honorable, intente plusieurs procès à six élus de la droite : MM. Jean Bodart, Henry Carton de Wiart, Corneille Fieulien, Louis Baillon, Henri Heyman et Joseph De Vleeschauwer. Le 6 juillet 1937 il gagne contre MM. Carton de Wiart et Jean Bodart. La *Libre Belgique* du 7 juillet 1937, p. 5.

Fieulien, Corneille. (Molenbeek-St. Jean, 18/08/1872, Schaerbeek, 13/03/1944). Homme politique catholique. Commerçant. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 28 novembre 1918 à 1919 et du 20 novembre 1921 au 13 mars 1944. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 145.

Baillon, Louis, Julien, Antoine. (St. Josse-ten-Noode, 5/07/1899, Bruxelles, 10/03/1966). Homme politique catholique. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 24 mai 1936 à 1946. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 6.

Heyman, Henri, Constantin, Joseph. (St. Nicolas, 22/05/1879, Gand, 4/04/1958). Homme politique catholique. Professeur. Représentant de l'arrondissement de St. Nicolas du 16 novembre 1919 au 4 avril 1958. Plusieurs fois ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 177.

De Vleeschauwer van Braekel, Joseph, Albert (Baron, 8/04/1954). (Nederbrakel, 1/01/1897, 1971). Homme politique catholique. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Louvain. Plusieurs fois ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 123.

²⁸⁴Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Mergen.

²⁸⁵Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Van Wezemael.

²⁸⁶Willems, Honoré. (Bruxelles, 11/07/1904, Breendonck, 26/02/1944). Homme politique communiste. Chemisier-coupeur il adhère très jeune au PC bruxellois. GOTOVITCH J., *Du rouge au tricolore : les communistes belges de 1939 à 1944 : un aspect de l'histoire de la Résistance en Belgique*, Labor, 1992.

²⁸⁷La *Voix du Peuple* du 18 mars 1937, p. 2.

du 17 mars 1937 annonce en caractères énormes : « *Justice est faite ! Rex vaincra ! Le journal officieux de M. Van Zeeland, le Soir, est condamné à 25.000 francs de dommages et intérêts pour calomnies et injures lancées contre Léon Degrelle...* » Pourtant, cette bonne nouvelle ne peut compenser la perte de deux autres procès. Un non-lieu est prononcé concernant le procès des « deux douilles » de Seraing²⁸⁸, suivi également d'un autre non-lieu pour « l'attentat de Hal²⁸⁹ ». Cette fois, ce sont les opposants à Rex qui bénéficient des décisions judiciaires. Il faut savoir qu'aux élections de mai 1936, le procès gagné contre l'ex-ministre catholique Paul Segers²⁹⁰ et celui perdu judiciairement mais gagné médiatiquement contre le député catholique Pierre de Burlet²⁹¹ et le sénateur Gaston Philips²⁹² ont contribué à la victoire électorale du « Chef »²⁹³.

A la même période, les communistes essayent également de discréditer l'anticommunisme du « Chef » en laissant supposer qu'il a des alliés du côté de l'extrême gauche. Ce n'est pas la première fois. Mais ici, ils font référence aux écrits d'un journal de droite et du leader rexiste José Streel. Le 17 mars, *La Voix du Peuple*, sur les dires du journal *Cassandra*, annonce la candidature éventuelle de Walter Dauge²⁹⁴. Ce n'est pas la première fois que le journal communiste évoque cela. Les communistes dénoncent cette intention car, outre le fait que Walter Dauge se trouve au ban des organisations socialistes et qu'il est combattu comme trotskiste, cela ferait le jeu des rexistes. Cette supposée entente avec les rexistes a déjà été évoquée avant les élections législatives de 1936. Dans

²⁸⁸Il s'agit du meeting sur péniche du 17 septembre, dont le procès a été baptisé par une certaine presse « procès des deux douilles » car la plainte de Léon Degrelle s'appuie sur la découverte de deux douilles.

²⁸⁹Le 4 décembre 1936, à Hal, selon le *Pays Réel* du 6 décembre 1936, un coup de feu est tiré vers la voiture de Léon Degrelle. La balle traverse le pare-brise et passe à 10 cm du visage du « Chef ».

²⁹⁰En tant que président depuis 1919 de la Fédération des Associations et des Cercles catholiques, il est la tête de Turc de Léon Degrelle. Retenons qu'il est particulièrement attaqué par le « Chef » lors du « coup de Courtrai », et qu'il inaugure la série pamphlétaire « *j'accuse* ». Début mai 1936, le procès Paul Segers est terminé. L'ancien ministre est débouté. DI RUMO G.F., *Léon Degrelle et l'aventure rexiste*, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2005, p. 82.

²⁹¹De Burlet, Pierre, Émile, Léon, Charles. (Nivelles, 27/07/1876, 10/05/1938). Homme politique catholique. Officier de cavalerie. Représentant de l'arrondissement de Nivelles du 20/11/1921 à 1936. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 68.

²⁹²Philips, Gaston, Pierre, Marie, Félix. (Schaerbeek, 2/03/1884, Bruxelles, 21/11/1951). Homme politique catholique. Banquier. Sénateur provincial du Brabant du 10/12/1930 à 1936. Il fait partie des mandataires catholiques les plus critiqués par Léon Degrelle. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 267.

²⁹³DI RUMO G.F., *Léon Degrelle et l'aventure rexiste*, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2005, pp. 79-81.

²⁹⁴Dauge, Walter. (1907, 1944). Journaliste, secrétaire adjoint du POB, speaker à l'INR, il se détache des opinions socialistes pour se rapprocher des communistes et des trotskistes. Il est exclu du POB. Il fonde un courant de gauche nommé le daugisme. DURAY C., *Chronique boraine en rouge et noir : Walter Dauge, Flénu (Borinage) 1907-1944*, S.L.N.E., 2006.

l'hebdomadaire *Rex* du 17 avril 1936, José Streel consacre une dernière page élogieuse à Walter Dauge avec ces propos : « *Si nos scolastiques nous séparent, nos âmes sont proches et un même frisson les émeut.* » *Cassandra*, le 18 avril 1936, présente sur quatre colonnes Walter Dauge comme le nouveau Spaak. Décidément rien n'est épargné au candidat rexiste.

Ces affirmations ne semblent guère contrarier Léon Degrelle au contraire de l'accord Rex/VNV. Cet accord est décidément une sacrée épine dans le pied du « Chef ». Le 19 mars, Léon Degrelle tente de mettre fin à la campagne de dénigrement dont il est victime, en annonçant dans *Le Pays Réel* la création d'un jury patriotique formé du Comité des Croix de Feu, chargé de démontrer que le texte de l'accord Rex/VNV ne contient pas un seul mot contre le patriotisme. Si cela est le cas, Léon Degrelle promet de se retirer de la campagne électorale. Il est grand temps car ce même jour *L'Indépendance belge* confirme que les adversaires du « beau Léon » ne lâchent jamais ce moyen de lui nuire : « *Verra-t-on les Bruxellois épauler un mouvement de désagrégation du pays et de séparation qui doit aboutir à la déchéance de leur ville comme capitale?* »

Toujours le 19 mars 1937, une encyclique contre le communisme est promulguée par le pape Pie XI²⁹⁵. Mais elle stigmatise également les catholiques qui sèment la division : « *A tous nos fils de toute classe, de toute nation, de tout groupement religieux et laïc dans l'Église, nous voulons adresser de nouveau le plus pressant appel à la concorde. Bien des fois, notre cœur paternel a été navré des dissensions, souvent futiles dans leurs causes, mais toujours tragiques dans leurs conséquences, qui mettent aux prises les fils d'une même mère, l'Église. Et alors on voit les fauteurs de désordre, qui ne sont pas tellement nombreux, profiter de ces discordes, les envenimer, et finir par jeter les catholiques eux-mêmes les uns contre les autres... Ceux qui travaillent à augmenter les dissensions entre catholiques se chargent devant Dieu et devant l'Église d'une terrible responsabilité.*²⁹⁶ »

Pie XI fait-il allusion à la division des catholiques belges suite aux comportements des

²⁹⁵Pie XI (Achille Ratti). (Desio Lombardie, 1857, Rome, 1939). Pape de 1922 à 1939. Pape de l'Action catholique (apostolat des laïcs) il condamna les différentes formes du fascisme et le communisme. DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007, p. 1697.

²⁹⁶LEVAUX L., *Devant le rexisme*, C.E.P., Bruxelles, 1937, p. 33.

rexistes ? Peut-être. Léopold Levaux²⁹⁷, président d'Unitas Catholica²⁹⁸, abonde dans ce sens, dans un livre anti-rexiste²⁹⁹ publié quelques mois après l'élection partielle d'avril 1937. Il écrit : « *Dans son encyclique sur le Communisme, qui est du 19 mars 1937 (remarquez cette date : douze jours auparavant, le 7 mars, Degrelle et Rex ont déclaré la guerre au régime constitutionnel défendu et préconisé par nos évêques), le Pape Pie XI a stigmatisé les catholiques qui sèment la division.* »

Dans quelle mesure cette encyclique a-t-elle pesé sur le scrutin ? Bien malin qui peut le dire car Léon Degrelle peut également l'utiliser, pendant cette campagne, contre Paul van Zeeland qui est en alliance avec les communistes.

Cette campagne électorale est également marquée par la différence de comportement entre les deux candidats. Le chef rexiste accumule les prestations publiques tandis que le Premier ministre les évite. *La Voix du Peuple* du 21 mars nous apprend que « *M. van Zeeland pour son premier meeting électoral a connu un gros succès.* » Il n'y en a que quelques-uns par la suite. Le quotidien communiste nous apprend également qu'au contraire des meetings rexistes, il n'y a pas eu le moindre incident tout comme au cours du meeting socialiste du samedi précédent.

Le dimanche 21 mars, l'affrontement mano a mano est officialisé³⁰⁰. Malgré certains bruits, seulement deux listes sont rentrées (Léon Degrelle et Paul van Zeeland). Aucun autre candidat ne s'est inscrit³⁰¹. Les bruits les plus persistants concernent le « parti trotskiste ». *La Voix du peuple* prétend qu'il s'est divisé en deux tendances concernant l'élection du 11 avril : une partie préconisant la présentation d'un candidat (ce qu'ils ne font finalement

²⁹⁷Levaux, Léopold. (Liège, 9/02/1892, 20/05/1956). Romaniste. Créateur de l'Unitas Catholica. LIBION M., in *Encyclopédie du mouvement wallon, Tome II*, Institut Jules Destrée, 2000, pp. 983-984.

²⁹⁸Unitas Catholica s'est donné comme buts principaux :

1. de travailler à la formation civique des catholiques au moyen des enseignements authentiques de l'Église, pour la mise en œuvre des conclusions pratiques de Vie au congrès de Malines de septembre 1936 et des directives de la Lettre pastorale collective de Noël 1936;
2. de collaborer, comme son nom l'indique, à l'union fraternelle et forte de tous les catholiques belges dans la vie publique.

Le Comité Directeur est composé principalement de catholiques liégeois. Ce groupe était anti-rexiste mais ouvert à une politique de réconciliation et de réintégration des rexistes dans le giron catholique. LEVAUX L., *Devant le rexisme*, C.E.P., Bruxelles, 1937, dernière page. BALACE F., *La droite belge et l'aide à Franco*, in *Revue belge d'Histoire contemporaine* XVIII: 1987, 3-4, p. 505-689, p. 511

²⁹⁹LEVAUX L., *Devant le rexisme*, C.E.P., Bruxelles, 1937, p. 33.

³⁰⁰C'est à midi qu'expire le délai pour la présentation des candidatures à l'élection partielle.

³⁰¹*La Voix du Peuple* du 22 mars 1937, première page.

pas) et l'autre, soutenue par Walter Dauge, souhaitant voter Paul van Zeeland³⁰².

Léon Degrelle a choisi de ne présenter aucun suppléant, puisque cela n'est plus utile³⁰³ et qu'en outre Paul van Zeeland se présente seul. Le « Chef » se doit de préserver la caractéristique de cette élection : c'est-à-dire un duel.

Les jours qui suivent n'apportent rien de nouveau dans la campagne électorale, si ce n'est la vigilance des adversaires du « Chef » à éviter l'abstention des catholiques. Le mardi 30 mars, Pierre Bosson³⁰⁴ prend la parole à un meeting organisé par le front des jeunes catholiques à la *Brasserie flamande*. Il répond vigoureusement aux propos du président du meeting et du comte Eugène de Grunne³⁰⁵, avec leur slogan « Ni Rex, ni Moscou » et incite à voter van Zeeland pour se protéger du communisme. Seuls quelques mots sont prononcés contre Léon Degrelle et le fascisme à la fin du discours³⁰⁶.

C'est au même moment que Léon Degrelle ressort en plus grand les « six jours de Rex ». On annonce cette fois huit jours³⁰⁷!

Malgré les efforts du « Chef », le front contre Léon Degrelle semble toujours aussi uni. Il y a bien quelques tiraillements tel celui des soi-disant faux panneaux électoraux communistes placés par les rexistes. Selon *La Gazette*, ils ne sont pas si faux que cela car ils reprennent la plate-forme électorale du PC pour les élections de mai 1936. La Voix du Peuple s'insurge contre cette interprétation des manœuvres rexistes³⁰⁸.

Ce qui aurait dû soulager Léon Degrelle, c'est-à-dire l'avis favorable du jury patriotique des Croix de Feu, ne se produit pas. Au contraire, l'imbroglio qui suit les conclusions du jury ne joue pas en faveur du leader rexiste. Celles-ci révèlent que le texte approuvé est celui du discours de Paul de Mont, fait le 4 octobre 1936, en faveur de la réconciliation Wallons-

³⁰²La Voix de Peuple du 29 mars 1937, première page.

³⁰³Il ne peut plus provoquer d'autres élections partielles en cédant sa place à son suppléant pour se présenter ailleurs.

³⁰⁴Bosson, Pierre, Anatole. (Anderlecht, 4/04/1910, Mauthausen, 22/07/1942). Homme politique communiste. Sertisseur, représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 27/10/1936 à 1939. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 23.

³⁰⁵De Hermicourt de Grunne, Eugène. (Bruxelles, 23/12/1883, Adegem, 26/10/1940). Frère du sénateur rexiste Xavier de Hermicourt de Grunne, il s'oppose fortement à ce dernier. En 1936, il crée avec le prince de Mérode le mouvement d'entreprise citoyenne *Belgique Toujours*. JEAN-LEO, *La collaboration au quotidien, Paul Colin et le nouveau journal 1940-1944*, Éditions Racine, Bruxelles, 2002, pp. 23-26.

³⁰⁶La Voix du Peuple du premier avril 1937, p. 2.

³⁰⁷La Voix du Peuple du 30 mars 1937, p. 2.

³⁰⁸La Voix du Peuple du 30 mars 1937, p. 2.

Flamands et non pas le texte de l'accord Rex/VNV. La presse rexiste utilise de manière sélective les propos des anciens combattants. A tel point que cela provoque un désaccord entre le président fédéral des Croix de Feu, rexiste notoire, Édouard Cox³⁰⁹ et ses vices-présidents. Les effets en sont une série de démissions au sein des Croix de Feu³¹⁰.

Empêtré dans cet imbroglio, le futur officier SS résiste mal à la campagne menée par le clan Paul van Zeeland. Celui-ci pousse Léon Degrelle à se démarquer d'Auguste Borms et à ainsi indisposer ses alliés nationalistes flamands. Le 2 avril, dans *Le Pays Réel* sous le titre « *Degrelle – Borms – Hitler ?* », le « Chef » fustige l'attitude de ses adversaires, qui selon lui, l'associent de façon éhontée au dictateur allemand et au nationaliste flamand. Il écrit notamment à propos d'Auguste Borms : « *Voilà donc un homme AVEC QUI NOUS N'AVONS ABSOLUMENT RIEN A VOIR.* »

De son côté, Paul van Zeeland semble beaucoup plus serein. Une semaine avant l'élection, il tient un meeting, ou plus exactement, fait acte de présence. Après les discours de trois de ses ministres, Paul-Henri Spaak, Auguste De Schryver et François Bovesse³¹¹ (qui ne ménagent pas les communistes), il fait une entrée triomphale et, selon *La Voix du Peuple*, « *prononce quelques paroles.*³¹² »

Il ne reste à Léon Degrelle, pour rétablir la situation, que la série de huit meetings. Elle débute le dimanche 4 avril au Palais des Sports. D'après *La Voix du Peuple* du 6 avril, ce premier rendez-vous se déroule devant une audience habituelle. Pour le *Pays Réel*³¹³, c'est « *une foule immense* » qui acclame Léon Degrelle. A propos de ce premier meeting, il y a un point sur lequel la presse rexiste et antifasciste se rencontrent, c'est au sujet de la présence de milliers de personnes à l'extérieur. Par contre, il y a divergence quant à leurs sympathies politiques. Pour les premiers, ils sont là parce qu'il n'y plus de place libre pour acclamer Léon Degrelle et selon les seconds, c'est pour manifester leur opposition au

³⁰⁹Cox, Édouard. Président fédéral des Croix de Feu proche des positions rexistes. Malgré qu'il ne soit pas ménagé par Léon Degrelle dans cette affaire, il devient quelques mois plus tard chef de Rex-Limbourg. ÉTIENNE J.M., *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Bruxelles, p. 135.

³¹⁰ÉTIENNE J.M., *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Bruxelles, pp. 135-136.

³¹¹Bovesse, François, Louis, Charles, Marie. (Namur, 10/06/1890, 1/02/1944). Homme politique libéral. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Namur du 20/11/1921 à 1925 et du 26/05/1929 au 14/04/1937. Plusieurs fois ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 24.

³¹²*La Voix du Peuple* du 5 avril 1937, p. 2.

³¹³*Le Pays Réel* du 5 avril, première page.

« Chef ». Par contre, le lendemain, pour *Le Peuple*, « *pas un chat aux populaires. Partout des banquettes vides, et l'enthousiasme s'en ressentait.* » Le *Pays Réel* du mercredi 7 avril titre à propos de cette deuxième journée : « *Devant un immense auditoire frémissant d'enthousiasme et de foi, Léon Degrelle a exposé la doctrine rexiste du pouvoir.* »

Dans le même journal, le « Chef », lancé en toute logique dans la bataille des chiffres de fréquentation, se sent obligé de préciser que : « *Borms n'appartient ni de loin ni de près au VNV. Il n'en fait même pas partie. Le seul parlementaire qui reste de l'équipe des activistes de Borms, c'est LE SÉNATEUR VOS, maintenant sénateur SOCIALISTE et SOUTIEN DE M. VAN ZEELAND.* » L'alliance avec le VNV est vraiment une plaie qui ne se referme pas pour le candidat rexiste.

Léon Degrelle, acculé, lance à ce moment la contre-attaque de la dernière chance. Le jeudi 8 avril, le *Pays Réel* en gros titre sur toute la première page affirme que Paul van Zeeland a connu et approuvé les négociations Rex/VNV. Léon Degrelle répond aux affirmations de Paul van Zeeland prononcées la veille au journal parlé de 13 heures de l'INR. Ce dernier déclarant qu'il n'a pas eu connaissance de l'accord Rex/VNV³¹⁴. Le même jour, au cinquième meeting au Palais des Sport, Léon Degrelle et Paul De Mont tentent d'atténuer les effets de l'accord secret Rex-VNV en réitérant leurs affirmations quant à la connaissance et l'approbation de l'accord par le Premier ministre. L'ambiance est tendue et selon *La Voix du Peuple* du 10 avril; le communiste Raymond Dispy³¹⁵ prend la parole à ce meeting après avoir refusé la poignée de main de Léon Degrelle et esquivé un coup que lui destinait un rexiste. Le *Pays Réel*³¹⁶ ne relate pas ces péripéties mais seulement l'intervention de Raymond Dispy : « *Interrompu à tout instant par le public, le citoyen Dispy, ressasse, inlassablement les bobards communistes : fascisme, dictature etc. Le public s'amuse follement... Après dix minutes, la voix de Moscou se tait. Léon Degrelle ne perd pas son temps à lui répondre.* » Le « Chef » se résout le 9 avril à publier dans *Le Pays Réel*, non pas l'accord Rex-VNV, mais le texte intégral du discours de Paul de Mont à Liège le 4 octobre 1936 car « *Rex a réalisé cette alliance sur la base du discours prononcé*

³¹⁴Le 13 juillet 1936, Paul De Mont rencontre Paul van Zeeland auquel il explique sa tentative de réconciliation du VNV avec l'État belge. Par la suite il tient régulièrement au courant le Premier ministre. DUJARDIN V., DUMOULIN M., *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Éditions Racine, Bruxelles, 1997, pp. 85-87.

³¹⁵Dispy, Raymond. (Bruxelles, 31/12/1903, ?). Homme politique communiste. Comptable. Futur député et ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 129.

³¹⁶Le *Pays Réel* du 9 avril, p. 3.

par Paul de Mont.» Les électeurs bruxellois peuvent notamment lire qu'il faut une égalité absolue des Bruxellois de langue française et de langue flamande et ce, en mettant « *un terme à la politique de francisation systématique, de même qu'il faut renoncer à la menace de « flamandisation » par la contrainte* ». Deux manchettes encadrent le texte de l'accord : « *Cet accord ne contient rien qui ne soit foncièrement national* » et « *Rien n'empêche un patriote d'y adhérer.* » Elles sont signées « *Cox, président des Croix de Feu.* »

La dernière page est composée de quatre photos censées démontrer que les affirmations du *Vingtième siècle*, prétendant qu'au meeting de mercredi, il y avait d'énormes vides parmi la foule présente, sont mensongères.

Cela ne change en rien la campagne zéelandiste, qui revient perpétuellement avec la question : « *Qu'y a-t-il réellement derrière l'accord secret Rex-VNV* » ? Léon Degrelle est vraiment en mauvaise posture, ses tours de passe-passe n'ont pas réussi. Malheureusement pour lui, le plus dur n'est pas encore arrivé !

La journée du 10 avril est l'une des plus importantes de cette campagne. Elle se caractérise par l'épilogue de la polémique autour de l'accord Rex/VNV, mais aussi par l'entrée fracassante du cardinal Joseph van Roey³¹⁷ dans l'arène électorale.

En effet, *Le Pays Réel* publie en page cinq « *le texte intégral de l'accord Rex-VNV* » car « *l'affaire Rex-VNV est gagnée.* » Selon *Le Pays Réel*, ceux qui prétendent que le texte est antinational en sont pour leurs frais car le texte est approuvé par Paul van Zeeland et les dirigeants des Anciens combattants. Le lendemain, *La Libre Belgique* publie le texte avec les commentaires suivants : « *Nous n'épiloguerons pas sur le point de savoir si ce texte est original ou s'il est « adapté » à la conjoncture électorale. Aussi bien, tel qu'il est, il nous paraît commander d'expresses réserves.* »

Celles-ci concernent l'organisation d'un état fédéral, l'organisation populaire corporative, la

³¹⁷Van Roey, Joseph-Ernest. (Vorselaar, 1874-1961). Cardinal, dix-septième archevêque de Malines (1926-1961). Ses rapports avec Léon Degrelle ont été mystérieux. En effet, en octobre 1936, le cardinal van Roey se rend à Rome pour consulter le souverain pontife. Il parla avec le pape du rexisme et les conseils du souverain pontife sont clairs : « *C'est le temps de parler. Prenez carrément position contre le rexisme, et je vous soutiendrai.* » Cela est fait à la Noël 1936, mais au nom des évêques de Belgique. Il faut attendre la provocation de Léon Degrelle du 7 avril pour que le cardinal condamne personnellement le rexisme, soit six mois après la demande du pape. Pendant la guerre, son attitude envers le collaborateur Léon Degrelle a donné lieu à de nombreuses polémiques. DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des belges, I-Z*, Le Cri éditions, Bruxelles, 1998, p. 308. KEMPENEERS J., *Le cardinal van Roey et « l'Ordre Nouveau »*, J. Duculot, Gembloux, 1982, pp. 32-35.

campagne continue pour la réintégration de la minorité francophone dans la communauté nationale et les prétentions du VNV de ne pas abandonner ses conceptions thioises³¹⁸. Par contre *La Libre Belgique* ne dit mot sur la polémique Degrelle/van Zeeland, mais s'étend longuement sur l'opinion des Croix de Feu et publie la communication du Conseil fédéral des Croix de Feu. Celle-ci nous apprend que des précisions ont été demandées et qu'à ce jour, elles n'ont pas encore été fournies. Par conséquent, le Conseil fédéral « *demeure donc alerté pour pouvoir reprendre immédiatement ses délibérations et déposer ses conclusions.* » Dans l'avant-soirée de samedi, le Conseil fédéral des Croix de feu est secoué par un sérieux désaccord aboutissant à la démission des trois présidents fédéraux adjoints. Pour tenter de mettre fin à cette polémique, Léon Degrelle, le 11 avril, en première page du *Pays Réel*, publie la lettre de démission des trois vice-présidents qui déclarent que le travail d'étude du texte n'est pas terminé et que le président fédéral Édouard Cox a dépassé « les limites du mandat » qu'ils lui avaient confié. Léon Degrelle accable Édouard Cox : « *Un dernier coup a été tenté en utilisant la mégalomanie et le caractère insupportable d'un dirigeant des Croix de Feu, M. Cox.* » Ce dernier a été le jouet des adversaires de Rex qui ont réussi à lui faire retourner sa veste. *L'Indépendance belge* publie le 10 avril des propos d'Édouard Cox désavouant l'accord Rex/VNV.

Toujours dans l'édition de nuit du *Pays Réel* du 10 avril, en première page et gros titre, Léon Degrelle répond au cardinal van Roey, qui dans une note publiée par les journaux le 10 avril, prend position en faveur de Paul van Zeeland. Cet article est court et de même importance que les deux autres sujets faisant la une : « *L'affaire Rex/VNV et M. van Zeeland se débat dans ses compromissions rouges.* » Il affirme aux autorités religieuses qu'il est prêt à leur donner tous les apaisements possibles si celles-ci en font la demande : « *Nous ne demandons qu'à être éclairés pour mieux orienter notre action.* » Léon Degrelle, à court d'arguments, ne peut qu'implorer : « *A tous : calme et confiance* ».

Pourtant, l'attaque demande une réplique plus convaincante, car bien que ce ne soit pas la première fois, le Cardinal van Roey est cette fois sans équivoque. Il condamne les méthodes et les principes fondamentaux de Rex et précise même : « *Le devoir de tout catholique loyal, dans l'élection du 11 avril, est clair, et toute abstention doit être réprouvée.* » Ce que l'on a appelé « Le coup de crosse de Malines » est fatal au combat déjà très mal engagé de Léon Degrelle.

³¹⁸Le texte de l'accord Rex/VNV se trouve en annexe 8.

Pourquoi cette intervention tardive du Cardinal van Roey ? Selon José Kempeneers³¹⁹, « Malines » ne pouvait pas ne pas répondre aux propos de Léon Degrelle lancés le mercredi 7 avril : « *Une autorité, une seule, s'écria-t-il, peut dire si Rex est dans le vrai chemin : Malines ! Malines a-t-il parlé ? Non. Parlera-t-il ? Non, parce qu'il a ses apaisements au sujet de Rex et qu'il laissera les électeurs catholiques voter comme ils l'entendent.* »

José Kempeneers présente cela comme un défi lancé par Léon Degrelle au Cardinal van Roey³²⁰. Est-ce le cas ? Difficile de répondre. Si le Cardinal ne réagit pas, c'est le gain des voix d'une partie des indécis catholiques. Dans la situation très difficile où se trouve Léon Degrelle, pourquoi ne pas tenter ce coup de poker ? Seul peut-être, Léon Degrelle le savait.

Bien entendu, le « coup de crosse », venant directement après les propos de Léon Degrelle, semble accréditer la thèse de José Kempenners. Léon Degrelle prétend qu'il a reçu quelques heures avant son discours fatal l'assurance du silence de Malines. Peut-être, et l'important n'est pas là, car nous sommes dans une campagne électorale où tous les coups sont possibles, et Léon Degrelle est conscient qu'il n'est pas le seul à faire flèche de tout bois. Ainsi, il est difficile de croire qu'il n'est pas informé (par le comte Charles-Albert d'Aspremont-Lynden ?) du fait que des démarches plus ou moins secrètes sont ou ont été effectuées à Malines pour inciter le cardinal van Roey à soutenir de manière efficace le candidat Paul van Zeeland. Par exemple, le 15 mars, Paul van Zeeland adresse au vicaire général J. Van Cauwenbergh, une lettre expresse l'informant d'un « fâcheux » article de *La Libre Belgique* du matin, où l'on présente le vote blanc pour les catholiques comme acceptable. Lorsque J. Van Cauwenbergh transmet la lettre au cardinal van Roey, il lui signale avoir rencontré Paul van Zeeland la veille et que celui-ci lui s'interroge sur le fait « *que de si graves intérêts sont en jeu. La lettre des évêques comporte des applications pratiques qu'il semble opportun d'indiquer, avec la discrétion, mais aussi la fermeté nécessaire. Peut-être, le Cardinal jugera-t-il bon de le rappeler aux personnalités catholiques qu'il aurait l'occasion de rencontrer.* »

Il demande de manière plus précise trois choses :

³¹⁹Kempeneers, José. (Braine-le-Chateau, 1909, ?). Prêlat. Chargé de la formation des séminaristes au service militaire. Il fut prisonnier volontaire dans deux oflags de 1940 à 1945. Par la suite aumônier de la cour. Auteur de plusieurs livres sur le monde catholique. DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des Belges A-H*, Éditions Le Cri, Bruxelles, 1998, p. 27.

³²⁰KEMPENEERS J., *Le Cardinal van Roey*, J. Duculot, Gembloux, 1982, p. 35.

1. «Que quelques membres éminents du clergé puissent signer une liste de patronage du candidat van Zeeland.
2. Que le cardinal accepte de voir en particulier quelques hommes politiques catholiques du monde bruxellois afin de les décider à adopter une attitude plus ferme et à abandonner leur rôle de « suivants résignés ». Paul van Zeeland a cité le comte Charles-Albert d'Aspremont-Lynden, Paul Crokaert³²¹, Jules Coelst³²², Daniel Leyniers³²³.
3. Que le cardinal veuille bien rappeler au clergé les instructions déjà données relatives au rexisme.³²⁴ »

Cette demande de Paul van Zeeland cible plus particulièrement deux proches de Léon Degrelle : le comte Charles-Albert d'Aspremont-Lynden et Paul Crokaert. Le Premier ministre espère-t-il, par l'intermédiaire du Cardinal van Roey, rallier à sa cause ces personnes influentes qu'il qualifie pudiquement de « suivants résignés » ? Dans le jeu politique de cette élection partielle, il s'agit peut-être d'une manœuvre pour simplement neutraliser leur influence (si elle existe) sur le cardinal van Roey.

D'autres influences auraient pu jouer, mais sur Léon Degrelle. Le *Soir* du mercredi 7 avril, le « Chef » fait sa funeste déclaration. Elle aurait pu, selon Giovani Hoyois, être évitée grâce au conseil de Monseigneur Picard³²⁵. En effet, le « Chef » n'a pas caché à son

³²¹Crokaert, Paul, Gustave, Corneille. (Bruxelles, 1/12/1875, 4/04/1955). Homme politique catholique. Docteur en droit. Plusieurs fois ministre. Sénateur de l'arrondissement de Bruxelles du 26/05/1929 à 1946. En 1926, Paul Crokaert tente de renouveler la Fédération (tendance conservatrice du monde catholique) en organisant des activités sociales. A partir de décembre 1932, Paul Crokaert tient dans *Le Soir* pendant plusieurs mois une tribune où il condamne les liens entre la politique belge et les « puissances de l'argent. » Avec d'autres politiciens il déclare la guerre au « mur d'argent ». Il participe aux premiers meetings de Léon Degrelle. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 54. GERARD E., in *Nouvelle histoire de Belgique, volume 2 : 1905-1950*, Éditions complexe, Bruxelles, 2006, pp. 127, 193.

³²²Coelst Jules, Émile, François. (Tirlemont, 2/02/1870, Bruxelles, 27/05/1946). Homme politique catholique. Docteur en droit. Pharmacien. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 26/05/1929 à 1936 et du 20/09/1944 à 1946. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 44.

³²³Leyniers, Daniel, Alphonse, Charles, Raymond. (Molenbeek-St.Jean, 15/03/1881, Bruxelles, 26/02/1957). Homme politique catholique. Plusieurs fois élu. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 223.

³²⁴DANTOING A., *La « collaboration du Cardinal » l'église de Belgique dans la guerre 40*, De Boeck, Bruxelles, 1991, pp. 209-210.

³²⁵Picard, Louis. (Saint Léger, 1886, 1955). Prêlat. Aumônier de l'Association catholique de la jeunesse belge. Met sa formation romaine au service d'un catholicisme d'Église plutôt que du parti et se consacra à l'organisation de l'Action catholique de la jeunesse belge à partir de 1921. Il fonde la Radio catholique belge en 1930 et l'Action catholique des hommes en 1935. Il promeut un catholicisme militant. Fort proche de Léon Degrelle qui déclare à son propos lors d'une interview télévisée : « C'était un Saint, un Saint si rare. Un

entourage son intention de consolider sa position en clamant que l'Épiscopat ne le désavouerait certainement pas. Ses collaborateurs contactent Monseigneur Picard pour que celui-ci détourne Léon Degrelle de son idée. Comme il s'agit d'une question religieuse, Monseigneur Picard accepte et téléphone au leader rexiste; l'entretien est long, et se termine par la promesse de Léon Degrelle de ne pas parler du silence de Malines. Toujours selon Giovanni Hoyoïs, c'est dans le feu de l'action que Léon Degrelle oublie sa promesse et tient les malheureux propos³²⁶.

Quoi qu'il en soit, dès ces paroles connues, les adversaires de Léon Degrelle les utilisent immédiatement. On trouve une lettre du 8 avril dans les archives de Malines attestant d'une intervention de du Bus de Warnaffe : « *Celui-ci en est actuellement aux manœuvres de la dernière heure ; depuis le 5 avril, des chefs de son mouvement (j'en ai personnellement des témoignages formels) mettent en cause la personne royale et le Premier ministre au sujet de l'accord Rex-VNV M. Degrelle vient d'essayer de frapper un grand coup, en se couvrant du silence de Malines. Je me permets de signaler respectueusement à Votre Éminence, l'émoi qu'en ressentent les milieux catholiques restés fidèles, et l'argument que ne manquerait pas d'en tirer les hésitants pour voter Rex.* ³²⁷ » Dans la lutte d'influence qui se déroule à Malines, Léon Degrelle est probablement soutenu en sous-main par Gustave Sap et le comte Charles-Albert d'Aspremont-Lynden. Toujours est-il, que cette déclaration fait basculer la balance du côté de Paul van Zeeland.

Les adversaires du « Chef » sautent sur l'occasion et par exemple le 10 avril, *L'Indépendance belge* publie en première page et en gros caractères la déclaration du cardinal de Malines. Pas de trace de la réponse de Léon Degrelle. D'autres sont plus corrects. La *Libre Belgique* du même jour publie la réponse du leader rexiste, en première page, à la suite de la note du cardinal de Malines. Il est précisé que la réponse de Léon Degrelle est parvenue à la rédaction à 21 heures.

vrai. » il finit par s'en éloigner. Il est considéré comme celui qui a mis le « Chef » en selle au début de sa carrière publique. COGNIAUX J. et DESAIVE P., *Léon Degrelle, face et revers*, émissions de la RTBF, 1988.. DELZENNE Y-W et HOUYUX J., *Le nouveau dictionnaire des Belges I-Z*, Éditions Le Cri, Bruxelles, 1998, p. 161. HOYOÏS G., *Mgr Picard aux origines de l'action catholique*, Éditions de l'Action Catholique des Hommes, Bruxelles, 1959.

³²⁶HOYOÏS G., *Mgr Picard aux origines de l'action catholique*, Éditions de l'Action Catholique des Hommes, Bruxelles, 1959. pp. 182-183.

³²⁷DANTOING A., *La « collaboration du Cardinal » l'église de Belgique dans la guerre 40*, De Boeck, Bruxelles, 1991, pp. 209-210.

L'ex rédacteur en chef du *Pays Réel*, Hubert d'Ydewael³²⁸, apporte, un peu plus d'un an après les événements, un témoignage intéressant³²⁹ concernant la réaction des leaders rexistes : « *La condamnation de Rex par l'archevêque de Malines fut connue du Conseil politique au cours d'une réunion tenue dans l'après-midi du 9 avril 1937. Plusieurs des personnes présentes à cette réunion (notamment MM. Paul de Mont, Pierre Daye, Usnard Legros et moi-même) insistèrent en vue du retrait immédiat de la candidature de M. Léon Degrelle à l'élection du surlendemain. Cette solution consistait à la fois le moyen de montrer un vrai désir de soumission et le moyen d'éviter l'échec électoral désormais inévitable. Nous nous heurtâmes à l'obstination prépondérante de ceux qui déclaraient ne voir aucun inconvénient au maintien de la candidature. Nos scrupules furent apaisés par la promesse formelle que des conversations seraient immédiatement engagées avec l'Autorité Archiépiscopale.*³³⁰ »

Léon Degrelle a également laissé un témoignage sur cette réunion du Conseil politique. Selon lui, Paul de Mont a déclaré qu'il faut laisser au cardinal la responsabilité de l'élection de Paul van Zeeland et que : « *Finalement il est décidé de poursuivre l'aventure mais à la condition expresse, demandée par Hubert d'Ydewalle, d'entamer des pourparlers avec l'archevêché pour parvenir à une réconciliation. Cette décision est appliquée mais sans succès*³³¹. »

Nous déduisons de ces deux témoignages que l'impact de l'intervention du cardinal de Malines est tellement fort que le Conseil politique de Rex, le 9 avril 1937, est divisé en deux camps : il y a ceux pour le retrait immédiat de la candidature (avec notamment Pierre Daye, Usnard Legros, Paul de Mont et Hubert d'Ydewalle), et les autres enclins à maintenir la confrontation électorale. Il faut une promesse de renouer le dialogue avec le cardinal van Roey pour que le Conseil politique décide de poursuivre l'aventure.

L'attitude choisie pour le jour de l'élection est de feindre d'ignorer la note du Cardinal. Par contre il faut encore tenter d'éteindre le feu provoqué par l'accord avec les nationalistes

³²⁸D'Ydewalle, Hubert. Rédacteur en chef du *Pays Réel*, membre du Conseil politique démissionne de Rex le 11 juin 1937. ÉTIENNE J.M., *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Bruxelles, p. 150.

³²⁹Outre le fait que ce témoignage nous donne l'explication du choix de maintenir la candidature de Léon Degrelle, il nous est utile dans les deux autres parties de cette recherche pour mieux comprendre le fonctionnement de la tête du parti rexiste.

³³⁰*La Libre Belgique* du 18 juin 1937, p. 2.

³³¹DUCHESSE DE VALENCE, *Degrelle m'a dit*, Éditions du Baucens, Bruxelles, 1977, p. 235.

flamands. Dans *Le Pays Réel* du dimanche 11 avril, la plus grande partie de la première page est occupée par la tentative d'explication des démissions des trois vice-présidents fédéraux des Croix de Feu. Pas une trace d'un article sur les écrits du cardinal van Roey. L'importance de ce « coup de crosse » au moment de cette élection partielle est réelle et ses effets seront irrémédiables pour le parti rexiste. Pour renforcer cette opinion, voici ce qu'en dit l'ex-sénateur rexiste Jean Lekeux juste avant les élections du 2 avril 1939 : « *J'avoue bien humblement qu'à cette époque, ce ne fut pas sans un certain mouvement de révolte que j'accueillis l'avertissement du cardinal. J'étais moi-même aveuglé par l'éblouissante éloquence de Degrelle. Maintenant que je puis juger de sang-froid, avec le recul nécessaire, sachant exactement ce que vaut le chef du parti degrelliste, je ne puis que reconnaître la perspicacité du cardinal van Roey*³³². » Léon Degrelle comprend son erreur et tente plus tard de retrouver les bonnes grâces du cardinal van Roey³³³.

En réalité, ce coup de crosse met fin à l'espoir de Léon Degrelle d'inciter une partie de l'électorat catholique à voter blanc. Jusque là, l'imprécision de la lettre pastorale de Noël 1936, dans laquelle Rex et le VNV ne sont pas explicitement cités, permet à Léon Degrelle de pousser les catholiques à l'abstention. C'est dans ce contexte qu'une dernière fois, le 11 mars, *Le Pays Réel* incite l'électorat catholique à voter Rex ou blanc et certainement pas Paul van Zeeland.

L'épilogue de cette âpre lutte électorale est très proche. Plongeons-nous dans l'ambiance de cette journée décisive pour les deux vedettes du moment.

Le dimanche 11 avril commence par la présence du soleil, qui doit « se replier » vers dix heures devant l'arrivée de nombreux nuages, qui aux alentours de 11 heures arrosent de pluie et de grêle les électeurs. L'après-midi, le soleil brille à nouveau de tous ses éclats pour ensuite faire place de temps en temps à la pluie. La matinée est marquée par des incidents entre manifestants communistes et la police, cette dernière devant intervenir à plusieurs reprises pour protéger les différentes permanences rexistes. La rue reste aux mains des opposants rexistes toute la journée. La proclamation des résultats donne lieu à une liesse populaire qui se poursuit dans la soirée³³⁴. Cette joie populaire est uniquement

³³²GILON R., *Les carnets de la mobilisation 38-40*, Éditions Tricot, Liège, 1990, p. 89.

³³³DANTOING A., *La « collaboration du Cardinal » l'église de Belgique dans la guerre 40*, De Boeck, Bruxelles, 1991, pp. 212.

³³⁴*La Libre Belgique* du 12 avril 1937, première page.

celle des partisans de Paul van Zeeland. Le « Chef » est largement devancé par le Premier ministre. La coalition soutenant ce dernier obtient 275844 voix (79,93 %) soit une augmentation de 21630 voix (8,5 %) par rapport au total qu'elle aurait obtenu en 1936³³⁵. Léon Degrelle récolte 69242 voix (20,07 %). C'est une perte de 1,63 % (4459 voix)³³⁶ si l'on tient compte des votes rexistes et nationalistes flamands de 1936.

Nous relevons une différence intéressante par rapport à l'élection partielle de 1935 : les votes blancs ou nuls sont peu nombreux et sont même en forte diminution par rapport à 1936³³⁷. Ce dernier élément indique l'intérêt que cette élection partielle a créé dans la population, contrairement à celle provoquée par le POB. Cela s'explique par le fait que le duel de départ, celui entre le représentant d'une « nouvelle société » et celui des institutions en place, reste entier jusqu'au jour de l'élection partielle.

Il y a une autre différence intéressante : le manipulateur de l'article 106 est perdant, contrairement à ce qui s'est passé en 1935, et entraîne définitivement ce même article dans l'oubli.

Il n'y a pas de condamnation du recours à l'article 106, mais bien une sanction électorale pour un homme politique, ayant tenté un coup de poker très risqué.

Conclusion intermédiaire (de 1936 à 1937)

Pour la deuxième fois, et la dernière, l'article 106 est utilisé de manière détournée. Après sa victoire de mai 1936, Léon Degrelle peut entrevoir son arrivée au pouvoir. Très vite il doit déchanter. Dans un premier temps les partis traditionnels font bloc contre lui, mais de manière désorganisée. Fin 1936, la situation change, la coalition gouvernementale réagit de manière beaucoup plus structurée et efficace. Le pouvoir semble s'éloigner pour le « Chef ». En désespoir de cause Léon Degrelle doit se lancer dans une élection partielle à l'issue incertaine. La majorité gouvernementale ne se désunit pas et grâce à son candidat unique, qui n'est autre que le Premier ministre Paul van Zeeland, inflige un échec retentissant au leader rexiste. Le parti rexiste ne se relèvera jamais de cette défaite. L'article 106 est modifié et devient inutilisable à des fins électoralistes.

³³⁵En additionnant les résultats catholiques, socialistes, libéraux et communistes de 1936.

³³⁶D'après Usnard Legros, on estime le nombre de nationalistes flamands ayant voté Léon Degrelle à 19.000. Il admet une diminution d'environ 3.000 voix « catholiques » sur « l'ancien effectif du 24 mai 1936 ». LEGROS U., *Un homme... un chef. Léon Degrelle* », Éditions Rex, Bruxelles, 1937, p. 226.

³³⁷363438 votes valables (368506 en 1936) avec 18352 blancs ou nuls (28795 en 1936). Site Internet <http://www.ibzdgip.fgov.be/result/fr/result>, DB élection-Résultats, ULB.



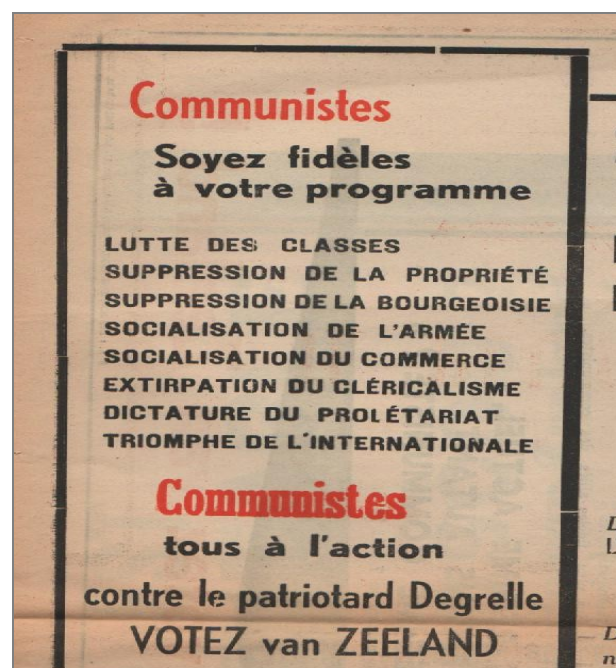
Arrivée dans le calme de Léon Degrelle à Theux en 1935 ou 1936, pour un meeting. Pendant la campagne électorale de 1937 il n'en sera plus de même. Collection Dominique Fontaine.



Le 16 octobre 1936 le *Pays Réel* rapporte les propos de Léon Degrelle concernant la menace de faire démissionner tous les élus rexistes et nationalistes flamands.



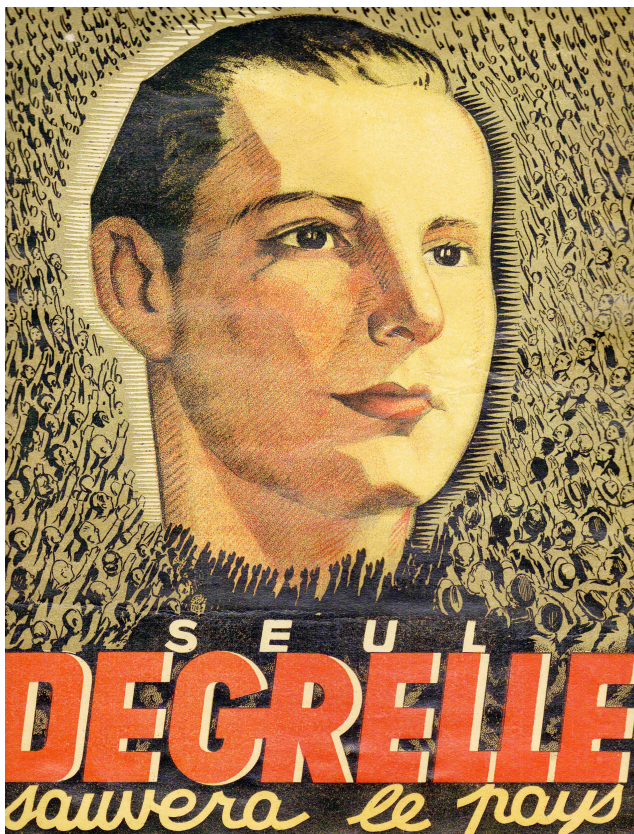
L'hebdomadaire libéral *L'Horizon* du 2 avril 1937 rappelle aux bruxellois le risque de ne pas voter le 14 avril.



L'hebdomadaire catholique *Bloc* du 8 avril 1937 reproduit une proclamation peinte en grandes lettres, le 24 mars, sur une palissade érigée au coin de la rue de la Loi et du boulevard du Régent. Ce texte aurait été rédigé par Rex pour jeter la confusion dans les esprits.



Les adversaires de Léon Degrelle sont très imaginatifs. Collection Dominique Fontaine.



L'un sauvera le pays tandis que l'autre l'a déjà fait.
Collection Dominique Fontaine.

Deuxième chapitre : analyse des deux élections partielles

Introduction

Dans cette deuxième partie, nous allons comparer les deux élections partielles et faire ressortir les éléments communs nous permettant de comprendre le pourquoi du recours à ce procédé électoral.

Nous allons démontrer qu'il y a bien des causes communes aux deux élections partielles. Nous en donnerons également les explications et conséquences.

Un petit résumé des faits est utile avant d'aborder l'analyse de la crise de 1934/1935. Il me servira pour faire ressortir trois axes de recherche.

L'élection partielle de 1935

Le « Patron », comme est surnommé Émile Vandervelde, joue un rôle important dans la crise de l'élection partielle de 1935. Tout d'abord en répondant favorablement aux demandes d'Henri De Man, qui s'engage à revenir d'Allemagne si Émile Vandervelde l'aide à mettre sur pied un véritable plan d'action économique³³⁸. Ce fait est la base du changement d'attitude du POB³³⁹ qui le mène devant l'impasse du 24 février 1935 (interdiction de la manifestation nationale).

L'adoption au Congrès de Noël 1933 du Plan du Travail d'Henri De Man et d'un plan d'action, sous l'impulsion d'Émile Vandervelde, enclenche le processus qui mène le POB à l'élection partielle. Ensuite, en participant à la création de la Commission Nationale du Travail, le « Patron » échoue dans son objectif de calmer Paul-Henri Spaak, Henri De Man et les adhérents. En effet, cette Commission Nationale du Travail se révèle être finalement un handicap pour le vieux leader socialiste. Sa création ne peut solutionner à temps les

³³⁸GOTOVITCH J., *Isabelle Blume*, Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles, 1976, p. 54.

³³⁹En effet, il s'agit bien d'un changement d'attitude du POB. Paul-Henri Spaak le résume dans un article de *L'action socialiste*: « J'ai dit l'autre jour qu'en changeant les objectifs immédiats du parti, le Plan du Travail modifiait profondément notre politique traditionnelle... Depuis des années notre position a été défensive et négative... De Man l'a écrit, il ne faut pas que nous luttons contre quelque chose, il faut que nous luttons pour quelque chose... Le Plan du Travail nous permet ce redressement. » *L'action socialiste* du 16 décembre 1933, première page.

problèmes économiques, cause principale du mécontentement des adhérents. Rappelons qu'ils en sont à leur cinquième hiver de misère, et que de la création de la Commission Nationale du Travail date de fin janvier 1935, soit à la fin du cinquième hiver de misère. Cette commission oblige également Paul-Henri Spaak et Henri De Man à trouver un moyen exceptionnel pour arriver au pouvoir, puisque la Commission Nationale du Travail est une espèce de gouvernement bis dont ils ne veulent pas. Paul-Henri Spaak parvient à ce qu'Émile Vandervelde, le 20 février 1935, mette sur la table du Bureau du Conseil général, son projet de recourir aux élections partielles, et le fait adopter à l'unanimité. Le lendemain, l'oligarchie du parti fait passer son choix au Congrès extraordinaire. Par la suite, le « Patron », par son acceptation à la participation gouvernementale, qui est ratifiée par un nouveau congrès, permet la fin de la crise.

L'élection partielle de 1937

Le « Chef » en tant que leader de Rex a un rôle primordial dans le choix de provoquer une élection partielle à Bruxelles. Ce choix est le résultat d'un long cheminement commençant par l'échec de la participation au gouvernement Paul van Zeeland, l'accord Rex-VNV d'octobre 1936, en passant par l'interdiction de la manifestation du 25 octobre 1936 et la démonstration de force des six jours de Bruxelles. Léon Degrelle n'a plus le choix le 27 février 1937, lorsqu'il prend la décision de recourir à l'élection partielle sous l'influence de Gustave Sap, et éventuellement d'autres tel le comte Charles-Albert d'Aspremont-Lynden. Il s'agit bien d'une décision prise à la va-vite pour répondre à une situation critique du parti rexiste, même si l'idée mijote depuis de nombreux mois. Nous avons montré que Léon Degrelle n'était pas chaud pour ce genre de sport, la gravité de la situation (défections potentielles ou réelles de nombreux sympathisants) et le succès des six jours l'ont probablement poussé à cette décision.

Dans la structure rexiste, seul Léon Degrelle peut prendre la décision finale et il la prend. Après son échec du 11 avril 1937, ou l'intervention du cardinal Joseph van Roey y est pour beaucoup, il contribue à la chute du Premier ministre Paul van Zeeland. Cette vengeance n'empêche pas la chute irrémédiable de son parti.

Pour compléter ces deux résumés, un petit rappel des actions entreprises sans succès aussi bien en 1934/1935 par le POB que par Rex en 1936/1937 est utile pour la poursuite de notre recherche :

- les meetings : pour le POB, la campagne « Le plan, rien que le Plan » se caractérise par un nombre important de meetings sur ce thème. Pour Rex, sous le slogan « Rex ou Moscou » et ensuite les « six jours », il en est de même;
- la grève : pour le POB, sa volonté de répondre à l'interdiction de la manifestation du 24 février par le gouvernement Georges Theunis se traduit par une proposition de grève générale. Les dirigeants du POB devront constater l'impossibilité de la mettre en œuvre. Pour Rex, il s'agit de son soutien aux grévistes de juin 1936, et pour la suite l'option de la grève n'est pas possible à cause des caractéristiques du mouvement rexiste.
- le combat parlementaire concerne aussi bien le POB que Rex. Ceux-ci adoptent une attitude très critique et souvent agressive envers les projets gouvernementaux. En ce qui concerne les rexistes, leur opposition est basée sur le principe d'une opposition bruyante, à la limite irrespectueuse, faisant flèche de tout bois pour faire chuter le gouvernement. Pour les socialistes, il s'agit plutôt de faire passer de manière posée le message que les masses populaires réclament un changement radical de politique, qui ne peut être assuré que par la participation des socialistes au gouvernement. Le 19 février 1935, Émile Vandervelde à la Chambre résume de manière claire cette stratégie socialiste, lors de son interpellation sur l'interdiction de la manifestation nationale du 24 février 1935. Il réaffirme la volonté des socialistes de faire changer la politique gouvernementale par les moyens légaux et que les socialistes se sont toujours comportés correctement. Il minimise certains propos excessifs selon le gouvernement : *« Nos orateurs ? Oui, vous trouverez l'une ou l'autre phrase dans des compte-rendus écourtés, elliptiques. Nous irons à la bataille, par exemple, mais cela ce dit aussi à la veille des élections communales...³⁴⁰ »* Son discours tout en étant ferme sur le fond est d'une grande subtilité sur la forme. Il est tout en douceur vis-à-vis du respect des institutions.
- la manifestation nationale : pour le POB, il s'agit de celle du 24 février 1935 et pour

³⁴⁰Annales parlementaires de la Chambre, le 19 février 1935.

Rex de celle du 25 octobre 1936;

- l'utilisation de la presse et de la radio. Les socialistes et les rexistes utilisent de manière systématique la presse pour mettre la pression sur le pouvoir. Les socialistes bénéficient d'émissions radiophoniques et l'utilise de manière très intense. Les rexistes, n'obtenant pas, malgré de nombreux efforts, cette autorisation, se rabattent sur la radio italienne;
- l'appel au roi pour dissoudre les chambres est utilisé par les rexistes. Il est logique de penser que pour les socialistes, ce moyen n'est pas envisageable. En effet, à l'époque, si depuis la Grande Guerre, leurs aspirations républicaines ont été mises au frigo, il serait de mauvais ton de demander l'aide du roi.

Dans cette liste, nous constatons qu'il ne manque que le recours aux élections partielles et l'action révolutionnaire violente. Ce constat est utile pour la suite.

Grâce à ces résumés apparaît un enchaînement de faits communs aux deux élections partielles : l'impression, confirmée par les chiffres (POB) ou par des intervenants politiques ou civils (Rex), des dirigeants des deux partis d'un exode inévitable des militants et d'une défaite électorale aux futures élections. Ce ressenti est le résultat de la réunion de trois facteurs :

1. le malaise entre la base du parti et leurs dirigeants;
2. la lutte exacerbée entre ces mêmes dirigeants;
3. l'incapacité des dirigeants de prendre le pouvoir pour répondre aux attentes de leurs partisans.

Dans ces conditions, les dirigeants ont recours aux élections partielles, ce qui apparaît comme la dernière solution démocratique permettant de mettre fin à l'exode des militants tout en accédant au pouvoir et en réglant la lutte des chefs.

Autrement dit, face à une crise du parti provoquée par des causes internes et externes de même nature, le POB et Rex réagissent de la même manière.

Le malaise des bases et des militants (ou la crise du parti)

Le cas du POB

Le malaise des affiliés

Lorsque le gouvernement Georges Theunis interdit la manifestation nationale du 24 février, les militants du POB sont alors usés par une campagne de plus d'un an pour mettre en place le Plan du Travail. Un nombre important de militants quittent le parti³⁴¹.

Le parti socialiste, par son choix stratégique et sa structure³⁴², s'est mis dans une situation extrême. Par ses campagnes pour le Plan, le POB a provoqué un effet boomerang. Selon le sociologue Gustave Le Bon³⁴³, lorsqu'il s'agit d'entraîner une foule pour un instant (manifestation du 24 février), il faut que cette foule soit préparée de longue date. Cette préparation repose sur trois critères : l'affirmation, la répétition et la contagion. L'affirmation doit être pure et simple, allégée de tout raisonnement et de toute preuve. Tel est le slogan « Le Plan rien que le Plan ». La répétition est nécessaire pour que s'incrument les choses répétées dans l'inconscient, lieu où s'élaborent les motifs de nos actions. Rappelons qu'en février 1935, la campagne pour le Plan dure depuis plus d'un an. En outre, les lieux où s'effectuent ces répétitions sont tous acquis à la « cause », meetings socialistes, syndicats socialistes, mutuelles socialistes, coopératives socialistes, autres organisations socialistes, ce qui libère l'esprit de toute critique. Dès que ces deux critères sont remplis dans ces conditions idéales, il se crée un courant d'opinion qui enclenche la contagion. Cette contagion, après s'être exercée dans les couches populaires, contamine les autres couches de la population³⁴⁴. Cette approche de Gustave Le Bon correspond en tous points au plan élaboré par Henri De Man et approuvé au Congrès de Noël 1933. En février 1935, cette « foule », c'est-à-dire les militants socialistes, est arrivée à la fin du processus et doit exploser ou se calmer. L'explosion n'est plus possible à cause de l'interdiction de la manifestation nationale et le constat de l'incapacité matérielle

³⁴¹Rapport de Corneille Mertens aux Conseil général du 20 février 1935.

³⁴²Nous développerons cette vision des choses un peu plus loin.

³⁴³Le Bon, Gustave. (Nogent-le-Rotrou, 1841, Paris, 1931). Médecin et sociologue français. Auteur de « *Psychologie des foules* ». DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007, p. 1237.

³⁴⁴LE BON G., *Psychologie des foules*, Félix Alcan, Paris, 1905, pp. 78-80.

d'organiser une grève générale, arme classique des dirigeants socialistes. Les leaders socialistes doivent trouver un dérivatif légal, car ils ne sont pas en faveur de la révolution et espèrent toujours arriver au pouvoir de manière parlementaire. L'article 106 leur offre une solution démocratique.

Au sein du POB, c'est le Bureau du Conseil général qui est l'élément déterminant. En effet, c'est lui qui, malgré ses divisions entre partisans ou adversaires de la grève générale, se range comme un seul homme derrière la proposition d'Émile Vandervelde. Sans son accord rien n'est possible. C'est dans cet organe du POB qu'aboutissent les résultats des différentes interactions secouant le parti socialiste. Les procès-verbaux du Bureau du Conseil général de la période de décembre 1934 à février 1935 reflètent bien les difficultés et les doutes éprouvés alors par le POB quant à la manière d'arriver au pouvoir. Mais aussi dans ses procès-verbaux apparaît le fait que les membres du Bureau du Conseil général manipulent les autres instances du POB (Conseil général, Congrès extraordinaire...). Nous y reviendrons plus tard.

Par la suite, c'est toujours le même processus qui autorise le POB à accéder au pouvoir et permet, quelques mois plus tard, de mettre fin à cette crise de manière temporaire.

Pour démontrer que ce mal-être, au sujet des militants, est basé sur une réalité, nous allons évoquer la situation dans trois groupes de pression ayant une influence primordiale sur le POB en 1934/1935. Il s'agit des syndicats socialistes, de la Jeune Garde Socialiste et des mouvements féminins. Le choix d'aborder la démonstration du sentiment de malaise des adhérents par le biais des groupes de pression repose sur le constat du politologue Maurice Duverger³⁴⁵.

Celui-ci démontre l'importance des groupes de pression dans une société libérale telle que celle de la Belgique des années trente. En effet, le rôle des groupes de pression est primordial pour le maintien du système libéral. L'oligarchie économique ne possède pas une organisation centrale qui dirige et contrôle les dirigeants du pays en se servant d'une classe intermédiaire. Celle-ci est formée de politiciens, de fonctionnaires et de manipulateurs de l'opinion publique.

³⁴⁵Duverger, Maurice. (Angoulême, 1917). Juriste et politologue français. Auteur de nombreux ouvrages. Son étude sur les *Partis politiques* (1951) est devenue un classique de la sociologie politique. DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007, p. 663.

Or, les branches de l'oligarchie économique développent des organisations officielles pour renforcer leur influence particulière sur la politique : ce sont les groupes de pression. Les organisations religieuses, patriotiques, sportives, etc., dans l'esprit de l'oligarchie économique, servent à détourner l'attention populaire de l'exploitation capitaliste. Le politologue Maurice Duverger constate que ce procédé est employé ensuite par d'autres catégories sociales.

En résumé, dans le cas d'un parti politique, l'oligarchie crée des groupes de pression dont la mission est de mobiliser une masse de gens faibles isolément, mais forts par leur coalition. Par leur mainmise sur la hiérarchie de ces groupes de pression, les partis peuvent manipuler l'opinion publique.

Après la première guerre, en Europe, les partis socialistes s'intègrent dans la démocratie libérale et adoptent le système libéral. Ils deviennent, au moins partiellement, un élément de la classe intermédiaire³⁴⁶.

Leur fonctionnement est basé sur les mêmes principes. Souvenons-nous que le POB, à la sortie de la Grande Guerre, met sur pied toute une série d'organisations ou en réorganise d'autres :

- le mouvement coopératif existe déjà avant la guerre mais le POB en réalise l'unification en 1918;
- la mutualité socialiste d'après guerre est plus centralisée et a une grande unité d'action;
- la « Famille prévoyante », canalisatrice des revendications féminines, est structurée en 1924;
- l'École Ouvrière supérieure est mise en place en 1921.

Cette liste est incomplète mais suffisante pour démontrer la volonté du POB de se munir d'organisations pouvant être assimilées à des groupes de pression. La Jeune Garde Socialiste ne fait pas partie de cette liste car la JGS existe déjà avant la Grande Guerre et après celle-ci, et au contraire des autres organisations, elle connaît une période de recul entraînant sa fusion avec la Fédération d'Éducation Physique en 1926 et avec l'« Union des Jeunesses Ouvrières » deux ans plus tard. Cette union est dissoute en 1931 et la JGS reprend son indépendance et retrouve toute son énergie, au point de devenir un des

³⁴⁶Nous en parlerons dans la conclusion générale.

groupes de pression les plus influents. Ce parcours particulier de la JGS ne remet pas en cause la volonté du POB de se munir de groupes de pression influents.

Cependant, certains groupes de pression peuvent devenir des organisations d'opposition à l'oligarchie dans certaines circonstances. C'est le cas lorsqu'ils expriment des besoins autonomes et réels, qui peuvent s'opposer parfois aux intérêts de l'oligarchie économique (par extension à l'oligarchie du parti)³⁴⁷.

Cela se passe au sein du POB en 1934/1935. Trois groupes de pression s'opposent à l'oligarchie du POB : les syndicats, par conservatisme, la Jeune Garde Socialiste et les mouvements féminins par progressisme. Examinons cela en détail.

Les syndicats

Le rôle des syndicats est important dans cette crise politique. En effet, en période de crise économique, les ouvriers ont tendance dans un premier temps à s'inscrire dans un syndicat.

Ce phénomène s'explique par le réflexe de conservation au sein de la classe ouvrière frappée par la crise. On remarque cette tendance entre 1930 et 1933 par l'augmentation du nombre de gens inscrits auprès de la Commission Syndicale du POB. Du côté catholique, c'est la même tendance. Ce mouvement est amplifié également par le fait que les syndicats, dans les secteurs où ils sont fortement organisés, ont obtenu que les licenciements touchent d'abord les non-syndiqués³⁴⁸.

Du côté socialiste, il y a un mouvement de baisse à partir de 1934. Par contre les syndicats chrétiens connaissent une stagnation de leurs effectifs³⁴⁹.

Comment expliquer cette différence de tendance ?

Examinons tout d'abord ce qui se passe chez le syndicat socialiste. Le nombre de cotisations payées pour le quatrième trimestre 1933 est de 591.976. Il augmente jusqu'à 604.541 pour le premier trimestre 1934 et ensuite c'est la baisse continue jusqu'au

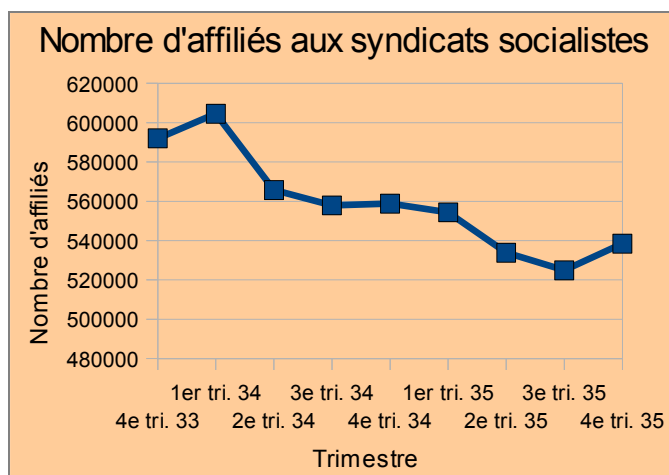
³⁴⁷DUVERGER M., *Janus, les deux faces de l'occident*, Fayard, Paris, 1972, pp. 90-94.

³⁴⁸PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, p. 547.

³⁴⁹GERARD E., *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, volume 1, Presses Universitaires de Louvain, collection Kadoc-Studies 16, 1994, Louvain-la-Neuve, 1994, p. 171.

quatrième trimestre 1935 où il se relève légèrement³⁵⁰.

Récapitulatif du nombre d'affiliés syndicaux



La situation dans le Borinage illustre cette tendance à la baisse. *La Centrale des Mineurs*, affiliée au P.O.B., est fermement contestée par les *Francs-Mineurs* en expansion et par des groupes syndicaux plus radicaux tels que les *Chevaliers du Travail* et ensuite par la *Centrale révolutionnaire des mineurs*, fortement noyautée par les communistes. Cela se traduit par une chute des affiliations (64 % en 1927, 60% en 1939³⁵¹). Un autre exemple de l'influence communiste est celui de l'exclusion en 1930 du fondateur du PC verviétois, l'ajusteur Joseph Leemans³⁵². Lors d'un referendum parmi les affiliés du syndicat socialiste, 1020 sont favorables à l'exclusion, 738 contre (94 blancs et 79 nuls). En février 1933, l'influence communiste parmi les affiliés est pour le moins tout aussi forte car elle permet de ne pas exclure Bodson³⁵³, candidat communiste aux élections communales de 1932 à Ensival³⁵⁴.

Ce phénomène borain et verviétois est présent dans tout le pays. L'attitude du syndicat socialiste est de se contenter d'essayer de préserver la discipline de ses membres tout en

³⁵⁰COMMISSION SYNDICALE DE BELGIQUE, *Rapport moral et financier pour les années 1934 et 1935*, Imprimerie coopérative Lucifer, Bruxelles, 1936, pp. 174-177.

³⁵¹PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, p. 519.

³⁵²Leemans, Joseph. (Verviers, 31/1/1901, Bruxelles, 1976). Ajusteur. Homme politique communiste. Représentant du PCB à l'Internationale Communiste en 1931. Membre du Bureau politique du PCB. www.maitron-en-ligne.univparis1.fr.

³⁵³Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Bodson.

³⁵⁴JORIS F., *Histoire des métallurgistes verviétois*, FAR, Bruxelles, 1982, pp. 128-129.

affirmant que la classe ouvrière a bénéficié d'avantages auparavant. Or celle-ci doit, en cette période de déflation, supporter la diminution des salaires due à la baisse de l'index, ce qui pousse certains membres au départ. Ce mécontentement est soutenu par les communistes, mais aussi à l'intérieur du POB, par les JGS³⁵⁵. Isabelle Blume déclare : « *Il y avait un malaise certain qui était le malaise économique... La solution qu'il fallait alors c'était une solution économique...Nourrir des chômeurs avec des idées, aussi justes qu'elles soient, c'était se révolter contre ces momies qui ne bougeaient pas, mais c'était une révolte sans aboutissement. La preuve en est la rapidité avec laquelle Spaak est devenu ministre en 1935... Les syndicats étaient opposés à Spaak, non seulement à cause de ses positions de gauche mais parce qu'eux-mêmes ne trouvaient pas d'issue à la lutte qu'ils menaient contre la crise, contre le chômage ou alors ils adoptaient des méthodes réactionnaires comme de défendre aux femmes de travailler, comme de leur payer des indemnités de chômage beaucoup moins qu'aux hommes, enfin tout ce réformisme réactionnaire.*³⁵⁶ »

Cette attitude explique en partie la progression et ensuite le maintien des syndicats chrétiens. Ceux-ci ne se contentent pas uniquement de profiter du comportement des syndicats socialistes, ils font de remarquables efforts pour être davantage présents à l'occasion des mouvements sociaux. En outre ils ont un potentiel de progression plus important. Beaucoup de chrétiens au début des années trente ne sont pas encore syndiqués.

Cette situation n'est pas sans conséquences.

Le mal-être syndical est remarqué par les leaders socialistes. Déjà au Congrès de Noël 1933, Henri De Man a tiré la sonnette d'alarme : « *J'ai trop bien pu constater, il y a trois ans déjà, par les enquêtes faites par les étudiants de mon séminaire de psychologie sociale, que même parmi les chômeurs appartenant aux syndicats socialistes, la plupart tendaient déjà alors vers le communisme ou le fascisme.*³⁵⁷ » Malgré cet avertissement,

³⁵⁵ PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, pp. 568 et 591.

³⁵⁶ GOTOVITCH J., *Isabelle Blume*, Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles, 1976, p. 53.

³⁵⁷ DE MAN H., *Le Plan du Travail, compte rendu sténographique du discours prononcé par Henri De Man au congrès de Noël 1933, du POB*, Imprimerie coopérative Lucifer, Bruxelles, p. 16.

l'attitude des leaders socialistes n'évolue pas. Paul-Henri Spaak, au Bureau du Conseil général du 9 janvier 1935, affirme : « *Depuis que les arrêtés royaux ont paru, il n'y a eu aucune réaction et surtout dans la presse socialiste. Elle a été d'une insuffisance désespérante. Les gens se rendent compte de cela et constatent cette carence et les gens commencent à rendre responsables de la situation, leurs militants.* » A celui du 16 janvier 1935, il déclare aux représentants de la Commission syndicale qui commencent à envisager une grève générale pour réagir contre le gouvernement : « *Si vous prenez maintenant une attitude, c'est parce que vous sentez que les ouvriers de la base bougent. Nous n'avons pas d'aliments politiques à donner.*³⁵⁸ »

Une preuve supplémentaire que les variations du nombre d'affiliés peuvent influencer les décisions des dirigeants du POB, est l'utilisation de la menace de désaffilier ses membres par le syndicat des mineurs. Celui-ci, pendant la période de 1933 à 1935, l'utilise pour protester et demander des sanctions envers les écrits de l'*Action socialiste*³⁵⁹.

Autrement dit, pendant les cinq premières années de la crise, les travailleurs choisissent l'affiliation syndicale comme moyen de défense par excellence contre le chômage. Toutefois, certains estiment, après un certain temps que les organisations traditionnelles du mouvement ouvrier n'offrent aucune issue valable et se mettent alors à la recherche d'autres solutions et lorgnent vers le parti communiste³⁶⁰. Le système d'affiliation collective du POB consistant à ce que tout ouvrier adhérant au syndicat devienne indirectement membre du parti, est à la base d'une désaffectation visible en cas d'une chute des affiliés syndicaux.

Cette situation est-elle due au « conservatisme » de la Commission Syndicale ?

³⁵⁸Ce constat catastrophique est mis en doute par Jean Delvigne et Auguste De Block. Ce dernier affirme qu'il en est de même chez les chrétiens : « *Chez nous et chez les chrétiens, les femmes mariées se sont retirées du syndicat.* » Ce constat s'appuie sur les effets de la loi du sénateur catholique Georges Rutten, établissant une limitation du travail des femmes mariées. Les effets ne sont possibles qu'à partir du 8 décembre 1934, lorsqu'un arrêté-loi établit un système de contingentement du travail des femmes pour résorber le chômage masculin. Il est abusif de prétendre que la perte importante d'affiliés fin 1934 est due à l'arrêté-loi du gouvernement car ses effets ne peuvent se ressentir qu'au cours de l'année 1935 et la chute d'affiliés démarre début 1934. De toute manière cela ne fait que confirmer la chute du nombre d'affiliés socialistes. Rutten, Georges, Ceslas, Albert, Jean, Marie. (Termonde, 10/08/1875, Bruxelles, 26/05/1952). Docteur en théologie, en sciences sociales et politiques. Sénateur de 1921 à 1946. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 290.

³⁵⁹PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, p. 530.

³⁶⁰LIEBMAN M., in *Le parti communiste de Belgique (1921-1944)*, CHEMA, Bruxelles, 1980, p. 48.

En répondant à cette question nous allons mettre en évidence le conflit entre l'oligarchie du POB et ses sympathisants attisés par les communistes et les syndicats catholiques. Au sein du POB, l'opposition la plus résolue et déterminante au Front unique et au Front populaire émane des dirigeants syndicaux³⁶¹. Fin 1934 et en 1935, il y a une poussée très forte à gauche au sein du POB et plus particulièrement à Bruxelles, avec par exemple, le choix de la fédération bruxelloise en faveur d'un front unique avec les communistes³⁶². Dans les syndicats socialistes, tout comme au sein du POB, il reste des « sous-marins » communistes de cœur qui, par opportunité politique, ne se désaffilient pas. Il y a deux tendances de gauche chez les socialistes : la gauche marxiste et une tendance anarchisante, favorable au maintien de l'unité et combattant la motion Mertens³⁶³. Les succès électoraux des communistes de 1925 à 1936 se font au détriment des socialistes. Une analyse approfondie démontre que les succès électoraux communistes se situent dans les cantons de vieille industrialisation; c'est-à-dire là où le mouvement socialiste a remporté ses premières victoires³⁶⁴.

Le POB, pendant les années de prospérité (1925-1929) a rencontré un certain nombre des revendications ouvrières grâce à sa politique réformiste. Lorsque la crise perdure, son attitude de résignation décourage de nombreux partisans³⁶⁵. Le choix des syndicats socialistes de se préoccuper exclusivement de leurs affiliés, qu'ils soient en activité ou au chômage, alors que les chrétiens, les communistes et l'*Action socialiste* se tournent plus particulièrement vers les chômeurs de tous bords, n'arrange rien³⁶⁶. La séance du 9 janvier 1935 du Bureau politique illustre l'opposition entre les représentants de la Commission Syndicale et les membres du Bureau du Conseil général les plus à gauche. Paul-Henri

³⁶¹GOTOVITCH J., *Du rouge au tricolore*, Éditions Labor, Bruxelles, 1992, p. 30.

³⁶²JOYE P., in *Le parti communiste de Belgique (1921-1944)*, CHEMA, Bruxelles, 1980, p. 57.

³⁶³Corneille Mertens, en août 1924, fait adopter par la Commission syndicale une motion interdisant aux communistes toute fonction dirigeante dans les syndicats. Elle a été précédée par une décision du Conseil général du POB datant du 16 octobre 1923, instituant l'exclusion des communistes de tous les groupements de son obédience, fanfares et chorales comprises. Le POB n'en reste pas là ; en février 1927, il dénonce le Secours ouvrier international et le Secours rouge international en tant qu'« instruments de propagande communiste » et interdit à ses membres d'en faire partie. Les syndicalistes affichant des sympathies communistes sont l'objet d'une véritable chasse aux sorcières dans certaines centrales syndicales. GOTOVITCH J., *Du rouge au tricolore*, Édition Labor, Bruxelles, 1992, pp. 13-15-30.

³⁶⁴LIEBMAN M., in *Le parti communiste de Belgique (1921-1944)*, CHEMA, Bruxelles, 1980, p. 49.

³⁶⁵HANNOTTE M., in *Le parti communiste de Belgique (1921-1944)*, CHEMA, Bruxelles, 1980, p. 56.p. 64.

³⁶⁶PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, p. 548.

Spaak réclame avec force : « *Une organisation d'une quinzaine d'agitation intense dans tout le pays, mais en tenant, après cela, consultation de la classe ouvrière pour faire une grève démonstrative de 24 heures.* » Isidore Delvigne³⁶⁷ résume le courrier de nombreux groupements socialistes réclamant une action et se plaignant de l'inaction des dirigeants du parti. Le secrétaire général de la centrale des mineurs, Achille Delattre, réplique « *Parmi l'ensemble de la Commission Syndicale, vous pouvez être sûrs qu'au moins 70 % ne veulent pas de la grève, même celle de 24 heures.* » Après une intervention de Paul-Henri Spaak dénonçant l'inertie du parti et soulignant le malaise chez les affiliés, Henri De Man assène : « *Je ne veux pas cette manifestation pour agir contre le gouvernement, mais pour le renverser* »!

Cette opposition se retrouve à chaque Bureau du Conseil général où est évoquée la possibilité d'une grève générale. Comme nous l'avons découvert, c'est d'ailleurs devant l'argumentation des représentants de la Commission syndicale, qui défendent l'impossibilité d'organiser une grève générale réussie, qu'Émile Vandervelde propose le recours aux élections partielles³⁶⁸.

L'oligarchie syndicale, par son attitude, s'isole dans le POB. Comme nous l'avons montré, elle n'est plus en phase avec ses affiliés mais elle s'oppose également aux « progressistes politiques » du parti. Comme nous le démontrerons plus loin, ce sont les politiques qui décident en réalité de la stratégie du parti socialiste.

Au vu de ces différents faits, la Commission Syndicale peut effectivement être qualifiée de « conservatrice ». Par cette attitude, elle porte une lourde responsabilité dans le succès des syndicats chrétiens. Ceux-ci ont en plus un avantage : ils bénéficient de contacts privilégiés avec le gouvernement. En effet, le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale n'est autre qu'Edmond Rubens³⁶⁹ qui a été président du Mouvement Ouvrier Chrétien de 1927 à 1934. Émile Vandervelde dénonce l'attitude du ministre dans une

³⁶⁷Delvigne, Isidore, Victor, François, Joseph. (Seraing, 4/01/1882, Spa, 22/06/1959). Journaliste. Homme politique socialiste. Représentant de l'arrondissement de Liège du 16/11/1919 au 27/11/1934. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, pp. 91-92.

³⁶⁸Rapport du Bureau du Conseil général du 20 février 1935, salle de lecture, Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

³⁶⁹Rubens, Edmond, Maria, Joachim. (Zele, 15/01/1894, 27/04/1938). Homme politique catholique. Docteur en science politique et sociale et Docteur en droit. Représentant de Termonde du 20/11/1921 au 27/04/1938. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 289

réunion du Conseil Général et du Comité National de la Commission Syndicale le 26 décembre 1934. Il affirme que le ministre, contrairement à sa promesse de ne pas prendre de décision sur les baisses des salaires sans avoir rencontré une délégation syndicale socialiste, s'est dérobé et a porté l'affront jusqu'à se « confesser » à une organisation syndicale chrétienne. Achille Delattre, dans la même réunion, abonde dans le même sens : « *Il y a quelque chose qui m'effraye, c'est de constater, dans ces derniers temps, que le gouvernement Theunis, a tendance à prendre ses renseignements et pressentir les organisations chrétiennes et nous laisse de côté.* »³⁷⁰ Or en cette période de crise, il est primordial pour des syndicats d'obtenir des résultats. Lorsqu'en décembre et janvier 1935, le gouvernement décide de s'attaquer aux salaires des ouvriers, aux rémunérations et pensions des fonctionnaires et des agents publics, les syndicats chrétiens sont mis en difficulté par ces mesures. Les socialistes en profitent pour se moquer des contacts privilégiés des syndicats chrétiens en affirmant qu'ils sont inefficaces. Le 20 janvier, une manifestation des agents des services publics se déroule dans le calme à Bruxelles et le gouvernement, dès le lendemain, lâche du lest. Ces concessions gouvernementales permettent aux syndicats chrétiens de déforer les railleries du POB³⁷¹. Dans le cadre de cette recherche, c'est important, car quelle que soit l'influence réelle des syndicats chrétiens sur le gouvernement, en cette fin janvier 1935, la pression sur les syndicats socialistes est de nouveau bien présente et par conséquent sur le POB.

La Jeune Garde Socialiste

Un autre groupe de pression important est la Jeune Garde Socialiste. Il renforce le constat du conflit entre l'oligarchie du parti et les sympathisants. Selon Alain Colignon³⁷² : « *Elle (la JGS) avait représenté dans la première moitié des années trente, avec ses deux à trois dizaines de milliers d'adhérents, un pôle d'influence non négligeable au sein de la famille socialiste.* »³⁷³

³⁷⁰ Procès-verbaux du Conseil Général et du Comité National de la Commission Syndicale du 26 décembre 1934, salle de lecture, Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

³⁷¹ VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, 1933-1937, Tome 1*, Éditions Racine, Bruxelles, 2007, pp. 310-314.

³⁷² Colignon, Alain. (1959). Licencié en histoire de l'Université de Liège et assistant CEGES. Il est l'auteur de différents travaux relatifs à l'extrême droite, à la mémoire collective et à l'ethnographie régionale.

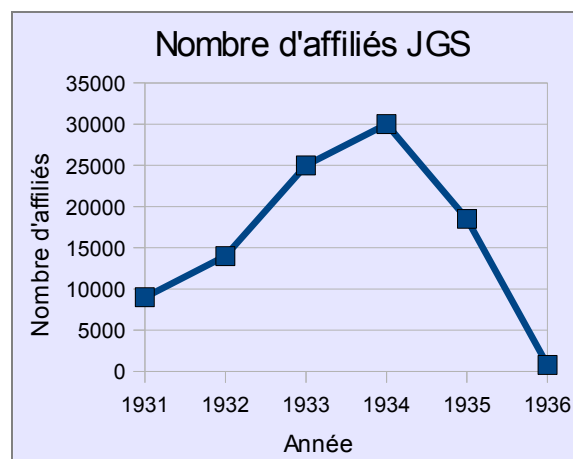
³⁷³ COLIGNON A., *Les Jeunes Gardes socialistes, ou la quête du Graal révolutionnaire 1930,1935*, in Cahiers d'Histoire du temps présent, 8, 2001, pp. 181-224.

Elle est depuis toujours un des éléments internes contestataires au POB. Au début des années trente, cette pression des jeunes apparaît de plus en plus forte dans les assemblées. Ils protestent contre l'inefficacité du POB à résoudre les problèmes de la crise³⁷⁴. Fin 1933, cette tension entre le parti et les JGS est évidente. Grâce à l'espoir que représente le Plan du Travail auquel les JGS adhèrent avec leur fougue juvénile, le conflit ne dégénère pas et se calme quelque peu³⁷⁵.

Le conflit est toujours présent, le 8 novembre 1934, lors d'une réunion du BCG à propos du congrès des JGS à Namur, où les difficultés entre l'oligarchie du parti et les JGS sont bien mises en évidence. Il est reproché aux JGS de faire du syndicalisme au point que la CS : « *Devrait dire aux JGS qu'il n'ont pas à s'immiscer dans l'action syndicale, car contre cette attitude la CS s'insurgera.* » Émile Vandervelde est un des plus critiques vis-à-vis des JGS. Il leur reproche également leurs propos qui sont de « *véritables outrages à l'adresse du parti* » et qu'il est « *inadmissible que les JGS aient une politique autre que celle du parti* ». Le BCG décide d'envoyer une délégation aux JGS pour leur rappeler le respect des statuts.³⁷⁶

Outre ce conflit avec l'oligarchie du parti la JGS est confrontée à des problèmes de recrutement. L'année 1934 est l'année du début de la chute, malgré une légère augmentation des adhérents.

Voyons l'évolution des chiffres des effectifs nationaux des JGS.



³⁷⁴ PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, p. 578.

³⁷⁵ FLAGOTHIER-MUSIN L., *Mémoire ouvrière 1885/1985 Histoire des fédérations Liège*, P.A.C., Bruxelles, 1985, p.99.

³⁷⁶ Rapport du BCG du 8 novembre 1934, salle de lecture Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

Les fortes pertes débutent en 1934, c'est-à-dire avant l'élection partielle. De l'année 1934 à 1935, les effectifs connaissent une chute de 30000 à 18500, soit 38,5 %. Dans les rapports annuels des années 1937 et 1938 de l'arrondissement de Verviers, on peut lire une explication : « *Il faut cependant constater que La Fédération Régionale des J.G.S., groupement à tendance politique, vivant plus que tout autre dans l'orbite du POB et des organisations majeures subit plus que n'importe quel autre, les hauts et les bas, inévitables dans la vie d'un puissant mouvement. La débâcle de 1934 fut véritablement funeste au mouvement J.G.S. de notre région. Si l'on ajoute à cela l'éparpillement des membres anciens, la plupart devenus trop âgés, qui tenaient en mains plusieurs sections, on comprendra aisément cette situation catastrophique, peut-être désespérée si l'on n'y porte pas remède à bref délai.* »³⁷⁷

Il apparaît clairement que les causes de la crise des JGS est le manque de résultats du POB et une disparition des cadres, atteints par la limite d'âge. Ce constat verviétois est valable pour l'ensemble du pays.

L'absence de résultats, durant l'année 1934, lasse une partie des JGS. Ils en tiennent pour principaux responsables les vieux leaders du POB³⁷⁸. En réaction, les leaders de la JGS tentent d'élargir le recrutement en réalisant l'union avec les Jeunesses Communistes et Trotskistes et en prospectant du côté des jeunes catholiques. Le 11 août 1934 est signé un pacte entre les Jeunesses communistes et les JGS. Remarquons que ce pacte inclut la condition que les jeunes trotskistes peuvent faire partie du mouvement unitaire. Cela a pour conséquence de provoquer une réticence certaine des communistes à soutenir cette association³⁷⁹. Cela se solde par un échec.

En ce qui concerne le recrutement en milieu catholique, c'est un échec total³⁸⁰.

Un phénomène atténue légèrement la crise. Il s'agit de l'arrivée d'adhérents trentenaires, déçus du POB, au sein des JGS. Ces « vieux » sont séduits par l'attitude des JGS qui se

³⁷⁷ *Rapports annuels des années 1937 et 1938 de l'arrondissement de Verviers*, salle de lecture Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

³⁷⁸ COLIGNON A., *Les Jeunes Gardes socialistes, ou la quête du Graal révolutionnaire 1930,1935*, in *Cahiers d'Histoire du temps présent*, 8, 2001, pp. 181-224.

³⁷⁹ COLIGNON A., *Les Jeunes Gardes socialistes, ou la quête du Graal révolutionnaire 1930,1935*, in *Cahiers d'Histoire du temps présent*, 8, 2001, pp. 181-224.

³⁸⁰ COLIGNON A., *Les Jeunes Gardes socialistes, ou la quête du Graal révolutionnaire 1930,1935*, in *Cahiers d'Histoire du temps présent*, 8, 2001, pp. 181-224.

battent bec et ongles pour le Plan du Travail et perpétuent l'esprit révolutionnaire au sein du POB en allant même jusqu'à revendiquer des réformes ne figurant pas au programme de la *Commission Syndicale*. Pour illustrer cette situation, épinglons que la Fédération de Fléron est obligée de refuser que des JGS, dépassant la quarantaine, défilent en uniforme³⁸¹. Émile Vandervelde est conscient de cette situation et lors d'une réunion du BCG, abordant l'indiscipline des JGS vis-à-vis du POB, le « Patron » déclare : « *Il faut régler les rapports des JGS et du Parti. A première vue, il est assez simple d'appliquer les statuts en ce qui concerne la limite d'âge. Mais cela pourrait aussi présenter de très graves inconvénients. Car ce qui nous a manqué, c'est que les anciens n'y ont pas été mêlés.* »³⁸²

Émile Vandervelde confirme la disparition des cadres et le nombre croissant de militants dépassant l'âge limite.

En 1935, l'antagonisme entre la JGS et la direction du POB ne s'atténue pas et encore moins la fuite des affiliés. Celle-ci est alimentée par l'attitude des dirigeants du POB. Ceux-ci s'acharnent à miner l'alliance avec les communistes. Ils font analyser les résultats du pacte de cette union avec les communistes par le congrès national des JGS de janvier 1935. Sous la pression des dirigeants du POB, le congrès suspend le pacte par 15.529 voix contre 5.651 et 3.263 abstentions. Cela accélère la chute des JGS. Mais le pire est à venir. Les JGS, rapidement déçus par le gouvernement Paul van Zeeland I, tentent de reconstituer leur alliance avec les communistes.

Leur opposition perpétuelle avec la Commission Syndicale et les bonzes du parti leur est fatale. En 1937, le Comité national des JGS vote à l'unanimité le *Protocole de la Commission pour la Jeunesse* qui signe l'arrêt de mort des JGS en tant que mouvement politique³⁸³.

L'histoire de 1934 et 1935 des JGS illustre parfaitement le conflit entre l'oligarchie du POB et les sympathisants. La pression exercée par les JGS est double sur les dirigeants socialistes : par leurs actions et revendications radicales, et par le fait que les JGS sont le

³⁸¹FLAGOTHIÉ-MUSIN L., *Mémoire ouvrière 1885/1985 Histoire des fédérations Liège*, P.A.C., Bruxelles, 1985, pp. 97/102.p. 99.

³⁸²Rapport du BCG du 8 novembre 1934, salle de lecture Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

³⁸³FLAGOTHIÉ-MUSIN L., *Mémoire ouvrière 1885/1985 Histoire des fédérations Liège*, P.A.C., Bruxelles, 1985, pp. 97/102.

refuge des adhérents déçus. Ce deuxième point est important car l'alliance avec les Jeunesses Communistes et trotskistes permet un copinage des contestataires avec des militants communistes qui ne font pas mystère de leurs idées révolutionnaires, ou pour le moins beaucoup plus radicales que ceux de la tête du POB. Par là même, la JGS est un terrain où peuvent naître facilement des envies de rejoindre le parti communiste.

Les organisations féminines

Un troisième groupe de pression joue également un rôle important, il s'agit des organisations féminines.

L'importance de cette action féminine socialiste dans le début des années trente, et plus particulièrement en 1934 et 1935, est soulignée par l'historienne Linda Flagothier-Musin³⁸⁴ dans son ouvrage sur la mémoire ouvrière, concernant l'histoire des fédérations (Liège)³⁸⁵. Voyons cela plus en détail. Au début des années trente, la politisation des femmes commence à se ressentir dans tous les milieux sociaux. Déjà pendant les grèves de l'été 1932, les femmes s'étaient particulièrement illustrées en étant à la pointe du combat³⁸⁶.

Fin 1933, le POB peut compter sur l'appui de femmes organisées sous l'impulsion d'Isabelle Blume, d'Alice Pels³⁸⁷ et de Lucie Dejardin³⁸⁸. Leur structure se renforce de jour en jour, pour atteindre, en juillet 1933, 50.000 femmes dans le Parti et les syndicats³⁸⁹. Elles ont une ligne de conduite claire. Le 4 novembre 1933 est publié dans *Le Peuple* « *Les tâches du mouvement féminin.* » On y apprend que : « *La politique du parti cet hiver sera dominée par deux éléments : la crise d'une part, la menace fasciste d'autre part. Le quatrième hiver de crise n'annonce aucun changement bien important.* » Les

³⁸⁴Flagothier-Musin, Linda. Licenciée en histoire. A participé à la rédaction de plusieurs travaux sur l'histoire des différentes organisations du parti socialiste. FLAGOTHIER-MUSIN L., *Mémoire ouvrière 1885/1985 Histoire des fédérations Liège*, P.A.C., Bruxelles, 1985.

³⁸⁵FLAGOTHIER-MUSIN L., *Mémoire ouvrière 1885/1985 Histoire des fédérations Liège*, P.A.C., Bruxelles, 1985, p. 109.

³⁸⁶DERUETTE S., *Mineurs en luttas, la grève générale de l'été '32*, Édition Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles-Seraing, 1994.

³⁸⁷Pels, Alice. (1882,1963). Militante socialiste, femme politique. Secrétaire en 1923 du Comité national d'action féminine du POB. SCOONOONGHE D., *Féminisme et franc-maçonnerie en Belgique*, Université des femmes, texte d'analyse n°16/2007, publication décembre 2007.

³⁸⁸Dejardin, Lucie. (Grivegnée, 31/07/1875, Liège, 28/10/1945). Femme politique socialiste. Employée. Représentante de l'arrondissement de Liège du 26/05/1929 à 1936 et du 20/09/1944 au 28/10/1945. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 80.

³⁸⁹GOTOVITCH J., *Isabelle Blume*, Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles, 1976, p. 39.

femmes tiennent leur rôle dans l'application du programme du parti lorsque celui-ci est mis au point.

Elles se joignent aux manifestations et aux meetings contre le fascisme et dans la mesure du possible en organisent elles-mêmes. Le travail de recrutement doit se poursuivre « avec ténacité. » Les femmes poursuivent leur éducation politique car « ... *il n'est plus permis à l'heure actuelle d'aller dans nos Maisons du Peuple et d'écouter les orateurs sans être à même de comprendre ce qu'ils disent.* » Ultime recommandation : « *Il faut que de toutes parts nous fassions bloc autour de notre programme. Non pas un bloc amorphe, inorganisé, mais un bloc cohérent et compréhensif... Ce n'est rien moins que le pouvoir qu'il faut conquérir. La lutte sera chaude et rude.* » Dans ces phrases, apparaissent clairement les causes qui amènent à l'élection partielle : la dureté de la crise, dont la durée devient insupportable, et la volonté affichée du POB de prendre le pouvoir pour instaurer un nouvel ordre économique.

Une femme joue un rôle important pendant cette période, dans la prise de conscience politique des femmes, il s'agit d'Yvonne De Man³⁹⁰, sœur cadette du père du Plan du Travail. Elle publie en 1932 avec Hélène Denis³⁹¹ et Berthe Labille³⁹² le *Catéchisme de la Femme*, texte qui présente les revendications féministes de manière classique, tout en faisant de la femme le pivot de la transformation de la société capitaliste. Elles ne sont pas les seules à apporter leur pierre à l'édifice féministe. Entre décembre 1933 et mars 1935, Hélène Denis, en compagnie de Berthe Labille et Fernande Coulon³⁹³, organise des cours relatifs au Plan du Travail pour les groupements féminins.

Une autre femme joue un rôle important en faveur du monde féminin socialiste, Marie Janson³⁹⁴, la mère de Paul-Henri Spaak. Fille du ministre d'État libéral Paul Janson et sœur

³⁹⁰De Man, Yvonne. (Anvers, 3/12/1894, Hoeilaart, 10/09/1981). Féministe, militante socialiste. Dès les années « vingt » elle milite pour un socialisme éthique rejetant la lutte des classes. GUBIN E., JACQUES C., PIETTE V., PUISSANT J., *Dictionnaire des femmes belges 19e et 20e siècles*, Éditions Racine, Bruxelles, 2006, pp. 175-176.

³⁹¹Denis, Hélène. (Bruxelles, 28/12/1902, ?). Militante socialiste. GUBIN E., JACQUES C., PIETTE V., PUISSANT J., *Dictionnaire des femmes belges 19e et 20e siècles*, Éditions Racine, Bruxelles, 2006, pp. 181-182.

³⁹²Labille, Berthe. (Verviers, 20/05/1905, Grâce-Hollogne, 30/07/2001). Enseignante, militante socialiste, féministe. GUBIN E., JACQUES C., PIETTE V., PUISSANT J., *Dictionnaire des femmes belges 19e et 20e siècles*, Éditions Racine, Bruxelles, 2006, pp. 351-352.

³⁹³Coulon, Fernande. (Fayt-lez-Manage, 24/02/1901, Liège, 4/08/1981). Socialiste, initiatrice de la Guilde des coopératrices. GUBIN E., JACQUES C., PIETTE V., PUISSANT J., *Dictionnaire des femmes belges 19e et 20e siècles*, Éditions Racine, Bruxelles, 2006, pp. 124-125.

³⁹⁴Spaak, Marie. (Bruxelles, 23/07/1873, 1960). Femme politique socialiste. Régente. Première femme

du futur Premier ministre libéral Paul-Émile Janson³⁹⁵, elle siège au Bureau du Conseil général. Elle participe directement aux prises de décision du POB. En feuilletant les comptes-rendus du Bureau du Conseil général, on remarque que sous des dehors réservés, elle intervient pour promouvoir l'action politique féminine. Cependant, elle semble ne pas remettre en cause le fonctionnement du POB. Elle apparaît comme une caisse de résonance, acceptable par les hommes du Bureau du Conseil général, des aspirations féminines. Elle excuse et relativise les attitudes, parfois extrêmes, des meneuses féministes telle qu'Isabelle Blume. Cette dernière finit par rejoindre le parti communiste.

Cette pression féminine est accentuée par les arrêtés royaux limitant le travail des femmes. Les militantes socialistes sont soutenues dans ce combat par des femmes venant d'autres horizons.

Citons entre autres : Marguerite Delchef³⁹⁶, rédactrice de *La femme Wallonne*, organe qui se veut apolitique et qui défend l'émancipation des femmes et le mouvement wallon; Marguerite Delchef, qui organise à Liège, les 3 et 18 janvier 1935, deux grandes conférences pour défendre le droit des femmes au travail et l'égalité des salaires.

La libérale Louise Coens³⁹⁷, dans les colonnes « féminines » du *Soir*, apporte également sa pierre à la construction de la défense des droits de la femme.

Enfin la catholique Louise Van Den Plas³⁹⁸, qui écrit également dans les colonnes « féminines » du *Soir*, s'insurge fortement contre la proposition de loi Rutten et fait front commun avec les féministes laïques lors du meeting de protestation organisé à Bruxelles

parlementaire en Belgique; sénatrice (27/12/1921- 1958). Son travail parlementaire tourne principalement autour de l'enseignement, l'enfance, l'antialcoolisme et la condition féminine. GUBIN E., JACQUES C., PIETTE V., PUISSANT J., *Dictionnaire des femmes belges 19e et 20e siècles*, Éditions Racine, Bruxelles, 2006, pp. 333-334.

³⁹⁵Janson, Paul-Émile. (Bruxelles, 30/05/1872, camp de concentration de Buchenwald, 3/03/1944). Homme politique libéral. Docteur en droit. Plusieurs fois ministre et Premier ministre du 24 novembre 1937 au 15 mai 1938. Ministre d'État le 5 juin 1931. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 195.

³⁹⁶Delchef, Marguerite. (Liège, 19/05/1874, 6/11/1964). Féministe, militante du mouvement wallon. GUBIN E., JACQUES C., PIETTE V., PUISSANT J., *Dictionnaire des femmes belges 19e et 20e siècles*, Éditions Racine, Bruxelles, 2006, pp. 168-170.

³⁹⁷Coens Louise, Marie, Henriette. (Schaerbeek, 8/04/1890, Ixelles, 30/04/1975). Féministe, militante libérale, conseillère communale. GUBIN E., JACQUES C., PIETTE V., PUISSANT J., *Dictionnaire des femmes belges 19e et 20e siècles*, Éditions Racine, Bruxelles, 2006, pp. 114-115.

³⁹⁸Van Den Plas, Louise, Marie, Joséphine. (Bruxelles, 24/01/1877, Willaupuis, 4/12/1968). Fondatrice et dirigeante du Féminisme chrétien de Belgique. GUBIN E., JACQUES C., PIETTE V., PUISSANT J., *Dictionnaire des femmes belges 19e et 20e siècles*, Éditions Racine, Bruxelles, 2006, pp. 544-547.

en décembre 1934.

Dans la deuxième moitié des années trente, le monde féminin chrétien se politise également. Deux femmes s'y distinguent particulièrement : Émilie Arnould³⁹⁹ et Marie Braham⁴⁰⁰. Celles-ci créent de nombreux groupes actifs dans le monde de l'industrie et développent la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Francophone.

Elles sont loin d'être seules.

Par rapport au monde laïque, leurs positions semblent moins marquées politiquement. Pourtant, certaines d'entre elles s'impliquent dans la vie sociale, et par la même, comme pour les militantes socialistes, exercent un rôle de pression que les hommes politiques n'ont jamais connu auparavant.

Cependant, même si toutes ces femmes se retrouvent unies dans le combat pour la préservation du travail féminin, la concurrence entre ces diverses tendances féministes est très forte.

Selon la mère de Paul-Henri Spaak, les femmes catholiques « *Prennent toute la jeunesse et nous n'y réussissons pas.*⁴⁰¹ »

Un peu plus tard, elle affirme que les institutrices de l'enseignement libre, contraintes de remettre leur emploi, se tournent vers le POB⁴⁰². La position du parti catholique est de favoriser le travail masculin en cette période de crise.

Il y a une lutte pour conquérir le monde féminin.

Les socialistes, handicapés au départ par leur manque de présence dans les institutions nationales de l'enfance, reprennent un peu de terrain dans l'enseignement à la faveur des décisions gouvernementales défavorables aux femmes. Ces gains sont dus, non pas à une attitude radicale du POB, mais bien au fait qu'il tergiverse sur la position à prendre. Le parti catholique, plus ferme, en paie les pots cassés.

Afin d'illustrer la pression féminine, mais aussi pour en montrer les limites, nous allons

³⁹⁹Arnould, Émilie. (Ronquière, 27/01/1906, Braine-le-Comte, 1/09/1997). Dirigeante d'organisations sociales chrétiennes. GUBIN E., JACQUES C., PIETTE V., PUISSANT J., *Dictionnaire des femmes belges 19e et 20e siècles*, Éditions Racine, Bruxelles, 2006, pp. 26-27.

⁴⁰⁰Braham, Marie, Catherine, Joséphine. (Jupille, 10/09/1908, Liège, 27/10/2001). Dirigeante d'organisations sociales féminines chrétiennes. GUBIN E., JACQUES C., PIETTE V., PUISSANT J., *Dictionnaire des femmes belges 19e et 20e siècles*, Éditions Racine, Bruxelles, 2006, pp. 77-78.

⁴⁰¹Rapport du Bureau du Conseil général du 6 juillet 1934, salle de lecture Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

⁴⁰²Rapport du Bureau du Conseil général du 8 novembre 1934, salle de lecture Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

évoquer un fait significatif.

Fin 1934, les femmes socialistes vont réussir à pousser le POB, du moins en paroles, à soutenir leur combat du moment. Cela se passe à la réunion du Conseil général du 26 décembre 1934.

La discussion porte sur les arrêtés-lois qui « *Constituent une menace et une atteinte trop réelle aux droits et intérêts des travailleurs*⁴⁰³ »

Ceux-ci diminuent les traitements des agents des services publics, les droits des chômeurs et les pensions des vieux mineurs. Très vite, sous l'impulsion d'Isabelle Blume, le travail des femmes devient le sujet principal d'affrontement des intervenants. Le secrétaire national de la Centrale des mineurs, Achille Delattre, défend avec opiniâtreté une position très masculine et complaisante vis-à-vis de l'attitude gouvernementale.

Il se fait interrompre à plusieurs reprises par une partie de l'assemblée ou par Marie Spaak. Pour calmer les esprits, le professeur Désiré Bouchery, sous prétexte de l'urgence, interrompt les débats animés pour régler l'application des mesures résultant des travaux de la Commission d'enquête sur la Banque Belge du Travail.

Finalement la discussion sur les mesures gouvernementales reprend dans le calme. Les hommes recentrent le débat sur toutes les mesures. En ce qui concerne le travail féminin, un certain consensus semble se dessiner vers une attitude intermédiaire entre la position d'Achille Delattre et celle des femmes. C'est à ce moment qu'Isabelle Blume intervient de nouveau et réussit, soutenue fermement par « l'élu JGS » François Sainte, à ce que le texte de protestation du POB contienne le paragraphe suivant : le Conseil général du POB et le Comité national de la Commission syndicale... « *Marquent leur accord avec les femmes socialistes dans la défense des intérêts des travailleuses.* »

Par leur présence énergique dans un des organes de décision du POB, les femmes obtiennent une modification du texte proposé.

Toutefois, cette modification est plus de principe que d'effets concrets.

Tout cela démontre que le monde féminin, même s'il ne peut voter à quelques exceptions près aux législatives⁴⁰⁴, exerce une pression jamais atteinte auparavant sur les dirigeants

⁴⁰³Émile Vandervelde.

⁴⁰⁴Certaines catégories de femmes peuvent également voter aux élections législatives. Il s'agit :

- des veuves non remariées de militaires morts au cours de la guerre avant le 1er janvier 1919 et, à leur défaut, leurs mères, si celles-ci sont veuves, de même que les mères veuves de militaires célibataires;

du POB. Ces pressions vont dans le sens d'une participation gouvernementale pour changer les lois défavorables aux femmes.

Le déroulement de cette réunion est également représentatif de ce qui se passe au POB en cette fin d'année 1934. Les groupes de pression (syndicats, JGS et groupes féminins) remettent en cause la gestion de l'oligarchie du parti.

Les leaders syndicaux, face à la crise interne de leur organisation, tentent de dissuader la direction du parti de tenter l'aventure révolutionnaire. Par contre, les JGS et les mouvements féminins poussent dans le sens contraire.

Pour bien confirmer la force de ces groupes de pression, nous allons montrer qu'il y a en plus du malaise des sympathisants, l'intuition d'un futur échec électoral.

L'intuition d'un futur échec électoral

Le syndicaliste Van Ballaer et le secrétaire national de la Centrale des mineurs Achille Delattre, lors du Congrès du 21 février 1935 expriment clairement leur appréhension d'une confrontation électorale. Bien entendu, il s'agit de la lutte électorale pour l'élection partielle. Mais, s'ils craignent une défaite dans ce cas, il n'y a pas de raison qu'il n'en soit de même pour des élections générales.

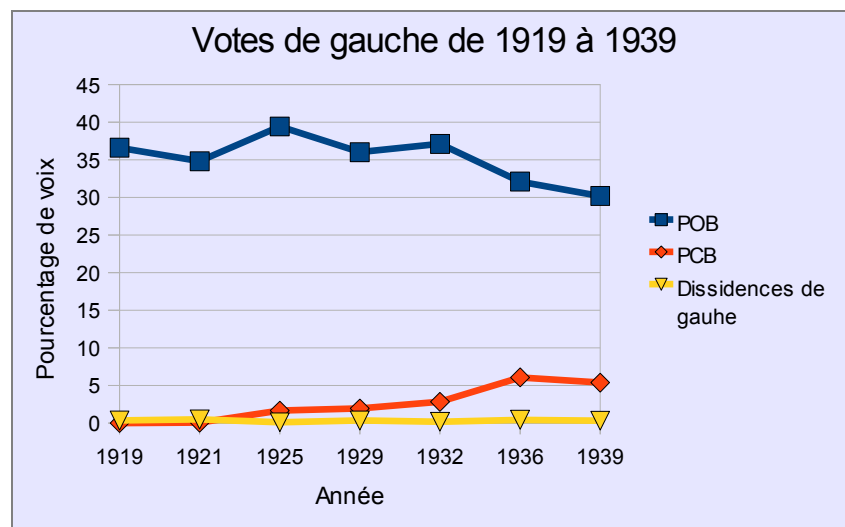
Les chiffres leur donnent raison. La tendance à la fuite des militants vers le parti communiste, comme déjà abordé précédemment, apparaît nettement.

Si nous considérons les pourcentages de vote des élections de 1919 à 1939, pour le POB, le PC et les dissidences de gauche, l'augmentation favorable au PC est constante jusqu'en 1936. Elle se combine avec une diminution de l'électorat socialiste de 1932 à 1936. Les dissidences de gauche augmentent de 1932 à 1936, tout en restant très marginales (0,31 % des votes valables).

-
- des veuves non remariées de citoyens belges fusillés ou tués à l'ennemi, au cours de la guerre, et, à leur défaut, leurs mères, si celles-ci sont veuves, de même que les mères veuves de ces citoyens célibataires;
 - des femmes condamnées à la prison ou détenues préventivement au cours de l'occupation ennemie pour des motifs d'ordre patriotique.

SERVAIS J., *Pasinomie*, Établissement Émile Bruylant, Bruxelles, 1921, p. 155.

Sous forme de graphique cela donne :



Au vue de ce diagramme, une question se pose immédiatement.

Le POB, en se lançant dans une élection, même partielle, ne risque-t-il pas de perdre encore des voix ?

Au vu des procès-verbaux du Bureau du Conseil général, où il est question de l'élection partielle, cette crainte ne transpire pas des propos tenus par les leaders du POB. Pour rappel, lors du Congrès extraordinaire du 21 février 1935, des craintes sont exprimées concernant d'éventuels mauvais résultats du parti. Cette crainte est mise en avant par des membres de la branche syndicale du POB. Ce n'est pas un hasard car, comme nous l'avons expliqué auparavant, c'est dans le domaine syndical que les communistes marquent le plus de points dans leur pêche aux membres. Les résultats de l'élection partielle montrent que les communistes augmentent fortement. Ils obtiennent 32,2 % de voix supplémentaires par rapport à 1932. Difficile de déterminer la cause exacte de cette augmentation. En effet, il y a des socialistes mécontents de la participation gouvernementale « au rabais » du POB qui votent communiste par protestation. Mais l'auraient-ils fait si l'élection partielle avait conservé son enjeu de départ ?

Toujours est-il que, malgré ce danger qui s'avère réel, les leaders du POB prennent le risque de l'élection partielle. Pour la simple raison que s'ils attendent la fin de 1936 sans

participer au pouvoir, la situation ne saurait être que plus catastrophique. Au moment de la prise de décision de recourir aux élections partielles, le gouvernement Georges Theunis semble toujours bien en place et ne manifeste aucune intention de changer de politique. Il obtient les pleins pouvoirs à la même séance de la Chambre où l'on prend officiellement connaissance des démissions de Paul-Henri Spaak et de tous ses suppléants.

La situation des militants ne saurait s'améliorer. Par conséquent, le ressentiment envers le POB ne fait que croître. En effet, ils tiennent pour responsables de la tournure des événements les dirigeants du POB car ceux-ci sont incapables de faire fléchir le gouvernement. Nouvelle preuve, si nécessaire, du choix de la dernière chance.

Il ressort de cette analyse qu'un malaise basé sur des faits réels est un des éléments ayant entraîné les dirigeants du POB vers l'élection partielle.

Cependant, ce choix de l'oligarchie du parti est ratifié par un Congrès extraordinaire. Il s'agit d'une procédure inhabituelle. Voyons si l'organisation du POB permet ce genre de procédé.

Organisation du POB

Réforme de l'organisation

L'organisation du POB de 1935 est mise en place après le Congrès de Noël 1933. En fait, elle ne diffère guère de la précédente mais sous la pression d'Henri De Man, quelques modifications ont été apportées. Désirant mettre de son côté toutes les chances pour réaliser son Plan du Travail, le futur exilé suisse, veut avoir en main les rênes de la propagande. Il souhaite également le remplacement de la « vieille » direction par des éléments plus jeunes. Pour ce faire, il réussit à faire adopter la création d'un Comité directeur composé de cinq personnes : un président (Émile Vandervelde), un vice-président (Henri De Man), un secrétaire général administratif, un secrétaire flamand et un secrétaire wallon. Ce Comité directeur est chargé d'exécuter les décisions du Congrès, du Conseil général et du Bureau du Conseil général, tout en ayant (en principe) une certaine initiative. En réalité, bien que chapeautant la structure du POB, ce nouveau Comité n'aura aucune influence sur la décision provoquant l'élection partielle du 14 avril 1935. Voyons maintenant les autres éléments constituant la structure du POB.

Deux grands piliers

L'organisation du POB repose sur deux grands piliers qui sont :

1. Les institutions organisées sur la base des groupements politiques;
2. Les institutions organisées sur la base des groupements économiques.

Ces deux grands piliers sont chapeautés par des institutions mixtes (politique et économique) qui prennent et exécutent les décisions.

Les institutions politiques sont :

- au niveau national : le Congrès;
- au niveau régional : les fédérations d'arrondissement;
- au niveau local : les Unions Socialistes Communales.

Les institutions économiques sont :

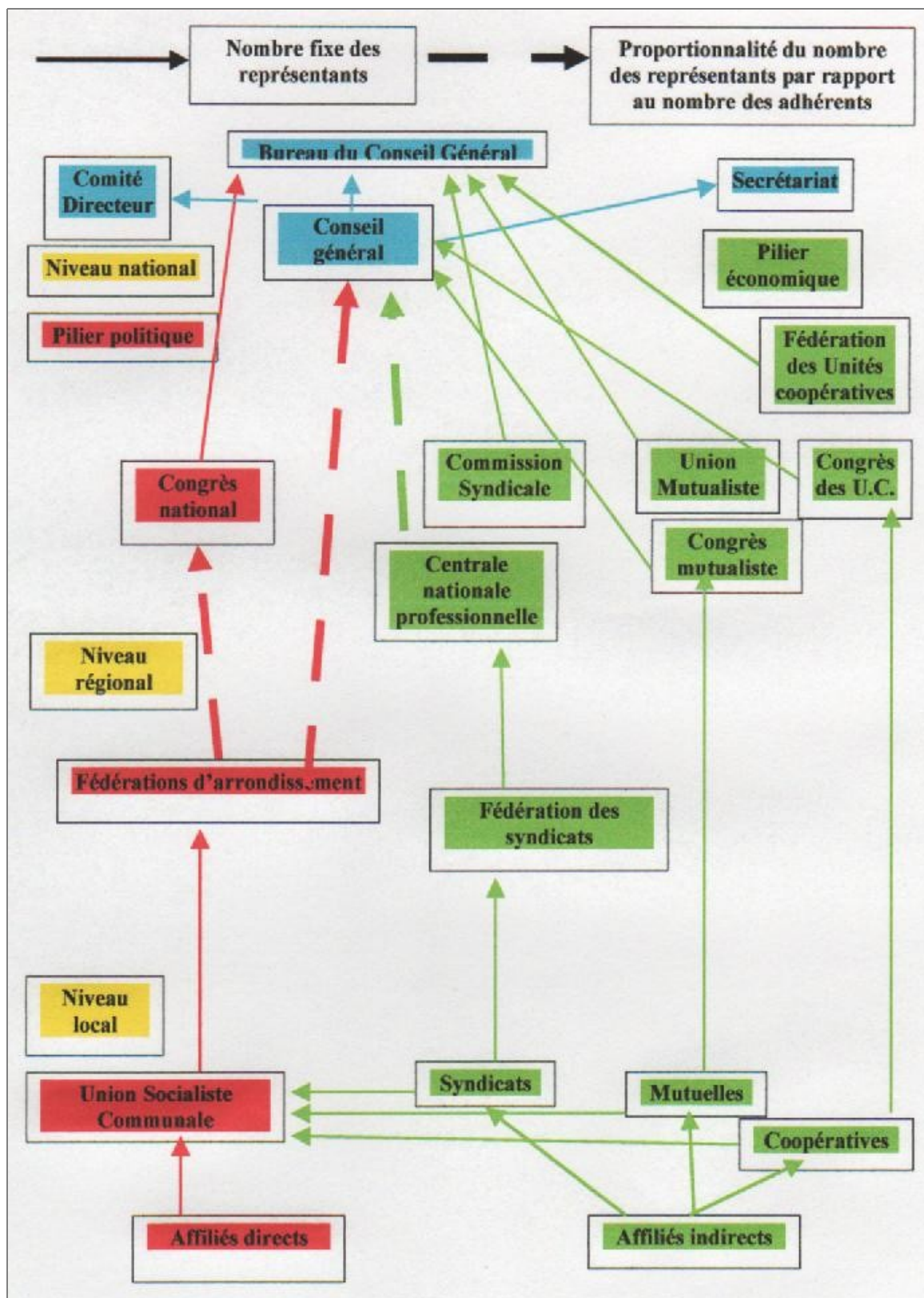
- au niveau national : la Commission syndicale, la Centrale nationale professionnelle, l'Union mutualiste et son Congrès, la Fédération des unités coopératives et son Congrès;
- au niveau régional : la Fédération des syndicats;
- au niveau local : les syndicats, les mutuelles et les coopératives.

Les organes de décisions mixtes ne se retrouvent qu'au niveau national.

Il s'agit du Conseil général, du Bureau du Conseil général, du Secrétariat général et du Comité directeur.

Outre la liaison par le sommet via les institutions mixtes entre les deux grands piliers, il y a également une liaison par la base, via le système d'affiliation indirect par groupements (syndicats, mutuelles et coopératives).

Nous pouvons présenter cette structure sous forme de schéma



Liaisons entre le politique et l'économique

En examinant ce schéma, il apparaît clairement que la verticalité est la règle de fonctionnement.

Les deux endroits où il y a une liaison politico-économique sont le Bureau du Conseil général et le Conseil général. A la base, il peut y avoir une mixité indirecte, car un membre du POB peut (et devrait selon la philosophie d'Émile Vandervelde) être membre d'une Union Socialiste Communale (USC), du syndicat, d'une mutuelle et de la coopérative. Nous avons alors une structure qui semble simple ; un cloisonnement vertical, mais qui dans la réalité est nettement plus complexe.

Un sympathisant peut en principe influencer les décisions dans les deux piliers. L'économique et le politique sont ainsi en permanente confrontation.

Ce constat est intéressant dans le cadre de cette recherche, car il met en avant l'importance de la crise économique dans les pressions que celle-ci exerce sur les hommes politiques du POB.

Cela démontre que la structure du POB favorise la pression des contraintes économiques et celle de ses sympathisants.

Une structure démocratique

Les statuts du POB sont le reflet d'un esprit démocratique qui organise une structure démocratique. Toute révision des statuts est du ressort exclusif du Congrès national.

Il ressort de l'analyse des statuts du POB que selon l'approche du politologue Maurice Duverger, celui-ci est un parti de masse et non un parti de cadre. Tout est fait pour que le sympathisant soit impliqué dans la vie du parti.

A tous les niveaux du POB, les postes dirigeants sont attribués par élection avec des règles précises facilitant un renouvellement fréquent. Le Congrès, composé de délégués des fédérations, a prédominance sur tous les autres organes. Grâce aux statuts, les sympathisants peuvent participer à toutes les décisions importantes. Mais la réalité est différente.

Cela n'a rien d'exceptionnel. Dans son livre « *Les partis politiques* », le politologue Maurice Duverger étudie minutieusement la structure du Parti chrétien social belge, qui est :

« *fortement inspirée de la structure du POB* ». Il met en évidence qu'une structure forte comme celle du Parti chrétien social belge n'est pas synonyme obligatoirement de structure démocratique, bien que : « *Dans les partis socialistes, l'élection à tous les échelons, avec contrôle précis des mandats et réglementation des votes, assure une démocratie poussée*⁴⁰⁵ ».

Qu'en est-il du POB ?

Nous allons analyser chaque organe important de la structure du POB, afin de déterminer son action réelle. Commençons par l'organe suprême.

Le Congrès

Le fonctionnement théorique du POB ne correspond pas à son fonctionnement réel. Le Congrès, organe suprême de décision, ne remplit guère son rôle.

A la lecture des rapports du Bureau du Conseil général, on s'aperçoit qu'une attention particulière est apportée à la présentation de toute prise de décision, afin de plus facilement faire ratifier celle-ci par le Congrès. Moyennant une organisation orientée du Congrès, on peut faire passer à chaque fois la décision du Bureau du Conseil général. Concrètement, le choix des orateurs et leur ordre de passage permet d'orienter l'opinion des membres du Congrès. On peut préparer les représentants des militants aux Congrès. Si on est en difficulté, ou dans l'urgence, il reste toujours l'intervention autoritaire ou dramatique d'Émile Vandervelde et le fait que les sympathisants n'ont aucune possibilité d'intervenir dans la préparation du Congrès.

Dans la première partie, nous avons démontré la manipulation du Congrès extraordinaire du 21 février 1935. Or, ce dernier n'avait pu être préparé comme les autres. Malgré cela, l'oligarchie a réussi à faire passer son choix.

Elle peut compter sur un fonctionnement du parti lui donnant l'emprise sur les décisions. Elle a forcé la main aux militants, en ne leur laissant pas le temps d'étudier la proposition de recourir aux élections partielles.

En fait, dans ce cas, ils n'ont pas eu le choix. Leurs représentants ont dû se prononcer sans pouvoir leur demander leur avis. Ce n'est pas le seul exemple de cette attitude de

⁴⁰⁵DUVERGER M., *Les partis politiques*, Librairie Armand Colin, Paris, p.63.

l'oligarchie socialiste. Même quand les militants peuvent s'exprimer, la manipulation est toujours présente.

L'exemple le plus marquant nous est donné par la réunion du Bureau du Conseil général, le 14 décembre 1933. Le but principal de cette réunion est de préparer le Congrès de Noël 1933. Les différents intervenants tiennent des propos clairs quant à la manipulation du Congrès.

Le député Georges Hubin s'exclame : « *C'est une question psychologique. Si nous demandons au Congrès de donner la parole à certains camarades d'abord, ce sera accepté, et le Bureau n'aura pas l'air de vouloir étouffer certaines voix.* »

Le syndicaliste et futur ministre Achille Delattre s'insurge contre ce procédé.

Le député Désiré Bouchery rétorque : « *Ce n'est pas la première fois que le Bureau organise la discussion d'un Congrès.* »

Le secrétaire général du parti, Joseph Van Roosbroeck, propose d'envoyer un plan à suivre à tous les délégués.

Georges Hubin et Achille Delattre ne sont pas d'accord.

De Man propose une manière plus subtile : après la présentation du Plan, des détracteurs choisis, avec un discours préparé, prendront la parole. Cette proposition est retenue.

De cet exemple ressort qu'il y a un débat démocratique au sein du Bureau du Conseil général, mais que le débat démocratique au congrès est complètement cadenassé par l'oligarchie du POB.

En plus de cet état de fait les délégations envoyées aux congrès nationaux comprennent les mandataires et permanents, renforcés par des représentants des fédérations locales sélectionnés par le *Comité exécutif*⁴⁰⁶.

Dans les années trente, les délégations ont comme seul mandat de répercuter un vote unanime, résultat des suffrages majoritaires de la *Fédération*⁴⁰⁷.

Tout est prévu pour empêcher toute incursion intempestive des militants.

Cela fait du Congrès un organe de ratification aux mains de l'oligarchie du parti. Voyons maintenant comment il est possible de diriger les représentants des fédérations.

⁴⁰⁶Le *Comité exécutif* se compose d'un président, un secrétaire et un trésorier, élus par l'*Assemblée plénière*, ainsi que deux membres du *Comité fédéral*, désignés par lui. On y retrouve également des mandataires et des permanents des organisations sociales, dont le nombre ne fait que croître de 1929 à 1932.

⁴⁰⁷PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, p. 533.

Les fédérations locales

Par le désintérêt de nombreux membres (souvent absents lors de la désignation des représentants) et la possibilité de gonfler artificiellement le nombre de membres (par exemple, en ne signalant pas les défections, ou en oubliant de supprimer les doubles affiliations dues au système d'affiliation indirect), les fédérations d'arrondissement et les USC permettent la mise en place d'une oligarchie « régionale. » Les fondateurs du POB et généralement les principaux animateurs des organisations ouvrières devenus par la suite mandataires, ont accumulé des mandats de toutes sortes. Leurs successeurs perpétuent le système. Cette attitude est dans les années trente une situation de fait. La « société socialiste » est une société bloquée où les possibilités d'ascension sont très limitées. La constitution des listes électorales en est une parfaite illustration. L'arrangement des résultats, combiné à la mise hors « poll » de certaines personnalités, perpétue le pouvoir des gens en place⁴⁰⁸.

Au niveau local, la mise hors « poll » est une pratique bien présente. Cela se traduit parfois par des tensions comme à Wasmes en 1932 et en 1938⁴⁰⁹. Même lorsqu'une personnalité arrive à se classer en ordre utile dans un « poll », l'oligarchie sous un prétexte plus ou moins valable peut l'en écarter. L'exemple cité dans la première partie, de l'exclusion de Walter Dauge en 1936⁴¹⁰, illustre cette manière d'agir.

Au niveau des syndicats, la réalité est la même. Pour les coopératives et les mutuelles, dont leurs représentants au Congrès ne sont pas liés au nombre d'adhérents, le système oligarchique est la règle également.

Dans le Borinage, les fédérations locales réunissent d'office tous les affiliés des groupes d'une même commune. C'est une particularité locale. Par exemple à Liège, les USC, équivalents des *fédérations locales* boraines, fonctionnent sur la base d'adhésions volontaires.

⁴⁰⁸ PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, p. 555.

⁴⁰⁹ PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, p. 556.

⁴¹⁰ Walter Dauge est écarté de la liste électorale pour les élections de 1936, pourtant en ordre utile au « poll ». La raison est qu'il ne respecte plus la discipline de parti. PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, p. 556.

Toujours dans le Borinage, les fédérations locales se réunissent en assemblée générale pour s'entretenir de toutes les questions ayant trait à la politique, aux ordres du jour des assemblées d'arrondissement et les congrès nationaux et internationaux. Pour des raisons pratiques, dans les faits, ce sont le plus souvent les comités de ces fédérations qui se réunissent. En effet, dix fédérations comptent plus de deux mille membres. Il est illusoire de vouloir les réunir dans une assemblée où chacun pourrait participer réellement aux débats.

De plus, lorsqu'il y a une assemblée, contrairement à d'autres régions, elles peuvent réunir beaucoup de participants. Dans ce contexte, les assemblées se transforment en meetings. Les assemblées générales de fédérations groupent le plus souvent les comités des différentes associations qui composent la fédération. Cela fait encore beaucoup de monde. Une grosse commune peut avoir des représentants d'une coopérative, d'une mutualité, d'au moins trois syndicats (mineurs, métallurgistes, industries diverses), des *Jeunes Gardes Socialistes*, d'une fanfare, d'un club de gymnastique...

Ces assemblées en sont réduites à seulement s'occuper de la politique communale⁴¹¹.

Le *Comité fédéral* borain, qui est l'organe directeur de la *fédération*, est composé de membres élus par *l'assemblée plénière* qui sont aussi des membres de droit des grandes organisations sociales, des députés, des sénateurs, des députés permanents, du directeur du journal officiel de la *fédération* et d'un délégué des JGS.

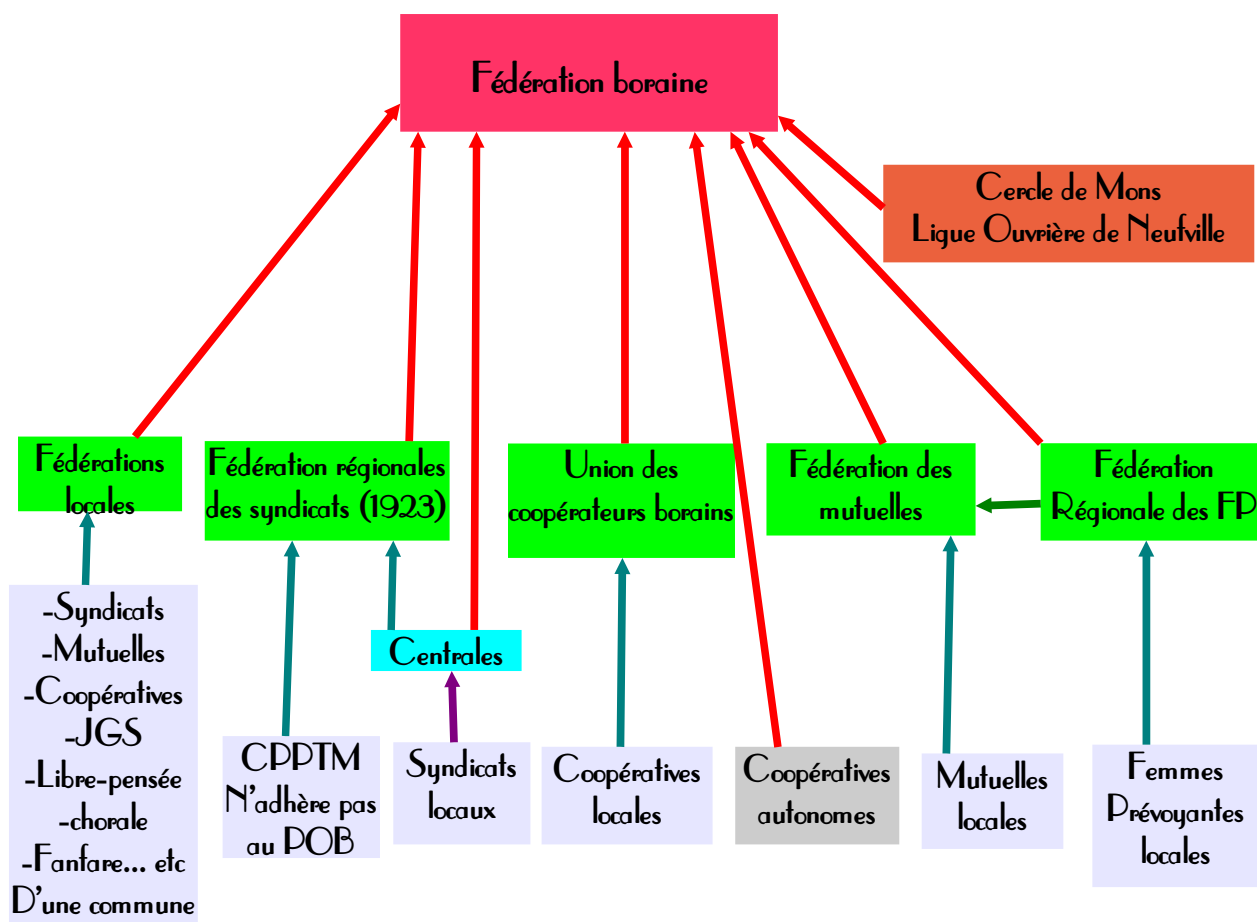
De 1920 à 1936, on observe un transfert des pouvoirs des fédérations locales vers les organisations sociales et les mandataires. En 1920 les fédérations locales sont majoritaires, en 1936, elles n'ont plus que seize représentants sur quarante-deux représentants.

Le phénomène borain peut-être généralisé, à quelques exceptions près, à l'ensemble du pays.

Les fédérations locales sont assujetties à une oligarchie, donnant elle-même naissance à une oligarchie nationale.

⁴¹¹ PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, pp. 528-529.

Pour illustré ce constat voici le schéma de la Fédération boraine⁴¹².



Le Conseil général

En ce qui concerne les délégués au Conseil général, le phénomène local s'y reproduit. Les mandataires et les permanents des organisations sociales s'y retrouvent de plus en plus nombreux. Conscient de ce phénomène, le POB en 1935 décide d'augmenter le nombre de délégués au Conseil général en spécifiant que 40% doivent être choisis en dehors des parlementaires et des permanents. Ils n'ont aucun mandat précis, contrairement aux délégués pour le congrès national⁴¹³.

Le Conseil général est formé de 121 membres à voix délibérative et de plus de 100

⁴¹²PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, pp. 528-534.

⁴¹³PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, p. 533.

membres à voix consultative.

La répartition des voix délibératives est la suivante :

Membres du Bureau	20
Arrondissements	57
Centrales professionnelles	31
Coopératives	6
Mutualités	3
Œuvres nationales affiliées	4

Il apparaît que la composante politique est majoritaire (77 membres sur 121) et donc que le pilier économique, déjà largement noyauté par les politiques, n'a pas les moyens de faire jeu égal avec le pilier politique.

Le Conseil général doit se réunir une fois par mois à Bruxelles avec des séances supplémentaires en cas d'urgence. La grande majorité des membres sont des professionnels de la politique ou des organisations économiques (donc issus en grande partie de l'oligarchie du parti). Les autres peuvent difficilement y participer régulièrement pour des raisons pratiques (frais de déplacement, manque de temps suite à leur vie professionnelle). Pour illustrer ceci retenons que le 17 octobre 1934 il y a 14 excusés et 95 absents, le 6 novembre 1934 : 16 excusés et 83 absents, le 14 novembre 1934 : 12 excusés et 85 absents et le 5 décembre 1934 : 7 excusés et 123 absents. Soit en moyenne pour ces quatre réunions : 104 non présents sur un total de plus ou moins 220.

Cet organe de décision est en réalité plus un organe de ratification des décisions prises par le Bureau du Conseil général qu'un organe réel de décision. Le Bureau du Conseil général grâce à son petit nombre de participant (21 au moment de la prise de décision du 20 février 1935) est le réel organe de décision. Cependant, dans certains cas, un vrai débat démocratique peut se dérouler au Conseil général comme l'illustre la réunion du 26 décembre 1934 évoquée précédemment.

Mais cette réunion n'aboutit finalement que sur des déclarations d'ordre général. Celles-ci ne portant pas à conséquence, le soutien est unanime et sans contrainte. La défense « des intérêts des travailleuses » est laissé à l'appréciation du POB. L'importance de cette réunion du Conseil général est minime comme en témoigne sa préparation au Bureau du

Conseil général du 21 décembre 1934. Lors du déroulement de celui-ci, Il apparaît clairement que les sujets évoqués, bien que très importants, ne peuvent provoquer qu'une protestation de principe.

C'est le Bureau du Conseil général qui décide de laisser plus ou moins de liberté au Conseil général. Il a la même attitude que vis-à-vis du Congrès.

Le Bureau du Conseil général

En février 1935, le Bureau du Conseil général est, comme nous le savons maintenant, composé de 21 membres. On y retrouve les ténors du parti qui décident de tout ce qui est important pour l'avenir du parti. La verticalité décisionnelle s'opère de ce fait du haut vers le bas. En principe une décision est toujours confortée par un vote à la majorité simple du bureau. En réalité la forte personnalité d'Émile Vandervelde en fait le patron de ce Bureau du Conseil général. Toutefois, il n'en est pas le maître absolu et doit tenir compte des rapports de forces au sein du Bureau du Conseil général.

Les groupes de pression y sont représentés et peuvent s'exprimer librement. Mais leur poids est très faible par rapport aux « politiques ». Les JGS et le monde féminin sont particulièrement sous-représentés. Les représentants syndicaux, bien que plus nombreux, ne peuvent espérer avoir la majorité même en s'alliant avec les JGS et les femmes, ou plutôt la femme (Marie Spaak). Cette alliance est d'ailleurs contre-nature (conservatisme des syndicats) et dès lors très improbable.

Tout se joue entre les « politiques ».

Mais ce Bureau du Conseil général doit tenir compte d'une éventuelle réticence des autres organes du parti à entériner leurs décisions. Il y a des statuts contraignants. Mais en lisant les procès-verbaux, on comprend très vite qu'il ne s'agit pas d'une très grande difficulté. Dans les années trente, les statuts seront bafoués au moins à deux reprises par le Bureau du Conseil général (nomination de Paul-Henri Spaak au Bureau, décision du recours aux élections partielles).

Pour terminer, prenons un exemple : les oppositions à la participation gouvernementale de 1935 sont muselées au sein de la Fédération boraine du POB par « *l'organisation*

*pyramidale du parti, ainsi que le rôle dominant des parlementaires.*⁴¹⁴ »

De ce cas, qui confirme notre analyse globale du fonctionnement du POB en février 1935, il ressort que le POB n'est pas un modèle de bon fonctionnement d'une structure démocratique car tout se joue entre un nombre restreint de personnes qui, en plus, n'ont pas le même poids. Les représentants syndicaux du Bureau du Conseil général se plaignent du fait qu'ils doivent toujours s'aligner sur l'avis des politiques⁴¹⁵. Au sein même des politiques socialistes Émile Vandervelde est surnommé « Patron ». Mais qu'est-ce qui justifie ce surnom ? Cette question nous incite à nous interroger sur les rapports de forces au sein du POB.

Les rapports de forces au sein du POB

La manière dont la décision de recourir aux élections partielles est prise correspond à une décision collégiale puisqu'elle est entérinée par le Bureau du Conseil général. Mais le déroulement des événements entraînant cette décision pose question. En effet, rappelons qu'après avoir « proposé » de recourir aux élections partielles, Émile Vandervelde impose rapidement la fin des débats et la ratification de son projet. Pourtant, il laisse dans un premier temps la parole aux membres du Bureau du Conseil général. Il est à remarquer que les divisions, principalement entre syndicalistes et politiques, se réveillent suite à ce débat.

Cet exemple illustre bien pourquoi on surnomme Émile Vandervelde le « Patron ». Au vu des discussions du Bureau du Conseil général des années 1933/1934/1935, la manière d'opérer d'Émile Vandervelde est claire. On peut la résumer en une formule bien connue : « Une main de fer dans un gant de velours ». La stratégie habituelle d'Émile Vandervelde est la suivante :

- commencer par une présentation, souvent consistante et argumentée, d'un projet. Généralement le « Patron » prétend défendre le projet d'un membre du Bureau. Selon les cas, il présente lui-même le projet ou en laisse le soin à son auteur;
- laisser ensuite la parole à l'assemblée;

⁴¹⁴ PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, p. 565.

⁴¹⁵ Déclaration du syndicaliste Alphonse Segier au Bureau du Conseil général du 20 février 1935. Rapport du Bureau du Conseil général, salle de lecture Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

- intervenir de manière concise et radicale pour ne pas laisser se développer la contradiction;
- imposer la fin des débats de manière brusque et réclamer en général un vote sur le projet.

Il peut compter sur le soutien efficace du professeur Désiré Bouchery⁴¹⁶.

De là à conclure qu'Émile Vandervelde est un dictateur, il y a un pas que nous ne franchirons certainement pas. Cependant, la réunion du 20 février 1935 met à jour la possibilité qu'une forte personnalité puisse devenir le seul maître du POB, d'autant plus que la structure du parti lui donne la possibilité d'imposer son choix. Émile Vandervelde est un théoricien et un fin manœuvrier qui n'a pas de concurrent sérieux au sein du BCG jusqu'à l'arrivée de Paul-Henri Spaak, lui aussi fin stratège.

Pierre Daye écrivait à propos de Paul-Henri Spaak : «*Il attachait plus de prix au succès du moment qu'à la doctrine.*⁴¹⁷ » Au moment des faits qui nous intéressent, le rapport de forces entre les deux hommes est en train de basculer en faveur du plus jeune. Émile Vandervelde n'a plus à ce moment que quelques années à vivre. Son handicap auditif lui pèse. Il est en fin de carrière. L'arrivée de Paul-Henri Spaak au Bureau du Conseil général permet au jeune député socialiste d'augmenter son pouvoir au sein du POB. Il s'adapte parfaitement au fonctionnement du BCG. Rappelons que c'est Paul-Henri Spaak qui propose à Émile Vandervelde la solution des élections partielles. Émile Vandervelde devra par la suite perdre la face devant son rival (attribution des portefeuilles dans les deux gouvernements Paul van Zeeland⁴¹⁸). Lors de la prise de décision, l'homme fort est bien Paul-Henri Spaak mais cela ne change en rien le raisonnement concernant le fonctionnement du POB. Cette décision est bien le fait de la volonté de deux hommes, l'un se servant de celui qui détient encore le pouvoir, et l'autre, qui n'est pas dupe, limitant les

⁴¹⁶Nous avons cité trois exemples où Désiré Bouchery participe clairement à la stratégie chère à Émile Vandervelde :

- le 25 mai 1934 lors d'une discussion sur les milices privées;
- le 26 décembre 1934 en calmant l'ardeur féminine sur le travail des femmes;
- au Congrès des 30 et 31 mars 1935 en poussant à la participation gouvernementale.

⁴¹⁷DAYE P., *Petite histoire parlementaire belge*, La renaissance du livre, Bruxelles, 1939, p. 204.

⁴¹⁸Paul-Henri Spaak est un ministre (modeste) mais effectif des PTT et Transport dans le premier gouvernement Paul van Zeeland, tandis qu'Émile Vandervelde est seulement ministre sans portefeuille. Dans le deuxième gouvernement Paul van Zeeland, l'affront est encore plus fort : Paul-Henri Spaak est ministre des Affaires étrangères tandis qu'Émile Vandervelde doit se contenter d'être ministre de la Santé Publique alors qu'il a été ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Jaspar.

dégâts en espérant des jours meilleurs. Cependant, il y a débat et généralement un vote et nous sommes dans le cadre d'une décision collégiale. On ne peut pas parler de comportements dictatoriaux. Toutefois, comme nous l'avons montré, tout l'appareil socialiste est sujet à manipulation. Les autres organes du POB suivent le même procédé. Nous savons maintenant que le débat est « dirigé ».

Pour renforcer cette vision des choses, nous avons expliqué précédemment comment le Congrès extraordinaire a ratifié la décision de recourir aux élections partielles. La décision passe sans grand problème au Congrès extraordinaire car on fait en sorte que celle-ci se fasse sans heurt comme à chaque fois.

Le seul bémol apporté à ce raisonnement est l'attitude d'Arthur Gailly lors du Congrès extraordinaire du 21 février 1935. Il réussit à faire accepter sa demande de vote en faveur de la grève générale. Bien que celle-ci soit rejetée comme le veut le Bureau du Conseil général, ce fait laisse supposer que, via leurs différents représentants au Congrès, les sympathisants-adhérents ont la possibilité de refuser une décision du Bureau du Conseil général. Néanmoins, cette possibilité est très théorique car il y a tellement de garde-fous avant que la contestation puisse s'exprimer au Congrès (premier filtre : les syndicats, USC, Mutuelles et Coopératives. Deuxième filtre : la Commission Syndicale et le Conseil Général. Troisième filtre : le Bureau du Conseil général⁴¹⁹. Quatrième filtre : Émile Vandervelde. Cinquième filtre : la commission chargée de choisir les orateurs au Congrès). Lorsque, malgré tout la contestation s'exprime, la manipulation des votes (choix de la méthode de vote, libellé de la proposition) peut encore orienter le vote.

Nous terminons cette démonstration par un dernier exemple montrant bien la subtilité du système. Le congrès du 27 et 28 octobre 1934, ayant comme sujet principal le maintien

⁴¹⁹Le Bureau du Conseil général prépare soigneusement les Congrès. Sa manipulation des débats, même si elle gêne certains membres, fait naturellement partie des débats. Pour illustrer ceci, voici quelques extraits de la réunion du 14 décembre 1933 en préparation du Congrès de Noël.

Le secrétaire général Joseph Van Roosbroek : « *La semaine passée, le Bureau a décidé de demander à plusieurs camarades de prendre la parole.* »

Le syndicaliste Achille Delattre : « *On ne peut accepter cette façon d'agir. Tout le monde a le droit de parler au Congrès.* »

Le député Georges Hubin : « *C'est une question psychologique. Si nous demandons au Congrès de donner la parole à certains camarades d'abord, ce sera accepté, et le Bureau n'aura pas l'air de vouloir étouffer certaines voix.* »

Henri De Man : « *Je suis d'accord.* »

Van Roosbroek, Joseph, Louis. (Schaarbeek, 2/05/1872, 18/08/1962). Homme politique socialiste. Secrétaire général du POB de 1918 à 1934 et sénateur de 1921 à 1949. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 361.

de l'unité du parti et l'existence de *L'Action socialiste*, donne l'apparence d'un congrès ouvert, où les accusés (Paul-Henri Spaak et ses « encore amis » de *L'Action socialiste*) peuvent se défendre et tenter de gagner la confiance du congrès (ce qu'ils réussissent en grande partie).

Mais si cela se déroule de cette manière c'est parce que le Bureau du Conseil général en a décidé ainsi. Les PV du Bureau du Conseil général concernant la préparation de ce congrès montrent la volonté de la majorité du BCG de ne pas exclure Paul-Henri Spaak et de trouver un compromis préservant l'unité du parti.

Au vu de tous ces différents exemples, le Congrès et les autres organes de décisions, à l'exception du BCG, et dans une moindre mesure du Conseil général (dans certains cas, il joue un rôle mineur) sont écartés des grandes prises de décision du POB.

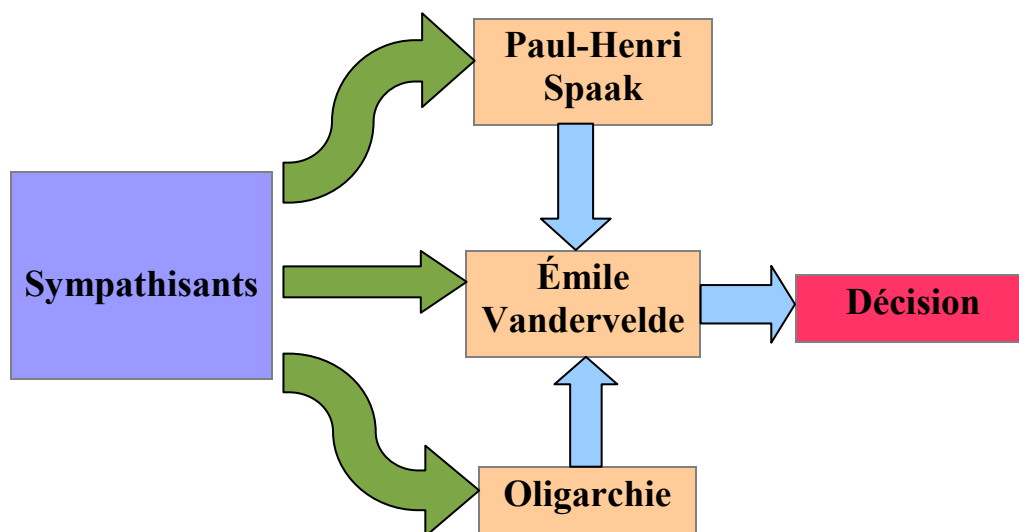
En fait, le POB de 1935 est une suite d'organes, dits de décision, aux mains d'une oligarchie manipulatrice.

Les oligarchies locales donnent naissance à une oligarchie nationale dirigée par les hommes forts du moment.

Les rapports de forces au sein du POB pour la prise de décision sont le résultat de la combinaison de deux niveaux interactifs :

- au niveau décisionnel : un président tout puissant mais devant composer avec Paul-Henri Spaak au moment des faits et une oligarchie puissante s'appuyant sur une structure contraignante du parti. Par contre les sympathisants sont écartés de cette prise de décision, car ils sont muselés par cette structure du parti;
- au niveau de l'influence : un président en déclin mais encore puissant, un Paul-Henri Spaak montant en puissance, une oligarchie dont l'influence est affaiblie suite à ses divisions, des sympathisants influents par un moyen de pression indirect efficace (départ potentiel chez l'ennemi communiste) et un moyen de pression direct par une présence, via les groupes de pression, dans les organes de décision du POB.

Sous forme de schéma le rapport de forces se présente ainsi :



Les flèches bleues représentent une influence directe, tandis que les flèches vertes représentent une influence indirecte.

Entre Émile Vandervelde et les sympathisants, la structure du POB n'est qu'une structure de relais permettant tant bien que mal de véhiculer les aspirations des sympathisants vers Émile Vandervelde. Elles permettent au « Patron » d'imposer ses décisions, mais pas obligatoirement de les appliquer.

Le POB est un parti démocratique dans sa structure, mais dans la réalité des faits il est oligarchique, et un certain nombre de personnes contrôlent la vie du parti. Le témoignage d'Henri De Man est clair sur ce sujet : « *Dans une vaste et vieille organisation telle que le POB, tous les hommes en place s'épaulaient mutuellement : les secrétaires nationaux s'appuyaient sur les secrétaires régionaux, et ceux-ci sur les caciques locaux du type bourgmestre – député – gérant de coopérative – président de mutualité – trésorier du syndicat. La structure de base de ce régime, c'était la soi-disant démocratie des comités élus et automatiquement réélus, qui depuis longtemps n'était plus en fait qu'un*

*truchement pour assurer la suprématie perpétuelle des caciques et des comitards.*⁴²⁰ »

Cependant, cette oligarchie n'est pas toute puissante, elle doit composer avec un statut démocratique, un président très influent et des sympathisants qui peuvent contrarier cette appropriation du pouvoir via leur droit de vote aux assemblées et/ou leur suppression d'affiliation au parti. Toutefois, ces sympathisants n'utilisent que rarement la première possibilité et en dernier recours la seconde. Dans le cas qui nous préoccupe, il apparaît évident qu'Émile Vandervelde use de son influence. L'oligarchie s'incline devant les désirs du « Patron ». Toutefois, comme nous l'avons montré dans la première partie, la puissante fédération anversoise, si elle ne peut faire supprimer le recours aux élections partielles, réussit par son entêtement à ce qu'elle ne soit pas concernée. Les élections partielles de 1920 avaient déjà montré cette force des oligarchies locales.

Ce rapport de forces entre la tête de parti et les oligarchies locales est bien une caractéristique importante du POB. En 1935, le patron est toujours Émile Vandervelde. Il n'a cependant pas tout pouvoir. Il peut imposer une décision en jouant sur les divisions de l'oligarchie. Mais dans l'application de celle-ci, il devra composer avec les oligarchies locales. Henri De Man, à nouveau, témoigne de cet état de fait. Il réussit à la même époque à faire adopter une réglementation contre le cumul. Elle ne sera appliquée que très partiellement à cause de la résistance des oligarchies locales⁴²¹.

Le seul point où toutes les oligarchies (locales et nationales) s'entendent parfaitement est de faire croire à un fonctionnement démocratique du parti.

Cette conclusion est en accord avec l'approche sociologique de Robert Michels : « *L'organisation est la source d'où naît la domination des élus sur les électeurs, des mandataires sur les mandants, des délégués sur ceux qui les délèguent. Qui dit organisation dit oligarchie.* »⁴²² Le phénomène oligarchique découle des transformations psychiques des différentes personnalités du parti. Les chefs qui, au début, apparaissent naturellement et exercent leur fonction à titre occasionnel et gratuit, deviennent par la suite stables et inamovibles. Tout parti fonctionne grâce à une puissance oligarchique qui repose sur une base démocratique⁴²³. Le politologue Maurice Duverger constate que la

⁴²⁰DE MAN H., *Après coup (mémoires)*, Éditions de la Toison d'or, Bruxelles, 1941, p. 213.

⁴²¹DE MAN H., *Après coup (mémoires)*, Éditions de la Toison d'or, Bruxelles, 1941, pp. 215-216.

⁴²²MICHELS R., *Les partis politiques*, Champs Flammarion, Paris, 1971, p. 296.

⁴²³MICHELS R., *Les partis politiques*, Champs Flammarion, Paris, 1971, p. 296.

proportion d'ouvriers est plus grande parmi les dirigeants communistes, désignés de manière autocratique, que parmi les dirigeants socialistes, choisis par des méthodes plus démocratiques. Les sympathisants de moindre éducation ont tendance à élire des candidats diplômés, qu'ils jugent plus capables de défendre leurs intérêts au Parlement qu'un simple citoyen démuné des mêmes diplômes⁴²⁴.

Le cas de Rex

Le malaise des affiliés

Dans la partie historique plusieurs témoignages montrent le malaise des sympathisants rexistes :

- le témoignage du leader nationaliste flamand Henri Borginon;
- celui du député rexiste Ursmer Legros;
- le rapport de la Sûreté de l'État;
- le témoignage du militant rexiste Gilles Delvigne.

Tous ces témoignages concrets démontrent l'existence d'un mal-être au sein du parti rexiste. De plus, ce sentiment est consolidé par le fonctionnement du parti. En effet, le seul contact entre Léon Degrelle et ses militants ne peut se faire que via des rassemblements de masses.

La structure empêche encore plus qu'au sein du POB l'expression des militants. Ceux-ci ne sauraient être que frustrés. En effet, le fonctionnement autoritaire d'un parti n'est efficace que si les dirigeants donnent satisfaction aux militants. Or, nous savons que ce n'est pas le cas. Les militants n'ont même pas la consolation de se croire écoutés.

Tout comme pour le POB, plusieurs groupes de pression jouent un rôle important dans la naissance et l'entretien de ce mal être des sympathisants rexistes.

Nous allons expliquer l'action de trois de ces groupes de pression. Tout comme pour le POB, ce sont les trois plus importants. Les organisations féminines rexistes et les organisations de jeunesse rexistes sont également des groupes de pression mais n'ont pas la même influence que pour le parti socialiste. En effet, le premier est encore

⁴²⁴DUVERGER M., *Les partis politiques*, Librairie Armand Colin, Paris, p. 186.

embryonnaire et aucune femme ne fait partie du conseil politique de Rex (organe suprême du parti). Le mouvement des jeunesses rexistes est également à son début et particulièrement déforcé par le fait que beaucoup de jeunes sont actifs dans les autres structures du parti. Il n'y a donc pas d'esprit de corps tel que l'on peut rencontrer chez les Jeunes Gardes Socialistes.

Cela est normal pour un parti qui s'est formé début 1936; il n'a qu'un peu plus d'un an d'existence lorsque l'élection partielle de Bruxelles est provoquée. Il résulte de cette situation la particularité que les groupes de pression influençant fortement le parti rexiste sont de composition mixte, c'est-à-dire composés de militants rexistes, de militants et dirigeants catholiques et de sympathisants de droite.

Nous retenons trois groupes de pression mixte :

- la mouvance politique catholique;
- la droite radicale;
- l'église catholique.

La mouvance politique catholique

La grande famille politique catholique en cette année 1937 est divisée en trois grands partis : le parti Catholique, le parti nationaliste flamand et le parti rexiste. Cette division n'est pas définitive, l'histoire nous l'apprendra.

Que veulent ces électeurs catholiques ?

Fondamentalement, ils ne sont pas majoritairement révolutionnaires, même ceux qui réclament un changement de régime l'espèrent en général dans la légalité et sans heurts. Ils veulent simplement un retour aux valeurs catholiques. Ils sont conscients que ce n'est pas dans des gouvernements de coalition, où l'on retrouve des idéologies différentes, que cela est possible. C'est pourquoi, ils aspirent à un gouvernement fort, dirigé sans concessions par les politiques catholiques comme au bon vieux temps⁴²⁵.

Une arrivée des rexistes en tant que telle effraie les catholiques restés fidèles au Parti

⁴²⁵ Les catholiques ont été seuls au gouvernement du 16 juin 1884 au 18 janvier 1916. Ensuite, ils ont dû partager le pouvoir à l'exception d'un jour (13/5/1925, gouvernement Vande Vyvere). Les différents gouvernements où les socialistes étaient présents ne leur laissent guère de bons souvenirs. MABILLE X., *Histoire politique de la Belgique*, CRISP, Bruxelles, 1986, pp. 185 et 228.

catholique dans la mesure où elle serait violente, mais probablement beaucoup moins dans le cadre d'une grande réconciliation catholique. Selon Dominique Colas⁴²⁶, si on analyse les comportements électoraux dans les démocraties pluralistes, il y a dans le comportement électoral un sentiment d'appartenance. Ce sentiment peut être religieux, de classe, de profession, de lieu. Autrement dit, un catholique aura tendance à voter pour un parti catholique, un ouvrier pour un parti se réclamant des ouvriers, un indépendant pour un parti défendant cette catégorie sociale etc.⁴²⁷

Pour les électeurs catholiques, ne vaut-il pas mieux gouverner avec les rexistes plutôt qu'avec les socialistes ?

Les classes moyennes, où les catholiques sont nombreux, bénéficient le moins de la reprise économique, se sont radicalisées et trouvent un relais politique intéressant à première vue dans le rexisme.

Selon l'inspecteur honoraire de la Banque nationale de Belgique, Jacques Morisseaux⁴²⁸, le mécontentement des classes moyennes envers les gouvernements Paul van Zeeland s'est surtout manifesté dans la couche inférieure de la classe moyenne.

Cela est dû à plusieurs malentendus :

- la dévaluation de 28 % du franc belge provoque chez un grand nombre de modestes épargnants le sentiment que Paul van Zeeland a lésé dans ses intérêts les plus légitimes la petite bourgeoisie, l'éternelle sacrifiée. Or le gouvernement van Zeeland I ne fait qu'officialiser une situation qui ne lui est pas imputable;
- la conversion des rentes est également mal comprise par la classe moyenne. Or celle-ci s'impose dans l'intérêt général, et elle offre également certains avantages (unification à 4 %, prime de 5 % en capital, plus le profit résultant de la hausse de la bourse);
- la politique dans le domaine des échanges internationaux provoque également une méprise. Le gouvernement Paul van Zeeland vise surtout le maintien approximatif

⁴²⁶Colas, Dominique. Professeur en Science politique, chercheur et directeur notamment de l'École doctorale de l'IEP de Paris.

⁴²⁷COLAS D., *Sociologie politique*, Puf, Paris, 1994, pp. 163-173.

⁴²⁸Morisseaux, Jacques. Inspecteur honoraire de la Banque nationale de Belgique, auteur de plusieurs livres économiques. MORISSEAU J., *Évolution sociale ? Ou faillite économique ?*, Imprimerie E. Vansintejan, Bruxelles, 1939.

des prix extérieurs de la Belgique. Il veut ainsi éviter des représailles douanières de la part des marchés acheteurs ou concurrents. Autrement dit, il limite l'impact de la dévaluation sur les prix à l'exportation, pour ne pas envahir les marchés extérieurs et provoquer une réaction de protectionnisme;

- la planification des réformes, échelonnée dans le temps, en commençant par celles qui ne sont pas les plus favorables à la classe moyenne, n'est pas bien comprise par cette dernière : « *les classes moyennes, ces perpétuelles déshéritées, ont cru que la sollicitude du gouvernement van Zeeland ne s'adressait pas à elles; qu'une fois de plus, elles seraient les grandes sacrifiées, que les réformes sociales s'accompliraient à leurs dépens, sinon à leur détriment; que la classe ouvrière et la grosse industrie seraient seules favorisées dans l'œuvre de rénovation nationale.*⁴²⁹ »

Ces quiproquos sont notamment dus à Paul van Zeeland, qui n'a pas trouvé le temps pour expliquer aux gens sa politique. Il est en partie excusable car bien que catholique, il n'appartient à aucun parti politique et ses dons d'orateur et de tribun - selon ses propres dires - ne sont pas des meilleurs⁴³⁰.

Pourtant la reprise économique est bien là mais la classe moyenne n'en retire pas encore suffisamment de bénéfice pour adhérer à la politique de Paul van Zeeland. Il s'agit dans le cadre de cette crise d'une contestation d'un gouvernement non pas due à une situation économique générale défavorable; il s'agit en fait d'une contestation engendrée par l'incompréhension de la méthode employée par le gouvernement.

Pour une partie de la classe moyenne, il faut un autre gouvernement, beaucoup plus attentif à leur demande, que celui de Paul van Zeeland qui favorise, à leurs yeux, les capitalistes et les socialistes.

Selon le professeur socialiste R. J. Lemoine⁴³¹, le mouvement des classes moyennes de l'époque « *comporte des aspects réactionnaires et n'exclut même plus la violence,*

⁴²⁹MORISSEAU J., *Évolution sociale ? Ou faillite économique ?*, Imprimerie E. Vansintejan, Bruxelles, 1939, p. 5.

⁴³⁰MORISSEAU J., *Évolution sociale ? Ou faillite économique ?*, Imprimerie E. Vansintejan, Bruxelles, 1939, pp. 1-7.

⁴³¹Lemoine, R. J. (1897, 1938). Professeur socialiste à l'ULB. Chef de cabinet d'Henri De Man. Auteur de plusieurs livres économiques. VANTHEMSCHE G., *L'élaboration de l'Arrêté Royal sur le contrôle bancaire*, Vrije Universiteit Brussel, 1935, p. 389.

notamment en matière de prise de pouvoir politique, comme le prouve l'Europe centrale. ⁴³²» Les classes moyennes sont devenues une force politique. Pourtant, les rexistes sont encore loin de vouloir recourir à la violence pour la prise de pouvoir comme en témoigne l'échec du 25 octobre 1936. Nous y reviendrons plus loin.

Léon Degrelle n'a fait qu'utiliser une crise provoquée par les malaises institutionnels, politico-financiers et internationaux. Comme démontré précédemment, il n'est pas le premier à dénoncer cette crise politico-financière. Il donne, par son engagement, un coup d'accélérateur au malaise des classes moyennes mais ne peut éviter dans sa quête du pouvoir d'être discrédité par son idéologie autoritaire. Il apparaît aux yeux de la mouvance politique catholique non comme un ennemi mais plutôt comme un homme proche de leurs préoccupations ayant une fâcheuse tendance à l'autoritarisme.

Il y a donc convergence des électeurs catholiques pour que Rex rentre dans le giron catholique, même si cela doit passer par le partage (momentané ?) du pouvoir. L'Église catholique condamne le rexisme en novembre et décembre 1936, mais contrairement à ce qui se passe en avril 1937, de manière telle que la porte reste ouverte pour le retour des brebis égarées et de leur berger. La présence des socialistes au gouvernement crée une dynamique poussant l'ensemble des électeurs catholiques à réclamer l'éviction du POB du gouvernement.

Le parti rexiste est un sous-groupe de cette mouvance politique catholique. Celle-ci a une importance capitale dans le comportement de Léon Degrelle le 27 février 1937. La pression des partisans du « Chef » sur ce dernier est accentuée par celle des autres membres de la mouvance politique catholique. En effet, ces derniers demandent la même chose que les militants rexistes. Ils créent un appel d'air en restant fidèles au parti catholique ou aux nationalistes flamands.

Ce phénomène est remarquable, car il s'agit d'un groupe de pression sans structure officielle qui se manifeste à l'occasion de cette crise. Sa force est réelle comme le montre le vote de la loi « cadenas » concernant les grands magasins. Pour rappel, les classes moyennes catholiques, qui sont un sous-groupe de la mouvance politique catholique, exercent une telle pression que catholiques, nationalistes flamands et rexistes votent de concert cette loi favorable aux petits commerces. Or ce vote commun comporte des

⁴³² LEMOINE R. J., in *Annales*, n°32, 1935, p. 160.

risques pour les trois partis. En effet :

- les catholiques, initiateurs du projet de loi, mettent à mal le gouvernement d'union nationale dont la composante socialiste ne veut pas de cette loi menaçant la progression des magasins de l'union coopérative. Ces derniers s'abstiennent lors du vote;
- les rexistes sont déforcés par l'initiative catholique qui reprend à son compte la défense de la classe moyenne catholique et qui agit au contraire des rexistes, incapables de concrétiser leurs revendications par leur absence au gouvernement. Le fait de voter avec les catholiques gouvernementaux ne peut que nuire à la dynamique rexiste. Mais ils sont coincés et ne peuvent faire autrement;
- les nationalistes flamands sont dans la même situation que les rexistes.

Malgré ces risques, les trois partis concernés n'ont pas le choix s'ils veulent conserver ou retrouver leur électorat de la classe moyenne catholique. Ils doivent être particulièrement attentifs à ne pas indisposer ce sous-groupe de pression de la mouvance politique catholique.

Cependant, il n'est pas le seul groupe de pression influent. Voyons en d'autres.

La droite radicale

Au sein de la droite radicale, le réflexe contre les socialistes que l'on a connu fin des années 20 sous le ministère Jules Renkin⁴³³ est de retour. Le 30 août 1936, lors d'un discours, le sénateur catholique René de Dorlodot⁴³⁴ fait appel à « *l'union des forces de l'ordre* » en proposant une alliance contre les socialistes regroupant les catholiques traditionnels, les démocrates-chrétiens, les libéraux, Rex et les nationalistes flamands. Gustave Sap défend également une coalition de droite. Les accords Rex-VNV et KVV-VNV auxquels l'ex-ministre est plus ou moins impliqué témoignent de ces divers rapprochements⁴³⁵.

⁴³³Renkin, Jules, Laurent, Jean, Louis. (Ixelles, 3/12/1862, Bruxelles, 15/07/1934). Homme politique catholique. Docteur en droit. Plusieurs fois ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 281.

⁴³⁴De Dorlodot, René, Marie, Gabriel (Baron 1920). (Tardais, France, 1883-1970). Homme politique catholique. Sénateur de Charleroi-Thuin de 1928 à 1949. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 72.

⁴³⁵VAN HAEGENDOREN M., *Le parti socialiste belge de 1914 à 1940*, EVO, Bruxelles, 1995, p. 116.

Pour les rexistes, le raisonnement est le même : si on doit partager le pouvoir, il vaut mieux le faire avec des catholiques, éventuellement avec les nationalistes flamands ou des libéraux, mais surtout pas avec les socialistes. Pour les nationalistes flamands, il est plus facile d'obtenir l'autonomie de la Flandre avec les rexistes plutôt qu'avec les libéraux ou les socialistes. Pour les libéraux, un Léon Degrelle assagi peut être toléré en raison de son hostilité envers les partis socialiste et communiste. Cette droite radicale ne bénéficie pas de structures officielles malgré la volonté de certains. Son effet sur le « Chef » est comparable à celui de la mouvance politique catholique. Elle accentue la pression sur le leader rexiste. Si la droite radicale s'organise sans Léon Degrelle, il est probable que de nombreux partisans quittent Rex pour un parti de cette mouvance. Si le « Chef » en fait partie, il doit en être le leader, ne serait-ce que parce qu'il représente la politique nouvelle et ne peut être à la botte des anciens. Il est difficile de croire que les partisans rexistes acceptent que leur leader reçoive des ordres d'un ancien de la droite. D'autant plus qu'ils semblent accepter l'attitude assez désinvolte du « Chef » vis-à-vis de l'Église catholique. Cela crée le phénomène de la double contrainte pour Léon Degrelle. Il doit être le chef de la droite radicale, qui lui est nécessaire pour accéder au pouvoir, mais celle-ci ne le veut pas comme leader. En février 1937, il doit trouver la solution. Ce sera l'élection partielle.

L'église catholique

Un groupe de pression qui, par contre, bénéficie d'une structure officielle, est l'Église catholique. Son rôle est important dans cette crise. Par son intervention, via des écrits officiels de la tête ecclésiastique appuyés par les sermons des prêtres du pays, l'Église catholique influence l'orientation et le déroulement de la sortie de la crise. L'effet direct de cette influence est l'accentuation du malaise au sein des sympathisants rexistes. Ces derniers pourraient oublier leurs soucis si Léon Degrelle arrive au pouvoir et leur donne satisfaction. Par conséquent cela accentue la pression sur le « Chef ».

Il est nécessaire de distinguer ce groupe de pression de celui de la mouvance politique catholique, parce que ce dernier, en plus de pas avoir de structure officielle, regroupe des citoyens dont certains, bien que respectant les directives de l'Épiscopat, sont totalement indépendants de l'Église catholique. De plus, au vu des faits historiques, l'Église catholique, si elle influence par ses prises de position la mouvance politique catholique, ne

suscite pas de changement d'attitude chez Léon Degrelle, mais elle oblige le leader rexiste à des tours de passe-passe dont il a le secret, ce qui le discrédite.

Tout comme pour le POB, l'oligarchie rexiste, en plus du malaise des sympathisants, a la peur de perdre les futures élections.

La peur d'un futur échec électoral

Contrairement à la situation des socialistes, nous n'avons pas de chiffres prouvant la véracité de cette idée. Mais il est évident que les témoignages de la première partie, démontrant le malaise des militants, ne sauraient que porter les dirigeants rexistes au pessimisme s'ils n'ouvrent pas rapidement les portes du pouvoir. C'est d'autant plus vrai que les élections sont prévues en 1940. Ils doivent profiter de la vague de sympathie de 1936 le plus rapidement possible. Le temps joue contre eux. Leurs adversaires ont largement le temps de redresser la situation si la législature va à son terme. La loi « cadenas » concernant les grands magasins votée le 10 décembre 1936 illustre cette tendance. Elle permet au gouvernement de couper l'herbe sous le pied des rexistes en réalisant sous son initiative ce que réclament les rexistes au nom des classes moyennes.

Tout comme pour le POB, afin d'asseoir l'interaction entre les militants, les dirigeants et les demandes des uns et des autres, analysons le fonctionnement du parti rexiste.

Organisation du parti rexiste

Considérations générales

Selon l'historien Jean Michel Étienne, Léon Degrelle nomme les principaux dirigeants. Ceux-ci nomment à leur tour leurs subordonnés. L'inférieur est responsable devant son supérieur qui a tout pouvoir sur lui. Rien n'est prévu dans les statuts pour que la base puisse s'exprimer⁴³⁶. Mais ce système a ses limites. Comme nous l'avons montré précédemment, Léon Degrelle ne fait jamais démissionner un de ses parlementaires sans son accord. Cela démontre les limites de l'autoritarisme du « Chef »⁴³⁷. C'est bien le cas

⁴³⁶ETIENNE J.M., *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Bruxelles, 1968, pp. 76-82.

⁴³⁷Léon Degrelle dans le *Rex* du 11 octobre 1935, page 4, première colonne, veut que les députés, au moment de leur entrée en fonction, lui donnent : « *Une lettre de démission en blanc de tous les candidats*, 161.

dans la période qui nous intéresse. Le parti rexiste va passer d'une structure artisanale jusque fin 1936 à une structure plus professionnelle par la suite, celle-ci renforçant les pouvoirs du « Chef ».

Évolution de la structure

Outre son Secrétariat général composé de plusieurs employés et son Cabinet qui est un office de direction des affaires, Léon Degrelle contrôle le Conseil politique de Rex⁴³⁸, créé le 11 novembre 1936. Celui-ci est composé de trois représentants de Rex-Vlaanderen, de trois représentants de Rex-Wallonie et de deux représentants de Rex-Bruxelles. Pourtant, il est dit que : « *Cet organe travaillait déjà auparavant et se trouvait à côté du leader de Rex avant la fondation du rexisme.*⁴³⁹ » Selon H. Masson, le Conseil politique est créé en mars 1936 et est dissout le 14 juin 1937 pour être remplacé, le 21 du même mois, par un Bureau Exécutif composé de cinq membres nommés par Léon Degrelle : José Streel, Jean Denis⁴⁴⁰, J. De Lophem, Ursmad Legros et Paul de Mont⁴⁴¹. Le Conseil politique se réunit plusieurs fois par semaine, en conférences, habituellement sous la présidence de Léon Degrelle. Il s'occupe de toutes les questions politiques qui engagent le mouvement⁴⁴². Son rôle semble seulement consultatif. Au moment des faits, il est composé de José Streel, Jean Denis, Carlos Leruitte⁴⁴³, Paul De Mont, E. Mertens, Hubert d'Ydewalle, Pierre Daye, Xavier de Grünne⁴⁴⁴, Gustave Wyns, Ursmard Legros et du secrétaire général Alfred Olivier. Sur le plan politique, l'implantation est à base régionale : permanences d'arrondissements

démission qui permettra aux chefs du parti d'éliminer sans esclandre, par la suite, les mandataires qui auraient fauté ». Ces écrits alimentent la polémique sur la main mise du « Chef » sur ses élus. Dans les faits, aucun élément ne permet d'affirmer que Léon Degrelle possédait de tels écrits.

⁴³⁸ DAYE P., *Léon Degrelle et le rexisme*, A. Fayard & Cie, Paris, 1937, p. 230.

⁴³⁹ *De nieuwe staat*, le 11 novembre 1936, page 1.

⁴⁴⁰ Denis, Jean, Marie, Louis, Ghislain. (Chastre-Villeroux-Blamont, 10/11/1902, ?). Docteur en philosophie, journaliste. Représentant de l'arrondissement de Namur du 24/05/1936 à 1939. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 102.

⁴⁴¹ MASSON H., *Archives Rex et mouvements wallons de collaboration, inventaires 9*, Ministère de l'éducation nationale et de la culture française et néerlandaise, Bruxelles, 1981, pp. I et II.

⁴⁴² DAYE P., *Léon Degrelle et le rexisme*, A. Fayard & Cie, Paris, 1937, p. 230.

⁴⁴³ Leruitte, Carlos, Jules, Clément. (Liège, 4/03/1903, Lumbumbashi, Congo, 26/02/1968). Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Liège du 24/05/1936 à 1939. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 221.

⁴⁴⁴ De Hemricourt de Grünne, Xavier. (Rixensart, 1894, 1944). Alpiniste et explorateur. Diplômé d'histoire de la sociologie. Sénateur de 1936 à 1939. DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des belges, A-H*, Le cri édition, Bruxelles, 1998, p. 142.

(38 en 1937) et sections locales. Cependant, comme à Liège, on peut trouver une structure provinciale, d'arrondissements et de cantons⁴⁴⁵.

Cette structure, résultat d'une évolution un peu anarchique, va être modifiée de manière plus professionnelle.

Le 10 juillet 1938, au congrès national de Lombeek-Notre-Dame, est adopté un règlement organique qui établit une hiérarchie précise :

- le « Chef » ;
- les Chefs de région;
- les Chefs de provinces;
- les Dirigeants a) d'arrondissement, b) de district, c) de commune.

Les institutions prévues sont les suivantes :

- le Conseil Général, installé le 17 juillet 1939;
- les Conseils régionaux;
- le Congrès⁴⁴⁶.

Le mouvement rexiste comporte quatre régions : Rex-Wallonie, Rex-Vlaanderen, Rex-Bruxelles, et Rex-Allemand.

Administrativement, l'organisation rexiste comprend :

- des permanences d'arrondissement;
- des sections locales.

Chaque section comprend un certain nombre de services :

- le service de propagande;
- le service d'ordre et de propagande (SOP) dissout en janvier 1937, à la suite de la loi sur les milices;
- le service féminin;
- Rex-Colonial;
- les jeunesses rexistes, dissoutes en janvier 1937 et remplacées par l'Association de Campement et de Tourisme.

⁴⁴⁵ETIENNE J.M., *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Bruxelles, 1968, pp. 76-82.

⁴⁴⁶MASSON H., *Archives Rex et mouvements wallons de collaboration, inventaires 9*, Ministère de l'éducation nationale et de la culture française et néerlandaise, Bruxelles, 1981, p. II.

L'ensemble des organisations rexistes (à l'exception des syndicats) étaient regroupées dans le Front populaire de Rex.

L'administration générale de la Centrale de Rex était assurée par H. Huvelle⁴⁴⁷.

En dehors de cette structure politique, Rex tente de s'équiper d'autres instances, à l'image du POB.

Une confédération rexiste du travail est constituée fin 1936. Elle regroupe des syndicats, des coopératives et des mutualités ; les *arbeides orde* dans les Flandres et *l'ordre du travail* en Wallonie représentent un nouveau modèle d'organisation syndicale, prolétaires et employeurs devant être rassemblés en son sein.

Les syndicats proprement dit sont regroupés dans la Confédération Rexiste du Travail composée par les ouvriers et les employés des professions industrielles et agricoles. Elle est intégrée ensuite dans *l'ordre du travail* et dans deux autres organismes :

1. la Confédération Rexiste de l'Agriculture;
2. la Confédération Rexiste de l'Artisanat, de l'Industrie et des Professions Libérales, regroupant les classes moyennes et les corporations proprement dites⁴⁴⁸.

Leur influence début 1937 n'est pas connue, mais si elle existe, cela ne saurait être que du même ordre que celui des organisations syndicales. C'est-à-dire augmenter la pression sur le leader rexiste.

Les rapports de forces au sein de Rex

La structure de Rex simplifie fortement l'analyse des rapports de forces au sein de Rex. Elle donne la possibilité sans faille à Léon Degrelle d'imposer ses choix. La seule question est de savoir ce qui peut influencer la décision de Léon Degrelle.

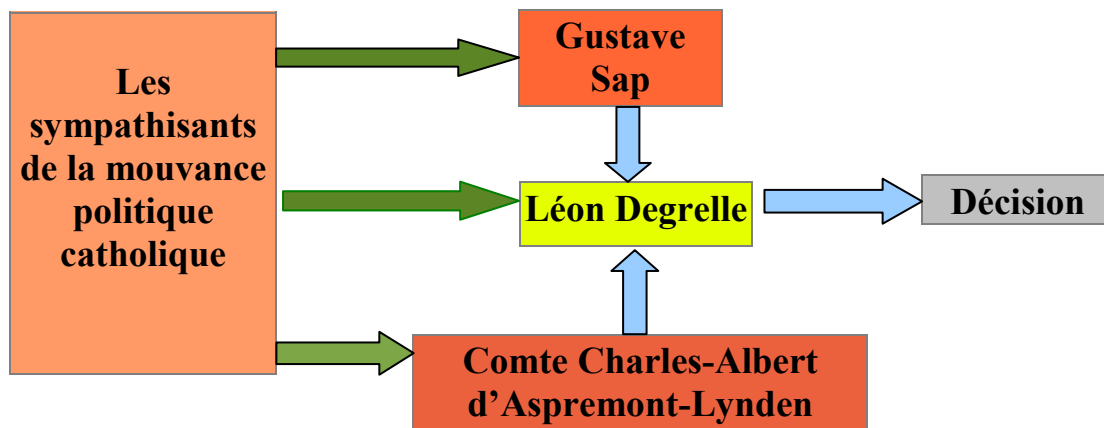
Les rapports de forces au sein de Rex quant au recours à l'élection partielle sont le résultat de la combinaison de deux niveaux interactifs :

- au niveau décisionnel : c'est Léon Degrelle qui décide;
- au niveau influence : Léon Degrelle est influencé par Gustave Sap, le comte Charles-Albert d'Aspremont-Lynden et les sympathisants de la mouvance politique catholique.

⁴⁴⁷MASSON H., *Archives Rex et mouvements wallons de collaboration, inventaires 9*, Ministère de l'éducation nationale et de la culture française et néerlandaise, Bruxelles, 1981, p. III.

⁴⁴⁸DAYE P., *Léon Degrelle et le rexisme*, A. Fayard & Cie, Paris, 1937, pp. 225-226.

Nous avons opté précédemment pour une influence de Gustave Sap et fait confiance dans l'appréciation de Pierre Daye et Hubert d'Ydewael qui minimisent fortement l'influence des membres du Conseil politique et par conséquent celle de l'oligarchie du parti. Le comte Charles-Albert d'Aspremont-Lynden, en tant que leader de la droite catholique à la recherche d'un « front de droite », a certainement également influencé Léon Degrelle. C'est pourquoi le rapport de forces peut prendre la forme du schéma ci-dessous :



Les flèches bleues représentent une influence directe, tandis que les flèches vertes représentent une influence indirecte.

Le parti rexiste, par ses structures, se place dans la catégorie des partis oligarchiques. La réalité est que les décisions sont prises par un seul homme : Léon Degrelle. Les influences même extérieures ne changent rien au fonctionnement décisionnel. C'est Léon Degrelle qui, quoi qu'il se passe, prend la décision finale. Cependant, cette-ci est prise de manière collégiale, mais n'est pas entérinée par un vote et de plus, elle est prise en dehors du Conseil politique, avec l'appui de personnes extérieures⁴⁴⁹. Nous sommes dans la situation d'une décision collégiale non-officielle.

En fait, la ligne de conduite est réservée à Léon Degrelle. Il n'y a pas de ratification, ni par le Conseil politique ni par un quelconque Congrès. Cependant, l'influence de la mouvance

⁴⁴⁹Il est à noter que cela n'est pas obligatoirement la règle. La décision de poursuivre la campagne électorale de l'élection partielle de Bruxelles, après le « coup de crosse » du cardinal Van Roey, a été prise, majorité contre opposition, par le Conseil politique de Rex. Dans cette recherche la règle que nous avons établi concerne un moment bien précis (prise de décision de recourir à l'élection partielle) et ne peut être considérée comme la règle générale. Pour en établir une, il est nécessaire d'entreprendre une recherche complémentaire qui ne se justifie pas dans cette recherche.

politique catholique, bien qu'elle n'apparaisse pas au travers du fonctionnement du parti rexiste, car elle n'a pas de représentation officielle, est importante et se fait par des canaux autres que ceux de la structure du parti.

Comparaison

Le malaise décelé au sein du parti socialiste et du parti rexiste repose sur les deux mêmes causes :

- l'influence de plusieurs groupes de pression;
- le mode de fonctionnement du parti.

L'influence des groupes de pression

Les groupes de pression engendrent dans les deux cas la même peur pour les oligarchies des deux partis : celle de voir les sympathisants rejoindre les formations politiques de la même famille et par conséquent de perdre les futures élections. Le fait que les groupes de pression soient majoritairement « potentiels » pour Rex et majoritairement structurés pour le POB ne modifie en rien le constat.

Les oligarchies dirigeantes dans cette perspective de perte d'influence sur la politique belge se voient obligées de réagir immédiatement.

Le mode de fonctionnement du parti

Le mode de fonctionnement des deux partis accentue le malaise des sympathisants et par effet boomerang la peur de l'oligarchie. Cependant, le parti rexiste n'a pas le même fonctionnement que le parti socialiste. Mais les effets de celui-ci sont les mêmes sur ses adhérents.

Le fonctionnement de Rex n'étant pas celui du POB, une comparaison détaillée est nécessaire afin d'expliquer pourquoi, en finalité, nous obtenons un même sentiment de malaise des adhérents des deux partis.

Pour ce faire, utilisons une grille de comparaison.

Grille de comparaison

Grâce à une grille de comparaison spécifique à cette recherche, nous démontrons

qu'effectivement le POB et Rex ne sont pas démocratiques face à la prise de décision de recourir à l'élection partielle.

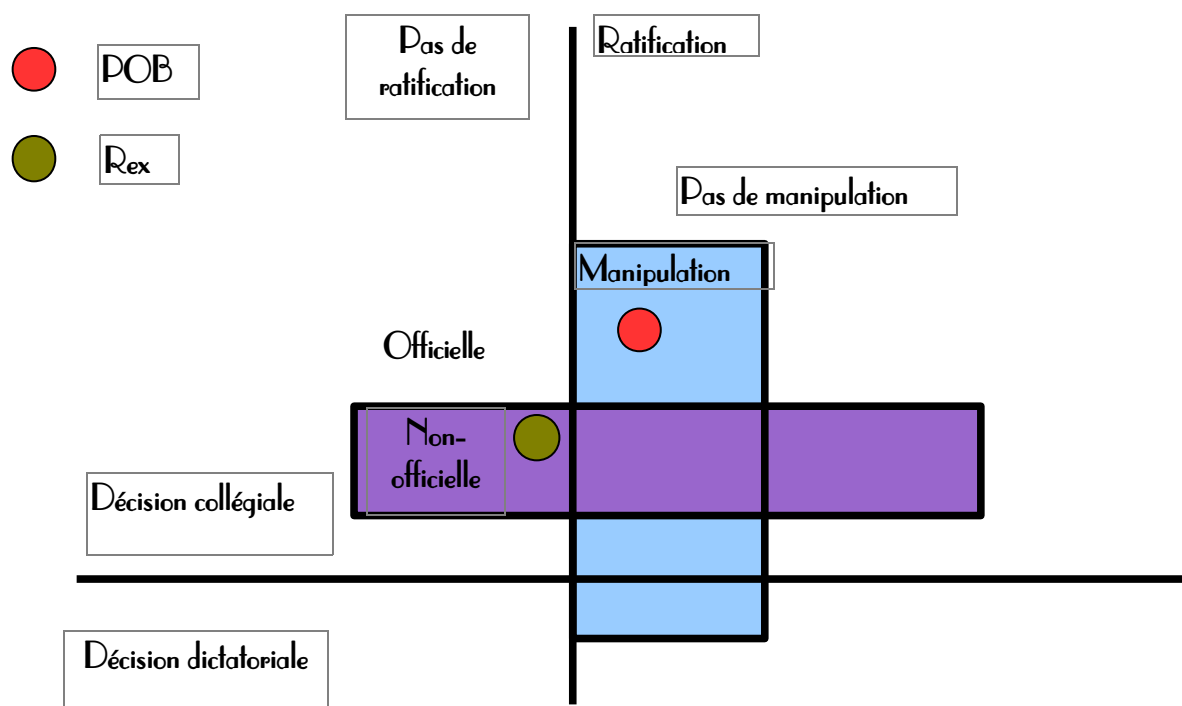
La grille de comparaison est basée sur quatre critères.

Le choix de ces critères est lié à la manière dont le POB et Rex ont opté pour le recours aux élections partielles :

- le premier indique la manière dont une décision est prise au sein d'un parti. Celle-ci est soit autoritaire, soit collégiale (c'est le chef du parti ou un petit nombre de personnes qui décident);
- le deuxième représente l'éventuelle approbation de la décision par les membres du parti;
- le troisième nous apprend si la manière d'approbation par les membres du parti est démocratique ou non;
- le quatrième nous permet de voir si les décisions sont prises par une oligarchie officielle ou « modulable ». C'est-à-dire une oligarchie dont les membres peuvent être changés selon le bon vouloir du leader du parti.

Grâce à cette grille, nous pourrions voir directement où se situent les deux partis du point de vue décisionnel. Pour le POB, en fonction de ce que nous avons démontré : il y a une décision collégiale officielle, ratifiée par un congrès manipulable. En ce qui concerne le parti rexiste : nous avons une décision collégiale « modifiable », non ratifiée.

Sous forme de schéma, nous obtenons :



Grâce à cette grille de comparaison, il ressort, grâce au placement des deux partis de manière simple qu'ils ne sont pas de même nature même s'ils ont un comportement similaire dans une situation comparable.

Le sentiment des adhérents est basé sur une situation réelle car un parti respectant les règles démocratiques de décision doit se situer dans la partie ratification du schéma. Mais cette ratification ne peut faire l'objet de manipulation. C'est-à-dire que la décision est prise de façon collégiale, officielle, et avec une ratification des membres sans manipulation. Or, le seul des deux partis qui se trouve du « bon côté », le POB, ne respecte malheureusement pas la dernière condition.

Maintenant que nous avons montré les similitudes et les différences entre le POB et Rex, formalisons le comportement de contestation du militant. Cela nous sera utile dans la conclusion générale.

Nous avons vu que par son appartenance à certains groupes ou sous-groupes de pression, l'individu peut influencer le comportement de l'oligarchie d'un parti, quelle que soit l'idéologie de ce parti. Mais également qu'en tant que simple électeur, il peut également jouer le même rôle. Le choix de recourir aux élections partielles des deux partis étudiés

est également motivé par la perspective d'une défaite électorale si la législature arrive à terme.

Cela voudrait-il dire que quel que soit son niveau d'implication dans un parti, le citoyen influence automatiquement le choix de l'oligarchie de ce parti ?

La force de l'emprise citoyenne est liée au « statut politique » de celui-ci. Le politologue Maurice Duverger démontre la différence de poids des citoyens suivant qu'ils appartiennent à la catégorie des électeurs, des adhérents, des sympathisants ou des militants. Il précise cependant que le degré d'implication est lié à d'autres variables que celle d'une catégorie et en déduit que l'influence d'un électeur, par exemple, n'est pas automatiquement inférieure à celle d'un sympathisant.

En effet, si ce sympathisant se contente uniquement de cotiser et que par contre l'électeur est actif dans un groupe de pression (sans pour autant avoir sa carte de membre du parti), ce dernier peut revendiquer au moins autant d'influence que le sympathisant⁴⁵⁰. De même, l'électeur, par sa faculté de changer son vote, n'est-il pas aussi influent qu'un fidèle militant qui, de toute façon, vote toujours pour le parti ?

A l'époque, les sondages d'opinion politique en sont seulement à leur début⁴⁵¹, ce qui diminue l'influence du simple électeur, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, où les sondages ont pignon sur rue.

Cela met en évidence la difficulté de distinguer l'emprise réelle de chaque citoyen. Mais, un élément va nous permettre d'approfondir notre raisonnement : les « signaux d'alarme ». Il s'agit des signaux qui permettent à l'oligarchie de comprendre la situation dans laquelle se trouve leur parti. Quels sont-ils ?

Ils sont de deux natures différentes : de l'ordre de l'avertissement ou de l'ordre de la sanction.

Pour la première catégorie, il s'agit des reproches, des protestations, des menaces de départ des membres ou des groupes de pression de la communauté partisane (terme regroupant les quatre catégories citées auparavant).

⁴⁵⁰DUVERGER M., *Les partis politiques*, Librairie Armand Colin, Paris, 1951, pp. 83-140.

⁴⁵¹Les premiers sondages d'opinion politique, dignes de ce nom, sont réalisés aux États-Unis et au Canada après 1934. Il faut attendre 1938 pour que le premier ait lieu en France. BLONDIAUX L., *La Fabrique de l'opinion, une histoire sociale des sondages*, Coll. Science politique, Seuil, Paris, 1998.

Pour la deuxième catégorie, ce sont les départs réels (individuels ou collectifs) des adhérents, sympathisants ou militants.

Ces deux signaux d'alarme ont une différence fondamentale. Le premier est composé d'individualités ou de groupes qui s'expriment sans poser finalement un acte de rupture avec le parti, tandis que le deuxième est nettement l'expression d'une dynamique de désaveux active qui se concrétise par une défection.

Ce deuxième signal d'alarme est de loin le plus significatif pour l'oligarchie du parti.

En effet, l'oligarchie du parti peut tenir compte ou non des reproches de la communauté partisane. Cela dépend de son appréciation, de sa clairvoyance. Il est plus difficile pour elle d'ignorer le départ de membres du parti. S'il y a départ, c'est qu'il y a problème.

Contrairement au fait de ne plus voter pour un parti qui n'est visible que lors des élections (tous les quatre ans en général), la diminution des membres cotisants, si l'oligarchie locale fait son travail correctement⁴⁵², est observable au moins une fois par an.

Nous en déduisons que, parmi les critères pouvant influencer le comportement de l'oligarchie, celui du départ du militant est le plus visible. L'oligarchie dirigeante est sensible sur la stabilité de l'adhésion, les partis : *« ont un intérêt évident à masquer l'importance des adhérents instables par rapport aux stables, ce qui révélerait peut-être une faiblesse. »*⁴⁵³

Si le militant veut quitter le parti, c'est qu'il est arrivé au bout d'un processus le menant à la frustration⁴⁵⁴. Cet état de frustration peut le mener à la protestation interne (il a toujours confiance de manière large dans le parti), à l'acceptation résignée ou intéressée de la situation (loyauté ou pragmatisme) ou faire défection. Cette dernière possibilité, *« En rompant la relation, libère les individus frustrés du contrat qui les lie à ceux qui causent leur privation, les incitant ainsi à aller chercher le bien ailleurs. »*⁴⁵⁵ est un acte

⁴⁵²Les oligarchies locales, sciemment, ne mettent pas à jour les listes des membres. Ainsi, elles peuvent conserver ou augmenter :

- leur représentation lors du congrès annuel;
- des postes importants;
- des subsides du national etc.

Elles empêchent l'activation du signal d'alarme par pur intérêt partisan.

DUVERGER M., *Les partis politiques*, Librairie Armand Colin, Paris, 1951, pp. 101-112.

⁴⁵³DUVERGER M., *Les partis politiques*, Librairie Armand Colin, Paris, 1951, p. 109.

⁴⁵⁴Pour comprendre ce processus voir le chapitre V, VI de BAJOIT G., *Pour une sociologie relationnelle*, PUF, Paris, 1992, p. 111.

⁴⁵⁵BAJOIT G., *Pour une sociologie relationnelle*, PUF, Paris, 1992, p. 116.

extrême résultant de la combinaison de quatre processus :

- l'attribution de causalité. Les coupables de sa frustration doivent être bien connus et détiennent bien les moyens de résoudre le problème (oligarchie du parti qui seule peut changer la stratégie du parti). Les leaders sont bien identifiés par leurs partisans en 1935 et 1937;
- le blocage du processus de rationalisation. Les individus, en pesant le pour et le contre de leur situation, ne voient plus que les mauvais côtés ou estiment ceux-ci trop importants par rapport aux avantages. En 1935, Le cinquième hiver de crise est celui de trop⁴⁵⁶. En 1937, quel est encore l'avantage d'être dans un parti d'opposition improductif ? ;
- la perte de confiance envers le groupe. En s'apercevant que le parti n'arrive pas à ses objectifs, le partisan perd confiance en celui-ci. En effet, le partisan a le sentiment que, seul, il ne peut changer les choses et que seul le parti peut y arriver. Or, en 1935 et 1937, les parti socialiste et rexiste n'y arrivent pas;
- le manque de valorisation de la coopération. Au sein même du parti, le partisan comprend que la coopération entre les différents acteurs n'est pas possible ou fortement contrariée. Cela a été démontré dans cette recherche.

Le simple électeur, étant à l'extérieur du parti ne peut connaître le même cheminement. Sa frustration est basée principalement sur le blocage du processus de rationalisation et sur la perte de confiance envers le groupe et accessoirement sur l'attribution de causalité. La différence entre électeur et militant étant clairement établie, dans le cadre de cette recherche, nous allons exclusivement nous occuper du militant frustré en phase de protestation.

L'importance d'être membre d'un parti pour influencer l'oligarchie du parti est maintenant définie.

Mais la portée de cette influence croît-elle avec le départ de ce même membre ?

C'est en quittant le parti qu'il a le plus de chance d'infléchir la politique du parti. Nous sommes dans la notion de participation « par chantage » et non pas de participation

⁴⁵⁶BAJOIT G., *Pour une sociologie relationnelle*, PUF, Paris, 1992, pp. 117-123.

constructive. En réalité, l'une n'exclut pas l'autre. Le chantage peut être constructif si l'oligarchie y est sensible et, dans ce cas, le militant ne met pas sa menace à exécution.

Ce départ potentiel du militant est réel si l'oligarchie ne permet pas à ses militants d'infléchir la politique du parti. Nous avons vu que dans le cas du parti rexiste, c'est bien le cas. Ce parti n'offre aucune possibilité réelle aux militants de pouvoir influencer, via les structures du parti, les choix politiques de l'oligarchie, ou plus exactement de Léon Degrelle.

Dans le cas du POB, les structures permettant ce débat démocratique existent, mais nous avons démontré que dans la réalité le fonctionnement démocratique est fortement diminué.

Cette situation « oblige » le militant désirant changer les choses à agir de l'extérieur du parti, avec comme conséquence possible le déclin du parti. En effet, l'oligarchie connaît encore moins de contestations internes et peut croire en la justesse de ses choix politiques. Ce n'est que si elle est capable de comprendre le signal d'alarme de départ des militants qu'elle pourrait réagir en conséquence.

En quittant son parti, le militant frustré a plusieurs possibilités qui expriment sa protestation. Le membre n'est pas tout puissant car pour que son choix soit efficace, il est nécessaire qu'il y ait une alternative crédible. Celle-ci peut-être dans la continuation de sa phase de protestation ou dans une phase de résignation. Autrement dit, il continue le combat ou il l'arrête.

S'il choisit de poursuivre sa protestation, il a le choix entre un combat dans un parti, une quelconque association ou seul. Dans la première alternative, il faut un autre parti suffisamment attractif et présentant la politique alternative recherchée. C'est bien le cas en 1935 et 1937. Le POB a, comme concurrent, un parti communiste stabilisé et clairement attractif dans ses choix politiques pour les partisans socialistes qui réclament une politique d'extrême-gauche. Rex a comme alternative un parti catholique qui, même s'il est en reconstruction, offre les possibilités de répondre directement par sa présence au pouvoir aux revendications des militants rexistes. Rappelons que le parti rexiste de 1936 n'est pas celui de 1938. La fascisation du parti rexiste en 1938 est en route, alors qu'en 1936, il n'y a pas encore de tendance fasciste organisée au sein du parti. Beaucoup de militants rexistes de 1936 sont simplement des militants catholiques en rupture avec le

parti catholique. C'est le manque de résultats du parti catholique qui les ont incités à rejoindre le rexisme. Et le parti rexiste présente un visage proche de celui du parti catholique. Dès que le parti rexiste montre son incapacité à obtenir des résultats et que le nouveau parti catholique en engrange grâce à sa participation gouvernementale, la tentation de manifester son mécontentement envers Rex est importante. La manière la plus rassurante de protester est de retourner au parti catholique. La première manière de protester à l'extérieur du parti est de rejoindre une formation crédible de même type idéologique.

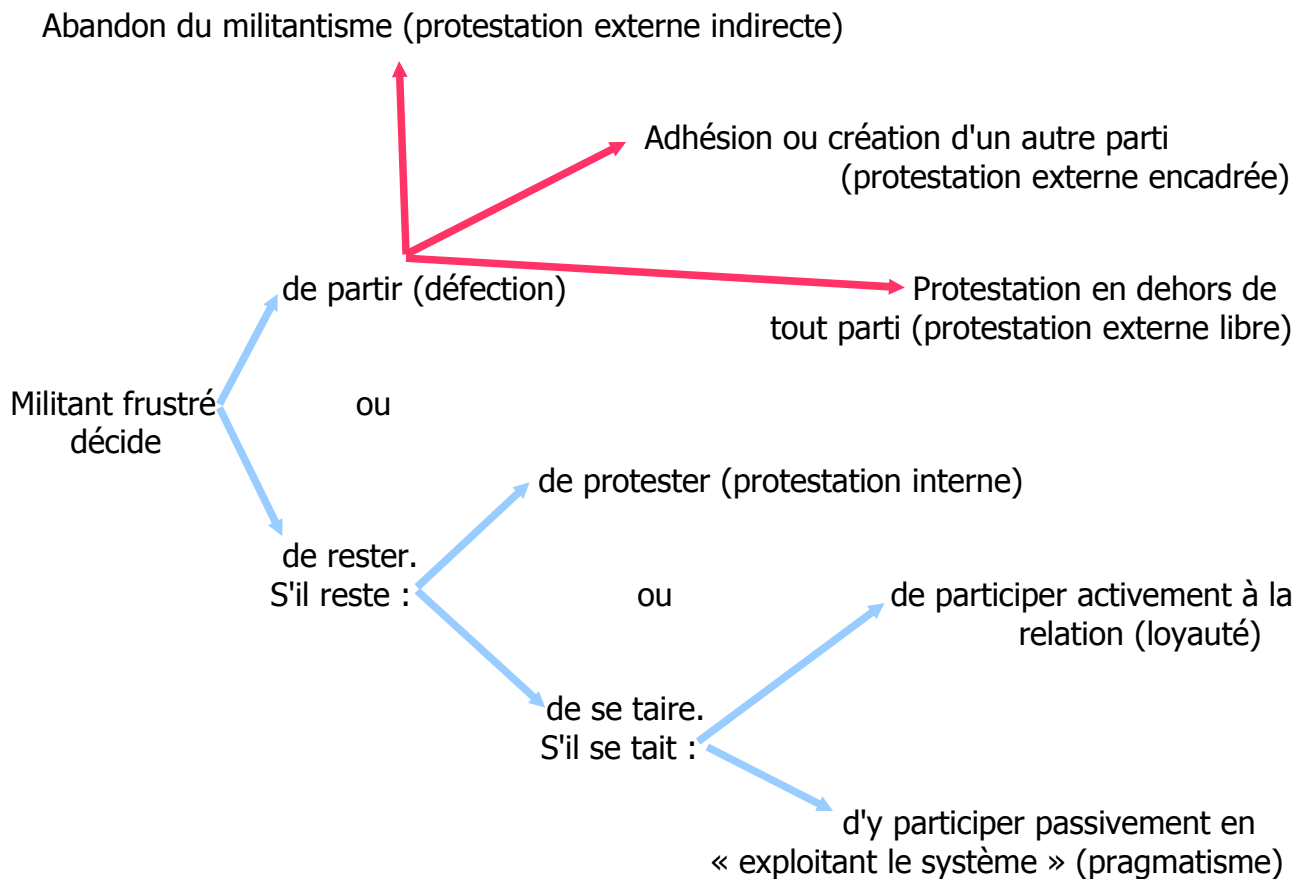
La deuxième alternative s'appuie sur les capacités du militant frustré de pouvoir s'exprimer en dehors d'un parti. Dans certains cas, le prestige, la reconnaissance de ses valeurs intellectuelles, ses relations peuvent lui permettre, lorsqu'il a quitté le parti, de tenter d'influencer l'oligarchie de manière plus efficace que lorsqu'il était prisonnier du système. Ce cas ne concerne qu'un nombre très petit de militants, mais leur influence peut être importante.

Si le militant frustré bascule dans la résignation, il ne peut échapper à une certaine forme de protestation. Le militant, en quittant le parti, peut également choisir de ne plus militer du tout, de tourner le dos à la politique, d'abandonner la protestation. Ce choix a tout de même une influence limitée, il fait diminuer le nombre d'affiliés. Il s'agit ici d'une protestation indirecte.

En complétant le schéma⁴⁵⁷ du sociologue Guy Bajoit⁴⁵⁸, nous obtenons un résumé clair des choix du militant frustré.

⁴⁵⁷BAJOIT G., *Pour une sociologie relationnelle*, PUF, Paris, 1992, p. 111.

⁴⁵⁸Bajoit, Guy. Professeur émérite de l'UCL. BAJOIT G., *Pour une sociologie relationnelle*, PUF, Paris, 1992.



-De ce schéma, il ressort quatre types de protestations :

- protestation externe indirecte;
- protestation externe encadrée;
- protestation externe libre;
- protestation interne.

Ces quatre types de protestation n'ont pas la même importance vis-à-vis de l'oligarchie du parti. La protestation interne est fortement atténuée par le fonctionnement du parti. La protestation externe indirecte n'a qu'un effet limité dans le temps, celui de l'impact de la diminution des affiliés. La force de la protestation externe libre dépend des capacités de l'ex-militant de faire entendre ses protestations sans le support d'un parti. La protestation externe encadrée peut être, par contre, très efficace car elle rassemble les deux manières d'agir des deux autres protestations externes. Avec comme bémol, que l'ex-militant n'a probablement pas plus de possibilité de faire entendre sa voix dans sa nouvelle formation (sauf, s'il fait partie de l'oligarchie). Mais, s'il a choisi son nouveau parti, c'est sur un programme et/ou un comportement qui rencontre mieux ses attentes et qu'il espère que

ce parti peut changer le cours des choses et peut-être pousser, par son importance, son ancien parti à changer. Le but ultime de l'ex-militant n'est, en effet, pas obligatoirement la déchéance de son ancien parti (auquel il peut encore avoir des attaches sentimentales ou intéressées) mais bien son changement. Rien ne dit que, si cela devient le cas, il ne rejoindra pas son ancien parti.

De ces constats, nous posons l'hypothèse suivante : pour qu'un fidèle militant ne puisse éventuellement sombrer dans la frustration puis dans la protestation, il est nécessaire qu'il jouisse d'une influence significative sur l'oligarchie du parti. Il doit pouvoir s'exprimer au sein du parti avec la certitude que ses remarques sont entendues et que si cela ne change rien, il peut, par le fonctionnement démocratique du parti, modifier la composition de l'oligarchie.

Cette situation « idéale » est-elle présente dans la démocratie belge des années trente ? En théorie : oui; mais dans la réalité, elle est exceptionnellement présente et toujours de manière temporaire. En effet, les partis traditionnels belges se sont structurés et ont mis en place un fonctionnement réel du parti limitant plus ou moins fortement le libre choix des militants; partir ou rester, changer les dirigeants ou les garder. De partis de cadres, ils sont devenus ou deviennent des partis de masses. Cette mutation entraînent une évolution dans l'organisation des partis, ceux-ci allant vers un encadrement de plus en plus « engluant » des militants. Comment font-ils ? Les théories des « sous-produits » et des « intérêts spéciaux » développées par l'économiste sociologue Mancur Olson⁴⁵⁹ nous apportent une réponse : « *Une organisation purement politique... n'a manifestement pas les moyens légaux de contraindre ses membres à adhérer... Mais si des raisons extra-politiques lui permettent de justifier le recours à la contrainte, ou lui donnent la puissance nécessaire pour y recourir, elle dégagera les ressources exigées par la mise sur pied et l'entretien d'un lobby, qui apparaît bien comme le sous-produit d'une fonction étrangère. Seule, l'organisation à même d'offrir des produits privés, non collectifs, ou des bénéfices de type social ou récréatif à l'usage exclusif de ses membres, disposera d'une source*

⁴⁵⁹Olson, Mancur. (Grand Forks, 22/01/1932, 19/02/1998). Docteur en sciences économiques. OLSON M., *Logique de l'action collective*, Éditions de l'université de Bruxelles, Bruxelles, 2011.

*d'incitations positives; elle seule pourra proposer conjointement le bénéfice collectif et le bénéfice non collectif et, par là, inciter les individus à supporter leur part des coûts globaux*⁴⁶⁰» Le militant, par son adhésion, ne fait pas partie uniquement d'un parti mais également d'une communauté lui offrant des avantages sociaux. Par la suite, ses enfants rejoignent le parti. Pourquoi en serait-il autrement ? Les parents ne peuvent pas être des ingrats envers une communauté qui leur a permis de vivre d'une manière plus décente que leur situation sociale la leur promettait. Pour les parents, il est naturel d'affilier ou de pousser à l'affiliation ses propres enfants. Dans les années trente, les enfants ne peuvent pas déplaire aux parents et n'opposent guère de résistance à ces pressions parentales. Ensuite, la machinerie de la communauté et du parti « englué » définitivement les nouveaux membres. Le terme « englué » est retenu car ce que vit l'adhérent (la plupart du temps sans s'en rendre compte) est véritablement un engluement. Plus il avance dans sa vie de militant, plus il lui est difficile de changer de parti, tellement il accumule les « reconnaissances » envers la communauté et le parti.

Grâce à cet effet de « sous-produits », l'insécurité représentée par le départ possible des militants est fortement diminué. Cependant, il est nécessaire de préciser que Rex, qui en février 1937 n'a qu'un peu plus d'un an d'existence, n'a pas encore organisé « l'engluement » de ses militants. C'est d'ailleurs cela qui le rend si fragile face à son incapacité d'accéder au pouvoir. Ses membres, en ce début de 1937, ont le grand privilège de bénéficier de leur liberté de choix. Par la suite, le parti rexiste s'organise de manière à englué ses militants.

Par contre, le POB de février 1935 est déjà dans une phase de récolte d'une politique d'engluement. Toutefois, cette moisson est encore faible car bien que largement quadragénaire, le parti socialiste n'a mis en place de manière efficace un système d'encadrement des militants que depuis la fin de la première guerre mondiale. Autrement dit, il y a seulement une quinzaine d'années que l'engluement est réellement actif. Cela explique que le POB de 1935 est encore très sensible aux risques de départ de ses militants.

Les autres partis belges sont dans une même phase de fidélisation. Pour le politologue Maurice Duverger : « *Il a fallu que le développement du communisme ou des méthodes*

⁴⁶⁰OLSON M., *Logique de l'action collective*, PUF, Vendôme, 1978, p. 162.

révolutionnaires fasse comprendre à la bourgeoisie l'insuffisance des partis de cadres, pour qu'elle entreprenne sérieusement de créer des partis de masses.⁴⁶¹ »

Cette stratégie des partis belges leur permet de s'adapter au système électoral. Car depuis l'apparition du suffrage universel masculin « tempéré⁴⁶² » en 1919, les gouvernements sont uniquement de coalition. Le radicalisme ne permet plus de gouverner seul. Il faut au contraire mettre de l'eau dans son vin pour participer au pouvoir. D'où la nécessité de s'allier avec d'autres partis idéologiquement opposés pour gouverner l'État. Si un parti est soumis à la peur de perdre une partie importante de ses militants en cas de « mésalliance », cela ne facilite pas la formation d'un gouvernement. Fort du soutien « indestructible » d'une grande partie de leurs militants, les partis peuvent se permettre beaucoup d'entorses à leur programme électoral.

Nous sommes dans une période transitoire pour le POB en 1935 (engluement partiel), ce qui lui permet de rester au pouvoir jusqu'à la seconde guerre mondiale⁴⁶³, mais ne lui évite pas le départ d'une partie de ses membres vers le parti communiste. En 1937, pour Rex, l'engluement en est à ses débuts et a pour conséquence que le parti rexiste ne peut endiguer un exode massif.

Le combat des chefs

Le cas du POB

Le petit résumé du chapitre I nous permet de mettre en avant les trois protagonistes essentiels de cette crise : Émile Vandervelde, Henri De Man et Paul-Henri Spaak.

Que se passe-t-il entre ces trois intervenants ?

Au vu des faits évoqués dans la première partie, une lutte de pouvoir apparaît nettement entre le duo Henri De Man/Paul-Henri Spaak et Émile Vandervelde. Nous avons démontré et expliqué les rapports ambigus entre ces trois hommes dans la première partie. Pour rappel, le président du POB a fortement favorisé la carrière politique des deux autres protagonistes. Henri De Man doit cette chance à ses qualités intellectuelles qui lui ont

⁴⁶¹DUVERGER M., *Les partis politiques*, Librairie Armand Colin, Paris, 1951, p. 90.

⁴⁶²Nous rappelons qu'un petit nombre de femmes peuvent voter.

⁴⁶³Sauf du 18 avril 1939 à septembre 1939.

permis de mettre au point un plan économique salvateur pour le POB. En ce qui concerne Paul-Henri Spaak, ce sont surtout ses qualités politiques et également une relation « familiale » qui lui apportent le soutien du « Patron ». En 1934/1935, les deux jeunes s'allient pour contrer le pouvoir d'Émile Vandervelde. Ils en ont marre des stagnations du POB dans l'opposition. Les relations deviennent un mélange de respect et de coups bas. Les rapports du Bureau du Conseil général sont remplis d'opposition forte mais correcte entre le duo et le « Patron ». En coulisse, les deux camps ferraillent ferme pour prendre le dessus (tractations secrètes avec des membres de la majorité).

Montrons maintenant les conséquences de cette lutte des chefs sur le POB.

Dans la deuxième moitié de 1934, le comportement « gauchiste » de Paul-Henri Spaak, incarné principalement par ses écrits dans *L'Action socialiste*, accentue le malaise entre « l'aile révolutionnaire » et « l'aile réformiste » du POB. Grâce à ces écrits, Paul-Henri Spaak acquiert une grande popularité principalement auprès des jeunes socialistes. Il n'hésite pas à fustiger la vieille classe dirigeante du POB, en mettant en avant leur incapacité à mettre en place le Plan du travail. Cela lui vaut d'être menacé d'exclusion du parti. On peut imaginer que les conséquences de cette lutte fratricide sur les militants ne sont pas anodines. Il n'est jamais intéressant pour un parti qu'une lutte entre dirigeants soit connue par le public. Or, en cette fin 1935, c'est le cas.

Le POB est à ce moment un parti de pures factions selon le schéma d'analyse de Giovanni Sartori⁴⁶⁴. C'est à dire un parti dont les divisions internes sont bien visibles et saillantes. Il est à l'opposé d'un parti composé de tendance (ensemble organisé d'attitudes). Lorsque le fractionnisme triomphe, c'est la fin du parti (dans le sens théorique) car le parti supprime les factions et est un parti précisément parce qu'il diffère des factions.⁴⁶⁵

Ce constat est celui du secrétaire général du parti, Joseph Van Roosbroek, au vu des écrits de *L'Action socialiste* de juillet 1934. Il se demande si ses membres ne veulent pas provoquer la séparation des syndicats et coopératives du parti. On en arriverait alors à la situation du Parti français. C'est-à-dire que le POB serait un parti purement politique. Ce

⁴⁶⁴Sartori, Giovanni. (Florence 1924). Professeur de Science politique. Auteur de nombreuses publications en sciences sociales et politiques, et en politique comparée. SARTORI G., *Partis et systèmes de partis. Un cadre d'analyse*, Éditions de l'université de Bruxelles, Bruxelles, 2011, page de garde.

⁴⁶⁵SARTORI G., *Partis et systèmes de partis. Un cadre d'analyse*, Éditions de l'université de Bruxelles, Bruxelles, 2011, pp. 123-172

qui laisse la porte ouverte à une scission du parti socialiste⁴⁶⁶.

Les dirigeants socialistes se ressaisissent, et fin octobre 1934, ils se sont rabibochés, du moins en apparence, car Émile Vandervelde est fragilisé suite à cette réconciliation. Paul-Henri Spaak fait partie maintenant du Bureau du Conseil général et peut ainsi influencer de manière directe les décisions du parti socialiste. Son allié, Henri De Man, en fait aussi partie. La vie à trois se déroule, dans un premier temps, sans anicroches notables.

Les trois hommes veulent répondre à l'attente de leurs sympathisants en mettant fin à la politique de déflation du gouvernement Georges Theunis. Mais, ils ne sont pas d'accord sur la manière d'y arriver : le duo voulant imposer le Plan du travail (du moins pour Henri De Man) par la présence des socialistes au gouvernement tandis que le « Patron » préfère trouver des accommodements sociaux tout en évitant de se compromettre dans un gouvernement de coalitions. Au sein du POB, les réformistes se sentent de plus en plus prisonniers du Plan du Travail. Camille Gutt rapporte que l'on prête les propos suivants à l'un d'eux : « *Nous traînons derrière nous le Plan De Man comme un chien traîne derrière soi la casserole qu'on lui a attachée à la queue.*⁴⁶⁷ » Les conséquences sont que les deux parties se neutralisent. Les tractations du duo pour entrer au gouvernement sont bloquées par l'intransigeance d'Émile Vandervelde. Tandis que ce dernier voit ses initiatives (Commission Nationale du Travail) contrariées par le duo.

Pour illustrer cet état de fait, reprenons les propos du ministre Camille Gutt tenus lors de la création du gouvernement Georges Theunis en novembre 1934. Camille Gutt demande à Georges Theunis pourquoi il n'y a pas de socialistes au gouvernement. Celui-ci lui répond : « *Impossible. Déclarations de Vandervelde formelles.* » Émile Vandervelde respecte l'exclusive du Congrès de Noël 1933 et « *déclare qu'il (le POB) ne prendra en considération aucune participation à un gouvernement qui n'adhérerait pas au Plan du Travail comme programme d'exécution immédiate.* »

Cette attitude contraste avec celle d'Henri De Man qui semble très impatient de participer au gouvernement : dans ses mémoires, il prétend qu'il existait chez certains membres de la majorité une volonté de créer un gouvernement d'union nationale (Émile Francqui et Paul van Zeeland). Et même qu'en novembre 1934, il s'est mis d'accord avec Paul van

⁴⁶⁶Rapport du Bureau du Conseil général du 16 juillet 1934, salle de lecture Institut Émile Vandervelde, Bruxelles..

⁴⁶⁷GUTT C., *Pourquoi le franc belge est tombé*, NSE, Bruxelles, 1935, p. 15.

Zeeland et Paul-Henri Spaak sur un programme de gouvernement⁴⁶⁸. Henri De Man est tellement impatient qu'il est prêt à faire marche arrière sur ce qu'il a dit lors du Congrès de Noël 1933 : « *Si aujourd'hui, demain ou après-demain, surgissait un plan mieux approprié que celui-ci au but visé – et je ne vous cache pas qu'entre ce texte-ci et le document final, il y a place pour de multiples améliorations – eh bien ! Je m'y rallierais joyeusement et sans réserve. Mais alors aussi je dirais à l'égard de ces textes nouveaux ce que je dis du Plan existant : c'est à prendre ou à laisser, en bloc, pour la raison primordiale que ce n'est pas un simple programme de revendications politiques, mais essentiellement un plan cohérent de réorganisation et d'action économique.* »⁴⁶⁹

Il est difficile de croire que le futur gouvernement d'union nationale va adhérer totalement à la réalisation du Plan, rien que le Plan. Cette double contrainte - devoir être au gouvernement pour appliquer le Plan, tout en ne pouvant pas s'allier avec les partis opposés au Plan qui ont la majorité pose problème au POB.

Le résultat est que les militants, même s'ils ne perçoivent pas ou plus cette lutte des chefs, ne voient toujours pas venir la solution à leurs problèmes économiques. Fin janvier 1935, en participant à la création de la Commission Nationale du Travail, le « Patron » espère calmer l'impatience des militants et retrouver leur confiance. C'est sans compter sur la détermination du duo. Profitant de l'interdiction de la manifestation nationale du 24 février, qui ne fait qu'augmenter le désespoir des militants, Paul-Henri Spaak réussit à engager le POB dans la voie de l'élection partielle. Finalement, le duo arrive à ses fins et les socialistes entrent au gouvernement. Le combat des chefs se solde par la victoire des deux jeunes loups. Ils entrent au gouvernement tout comme Émile Vandervelde, mais celui-ci n'a pas de portefeuille.

Cette lutte entre dirigeants est exacerbée par l'impression d'un très grand malaise au sein des sympathisants.

Comme nous l'avons vu dans la première partie, les propos de Paul-Henri Spaak sont très éloquents à ce sujet et il n'est pas le seul à les tenir. Vient se greffer là-dessus un pressentiment, celui que l'échéance électorale de fin 1936 ne se présente pas sous les meilleurs auspices. Dans la première partie, des témoignages vont dans ce sens.

⁴⁶⁸DE MAN H., *Après coup (mémoires)*, Éditions de la toison d'or, Bruxelles, 1941, p. 242.

⁴⁶⁹DE MAN H., *Le Plan du Travail, compte rendu sténographique du discours prononcé par Henri De Man au congrès de Noël 1933, du POB*, Imprimerie coopérative Lucifer, Bruxelles, p. 10.

L'élection partielle apporte un terrain neutre où les trois leaders socialistes peuvent mettre fin à leur combat sans mettre en péril le parti. Chacun espère être le gagnant de ce match décisif : le duo, en forçant les portes du pouvoir, et le « Patron », en espérant épuiser ou discréditer les jeunes loups dans une lutte sans grands risques pour lui.

Le cas de Rex

En ce qui concerne le parti rexiste, la lutte des chefs n'apparaît pas clairement dans la première partie. En effet, Léon Degrelle se positionne comme le « Chef » incontesté et aucun de ses collaborateurs ne conteste son autorité. Nous avons vu que les prises de décision du parti rexiste peuvent ce faire en dehors de la structure officielle (décision de l'élection partielle) et que des personnes extérieures au parti y participent. Cette caractéristique permet une lutte des chefs dans un cadre extérieur au parti.

Or, il y a bien une lutte des chefs. Mais contrairement au POB elle ne se fait pas à l'intérieur du parti, mais bien dans trois groupes de pression extérieurs qui s'entremêlent : la mouvance politique catholique, l'Église catholique et la droite radicale.

Tout comme pour le POB, l'élection partielle offre un terrain sur lequel cette lutte peut se terminer rapidement.

Il ressort du résumé historique cinq individualités importantes ayant dans cette crise des rapports amicaux et/ou conflictuels : le comte Charles-Albert d'Aspremont-Lynden, Léon Degrelle, Gustave Sap, le cardinal Joseph van Roey et Paul van Zeeland.

Mais peut-on parler de lutte de chefs entre ces cinq individualités ?

Il y a bien une lutte des chefs. Les quatre politiciens des cinq individualités tentent de devenir les leaders du groupe de pression; mouvance politique catholique et pour trois d'entre-eux d'un autre groupe de pression; la droite radicale (Paul van Zeeland est le seul qui n'ambitionne pas ce rôle, il vise encore plus haut, c'est-à-dire celui de devenir le chef de tous les partis classiques). Tandis que le cardinal Joseph van Roey essaye de rester le chef incontesté du dernier groupe de pression l'église catholique son autorité étant mise à mal par le mouvement rexiste. En effet, le cardinal Joseph van Roey, lors de l'inauguration du sixième congrès catholique de Malines le 10 septembre 1936, donne des arguments à la droite radicale qui souhaite une union entre les catholiques de droite, les rexistes et le

VNV afin de tenir les socialistes et communistes hors des rênes du pouvoir⁴⁷⁰. Il affirme de la sorte son rôle de chef des catholiques. L'élection partielle d'avril 1937 lui donne l'occasion de briser Léon Degrelle.

Comme démontré dans la première partie, Léon Degrelle, le comte Charles-Albert d'Aspremont-Lynden et Gustave Sap vont échouer totalement, Paul van Zeeland, après avoir atteint son but grâce à sa victoire sur le « Chef », finit par chuter également tandis que le cardinal parvient, par son coup de crosse d'avril 1937, à rétablir son autorité de façon durable.

Quels sont les effets de cette lutte des chefs ?

Tout comme pour le POB en 1934/1935, le résultat de cette lutte est une neutralisation réciproque. D'octobre à décembre 1936, aucun des protagonistes ne réussit à prendre le dessus. Les différentes tentatives de rassemblement de la droite radicale échouent, le « Chef » ne voulant absolument pas jouer les seconds rôles. Gustave Sap non plus, de même que les autres leaders de la droite radicale. Il en résulte que le gouvernement Paul van Zeeland continue son petit bonhomme de chemin.

Un grand nombre de membres de la mouvance politique catholique en sont les premières victimes, du moins le croient-ils. Leur impatience grandit, et comme établi dans la première partie, ils en tiennent pour responsable Paul van Zeeland et fondent des espoirs démesurés sur Léon Degrelle. Ce dernier, ne parvenant pas à prendre le pouvoir perd de son crédit. D'autant plus que le cardinal Joseph van Roey se montre de plus en plus critique vis-à-vis du chef rexiste.

Devant cette situation, comme chez les socialistes en 1935, les trois chefs catholiques (Léon Degrelle, Gustave Sap et le comte Charles-Albert d'Aspremont-Lynden) ressentent ce sentiment, et se mettent d'accord pour tenter le coup de la dernière chance. Avec l'arrière pensée que cette joute électorale leur permette de prendre le dessus sur les deux autres ?

Tout comme en 1935, c'est le nouvel arrivé qui prend les risques. Si Léon Degrelle échoue, les conséquences sont importantes pour lui. Elles peuvent l'être également pour Gustave

⁴⁷⁰DUJARDIN V., DUMOULIN M., *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Éditions Racine, Bruxelles, 1997, p. 67.

Sap qui soutient sans réserve le leader rexiste⁴⁷¹. Charles-Albert d'Aspremont-Lynden par contre, prend beaucoup moins de risque par son appui tout en discrétion. En cas de « victoire⁴⁷² » de Léon Degrelle, celui-ci n'est pas assuré de devenir le leader de la droite. Tout dépend de l'ampleur de cette « victoire », dont dépend également la future situation des deux autres. Contrairement à 1935, c'est la vieille génération qui en sort victorieuse à long terme. Le comte Charles-Albert d'Aspremont-Lynden devient ministre de l'Agriculture le 21 janvier 1939 et Gustave Sap obtient le portefeuille des Affaires économiques le 16 avril 1939.

Cette lutte entre dirigeants est exacerbée par l'impression d'un très grand malaise au sein des sympathisants. Il n'y a pas que cette nouvelle similitude avec la crise de 1935. Le sentiment de l'échec électoral est tout aussi présent qu'en 1935. Cela peut surprendre car les rexistes réclament à corps et à cris de nouvelles élections et sortent d'une élection victorieuse. Mais, cette appréhension, tout comme pour les socialistes en 1935, concerne les élections générales futures et non pas des élections anticipées.

Comparaison

Un dernier élément doit être approfondi avant de comparer celui le rôle des acteurs individuels. On ne peut pas donner trop d'importance aux acteurs individuels par rapport aux acteurs collectifs. Selon le professeur Nathalie Schiffino⁴⁷³, le rôle des acteurs collectifs se révèle prédominant dans le traitement des crises en Belgique⁴⁷⁴.

Dans le système démocratique belge, ce sont des acteurs collectifs qui, en définitive, prennent les décisions modulant la vie politico-économique du pays. Ces deux crises ne dérogent pas à ce constat.

Dans les deux crises, c'est le gouvernement qui oblige, par son intransigeance, le POB et Rex à réagir fermement. Dans les deux cas, c'est également le gouvernement, le premier par sa démission, le second par son union, qui influence la sortie de crise. Cet acteur

⁴⁷¹Pour rappel, son interpellation contre Paul van Zeeland, le 16 mars à la Chambre, lui vaut d'être exclu de la droite.

⁴⁷²Victoire est mit entre guillemets, car comme nous l'avons vu, le leader rexiste considère comme une victoire une simple augmentation des votes en sa faveur par rapport aux élections de mai 1936.

⁴⁷³Schiffino, Nathalie. Professeur de science politique aux FUCaM et professeure invitée à l'UCL. SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, L'Harmatan, Paris, 2003, page de garde.

⁴⁷⁴SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, L'Harmatan, Paris, 2003, p. 181.

collectif prend le dessus sur les acteurs individuels. Il n'est pas le seul, car certains groupes de pression sont à la base de la nécessité de réactions du POB et de Rex. Ils ont un point commun : ils sont formés des sympathisants socialistes ou rexistes au sens large du terme. En effet, nous avons montré, dans le cas de Rex, que la pression des sympathisants est en réalité due à un groupe de pression regroupant en plus des militants d'un parti ceux qui n'en font pas partie mais aussi ceux qui sont de la même « classe ». Ce raisonnement peut être étendu au POB. Les syndicats, les JGS et les organisations féminines, groupes de pression que nous avons mis en avant pour démontrer la pression des militants, sont aussi des groupes de pression regroupant de nombreux « non-socialistes » faisant partie de la même « classe ».

Nous sommes face à un conflit entre le gouvernement et les sympathisants de partis d'opposition, ces partis n'étant que le moyen démocratique de faire triompher les revendications des contestataires.

Les acteurs individuels ne détiennent leur pouvoir que par la possession de certains leviers de commande que leur accordent leurs sympathisants.

Mais il s'agit de ne pas confondre causes et enjeux, causes et effets.

Précédemment nous avons établi une cause fondamentale commune : la structure des partis.

Celle-ci permet à une oligarchie de monopoliser le pouvoir aux dépens des sympathisants.

Quels sont les effets de cette cause fondamentale ?

Il ressort que les structures et le fonctionnement du POB et de Rex ont permis à Émile Vandervelde et à Léon Degrelle de prendre la décision de recourir aux élections partielles. Émile Vandervelde et Léon Degrelle, bien qu'ayant une idéologie opposée, en arrivent aux mêmes moyens pour tenter de conquérir le pouvoir en utilisant le fonctionnement de leur parti qui donne (pour Rex) et peut donner (pour le POB) tout pouvoir à un seul homme. Les structures de leur parti permettent aux dirigeants d'être totalement (Rex) ou en grande partie (POB) à l'abri des sympathisants pour prendre une décision importante.

Ayant replacé à sa juste place cette lutte des chefs, passons à la comparaison.

La lutte des chefs est bien réelle dans le monde socialiste et catholique. Pour la première, elle se déroule en interne, et pour la seconde, elle se passe dans la mouvance politique catholique. Tout comme pour la partie étudiant le malaise des sympathisants, la parfaite similitude se retrouve dans les conséquences. Cette lutte des chefs provoque une accentuation du malaise des sympathisants et des oligarchies des partis. Dans les deux cas, les protagonistes se neutralisent et cette stagnation ne fait qu'aggraver le sentiment de malaise collectif. Tout cela pousse les deux partis vers l'ultime recours bien connu maintenant. Celui-ci offre l'avantage d'être en terrain neutre et peut convenir à chacun des protagonistes. Seule l'église catholique est opposée à ce choix car celui-ci peut provoquer une perte d'autorité de celle-ci sur une bonne partie de ses ouailles. La réaction se fait attendre mais est radicale.

Le difficile accès au gouvernement

Le cas du POB

La violence comme solution ?

Du côté socialiste, la volonté révolutionnaire de l'oligarchie du parti est depuis longtemps mise au placard. En 1923, Émile Vandervelde, dans l'ouvrage « *Socialisme d'après-guerre* » à la demande du POB, formule la nouvelle politique du parti socialiste. Pour Émile Vandervelde, ce qui est important est la conquête du pouvoir politique et ensuite l'appropriation des moyens de production. Il s'oppose très fermement à une prise du pouvoir violente à la manière russe⁴⁷⁵. Les dissensions internes trouvent d'ailleurs leur source principale sur ce sujet. L'aile gauche révolutionnaire est marginalisée et affaiblie car de nombreux « révolutionnaires » ont rejoint le parti communiste. Leur arrivée dans la formation d'extrême-gauche ne coïncide pas avec un regain, où plutôt la naissance, d'une activité révolutionnaire violente du parti communiste. Nous développerons ce constat plus loin.

Sous l'impulsion de *L'Action socialiste*, l'aile révolutionnaire retrouve des couleurs en 1934.

⁴⁷⁵VAN HAEGENDOREN M., *Le parti socialiste belge de 1914 à 1940*, EVO, Bruxelles, 1995, p. 63.

Cependant, c'est l'oligarchie réformiste qui triomphe, fin 1934, en concédant une place de choix au trublion Paul-Henri Spaak. Cette concession est payante pour les réformistes : la suite des événements démontre que Paul-Henri Spaak a tourné le dos à la révolution.

En cette même année 1934, peu avant la publication de la loi sur les milices privées (29 juillet 1934), une réunion du Bureau du Conseil général nous éclaire sur l'état d'esprit de l'oligarchie socialiste vis-à-vis de ses troupes de combat (Milice de Défense Ouvrière).

Le député Hippolyte Vandemeulebroek⁴⁷⁶ déclare : « *Quand les MDO furent créés on a cru que cette organisation était nécessaire et après on s'est demandé ce qu'il fallait en faire. A un moment donné, nous avons décidé au Comité National, de ne plus avoir de milices en nombre, mais uniquement maintenir des cadres. Cela a été accepté à l'exclusion de Liège où on a appelé les jeunes pour combattre les communistes. Qu'allons-nous faire lorsque la loi sera votée ? Qu'allons-nous faire avec ces jeunes gens qui ont l'idée fixe qu'ils peuvent servir le Parti uniquement en étant milicien.*⁴⁷⁷ » Hippolyte Vandemeulebroek poursuit en s'interrogeant sur le danger, suite à la dissolution des milices, d'incorporer ses membres dans un mouvement antifasciste, formé avec l'Union Socialiste Antifasciste (USAF), la ligue et les Anciens Combattants : « *Il faut essayer de trouver un système qui nous permette de maintenir notre influence sur nos hommes afin qu'ils ne passent de l'autre côté.*⁴⁷⁸ »

Le professeur Désiré Bouchery abonde dans le même sens en prétendant que les milices sont un échec en Belgique mais également en Allemagne et en Autriche. Tous les membres du bureau sont du même avis. Leur conclusion est que le POB a suffisamment de partisans dans tous les rouages vitaux de la nation pour réussir, ce qui est le moyen extrême d'action, une grève générale.

De cette réunion ressort la croyance généralisée des leaders socialistes que l'utilisation de groupes armés est vouée à l'échec et est même dangereuse pour le Parti. Le recours à la violence organisée est donc hors de question. La suite des événements reste dans la même philosophie. Sitôt que la loi sur les milices privées est d'application, le Bureau du Conseil général du 7 août 1934 règle en quelques secondes le sujet. Le secrétaire du

⁴⁷⁶Vandemeulebroek, Hippolyte, Louis. (Ostende, 2/05/1884, Gand, 30/11/1936). Homme politique socialiste. Assureur. Représentant de Termonde du 16 novembre 1919 au 30 novembre 1936. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 335.

⁴⁷⁷Rapport du Bureau du conseil général du 24 mai 1934, salle de lecture Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

⁴⁷⁸Rapport du Bureau du conseil général du 24 mai 1934, salle de lecture Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

Bureau du Conseil général, Jean Delvigne, déclare : « *La loi sur les milices de défense a paru dans le Moniteur. Demain la presse socialiste publiera un communiqué du Comité National des Milices faisant savoir que tous les groupes sont dissous. S'il y a des difficultés par-ci, par-là; les secrétaires d'arrondissement doivent nous avertir. Nous agissons afin d'éviter des ennuis.* »

Ce manque de volonté révolutionnaire des dirigeants socialistes se retrouve-t-il chez leurs partisans ?

Au vu des faits, il est légitime de penser que les organisations socialistes, bien que récentes - la plupart fonctionnent réellement depuis 1920 - jouent leur rôle « disciplinaire » de manière déjà bien efficace. Grâce à elles, le POB réussit à atténuer les tentatives de déstabilisation du parti communiste.

En novembre 1934, le Parti Communiste propose aux socialistes un « front unique » contre les banquiers. Il s'illustre en soutenant les grèves au contraire du POB. A Quaregnon par exemple, le 18 janvier 1935, le PC soutient la demande de mot d'ordre de 25.000 ouvriers, tandis que la Commission Syndicale se prononce contre la grève. Dans *Le Drapeau Rouge* du 26 janvier 1935, on peut lire : « *Dans « Le Peuple », De Man, le père du Plan, déclare que « L'heure du Plan doit venir avant l'heure de la grève générale »... Cela veut dire qu'il faut liquider la lutte directe des masses contre le gouvernement des banques et des trusts, mener la « lutte » sur le terrain parlementaire, repousser les méthodes de lutte de 1932, revenir, en réalité, à « l'action » de 1933 où, par la grande manœuvre de « pétitionnement », développée par les dirigeants du POB, le gouvernement de Broqueville a pu et su appliquer les mesures de plein pouvoir.*⁴⁷⁹ »

En noyant toutes les grèves, le PC contribue largement à mettre en difficulté les acteurs de terrain socialistes. Pour les travailleurs et chômeurs, le PC peut représenter l'alternative au POB.

En rejoignant le PC, certains militants socialistes n'adhèrent pas obligatoirement au marxisme révolutionnaire mais espèrent provoquer un sursaut au sein du POB. Le parti communiste contribue au malaise des dirigeants et sympathisants du POB.

Cependant, le PC n'affiche pas une volonté de pousser le POB et ses sympathisants dans

⁴⁷⁹DIVERS, *Joseph Jacquemotte*, Société populaire d'éditions, Bruxelles, 1961, pp. 163-166.

une vraie action révolutionnaire. Ces derniers ne semblent d'ailleurs pas spécialement enthousiastes pour ce genre de sport. Les grèves de 1932 et 1936 montrent la détermination des travailleurs socialistes, mais ils finissent toujours par se plier aux injonctions du parti à éviter la dérive révolutionnaire.

La « marche de la faim » du 29 mars 1933 illustre l'inertie révolutionnaire violente des chômeurs belges. Sous l'initiative des communistes, cette marche est organisée dans plusieurs parties du pays. Diverses manifestations étalées dans le temps aboutissent à une grande marche sur la capitale. Il est à noter que des actions similaires rencontrent un grand succès dans d'autres pays d'Europe occidentale dont la Grande-Bretagne. En Belgique les interdictions de rassemblement, les nombreuses arrestations et la présence d'importantes forces de l'ordre ont raison de l'enthousiasme des manifestants. La marche se solde par un cuisant échec; à peine 500 marcheurs affrontent la répression policière à Bruxelles. L'effet de cet échec sur le parti communiste est tellement fort qu'il provoque un changement radical de politique. Les communistes constatent que la volonté révolutionnaire violente des chômeurs est impossible à créer ou à faire éclater. Il faut donc agir en priorité sur les travailleurs (beaucoup plus combatifs) en les rassurant sur l'aspect violent de la « révolution »⁴⁸⁰. L'action communiste se base sur des tentatives d'alliance avec des organisations socialistes réceptives. La seule réussite significative et très momentanée est l'alliance avec les JGS.

Il ressort de ces constats que l'option révolutionnaire dans une phase violente, bien que possible car les structures socialistes présentent la discipline et l'organisation nécessaire (même si celle-ci est affaiblie par la disparition des MDO), ne fait pas partie de la mouvance socialiste. Il en est de même du côté communiste (par choix stratégique).

Les moyens démocratiques, seuls choix possibles

Pour déterminer les moyens démocratiques disponibles, précisons les enjeux et objectifs directs communs aux deux crises.

Comme démontré dans les deux études de cas, ce que veulent obtenir les acteurs individuels par/grâce ou au cours de la crise est la détention de la puissance⁴⁸¹. Il n'y a pas

⁴⁸⁰VAN HAEGENDOREN M., *Le parti socialiste belge de 1914 à 1940*, EVO, Bruxelles, 1995, pp. 70-71.

⁴⁸¹Nous parlons de puissance plutôt que de pouvoir, car la puissance permet de dominer des groupes de

188.

de différence d'enjeu dans ces deux cas.

Tout comme pour l'enjeu dans les deux crises, il y a un objectif direct commun : la satisfaction des sympathisants. Il n'y a pas de différence d'objectifs directs entre les partis politiques et les groupes de pression. Ils cherchent à répondre aux revendications de leurs partisans pour préserver leur pouvoir (en préservant le parti). Il n'y a qu'une solution : c'est l'accession au pouvoir, celle-ci nécessitant la chute du gouvernement, cette chute entraînant soit une négociation pour une nouvelle coalition ou des élections anticipées.

Il y a deux grands axes de manœuvre pour faire chuter le gouvernement :

- la manière « interne », en travaillant le gouvernement de l'intérieur, c'est-à-dire en s'alliant avec certaines composantes du gouvernement, pour que celles-ci le fassent chuter;
- la manière « externe », en obligeant de l'extérieur le gouvernement à démissionner par la pression de la rue.

Il est primordial d'analyser la manière utilisée, afin de déterminer si les socialistes ont complètement exploré les deux axes de manœuvres. D'où la question : quelle a été leur stratégie pour arriver à leurs fins ?

Les deux crises suivent un même schéma basé sur l'utilisation commune des deux axes de manœuvre. Tout en tentant en coulisse de faire fructifier en leur faveur les dissensions du gouvernement, ils utilisent l'émotion en vue d'une dramatisation de la situation politique pour faire chuter le gouvernement.

Voyons tout d'abord s'il y a eu des tentatives de déstabilisation interne du gouvernement.

La manière « interne »

La première crise, dans sa période avant l'élection partielle, chevauche deux gouvernements catholique-libéral : celui du comte Charles de Broqueville (22 octobre 1932, 13 novembre 1934) et celui de Georges Theunis (20 novembre 1934, 19 mars 1935).

pression non-officielle, ce qui n'est pas obligatoirement le cas lorsqu'on a le pouvoir.

Selon Camille Gutt : « *L'opposition contre le ministère Broqueville fut ardente. Je ne pense pourtant pas qu'on y puisse voir la cause de la démission de novembre 1934 : elle doit être trouvée dans des dissensions au sein même du gouvernement.*⁴⁸² »

Selon le ministre d'État, les socialistes ne seraient pas à la base de la chute du gouvernement. Il ajoute : « *Grâce aux dieux, cette calamité au moins devrait être épargnée au gouvernement Theunis.*⁴⁸³ »

De ces propos, il ressort que les socialistes ont privilégié l'axe d'attaque externe. L'explication se trouve dans la résolution du Congrès de Noël 1933. Cette résolution, défendue ardemment par Émile Vandervelde, les cantonne obligatoirement dans cet axe d'attaque. La chute du gouvernement doit s'accompagner d'élections anticipées permettant d'obtenir une majorité socialiste suffisante pour imposer le Plan du travail. Une chute due à des causes internes ne débouche pas obligatoirement sur des élections anticipées, la preuve avec celle du gouvernement comte Charles de Broqueville. Cette chute ne donne pas lieu à des élections anticipées et c'est une coalition identique qui reprend les rênes du pouvoir. Par contre une agitation populaire faisant tomber un ministère a beaucoup plus de chances de provoquer des élections anticipées.

Il faut cependant mentionner l'initiative d'Henri De Man, qui en novembre 1934, accompagné par Paul-Henri Spaak, entretient des rapports avancés avec Paul van Zeeland. Cela débouche sur un programme gouvernemental d'union nationale⁴⁸⁴. Nous savons que le duo n'est pas, ou plus, en parfaite concordance avec la résolution de Noël 1933. Mais à ce moment, c'est toujours Émile Vandervelde qui est le maître du POB. Cette tentative doit être considérée comme une préparation de l'avenir dans la perspective, qui se réalisera, d'une prise de pouvoir du duo. Celle-ci d'ailleurs n'a pas l'aval du Bureau du Conseil général.

Nous avons trouvé une seule autre tentative. Elle nous est révélée par Achille Delattre lors de la séance du BCG du 9 janvier 1935. Le responsable syndical déclare : « *Les camarades de la CS ont été en rapport avec les démocrate-chrétiens pour faire tomber le gouvernement Theunis. Cette tentative à échoué.*⁴⁸⁵ »

⁴⁸²GUTT C., *Pourquoi le franc belge est tombé*, NSE, Bruxelles, 1935, p. 17.

⁴⁸³GUTT C., *Pourquoi le franc belge est tombé*, NSE, Bruxelles, 1935, p. 17.

⁴⁸⁴DE MAN H., *Après coup (mémoires)*, Éditions de la toison d'or, Bruxelles, 1941, p. 242.

⁴⁸⁵Rapport du Bureau du Conseil général du 9 janvier 1935, salle de lecture Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

La manière « externe »

En 1934/1935, le POB met en route une stratégie conçue fin 1933 et doit l'adapter aux événements.

La dramatisation est importante dans cette crise, elle est le résultat d'une situation existante que le POB peut utiliser telle quelle : ses sympathisants sont désespérés à cause de la crise économique.

Cette stratégie de dramatisation repose sur l'émotion. Celle-ci est à la base de la pression exercée par les sympathisants du POB. Le phénomène est remarquable, car ce sont ceux qui alimentent le feu qui finissent par être brûlés et doivent faire appel aux pompiers (élection partielle).

Il y a bien dans ce cas une stratégie de dramatisation, mais qui est le résultat d'un constat et non pas d'un choix de l'oligarchie du POB. Celle-ci ne se sent pas à l'aise dans des situations émotionnelles qu'elle ne contrôle pas. Son attitude dans les grèves de juin 1936, pour ne prendre qu'un exemple parmi d'autres, confirme cette caractéristique. Dès que la situation est rétablie (par l'arrivée des socialistes au gouvernement) ceux-ci dédramatisent immédiatement la situation. Comme leur présence au gouvernement ravive les espoirs d'une solution aux problèmes économiques, l'émotion de leurs partisans retombe immédiatement.

Une partie de ceux-ci est très active avant l'élection partielle, tandis que le reste suit les événements de manière désintéressée. La chute du gouvernement Georges Theunis et l'entrée des socialistes au gouvernement Paul van Zeeland va provoquer un désintérêt général.

Par ce choix de stratégie, le POB ne peut agir que dans les lieux de visibilité habituels.

Il y a trois lieux de visibilité privilégiés : le Parlement, la presse et la rue. Tous les trois connaissent des moments de fortes tensions, mais restent dans des limites raisonnables.

Les socialistes peuvent faire monter la pression grâce à une forte représentation au Parlement (avec notamment 73 députés). Mais l'attitude des mandataires socialistes reste toujours correcte. De même l'attitude de la presse socialiste est du même registre. Dans la rue, si l'organisation socialiste rassemble aisément et régulièrement un grand nombre de partisans, cela se fait dans des conditions permettant d'éviter des débordements.

Le cas de Rex

La violence comme solution ?

L'oligarchie du parti, bien que tenant souvent des propos révolutionnaires, est en fait très conservatrice. Selon l'historien Jean-Michel Étienne, la première génération des dirigeants rexistes (Jean Denis, José Streel...) est composée presque exclusivement de « brillants jeunes gens » promis au plus bel avenir au sein du parti catholique. Ce ne sont certainement pas des ratés sociaux ou intellectuels. La deuxième génération (Paul De Mont, Pierre Daye), est apparue au moment des élections de mai 1936. Elle est moins uniforme et certainement plus opportuniste, mais rencontre les mêmes caractéristiques⁴⁸⁶. La volonté des dirigeants rexistes est de rétablir l'hégémonie du parti catholique sous les couleurs du rexisme, d'ailleurs la révolution rexiste peut être définie comme une révolution conservatrice catholique. Ce changement de société peut très bien se faire de manière démocratique. La droite conservatrice, même libérale, peut s'accommoder de cette « révolution » puisque le système économique libéral n'est pas fondamentalement remis en question. Par la suite, lorsque la fascisation du mouvement est avérée, beaucoup de ces dirigeants rexistes s'éloignent du parti. Tout cela ne prouve pas que le recours à la violence n'est pas envisageable par l'oligarchie rexiste, mais la grande majorité de celle-ci ne correspond certainement pas aux « *200 aventuriers ou fripouilles qu'il* (Léon Degrelle) *avait laissé s'agglomérer autour de lui...* »⁴⁸⁷

De plus, si l'on regarde du côté de la mouvance politique catholique, comme expliqué précédemment, la révolution violente leur fait peur et il ne faut pas compter sur eux pour y participer. L'échec de la manifestation d'octobre 1936 en témoigne.

Un élément déterminant va clarifier la situation. Le parti rexiste de l'époque ne possède pas les structures pour organiser un mouvement révolutionnaire. Les structures et organisations rexistes sont en pleine construction.

Pour rappel, la Confédération rexiste du travail est constituée fin 1936, regroupant des syndicats, des coopératives et des mutualités. La Confédération rexiste du travail composée par les ouvriers et les employés des professions industrielles et agricoles n'est,

⁴⁸⁶ ETIENNE J.M., *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Bruxelles, p. 75.

⁴⁸⁷ *La Belgique loyale* p. 45.

et ne sera jamais, une organisation florissante. L'historien Jean-Michel Étienne écrit : « *La prolifération des syndicats rexistes ne doit pas faire illusion : ni par leurs effectifs, ni par leur activité, ils n'ont pas tenu une grande place.*⁴⁸⁸ »

Le parti rexiste possède bien le Service d'Ordre et de Protection, mais on ne peut pas à proprement parler de milice car ses activités sont purement défensives (service d'ordre à l'intérieur des réunions rexistes) et en principe ses membres ne sont pas armés. Contraint de dissoudre le SOP, par l'interdiction gouvernementale de janvier 1937, le « Chef » crée les Gardes rexistes. Seuls leurs uniformes sont différents⁴⁸⁹.

Une autre organisation importante du mouvement rexiste sont les « Jeunesses rexistes ». Leurs activités sont plus proches du scoutisme que d'une préparation politico-militaire. Il est à noter que pour un certain nombre de raisons, elles ne se développeront pas énormément⁴⁹⁰.

Pourtant Léon Degrelle cherche à se doter d'une force paramilitaire. Au début de l'automne 1936, il tente d'absorber les 1.500 Jeunes Gardes Nationalistes, aguerris aux combats de rues. Le groupement paramilitaire de l'avocat liégeois Paul Hoornaert ne se laisse pas convaincre de rejoindre les rangs rexistes.

Début 1937, la situation « militaire » du parti rexiste est claire :

- les futures formations de combat rexistes sont à peine capables de maintenir l'ordre dans les meetings rexistes et leur nombre est insuffisant pour une action d'envergure;
- les formations paramilitaires « amies » suffisamment aguerries et nombreuses boudent le mouvement rexiste;
- les militants « normaux » font partie en général des gens paisibles et n'ont pas une expérience de mouvements violents.

Le recours à la violence n'est pas possible pour Léon Degrelle. La préparation d'un « complot » en septembre 1936⁴⁹¹, avec d'autres composantes de la droite radicale avorte

⁴⁸⁸ETIENNE J.M., *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Bruxelles. p. 88.

⁴⁸⁹ETIENNE J.M., *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Bruxelles, pp. 77-78.

⁴⁹⁰ETIENNE J.M., *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Bruxelles, p. 78.

⁴⁹¹Nous rappelons que Léon Degrelle est en contact depuis septembre avec le Lieutenant-colonel Chardomme, des représentants de la Fédération des Anciens Combattants (F.A.C.) et des dignitaires de la gendarmerie. Toute cette équipe envisage un coup d'État « préventif » à la prise du pouvoir par un « front populaire belge », ce coup d'État ayant pour but un renforcement de l'autorité royale. Léon Degrelle peut

rapidement. Cet échec enlève toute possibilité aux rexistes de se lancer dans l'action révolutionnaire violente. Seuls, ils ne sauraient réussir dans une telle entreprise. Pour preuve de cette incapacité de recourir à la violence de rue, signalons que pendant la campagne de l'élection partielle d'avril 1937, ce sont les opposants aux rexistes qui sont maîtres de la rue, les rexistes devant compter sur la police et la gendarmerie pour se protéger.

Dans ces conditions, il est logique de penser que l'option révolutionnaire n'est pas possible pour le parti rexiste.

Les moyens démocratiques seuls choix possibles

La manière « interne »

Léon Degrelle n'est pas tenu par une résolution d'un quelconque congrès. Il a les coudées franches pour arriver au pouvoir. Il peut donc à loisir choisir la manière interne et/ou externe.

Voyons ce qu'en dit le « Chef ».

Le 30 mai 1936, le *Pays Réel* titre en première page : « *Le roi a reçu Léon Degrelle... Rex revendique le ministère de la Justice.* » Léon Degrelle nous éclaire dans une interview parue dans la *Libre Belgique* sur ses intentions. Il est en principe contre une participation gouvernementale du parti rexiste. Cependant, il accepterait le portefeuille de la justice à condition que :

- le gouverneur de la Banque nationale et le président de la Société nationale du Crédit à l'industrie soient révoqués ou suspendus;
- tous les représentants actuels du gouvernement à la Caisse d'Épargne, à la Banque nationale et à toutes les sociétés financières contrôlées par l'État perdent leurs mandats. Plus de politiciens mais bien des techniciens et des compétences à l'abri du copinage politique;
- l'on crée immédiatement un tribunal spécial, un Conseil d'enquête appelé « Comité d'épuration... »

Il poursuit en affirmant que les rexistes au Parlement feront de l'opposition constructive

espérer au mieux le porte-feuille de ministre de la justice dans un nouveau gouvernement plus autoritaire. COGNIAUX J. et DESAIVE P., *Léon Degrelle face et revers*, émissions de la RTBF, 1988.

s'ils ne sont pas au gouvernement. Mais la suite de son discours est moins rassurante. Léon Degrelle est explicite quant à la volonté rexiste de provoquer de nouvelles élections. C'est la priorité, mais trop d'électeurs ont hésité à voter rexiste. Il faut prendre le temps de les convaincre. Il donne une indication sur le temps qu'il se donne pour y parvenir. Selon lui, il vaut mieux guérir le mal en un an⁴⁹² qu'en dix. Il précise que les dissolutions peuvent s'opérer de manière pacifique⁴⁹³.

Ces propos du « Chef » sont particulièrement intéressants. Ils nous donnent le canevas de l'action rexiste pour une durée d'un an. Les faits évoqués dans la première partie montrent que Léon Degrelle se tient à ce choix. C'est-à-dire qu'il privilégie l'action externe. L'action interne ne semble pas l'intéresser outre mesure. S'il veut travailler le gouvernement de l'intérieur, il ne peut compter que sur ses contacts privilégiés avec Gustave Sap et le comte Charles-Albert d'Aspremont-Lynden.

Qu'est-ce qui peut justifier ce choix ?

On peut interpréter les propos de Léon Degrelle comme s'il s'attendait à ce que le gouvernement tombe de lui-même. La situation gouvernementale lui donne raison. En effet, le deuxième gouvernement Paul van Zeeland est particulièrement fragile. Les socialistes sont la plus grosse formation politique du gouvernement mais n'ont pas le poste de Premier ministre et ils veulent, pour calmer leurs partisans, un virage à gauche⁴⁹⁴. Cela n'est guère compatible avec le virage à droite du parti catholique. De plus, la guerre des chefs a repris de plus belle au sein du POB. Elle aboutit à ce que Paul van Zeeland « débarque » Émile Vandervelde en janvier 1937⁴⁹⁵, ce dernier ne pardonnant pas de s'être fait dribbler par Paul-Henri Spaak comme ministre des Affaires étrangères⁴⁹⁶. Le « Patron » prend immédiatement sa revanche. Le 4 mars 1937, il fait voter par le Conseil

⁴⁹²Dans l'analyse de l'urgence de trouver une solution, nous n'avons pas évoqué ces propos du « Chef ». Lorsqu'il parle d'un an, cela nous donne comme date butoir fin mai 1937, soit à peu près la fin de l'élection partielle (11avril). Nous retenons des dires degrellien qu'ils ne déforcent pas, au contraire, notre démonstration basée sur la pression des adhérents

⁴⁹³VANWELKENHUYZEN J., *1936*, Éditions Racine, Bruxelles, 2004, pp. 59-60.

⁴⁹⁴Les socialistes perdent 4,92 % des voix tandis que le parti communiste en gagne 3,16. Dans un contexte général de poussée de la droite, qui atténue le transfert vers les communistes, il est clair que la majorité des mécontents du parti socialiste demandent une vraie politique de gauche.

⁴⁹⁵DUJARDIN V., DUMOULIN M., *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Éditions Racine, Bruxelles, 1997, p. 68.

⁴⁹⁶SPAACK P.-H., *Combats inachevés, de l'indépendance à l'alliance*, Fayard, Paris, 1969, p. 33.

Général du POB une résolution condamnant le « socialisme national⁴⁹⁷ » porté par Paul-Henri Spaak et Henri De Man. De plus, le POB reste la section belge de la deuxième Internationale Ouvrière et du socialisme marxiste de stricte obédience. Cette résolution met à mal le rapprochement entre le duo De Man/Spaak et les éléments progressistes du gouvernement⁴⁹⁸.

Du côté catholique, la situation est également préoccupante. Suite à sa lourde défaite aux législatives de mai 1936⁴⁹⁹, le parti catholique est en crise. Le chanoine et auteur de nombreux livres sur le catholicisme belge Aloys Simon⁵⁰⁰ écrit : « *Les difficultés inhérentes à sa composition variée se sont accrues dans la déviation partisane⁵⁰¹* (rexisme et nationalisme flamand). » Le parti catholique est maintenant majoritairement composé de mandataires flamands⁵⁰². L'érosion a principalement touché la partie wallonne⁵⁰³. Or les mandataires catholiques flamands doivent faire face à la progression des rexistes, mais également des nationalistes flamands⁵⁰⁴. Ils n'ont d'autres choix que de se radicaliser aussi bien sur le communautaire que sur une politique plus à droite (car l'électorat a marqué un virage à droite) pour préserver leur crédibilité. De plus, du côté francophone, ce sont principalement les démocrates-chrétiens qui sont restés. Beaucoup des catholiques de droite wallons sont passés chez Rex. Cela ne peut qu'envenimer le conflit communautaire au sein du parti catholique. Un élément important réalise une union de raison : c'est la puissance de l'idéal confessionnel. Mais cet élément d'union peut compromettre l'union du

⁴⁹⁷Le « socialisme national » est un socialisme nouveau préconisé par Paul-Henri Spaak et Henri De Man. Il diffère du socialisme doctrinaire et marxiste par son aspect national qui ne se réfugie pas dans un internationalisme utopique. Ensuite, il se libère du carcan du cadre de classe et s'adresse à toutes les classes de la société. Il va au delà du marxisme et consacre la rupture définitive avec le communisme. Pour Paul-Henri Spaak : « *L'esprit de toutes ces réformes ne devant pas tendre à abolir la propriété personnelle et à prolétarianiser les masses mais, au contraire, à étendre la propriété personnelle des biens de consommation.* » BUTTGEBACH A., *Le mouvement rexiste et la situation politique de la Belgique*, Établissement Émile Bruylant, Bruxelles, 1937, pp. 50-51.

⁴⁹⁸BUTTGEBACH A., *Le mouvement rexiste et la situation politique de la Belgique*, Établissement Émile Bruylant, Bruxelles, 1937, p. 53.

⁴⁹⁹Le parti catholique perd 10,75 % des voix.

⁵⁰⁰Simon, Aloys. Chanoine et professeur à la faculté Universitaire Saint-Louis. Il a écrit une petite vingtaine de livres sur le catholicisme belge. SIMON A. Chanoine, *Le parti catholique belge 1830-1945*, La renaissance du livre, Bruxelles, 1958, page de garde.

⁵⁰¹SIMON A. Chanoine, *Le parti catholique belge 1830-1945*, La renaissance du livre, Bruxelles, 1958, p. 94.

⁵⁰²Sur les 61 élus catholiques, 38 le sont dans les quatre provinces flamandes et 12 dans les provinces wallonnes (11 pour le Brabant).

⁵⁰³Le parti catholique perd 4 sièges en Flandre et 9 en Wallonie (3 dans le Brabant).

⁵⁰⁴Les rexistes ont 3 sièges en Flandre et les nationalistes flamands progressent de 6 sièges (6 pour Rex et 1 pour le VNV dans le Brabant).

gouvernement s'il est activé sur la situation de l'école libre. En effet, si ce problème est remis sur la table par les socialistes et/ou les libéraux, les jours du gouvernement sont probablement comptés. Or, si les dirigeants libéraux paraissent avoir beaucoup changé sur le sujet, leur base ne semble pas avoir fait le même parcours⁵⁰⁵.

La famille libérale ne dénote pas dans cette vision négative des composantes du deuxième gouvernement Paul van Zeeland. Outre la division classique « gauche/droite » donnant lieu à des tiraillements parfois orageux, les libéraux se caractérisent par une intransigeance envers les flamingants, ce qui transforme la question d'amnistie en question linguistique et ne facilite pas l'entente avec le parti catholique. De plus, comme l'illustre l'incident de la nomination de Victor de Laveleye⁵⁰⁶ au poste de ministre de la Justice, les sympathisants et la plupart des mandataires libéraux supportent difficilement une certaine mainmise du Premier ministre sur les décisions du parti libéral. Comme évoqué précédemment, le tiraillement entre les dirigeants et leur base sur la question scolaire vient s'ajouter aux nuages menaçants.

Au vu de tous ces éléments, il apparaît que le gouvernement renferme tous les problèmes politiques belges : le conflit gauche/droite, le conflit communautaire, les conflits internes des partis et la prise de pouvoir de Paul van Zeeland. Mais ce dernier a des atouts pour préserver l'entente des partenaires du gouvernement.

⁵⁰⁵BUTTGENBACH A., *Le mouvement rexiste et la situation politique de la Belgique*, Établissement Émile Bruylant, Bruxelles, 1937, pp. 52-53.

⁵⁰⁶La plupart des libéraux souhaitent remplacer François Bovesse, un parlementaire libéral wallon, par le député libéral liégeois Émile Jennissen. Mais Paul van Zeeland n'en veut pas. En complicité avec le président du parti libéral et en annulant au grand dam des militants libéraux le choix des membres du parti libéral, il fait nommer le non parlementaire libéral bruxellois Victor de Laveleye. Cela se traduit par des débats houleux au sein du parti libéral, à la Chambre et par une polémique dans la presse qui fait les choux gras de l'opposition. Quelques petits extraits du débat parlementaire concernant cette nomination en montre la dureté. Le député libéral bruxellois Willem Janssens clame : « *Disons clairement si ceux qui prennent des portefeuilles sont assez forts pour faire taire les autres. Il n'y a pas d'avenir pour le parti s'il n'y a pas de discipline... Il y a des forces occultes dans le parti... C'est peut-être la première fois dans notre histoire politique qu'on voit un président de parti politique faire aussi peu de cas du désir de ses mandants.* » Annales parlementaire de la Chambre, séance du 11 mai 1937.

Jennissen, Émile, Jean, Hubert. (Liège, 2/11/1882, 5/06/1949). Homme politique libéral. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Liège du 18/10/1922 à 1939. Ministre de la Santé publique du 21/01/1939 au 22/11/1939. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 199.

De Laveleye, Victor, Auguste. (Bruxelles, 5/11/1894, Ixelles, 14/12/1945). Homme politique libéral. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 2/04/1939 au 14/12/1945. Plusieurs fois ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 86.

Janssens, Willem, Julius, Marie. (Kontich, 9/09/1901, ?). Homme politique libéral. Notaire. Représentant de l'arrondissement d'Anvers du 27/11/1932 à 1937. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 197.

Il peut compter sur la fidélité de Paul-Henri Spaak pour préserver le navire des coups de vent socialistes. Celui-ci écrit à propos du Premier ministre : « *En 1936... J'étais dans ma période d'admiration et de fidélité inconditionnelles*⁵⁰⁷. »

Par contre du côté catholique, la sécurité n'est pas la même. Paul van Zeeland doit affronter la vengeance de Gustave Sap qui, comme déjà évoqué auparavant, lui porte une très forte rancœur. L'ex-ministre est, et probablement la plupart des fois, à la base de tous les coups qui peuvent déstabiliser le Premier ministre. Pour n'en citer qu'un, qui n'a pas encore été évoqué, le 17 septembre 1936, Paul van Zeeland est informé que le député rexiste comte Xavier de Grunne, l'ex-député catholique Georges Michaux⁵⁰⁸, le nationaliste flamand Gérard Romsée et l'ex-ministre Gustave Sap sont en négociation pour la formation d'un gouvernement de « concentration du Centre ». Ils espèrent renverser le gouvernement en fin d'année sur un vote concernant les lois linguistiques. Mais le Premier ministre est un homme remarquable qui jouit de manière prodigieuse d'une souplesse d'esprit et d'une imagination technique fertile. Grâce à cela, il peut instantanément avec une suprême habileté proposer des solutions de rechange lorsque son projet semble irrémédiablement compromis⁵⁰⁹.

Au vu de cette situation, il est logique de penser qu'il suffit de mettre la pression de l'extérieur sur le gouvernement pour qu'il démissionne. La guerre d'Espagne vient renforcer cette idée en accentuant les divergences entre socialistes et catholiques.

Il est donc compréhensible que l'on néglige l'attaque interne.

La manière « externe »

Pour 1936/1937, Léon Degrelle, au départ, n'a pas de stratégie, il a seulement un but. Pourtant avec le recul, il ressort une stratégie semblable à celle du POB. Mais celle-ci n'est pas le résultat d'une réflexion à long terme mais bien celle d'une adaptation permanente aux événements. Or, comme nous l'avons vu, la société belge de 1937 est fort semblable à celle de 1935. Léon Degrelle, lui-même, est un « bon petit Belge », parfait produit de la

⁵⁰⁷SPAACK P.-H., *Combats inachevés, de l'indépendance à l'alliance*, Fayard, Paris, 1969, p. 32.

⁵⁰⁸Michaux, Georges, Gilain. (Mettet, 25/09/1888, Montignies-le-Tilleul, 15/11/1940). Homme politique catholique. Licencié en notariat. Représentant de l'arrondissement de Charleroi du 25 juillet 1933 à 1936 et du 2 avril 1939 au 15 novembre 1940. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 243.

⁵⁰⁹SPAACK P.-H., *Combats inachevés, de l'indépendance à l'alliance*, Fayard, Paris, 1969, p. 31.

société catholique belge. Dans ces conditions, il est logique que l'on retrouve, chez ce nouvel acteur, les mêmes comportements que ces prédécesseurs.

En 1936/1937, au contraire, la menace autoritaire est surtout incarnée par des situations hors frontières. En Belgique même, le régime démocratique est intact mais pas sans reproches. Pour les adversaires de Léon Degrelle, il est nécessaire d'accentuer le danger potentiel qu'il représente.

Pour ce dernier, s'il n'a qu'à utiliser les scandales politico-financiers très nombreux au début des années trente, les effets de ceux-ci ne se ressentent plus très fort dans la population en 1937. C'est pourquoi il se rabat sur les événements de la guerre d'Espagne pour raviver la fibre émotionnelle de ses partisans. Il doit donc également accentuer la dramatisation de la situation.

Cela a comme conséquence que les deux parties utilisent la même arme : la dramatisation provoquant un gonflement artificiel de la crise.

Tout comme le POB en 1935, cette stratégie de dramatisation repose sur l'émotion. Cependant en 1937, cette émotion donnera une dimension disproportionnée à l'élection partielle.

En effet, cette émotion est à la base de la pression exercée par les sympathisants de Rex. Mais contrairement à ce qui se passe en 1935, le gouvernement ne tombe pas. Par conséquent les incendiaires qui ont fait appel aux pompiers (élection partielle) en sont pour leurs frais. Le feu n'est pas éteint, au contraire, il se ravive. Au début de la crise une partie importante de la population suit les événements sans grand intérêt, mais plus on avance dans le temps, plus des personnes s'impliquent dans la crise, pour en arriver à une fin de campagne électorale exceptionnellement animée.

Les rexistes au Parlement se montrent beaucoup moins disciplinés que leurs homologues socialistes. On aura même droit à un pugilat au Sénat et à l'exclusion de la Chambre de Raphaël Sindic⁵¹⁰. Cependant, on ne peut pas parler d'attitudes antidémocratiques

⁵¹⁰Le 26 juin 1936, lors de la poursuite de la déclaration gouvernementale à la Chambre, certains députés rexistes s'illustrent par des commentaires perturbant le bon déroulement des débats. L'incident le plus marquant de cette séance est l'exclusion de Raphaël Sindic. Après que le député rexiste Luc Hertoghe ait dit : « *Le pays est honnête, ce sont les gouvernements qui sont pourris* » une discussion très vive éclate avec des mouvements de députés socialistes vers les bancs rexiste (contenus par les huissiers). Cela ne calme

organisées. Il s'agit tout au plus de débordements occasionnels et sans réelles conséquences sur les débats parlementaires.

Dans la rue, les rexistes sont moins présents que les socialistes, ils préfèrent les meetings, qui sont d'ailleurs l'arme favorite du « Chef ». Ces rassemblements, principalement mais pas uniquement, pendant la campagne électorale de 1937, donnent lieu à de nombreuses échauffourées, que les forces de l'ordre n'éprouvent guère de peine à maîtriser.

En ce qui concerne la presse, les rexistes poussent son utilisation à l'extrême et donnent un ton très polémique à leurs écrits. Il est à noter qu'ils ne sont jamais interdits de publication pendant cette période.

Comparaison

Dans les deux cas, les protagonistes favorisent l'axe d'attaque extérieur. Les socialistes ne veulent plus d'un gouvernement de coalition, qui les empêche de mettre en place le Plan du travail. Or, s'il y a chute du gouvernement, il n'y a pas obligatoirement d'élections anticipées. Les leaders socialistes ne peuvent avoir oublier que cela s'est produit le 21 novembre 1927 à la chute du gouvernement Henri Jaspar⁵¹¹. A cette époque les catholiques et libéraux ont formé un gouvernement sans les socialistes pour éviter des élections anticipées.

Au vu de cette malheureuse expérience, il faut donc rendre la situation politique tellement critique que de nouvelles élections soient la seule alternative. Cela ne peut se faire que par une pression extérieure très forte.

Les rexistes par contre, pensent que le gouvernement est mort-né et ne tiendra pas plus d'un an. Dès lors, il suffit de faciliter sa chute par des actions extérieures d'éclats.

Dans les deux cas ce choix stratégique n'est-il pas hasardeux ?

pas l'ardeur oratoire de Raphaël Sindic auquel le président de l'assemblée demande de quitter la Chambre. Après un dernier baroud d'honneur, celui-ci obtempère.

Hertoghe, Luc, Edgard, François, Adèle. (Anvers, 9/06/1893, Wilrijk, 21/01/1969). Homme politique rexiste. Docteur en médecine. Représentant de l'arrondissement d'Anvers du 24 mai 1936 au 9 février 1937. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 176.

Annales parlementaires de la Chambre du 26 juin 1936.

⁵¹¹Jaspar, Henri. (Schaerbeek, 28/07/1870, St. Gilles, 15/11/1939). Docteur en droit. Homme politique catholique. Représentant de l'arrondissement de Liège du 16/11/1919 à 1936. Plusieurs fois ministre et premier ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 197.

La stratégie socialiste repose sur l'espoir qu'une éventuelle poussée socialiste aux élections législatives anticipées est suffisante soit pour que le POB obtienne la majorité absolue ou que les partenaires « amis » potentiels du POB (chrétiens-démocrates et libéraux progressistes) acceptent de former un gouvernement ayant comme base de politique le Plan. Il y a au moins deux incertitudes dans cette stratégie :

- réussir à provoquer des élections législatives anticipées;
- les gagner de façon exceptionnelle;

Si la deuxième incertitude n'est rencontrée qu'en partie il faut encore :

- convaincre les chrétiens-démocrates et les libéraux progressistes de faire « dissidence »;
- les convaincre de suivre le Plan à la lettre.

Cela fait beaucoup d'incertitudes. En adoptant cette stratégie, le POB s'impose des conditions qui ne lui permettent pas d'accéder au pouvoir. C'est d'ailleurs en abandonnant ces conditions qu'il arrive au gouvernement.

Avait-il d'autres choix ?

De 1927 à 1935 le POB connaît une traversée du désert :

- lorsqu'il n'est plus au gouvernement (1927) la reprise économique est florissante et ne favorise pas la gauche. Après le déplacement à droite de l'électorat aux élections de 1929, le POB va à contre-courant en virant à gauche;
- lorsque la crise économique se fait ressentir (1931), les socialistes semblent indifférents à la situation et ne proposent pas d'alternative crédible à leurs partisans. Ce n'est que fin 1933 qu'ils réagissent par le Plan du travail.

De ces événements, il ressort des circonstances défavorables au POB, mais également des choix stratégiques discutables. Celui qui nous intéresse (« rien que le Plan du travail ») semble être la seule option possible en décembre 1933.

Grâce au Plan du travail les leaders socialistes rétablissent l'union du parti. Même les JGS rejoignent les « planistes » et deviennent leurs plus fervents défenseurs. Grâce à ce Plan la menace communiste est atténuée et les perspectives d'être soutenu par les tendances progressistes des partis catholiques et libéraux sont réelles⁵¹². Mais il y a un énorme point

⁵¹²VAN HAEGENDOREN M., *Le parti socialiste belge de 1914 à 1940*, EVO, Bruxelles, 1995, pp. 81-97.
201.

faible. Il faut que le Plan soit appliqué le plus vite possible (crise économique oblige). Cette faiblesse aura raison du Plan du travail.

La stratégie rexiste est plus classique. Elle se base non pas sur une série d'incertitudes mais bien sur une certitude : l'impossibilité que le gouvernement Paul van Zeeland II tienne. Léon Degrelle « avait raison », pour reprendre le titre d'un prospectus rexiste édité pendant la deuxième guerre mondiale, car le gouvernement Paul van Zeeland tombera, mais trop tard pour le « Chef ». Il aura galvaudé toute sa crédibilité avant ce moment tant attendu. Toutefois, il faut modérer la justesse de la vision politique du futur officier SS : mais sa « certitude » est basée sur les difficultés internes du gouvernement, bien réelles, or sa chute est provoquée par un scandale ne concernant que le Premier ministre. Paul van Zeeland a contre vents et marées maintenu sa coalition et a même renforcé son autorité grâce à sa victoire à l'élection partielle contre le « Chef ». Cependant, il tombe finalement sous les coups de butoir de Léon Degrelle et de Gustave Sap.

La chute de Paul van Zeeland en octobre 1937, sans la décision de Léon Degrelle de recourir à l'élection partielle, aurait-elle pu se passer plus tôt ?

C'est tout à fait possible car Paul van Zeeland, pour maintenir sa coalition, n'aurait pas bénéficié de l'aura de sa victoire contre le « Chef ». Autrement dit, si Léon Degrelle avait attendu, plutôt que de se lancer dans une aventure trop risquée, il serait peut-être arrivé à ses fins en gardant tout son prestige. Cela démontre, une fois de plus, que Léon Degrelle doit réagir immédiatement en février 1937. Bien entendu, on peut mettre cela sur son « impatience chronique » ou celle de ses alliés, mais cette croyance populaire ne résiste pas aux arguments démontrés auparavant.

Paradoxalement, Léon Degrelle apparaît comme plus conformiste que les leaders socialistes dans son choix stratégique de départ, mais ce sont ces derniers qui réussissent contrairement au premier.

Conclusion intermédiaire (analyse des deux élections partielles)

Il ressort de cette recherche que deux partis idéologiquement opposés, ayant des modes de fonctionnement différents, connaissent une situation de crise semblable. Ils sont tous les deux confrontés à une menace d'émigration de leurs sympathisants et réagissent de la

même façon pour sauver le parti. Cette réaction est inhabituelle mais reste dans le cadre démocratique.

Il est également apparu une volonté de ces deux partis de promouvoir des voies alternatives aux libéralismes. Ces deux voies sont opposées :

- un corporatisme fascisant reposant sur « *L'instauration d'un corporatisme basé sur la liberté syndicale présent à côté d'un intérêt social et économique un intérêt politique : il dégorgera le Parlement; soustrayant à la compétence ou plutôt à l'incompétence parlementaire un nombre considérable de problèmes, il rendra plus malaisées les collusions politico-financières, enfin il permettra au Chef de l'État de recruter ses ministres parmi les hommes les plus compétents dans les différents ordres d'activités.* ⁵¹³»
- un socialisme allant au-delà du réformisme et du marxisme comme l'exprime les idées d'Henri De Man dans l'ouvrage *L'idée socialiste suivi du Plan du Travail*⁵¹⁴. C'est-à-dire que le réformisme est devenu impossible car les réformes de répartitions sont devenues irréalisables, à moins de changements de structure suffisamment radicaux pour influencer le cours de l'évolution de trois mouvements néfastes :
 1. la prédominance du capital financier se substituant à celle du capital industriel;
 2. le régime des monopoles substitué à celui de la concurrence dans les positions de commande de la vie économique;
 3. le nationalisme économique substitué à l'expansion cosmopolite du marché mondial. Le marxisme, par son rejet du secteur privé, n'est pas la solution. La solution « *Est un régime d'économie mixte (secteur nationalisé et secteur privé) pouvant être considéré comme intermédiaire entre l'économie capitaliste et l'économie socialistes.* ⁵¹⁵ »

Mais peut-on parler de crise semblable dans les deux cas ?

Pour répondre à cette question, servons-nous de l'approche sociologique de Nathalie Schiffino.

⁵¹³ Rex du 14 février 1936, p. 16

⁵¹⁴ DE MAN H., *L'idée socialiste suivi du Plan du Travail*, Éditions Bernard Grasset, Paris, 1935.

⁵¹⁵ DE MAN H., *L'idée socialiste suivi du Plan du Travail*, Éditions Bernard Grasset, Paris, 1935, p. 532..

Comprendre ce qu'est une crise

L'origine des crises

Il y a deux cas de figures : soit les acteurs sont face à une situation existante qu'ils décident de combattre, soit cette situation est à affronter sans qu'ils l'aient recherchée. Les deux élections partielles étudiées se classent dans le premier cas de figure.

Peut-on parler de crise ?

Nathalie Schiffino postule que, fondamentalement, l'origine de toute crise réside dans un problème « crisogène ». Ce problème « crisogène » est porteur dès l'instant où il initie la réaction des intervenants. La première condition pour que le problème soit « crisogène » est qu'il soit ressenti comme touchant aux intérêts vitaux d'au moins une partie de la population. La seconde condition est que ce problème « crisogène » relève de la sphère publique. La troisième condition est que le problème « crisogène » surgisse à un moment où il peut bénéficier d'une audience suffisamment importante pour le transformer en crise. Une quatrième condition découlant des trois autres est nécessaire : il faut que le problème « crisogène » soit porté par des leaders et face écho auprès de l'opinion publique⁵¹⁶.

Les quatre conditions sont bien rencontrées par les deux crises étudiées.

Le déroulement des crises

Les intervenants qui traitent par excellence les crises sont les acteurs politiques. Une autre catégorie d'intervenants est importante, il s'agit des groupes de pression. Ceux-ci ont au moins un triple rôle vis-à-vis des acteurs politiques et de l'opinion publique : relais ou courroie de transmission au service d'un décideur, agent autonome au service de l'opinion publique, intermédiaire entre les décideurs. Une troisième catégorie d'intervenants est apparue en évoquant la deuxième : l'opinion publique. C'est la première fois que cette notion est évoquée dans cette recherche. C'est pourquoi il est nécessaire de la développer. Nathalie Schiffino entend par opinion publique ce qui « *regroupe les citoyens dans leurs appartenances multiples : parents, travailleurs, consommateurs, attachés ou non à une croyance religieuse ou philosophique, identifiés à une communauté culturelle* ».

⁵¹⁶SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, L'Harmatan, Paris, 2003, pp. 211-216.

ou l'autre, etc.⁵¹⁷ ».

Ces appartenances déterminent leurs réactions ou non aux problèmes « crisogènes ». Nathalie Schiffino estime que les gouvernés ne traitent pas en tant que telle la crise mais qu'ils en influencent néanmoins le traitement⁵¹⁸.

Dans l'étude des deux crises, nous avons démontré que les sympathisants ont été déterminants dans la manière de traiter les crises. Nous les avons classés dans la catégorie « groupes de pression » (JGS, syndicats, organisations féminines et mouvance politique catholique). Fondamentalement, un sympathisant est un citoyen, et avant de faire partie d'un groupe de pression, il fait partie de l'opinion publique. Par cette double appartenance, le sympathisant présente la particularité de pouvoir influencer deux des trois catégories des intervenants d'une crise. Cela renforce son importance dans les deux crises étudiées. Nous montrons également que des groupes de pression, contrairement aux autres, ne bénéficient pas d'une structure officielle. Ces groupes de pression « spontanés » s'intègrent dans la notion étendue d'opinion publique utilisée par Nathalie Schiffino : « *Par opinion publique, nous entendons davantage un agrégat d'individus dont la principale caractéristique serait une juxtaposition momentanée*⁵¹⁹. » Cette notion regroupe également des groupes de pression formés majoritairement par des hommes politiques d'une même tendance mais pas du même parti.

De nouveau, les deux crises étudiées rencontrent l'approche utilisée.

La modalité de prise en charge de la crise est déterminante quant au comportement des acteurs.

Deux facteurs d'explication sont à vérifier. Le premier est que l'on est dans un régime démocratique. Cela veut dire que les acteurs politiques acceptent dans leur globalité de résoudre un problème de façon démocratique, c'est la « *condition d'existence* » de la démocratie. Le second est la « *condition de survie* » de la démocratie. Celui-ci est conditionné à la réussite du premier facteur. Si la sortie de crise est un échec, la crise va ressurgir par la suite. S'il n'y a pas de solution globale par les acteurs au problème « crisogène », il donnera lieu à des crises récurrentes⁵²⁰.

⁵¹⁷SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, L'Harmatan, Paris, 2003, p. 219.

⁵¹⁸SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, L'Harmatan, Paris, 2003, p. 219.

⁵¹⁹SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, L'Harmatan, Paris, 2003, p. 218.

⁵²⁰SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, L'Harmatan, Paris, 2003, p. 220.

C'est bien le cas dans les deux crises étudiées. Le conflit entre l'oligarchie et les sympathisants n'est pas résolu et il réapparaît par la suite.

Pour le POB, les élections de 1936 se soldent par un recul significatif. Du côté rexiste, les départs de nombreux leaders à partir de 1937⁵²¹ révèlent que le malaise est toujours présent et les élections suivantes (communales de 1938) marquent un recul important pour Rex.

La structure de traitement des crises est un élément primordial. En effet, la manière dont les intervenants se positionnent pendant la crise influence le déroulement de celle-ci.

Ce comportement est lié à la configuration de la société, des intervenants, mais aussi au facteur temps. Ce dernier est essentiel. C'est grâce à lui que les événements provocateurs deviennent « crisogènes ». C'est également lui qui permet aux actions des uns une réaction des autres⁵²². Autrement dit, une crise pour naître et se dérouler jusqu'à son extinction nécessite une durée importante. C'est une caractéristique de la démocratie. Toutes les crises démocratiques prennent du temps. La durée des deux crises étudiées est suffisamment longue pour correspondre à cette approche⁵²³. En voici la démonstration.

Il est très malaisé de déterminer le début et la fin d'une crise car l'importance d'un événement, en général dépendant d'événements antérieurs et provoquant des événements postérieurs ne facilite pas ce choix. La crise de 1937 trouve partiellement son fondement dans celle de 1935. En effet, le gouvernement Paul van Zeeland I ne va pas répondre aux attentes de certains catholiques. Cela permet le développement du mouvement rexiste et la naissance de la deuxième crise. Nous optons pour une période de 29 mois (Noël 1933, approbation du Plan du travail, mai 1936, fin du gouvernement Paul van Zeeland I) pour la première crise et de 19 mois pour la seconde (juin 1936, formation du gouvernement Paul van Zeeland II, octobre 1937, chute du gouvernement Paul van Zeeland II).

Si le choix de Noël 1933 pour le début de la première crise est évident (adoption du plan de bataille entraînant un changement radical d'attitude des socialistes), la fin de la même

⁵²¹Hubert d'Ydewalle démissionne le 11 juin 1937. Pierre Daye démissionne le 15 juin 1937. Xavier de Grünne démissionne le 27 novembre 1937. D'autres suivent.

⁵²²SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, L'Harmatan, Paris, 2003, p. 222.

⁵²³La crise de 1935 commence à la Noël 1933 et s'achève en mai 1936 (chute du gouvernement Paul van Zeeland I). La crise de 1937 débute à la formation du gouvernement Paul van Zeeland II (juin 1936) pour finir à la chute de ce même gouvernement (octobre 1937).

crise demande quelques explications. Le malaise entre militants et dirigeants socialistes ne s'arrête pas à la formation du gouvernement Paul van Zeeland I. Pendant toute son existence, ce gouvernement va être contesté par une partie du monde socialiste. Le Plan n'est guère appliqué et d'aucuns trouvent l'influence socialiste trop faible. Le résultat est un recul de près de 5 % aux élections de mai 1936 (66.461 suffrages en moins) au profit des communistes (78.871 suffrages en plus). Le nouveau gouvernement Paul van Zeeland, à peine en place, accorde de nombreux avantages aux travailleurs (grèves de juin 1936), ce qui atténue fortement le mal-être socialiste et par contre augmente celui de la mouvance politique catholique. Celle-ci doit attendre la chute du même Paul van Zeeland pour bénéficier totalement de sa politique de redressement, et accessoirement de la disparition provisoire d'un trop grand ami des socialistes à ses yeux.

L'important est ici de constater que les deux crises se déroulent sur une période relativement longue, mais aussi en regardant la chronologie, selon un scénario identique, c'est-à-dire un événement changeant la situation politique (adoption de la stratégie du « Plan rien que le Plan » et apparition du nouveau parti rexiste), suivi par une campagne de prise de pouvoir menant à l'échec, amenant le recours à l'élection partielle, et à la sortie de crise par la « disparition » des provocateurs (le POB se fondant dans la majorité et Rex périlissant de manière inéluctable).

La légitimité et l'efficacité des acteurs politiques dans le traitement des crises politiques sont également primordiales. Celles-ci sont basées sur le fait que les acteurs politiques observent les mêmes règles du jeu, parlent le même langage⁵²⁴.

Or, l'oligarchie des partis traditionnels et de Rex est presque exclusivement issue de la bourgeoisie⁵²⁵. Tous les acteurs importants des deux crises sont belges et sont reconnus par leurs pairs. Il n'y a aucun acteur collectif ou individuel qui est « hors norme à la belge⁵²⁶ ».

Les deux crises étudiées ne démentent en rien cette manière d'appréhender les crises politiques en Belgique.

⁵²⁴SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, L'Harmattan, Paris, 2003, p. 223.

⁵²⁵Les membres du BCG sont majoritairement d'origine bourgeoise. Sur les 21 membres de cette instance suprême du POB, cinq ou six peuvent être considérés comme d'origine ouvrière. Au Conseil politique de Rex, la situation est encore plus favorable pour la bourgeoisie. Sur les huit membres, un seul peut être considéré comme d'origine ouvrière.

⁵²⁶S'il y a bien un point commun entre l'histoire des deux élections partielles c'est le comportement parfaitement dans les règles de la démocratie belge des différents acteurs.

L'issue de la crise

Cette issue a-t-elle des conséquences sur le régime démocratique ? La sortie de crise renforce-t-elle ou modifie-t-elle la démocratie en Belgique ?

La Belgique jouit d'une dynamique de crise et de compromis. Une crise est le préalable chronologique d'un compromis, ce dernier pouvant être dénoncé par la suite et donner naissance à une nouvelle crise aboutissant à un nouveau compromis. Cette dynamique est illustrée par les problèmes communautaires.

Nous sommes bien dans un système de modification.

Pour qu'une crise débouche sur une issue, il faut quatre conditions :

- que les perceptions du problème aient évolué et que les rapports de force ne soient plus un obstacle à la prise de décision;
- une volonté politique d'aboutir;
- que l'opinion politique aille dans le sens de l'accord envisagé par les politiques;
- un changement de priorité dans les problèmes à résoudre⁵²⁷.

Avant de développer ces quatre points, il est indispensable de choisir un angle d'approche des deux crises.

Les causes fondamentales sont, selon Rudolf Rezsöházy⁵²⁸, synonymes des fondements structurels de la société étudiée. Elles désignent les données initiales de l'ensemble social⁵²⁹.

Il ressort de l'analyse des deux crises une cause fondamentale commune, la structure des partis. Sans ces structures, la résolution des deux crises serait toute différente.

Maintenant que la cause fondamentale est désignée, examinons les quatre points.

En 1934/1935, la perception du problème a évolué. En effet, les dirigeants du POB ont compris que le problème doit être résolu immédiatement. Le rapport de forces n'empêche pas les dirigeants du POB de recourir à l'élection partielle et à entrer dans le nouveau

⁵²⁷SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, L'Harmattan, Paris, 2003, pp. 241-243.

⁵²⁸Rezsöházy, Rudolf. (1929). Docteur en philosophie et lettres et en histoire contemporaine. REZSÖHAZY R., *Théorie et critique des faits sociaux*, CIACO, Louvain-la-Neuve, 1984.

⁵²⁹REZSÖHAZY R., *Théorie et critique des faits sociaux*, CIACO, Louvain-la-Neuve, 1984, p. 105.

gouvernement. Les leaders socialistes, grâce aux structures du parti, ont réussi à calmer leurs partisans et à orienter leur énergie « révolutionnaire » non plus vers une grève générale mais bien vers une campagne électorale. Ils utilisent ensuite les mêmes ficelles pour leur faire accepter la participation gouvernementale. Du côté de la majorité, la perception du problème évolue également, ainsi que le rapport de force. L'entrée des socialistes au gouvernement en est la conséquence.

En 1936/1937, la perception du problème évolue également vers un constat d'action immédiate. En ce qui concerne le rapport de forces entre les militants rexistes et Léon Degrelle, si dans un premier temps le « Chef », grâce aux particularités de son parti, réussit à canaliser l'impatience de ses partisans dans une élection partielle, par la suite, il n'arrive plus à calmer leur impatience. Ceux-ci, déçus par la défaite électorale, quittent le parti rexiste malgré l'éviction de Paul van Zeeland, grâce entre autres à Léon Degrelle. Tout comme lors de la première crise, pour les adversaires de Léon Degrelle, la perception du problème évolue. Au début, ils considèrent cela comme un conflit de la famille catholique, ensuite comme un conflit de société. Les rapports de forces évoluent en leur faveur, le départ du Premier ministre ne modifiant en rien la dégénérescence du parti rexiste.

Dans les deux cas, il y a une volonté politique d'aboutir. L'option des protagonistes est de changer ou de maintenir un gouvernement. Cette lutte restant dans le cadre politique belge, les protagonistes ne cherchent pas à faire pourrir la situation, mais au contraire à la résoudre rapidement.

L'opinion politique, dans les deux cas, a accepté dans son ensemble les accords politiques résultant des sorties de crise : et il n'y a eu aucun débordement populaire. Cependant, les deux sorties de crise sont différentes. Dans le premier cas, elle se fait au bénéfice, momentané, des divers acteurs. En effet, les partis gouvernementaux, restent au pouvoir, le POB y accède et les différents groupes de pression peuvent espérer voir leurs revendications satisfaites dans l'avenir. Il n'en sera que partiellement ainsi. Différents groupes de pression seront déçus. Ceux d'obédience catholique sont mal à l'aise à cause d'une influence trop grande, à leurs yeux, des socialistes au sein du gouvernement. A contrario ceux de tendance socialiste sont en colère du fait du manque de présence des ministres socialistes dans ce même gouvernement. La sortie de crise de 1937 rencontre la

volonté de la plupart des acteurs. Seul le parti rexiste en est désolé. Cette situation n'évoluera plus par la suite. Malgré cette différence, les deux crises sont bien semblables et même indissociables. La seconde est le résultat de la « mauvaise fin de crise » de la première. L'arrivée au pouvoir des socialistes est l'élément moteur de la genèse de la seconde crise. Leur présence décevante pour presque tous les groupes de pression est avivée par le contexte extérieur. Cela donne naissance à la deuxième crise.

La priorité pour les socialistes en 1934/1935, est, au début, un changement de société passant par une conquête du pouvoir lente et minutieuse, ensuite la participation gouvernementale immédiate prime sur le changement de société. Pour la majorité, c'est le maintien d'une politique de déflation qui est le but initial, ensuite la priorité devient le maintien de la société libérale, moyennant certaines concessions.

Pour les rexistes en 1936/1937, la prise du pouvoir réclamée le plus rapidement possible évolue en tentatives de maintien de la crédibilité de Léon Degrelle. Pour les adversaires du « Chef », la priorité de départ est le maintien de la coalition et ensuite la mise sous éteignoir du leader rexiste.

De nouveau, les deux crises étudiées confortent ce modèle.

Les spécificités du système belge par rapport aux crises

La société belge se caractérise par une suite ininterrompue de crises, aboutissant sur des compromis. Les intervenants se contentent en permanence d'une satisfaction partielle de leurs revendications. Il y a à cela deux raisons. La première est qu'ils respectent un seuil de traitement des crises au-delà duquel celui-ci devient illégal. La deuxième est la primauté des élites politiques dans le traitement des crises, par leur maîtrise du processus décisionnel aussi bien officieux qu'officiel⁵³⁰.

En cela la structure des partis les aide fortement.

Le contexte belge est pratiquement le même pour les deux crises. Cependant, la fin momentanée de la crise économique et l'apparition du parti rexiste changent quelque peu ce contexte.

Ces deux changements importants sont dus aux influences extérieures.

Il y a de grandes différences dans ces influences. En 1934/1935, la crise économique est

⁵³⁰SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, L'Harmattan, Paris, 2003, pp. 243-246.

un élément extérieur « alimentant » la crise belge, c'est-à-dire qu'elle provoque une situation en Belgique demandant une réaction de la société globale. La spéculation sur le franc belge peut être considérée également comme un élément extérieur, car s'il y a des spéculateurs belges, la plupart sont étrangers. Cet élément extérieur « alimente » également la crise à tel point qu'il joue un rôle déterminant dans la sortie de crise (chute du gouvernement Georges Theunis).

En 1936/1937, la guerre d'Espagne, le nazisme, le fascisme et le « salazarisme » sont les éléments extérieurs « alimentant » la crise belge. Cependant, leurs effets ne sont pas directs comme ceux de 1935. Ils influencent les acteurs. Certains s'inspirent de l'idéologie de ces régimes pour légitimer un renouveau de la société et d'autres, par réaction au succès de ces régimes, défendent le système belge.

Ces influences extérieures jouent un rôle important dans la crise mais ne perturbent en rien la manière habituelle des politiciens belges de résoudre une crise.

La configuration des intervenants est similaire. Nous sommes dans les deux cas dans une combinaison de configurations bipolaires. Il y a une remarquable analogie. Le clivage gauche/droite de 1934/1935 devient autoritaire/maintien du système actuel. Cette évolution est la radicalisation d'une partie de la droite et le rapprochement de la gauche au pouvoir vers le centre-droit. C'est en réalité le même clivage avec seulement un déplacement des curseurs. Le second clivage reste identique. Le conflit oligarchie de parti contre sympathisants est le même dans les deux crises.

La notion de clivage est très importante dans cette étude. Nous entendons par clivage, la définition qu'en donne Nathalie Schiffino c'est-à-dire non pas une division des populations mais bien une répartition des acteurs en fonction des enjeux qu'ils poursuivent⁵³¹. Il s'agit dans les deux crises de clivages « élastiques ». En effet, si le clivage est présent en permanence suite aux structures des partis ou aux convictions politiques, en fonction des enjeux, les deux composantes peuvent s'éloigner ou se rapprocher au point de présenter l'illusion d'une symbiose parfaite.

Les deux clivages communs sont : gauche/droite et oligarchie/sympathisants.

Or, dans toute l'Europe des années trente, un même débat politique sur les voies de

⁵³¹SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, L'Harmatan, Paris, 2003, p. 190.

l'industrialisation bat son plein. Le libéralisme est contesté non plus uniquement par le communisme mais également par d'autres idéologies naissantes. Ces débats donnent lieu à de nombreuses dérives autoritaires.

Dans cette tourmente des années trente, la Belgique préserve ses institutions démocratiques et ne connaît pas d'affrontements dramatiques entre partisans d'idéologies différentes.

En Belgique, au moins deux formations politiques importantes s'inscrivent dans une attitude semblable à celle d'autres partis d'Europe. Et c'est précisément dans ces autres pays européens la cause de nombreuses dérives autoritaires. De plus, ces mêmes pays européens connaissent des problèmes économiques et politiques identiques. La seule différence est qu'ils n'ont pas un système semblable aux élections partielles à la belge.

Alors, pourquoi la Belgique a-t-elle échappé à des dérives autoritaires et à des combats de rues?

La réponse à cette question constitue le fil rouge de notre conclusion générale.

Conclusion générale

Cette recherche nous a permis de découvrir que la Belgique a évité une dérive autoritaire, tant de gauche que de droite. Voyons maintenant quels éléments ont contribué à la survie de la démocratie dans d'autres pays de l'Europe et si nous les retrouvons également en Belgique.

En s'appuyant sur les écrits des auteurs réputés que sont : Maurice Duverger, Renzo De Felice⁵³², Marcel Gauchet⁵³³, Robert Michels, Pierre Milza⁵³⁴ et Barrington Moore⁵³⁵, nous pouvons déterminer ces éléments.

Les voies de l'industrialisation sont le résultat de deux problèmes essentiels : celui des relations entre les classes (bourgeoisie⁵³⁶ et prolétariat⁵³⁷), et celui des relations entre l'État et la société civile. En croisant ces différents acteurs pilotes, nous obtenons quatre voies et quatre idéologies de l'industrialisation :

- le nationalisme (alliance des deux acteurs pilotes : État et bourgeoisie);
- la social-démocrate (alliance des deux acteurs pilotes : Société civile et prolétariat);
- le libéralisme (alliance des deux acteurs pilotes : Société civile et bourgeoisie);
- le communisme (alliance des deux acteurs pilotes : État et prolétariat).

Autrement dit, dans la période trouble de l'entre-deux guerres, les États libéraux peuvent aboutir, par leur manière de résoudre la crise économique-politique, dans trois nouvelles

⁵³²De Felice, Renzo. (1929). Professeur d'histoire à l'université de Rome. Spécialiste de la période fasciste italienne. DE FELICE R., *Clefs pour comprendre le fascisme*, Seghers, Paris, 1975, page de garde.

⁵³³Gauchet, Marcel. (Poilly, France, 1946). Historien et philosophe français. Auteur de nombreux ouvrages sur les systèmes politiques. NAULT F., *Religion, modernité et démocratie : en dialogue avec Marcel Gauchet*, Presses de l'Université Laval, Québec, 2008.

⁵³⁴Milza, Pierre. (Paris, 1932). Professeur d'histoire à l'Institut d'étude politiques de Paris. Spécialiste des relations internationales et de l'Italie contemporaine. MILZA P., *Les fascismes*, Éditions du seuil, Paris, 1990, page de garde.

⁵³⁵Moore, Barrington, Jr. (Washington, 12/05/1913, Cambridge, 16/10/2005). Sociologue politique américain. MOORE B., *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, François Maspero, Paris, 1979.

⁵³⁶La bourgeoisie au sens large du terme, c'est-à-dire ceux qui possèdent les moyens financiers.

⁵³⁷Le prolétariat au sens large du terme (ouvriers, petits artisans, petits paysans).

orientations politiques :

- une dictature de gauche (communisme). Nous verrons que seule la Russie remplit tous les critères pour en faire partie;
- une dictature de droite. Cette catégorie rassemble plusieurs formes de dictatures, basées sur le nationalisme. Pour faciliter la compréhension, divisons-la en deux sous-catégories qui elles-mêmes devraient être sous-divisées suivant les pays, car d'un pays à l'autre, la forme de la dictature est variable (ce ne sera pas nécessaire dans le cadre de cette recherche). La première sous-catégorie est la dictature fasciste (novatrice quant aux institutions). La deuxième est la dictature de droite conservatrice (peu de modifications institutionnelles ou retour aux institutions d'avant-guerre) ;
- une démocratie proto sociale-démocrate. Tout comme pour les dictatures de droite, les formes que peuvent prendre la démocratie proto sociale-démocrate d'un pays à l'autre sont très variables. Mais, nous ne sous-divisons pas cette catégorie car la modification des institutions est faible dans toutes ces démocraties et elles finiront par devenir des démocraties sociales-démocrates (après la deuxième guerre mondiale).

Grâce à cette grille de lecture nous pouvons maintenant déterminer quels éléments ont contribué ou non à une dérive autoritaire dans différents pays d'Europe.

Voyons maintenant ce qui se passe dans l'Europe de l'entre-deux guerres.

Les pays d'Europe de l'entre-deux guerres sont confrontés aux mêmes problèmes

La situation économico-politique en Europe dans l'entre-deux guerres est porteuse de nombreux changements qui vont mettre fin très rapidement à l'euphorie provoquée par la fin de la Grande Guerre.

Juste avant la guerre de 1914/1918, les sociétés européennes sont secouées par la montée des revendications ouvrières. Le libéralisme, maître absolu des sociétés de cette époque, est contesté par cette prise de conscience du monde prolétaire. Dans beaucoup

de pays, le socialisme progresse aussi bien en représentation politique qu'en gains sociaux. En dehors de quelques attentats anarchistes, des grèves parfois violentes et de la révolution ratée de 1905 en Russie, cela se passe de manière plutôt pacifique et très lentement. Le pacifisme et l'internationalisme, revendications principales du monde ouvrier, semblent puissants et bien présents dans l'Europe de ce début du 20^e siècle. Les changements de sociétés, bien que redoutés par les pouvoirs en place, semblent inéluctables mais canalisés.

Un événement va changer la situation : le premier conflit mondial. L'un des objectifs principaux de la deuxième internationale, l'opposition à «la guerre capitaliste et impérialiste », est balayé par le patriotisme lorsque les événements provoquent la première guerre mondiale.

Les socialistes, principaux représentants des revendications des masses populaires, abandonnent le pacifisme et l'internationalisme au profit d'un nationalisme dicté par les circonstances⁵³⁸.

Mais la guerre a également changé la situation politique dans toute l'Europe. Rien ne saurait plus être comme avant. La Grande Guerre, si elle fait naître un nationalisme exacerbé⁵³⁹, met également en évidence des capacités organisationnelles inattendues des États. Les puissances publiques s'emparent du contrôle d'une grande partie de la vie économique.

L'historien et philosophe Marcel Gauchet pense que la Grande Guerre a liquidé l'archaïsme des autocraties du centre et de l'est du continent et élargit le domaine de la démocratie. Elle a confirmé la formule libérale caractérisée par son économie libérale et ses oligarchies bourgeoises. Cependant, il y a deux nouveautés importantes. La première est le suffrage universel qui oblige les oligarchies dirigeantes à mettre un peu d'eau dans leur vin. La

⁵³⁸GAUCHET M., *L'avènement de la démocratie III, à l'épreuve des totalitarismes 1914-1974*, Éditions Gallimard, Paris, 2010, p. 22.

⁵³⁹Les générations de l'entre-deux guerres n'ont pas compris à quel point la culture de la violence issue de la Grande Guerre les influencent. Cette violence est inscrite, après l'armistice de 1918, au cœur des civilisations occidentales. Les pires dérives autoritaires peuvent dès lors plus facilement se développer car les vainqueurs veulent se venger pour obtenir réparation des dommages causés, les vaincus pour effacer une défaite humiliante et injuste à leurs yeux. Cette sortie de guerre, et plus particulièrement sa démobilisation culturelle, a pris de nombreuses années. Les populations belligérantes « *pour une part, n'ont pas pu (ni voulu ?) refermer la parenthèse ouverte en août 1914.* » Toute la période de l'entre deux guerres est marquée par le souvenir de la Grande Guerre.

AUDOIN-ROUZEAU S., BECKER A., *14-18 retrouver la guerre*, Gallimard, Paris, 2000, p. 259. VAN YPERSELE L., in *Comment (se) sortir de la Grande Guerre ?*, L'Harmattan, Paris, 2005, pp. 155-159.

seconde est la présence d'un état communiste qui a résisté à toutes les tentatives de destruction : la Russie⁵⁴⁰.

L'exemple russe ne laisse personne indifférent dans cette Europe encore sous le choc d'un conflit tellement destructeur. Les révolutionnaires de gauche disposent maintenant d'un exemple d'une révolution de gauche réussie.

La Grande Guerre a donc provoqué le triomphe de la démocratie libérale, mais a aussi permis la naissance d'un danger anticapitaliste permanent : la Russie. Les circonstances économiques vont permettre à ce danger de déstabiliser de nombreuses démocraties.

En effet, parmi les démocraties européennes, les nouvelles démocraties sont particulièrement fragiles. Leurs sociétés archaïques doivent s'adapter immédiatement à un système démocratique libéral. Or, ces jeunes démocraties, en plus de ce problème d'évolution, doivent faire face à des problèmes économiques et à la menace du communisme. La conjonction de ces trois facteurs vont provoquer des dérives autoritaires. A la sortie de la guerre, début des années vingt, les pays d'Occident doivent affronter une crise économique. Celle-ci est très inégalement répartie. En résumé, les pays ayant eu une forte hémorragie d'hommes et une forte destruction de leur industrie sont les plus touchés. Elle se traduit surtout par des difficultés financières : « *Païement des réparations allemandes, retour à la parité et à la convertibilité or de la livre, plus largement, soucis très général de revenir à un système monétaire international fondé sur l'or, tentatives pour résoudre l'inextricable problème des dettes internationales : tous ces problèmes monétaires et financiers qui dominent les années vingt ont une dimension économique et sociale.*⁵⁴¹ »

Très vite, le libéralisme montre qu'il est incapable de faire face aux exigences du moment. Par réaction, certains prônent le bolchévisme et d'autres une révolution de droite. Il se fait qu'à partir de 1922, la droite a également, comme la gauche, un modèle : l'Italie fasciste. En dehors de l'Italie et de la Russie, les autres pays résistent bien à la dérive autoritaire dans les années vingt. Plusieurs pays connaissent l'échec d'une tentative de prise de pouvoir par l'extrême-gauche. L'Allemagne et la Hongrie sont les deux pays où celle-ci va le plus loin. La France et la Grande-Bretagne connaissent, après les élections de 1924, des

⁵⁴⁰GAUCHET M., *L'avènement de la démocratie III, à l'épreuve des totalitarismes 1914-1974*, Éditions Gallimard, Paris, 2010, p. 250.

⁵⁴¹BEAUD M., *Histoire du capitalisme de 1500 à 2000*, Éditions du Seuil, Paris, 2000, p. 234.

gouvernements de gauche. Dans les deux cas, les tentatives progressistes sont paralysées par la peur du communisme.

En réalité, la révolution russe a un effet désastreux à ce moment pour les formations de gauche. Elle provoque une réaction épidermique des classes moyennes qui pensent aux risques de connaître les affres, réelles ou non de la révolution russe (la propagande de droite utilise en permanence la peur du « Rouge »). Elle provoque aussi une scission de la gauche. Les partis communistes qui naissent dans toute l'Europe sont composés en grande partie de dissidents socialistes. Cela affaiblit la gauche et pousse les socialistes vers le réformisme. La faiblesse des organisations ouvrières, due à leurs divisions et à leur isolement des classes moyennes, effrayées par le communisme, facilite une politique conservatrice souvent répressive⁵⁴².

La reprise économique d'après 1925 contribue en partie à réhabiliter le système libéral. Cependant, derrière l'apparence de la paix sociale, se développe en profondeur des rancœurs qui peuvent jaillir à tout moment⁵⁴³.

Mais une nouvelle crise économique débutant en 1929 va changer la donne. Les démocraties européennes se trouvent cette fois en grande difficulté. Cette crise se produit seulement quatre années après la fin d'une autre. Cette dernière, même si elle a été surmontée par les démocraties libérales, a fortement ébranlé la confiance des populations dans le système économique et surtout politique. L'intensité de la crise et sa grande similitude dans tous les pays occidentaux donnent une impulsion considérable à la lutte des classes. Celle-ci est largement supérieure à celle de l'immédiate après-guerre. Le capitalisme classique est menacé de l'extérieur par le communisme soviétique et le fascisme italien car il est incapable de résoudre cette crise⁵⁴⁴.

Cette fois le système libéral semble impuissant; la production baisse, les produits s'accumulent faute d'acheteurs alors que des millions d'individus en ont besoin. Ils ne savent plus les acheter faute de revenus. Le chômage atteint des sommets. Le socialisme apparaît, pour les masses ouvrières, comme la solution. Pour les classes moyennes, la situation économique, tout aussi dramatique, les enferme dans une impasse. Fondamentalement, les événements les portent à craindre que le capitalisme, nécessaire à

⁵⁴²DUVERGER M., *Janus, les deux faces de l'occident*, Fayard, Paris, 1972, p. 118.

⁵⁴³DUVERGER M., *Janus, les deux faces de l'occident*, Fayard, Paris, 1972, p. 119.

⁵⁴⁴DUVERGER M., *Janus, les deux faces de l'occident*, Fayard, Paris, 1972, p. 119.

leur survie, ne puisse plus fonctionner. Dans le socialisme, ils ne voient pas la solution car ils pensent que si la société devient socialiste, ils seront réduits à la condition de salariés. Cette perspective ne les intéresse guère. Vient s'ajouter à cette peur la croyance que les démocraties libérales sont incapables de maintenir l'ordre établi⁵⁴⁵.

L'instabilité gouvernementale des années vingt les pousse à cette conclusion. Entre 1918 et 1939, les gouvernements français vivent en moyenne six mois. Les gouvernements allemands entre 1919 et 1933 font à peine mieux avec huit mois. Même la Grande-Bretagne connaît, par période, une instabilité gouvernementale (1922-1924 et 1929-1931).

La Belgique apparaît comme une exception avec ses dix-huit mois de vie moyenne des ministères. Cependant, cette moyenne est inférieure de plus de moitié à celle d'avant 1914.

Tous les gouvernements d'Occident donnent plus ou moins l'impression d'une incapacité à gouverner. Les institutions politiques tournent à vide.

Celles-ci ne sont pas adaptées à la situation de l'entre-deux guerres. Les problèmes à régler sont maintenant sans proportion avec ceux d'avant guerre. Leur étendue géographique, leur complexité technique et leur globalité demandent un État adapté à ces nouvelles dimensions des problèmes⁵⁴⁶.

Pourtant les démocraties libérales ne sont pas sans ressources pour résister aux dérives autoritaires.

Les pays d'Europe de l'entre-deux guerres ont les mêmes choix pour sortir de la crise

Formes d'auto-régulation du système

Les formes d'auto-régulation du système se présentent sous trois formes.

Mise entre parenthèses du pouvoir législatif

La première forme d'auto-régularisation s'appuie sur des mesures concrètes prises via des procédures exceptionnelles. Les décrets en Allemagne et en France ainsi que les pouvoirs

⁵⁴⁵DUVERGER M., *Janus, les deux faces de l'occident*, Fayard, Paris, 1972, pp. 119-120.

⁵⁴⁶DUVERGER M., *Janus, les deux faces de l'occident*, Fayard, Paris, 1972, pp. 133-134.

spéciaux en Belgique en sont l'illustration.

Le procédé, utilisé en porte-à-faux des règles légales pendant la Grande Guerre, fait partie maintenant de certaines constitutions. Ces procédés sont contestés par certains juristes qui trouvent anormal que les Chambres abandonnent, dans certaines circonstances, leur pouvoir législatif. En effet, le pouvoir législatif n'est pas un droit mais un devoir qu'elles doivent accomplir. Les gouvernements passent outre ces remarques et par exemple, en France, la plupart des mesures importantes sont prises par décrets-loi dans les années trente.

Cette manière de procéder renforce la croyance que seul un gouvernement autoritaire peut sauver la situation.

La notion de l'homme providentiel

La deuxième forme d'auto-régulation est la personnalisation du pouvoir. Cela existait déjà avant la guerre, aux États-Unis et en Angleterre. Dans les années vingt, en Allemagne et en France, des réformes législatives donnent plus de pouvoirs au Président de la république de Weimar et au président du Conseil.

Cette forme d'auto-régulation est très variable d'un État à un autre, mais répond au besoin commun de recourir au père, au sauveur, à l'homme providentiel dans les moments dramatiques : *« Autour de lui, dans la soumission, la dévotion ou l'enthousiasme, une vie collective se restructure, les fidélités se reconstituent, les échanges affectifs se rétablissent, une nouvelle trame sociale se consolide.*⁵⁴⁷ »

Ce phénomène est beaucoup plus grave que le recours aux décrets. En effet, cette personnalisation met en avant un pouvoir irrationnel et charismatique. Or la conception libérale d'un pouvoir empirique et rationnel est en forte opposition avec cette personnalisation.

Si l'on peut tolérer l'utilisation momentanée de décrets, puisqu'ils font partie de la législation, il est plus dangereux pour une démocratie de concentrer les pouvoirs dans les mains d'un homme, même s'il apparaît comme le sauveur⁵⁴⁸.

⁵⁴⁷GIRARDET R., *Mythes et mythologies politiques*, Éditions du Seuil, Paris, 1986, p. 95.

⁵⁴⁸Pour plus de détails sur la notion de l'homme sauveur voir GIRARDET R., *Mythes et mythologies politiques*, Éditions du Seuil, Paris, 1986.

La collaboration entre patronat et classes laborieuses

Une troisième forme d'auto-régulation des démocraties occidentales est la représentation des intérêts et l'organisation professionnelle. Il s'agit de donner une place aux syndicats dans l'État et de favoriser la concertation entre le patronat et les classes laborieuses. Cette troisième forme d'auto-régularisation est pratiquée par les dictatures. A la différence que les régimes fascistes utilisent le corporatisme pour contrôler les syndicats, car ce dernier est étouffé par le patronat à l'intérieur des « corporations ». Les démocraties libérales qui tentent d'organiser les professions le font dans un but tout différent. Il s'agit d'établir un nouvel ordre social basé sur une collaboration entre le patronat et les syndicats⁵⁴⁹.

Nous en déduisons que les trois formes d'auto-régulation, à des degrés divers, s'apparentent aux pratiques des dictatures. Cela augmente le danger de basculer dans un régime autoritaire. Cependant, d'autres initiatives vont tenter de changer les choses car le système économique libéral semble incapable de résoudre la crise.

Ces trois formes d'auto-régularisation du système provoquent un malaise démocratique en Europe. Voyons maintenant avec quels effets ?

La recherche d'une troisième voie

La situation du début des années trente est explosive car les démocraties libérales ne parviennent pas à rétablir la situation économique. Le peu de résultats est obtenu par des moyens similaires (décrets) à ceux pratiqués par l'Italie fasciste ou la Russie communiste. Ce qui explique que les classes ouvrières lorgnent de plus en plus vers la gauche tandis que les classes moyennes sont attirées par l'Italie fasciste.

Pour les classes moyennes, la démocratie devient le bouc émissaire des fautes du capitalisme. Il s'agit d'un phénomène de transfert psychosocial. Il faut à tout prix innocenter le capitalisme, élément de base au développement des classes moyennes.

La durée et l'intensité de la crise (en 1933, il y a 30 millions de chômeurs dans les pays industrialisés) démontrent l'inefficacité des politiques utilisées. Forte de l'expérience de la Grande Guerre, l'intervention de l'État paraît nécessaire. Elle se fera de manière différente suivant les pays. Il s'agit d'une politique « pré-keynésienne » (la théorie générale date de

⁵⁴⁹DUVERGER M., *Janus, les deux faces de l'occident*, Fayard, Paris, 1972, pp. 121-126.

1936). A l'époque il n'y a pas de coopération internationale, et chacun de son côté cherche la formule miracle sans concertation internationale: *«A côté de cet aspect « pré keynésien », bien souvent ces politiques vont s'accompagner de la recherche de nouvelles formes de régulation sociale qui préfigurent ce qui se passera après la Seconde Guerre mondiale avec le développement de l'État providence et des négociations collectives. L'échec de la coopération internationale fera que cette recherche aura lieu dans un cadre national, ce qui rendra plus difficile cette reprise*⁵⁵⁰.

Toutes les nations occidentales doivent se débattre face à une crise des institutions publiques.

Certaines résistent, d'autres basculent dans l'autoritarisme et la dictature.

Dans les années trente, les toutes fraîches démocraties du Sud et de l'Est ne résistent pas longtemps (à l'exception de la Tchécoslovaquie). Elles basculent dans des régimes autoritaires de droite. En Bulgarie, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, en Yougoslavie, le système libéral n'a jamais réellement fonctionné. Il n'a pas eu le temps de se renforcer. Les très belles constitutions démocratiques introduites après-guerre sont restées informelles. L'Italie, avant 1914, possède un suffrage très restreint, écartant de la vie politique une grande partie de la population. L'Allemagne connaît le suffrage universel depuis 1871 mais son régime, jusqu'à 1918, est basé sur une forte autorité monarchique. En définitive, ces deux derniers pays sont, en somme, dans une situation quelque peu semblable à celle des nouvelles démocraties⁵⁵¹.

Attardons-nous quelque peu sur le cas de l'Allemagne et de l'Italie et comparons-les avec la Russie. Cela est intéressant car la Russie a basculé dans l'autoritarisme pour les mêmes raisons que les deux autres pays, mais dans l'autre sens.

Ces nouvelles démocraties doivent, en plus de la reconstruction de leur pays, composer avec un régime démocratique que la plupart n'ont jamais connu, ou de manière très limitée.

Les trois régimes pris comme référence s'installent de la même façon à la suite d'une crise de légitimité. En fait, il s'agit plus d'une difficulté de transition d'un régime autoritaire « tempéré », vers un régime démocratique. L'évolution d'un pouvoir venant d'en haut vers

⁵⁵⁰MARCEL B., TAIEB J., *Les grandes crises, 1873, 1929, 1973*, Armand Colin, Paris, 1992, p. 163.

⁵⁵¹DUVERGER M., *Janus, les deux faces de l'occident*, Fayard, Paris, 1972, p. 126.

un pouvoir gouvernemental venant d'en bas⁵⁵².

Dans les trois cas, une légitimité représentative défailante ne saurait plus être sauvée par la légitimité traditionnelle. On se tourne dès lors vers le totalitarisme qui apparaît comme quelque chose de nouveau et d'efficace.

La réponse du totalitarisme s'appuie sur trois canaux :

Le parti : celui-ci fait le lien entre les masses et la direction politique. Le parti est l'instrument par excellence de la convergence générale des volontés. C'est tout le contraire des partis dans le libéralisme qui entretiennent la division;

Le leader : la délégation extérieure, le décompte artificiel des voix laissent la place à une personification du pouvoir où chacun peut se reconnaître;

L'idéologie : la neutralité libérale et ses divisions d'opinion sont remplacées par une communauté de conviction qui unit la base et les dirigeants dans une vision commune de l'avenir.

Les trois pays de référence vont rencontrer de manière différente et à des périodes différentes ces trois canaux et adopter un régime autoritaire.

En approfondissant les cas de l'Allemagne, de l'Italie et de la Russie, on constate que des mêmes causes ont des mêmes effets : une dérive autoritaire. Cependant, un des trois pays bascule dans la dictature de gauche, au contraire des deux autres. Il est nécessaire de comprendre ce qui peut favoriser une dictature de gauche via une révolution.

Pour le sociologue Barrington Moore : « *Des révolutions à forte participation paysanne ont rendu possible la variante communiste.*⁵⁵³ » Il affirme que lorsque les liens issus des rapports entre seigneur et paysans sont forts, les chances de la révolte sont faibles. La Chine et la Russie illustrent ce constat car les liens étaient fragiles et les soulèvements endémiques⁵⁵⁴. La paysannerie russe n'avait aucun intérêt à préserver, même partiellement, le régime tsariste. Les paysans à peine libérés du servage - et encore les conditions de libération étaient inaccessibles pour la plupart - n'éprouvent aucune sympathie pour la bourgeoisie, liée trop fortement au régime tsariste. D'ailleurs, celle-ci ne fait pas grand chose pour la redistribution des terres, principale revendication de la

⁵⁵²GAUCHET M., *L'avènement de la démocratie III, à l'épreuve des totalitarismes 1914-1974*, Éditions Gallimard, Paris, 2010, p. 270.

⁵⁵³MOORE B., *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, François Maspero, Paris, 1979, p. 333.

⁵⁵⁴MOORE B., *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, François Maspero, Paris, 1979, p. 373.

paysannerie russe. Au contraire, la classe ouvrière ne voit aucun inconvénient à cette redistribution. L'alliance des deux forces aura raison du régime. Celle-ci est une alliance de raison et non pas de sentiments. Les paysans russes ne sont pas spécialement bolchéviques, mais les communistes sont les seuls à ne pas être compromis avec le régime⁵⁵⁵. L'historien et philosophe Marcel Gauchet considère que les bolchéviques ont bénéficié d'éléments déterminants favorables⁵⁵⁶ car dans la Russie de ce début du 20^e siècle, tout est à créer : « *La société est très faiblement organisée comme société publique, la citoyenneté est sans tradition, les partis ont un poids limité, la presse n'a qu'une audience étroite et l'opinion publique une sphère de rayonnement circonscrite.* » La Grande Guerre a détruit les rares effets de modernisation entamés par le régime tsariste⁵⁵⁷. Il ajoute que la vraie révolution sociale russe s'est produite dans les campagnes. Le soutien paysan aux bolchéviques est dû à la sauvegarde du pouvoir, nouvellement acquis grâce aux bolchéviques sur la terre, et l'indépendance communautaire qu'ils venaient de conquérir. Par contre, les paysans supportent très mal les réquisitions du communisme de guerre et finissent par se révolter⁵⁵⁸. Les révoltes des paysans, telles celles d'Ukraine et de Sibérie occidentale, entre novembre 1920 et février 1921, se justifient par les mesures prises par les communistes pour résister à la contre-révolution : obligation du travail, réquisition des denrées alimentaires de juillet 1918 à avril 1920, nationalisation totale de la grande industrie et majoritairement des moyennes et petites entreprises en novembre 1920, retour au troc⁵⁵⁹.

⁵⁵⁵« *Le parti bolchévique a conquis une autorité incontestable parmi les ouvriers et trouve un consentement passif chez les paysans qui constituent l'essentiel de la population.* » GOTOVITCH J., DELWIT P., DE WAELE J.-M., *L'Europe des communistes*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1992, p. 20.

⁵⁵⁶Par contre, ils ont également des éléments défavorables, les plus dangereux étant les réactions militaires contre-révolutionnaires. Venant de l'intérieur, les différents armées blanches. Venant de l'extérieur, les armées anglaises, françaises, japonaises et tchécoslovaques. Léon Trotsky déclare fin de l'année 1917 : « *Si les peuples d'Europe ne se soulèvent pas pour écraser l'impérialisme, c'est nous qui serons écrasés, cela ne fait aucun doute. Ou bien la révolution va déclencher une cascade de luttes en Occident ou bien les capitalistes de tous les pays vont étouffer notre lutte.* » Ces dangers ne sont définitivement écartés qu'en 1921. GOTOVITCH J., DELWIT P., DE WAELE J.-M., *L'Europe des communistes*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1992, pp. 20-21.

Trotsky (Lev Davidovitch Bronstein, dit Lev Davidovitch Trotsky, en fr. Léon). (Kirovograd, 1879, Coyoacan, Mexique, 1940). Homme politique et théoricien russe. DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007, p. 2179.

⁵⁵⁷GAUCHET M., *L'avènement de la démocratie III, à l'épreuve des totalitarismes 1914-1974*, Éditions Gallimard, Paris, 2010, p. 276.

⁵⁵⁸GAUCHET M., *L'avènement de la démocratie III, à l'épreuve des totalitarismes 1914-1974*, Éditions Gallimard, Paris, 2010, p. 292.

⁵⁵⁹DREYFUS F.-G., JOURCIN A., MILZA P., THIBAUT P., *Histoire universelle, de la révolution au monde* 223.

Les deux auteurs nous donnent les clefs de la réussite communiste en Russie :

- une société où l'industrialisation est débutante;
- une société où la paysannerie est insatisfaite de sa condition et principalement par son manque de possession de la terre;
- une classe prolétaire révolutionnaire;
- une classe politique inexistante;
- une classe moyenne très peu développée.

Il y a croisement des deux acteurs pilotes prolétariat et État. En effet, le prolétariat triomphant rassemble ici les ouvriers et les paysans. Les acteurs pilotes, bourgeoisie et société civile, sont très faibles.

L'autoritarisme en Europe ne saurait être que de droite

De ces considérations générales , il apparaît que les éléments fondamentaux de la réussite ou de l'échec d'une dérive autoritaire sont l'état de développement de la classe moyenne et le mal-être de la paysannerie.

Pour avoir une dérive autoritaire à gauche, il faut des classes moyennes faibles et très peu structurées avec une paysannerie déshéritée. Par contre, si les classes moyennes sont fortes et bien organisées, avec un monde paysan propriétaire de ses terres, la dérive à droite prend le dessus. La domination de l'acteur pilote bourgeoisie l'emporte sur l'acteur pilote prolétariat.

Dans les nations européennes des années trente (en dehors de la Russie), aucune ne remplit la totalité des critères pour favoriser une dérive autoritaire à gauche. Par contre, les éléments pour favoriser une dérive autoritaire à droite sont bien présents. Mais de façon diversement importante suivant les pays. De plus, elles sont toutes confrontées à l'ambiguïté de leur système d'autorégulation.

La confusion possible entre les trois canaux menant à l'autoritarisme et les trois formes d'autorégulation expliquées précédemment montrent la difficulté des démocraties libérales à se démarquer d'une dérive autoritaire. En effet, la pratique des décrets-lois laisse de côté les discussions parlementaires et par conséquent le multipartisme. L'entente patrons/syndicats peut faire penser à une idéologie fascisante. L'aspect « leader » est lui,

contemporain, Larousse, Paris, 1998, p. 557.

sans conteste, la similitude la plus dangereuse.

Les remèdes peuvent devenir des poisons s'ils ne sont pas utilisés avec une attention toute particulière.

Cependant, en général, les oligarchies d'argent préfèrent les régimes démocratiques aux régimes autoritaires. *« La stabilité du système est renforcée par des ratifications populaires périodiques de la domination oligarchique – c'est là en fait que se trouve l'essence des élections parlementaires et elle-même, provenant de la dictature personnelle ou militaire, sont évités. Ainsi, dans les pays capitalistes développés, et surtout dans ceux qui ont un important passé de gouvernement démocratique, les oligarchies hésitent à recourir à des méthodes autoritaires pour faire face aux mouvements oppositionnels ou pour résoudre les problèmes difficiles et préfèrent mettre au point des moyens plus indirects et plus subtils pour parvenir à leurs fins. Certaines concessions sont faites, qui visent à désarmer les syndicats et les mouvements politiques de travailleurs dont les buts sont plus ou moins radicaux. Les chefs sont souvent achetés – par l'argent, la flatterie, les honneurs. Et quand ils viennent au pouvoir, ils restent dans le cadre du système, s'efforçant simplement d'arracher quelques concessions de plus, ça et là, pour ne pas mécontenter leurs troupes, sans jamais défier les vrais bastions du pouvoir oligarchique dans le domaine économique ou bien dans les secteurs répressifs de la machine d'État⁵⁶⁰ ».*

De ces propos, il ressort que l'évolution du capitalisme dans l'entre-deux guerres n'est pas, loin de là, le fascisme. En fait, le fascisme est une troisième voie, tout comme le Plan du travail et ses copies, plus ou moins réussies, dans d'autres pays d'Europe (par exemple aux Pays-Bas et en Suisse). L'exemple italien et allemand est éloquent à ce sujet : *« Le fascisme au pouvoir finit par réduire les éléments les plus radicaux et les plus subversifs et part s'allier avec les forces féodales et capitalistes; mais ce n'est pas pour cela qu'il devint tout simplement féodal ou capitaliste; au contraire, il conserva ses caractères distinctifs, réels ou potentiels, tant politique que sociaux.⁵⁶¹ »* C'est pourquoi les régimes démocratiques vont combattre avec fermeté le communisme, mais également le fascisme et le socialisme révolutionnaire, ces idéologies ne renonçant pas (que du contraire) à une

⁵⁶⁰BARAN P. A., SWEEZY P. M., *Le Capitalisme monopoliste*, Paris, 1968, p. 147.

⁵⁶¹DE FELICE R., *Clefs pour comprendre le fascisme*, Seghers, Paris, 1975, p. 62.

prise du pouvoir par la révolution. Cependant, le fascisme bénéficie de certains de ses aspects réconfortants pour la droite conservatrice. Cela lui permet d'avoir souvent un régime de faveur par rapport aux communistes. De plus, les troupes de chocs fascistes, souvent violentes, sont bien pratiques pour accomplir le sale boulot de la répression ou de l'intimidation. Le tout, sera, pour le pouvoir en place, de ne pas se faire déborder par les fascistes : « *Le mouvement fasciste , devenu d'abord mouvement de masse de la petite bourgeoisie et des paysans, ne parvint cependant au pouvoir que lorsque la classe capitaliste se décida à l'utiliser pour écraser la classe ouvrière.*⁵⁶² » En général, le pouvoir en place évitera la dérive italienne ou allemande.

Par rapport aux socialistes, les pouvoirs de droite sont plus ou moins tolérants. En fait, cela dépend de l'attitude du parti socialiste. Plus vite celui-ci devient réformiste, plus vite il acquiert la confiance de l'oligarchie dominante et peut éventuellement participer au pouvoir. S'il persiste dans une attitude révolutionnaire, il connaîtra aussi la répression gouvernementale. Plus loin dans cette recherche, nous reviendrons sur ce sujet.

Nous avons les éléments de base pour comprendre pourquoi un régime autoritaire de droite peut s'installer, et non pas un de gauche. Grâce à ces éléments, nous sommes à même de distinguer un régime autoritaire de droite d'un régime vraiment fasciste. Cela peut se révéler difficile dans certains cas.

Grand nombre de démocraties européennes pendant l'entre-deux guerres vont connaître une dérive de droite plus ou moins forte, mais pas le fascisme. Dans la plupart des cas, les régimes autoritaires vont combattre le fascisme. Cependant, ces mêmes régimes autoritaires, sur divers points, vont recourir à des pratiques fascistes. Cela peut provoquer une certaine confusion, mais maintenant nous sommes « armés » pour surmonter cette difficulté. Dès lors, voyons ce qui se passe dans quelques pays.

Quelques exemples de choix différents

Les cas de l'Allemagne, de l'Italie et de la Russie ont déjà été exposés.

Passons maintenant à deux exemples de dictatures de droite non fasciste.

La Yougoslavie illustre bien cette sous-catégorie. En 1929, le roi Alexandre établit une dictature monarchique. Le régime est autoritaire et traditionaliste. Les ressemblances avec

⁵⁶²DE FELICE R., *Clefs pour comprendre le fascisme*, Seghers, Paris, 1975, p. 59..

les régimes fascistes sont de l'ordre du symbolique : formations de jeunesse à caractère militaire et attitude du Premier ministre Milan Stojadinovic⁵⁶³, qui, lorsqu'il s'adresse à de grandes foules, est accueilli au cri de « Vodja ! Vodja ! », l'équivalent des « Duce ! Duce ! » crié par les foules italiennes. Les mouvements à caractère fascistes, malgré leurs efforts parfois violents (tentative de soulèvement, avec l'aide de l'Italie, en 1932, assassinat, le 9 octobre 1934, du roi Alexandre à Marseille) restent dans l'opposition⁵⁶⁴.

La Pologne fait également partie de cette sous-catégorie. Le maréchal Jozef Pilsudski⁵⁶⁵ établit un régime autoritaire suite à un coup d'État en mai 1926. À partir de 1928, ce régime évolue vers le conservatisme sans se rapprocher du fascisme. Les formations politiques autres que celle du parti du président sont autorisées. En 1930, le régime se durcit en faisant emprisonner les leaders de gauche. Grâce à cela, Jozef Pilsudski s'assure une majorité parlementaire qui lui permet de faire voter une constitution autoritaire en 1935. Les mouvements fascistes, lorsqu'il s'affirment, sont interdits. Il s'agit bien d'un régime autoritaire empêchant le développement de l'opposition aussi bien de gauche que de tendance fasciste⁵⁶⁶.

Dans la catégorie des démocraties « protos » sociale-démocrates, épinglons la Finlande, les Pays-Bas et la Suisse.

Le choix de ces trois pays est justifié par des similitudes ou des différences intéressantes avec la Belgique. Les trois pays ont une évolution fort semblable du total des votes de gauche. C'est-à-dire une faible variation du total pendant l'entre-deux guerres.

La Finlande a connu, comme la Belgique, une participation intermittente des socialistes au pouvoir.

Les socialistes hollandais, tout comme les socialistes belges et finlandais, ont opté rapidement pour le réformisme mais, contrairement à leurs collègues belges et finlandais, sans participer au pouvoir⁵⁶⁷. Les socialistes suisses, au contraire, sont restés longtemps

⁵⁶³Stojadinovic, Milan. (Cacak, Serbie, 4/08/1888, Buenos Aires, 26/10/1961). Homme politique serbe. MATKOVIC H., *Provijest Nezavisne Drzave Hrvatske*, Naklada Povic, 2000.

⁵⁶⁴MILZA P., *Les fascismes*, Éditions du seuil, Paris, 1990, pp. 383-384.

⁵⁶⁵Pilsudski, Jozef. (Zulow, Lituanie, 1867, Varsovie, 1935). Homme politique socialiste. Maréchal en 1920, il combat avec succès les bolchéviks, refuse la présidence, et est Premier ministre et ministre de la Guerre de 1928 à 1935. DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007, pp. 1704-1705.

⁵⁶⁶MILZA P., *Les fascismes*, Éditions du seuil, Paris, 1990, pp. 377-379.

⁵⁶⁷Ils entrent au gouvernement le 8 août 1939. Nous considérons que cela est trop tard pour la période qui

227.

révolutionnaires.

Voyons maintenant ce que peut nous apporter une étude succincte de la période de l'entre-deux guerres de ces trois pays.

Les Pays-Bas

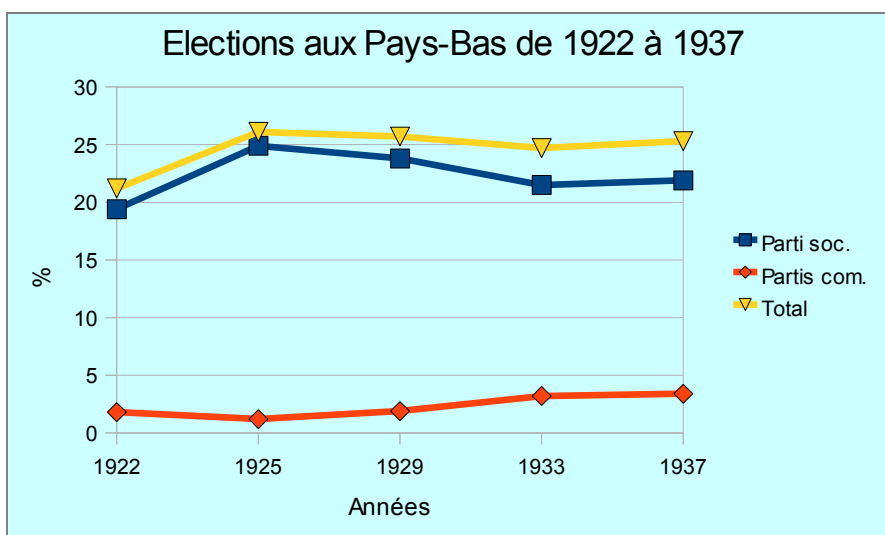
Notre voisin du nord se caractérise par une stabilité politique remarquable dans l'entre-deux-guerre. En vingt et un ans, les différents gouvernements sont dirigés par seulement trois Premiers ministres différents.

Les Pays-Bas n'ayant pas subi les affres de la guerre, il ne connaissent pas non plus la poussée démocratique déferlant sur l'Europe après la Grande Guerre.

Le cloisonnement confessionnel (luthériens, calvinistes, catholiques) de la société néerlandaise permet aux élites de maintenir, sous leur tutelle, la vie sociale et politique du pays⁵⁶⁸. Les partis progressistes sont écartés du pouvoir pendant toute cette période. La société néerlandaise résiste aux agitations communistes et fascistes.

Pourquoi et comment ?

Voyons le comportement électoral des partis de gauche aux Pays-Bas.



concerne la recherche.

⁵⁶⁸LAGROU P., *Mémoires patriotiques et occupation nazie. Résistants, Requis et déportés*, Éditions complexes, Paris, 2003, p. 18.

La gauche néerlandaise, à son meilleur score, dépasse à peine les 25 % de voix. Elle ne peut ainsi être suffisamment forte pour accéder au pouvoir. Avec un peu moins de 5% et une stabilité pendant 15 ans, les communistes ne représentent pas une menace électorale. Toutefois, leur rôle est important dans la vie politique par leur présence agressive dans la rue.

Il y a eu des événements déstabilisants pour le pouvoir aux environs de 1933 et une poussée autoritaire dans les partis de droite au pouvoir ou non.

Aux Pays-Bas, la situation politique est caractérisée par la mainmise sur le pouvoir par les forces conservatrices de droite. Le parti socialiste (SDAP) devient de plus en plus réformiste, mais n'accède jamais au pouvoir. Il est à noter qu'en 1935, il sort un projet économique-politique s'inspirant de celui d'Henri De Man.

Les communistes entrent à la Chambre en 1922, mais en 1924, 1925 connaissent une scission entre trotskistes et stalinien. Cette opposition entre communistes donne naissance à trois partis communistes : le RER (Trotskiste), le CPH nouveau (stalinien progressiste) et le CPH ancien (stalinien conservateur). Le Komintern oblige les deux branches stalinien à fusionner en 1930. Le RER (un siège en 1933) est rejoint en 1935 par une dissidence du parti socialiste : les partisans de Jacques De Kadt⁵⁶⁹ qui ont failli obtenir un siège en 1933. Mais cette association se solde par un échec.

Les communistes connaissent une percée en 1933 qui se combine avec une légère baisse des socialistes. Cette situation est due aux difficultés économiques du moment. Les gouvernements conservateurs néerlandais appliquent une stricte politique déflationniste⁵⁷⁰. Un événement va marquer un changement d'attitude du gouvernement. Il s'agit de la mutinerie du croiseur « De Zeven Provinciën » (du 4 au 10 février 1933), qui se solde par la mort de 23 mutins. La contestation des marins a pour but de dénoncer les conditions de travail, la mauvaise solde et le colonialisme hollandais. En effet, il y a de nombreux marins indonésien sur le navire. Or, le parti communiste hollandais est anticolonialiste tout comme son frère indonésien. Les liens entre les deux partis sont très forts. Le gouvernement de droite, utilisant ce dramatique incident et mettant en lumière le danger

⁵⁶⁹De Kadt, Jacques. (Oss, 30/07/1897, Sanpoort, 16/04/1988). Homme politique socialiste. Homme de lettre. PELS D., *Het democratisch verschil*, Jacques de Kadt en de nieuwe elite, Dutch Edition, Amsterdam, 1993.

⁵⁷⁰Cependant, les Pays-Bas sont à l'avant-garde du progrès social : « *Le bien-être des habitants frappait le voyageur.* » BRAURE M., *Histoire des Pays-Bas*, Presses universitaires de France, Paris, 1951, p. 115.

communiste, met sur pied une législation d'exception qui épargne le parti fasciste fondé en 1931.

Cela n'arrête pas l'agitation communiste. Celle-ci aboutit à des manifestations violentes du 4 juillet au 9 juillet 1934, principalement à Amsterdam, où l'on déplore 5 morts, 56 blessés et 107 arrestations. Il y a également un mort à Rotterdam. Le gouvernement Hendrikus Colijn⁵⁷¹ réagit énergiquement et réprime les communistes qui sont à la base des manifestations. En 1935, les tentatives communistes pour s'allier aux socialistes sont repoussées sans ménagement par le leader socialiste Willem Albarda⁵⁷². Le parti communiste, fin 1935, prend une couleur plus nationale en se réappropriant les grandes gloires nationales et en prenant comme nom « parti communiste néerlandais (CPN) ». La situation politique se stabilise en 1937 et le parti socialiste, tout en restant dans l'opposition, renonce à sa politique de désarmement et à réclamer l'abolition de la monarchie, ce qui le rapproche des partis au pouvoir⁵⁷³. Les socialistes finissent pas entrer dans le gouvernement le 8 août 1939. Les tendances fascistes se centralisent dans le parti NSB qui passe de 1000 membres en janvier 1933 à 40.000 au printemps de la même année. Lors des élections provinciales de 1935, le NSB remporte 7,9 % des voix. Aux élections législatives de 1937, il atteint seulement 4,2 % des voix⁵⁷⁴. Les tendances autoritaires se retrouvent dans plusieurs autres partis de droite. Un seul prend un tournant autoritaire pouvant être assimilé au fascisme, il s'agit de l'alliance pour la reconstruction nationale (VNH). Ce parti, fondé en 1931, obtient un siège et 0,8 % des voix en 1933. Il le perd en 1937 et beaucoup de ses partisans rejoignent le NSB. La tendance claire de l'autoritarisme connaît son apogée en 1935 et diminue par la suite, tout en représentant encore à peu près 5 % des voix.

Au vu de ces événements, il y a une période trouble aux Pays-Bas. Elle s'étend de 1933 à 1934, c'est-à-dire qu'elle chevauche la période de rapprochement des chiffres électoraux

⁵⁷¹Colijn, Hendrikus. (Burgerveen, 22/06/1869, LImenan (All.) 18/09/1944). Membre du Parti antirévolutionnaire (parti protestant anti-libéral). Président du conseil de 1925 à 1926 et de 1933 à 1939. www.parlement.com.

⁵⁷²Albarda, Willem. (Leeuwarden, 5/06/1877, Den Haag, 19/04/1957). Homme politique néerlandais, socialiste. Polytechnicien. Ministre des Voies de communications et des travaux publics le 10 août 1939. SCHOFFER I., *Biografisch woordenboek van Nederland* 3, Den Haag, 1989.

⁵⁷³GOTOVITCH J., DELWIT P., DE WAELE J.-M., *L'Europe des communistes*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1992, pp. 61-76.pp. 113-114.

⁵⁷⁴MILZA P., *Les fascismes*, Éditions du seuil, Paris, 1990, p. 366.

entre les socialistes et les communistes. C'est à cette même période que les partis prônant clairement l'autoritarisme prennent corps.

Ils se font une place au parlement, pour ensuite connaître un recul. La réaction du régime est une tendance autoritaire de droite. Cela se traduit par le bombardement des mutins⁵⁷⁵, la répression meurtrière des manifestants, et la chasse temporaire des « agitateurs » communistes et une législation d'exception.

La droite conservatrice hollandaise ne doit pas trop tenir compte de la gauche modérée, et face à l'agitation communiste, elle peut réagir fermement de manière discriminatoire. C'est ce qu'elle fait par sa législation d'exception qui ménage les fascistes d'Anton Mussert⁵⁷⁶. Cependant le régime parlementaire reste intact et les communistes peuvent toujours se présenter aux suffrages des citoyens. Le régime démocratique des Pays-Bas résiste bien aux événements.

Pour l'instant, contentons-nous de ces constats et voyons ce qui se passe en Suisse pendant la même période.

La Suisse

La confédération helvétique qui n'a pas non plus participé à la Grande Guerre, connaît une démocratisation de ses institutions en 1919. Le résultat sera la création de blocs. Les conservateurs au pouvoir s'opposent aux progressistes avec virulence. La situation politique est très tendue, car le système des arrêtés fédéraux urgents permet à la droite d'éviter de voir ses lois annulées par la votation (referendum). La politique de droite déflationniste est maintenue jusqu'à la deuxième guerre mondiale, avec toutefois une dévaluation du franc suisse de 30% en 1936. Tout comme les Pays-Bas, la Suisse résiste aux provocations communistes et fascistes⁵⁷⁷.

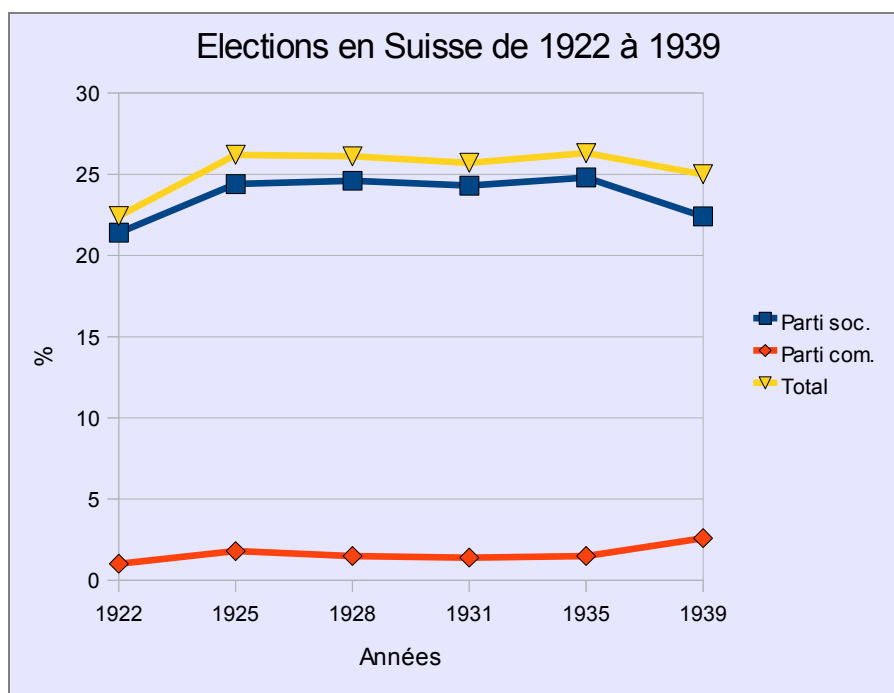
Pourquoi et comment ?

Voyons le comportement électoral de la gauche suisse

⁵⁷⁵Le gouvernement affirme que la bombe qui tue les mutins s'est détachée de l'avion de manière involontaire. Peu importe pour notre analyse, le gouvernement a au moins envoyé des avions équipés de bombes pour réprimer la mutinerie, ce qui est un geste fort.

⁵⁷⁶Mussert, Anton. (Werkendom, 11/05/1894, 7/05/1946). Un des fondateurs du NSB, parti fasciste néerlandais. LITTLEJOHN D., *The Patriotic traitors*, Heinemann, 1972. GOTOVITCH J., DELWIT P., DE WAELE J.-M., *L'Europe des communistes*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1992, p. 114.

⁵⁷⁷KREIS G., *La Suisse dans l'histoire*, 1700 à nos jours, Zurich, 1997.



Le diagramme est semblable à celui des Pays-Bas : une tendance à la baisse (très légère ici) des votes de gauche à partir de 1925 et un rapprochement (très tardif) des voix socialistes et communistes. Les socialistes ne dépassent jamais les 25 % des voix et les communistes restent largement en-dessous des 3%.

La Suisse connaît une certaine radicalisation du pouvoir après la grève générale organisée par les socialistes en novembre 1918. Les effets de ce coup de force socialiste (peur de l'éclatement de la confédération helvétique⁵⁷⁸) combiné à l'apparition du parti communiste, en 1921, incitent les conservateurs à un durcissement du régime⁵⁷⁹. La pratique de gouverner par des arrêtés fédéraux urgents (sorte de décrets-lois) devient courante. Les conservateurs restent au pouvoir pendant l'entre-deux guerres sans partage avec les socialistes. Le fonctionnement démocratique de la Suisse se poursuit sans trop de dommages jusqu'à la seconde guerre mondiale⁵⁸⁰, car les communistes et les fascistes ne

⁵⁷⁸Un autre élément contribue à alimenter cette peur de la gauche : la mort de 3000 soldats pendant cette période. Ces soldats sont en fait victimes de l'épidémie de grippe qui frappe toute l'Europe à ce moment. L'opinion publique attribue aux chefs du mouvement la responsabilité de ces morts. Cette légende aura la vie dure et handicapera pendant longtemps la gauche suisse. BOUQUET J.-J., *Histoire de la Suisse*, Presses universitaires de France, Paris, 1995, p. 105.

⁵⁷⁹MILZA P., *Les fascismes*, Éditions du seuil, Paris, p. 370.

⁵⁸⁰Relevons toutefois qu'en 1935, une initiative pour la révision totale de la Constitution, sous l'initiative de l'ensemble de la droite, des frontistes aux fédéralistes catholiques, est rejetée par le peuple. BOUQUET J.-J., *Histoire de la Suisse*, Presses universitaires de France, Paris, 1995, p. 108.

réussissent pas à déstabiliser le pouvoir⁵⁸¹, grâce à des mesures prises afin de limiter leur progression. De janvier 1937 à janvier 1938, le parti communiste est interdit dans les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud. Les effets de ces mesures se traduisent pour les communistes par une représentation électorale très faible. Ils atteignent au maximum 2,1 % des voix (en 1939). Cela peut s'expliquer par l'attitude des socialistes. Le parti socialiste, après son échec de novembre 1918, reste progressiste et partisan de la lutte des classes. Ce n'est qu'en 1935 qu'il devient réformiste et soutient une initiative de l'Union Syndicale Suisse qui propose une « Initiative de crise ». Il s'agit en fait d'un « Plan du travail » fort proche de celui d'Henri De Man. Les socialistes abandonnent aussi leur antimilitarisme et font un virage vers le centre-gauche.

Au niveau des incidents dramatiques, relevons celui du 9 novembre 1932. Une manifestation à Genève dégénère car les jeunes recrues, qui assurent le service d'ordre, sont menacées par la foule des partisans de gauche et elles utilisent les armes pour se dégager. On déplore 13 morts et plus de 60 blessés. Cet incident semble tout à fait fortuit et isolé.

Concernant le vote des Suisses, évoquons succinctement le moment où l'écart électoral entre les socialistes et les communistes est le plus faible. Nous sommes le 29 octobre 1939, ce qui ne nous permet pas d'en tenir compte car la deuxième guerre mondiale commence trois jours plus tard et change les données pouvant servir de base de réflexion. Du côté des forces fascistes, elles n'ont jamais réussi à se faire une place au soleil lors des élections législatives. Elles étaient bien présentes dans la vie politique suisse, mais ne se sont jamais unies. Il y a un « Printemps des fronts » entre 1933 et 1936, où naissent toute une série de mouvements autoritaires de droite, certains proches du fascisme italien, du nazisme ou tout simplement d'un traditionalisme très conservateur. La peur du rouge n'étant pas très forte en Suisse et malgré l'impulsion de la crise économique, ces différentes formations ne réussiront jamais à percer⁵⁸².

De tout cela, retenons que la Suisse connaît un régime de droite⁵⁸³ tout en maintenant les

⁵⁸¹MILZA P., *Les fascismes*, Éditions du seuil, Paris, pp. 370-371.

⁵⁸²MILZA P., *Les fascismes*, Éditions du seuil, Paris, p. 370.

⁵⁸³Après les grèves de novembre 1918, le gouvernement donne satisfaction à certaines revendications des grévistes : augmentation des salaires, semaine de quarante-huit heures... BOUQUET J.-J., *Histoire de la Suisse*, Presses universitaires de France, Paris, 1995, p. 105.p. 105.

institutions démocratiques⁵⁸⁴. L'absence des socialistes au pouvoir pendant l'entre-deux guerres s'explique par leur attitude révolutionnaire en novembre 1918, et leur maintien d'une volonté révolutionnaire jusqu'en 1935.

La Suisse, au contraire des Pays-Bas, connaît une poussée des forces prônant clairement un État autoritaire, alors qu'il n'y a pas de poussée communiste combinée à la faiblesse des socialistes. L'explication se trouve dans le choc émotionnel provoqué par la tentative de prise du pouvoir des socialistes en novembre 1918. Le séisme est tel qu'encore plus qu'aux Pays-Bas, les forces de gauche sont sans grande influence sur l'électorat. L'explication se trouve sans doute dans la faiblesse du communisme suisse et l'incapacité du parti socialiste de faire oublier sa tentative révolutionnaire de novembre 1918. La situation du parti communiste n'est pas des plus faciles : il doit affronter un gouvernement de droite qui ne le ménage pas et un parti socialiste qui prône, jusqu'en 1935, une politique semblable à la sienne. Dès que le parti socialiste va devenir réformiste, le parti communiste suisse va se renforcer.

En ce qui concerne le parti socialiste, son obstination à rester révolutionnaire, si elle empêche le développement communiste à ses dépens, ne lui attire pas de nouvelles sympathies dans l'électorat suisse profondément marqué par la révolution manquée de novembre 1918. Lorsqu'il entame son virage vers le réformisme, il n'en récolte que les inconvénients (perte de voix au profit des communistes).

Voyons maintenant ce qui se passe en Finlande.

La Finlande

Ce pays nordique connaît la poussée démocratique de l'après-guerre, mais de 1920 à 1930, la tendance autoritaire de droite menace sérieusement la nouvelle démocratie. Par la suite, elle conserve plus aisément sa constitution démocratique jusqu'à la deuxième guerre mondiale. En 1932, sa bienveillance envers les fascistes se termine et ceux-ci sont réprimés comme leurs adversaires communistes (ces derniers le sont depuis 1920)⁵⁸⁵. La politique de droite des années vingt (qui réalise quelques réformes sociales⁵⁸⁶) se modifie

⁵⁸⁴Avec toutefois une tentative de radicalisation du régime en 1935.

⁵⁸⁵MILZA P., *Les fascismes*, Éditions du seuil, Paris, 1990, p. 375.

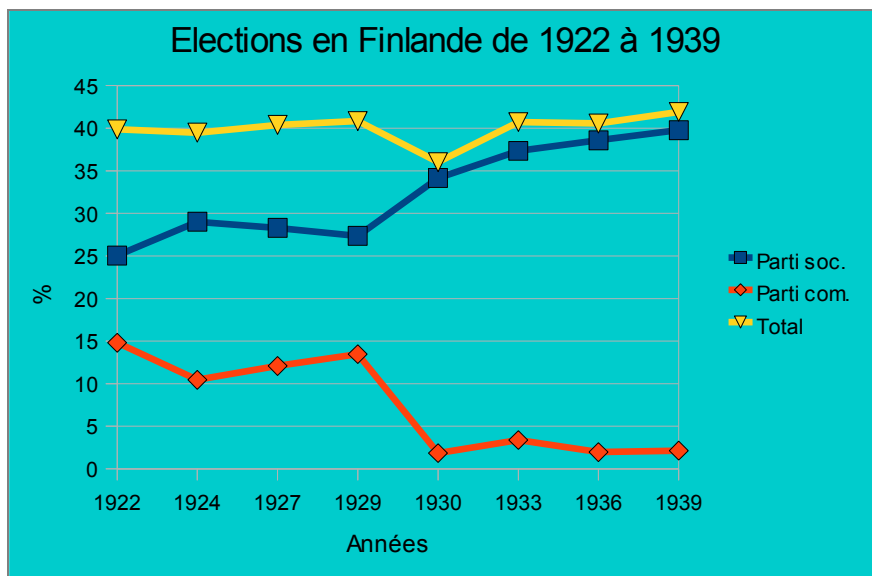
⁵⁸⁶Loi sur les soins de santé en 1927.

avec le partage du pouvoir avec les socialistes fin des années trente. Plusieurs réformes sociales sont réalisées⁵⁸⁷.

Tout comme pour les Pays-Bas et la Suisse, la Finlande résiste aux menaces communistes et fascistes.

Pourquoi, comment ?

Voyons le comportement électoral de la gauche finlandaise



Si l'on exclut la chute, encore que très limitée de 1930, les votes de gauche sont remarquablement stables. Le rapprochement significatif entre les votes socialistes et communistes se situe en 1929.

En 1922, la gauche remporte 40 % des voix et 80 députés sur 200. Elle est formée des sociaux-démocrates et du parti communiste. Suite à ces résultats, le pouvoir devient de plus en plus autoritaire. En août 1923, les 27 députés communistes sont emprisonnés et le parti communiste change de nom, tandis que les sociaux-démocrates fournissent plusieurs Premiers ministres⁵⁸⁸.

Aux élections de 1929, le parti communiste finlandais obtient 13,5 % des voix. Sa progression de 1,4 % est couplée à une très légère chute du parti socialiste (moins 0,9 % et 27,36 % des suffrages). Cette progression est suffisante pour provoquer une réaction

⁵⁸⁷Principalement dans la sécurité sociale. NIEMELÄ H. et SALMINEN K., *La sécurité sociale finlandaise*, Keal, Helsinki, 2006.

⁵⁸⁸MILZA P., *Les fascismes*, Éditions du seuil, Paris, 1991, pp. 243-244.

violente contre des membres de la gauche. Le 7 juillet 1930, une marche sur Helsinki rassemblant de 12 à 15.000 manifestants, dont certains sont organisés militairement, provoque la chute du gouvernement. Le nouveau ministère est proche des aspirations des manifestants. A la base de cette réaction de droite se trouve le mouvement Lapua, qui est interdit en 1932 et donnera naissance au parti fasciste finlandais (IKL). Le nouveau gouvernement est très à droite et interdit l'Organisation électorale des travailleurs et petits porteurs, qui est le nom du parti communiste, car celui-ci ne peut se présenter sous son nom aux élections. Les élections de 1930 consacrent la presque disparition du parti communiste (qui a encore changé de nom) du parlement. Jusqu'à la guerre, il aura au maximum 3 élus communistes. Par la suite, le gouvernement sera aussi intransigeant envers les extrémistes fascistes qu'envers les communistes⁵⁸⁹. Pourtant l'IKL connaît un certain succès électoral. Il obtient 14 sièges en 1933 et 1936 (7% des sièges) pour ensuite tomber à 8 sièges (4 % des voix) en 1939. Il reste en permanence dans l'opposition. Le parti socialiste, n'ayant plus à affronter un vrai parti communiste aux élections retrouve quelques couleurs et passe de 66 députés en 1930 à 85 en 1939. Il forme un gouvernement minoritaire du 13 décembre 1926 au 7 décembre 1927 et accède en 1937 de nouveau au pouvoir (en coalition) jusqu'à la guerre.

De cette histoire finlandaise, retenons que la gauche a toujours été très forte (40 % des voix). Lorsque le parti communiste a subi les fortes tracasseries du pouvoir, ce sont les socialistes qui en ont bénéficié du point de vue électoral. Le rapprochement entre les voix socialistes et communistes se fait à deux reprises (1922 et 1929). Cela donne lieu, chaque fois, à une radicalisation de la droite au pouvoir. La réaction de droite est immédiate aux agitations provoquées par la gauche. La persécution des communistes est très forte en Finlande, la Russie bolchévique se situant juste à côté et accentue la peur du « Rouge ». Les communistes débutent leur carrière électorale avec 15 % des voix et se maintiennent pendant de nombreuses années (jusque 1929).

L'absence au pouvoir des socialistes coïncide avec les moments où la dérive de droite autoritaire se produit, et avec la poussée des communistes.

La Finlande confirme (à deux reprises) la tendance à une réaction forte du pouvoir de droite en place, en cas de faiblesse du parti socialiste, au profit du parti communiste.

⁵⁸⁹MILZA P., *Les fascismes*, Éditions du seuil, Paris, 1991, pp. 375-377.

Par contre, lorsque les socialistes arrivent au pouvoir, les forces prônant franchement un État fort sont en diminution⁵⁹⁰. A partir de 1933, le parti fasciste finlandais est stable sous les gouvernements conservateurs mais diminue après l'arrivée des socialistes au pouvoir. Avec seulement 7% des voix, le parti fasciste finlandais ne représente déjà pas grand chose. Ensuite, lorsqu'il diminue après l'arrivée des socialistes au pouvoir, nous sommes dans une période où tous les partis fascistes d'opposition d'Europe sont en recul⁵⁹¹. Pendant la période de 1933 à 1937, sous les gouvernements conservateurs, les fascistes ne progressent plus.

De l'étude de ces trois pays, il ressort un point commun intéressant pour cette recherche : l'importance du comportement des socialistes. Nous y reviendrons lorsque nous reparlerons de la Belgique.

De tous ces différents exemples, ressort bien la particularité de chaque pays, avec la confirmation de notre approche générale exprimée au début de cette conclusion générale. Face à un problème mondial, et ayant les mêmes possibilités de réponse, les pays réagissent différemment :

- soit par la dictature de gauche ou de droite;
- soit par la conservation d'un État démocratique moyennant certaines concessions à l'autoritarisme.

Pourquoi ces choix ?

Les résultats de ces réactions autoritaires de droite sont très différents d'un pays à l'autre. Nous allons nous intéresser uniquement aux réactions autoritaires de droite dans les pays qui tout comme la Belgique résistent à la dictature. Nous avons déjà évoqué pour les dictatures le cas de l'Allemagne, de l'Italie et de la Russie. La Pologne et la Yougoslavie montrent que la réaction conservatrice n'est pas obligatoirement de type fasciste.

En ce qui concerne les États restés démocratiques, La Grande-Bretagne résiste sans

⁵⁹⁰ « Les deux victoires électorales successives du SDP en 1933 et 1936, la séparation de la Coalition et de l'extrême droite et la stagnation de l'IKL comme parti mineur contribuèrent à sauvegarder le maintien d'un système démocratique. » HENTILA S., JUSSILA O., NEVAKIVI J., *Histoire politique de la Finlande, XIXe – XXe siècle*, Fayard, Paris, 1999, p. 232.

⁵⁹¹ MILZA P., *Les fascismes*, Éditions du seuil, Paris, 1991, pp. 331-395.

grande difficulté. D'autres démocraties connaissent des crises d'institutions à peine plus graves : les Pays-Bas et les pays scandinaves. Selon le politologue Maurice Duverger, seule la Belgique et la France vivent une crise grave, mais elles s'en sortent sans grands dommages⁵⁹².

Il apparaît que les démocraties qui ont résisté sont celles dont les masses sont intégrées (en partie ou fortement) dans un processus démocratique bien établi. Ce sont les nations qui, soit étaient neutres pendant la guerre, soit qui en sont sorties vainqueurs militairement et politiquement (l'Italie, bien que gagnante militairement, n'a guère de raison de se réjouir de ses gains politiques)⁵⁹³. L'absence d'une paysannerie à la Russe et la présence d'une classe moyenne importante empêchent les dérives d'autoritarisme de gauche.

Dans ces pays, en donnant l'apparence de pouvoir conserver l'ordre capitaliste, les institutions démocratiques se sont maintenues. En fait, la tradition démocratique rassure les classes moyennes. La menace rouge est atténuée par l'intégration des partis socialistes dans le système parlementaire. Cela est possible par le fait que ces mêmes partis, révolutionnaires avant 1914, sont devenus réformistes après celle-ci. Le constat, qui peut apparaître paradoxal, est que « *La croissance des partis socialistes européens... accroît les chances d'un néo-capitalisme adapté à l'évolution des forces productives et tend à la restauration du système occidental, comme on le verra après 1945.* »⁵⁹⁴ En effet, entre 1870 et 1914, le développement de la démocratie parlementaire en Europe correspond au moment de l'histoire où la lutte entre conservateurs et libéraux est dans une phase de pacification et le socialisme ne peut, car pas encore puissant, menacer les institutions démocrates. Les protagonistes se tournent vers des procédures régulières pour faire triompher leurs revendications. Les socialistes, en échange de leur intégration dans le système, reçoivent la reconnaissance des autres partis⁵⁹⁵. Cette reconnaissance a un prix : l'abandon de l'option révolutionnaire. C'est pourquoi après la guerre, la peur du rouge se focalise sur les communistes. Les socialistes sont suffisamment réformistes pour rassurer une grande partie des conservateurs. D'ailleurs, ils font tout pour cela. Ils excluent les

⁵⁹²DUVERGER M., *Janus, les deux faces de l'occident*, Fayard, Paris, 1972, pp. 126-127.

⁵⁹³GAUCHET M., *L'avènement de la démocratie III, à l'épreuve des totalitarismes 1914-1974*, Éditions Gallimard, Paris, 2010, pp. 267-268.

⁵⁹⁴DUVERGER M., *Janus, les deux faces de l'occident*, Fayard, Paris, 1972, p. 131.

⁵⁹⁵DUVERGER M., *Janus, les deux faces de l'occident*, Fayard, Paris, 1972, pp. 129-130.

extrémistes de gauche, qui s'empressent de créer ou de rejoindre le parti communiste. Il y a donc deux catégories de rouges pour les conservateurs : les fréquentables si nécessaire et ceux à éliminer à tout prix.

Le Front populaire, en France, illustre cette situation. Il suscite de fortes réactions des conservateurs principalement par la présence de l'extrême gauche dans ce cartel. La présence des socialistes sans les communistes au pouvoir n'a jamais provoqué de telles réactions.

L'interaction entre les socialistes et les communistes est fondamentale pour expliquer la réaction autoritaire des conservateurs. Lorsqu'il y a présence d'un parti socialiste et d'un parti communiste, l'intensité de la réaction autoritaire des conservateurs est fonction de la croissance ou de la décroissance du parti communiste, celles-ci résultant du comportement du parti socialiste (par son réformisme ou sa fidélité aux options révolutionnaires, il favorise ou non la progression communiste).

La Belgique réagit comme les autres démocraties

Voyons maintenant ce qui se passe en Belgique pendant l'entre-deux guerres. La Belgique se comporte comme tous les autres pays d'Europe face à la crise. Les différents gouvernements tentent de remédier à un système inadapté.

L'orientation qui est prise est le résultat d'une situation politique fortement influencée par le comportement des socialistes et des communistes, le tout arbitré tant bien que mal par la démocratie-chrétienne et, dans une moindre mesure, par les libéraux progressistes.

Tout commence au moment du déclenchement de la première guerre mondiale.

En Belgique, comme dans tous les pays en guerre, les socialistes affichent un patriotisme exemplaire. Le dilemme de la guerre ne se pose pas aux socialistes belges, contrairement à ce qui se passe en Allemagne, Angleterre et France, car la Belgique pacifique est attaquée et doit légitimement se défendre. Dès le 3 août 1914, le Conseil général du POB, se prononce unanimement pour la résistance à l'invasion⁵⁹⁶. Cette prise de position ne surprend pas car peu de temps avant le déclenchement du conflit, le parti socialiste s'est fait remarquer par une résolution à son congrès de 1913, déclarant que la thèse de Karl Marx⁵⁹⁷, affirmant que les travailleurs n'ont pas de patrie, est dépassée. A ce même

⁵⁹⁶VANDERVELDE E., *Souvenirs d'un militant socialiste*, Éditions Denoël, Tours, 1939, p. 180.

⁵⁹⁷Marx (Karl). Prénom de son grand-père Marx Lévy. (Trèves 1818, Londres, 1883). Philosophe, économiste

239.

congrès, la résolution du futur leader communiste Joseph Jacquemotte proclamant que les travailleurs étaient apatrides dans le régime capitaliste et qu'ils devaient s'opposer à la guerre par tous les moyens, grève générale et révolution incluses, est rejetée⁵⁹⁸.

Ce reniement des résolutions de la deuxième internationale facilite la nomination d'Émile Vandervelde comme ministre d'État le 4 août 1914. Son réformisme naissant le rend plus acceptable aux yeux de la majorité catholique. De plus, la Belgique est en guerre et il faut que le gouvernement soit soutenu par tous les partis politiques. Fin 1915, la guerre se prolongeant, la persistance de relations difficiles entre le gouvernement anticlérical français et le ministère catholique du comte Charles de Broqueville ainsi que l'insistance du roi Albert premier poussent le Chef de cabinet à faire entrer les ministres d'État libéraux et socialistes au gouvernement (mais sans portefeuille). Le 18 janvier 1916, Émile Vandervelde, le député libéral Paul Hymans⁵⁹⁹ et l'ex recteur de l'ULB, le comte Eugène Goblet d'Aviella, sont nommés ministres. Finalement, le leader socialiste devient ministre de l'Intendance le 4 août 1917.

Cela montre que l'on envisage une collaboration entre les différents partis après la guerre. Ces pourparlers, plus ou moins secrets entre le roi Albert et le comte Charles de Broqueville, irritent plusieurs membres du gouvernement. D'autres éléments contribuent à la chute du gouvernement du comte Charles de Broqueville le 31 mai 1918 (les pourparlers secrets avec un ministre plénipotentiaire allemand, les petits remaniements ministériels, et la perte de confiance du roi envers Charles de Broqueville⁶⁰⁰). Cependant, les socialistes restent au pouvoir et font partie du nouveau gouvernement du catholique

et homme politique allemand. Il élabore la doctrine philosophique (matérialisme dialectique), sociale (matérialisme historique) et économique connue sous le nom de marxisme. DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007, p. 1387.

⁵⁹⁸VAN HAEGENDOREN M., *Le parti socialiste belge de 1914 à 1940*, EVO, Bruxelles, 1995, p. 15.

⁵⁹⁹Hymans, Paul, Louis, Adrien, Henri. (Ixelles, 23/03/1865, Nice (Fr), 8/03/1941). Homme politique libéral. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 27/05/1900 au 8/03/1941. Plusieurs fois ministre à partir du 18/01/1916. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 188.

⁶⁰⁰Le 24 avril 1918, Charles de Broqueville rend visite au le Roi, au moment de son départ glisse dans la main du monarque une note écrite par son secrétaire. Son contenu tente de démontrer que le Roi n'a pas le droit de commander personnellement l'armée. Lorsqu'Albert premier en prend connaissance, il entre dans une grande colère. Dès ce moment sa confiance envers Charles de Broqueville est définitivement rompue. La démission de ce dernier, un peu plus d'un mois plus tard, met fin à l'incident. HAAG H., *Le comte Charles de Broqueville, Ministre d'État et les luttes pour le pouvoir (1910-1940)*, Éditions Nauwelaerts, Bruxelles, 1990, pp. 653-665

Gérard Cooreman⁶⁰¹. La volonté royale est toujours de créer un gouvernement d'union nationale après la guerre afin de reconstruire le pays sur de nouvelles bases⁶⁰².

Émile Vandervelde est pleinement partant pour cette éventualité très prometteuse pour les revendications socialistes. Le prix à payer est de continuer à tourner le dos à la révolution. Ce choix est facilité par l'absence politique d'une aile gauche au sein du POB, attitude qui ne se modifie pas pendant la guerre, la majorité des socialistes admettant cette tendance. D'ailleurs, le 31 octobre 1918, se déroule un congrès des socialistes de Belgique occupée lors duquel ils reconnaissent la nécessité de la paix sociale pour reconstruire le pays, et s'y affirment en faveur d'une participation gouvernementale. Le pragmatisme et le réalisme ne laissent pas de place aux chants communistes⁶⁰³. Émile Vandervelde écrit que durant la guerre, les socialistes restèrent délibérément à l'écart des deux ou trois « crissettes », avec remaniements ministériels, qui secouent les gouvernements belges de la première guerre mondiale⁶⁰⁴.

Il est à noter qu'entre le premier et le dix novembre 1918, les deux ministres socialistes (Émile Vandervelde et Émile Brunet) démissionnent suite à un conflit social concernant des militaires-travailleurs belges dans les usines du Havre. Finalement les propositions socialistes sont acceptées et les démissions « oubliées ». Les socialistes, par leur attitude très modérée, ont réussi à se faire accepter dans le monde des dirigeants belges. En somme, ils sont les mêmes qu'en 1914, mais grâce au conflit mondial, ils jouent dans la cour des grands. Cette attitude des socialistes belges est importante pour la suite de cette recherche. Nous avons déjà vu que le comportement révolutionnaire ou non des socialistes est primordial dans l'évolution ou le maintien d'un état démocratique en Europe.

⁶⁰¹Cooreman, Gérard, François, Marie. (Gand, 25/03/1852, Bruxelles, 2/12/1926). Homme politique catholique. Docteur en droit. Plusieurs fois élu comme sénateur et député. Plusieurs fois ministre. Chef de cabinet du 31/05/1918 au 21/11/1918. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, pp. 47-48.

⁶⁰²Le problème-clé est celui du suffrage universel. La révision de la Constitution passe par une procédure lente et lourde. Elle n'aboutit qu'en 1921. Le roi ne veut pas prendre le risque d'une telle procédure, c'est pourquoi il négocie un gouvernement tripartite qui réalise immédiatement la réforme. Ce qui est fait « *en violant le droit pour rentrer dans la légalité.* » « *Grâce à cela la Belgique allait éviter, au sortir de la guerre, les troubles sociaux qui éclatèrent chez la plupart de ses voisins. Bien des conservateurs parlèrent du « coup de Lophem* », mais leur audience fut faible. » VAN YPERSELE L., *Le roi Albert, Histoire d'un mythe, Quorum, Ottignies-Louvain-la-Neuve, 1995.* p.38.

⁶⁰³VAN HAEGENDOREN M., *Le parti socialiste belge de 1914 à 1940*, EVO, Bruxelles, 1995, pp. 15 et 33.

⁶⁰⁴VANDERVELDE E., *Souvenirs d'un militant socialiste*, Éditions Denoël, Tours, 1939, p. 180, p. 273.

En Belgique, le POB quitte le pouvoir le 20 novembre 1921, et revient aux affaires le 17 juin 1925. Ce retour au pouvoir est le résultat d'une certaine nostalgie de celui-ci. De plus, les dirigeants socialistes estiment qu'ils ont plus à gagner qu'à perdre en étant au gouvernement. Pour ce faire, le POB accepte de nombreuses concessions, ce qui provoque des réactions négatives au sein des militants et même au niveau de l'oligarchie. La participation gouvernementale avec les catholiques est acceptée par le conseil général du 17 juin 1925 par 40 voix contre 26 et une abstention⁶⁰⁵. Son comportement gouvernemental est très similaire à celui des partis de gauche Anglais et Français, et tout comme les socialistes des deux grands vainqueurs de la guerre, les socialistes belges sont paralysés par leurs alliés du centre qui tentent de coopérer avec les conservateurs par peur des rouges.

En Belgique, le retour des socialistes au gouvernement se traduit par un malaise au sein du POB. L'aile gauchiste « bourgeoise » reprend vigueur sous l'impulsion principalement de Paul-Henri Spaak. Des voix antigouvernementales s'élèvent de plus en plus nombreuses dans les rangs socialistes. Le Congrès de Noël 1926 émet plusieurs conditions à la poursuite de la participation gouvernementale dont :

1. le maintien de la super-tax⁶⁰⁶;
2. l'extension de l'enseignement public;
3. l'adaptation de diverses allocations sociales au coût de la vie.

En janvier 1927, Émile Vandervelde, avec « *l'haleine chaude de sa base dans la nuque* »⁶⁰⁷, correspond secrètement avec le Premier ministre catholique Marcel-Henri Jaspar au sujet de ces revendications.

Le résultat est insignifiant. La super-tax est supprimée et les réformes sociales reportées « à plus tard ». Malgré ce camouflet, les socialistes restent au gouvernement en attendant des jours meilleurs. La politique de la défense nationale aura raison de ce gouvernement. Les socialistes, prônant une réduction du service militaire voient en cette revendication une pré-campagne électorale idéale. Les partenaires de droite ne voient pas cette revendication d'un bon œil et les jours du gouvernement sont comptés. Le 21 novembre 1927, le gouvernement tombe mais il n'y a pas d'élections anticipées car les catholiques et

⁶⁰⁵VAN HAEGENDOREN M., *Le parti socialiste belge de 1914 à 1940*, EVO, Bruxelles, 1995, pp.69-70.

⁶⁰⁶Taxe égale au 16e de son impôt. En vigueur depuis 1920. Annales parlementaires de la Chambre, 1927.

⁶⁰⁷VAN HAEGENDOREN M., *Le parti socialiste belge de 1914 à 1940*, EVO, Bruxelles, 1995, p. 78.

les libéraux constituent immédiatement un gouvernement sans les socialistes. Au grand soulagement de beaucoup de militants, le POB est revenu à une opposition simple et sans compromis. Très vite, ils doivent déchanter car l'absence des socialistes au gouvernement coïncide avec la reprise économique. Les classes moyennes sont rassurées, le système libéral fonctionnant toujours. Le réformisme semble donc la seule issue pour participer au pouvoir, car dans ce contexte, la seule manière de changer les choses est de « s'accoquiner » avec la droite au pouvoir. Malheureusement pour le POB, celle-ci ne veut plus collaborer avec les socialistes⁶⁰⁸. Il faut attendre la campagne électorale et les fuites de capitaux de mars 1935, pour que les socialistes retrouvent le pouvoir en soutenant « l'homme providentiel » Paul van Zeeland.

Au vu de ce résumé de la vie politique belge (côté socialiste) de l'entre-deux guerres, on peut affirmer que la Belgique s'inscrit ainsi dans les formes d'auto-régulation citées auparavant. Cependant, il n'y a pas de réforme législative, à proprement parler : « *En ce qui concerne la réforme des institutions politiques... c'est beaucoup moins une réforme des méthodes de travail du législatif qu'une réforme des méthodes d'action de l'exécutif* ⁶⁰⁹ ». Par contre, la personnalisation existe. Paul van Zeeland « *a sauvé le pays* » et « *seul, offre les garanties de capacité et de volonté requises pour achever le relèvement du pays et assurer le maintien de l'ordre contre toutes les entreprises subversives.* ⁶¹⁰ » Il personnalise la lutte contre le fascisme et le communisme. Le vainqueur de l'élection partielle d'avril 1937 voit sa popularité à son apogée, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, après sa performance. Du statut de très compétent technicien extraparlamentaire, il passe à celui de l'homme providentiel, sauveur de la démocratie en Belgique⁶¹¹. Il n'est pas seul à jouir d'une forte personnalisation; Léon Degrelle et le roi Léopold III sont également fortement personnalisés. En ce qui concerne le « Chef », son cas a été largement évoqué auparavant. Par contre, approfondissons la personnalisation du roi Léopold III⁶¹², cela nous sera utile lorsque nous aborderons la dérive potentielle de

⁶⁰⁸ VAN HAEGENDOREN M., *Le parti socialiste belge de 1914 à 1940*, EVO, Bruxelles, 1995, pp. 78-81.

⁶⁰⁹ Paul van Zeeland *sa vie son œuvre*, sans références, p. 23.

⁶¹⁰ *Le mot d'ordre catholique*, feuille électorale du 11 avril 1937, première page.

⁶¹¹ DUJARDIN V., DUMOULIN M., *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Éditions Racine, Bruxelles, 1997, p. 95.

⁶¹² « *Le roi Albert est le symbole de la patrie, la foi dans le progrès et dans l'avenir qui fonde l'espérance du peuple, le culte du devoir qui le justifie et, enfin, l'image exemplaire d'une famille unie où règne l'amour unique, la beauté de l'enfance et la moralité. Léopold III a directement hérité de cette image.* » VAN 243.

droite en Belgique.

Certains mouvements voient en Léopold III la solution à la crise de régime. Depuis 1934, des mouvements néo-monarchistes se développent, en faveur de changements radicaux du régime, ceux-ci allant dans le sens de l'autoritarisme, en renforçant les pouvoirs royaux. Selon l'historien Sébastien Cokaiko, « *Au sein de la mouvance néo-monarchiste, un réseau important mais peu efficace est mis en place dans ce combat royal pour la fin de la démocratie parlementaire.*⁶¹³ » Cette inefficacité est due au manque de soutien parlementaire envers les mouvements néo-monarchistes. Leur antiparlementarisme et leur dégoût des partis ne peuvent leur apporter le soutien des formations politiques classiques. Cependant, de nombreux politiciens des trois partis traditionnels sont royalistes et pour quelques-uns, le rôle du roi pourrait être renforcé. Le sénateur catholique Paul Segers publie en 1933 un livre intitulé « *La réforme de l'État* » où il accorde un rôle important au roi pour mener à bien les réformes nécessaires. Du côté socialiste, comme déjà dit précédemment, Henri De Man, dans son Plan du Travail, envisage une augmentation des pouvoirs du roi. L'idéologie des groupements néo-monarchismes est fortement centrée sur le corporatisme et le renforcement du pouvoir royal, et ils sont un élément pouvant favoriser une dérive autoritaire de l'État. Leur individualisme chronique les empêche de s'unir. Le parti rexiste absorbe de nombreux militants de ces formations, d'autant plus facilement qu'il est, lui aussi, pour une monarchie forte. La troisième forme d'auto-régulation se présente de manière limitée. La collaboration entre patronat et classes laborieuses est entamée sous les gouvernements Paul van Zeeland. A la chute du gouvernement Paul van Zeeland II (le 25 octobre 1937), une centaine de commissions paritaires fonctionnent⁶¹⁴.

En Belgique, les formes d'auto-régulations sont utilisées de manière timide. Par contre, dans la recherche d'une troisième voie, notre pays est à la pointe des idées nouvelles.

Un homme politique socialiste va incontestablement ressortir du lot des théoriciens : Henri De Man. Déjà en 1926, dans son « *Au delà du marxisme*⁶¹⁵ », le futur ministre lance les

YPERSELE L., *Le roi Albert, Histoire d'un mythe*, Quorum, Ottignies-Louvain-la-Neuve, 1995, p. 326.

⁶¹³COKAIKO S., *Les fous du roi, Léopold III 1934-1940*, Édition Luc Pire, Stavelot, 2008, p. 8.

⁶¹⁴*Bilan van Zeeland*, Centrale d'Édition, Bruxelles, 1937, p. 11.

⁶¹⁵DE MAN H., *Au delà du marxisme*, Seuil, Paris, 1974 (première édition 1926/1927).

pistes d'une nouvelle politique économique. Il peaufine ses idées et aboutit en 1933 à une théorie nouvelle connue sous le nom de Plan du Travail. Henri De Man veut faire cohabiter le secteur privé et le secteur public, qui s'approprie le contrôle des grosses industries et des banques. Pour ce faire, il est nécessaire de réformer la structure de l'État. Il est question notamment de la suppression du Sénat, de doter le Roi de certains pouvoirs en vue du redressement économique⁶¹⁶.

Le POB adopte à son Congrès de Noël 1933 cette théorie et élabore un plan d'action devant imposer le Plan du travail. Nous connaissons maintenant le résultat de ce choix socialiste : l'impasse de fin février 1935. Les partis socialistes hollandais et suisses élaborent également un Plan du travail s'inspirant de celui d'Henri De Man.

Même au sein des partis traditionnels, on dénote une apparente volonté de réforme. En novembre 1936 est créé le Centre d'étude des réformes de l'État (CERE). Son but est de « *rechercher et de faire connaître les réformes permettant d'adapter le régime parlementaire aux nouvelles conditions de vie politique, économique et sociale.*⁶¹⁷ » Le fait que cette commission voit le jour en plein remous rexiste n'est certainement pas un hasard. Une partie de l'opinion publique réclame des réformes institutionnelles (courant dont profite le rexisme). Cependant, les réformes proposées par ce centre d'étude ne sont pas mises en place, ce qui porte à croire qu'il n'y a pas une vraie volonté des partis traditionnels de réformer l'État.

Cette vision des choses est renforcée par les résultats dans ce domaine des deux gouvernements Paul van Zeeland. Comme déjà évoqué précédemment, dans la brochure « Bilan van Zeeland » datant de novembre 1937, qui est en fait un plaidoyer en faveur de l'ex-Premier ministre, on ne trouve rien qui modifie un tant soit peu le régime parlementaire belge. Il y a, au plus, quelques projets de lois plus ou moins en voie de réalisation (l'incompatibilité entre les fonctions publiques et les mandants dans les sociétés anonymes, création d'un Conseil d'État...).

Or, en mars 1937, on déplore déjà le manque de réformes : « *A ce jour il ne paraît pas que, dans l'ordre politique, les mêmes résultats aient été obtenus que dans l'ordre économique. Où en sont les grandes réformes de structure annoncées depuis si*

⁶¹⁶BUREAU D'ETUDE SOCIALES, *L'exécution du Plan du Travail*, Éditions « De Sikkel », Anvers, 1935, pp. 6-38.

⁶¹⁷COKAIKO S., *Les fous du roi, Léopold III 1934-1940*, Édition Luc Pire, Stavelot, 2008, p. 74.

longtemps ?⁶¹⁸ »

Ce manque de volonté politique de changement est-il le résultat d'une résistance naturelle aux changements (protection de l'oligarchie) ?

En cette période où les socialistes ont rejoint, sans équivoque, le clan des partis traditionnels, pourquoi vouloir remettre en cause le fonctionnement de l'État et compromettre la mainmise de l'oligarchie sur les leviers de commande du pouvoir ? En se basant sur cette hypothèse, le CERE est un moyen de faire diversion. Il doit suffire à calmer les aspirations rénovatrices de certains citoyens. Les plus opposés aux propositions du CERE sont les socialistes⁶¹⁹. De nouveau, le rôle des socialistes est mis en avant. Il est temps d'approfondir le sujet.

Le rôle primordial des socialistes en Belgique

Nous avons vu que la peur du rouge est fondamentale pour provoquer une dérive autoritaire de droite.

Cette peur du rouge est incarnée par les communistes et, dans une moindre mesure, par les socialistes (en fonction de leur option plus ou moins réformiste).

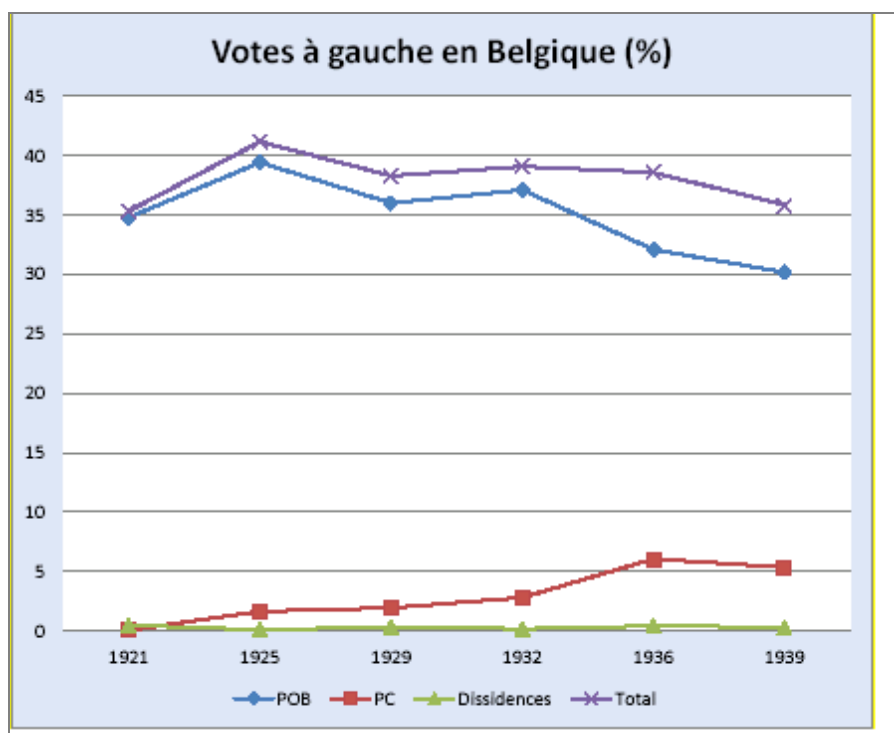
Pourtant, les socialistes, suivant leur représentation parlementaire, influencent la tendance à la dérive autoritaire de droite. Rappelons qu'aux Pays-Bas et en Suisse, où ils sont une force politique largement minoritaire, ils ne participent pas aux différents gouvernements de l'entre-deux guerres et la dérive autoritaire de droite dans ces deux pays est présente pendant toute cette période. Au contraire, en Finlande, les socialistes oscillent à certains moments autour des 40 %, ce qui leur permet d'être par moments au gouvernement, et c'est précisément à ces périodes que les tendances autoritaires de droite sont atténuées.

Voyons ce qui s'est passé en Belgique.

Afin de mieux visualiser le rapport de force électoral entre les socialistes et les communistes, un diagramme reprenant les résultats électoraux des deux partis et le total de leurs voix est utile.

⁶¹⁸BUTTGENBACH A., *Le mouvement rexiste et la situation politique de la Belgique*, Établissement Émile Bruylant, Bruxelles, 1937, p. 66.

⁶¹⁹COKAIKO S., *Les fous du roi, Léopold III 1934-1940*, Édition Luc Pire, Stavelot, 2008, pp. 75-76..



De ce diagramme, épinglons des éléments pouvant servir à comparer la situation belge à celle connue maintenant dans d'autres pays européens (Pays-Bas, Suisse, Finlande). Le vote de gauche en Belgique atteint son maximum en 1925 avec 40,17 % et atteint son minimum en 1939 avec 35,54 %, soit une perte de 4,65 %. Autrement dit : 12,5 % de citoyens ayant voté à gauche en 1925 tournent le dos à celle-ci en 1939. Pendant cette période, le vote de gauche, sans tenir compte des dissidences⁶²⁰, baisse régulièrement. Nous considérons que le vote de gauche en Belgique pendant cette période est en léger recul de manière régulière.

Une autre caractéristique apparaît clairement. C'est en 1936 que le rapprochement entre les socialistes et les communistes est le plus fort. Cela correspond à la période où des événements pouvant provoquer une radicalisation du pouvoir se sont produits. Pour rappel, ces principaux événements pendant cette période sont : la manifestation nationale du POB le 24 février 1935, l'élection partielle du 14 avril 1935, les grèves de juin 1936, la manifestation rexiste du 25 octobre 1936 et l'élection partielle du 11 avril 1937. En dehors de cette période, il est impossible de trouver un événement du même niveau. Les grèves

⁶²⁰Pour rappel celles-ci sont peu importantes (le maximum est atteint en 1936 avec 0,42 %) et n'influence en rien la tendance.

de l'été 1932, bien qu'ayant entraîné la mort de deux grévistes et duré presque trois mois, n'ont jamais provoqué une crise nationale. Pour conforter cette vision des choses, citons le chroniqueur historique Jean Bartelous⁶²¹. Il considère l'effet de ces grèves dans son livre « *Nos Premiers ministres* » comme peu important : « *Une grève des mineurs de fonds, durant l'été 1932, avait perturbé la tranquillité du pays.*⁶²² » C'est bien entendu un peu court comme appréciation de ces grèves, qui ont tout de même influencé les gouvernements suivants dans leur manière de pratiquer une politique déflationniste. Ils sont dorénavant beaucoup plus prudents lorsqu'il s'agit de toucher aux salaires⁶²³.

La poussée pro-autoritaire au moment du rapprochement des voix socialistes et communistes est illustrée en Belgique par les résultats électoraux de Rex et du VNV. Ils représentent en mai 1936 un peu moins de 19 % des voix. Or, en 1932, ils ne se présentaient pas. En effet, le VNV, fondé en avril 1933, et prend très rapidement des allures de parti fasciste alors que le mouvement rexiste, devenu parti politique début 1936, prône un État fort sans pour autant que l'on puisse parler, en 1936, de parti fasciste. De plus, ces deux partis démontrent la volonté qu'une partie importante de la droite désire un régime autoritaire de droite. Rappelons qu'en 1936, la parti rexiste est une dissidence du parti catholique et que fin 1936, des contacts sont pris entre les rexistes, le VNV et certains membres influents du parti catholique pour former un front de droite autoritaire⁶²⁴. En 1939, les votes rexistes et nationalistes flamands tombent à 12,65 %. Ce qui reste encore un pourcentage élevé pour des partis réclamant haut et fort un État de droite autoritaire. Cela coïncide avec une chute du parti socialiste et communiste.

Analysons maintenant ce qui se passe pendant l'entre-deux-guerre dans la gauche belge.

En Belgique, le POB devient réformiste juste avant la Grande Guerre, avant la création du

⁶²¹Bartelous, Jean, Hubert, Marie, Alphonse, Gérard. (Forest, 1/04/1914). Homme politique catholique. Docteur en droit, licencié en science politique et diplomatique. Sénateur de l'arrondissement de Bruxelles du premier juillet 1959 à 1961. Chroniqueur historique de l'hebdomadaire de la jeune génération sociale-chrétienne « *La Relève* ». VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 8.

⁶²²BARTELOUS J., *Nos premiers ministres de Léopold 1er à Albert 1er 1831-1934*, Éditions J.M. Collet, Bruxelles, 1983, p. 383.

⁶²³DELSINNE L., *Les grèves générales au XX e siècle en Belgique*, Éditions E. Vandervelde, Bruxelles, 1965, p. 36.

⁶²⁴Dans son livre « *J'accuse Léon Degrelle* » le catholique indépendant de tous partis et groupements Emmanuel D'Hooghvorst écrit : « ... un régime auquel nous ne souhaitons qu'une chose : qu'il change ou meure. » Ces propos illustrent le souhait de changement de régime de certains citoyens catholiques de droite. D'HOOGHVORST E., *J'accuse Léon Degrelle*, Établissements Delplace, Koch & Co, Anvers, 1936, p. 31

parti communiste, et plus tôt qu'aux Pays-Bas (années 20), qu'en Finlande (années 20) et qu'en Suisse (1935). Son réformisme lui rapporte immédiatement un grand acquis (suffrage universel masculin tempéré) et quelques autres de moindre importance (une série de lois sociales, la liberté syndicale et le début de l'économie de concertation). Très rapidement, cela est insuffisant pour son aile gauche. En mars 1920, War Van Overstraeten constitue le premier groupe communiste. Le noyau est constitué de dissidents des Jeunes Gardes socialistes, et le 29 mai 1921, est créé le parti communiste belge par des dissidents socialistes. Ils ne sont suivis que par un petit nombre de sympathisants socialistes. Les deux partis, sous la pression de l'Internationale communiste, fusionnent début septembre 1921. Le parti communiste se présente uniquement à Verviers aux élections du 20 novembre 1921. Il y récupère la plus grande partie des 977 voix que le POB perd (939, soit 2,03 % des voix totales). Le POB perd sur l'ensemble du pays 1,8 % de voix. Lorsqu'il y a des dissidences socialistes (Tournai-Ath-Mouscron, Namur), celles-ci récupèrent la plus grande partie des pertes du POB, mais pas la totalité. En sachant que les catholiques se présentent à ces élections de manière dispersée et que les dissidences catholiques font 8,38 % des voix, l'échec du POB est surprenant.

S'agit-il d'un virage de l'électorat vers la droite ?

C'est possible; la loi Vandervelde contre l'alcoolisme (1919) a mécontenté de nombreux patrons et clients des cafés. Pourtant, à Verviers, cas unique où se présente un parti ouvertement révolutionnaire, les voix perdues par le POB, sont, à quelques-unes près, récupérées par le premier. Nous n'avons malheureusement que cet exemple, c'est donc trop peu pour en tirer une conclusion générale, mais suffisamment interpellant pour en tenir compte.

Cependant, nous estimons que s'il y avait eu des listes communistes dans tout le pays, celles-ci auraient bénéficié en grande partie des pertes socialistes. Le comportement des dissidences socialistes renforce cette projection. Il ne s'agit pas d'un virage de l'électorat à droite, mais bien une perte de confiance dans le parti socialiste. A défaut d'alternative de gauche, les électeurs de gauche mécontents se trouvent désemparés.

De toute manière, nous avons une régression socialiste combinée avec une progression

communiste, très peu visible, mais qui, par le fait même de son existence, change les données politiques. C'est-à-dire que dorénavant les socialistes doivent tenir compte de la présence d'une concurrence de gauche.

Cela est-il à la base de la réaction de la droite ?

Le gouvernement issu de ces élections est particulièrement réactionnaire. Le 16 décembre 1921 est constitué le gouvernement catholique-libéral du financier Georges Theunis. Il y a une sur-représentation libérale (5 ministres sur 12) et des sept ministres catholiques, un seul est démocrate-chrétien. Ce gouvernement est une réaction aux forces de la politique « Saint-Nicolas » des gouvernements précédents. L'excuse « l'Allemagne paiera » ne fait plus recette. L'absence des socialistes est une volonté des libéraux, mais également un choix des socialistes. Au Bureau du Conseil général du 28 novembre 1921, Émile Vandervelde déclare : *« Personne ne demandant la parole, on peut en conclure que la situation est complexe. On sait que nous avons subi un échec... Nous sommes amenés à admettre qu'il y a une majorité démocratique qui peut devenir gouvernementale. C'est peut-être. Toutefois, si on nous offre de reprendre le régime que nous avons eu et si nous acceptons, nous sommes normalement diminués. Cependant si l'offre est faite, nous ne devons pas refuser dans des termes qui permettraient la formation d'un bloc « antisocialiste ». Nous dirons que nous pouvons accepter de faire partie d'un gouvernement qui réaliserait les points essentiels de notre programme. »*

Tous les participants au bureau rejoignent le « Patron ». L'objectif est de gagner les élections de 1925, la politique de droite devant exacerber les masses populaires et le POB sachant y faire pour récolter les dividendes. Pour ce faire, on va également « préparer » les femmes qui voteront en 1925 (pas aux législatives pour la plupart). Le député Georges Hubin dit que la situation du parti est maintenant stabilisée car : *« Notre parti est certes plus fort et plus uni qu'auparavant. Il est débarrassé de nombre d'éléments qui créaient des malentendus et des confusions. Nous avons cependant subi dans certains endroits des échecs qui doivent attirer notre attention. Cela provient du fait que toute réforme choque des intérêts et nous devons en tenir compte pour l'avenir. »* Il affirme que la Belgique devient de plus en plus agricole et que le POB doit courtiser les paysans.

Le congrès du 3 décembre 1921, unanime, déclare *« il y avait impossibilité morale pour le*

*Parti Ouvrier à collaborer avec les partis bourgeois du Gouvernement*⁶²⁵ ». C'en est fini d'une future participation gouvernementale socialiste.

Des choses intéressantes ressortent de ces propos :

- la volonté socialiste de préparer l'avenir dans l'opposition. Ils y réussiront pleinement;
- l'espoir de ne pas favoriser un bloc « antisocialiste ». Ils n'y parviendront pas;
- le soulagement du départ des néo-communistes. Maintenant, le parti est uni et peut travailler sereinement. Cela ne durera que quelques années. L'avertissement de Georges Hubin est fondé.

Mais ce n'est pas suffisant pour expliquer la constitution du gouvernement Georges Theunis. Ce gouvernement traduit bien une réaction de droite. Mais, même si le roi a imposé au parti catholique l'homme d'affaires Georges Theunis et le catholique Henri Jaspar, il l'a fait après le refus définitif des socialistes de participer au gouvernement. On ne peut pas parler d'une volonté royale d'imposer un gouvernement réactionnaire. Cependant, ce choix oriente fortement la politique du gouvernement à droite. Le ministre des Affaires économiques de l'époque Aloys Van de Vyvere prétend : « *Theunis et Jaspar forment une sorte de dictature en s'appuyant sur les libéraux et sur la Cour.*⁶²⁶ »

De cette période, retenons la mise en place d'un gouvernement réactionnaire grâce à la complaisance du parti socialiste. Le POB préfère préparer un avenir plus radieux que de le compromettre dans une alliance politique hasardeuse d'autant plus qu'une opposition de gauche vient de se créer.

Par la suite, le parti socialiste est en permanence confronté à des conflits internes opposant les réformistes et des révolutionnaires qui, en général, finissent par quitter le parti. Cette situation n'empêche pas le POB de s'allier aux formations de droite pour gouverner le pays. Lorsque les communistes font une percée électorale (1936), le POB est au gouvernement et enregistre une forte diminution de ses voix. Il reste au pouvoir et participe à un durcissement du régime qu'il justifie par la montée du rexisme.

La question qui ressort de ce constat est : la Belgique a-t-elle résisté à un grand danger de

⁶²⁵HOJER C.-H., *Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940*, CRISP, Bruxelles, 1969, p. 125.

⁶²⁶GERARD E., in *Nouvelle histoire de Belgique, volume 2*, Éditions complexe, Bruxelles, 2006, p. 94.

dérive autoritaire de droite en 1936 ?

Grâce aux deux parties de notre recherche, nous pouvons répondre à cette question.

Au vu des faits évoqués, retenons cinq comportements pouvant influencer la dérive autoritaire de droite :

- l'utilisation des pouvoirs spéciaux;
- le rôle du roi;
- le comportement du parti socialiste;
- le comportement des démocrates-chrétiens;
- l'arrivée des rexistes.

Examinons ces cinq éléments en détail.

L'utilisation des pouvoirs spéciaux

Au début des années trente, la Belgique connaît une certaine radicalisation du pouvoir. La politique des différents gouvernements est celle de la déflation et l'utilisation des pouvoirs spéciaux. Les gouvernements restent toutefois strictement dans la légalité législative. Voyons cela en détail pour la période qui nous intéresse.

Le gouvernement Georges Theunis est déjà, par lui-même, l'expression d'une amorce de radicalisation du pouvoir de la droite. En effet, ce gouvernement a comme caractéristique d'être un gouvernement fort composé de 13 ministres avec 5 extra-parlementaires. Cette composition va à l'encontre de la tradition parlementaire belge. De plus, ce gouvernement utilise les pouvoirs spéciaux sans discontinuer. Dès sa formation, le 27 novembre, il obtient une prolongation des pouvoirs spéciaux accordée au gouvernement précédent. Prolongé à nouveau au début décembre 1934 et encore début mars 1935⁶²⁷.

Cependant, ce gouvernement est relativement équilibré entre la tendance conservatrice et progressiste du parti catholique et du parti libéral. Cela explique que, malgré une politique très dure vis-à-vis des socialistes, des contacts en vue de la formation d'un gouvernement d'union nationale ont lieu. De plus, l'utilisation des pouvoirs spéciaux n'est pas antidémocratique. En effet, on peut considérer que les pouvoirs spéciaux ne sont qu'un mal nécessaire et temporaire, et leur utilisation reste sous le contrôle du Parlement. Mais

⁶²⁷HOJER C.-H., *Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940*, C.R.I.S.P., Bruxelles, 1969, pp. 226-235. 252.

en cette période trouble et suite à l'échec endémique des mesures prises par décrets-lois, les pouvoirs spéciaux semblent avoir, comme seule efficacité, celle de maintenir la majorité unie malgré ses dissensions⁶²⁸.

Des nombreuses discussions au Parlement concernent les pouvoirs spéciaux. Nous n'évoquerons que celle de la Chambre du 12 mars 1935, car elle résume très bien le dilemme des pouvoirs spéciaux : le député catholique Marcel-Henri Jaspar déclare qu'un grand nombre d'arrêtés-lois ont été pris depuis juillet 1935 (sous le gouvernement comte Charles de Broqueville), date à laquelle le Parlement a donné, pour la première fois, à l'exécutif des pouvoirs spéciaux extrêmement étendus, et que, parmi ceux-ci, un certain nombre peuvent porter à discussion quant à leur urgence. Cependant, l'urgence de la situation doit faire passer ces « *questions de pure appréciation* » au second plan. Ce qui importe est de poursuivre l'œuvre de « *rénovation nationale* ». Paul-Henri Spaak réplique en déclarant : « *Devant votre action, nous pouvons adopter deux attitudes : ou bien nous incliner et dire : soit, c'est le gouvernement des pleins pouvoirs, il nous renvoie en vacances tous les trois mois, il nous permet tout juste de voter les budgets, il ne nous permet plus d'exercer notre contrôle parlementaire en nous plaçant chaque fois devant le fait accompli. Nous sommes dans l'impossibilité de remédier ou d'apporter les correctifs ou les modifications que nous jugeons utiles. Il nous empêche de mener notre propagande dans le pays, il nous empêche de manifester. Demain, il nous interdira le micro et finalement le seul mot « plan du travail » sera considéré comme une expression subversive.* »

De ces deux interventions, il apparaît que les pouvoirs spéciaux présentent le risque d'une dérive autoritaire. Les parlementaires peuvent toujours y mettre fin en ne renouvelant pas les pouvoirs spéciaux, car en finalité, c'est toujours le Parlement qui décide. N'empêche, on se trouve dans une situation n'offrant pas toutes les garanties contre une dérive autoritaire. Cela n'empêche pas les parlementaires de l'époque de continuer dans cette voie.

Le gouvernement Paul van Zeeland va également recourir aux pouvoirs spéciaux. Il obtient, le 29 mars 1935, des pouvoirs spéciaux pour un an. Il est à remarquer qu'à la

⁶²⁸VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, 1933-1937, Tome 1*, Éditions Racine, Bruxelles, 2007, p. 278.

Chambre, presque tous les socialistes ont voté pour, tandis que la grande majorité des conservateurs catholiques et libéraux ont voté contre. Ce vote de défiance s'explique par l'opposition des conservateurs à la politique annoncée du Premier ministre plutôt que par un rejet du système des pleins pouvoirs. Au Sénat, suite à l'intervention du Roi par l'intermédiaire du comte Charles de Broqueville, le vote est plus favorable⁶²⁹.

Il ressort de ces faits que les pouvoirs spéciaux, pour les parlementaires de l'époque, ne sont pas un danger à éviter à tout prix. L'attitude des socialistes est claire à ce sujet. Autant ils critiquent les pleins pouvoirs lorsqu'ils sont dans l'opposition, autant, ils leur trouvent des qualités lorsqu'ils font partie du gouvernement. Même si les communistes critiquent les pouvoirs spéciaux, c'est plus sur les mesures qu'ils permettent de prendre que sur le principe de leur utilisation qu'ils protestent⁶³⁰. Cette manière « autoritaire » de gouverner est bien intégrée dans les mentalités de l'époque.

Nous considérons que l'utilisation des pouvoirs spéciaux est finalement une expression de la propension des politiques de l'époque à obtenir des résultats préservant la démocratie belge. Ils combattent le mal par le moindre mal. En guise de conclusion, citons les propos du député catholique Pierre Vouloir⁶³¹ : « *Comme démocrate, je n'aime pas cette formule de gouvernement, qui dépossède le parlement de sa fonction essentielle, qui est de faire des lois. J'admets cependant – et tout le monde en convient – que des circonstances exceptionnelles peuvent le rendre nécessaire.* »⁶³² »

Mais il n'y a pas que les pouvoirs spéciaux; toutes sortes de mesures peuvent faire penser à une menace de dérive autoritaire de droite.

A en croire Paul-Henri Spaak, c'est le cas. Il déclare lors de la séance de la Chambre du 12 mars 1935, au sujet de la prolongation des pouvoirs spéciaux : « *Le jour où, par un grand*

⁶²⁹HOJER C.-H., *Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940*, C.R.I.S.P., Bruxelles, 1969, p. 243.

⁶³⁰Intervention de Joseph Jacquemotte à la Chambre le 12 mars 1935.

⁶³¹Vouloir, Pierre, Camille, Arthur. (Le Roeulx, 13/06/1861, Houdeng-Goegnies, 9/04/1942). Homme politique catholique. Professeur d'horticulture. Représentant de l'arrondissement de Soignies du 27/11/1932 au 9/04/1942. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 376.

⁶³²Annales parlementaires de la Chambre du 12 mars 1935.

*mouvement populaire et légal les classes possédantes et dirigeantes se sentiront menacées, elles n'hésiteront pas à sortir de la légalité. Je suis personnellement convaincu que le jour où vous vous sentirez vraiment menacés, vous oserez sortir de la légalité, et c'est parce que telle est notre conviction que nous avons demandé à nos amis, depuis des années, de se préparer à répondre à vos provocations multipliées : pleins pouvoirs qui deviennent une habitude, interdictions de manifestations, censure au micro et sans doute, demain des choses plus décisives encore.*⁶³³ »

Le futur ministre met en avant une menace sérieuse de dérive autoritaire. A en croire le leader socialiste, même si la menace reste dans les limites de la légalité, le gouvernement peut réagir de manière autoritaire et contraignante. Il faut mettre ces propos dans le contexte du moment. Paul-Henri Spaak vient de provoquer une élection partielle et est déjà en campagne électorale. Il doit se montrer très combatif et, de manière subtile, agiter le danger d'une réaction autoritaire de droite pour justifier l'action légaliste utilisée par le POB pour forcer les portes du pouvoir. N'oublions pas que cette élection partielle est provoquée pour contenir le mécontentement des sympathisants socialistes. Il faut à tout prix justifier le choix de laisser de côté l'action révolutionnaire tout en parlant d'un grand danger pour les masses populaires.

Paul-Henri Spaak, dans son intervention, ne démontre pas le danger de dérive autoritaire. Sans être une preuve décisive, cela renforce notre vision des choses.

D'ailleurs les communistes pendant cette période ne dénoncent pas un danger de dérive autoritaire, pas plus les mots d'ordre pour le premier mai 1935 : lutte des classes, lutte contre le fascisme et la guerre, liaison de plus en plus étroite avec les militants socialistes de gauche pour une lutte commune contre le réformisme.

La lutte contre le fascisme étant focalisée sur la menace extérieure et non pas intérieure⁶³⁴.

Du côté des membres de la majorité, nous n'avons pas trouvé, à ce jour, d'élément permettant de donner crédit aux propos de Paul-Henri Spaak.

⁶³³ Annales parlementaires de la Chambre du 12 mars 1935.

⁶³⁴ DIVERS, *Joseph Jacquemotte*, Société populaire d'éditions, Bruxelles, 1961, p. 174.

Le rôle du roi

Pour autant, le danger sérieux de dérive autoritaire n'est pas totalement écarté. La Belgique a un personnage important pouvant jouer un rôle dans ce débat, il s'agit du roi Léopold III.

Le roi est conscient que les jeux en coulisses, dont il est le témoin, représentent un danger pour le régime. Il reçoit régulièrement, des quatre coins du pays, des télégrammes et lettres réclamant la libération du gouvernement des lourdeurs des partis et du Parlement⁶³⁵. Comme nous l'avons évoqué, certaines formations et groupements politiques prônent un pouvoir fort basé sur le renforcement des pouvoirs du roi.

Cette manière de voir le salut du pays est beaucoup plus dangereuse car la personnalisation du pouvoir est une dérive autoritaire incontestable. Or, dans tous les partis traditionnels, on retrouve des partisans d'un pouvoir royal fort. Même le parti libéral affiche occasionnellement des tendances néo-monarchistes, les propos du député et plusieurs fois ministre, Albert Devèze, en sont l'illustration⁶³⁶.

Le roi lui-même est soupçonné de tendance autoritaire. Un écrit tardif (trop ?) du début des années quatre-vingt nous donne sa vision des choses à l'époque : « *Notre Constitution est excellente. Elle fut, lors de sa mise en application, considérée par l'étranger comme un modèle du genre. L'influence de plus en plus grande des partis politiques, celle des syndicats, une carence du pouvoir exécutif et une compréhension erronée du rôle du Parlement avaient malheureusement, et à de nombreuses reprises, provoqué des violations de notre charte fondamentale, violations que le monde politique finissait par considérer comme normales. Cela s'est passé tant sous le règne du roi Albert que sous le mien. Avec comme conséquence que l'appareil de l'État ne fonctionnait plus comme il aurait dû. Ce phénomène n'était pas propre à la Belgique et se rencontrait dans d'autres démocraties et en particulier, en France. L'État n'était plus gouverné comme l'avait décidé le Constituant.*⁶³⁷ » Il poursuit en affirmant que c'est pendant l'occupation qu'il a réfléchi à ce problème et étudié avec des membres de son cabinet des projets de réforme de l'État. Ceux-ci « *ne visaient en rien à l'instauration d'un régime autoritaire ou à*

⁶³⁵VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, 1933-1937, Tome 1*, Éditions Racine, Bruxelles, 2007, 284.

⁶³⁶COKAIKO S., *Les fous du roi, Léopold III 1934-1940*, Édition Luc Pire, Stavelot, 2008, p. 70.

⁶³⁷LEOPOLD III, *Pour l'histoire. Sur quelques épisodes de mon règne*, Éditions Racine, Bruxelles, 2001, p. 60. 256.

une augmentation du pouvoir personnel du roi. » Ils consistaient simplement en un renforcement du pouvoir exécutif tout en préservant le caractère parlementaire du régime⁶³⁸.

Donc pour le roi, en 1935, les partis, les syndicats, le gouvernement, le parlement empêchaient un fonctionnement optimal de l'État. A en croire ses écrits tardifs (ils sont réalisés près de cinquante ans après les faits), le roi n'a songé à un pouvoir « fort » qu'à partir de la défaite de mai 1940.

Paul-Henri Spaak confirme ces dires. De 1936 à 1940, dans le cadre de ses relations avec le roi, il ne fait pas état d'une réflexion royale sur l'autoritarisme. Il relève seulement l'influence, néfaste à ses yeux, de l'entourage du roi, ce dernier ne sachant pas prendre une décision sans l'avis de ses conseillers⁶³⁹. Cependant, Antoinette Spaak⁶⁴⁰ évoque une lettre conservée par la famille concernant la crise de Burgos⁶⁴¹, où le roi adopte un ton très autoritaire vis-à-vis de son Premier ministre et ministre des affaires étrangères⁶⁴². Cela ne prouve pas que le roi Léopold III veut instaurer un système politique autoritaire. Mais Henri De Man, le 23 mai 1938, dans ses « *Réflexions sur la monarchie constitutionnelle* », affine l'idée d'une « démocratie autoritaire » reposant sur le renforcement du pouvoir légal contre les multiples pouvoirs de fait tels que les monopoles financiers, les partis, la presse etc. Henri De Man n'attribuait pas plus de pouvoirs au roi que ce que la constitution lui en accordait, mais les rend réels et réalisables. Ces notes sont le fruit des entretiens que l'ex-ministre des Finances a eus, juste après sa démission du gouvernement, en mars 1938, avec le roi. Dans quelles mesures ce dernier est-il en faveur d'un pouvoir fort ? Personne ne le sait⁶⁴³. Cependant, cela prouve que la réflexion royale sur une dérive autoritaire est largement antérieure à la deuxième guerre mondiale. Mais elle ne se concrétise pas.

⁶³⁸LEOPOLD III, *Pour l'histoire. Sur quelques épisodes de mon règne*, Éditions Racine, Bruxelles, 2001, p. 60.

⁶³⁹SPAAK P.-H., *Combats inachevés, de l'indépendance à l'alliance*, Fayard, Paris, 1969, p. 62.

⁶⁴⁰Spaak, Antoinette. (Bruxelles, 1928). Fille de Paul-Henri Spaak. Ministre d'Etat. Présidente du Conseil de la Communauté française de 1988 à 1992. DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des Belges I-Z*, Édition Le Cri, Bruxelles, 1998, p. 232.

⁶⁴¹L'affaire de Burgos empoisonne la vie politique belge pendant la plus grande partie de l'année 1938. Un gouvernement nationaliste était installé à Burgos et la question de sa reconnaissance se pose aux autorités belges, puisqu'on ne peut reconnaître deux gouvernements pour un même pays (nationaliste et républicain). Le 28 octobre 1938, le roi écrit une lettre à Paul-Henri Spaak dans laquelle il l'incite à établir des relations commerciales, significatives d'une reconnaissance avec l'Espagne nationaliste. La défaite des républicains vient opportunément résoudre la question. DUMOULIN M., *Spaak*, Éditions Racine, Bruxelles, 1999, pp. 121-123.

⁶⁴²Entretien avec Antoinette Spaak le 30 août 2011.

⁶⁴³BRELAZ M., *Léopold III et Henri De Man*, Éditions des Antipodes, Genève, 1988, pp. 79-84.

D'ailleurs, pour le professeur Emmanuel Gérard⁶⁴⁴, pendant cette période, le roi règne et gouverne, alors que depuis les élections de mai 1936, le pays semble ingouvernable. Le discrédit des hommes politiques de l'époque porte le roi à critiquer la démocratie parlementaire belge. Fin des années trente, il va jusqu'à dire : « *Plus les hommes politiques s'embourbent, plus mon rôle est facile : il me suffit de parler comme le sent et le désire la masse du pays.* »⁶⁴⁵ »

Le roi, en cette période, est bien dans un état d'esprit qui n'offre pas toutes les garanties contre une complaisance envers une dérive autoritaire de droite.

Le comportement du parti socialiste

Ce qui, à première vue, peut apparaître comme paradoxal, est que si le parti socialiste reste puissant et réformiste, son entrée au pouvoir est plus acceptable pour la droite conservatrice. C'est ce qui se passe pour la formation du premier gouvernement de Paul van Zeeland. Par contre, si le POB est en perte de vitesse, et par là-même renforce la menace communiste, les démocrates-chrétiens peuvent plus difficilement justifier l'arrivée des socialistes au gouvernement. La droite conservatrice aura tendance à se raidir sous la pression des classes moyennes. La participation au pouvoir d'un parti socialiste à la dérive est plus risquée pour la droite conservatrice. En effet, les socialistes, pour récupérer une partie de leur électorat (potentiellement parti vers les communistes) se radicaliseraient et la cohabitation en serait d'autant plus difficile. De plus, cette droite conservatrice se devraient de prendre des mesures contre la menace rouge.

Dans quelle mesure cette réaction de droite est-elle possible?

Les indicateurs laissent penser que la crise de 1935 n'aurait probablement pas conduit le pays vers un gouvernement réellement autoritaire. Cependant, la durée de la crise et son dénouement auraient été différents. Nous avons conclu dans la première partie de cette recherche que : « *l'élection partielle a contribué, parmi d'autres éléments, à accélérer la chute du franc.* » Par conséquent, la chute de ce gouvernement est liée à celle du franc. Si nous ne pouvons affirmer que la chute du gouvernement n'aurait pas eu lieu, elle aurait du être, au moins, retardée. Le ministre des Finances de l'époque, Camille Gutt, écrit

⁶⁴⁴Gérard, Emmanuel. Professeurs à la KUL et doyen de la Faculté des sciences sociales.

⁶⁴⁵GERARD E., in *Nouvelle histoire de Belgique, volume 2*, Éditions complexe, Bruxelles, 2006, p. 228.

: « *Qu'on ne me fasse pas écrire que la campagne socialiste a été la seule cause de la chute du cabinet Theunis et du franc. Son importance fut entièrement sous-évaluée dans l'esprit du public : je ne veux pas la surévaluer ici. Je n'oublie ni la menace économique surgissant d'un passé déjà lointain et s'intensifiant d'année en année, ni certaines faiblesses de structure, ni d'autres obstacles qu'on accumulait sur notre route. Mais j'ai le droit de dire que cette campagne contribua pour la plus grande part à créer l'atmosphère de suspicion qui rendit notre édifice de crédit plus vulnérable et les attaques contre notre monnaie plus aisées.*⁶⁴⁶ » Or, le POB, empêtré dans la recherche d'une solution introuvable et en proie à des luttes intestines très fortes ne pourrait plus poursuivre sa campagne contre le gouvernement de manière très efficace. Entre les partisans de la grève générale et ceux qui y sont opposés, le différend, sans l'alternative des élections partielles, semble difficilement contrôlable.

Camille Gutt confirme l'importance du combat socialiste en affirmant que la chute de la livre (en mars 1935) « *eût passé quasi inaperçue* » sans l'acharnement des socialistes⁶⁴⁷. Or ceux-ci sont en pleine campagne électorale en ce début mars 1935. Ce qui eut été impossible dans le cas de l'inexistence de l'article 106. Tous ces éléments plaident en faveur d'un maintien, du moins provisoire, du gouvernement Georges Theunis.

L'on sait qu'il y avait une volonté de certains membres du gouvernement, ou de membres de la majorité, de faire participer les socialistes au pouvoir afin de préserver un certain équilibre social. Mais cette participation est compromise par la radicalisation du POB. Un événement extérieur va changer la donne : la crise du franc. Il fallait impliquer les socialistes dans celle-ci afin de les empêcher de profiter de la situation. Cela a permis de faire taire les réticences de beaucoup de conservateurs.

L'hypothèse de l'allongement de la vie du gouvernement Georges Theunis offre l'opportunité aux partisans de la radicalisation de droite de faire triompher leur point de vue. Plus le gouvernement dure, plus la menace communiste se renforce par la faiblesse du POB.

La crise monétaire vient changer la donne et permettra aux socialistes d'accéder au pouvoir prématurément et, par la même, de calmer momentanément une grande partie de

⁶⁴⁶GUTT C., *Pourquoi le franc belge est tombé*, NSE, Bruxelles, 1935, pp. 57-58.

⁶⁴⁷GUTT C., *Pourquoi le franc belge est tombé*, NSE, Bruxelles, 1935, p. 75.

leur sympathisants, mais également de couper court aux prétentions des extrémistes de droite.

Toujours est-il que, fin février 1935, tous les éléments sont réunis pour connaître une radicalisation de droite du régime mais cela ne peut se produire grâce au choix du POB, (tourner le dos au slogan « Le Plan, rien que le Plan »), à la crise monétaire et à l'élection partielle.

Le comportement des démocrates-chrétiens

Le rôle des démocrates-chrétiens est important dans la possibilité de dérive autoritaire de droite. Leur position « centrale » leur permet d'être les arbitres entre la préservation d'un libéralisme pur et dur ou l'adoption d'une politique plus sociale.

En fonction de leur poids, la politique gouvernementale se radicalise ou non. Pourtant, ils sont tributaires du comportement du POB. Plus celui-ci est radical, plus les démocrates-chrétiens représentent une force nécessaire au maintien de l'unité du parti catholique en y apportant la touche sociale. En 1926, lorsque les socialistes sont particulièrement remuants, l'ancien ministre Jules Renkin préconise pour rétablir l'unité du parti catholique : « *Plutôt l'accord avec les Flamands et les démocrates-chrétiens que la domination socialiste.* »⁶⁴⁸ En fait, les démocrates-chrétiens sont en conflit permanent avec les conservateurs dans le domaine économique-social, mais les deux tendances restent plus ou moins unies (bien qu'il y ait occasionnellement certaines dissidences de courte durée remportant un certain succès électoral⁶⁴⁹) pour ne pas faciliter la progression des socialistes. En fait, les socialistes sont un élément important empêchant la scission du parti catholique. Celle-ci serait désastreuse car elle favoriserait le triomphe de l'anticléricalisme. En 1935, la gravité de la situation économique et l'arrivée de Paul van Zeeland avec ses dons de conciliation vont permettre aux démocrates-chrétiens de jouer un rôle important dans les choix politiques du nouveau gouvernement. Leur alliance avec les socialistes dans le domaine socio-économique les rend moins crédibles pour la droite radicale. Cette dernière va donc tenter de s'unir en délaissant les démocrates-chrétiens devenus trop proches des socialistes.

⁶⁴⁸VAN HAEGENDOREN M., *Le parti socialiste belge de 1914 à 1940*, EVO, Bruxelles, 1995, p. 76.

⁶⁴⁹En 1921, trois listes dissidentes obtiennent au total 10 sièges. Une liste démocrate-chrétienne obtient deux sièges à la Chambre en 1936. <http://www.ibzdgip.fgov.be/result/fr/result>, DB élection Résultats, ULB.

Cette situation facilite la montée du rexisme.

L'arrivée des rexistes

Maintenant que l'importance de la crise de 1935 est établie, voyons ce qui en est de celle de 1937.

La question est de savoir si la crise du parti rexiste de 1937 peut provoquer une radicalisation de droite du régime.

La situation n'est plus la même qu'en 1935. Les socialistes sont au gouvernement et n'ont pas été trop sanctionnés par leur base aux élections de mai 1936, et par la suite, ils obtiennent des résultats significatifs après les grèves de juin 1936. Cela freine les transferts vers les communistes, et malgré les tentatives répétées des rexistes de grossir la menace rouge, les classes moyennes sont plus préoccupées de leur situation économique que par un prétendu danger communiste. Pour que cette menace reprenne vigueur, il faut attendre le début de la guerre d'Espagne.

Le gouvernement Paul van Zeeland II, par sa fermeté envers les grévistes de juin 1936 et par ses résultats économiques, rassure quelque peu les classes moyennes en cette deuxième moitié de 1936. Finalement, les socialistes ne sont pas si terribles que cela et sont d'une correction exemplaire vis-à-vis de leurs partenaires gouvernementaux. Ils ont même accepté les pouvoirs spéciaux. Il a bien fallu leur accorder des réformes sociales importantes, mais celles-ci sont judicieusement dosées. Pour les uns, elles paraissent trop importantes, pour d'autres trop timides⁶⁵⁰. Lorsqu'elles sont annoncées le 24 juin, elles provoquent une réaction de peur contenue dans les classes moyennes. L'écrivain Luc Hommel⁶⁵¹ écrit en 1937 : « *Les conceptions sociales du Premier ministre ne vont pas sans*

⁶⁵⁰Les mesures annoncées sont :

- la diminution du temps de travail à 40 heures dans les industries présentant un caractère insalubre ou dangereux;
- la naissance des congés payés, soit six jours ouvrables par an;
- l'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité;
- l'extension du principe des conventions collectives et la généralisation du système des commissions paritaires;
- la prolongation de la scolarité obligatoire;
- l'avancement de l'âge de la retraite;
- une politique de travaux publics pour résorber le chômage;
- le contrôle de différents secteurs : assurances, crédit, électricité et industrie de l'armement.

Les promesses de contrôle pour le crédit et l'industrie de l'armement ne seront pas tenues. DUJARDIN V., DUMOULIN M., *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Éditions Racine, Bruxelles, 1997, pp. 63-64.

⁶⁵¹Hommel, luc. (Dison, 1896, 1960). Avocat, journaliste, écrivain. Il fut surtout historien. Il reçut le prix 261.

*heurter un certain quiétisme bourgeois. Dans des salons moelleux, de jolies femmes, tout en grignotant de petits fours, s'apitoient, sans méchanceté, sur son sort : « Ce pauvre van Zeeland, le voilà sous la coupe des socialistes ».*⁶⁵²»

Paul van Zeeland, tel un funambule avance sur son fil en se servant de son balancier qui tantôt s'incline à gauche, tantôt à droite. Lorsqu'il explique devant le Parlement les résultats des négociations pour la formation de son deuxième gouvernement, il réussit à se faire applaudir par la droite et la gauche, mais pas au même moment. Les premiers l'applaudissent lorsqu'il dit : « *Le salaire ne peut jamais aller au delà de ce que l'industrie peut supporter.* » Les seconds aux affirmations : « *L'homme, Messieurs, ne vit pas pour travailler, il travaille pour vivre. Mais vivre, cela signifie avoir un certain niveau de vie, par conséquent, gagner un certain salaire. Le salaire n'est jamais trop élevé.* »

La situation est évidente, nous avons un parti de droite prônant un nouveau système économique, législatif et social qui tente d'accéder au pouvoir. Cependant, dans ses agissements, il reste dans les mêmes limites que le POB en 1935. Le pouvoir réagit de manière démocratique et ne manifeste aucune intention de réformer fondamentalement le régime parlementaire.

En résumé, les deux situations, dans le cadre de la dangerosité envers la démocratie, sont différentes dans leurs causes mais pas dans les effets qu'elles peuvent produire. En 1935, c'est de l'intérieur de la majorité que peut venir la radicalisation autoritaire de droite, tandis qu'en 1937 c'est de l'intérieur et de l'extérieur que provient le danger. Celui-ci est bien le même et la crise de 1935 n'est pas moins risquée que celle de 1937. Son déroulement beaucoup moins spectaculaire et sa fin prématurée la rendent injustement anodine aux yeux de l'histoire.

En effet, nous avons en 1935 un gouvernement de droite, incapable de résoudre la crise, devant affronter un parti socialiste porteur d'un projet novateur qui suscite beaucoup d'espoir dans les masses populaires, et une menace communiste qui ne fait que de se renforcer. Par contre en 1937, nous avons un gouvernement d'union nationale fort d'un redressement économique réel, satisfaisant une grande partie de la population. Ce

Carton de Wiart en 1956. DELZENNE Y-W et HOUYOUN J., *Le nouveau dictionnaire des Belges A-H*, Édition Le Cri, Bruxelles, 1998, p. 297.

⁶⁵²HOMMEL L., *Paul van Zeeland Premier ministre de Belgique*, Librairie Plon, Paris, 1937, p. 76.

gouvernement doit affronter une dissidence de droite qui tente de raviver la menace « rouge » symbolisée par la guerre d'Espagne, mais surtout, il doit affronter ses contradictions internes. Le Premier ministre réussit avec talent à maintenir son gouvernement malgré ces problèmes. Il faudra qu'il soit discrédité par un scandale politico-financier pour que tout s'effondre.

Dans cette deuxième situation, la réalité d'une dérive vers un état autoritaire est aussi peu probable qu'en 1935, car les formations politiques prônant cette orientation sont incapables de prendre le pouvoir par la violence et, démocratiquement, ne peuvent espérer avoir, à ce moment, une majorité parlementaire.

Nous en concluons qu'aussi bien en 1935 qu'en 1937, s'il y a une volonté d'une partie de la classe politique d'une dérive autoritaire à droite (qui pourrait être soutenue par le roi ?), elle n'est pas réalisable, faute d'organisation adéquate et du respect des règles démocratiques de la presque totalité de la classe politique (pour ne pas dire toute). La Belgique s'inscrit bien dans les résolutions de crise des autres démocraties européennes, bien qu'elle ait une caractéristique remarquable.

La Belgique est un cas remarquable

Nous avons démontré qu'après la première guerre mondiale, en Europe, le socialisme, s'il reste dans l'option révolutionnaire, provoque une réaction des conservateurs et également qu'un parti socialiste faible favorise une augmentation de la peur du « Rouge » et diminue la possibilité de trouver une solution de « troisième voie ». Or, en Belgique, lorsque le rapprochement électoral entre socialistes et communistes est le plus fort, il y a bien une réaction autoritaire de droite mais celle-ci est très modérée. Et surtout le POB est un parti puissant pendant toute l'entre-deux guerres, qui sans pour autant provoquer une réaction autoritaire de droite significative; au contraire, l'empêche lorsqu'il est au gouvernement.

La Belgique a-t-elle une caractéristique spécifique ?

Pour les deux auteurs de référence que sont Maurice Duverger et Marcel Gauchet, la Belgique adhère à un constat général. Marcel Gauchet classe la Belgique dans le groupe des démocraties résistant avec succès à l'autoritarisme sans commentaire particulier : « *I/*

*est remarquable qu'aucun des pays vainqueurs (et pouvant se considérer comme tels) n'ait connu, en dépit de l'ambiance révolutionnaire de l'après-guerre, de situation de menace totalitaire sérieuse.*⁶⁵³ » Marcel Gauchet a, au préalable, sorti l'Italie de cette généralité.

Pour sa part, le politologue Maurice Duverger a le même constat qu'évoqué auparavant, mais la Belgique tout comme la France doivent être classées dans une catégorie spéciale, celle des nations connaissant une crise grave.

Il affirme que : « *La démocratie y est très touchée matériellement et plus encore moralement : les parlements subissent une perte de prestige et de légitimité. Des partis fascistes poussent à l'établissement de dictatures sur le modèle italien ou allemand.* »⁶⁵⁴

Il poursuit en épinglant comme preuve de ses dires pour la Belgique la victoire rexiste de mai 1936 et pour la France les émeutes du 6 février 1934, la dérive nationale-socialiste du Parti Populaire Français et l'antiparlementarisme du colonel de la Rocque⁶⁵⁵.

Au vu de ces écrits, il apparaît que Maurice Duverger retient comme danger grave pour la démocratie belge, l'arrivée du parti rexiste dans l'arène politique. Aucun mouvement d'extrême droite ou flamand, tel que le Verdanois et le VNV n'est nommé spécifiquement. Mais ils sont probablement évoqués dans la généralité « *Des partis fascistes poussent à l'établissement de dictatures sur le modèle italien ou allemand.* » Il n'évoque pas le danger communiste et encore moins socialiste.

Les deux grands auteurs n'ont pas tout à fait la même appréciation de la situation belge. Ils se rejoignent sur le fait que la Belgique a résisté à une dérive autoritaire, mais pour Marcel Gauchet, la Belgique n'a aucune particularité et se fonde dans la majorité des démocraties ayant résisté brillamment, tandis que pour Maurice Duverger, la Belgique sort du lot.

Nous n'allons pas les départager sur ce sujet. Retenons qu'ils sont d'accord pour écrire que la Belgique a résisté à l'autoritarisme.

⁶⁵³GAUCHET M., *L'avènement de la démocratie III. A l'épreuve des totalitarisme 1914-1974*, Éditions Gallimard, Paris, 2010, 268.

⁶⁵⁴DUVERGER M., *Janus, les deux faces de l'occident*, Fayard, Paris, 1972, p. 127.

⁶⁵⁵La Rocque, François, comte de. (Lorient 1885, Paris 1946). Officier et homme politique français. Président des Croix-de-feu en 1931, fondateur du Parti Social Français en 1936. Favorable dans un premier temps au gouvernement de Vichy, il rejoint la résistance et est arrêté et déporté en Allemagne. DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007, p. 1225. DUVERGER M., *Janus, les deux faces de l'occident*, Fayard, Paris, 1972, p. 127.

Nous avons montré que la Belgique, comme d'autres pays d'Europe, a bénéficié dans ce combat du rôle modérateur du parti socialiste, de sa tradition démocratique, mais également d'une démocratie-chrétienne jouant le rôle d'arbitre (Maurice Duverger en parlant du danger rexiste, évoque sans le citer l'importance du rôle des catholiques). Si l'on y retrouve les forces les plus portées vers l'autoritarisme de droite, on y retrouve également les forces démocrates-chrétiennes permettant aux socialistes d'entrer au gouvernement. Le rôle de Paul van Zeeland a déjà été mis en valeur, par son influence sur une politique pré-keynésienne couplée à une dévaluation, ayant réussi à endiguer la crise économique de l'époque. L'alliance des forces « progressistes » auxquelles il faut également associer certains libéraux a permis à la Belgique de gérer efficacement cette période difficile de notre histoire.

Cependant, un élément est apparu dans cette recherche pouvant être considéré comme ayant contribué à la sauvegarde de la démocratie et est typiquement belge : l'article 106. En effet, au terme de cette recherche, il apparaît que les résultats de l'utilisation détournée de cet article ont préservé la démocratie belge des années trente.

Ce constat surprendrait certainement les protagonistes de l'époque. Dans les différents débats parlementaires de cette période, l'utilisation détournée de l'article 106 est souvent présentée comme une attaque contre la démocratie. Pourtant, nous avons montré que sans le recours à l'article 106, le POB en 1935, aurait été confronté à une crise grave. Or, selon notre hypothèse, un parti socialiste en crise favorise une dérive autoritaire de droite. De même en 1937, le recours à l'article 106 a eu comme effet le déclin définitif du rexisme et ainsi contribué, avec d'autres éléments, à éviter une dérive autoritaire de droite.

Situation intéressante : deux partis idéologiquement opposés utilisent un même moyen pour arriver au pouvoir et un des effets de leur choix est la préservation de la démocratie. Mais, il ne faut pas se laisser abuser, les protagonistes n'ont pas eu comme but la préservation de la démocratie représentative mais bien celui de sauver leur parti. Les résultats positifs de l'utilisation détournée de l'article 106 sont le fruit d'une conjonction d'événements favorables et non pas d'une volonté des protagonistes.

On peut parfaitement considérer que l'usage détourné de l'article 106 a de facto contribué à prévenir une dérive autoritaire de droite sans conclure que cet usage détourné est nécessaire à prévenir cette dérive autoritaire.

Épilogue

En analysant des faits historiques, concernant des faits spécifiques à la Belgique (utilisation détournée de l'article 106), nous avons mis en évidence la situation de la Belgique dans la deuxième moitié des années trente. Celle-ci s'inscrivant dans un phénomène que l'on retrouve dans les pays d'Europe de vieille tradition démocratique. Grâce à cette approche inhabituelle, le rapport fort proche entre l'oligarchie de deux partis idéologiquement opposés et leurs militants a été expliqué. De même, la réaction des deux oligarchies pour résoudre une crise importante a été développée.

Une utilisation des hypothèses émises dans la conclusion générale pour comprendre la situation actuelle nécessite une nouvelle réflexion. En effet, bien qu'il existe de nombreuses similitudes entre les deux périodes, l'évolution de la société belge et européenne implique qu'il serait incorrect de simplement transposer ces hypothèses sans une étude approfondie des changements sociaux et politiques depuis la deuxième moitié des années trente. Une série de questions ont également été posées et sont plus que jamais d'actualité.

Tous ces éléments nous incitent à entreprendre une nouvelle recherche pour répondre à ces questions dans un futur proche.

Annexes

Annexes 1

L'élection invalidée d'un candidat socialiste en 1904.

Aux élections législatives de 1904, le POB présente Ferdinand Elbers⁶⁵⁶ comme candidat au Sénat dans l'arrondissement de Bruxelles. Il est élu le 29 mai 1904. Malheureusement, il ne répond pas aux conditions d'éligibilité⁶⁵⁷ de même que son suppléant M. Rochette⁶⁵⁸. Lors de la vérification de ses pouvoirs, dans la séance du jeudi 17 novembre 1904, Ferdinand Elbers reconnaît ne pas répondre aux critères d'éligibilité. Il affirme que « *l'acte que vous allez accomplir, Messieurs, ne manquera pas de faire faire de nombreuses réflexions... Ceci ne démontre-t-il pas avec évidence l'imperfection sinon l'iniquité de la loi qui a organisé votre haute assemblée* »?

M. Rochette, dans une lettre adressée le 8 novembre au secrétaire général du Sénat, reconnaît également ne pas répondre à « *une loi contre laquelle tous les hommes de cœur protestent.* »

Les deux socialistes sont dès lors invalidés. Devant cette décision les deux autres grands partis réagissent différemment. Les libéraux de gauche déposent un projet de résolution demandant de procéder dans les quarante jours à une nouvelle élection pour pourvoir à la vacance du siège bruxellois. Par contre, les catholiques proposent de nommer comme sénateur leur collègue Georges Dupret⁶⁵⁹ en vertu de l'article 263 du code électoral selon lequel « *lorsqu'une liste obtient plus de sièges qu'elle ne porte de titulaires, le siège non attribué revient au titulaire de la liste voisine qui a obtenu le quotient le plus élevé.* »

La première résolution est rejetée par 54 voix contre 39 et la deuxième est acceptée par assis et levé⁶⁶⁰.

⁶⁵⁶Elbers, Ferdinand, François. (Gent 24/12/1862, St Jans-Molenbeek 8/8/1943). Homme politique socialiste, ajusteur. Sénateur provincial du Brabant de 1905 à 1912. Député de Bruxelles de 1912, à 1929. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 140.

⁶⁵⁷Pour être sénateur, il est nécessaire de payer un sens relativement élevé.

⁶⁵⁸Nous n'avons pas trouvé de note biographique concernant M. Rochette.

⁶⁵⁹Dupret, Georges. (Ixelles, 28/08/1850, Bruxelles, 18/04/1930). Homme politique catholique, études universitaires de droit et sénateur presque sans interruption de 1902 à 1929. Dossier biographique du Sénat.

⁶⁶⁰Annales parlementaires du Sénat, 1904, pp. 7-21.

C'est le catholique Georges Dupret qui siège sans qu'il y ait de nouveau scrutin. Les libéraux et les socialistes dans l'opposition qualifient cette décision « d'escroquerie politique. »

En résumé, le Sénat de 1904 estime que l'article 263 du code électoral est d'application car il y a inoccupation des sièges par les invalidés et c'est donc la dévolution qui prévaut. Si le Sénat avait reconnu la vacance des sièges, c'était le recours à l'élection partielle.

Annexe 2

Les élections partielles de 1920

La séance du mardi 3 février 1920 au Sénat est très animée. Aux élections législatives du 16 novembre 1919, dans plusieurs arrondissements, le POB présente pour le Sénat plusieurs candidats ne répondant pas aux conditions légales et ne pouvant ainsi devenir sénateurs même s'ils recueillent suffisamment de voix⁶⁶¹. Cette situation est selon le sénateur socialiste Jules Lekeu due au « *fait que ce parti... n'a pu présenter dans tous les collèges électoraux des candidats qui réunissent les conditions de l'éligibilité censitaire... il s'agit non d'une manœuvre de stratégie politique, non d'une tactique de protestation, mais d'une impossibilité d'ordre matériel; le Parti Ouvrier n'a pu trouver en nombre suffisant des candidats censitaires.* »⁶⁶² A la séance du Sénat, le mercredi 4 février 1920, il réaffirme ses dires : « *c'était, non seulement par la misère des temps, mais aussi par la misère de notre parti de pauvres gens, que nous avons été contraints de présenter de tels candidats.* »⁶⁶³

A cette même séance, on apprend de la bouche du sénateur libéral Herbert Speyer⁶⁶⁴ que lors de la suppression du vote plural en avril 1919, aucun parlementaire du POB n'a proposé la suppression du cens ! Le sénateur socialiste Jules Lekeu répond : « *Il n'y a pas eu consentement tacite, il y a eu omission et lacune.* »⁶⁶⁵

Après plusieurs séances ayant déjà porté sur le sujet, les sénateurs ont décidé d'en finir et continuent la discussion générale sur la vérification des pouvoirs concernant plusieurs élus ne répondant pas à l'article 56. Ceux-ci sont :

⁶⁶¹ Au terme de l'article 56 de la Constitution, il est indispensable entre autres pour être élu et rester sénateur, de payer comme impôt au moins 1200 francs d'imposition directe, patentes comprises, ou être soit propriétaire, soit usufruitier d'immeubles situés en Belgique dont le revenu cadastral s'élève au moins à 12.000 francs. Néanmoins, dans certains cas, le cens complet de 1200 francs n'est pas exigé. Si dans une province le nombre des éligibles n'atteint pas la proportion de 1 sur 5000 habitants, la liste est complétée par les plus imposés de la province jusqu'à concurrence de cette proportion. Seulement, ces citoyens, ainsi portés sur les listes complémentaires, ne sont éligibles que dans la province où ils sont domiciliés. *Annales parlementaires du Sénat*, 1920, p. 69.

⁶⁶² *Annales parlementaires de la Chambre*, année 1920, p. 66.

⁶⁶³ *Annales parlementaires de la Chambre*, année 1920, p. 94.

⁶⁶⁴ Speyer, Herbert. (Londres, 1870, 1942). Homme politique libéral, docteur en droit et en sciences politiques et administratives. Sénateur de Luxembourg de 1912 à 1925. *Le dictionnaire des Belges*, Paul Legrain éditeur, Bruxelles, 1981, p. 465.

⁶⁶⁵ *Annales parlementaires de la Chambre*, année 1920, p. 72.

1. MM. Frédéric Spyers⁶⁶⁶ et Pierre Spillemakkers⁶⁶⁷, élus sénateurs titulaires par l'arrondissement d'Anvers⁶⁶⁸;
2. M. Jules Masse⁶⁶⁹, élu sénateur titulaire par l'arrondissement de Mons-Soignies⁶⁷⁰;
3. M. Henri Lefevre⁶⁷¹, élu sénateur titulaire et MM. Pancock⁶⁷² et De Waele⁶⁷³, élus suppléants par l'arrondissement de Gand-Eeclo⁶⁷⁴;
4. MM. Pierre Van Fleteren⁶⁷⁵, Louis Vanhooveld⁶⁷⁶, Alfred Durieux⁶⁷⁷ et Joseph Pavez⁶⁷⁸, proclamés sénateurs titulaires et MM. Volckaert⁶⁷⁹ et Hubert Emile⁶⁸⁰, proclamés sénateurs suppléants par l'arrondissement de Bruxelles⁶⁸¹.

Par 62 voix contre 37, le Sénat exclut les sénateurs non validés du droit de vote, ensuite par 52 non pour 43 oui et une abstention les pouvoirs de M. Spyers ne sont pas validés. Par vote assis debout, les pouvoirs de MM. Spillemakers, Masse, Lefevre, Pancock et De

⁶⁶⁶Spyers, Frédéric. (Gand, 29/12/1986, Anvers, 19/08/1941). Homme politique socialiste. Médecin. Sénateur du 16/11/1919 au 3/02/1920 et du 16/05/1920 au 06/10/1920. *Dossier biographique* du Sénat.

⁶⁶⁷Spillemaekers, Pierre, Henri. (Boom, 18/11/1871, 2/1/1932). Homme politique socialiste. Diamantaire. Sénateur du 20/11/1921 au 2/01/1932. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 307.

⁶⁶⁸Le POB a obtenu 47833 voix (36,97 %) et 3 sièges. <http://www.ibzdgip.fgov.be/result/fr/result>, DB élection-Résultats, ULB.

⁶⁶⁹Masse, Jules. (Wasmès, 16/04/1865, Mons, 15/10/1931). Homme politique socialiste. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 235.

⁶⁷⁰Le POB a obtenu 69006 voix (61,61 %) et 3 sièges. <http://www.ibzdgip.fgov.be/result/fr/result>, DB élection-Résultats, ULB.

⁶⁷¹Lefèvre, Henri. (Gand, 18/12/1863, 11/12/1921). Homme politique socialiste. Secrétaire de syndicat. Sénateur provincial de la Flandre orientale du 7/12/1921 au 11/12/1921. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 217.

⁶⁷²Nous n'avons pas trouvé des notes biographiques sur Pancock.

⁶⁷³Nous n'avons pas trouvé des notes biographiques sur De Waele.

⁶⁷⁴Le POB a obtenu 34716 voix (32,44 %) et 2 sièges. <http://www.ibzdgip.fgov.be/result/fr/result>, DB élection-Résultats, ULB.

⁶⁷⁵Van Fleteren, Pierre, Jean. (Gand, 5/08/1871, St. Gilles, 12/07/1938). Homme politique socialiste. Libraire-Éditeur. Sénateur de l'arrondissement de Termonde-St. Nicolas du 20/11/1921 au 12/07/1938. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 351.

⁶⁷⁶Vanhooveld, Louis, François. (St. Josse-ten-Noode, Etterbeek, 10/06/1955). Homme politique socialiste. Architecte, géomètre-expert immobilier. Sénateur du 4/04/1950 au 10/06/1955. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 354.

⁶⁷⁷Durieux, Alfred, François. (Charleroi, 27/03/1862, Louvain, 28/11/1947). Homme politique socialiste. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 136.

⁶⁷⁸Pavez, Joseph. (Boussu, 6/11/1862, Bruxelles, 24/10/1926). Homme politique socialiste. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 263.

⁶⁷⁹Volckaert, Vincent. (Ixelles, 25/02/1872, Forest, 12/02/1939). Homme politique socialiste. Publiciste. Sénateur du 29/04/1920 au 12/02/1939. *Dossier biographique* du Sénat.

⁶⁸⁰Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Hubert Émile.

⁶⁸¹Le POB a obtenu 74805 voix (33,43 %) et 5 sièges. <http://www.ibzdgip.fgov.be/result/fr/result>, DB élection-Résultats, ULB.

Waele sont invalidés.

En ce qui concerne les pouvoirs de MM. Van Fleteren, Vanhooveld et Durieux, ils sont invalidés par 51 oui contre 40 non et une abstention⁶⁸²

Les sénateurs, dans la séance du lendemain, adoptent, par assis et debout le recours aux élections partielles pour remplacer les huit sénateurs invalidés⁶⁸³.

Pourtant, avant d'en arriver là, les discussions ont été très intéressantes. Le POB réclame la validation pure et simple de ses candidats, tandis que les autres oscillent entre l'application stricte de la loi ou une interprétation plus souple des critères d'éligibilité.

Lorsque l'invalidité est votée, se pose le problème du recours ou non aux élections partielles.

Certains sont pour le remplacement des élus évincés par les candidats des autres listes non élus ayant récolté le plus de voix et d'autres sont pour l'organisation d'élections partielles.

Les premiers s'appuient sur la décision du Sénat en 1904, les seconds sur l'application de la loi électorale (article 154, futur 106).

La situation de 1920 est identique à celle de 1904. La seule différence se trouve dans le nombre d'élus effectifs : huit au lieu d'un seul. Dès lors, les mêmes questions se posent. Les sénateurs présent en 1904, ne reniant pas leurs votes de l'époque, et ceux n'étant pas là en 1904, sont plutôt portés vers les élections partielles. Il est vrai que contrairement à 1904 nous sommes en présence d'un gouvernement tripartite⁶⁸⁴. Il est nécessaire de préserver l'union nationale et donc de ménager le POB.

⁶⁸²Annales parlementaires du Sénat, 1920, pp. 69-83.

⁶⁸³Annales parlementaires du Sénat, 1920, pp. 87-96.

⁶⁸⁴En 1904, c'est le gouvernement catholique du comte Paul de Smet de Nayer et en 1920 le gouvernement catholique-libéral-socialiste Léon Delacroix. BARTELOUS J., *Nos premiers ministres de Léopold 1er à Albert 1er 1831-1934*, Éditions J.M. Collet, Bruxelles, 1983, pp. 395-397.

De Smet de Nayer, Paul, Joseph (Comte, 1900). (Gand, 13/05/1843, Bruxelles, 9/09/1913). Homme politique catholique. Industriel. Représentant de l'arrondissement de Gent-Eeklo du 27 mai 1900 à 1908. Sénateur provincial du 14 juillet 1908 au 9 septembre 1913. Chef du gouvernement et ministre à de nombreuses reprises. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 114.

Delacroix, Léon, Frédéric, Gustave. (St. Josse-ten-Node, 27/12/1867, Baden-Baden Allemagne, 15/10/1929). Homme politique catholique. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Namur du 16 novembre 1919 au 27 mai 1921. Premier ministre et ministre des Finances du 21 novembre 1918 au 20 novembre 1920. Ministre d'État (20/11/1920). AN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, pp. 83-84.

A la séance du mardi 4 février, le comte Charles de Broqueville⁶⁸⁵ dépose un ordre du jour demandant la non attribution des sièges dont les titulaires proclamés élus ont été invalidés. Autrement dit, le recours aux élections partielles. Le comte Eugène Goblet d'Alviella⁶⁸⁶ dépose un ordre du jour allant dans le même sens.

Finalement, ce dernier ordre du jour est retiré et c'est celui de l'ancien chef de gouvernement qui est adopté par assis et levé⁶⁸⁷. Ainsi, après moult rebondissements, le Sénat arrive à la conclusion inverse de celle de 1904.

L'organisation des élections partielles ne se fait pas sans mal. Dans un premier temps, elles sont prévues pour le 14 mars pour être finalement reportées au 26 mai. Selon le sénateur libéral Huisman-Van den Nest⁶⁸⁸, ce serait dû à la demande du 22 février 1920 de la fédération bruxelloise du POB. Celle-ci réclame la démission des ministres socialistes si les libéraux et catholiques présentent des candidats. Devant la crainte d'une crise ministérielle, on reporte les élections partielles pour convaincre le POB de revenir à de meilleurs sentiments, ce qu'il fait⁶⁸⁹.

Finalement, deux élections partielles ont effectivement lieu le 26 mai à Anvers et Bruxelles. Pour les deux autres arrondissements (Mons-Soignies et Gand-Eeclo), comme il n'y a pas plus de candidats que de sièges à pourvoir, les électeurs peuvent rester chez eux⁶⁹⁰. A Bruxelles, comme annoncé, le POB ne présente pas de candidat car les catholiques et les libéraux participent à l'élection partielle. Une troisième liste brigue les suffrages des électeurs bruxellois : elle porte le nom de « classes moyennes ».

La campagne semble calme et classique. Pour illustrer ce constat, le lundi 10 mai, l'Alliance

⁶⁸⁵De Broqueville, Charles, Marie, Pierre, Albert (Comte, 1920). (Postel-Mol, 4/12/1860, Bruxelles, 5/09/1940). Homme politique catholique. Propriétaire. Plusieurs fois élu, ministre et premier ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 64.

⁶⁸⁶Goblet, d'Alviella, Eugène, Félicien, Albert (Comte). (Bruxelles, 10/08/1846, 9/09/1925). Homme politique libéral. Docteur en droit, philosophie et lettres, en sciences administratives, en politique, professeur, recteur de l'ULB de 1896 à 1898. Ministre sans portefeuille du 18/01/1916 au 21/11/1918 et ministre d'État le 4/08/1914. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 158.

⁶⁸⁷Annales parlementaires du Sénat, séance du mardi 4 février 1920.

⁶⁸⁸Huisman-Van den Neste, Alphonse, Jacques, Michel. (Schaerbeek, 2/04/1869, Bruxelles, 19/11/1937). Homme politique libéral. Docteur en droit. Sénateur du 1/06/1920 à 1936. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 185.

⁶⁸⁹Annales parlementaires du Sénat, séance du mardi 1er juin 1920.

⁶⁹⁰« Si, dans l'un des arrondissements sénatoriaux, le nombre des candidats régulièrement présentés ne dépasse pas celui des mandats à conférer, ces candidats seront proclamés élus par le bureau principal immédiatement après l'expiration du terme fixé par l'article 255 du Code électoral pour la présentation des candidats; et, dans ce cas, la réunion du collège électoral ordonnée par l'article 1er du présent arrêté n'aura pas lieu dans cet arrondissement ». Le moniteur belge, 1920, p. 2944.

libérale présente ses candidats à un meeting (Alphonse Huisman-Van Den Nest, Antoine Depage⁶⁹¹, Jos-Henri Legrand⁶⁹² et Edmond Rouffart⁶⁹³ comme effectifs et Edmond Rouffart et Jos-Henri Legrand comme suppléants⁶⁹⁴, avec la présence du député Albert Devèze⁶⁹⁵, futur ministre de la Défense nationale.

Après un déroulement très calme des votes, les résultats montrent un maintien des libéraux, une progression des catholiques et un doublement des voix en faveur des « classes moyennes » par rapport à l'élection du 16 novembre 1919⁶⁹⁶.

Les électeurs socialistes semblent avoir respecté pour la plupart la consigne du POB de s'abstenir.

Cela donne deux sénateurs aux libéraux et également deux aux catholiques.

A Anvers, les socialistes se présentent malgré une liste catholique et une liste « classes moyennes ». Les libéraux se sont abstenus. Le jour de l'élection est très calme comme l'a été la campagne. Les résultats montrent un tassement des socialistes (43.902 voix, moins 3921), une progression des catholiques (55.014 voies, plus 3.300). Les « classes moyennes » recueillent environ 10.000 voix (elles ne se sont pas présentées en 1919⁶⁹⁷). Lors de la dernière élection sénatoriale, les libéraux atteignent 26.775 voix et une liste « renaissance nationale » totalise 3068 voix.

Les électeurs libéraux ont suivi de manière contrastée la consigne du parti libéral de s'abstenir.

Le résultat donne un sénateur socialiste et un sénateur catholique.

Il ne reste plus qu'à officialiser les résultats. Le 4 mai 1920, le socialiste Volckaert prête serment comme sénateur de Mons-Soignies. Juste après, le Baron Casier de ter Beken⁶⁹⁸

⁶⁹¹De Page, Antoine. (Watermael-Boisfort, 28/11/1862, La Haye, Pays-Bas, 10/06/1925). Homme politique libéral. Médecin-chirurgien, professeur d'université. Sénateur du 16/05/1920 au 10/06/1925. *Dossier biographique* du Sénat.

⁶⁹²Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Jos-Henri Legrand.

⁶⁹³Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Edmond Rouffart.

⁶⁹⁴*L'étoile belge* du lundi 10 mai 1920, première page.

⁶⁹⁵Devèze, Albert, Joseph, Charles. (Ypres, 6/06/1881, Bruxelles, 28/11/1959). Homme politique libéral. Docteur en droit. Plusieurs fois élu et ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 121.

⁶⁹⁶*L'étoile belge* du lundi 17 mai 1920, première page.

⁶⁹⁷*L'étoile belge* du lundi 17 mai 1920, première page.

⁶⁹⁸Casier de ter Beken, Armand. (Gand, 7/11/1862, Mariakerke, 3/09/1938). Homme politique catholique. Industriel. Sénateur du 29/04/1920 au 22/10/1921 et du 30/06/1926 au 28/10/1932. *Dossier biographique* du Sénat.

et le comte de Bousies⁶⁹⁹ sont déclarés respectivement sénateur effectif de Gand-Eeclo et sénateur suppléant du même arrondissement⁷⁰⁰.

A Anvers, le socialiste Spyers retrouve son siège de sénateur, le deuxième siège à pourvoir revenant au catholique Arthur Brijs⁷⁰¹.

A Bruxelles, les quatre sièges socialistes passent en parité chez les catholiques Alexandre Halot⁷⁰² et baron Léon de Steenhout de Waerbeek⁷⁰³ et chez les libéraux Antoine De Page et Alphonse Huismans-Van den Nest.

Cela se solde pour le POB par la perte de six des huit sénateurs socialistes élus en novembre 1919.

⁶⁹⁹Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur le comte de Bousies.

⁷⁰⁰Annales parlementaires du Sénat, année 1920, p. 279.

⁷⁰¹Brijs, Arthur. (Oordegem, 31/12/1878, Amsterdam, Pays-Bas, 19/11/1924. Homme politique catholique. Armateur. Sénateur du 16/05/1920 au 22/10/1921 et du 20/11/1921 au 19/11/1924. *Dossier biographique* du Sénat.

⁷⁰²Halot, Alexandre. (Molenbeek-Saint-Jean, 30/06/1868, Bruxelles, 15/04/1927). Homme politique catholique. Consul impérial du Japon en Belgique, avocat. Sénateur du 23/04/1913 au 20/10/1919 et du 16/05/1920 au 22/10/1921. *Dossier biographique* du Sénat.

⁷⁰³De Steenhout de Waerbeek, Léon. (Bruxelles, 23/01/1871, Etterbeek, 19/11/1939). Homme politique catholique. Ingénieur agronome, banquier. Sénateur du 16/05/1920 au 13/04/1936. *Dossier biographique* du Sénat.

Annexe 3

L'élection partielle de 1928 à Anvers

L'année 1928 est caractérisée par une tension communautaire croissante. Une importante loi sur l'emploi des langues dans l'armée est votée en septembre. Elle permet la formation de compagnies unilingues et l'instruction se fait dans la langue maternelle, mais la langue de commandement reste le français. Le 6 décembre 1928, une loi d'amnistie partielle concernant les activistes flamands est votée⁷⁰⁴. Celle-ci n'est pas suffisante pour une grande partie de la population flamande. Certains mouvements veulent une amnistie totale. Ce thème va être au centre des débats d'une élection partielle non provoquée se déroulant à Anvers.

Tout commence le mardi 6 novembre 1928, à la séance de la Chambre, le Président annonce le décès du député savant Richard Kreglinger⁷⁰⁵, à l'âge de 43 ans. Il a été élu député suppléant en 1919 et en 1925. Un concours de circonstances lui permet de devenir député libéral le 19 octobre 1926. Lorsqu'il prend le siège de Louis Franck⁷⁰⁶, nommé gouverneur de la banque nationale, les libéraux anversoïses ont déjà perdu pour cause de décès le député Louis Straus⁷⁰⁷ et le député-ministre Édouard Pecher⁷⁰⁸. Il n'y a plus de suppléant pour succéder au malheureux Richard Kreglinger. En vertu du code électoral, une élection partielle s'impose⁷⁰⁹.

Comme souvent dans ce genre de joute électorale, les libéraux font appel au fair-play des autres partis. Il est courant que les partis auxquels le siège à pourvoir n'appartient pas ne

⁷⁰⁴GERARD E., in *Nouvelle histoire de Belgique, volume 2*, Éditions complexe, Bruxelles, 2006, p. 151.

⁷⁰⁵Kreglinger, Richard, Gustave. (Anvers, 1/09/1885, Bâle (Suisse), 2/11/1928). Homme politique libéral. Docteur en droit. Professeur à l'ULB. Représentant de l'arrondissement d'Anvers du 19/10/1926 au 2/11/1928. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 205.

⁷⁰⁶Franck, Louis. (Anvers, 1868-1937). Docteur en droit, député d'Anvers et ministre libéral. LEGRAIN P., *Le dictionnaire des belges*, Paul Legrain, Bruxelles, 1981, p. 212.

⁷⁰⁷Straus, Louis. (Bruxelles, 1844-1926). Homme politique libéral représentant d'Anvers de 1919 à 1926. LEGRAIN P., *Le dictionnaire des belges*, Paul Legrain, Bruxelles, 1981, p. 473.

⁷⁰⁸Pecher, Édouard. (Anvers, 1885-1926), homme politique libéral, docteur en droit. Député d'Anvers en 1912-1919 et 1921-1926, ministre des Colonies en 1926. LEGRAIN P., *Le dictionnaire des belges*, Paul Legrain, Bruxelles, p. 395.

⁷⁰⁹Annales parlementaires de la Chambre, tome 1, 1928 pp. 2504-2506.

se présentent pas à l'élection partielle. Cependant, cette courtoisie n'est pas toujours respectée⁷¹⁰. A Anvers, ce sera le cas mais non sans mal.

Au début, du côté catholique, *La Gazet van Antwerpen* abonde dans le sens de la loyauté : « *Ce siège revient aux libéraux et ils ont le droit de le garder jusqu'aux élections générales de 1929.*⁷¹¹ » Pourtant, dans la suite de l'article, on met l'accent sur le fait que les socialistes doivent suivre l'exemple catholique et, qu'à côté de candidats folkloriques, il y a d'autres listes soutenues par des mouvements d'agitateurs. En conclusion, si l'on ne peut garantir la victoire libérale, un candidat catholique se présente pour préserver la majorité gouvernementale. Les réticences sont déjà apparentes quant au soutien inconditionnel du candidat libéral. Elles ne font que croître par la suite.

Au début de la campagne, il est même question qu'une liste catholique se présente. Cela nécessite un démenti que l'on peut lire le 22 novembre dans *L'étoile belge* : « *Le parti catholique anversoise décide de ne pas lutter à l'élection du 9 décembre. Cette décision n'a pas été rapportée. Les candidats qui se présentent sous l'étiquette catholique n'ont pas l'investiture du parti.* »

Les socialistes ne présentent pas de candidats et s'abstiennent même si des groupes minoritaires présentent des listes. En tout cas c'est la version officielle. Nous verrons qu'il n'en sera pas ainsi.

Finalement, le 24 novembre, on apprend que « *Les catholiques dissidents s'étant désistés... Quatre listes, une frontiste, deux communistes et la liste libérale restent en présence.*⁷¹² »

Paul Baelde doit affronter notamment deux listes communistes (stalinienne et trotskiste). La liste trotskiste est emmenée par Adhémar Hennaut⁷¹³, qualifié par *L'étoile belge* comme « *un organisateur de meeting* » et son suppléant « *assez populaire à*

⁷¹⁰Pour la période de 1848 à 1893, pour la Wallonie, sur 132 élections partielles, à 66 reprises il n'y eut qu'un seul candidat, soit une fois sur deux. L'exemple le plus récent est celui de l'élection sénatoriale partielle du 16 septembre 1928 à Gand, où le mot d'ordre pour les libéraux était de voter blanc. *L'étoile belge* du 8 décembre 1928, première page.

⁷¹¹*Gazet van Antwerpen*, 7-11-1928, p. 1.

⁷¹²*L'étoile belge* du 24 novembre 1928, première page.

⁷¹³Hennaut, Adhémar. (1899, 1977). Peintre en bâtiment syndicaliste. Secrétaire général (pendant un petit moment) du PC. Exclu du parti communiste en 1929. <http://www.Bataillesocialiste.wordpress.com>.

Anvers⁷¹⁴ » Léo Frenssen⁷¹⁵, ancien ouvrier dans une fabrique d'automobile qui mène «*depuis quatre ans, à Anvers, une propagande inlassable.* » . Il s'agit de la première participation des trotskistes à une élection en Belgique⁷¹⁶.

La liste stalinienne est dirigée par Jef Van Extergem⁷¹⁷, qui lors de sa sortie de prison quelques mois avant l'élection partielle a affirmé aux frontistes venus l'acclamer : « *Je ne suis plus frontiste ! Je suis communiste.* » Cela ne l'empêche pas de plaider pour l'amnistie intégrale lors des meetings communistes⁷¹⁸.

La dernière liste en concurrence avec le libéral est une liste du Frontpartij emmenée par Auguste Borms, emprisonné à cause de ses activités activistes pendant le premier conflit mondial⁷¹⁹.

Le suppléant d'Auguste Borms, est Adelfons Henderickx,⁷²⁰ ancien député catholique, condamné pour complicité avec l'ennemi et ayant purgé sa peine⁷²¹.

Le candidat frontiste est l'homme providentiel pour une victoire du Frontpartij. Figure charismatique du combat pour l'amnistie, il permet de mettre la pression sur les débats parlementaires en cours qui concernent l'amnistie. La majorité gouvernementale est divisée sur ce point. Les catholiques flamands sont favorables à une large amnistie, tandis que les libéraux y sont opposés. Un tel personnage peut provoquer un plébiscite pour l'amnistie intégrale faisant plier la majorité gouvernementale et ainsi obtenir ce que désirent le plus ardemment les frontistes. Une loi est votée à la Chambre le 6 décembre

⁷¹⁴DE BEULE N., *Le trotskisme belge, l'histoire d'un groupe de communistes oppositionnels, 1925-1940*, Éditions de la Fondation Léon Lesoil, Bruxelles, 1980, p. 113.

⁷¹⁵Frenssen, Léo. (Masseik, 9/07/1880, Anvers, 19/07/1946). Ouvrier. [Http://www.grofzerkje.be](http://www.grofzerkje.be).

⁷¹⁶DE BEULE N., *Le trotskisme belge, l'histoire d'un groupe de communistes oppositionnels, 1925-1940*, Éditions de la Fondation Léon Lesoil, Bruxelles, 1980, p. 113.

⁷¹⁷Van Extergem, Jef. (Termonde, 18/2/1898, Ellrich, mars 1945). Homme politique flamand. Prône la lutte des classes et les idées du Mouvement flamand. En 1920 est condamné à 20 ans de prison. Il est libéré l'année suivante à condition de ne plus faire de la politique. Il est de nouveau incarcéré de 1925 à 1928. Le 24 janvier 1937, il fonde le Vlaamse Kommunistische Partij. Arrêté en 1943 par les Allemands il décède dans un camp de concentration. DUTOIT C., *Jef Van Extergem en de vlaamse beweging*, Uitg. Soethoud, 1983.

⁷¹⁸*L'étoile belge* du 24 novembre 1928, première page.

⁷¹⁹GERARD A., *Radioscopie de la presse belge*, Marabout, Verviers, 1975, p. 27.

⁷²⁰Henderickx, Pierre, Jean , Alphonse (Adelfons). (Antwerpen, 7/09/1867-24/06/1949). Docteur en droit, député catholique de 1899 à 1919. VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 173.

⁷²¹*L'étoile belge* du 24 novembre 1928, première page.

1928⁷²², juste avant le jour de l'élection partielle. Elle ne donne que partiellement satisfaction aux partisans de l'amnistie⁷²³. La loi est un compromis des deux tendances gouvernementales. Celle-ci ne rend pas automatiquement les droits politiques aux condamnés à moins de dix ans d'emprisonnement, mais le gouvernement⁷²⁴ est habilité à le faire dans des cas individuels, après un nouvel examen du dossier⁷²⁵.

La loi est publiée au Moniteur belge le 20 janvier 1929.

Un personnage aussi controversé ne manque pas d'influencer le déroulement de la campagne. Après le vote de la loi d'amnistie partielle, la campagne se durcit. Le jour précédent l'élection, *La Gazet van Antwerpen* donne comme instruction aux électeurs catholiques : « *Aucune des listes présentées ne mérite la confiance des catholiques ; en conséquence les catholiques votent blanc... Le catholique qui agit autrement manque à son devoir.* »⁷²⁶ C'est un discours ambigu, car il met sur le même pied Auguste Borms et Paul Baelde, c'est indirectement un soutien au frontiste.

Dans la fin de la campagne, les socialistes changent d'attitude. Elle devient déforable à Paul Baelde, le candidat libéral. En effet, à Anvers le POB a des affinités avec l'activisme et s'est prononcé en faveur de l'amnistie⁷²⁷.

Un autre effet de l'arrivée d'Auguste Borms est la campagne menée par le leader de liste « stalinienne » Jef Van Extegem, en faveur du candidat frontiste.

Le *Drapeau Rouge* du jeudi 29 novembre relate la prestation de Joseph Jacquemotte à la

⁷²²La loi est adoptée par 94 oui, 3 non et 58 abstentions. Elle est adoptée au Sénat le 16 janvier par 71 oui, 1 non et 48 abstentions. Le sénateur socialiste Louis de Brouckère explique l'abstention du groupe socialiste par le souci de ne pas retarder une solution nécessaire au bien du pays, tout en faisant remarquer que cette solution est entièrement l'œuvre de la majorité et qu'elle : « *ne permet guère d'espérer qu'elle contribuera sérieusement à l'apaisement souhaité.* » Annales parlementaires du Sénat séance du mercredi 16 janvier 1929, p. 207.

⁷²³Les nationalistes flamands devront attendre les séances du 19, 20 mai et 2 juin 1937 à la Chambre, pour obtenir des modifications qui leur sont favorables, mais qui ne leur donnent pas encore entière satisfaction. Cette nouvelle loi est votée le 2 juin par 95 oui contre 75 non et 16 abstentions. Elle est adoptée au Sénat le 10 juin 1937 par 90 oui contre 64 non et 5 abstentions. Une nouvelle modification est votée le 30 juin 1939 à la Chambre par 129 oui et 13 abstentions (toutes VNV). Cette même loi est votée au Sénat le 29 décembre à l'unanimité. Elle est publiée au Moniteur belge le 17 janvier 1940.

⁷²⁴L'article 11 de la loi dit : « *Un arrêté royal peut, si la peine est éteinte en vertu de l'article 3 ou de tout autre manière, après avis conforme d'une commission de trois membres et sur la proposition du ministre de la justice, accorder la réhabilitation des condamnations qui ne dépassent pas dix ans de réclusion...* »

⁷²⁵HOJER C.-H., *Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940*, CRISP, Bruxelles, 1969, p. 185.

⁷²⁶GERARD A., *Radioscopie de la presse belge*, Marabout, Verviers, 1975, p. 27.

⁷²⁷VAN HAEGENDOREN M., *Le parti socialiste belge de 1914 à 1940*, EVO, Bruxelles, 1995, p. 81.

Chambre lors du débat sur l'amnistie. Le journal communiste titre « *Jacquemotte, au nom de notre parti, invite les travailleurs anversoïs à voter Borms. Il annonce le retrait de la candidature de Van Extergem au profit de la lutte contre le gouvernement réactionnaire* ». Il n'y a rien d'étonnant à cela. En 1917, à Anvers, le président du Vlaamse Sociaaldemokratische Arbeidersgemeenschap (VSAG), qui n'est autre que Jef Van Extergem, devient rédacteur en chef du journal militant *De Socilistische Vlaming*. Il s'y exprime sans équivoque pour les activistes et la reconnaissance du Raad van Vlanderen. A la fin de la guerre, il fuit en Allemagne et rallie les spartakistes de Karl Liebknecht⁷²⁸ et de Rosa Luxembourg⁷²⁹. Après sa libération d'une prison belge en juin 1928, il est à Moscou (à l'invitation du Secours rouge) lorsqu'on lui propose de revenir pour se porter comme candidat en faveur de l'amnistie. Il ne fait pas pourtant l'unanimité au sein de la direction du parti communiste. Mais comme il entretient de bons contacts avec les dissidents trotskistes, peut diminuer l'impact de la liste trotskiste. De plus, son attachement à la cause flamande, à laquelle le parti communiste accorde de nouveau de l'importance, finit par faire taire les opposants à sa candidature⁷³⁰. Cependant, à l'arrivée d'Auguste Borms, en accord avec la direction du Parti, il se retire. Il est trop tard pour supprimer la liste « stalinienne » des bulletins de vote et c'est une liste « morte » qui est proposée aux électeurs anversoïs⁷³¹.

Le retrait de Jef Van Extergem me permet d'évoquer l'attitude du PC qui aura le même comportement lors de l'élection partielle d'avril 1937.

Le 24 novembre 1928, le Bureau Politique du PC face à la candidature d'Auguste Borms, connue officiellement depuis le 21 novembre, ne se prononce pas pour le retrait de Jef

⁷²⁸Liebknecht, Karl. (Leipzig 1871, Berlin 1919). Socialiste allemand. Fondateur du parti communiste allemand avec Rosa Luxembourg. DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007, p. 1270.

⁷²⁹Luxembourg, Rosa. (Zamosc, Pologne russe, 1870, Berlin, 1919). Socialiste révolutionnaire allemande. En décembre 1918, elle contribue à la création du parti communiste allemand. DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007, p. 1317.

⁷³⁰En effet, ce dernier est un bon candidat, bien que non membre du parti communiste, il est à la fois contre la bourgeoisie, mais aussi contre les trotskistes. Il est également non éligible tout comme les deux candidats frontistes suite à ses condamnations pour activisme. Il a donc toutes les qualités pour faire progresser les idées du PC parmi la population flamande. Bureau Politique du PC du 24/11/1928, p. 11. *Le Drapeau Rouge* du 22/11/1928.

⁷³¹GOTOVITCH J. et VAN DOORSLAER R., *Les Communistes et la question nationale, 1921-1945*, CHTP-BEG, Bruxelles, 1997, pp. 258-263.

Van Extergem mais bien pour un front uni avec les nationalistes flamands. Le lundi 26 novembre, *Le Drapeau Rouge* en première page fait la promotion de la liste communiste. Même après l'annonce par Joseph Jacquemotte à la Chambre, le 28 novembre, Jef Van Extergem continue ses meetings mais se fait refuser l'accès à ceux des frontistes⁷³².

La presse communiste, tout en demandant de voter Borms, ne cesse d'accabler de reproches les frontistes. Par exemple, le vendredi 7 décembre on peut lire dans *Le Drapeau Rouge* en première page : « *Les gens du Frontpartij ont du culot ! Notre parti les dénonce vigoureusement devant les travailleurs... ce parti petit bourgeois, qui dans le mouvement flamand, comme sur le terrain social, exprime une politique réformiste-parlementaire, une politique confusionniste, sans principes bien déterminés, une politique de collaboration de toutes les classes sociales flamandes... Les mêmes tristes personnages du Frontpartij, qui après avoir refusé de porter en 1925, la candidature de Borms, pour ce seul et unique motif de leurs vils appétits électoraux* ».

Cette situation ambiguë entre communistes et frontistes peut être illustrée par cet exemple : le dimanche 9 décembre, Jef Van Extergem, vers 19h30, se trouve en face du local des nationalistes flamands, rue de France, il doit participer au triomphe d'Auguste Borms avec ses partisans en dehors du local frontiste.

Le PC aurait eu tellement peur d'être dépassé par la liste trotskiste, qu'il aurait usé du subterfuge, selon lequel en cas de défaite face aux trotskistes (ce qui arriva), ils peuvent affirmer ne pas avoir voté pour leur liste mais bien pour celle de Borms⁷³³.

Le parti communiste adopte une attitude similaire lors de l'élection partielle opposant Léon Degrelle à Paul van Zeeland. Il fait campagne pour le Premier ministre tout en critiquant sa politique.

La fin de campagne est très animée. Selon *L'étoile belge*, la guerre d'affichage est violente et démontre l'importance de la lutte. Les frontistes, en plus d'écrire les cinq lettres « Borms » sur un maximum de pallissades, collent partout une affiche montrant Auguste Borms derrière les barreaux de la prison de Louvain. En réponse, les libéraux sortent de nouvelles affiches. Sur l'une d'elles, l'on voit deux malheureux déportés liés au poteau de

⁷³² *Le Drapeau Rouge* du 4/12/1928, première page.

⁷³³ DE BEULE N., *Le trotskisme belge, l'histoire d'un groupe de communistes oppositionnels, 1925-1940*, Éditions de la Fondation Léon Lesoil, Bruxelles, 1980, p. 114.

torture dans un camp allemand tandis que Borms les regarde en ricanant⁷³⁴. Sur une autre, c'est Auguste Borms qui frappe d'un coup de couteau dans le dos, un soldat belge sous l'œil amusé de l'Allemagne parjure⁷³⁵.

La Flandre libérale, le 9 décembre, affirme que des facteurs distribuent des tracts non affranchis en faveur d'Auguste Borms.

Le jour de l'élection, on peut voir de grandes affiches disant que les candidats communistes se désistent : « *Voter pour Borms, c'était voter pour les communistes*⁷³⁶. »

L'élection se déroule calmement sous un soleil radieux et une journée non venteuse. Les quatre listes qui s'y présentent recueillent :

- liste n°1 (Hennaut-Frenssen, trotskiste) 3083 suffrages;
- liste n°2 (Jef Van Extergem, communistes) 2615 suffrages;
- liste n°3 (Borms-Henderickx, frontistes) 83058 suffrages;
- liste n°4 (Baelde-Grijspeerdt, libéraux) 44410 suffrages.

Il y a un peu plus de 192000 votes émis⁷³⁷ (58052 abstentions)⁷³⁸.

L'analyse des résultats montre que les frontistes passent de 12257 voix à 83058, les libéraux de 29812 à 44410, les communistes de 930 à 5698 (sur deux listes).

Si les instructions de vote des catholiques (votez blanc) et socialistes (blanc ou pour Auguste Borms), ont été suivies, Auguste Borms peut espérer au mieux les 65922 voix socialistes + les 12257 du Frontpartij + les 4046 de la liste « Middenklasse » + 436 de la liste « Neutres » soit 82661 voix émises en faveur de ces quatre formations le 15 avril 1925, date de la dernière élection pour la Chambre. Or les résultats montrent une autre ventilation des votes. La progression libérale de 14598 voix soit 49 %, provient probablement en partie des Anversois catholiques de culture francophone qui n'ont aucune raison de voter Auguste Borms ou communiste, mais également des catholiques flamands respectant la majorité gouvernementale ou n'ayant aucune sympathie pour les frontistes. Il est difficile de croire que des socialistes aient voté pour Paul Baelde, même s'ils sont de

⁷³⁴ *L'étoile belge* du 8 décembre 1928, première page.

⁷³⁵ *L'étoile belge* du 10 décembre 1928, première page.

⁷³⁶ *L'étoile belge* du 10 décembre 1928, première page.

⁷³⁷ Annales parlementaires de la Chambre, tome 2, 1928 pp. 259-261.

⁷³⁸ GERARD E., in *Nouvelle histoire de Belgique, volume 2*, Éditions complexe, Bruxelles, 2006, p. 242.

culture francophone. On peut estimer qu'ils se sont abstenus ou ont voté August Borms, ou communistes. Cela explique la progression de 4768 voix de ces derniers.

La forte progression communiste, puisque chaque liste fait nettement mieux que la liste unitaire de 1925, trouve son origine dans un probable ralliement de socialistes. Ils préfèrent voter communiste que de s'abstenir ou de voter August Borms. La liste « morte » de Jef Van Extergem est également alimentée par les votes de communistes estimant que lorsqu'on se présente, on ne doit pas se retirer ainsi que par des militants inattentifs.

En conclusion, les 70801 voix que les frontistes ont en plus qu'en 1925 proviennent principalement des électeurs catholiques et des électeurs socialistes.

Selon le candidat malheureux Paul Baelde, la campagne des partisans d'Auguste Borms consiste à transformer l'élection partielle en un référendum sur l'amnistie⁷³⁹. Un grand nombre d'observateurs de l'époque⁷⁴⁰ rejoignent ce point de vue. Dès lors, on a un vote communautaire demandant une amnistie totale des activistes condamnés.

Cependant, Paul Baelde prétend que les voix abstentionnistes doivent être comptabilisées dans le camp des pro-Belgique et non pas dans celui des nationalistes flamands, car les abstentionnistes ont respecté les consignes de vote des partis traditionnels. Selon ce point de vue, une majorité en faveur des « belgicains » signifie une victoire des adversaires de l'amnistie⁷⁴¹.

Ce raisonnement du politicien battu n'est pas suivi par la presse de l'époque, qui déplore ou fête une victoire des partisans de l'amnistie⁷⁴².

Selon Emmanuel Gérard, en réalité, il ne s'agit pas d'une manifestation du nationalisme flamand mais au contraire d'une forme de protestation exprimée à l'occasion d'un scrutin sans conséquence⁷⁴³. Il appuie son raisonnement sur le fait que cette question aurait pu être réglée bien avant sans un blocage des libéraux et qu'ils ont payé comptant leur attitude lors de cette élection partielle.

⁷³⁹ *L'étoile belge* du 10 décembre 1928, page 3.

⁷⁴⁰ Revue de presse de *L'étoile belge* des 11 et 12 décembre 1928, première page.

⁷⁴¹ *L'étoile belge* du 10 décembre 1928, page 3.

⁷⁴² Revue de presse de *L'étoile belge* des 11 et 12 décembre 1928, première page.

⁷⁴³ GERARD E., in *Nouvelle histoire de Belgique volume II*, Éditions complexe, Bruxelles, 2006, p. 152

L'amnistie et la question flamande ne sont pas le sujet de cette recherche.

Le mardi 18 décembre 1928, à la Chambre, la proclamation des résultats officiels de l'élection partielle anversoise donne lieu à un débat animé.

Les cours d'assises du Brabant et d'Anvers ont prononcé des Arrêtés à charge des deux membres de la liste frontiste. En conséquence, la commission de vérification de pouvoirs par 6 voix contre 1 propose à la Chambre de ne pas valider les pouvoirs d'Auguste Borms candidat effectif et d'Adelfons Henderickx candidat suppléant. Cette même commission propose par 3 voix contre 2 et 2 abstentions d'admettre M. Baelde comme député et M. Grijspeerdt comme député-suppléant. Ce vote très serré est le résultat de deux tendances. La première se base sur la jurisprudence suivie par le Sénat en 1904, qui dit : « *la Chambre continue la répartition des sièges lorsque les personnes proclamées élues par le bureau électoral étaient des candidats fictifs que le corps électoral ne pouvait avoir eu l'intention d'élire.* »

La seconde réclame une nouvelle élection, en vertu d'une décision du Sénat de février 1920, en contradiction avec celle de 1904.

De nouveau l'interprétation des articles de loi électorale pose problème et la situation politique influence la décision finale.

Annexe 4

L'affaire Pourbaix

Peu après sa création en 1885, le POB organise une manifestation nationale pour le suffrage universel, le 13 juin 1886, à Bruxelles. La manifestation est interdite, le POB s'incline et organise à la place de la manifestation, le jour prévu, un Congrès extraordinaire. Celui-ci décide de pousser à la création de sociétés coopératives de consommation, de continuer la propagande avec la plus grande énergie, d'organiser une manifestation pour le suffrage universel le 15 août suivant, et enfin de préparer la grève générale afin de montrer aux dirigeants la volonté des travailleurs de conquérir l'égalité politique. La manifestation a lieu dans le calme.

Cette attitude du POB ne plait pas à tout ses partisans. Alfred De Fuisseaux⁷⁴⁴, auteur du *catéchisme du peuple*⁷⁴⁵, exilé en France suite à des poursuites judiciaires, est le leader d'un mouvement contestataire au sein du POB. Il prône une action radicale pour faire triompher la cause ouvrière et celle du suffrage universel. Refusant de se livrer à la justice belge⁷⁴⁶, il est exclu du POB. Au congrès des 10 et 11 avril 1887 du POB, les partisans de

⁷⁴⁴De Fuisseaux, Alfred, Eloj, Nicolas. (Mons, 9/12/1843, Nimy, 2/11/1901). Homme politique socialiste. Docteur en droit et ingénieur. Député de Mons de 1894 à 1901. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, pp. 73 et 74.

⁷⁴⁵*Le Catéchisme du Peuple*, Imprimerie Coopérative ouvrière, Cuesmes, 1886. Dans cet ouvrage on peut lire notamment : « Qui es-tu ? R. Je suis un esclave. Tu n'es donc pas un homme ? R. Au point de vue de l'humanité, je suis un homme, mais par rapport à la société, je suis un esclave... Que dois-tu faire ? R. Abolir l'esclavage dans lequel nous vivons. Comment dois-tu y arriver ? R. Par le suffrage universel. Comment l'obtiendras-tu ? En allant tous, de tous les coins de la Belgique, le demander à Bruxelles ». De nouvelles versions seront publiées par la suite. Son frère Léon De Fuisseaux en écrira également.

De Fuisseaux, Léon. (Mons, 17/12/1841, Bruxelles, 21/12/1906). Homme politique libéral puis socialiste. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Mons du 14 juin 1870 au 13 juillet 1881 et du 14 mai 1894 à 1900. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 74.

⁷⁴⁶Dans une brochure intitulée « Mes Procès » publiée en 1894 à la veille des élections qui lui permettent de devenir député, Alfred De Fuisseaux énumère ses condamnations :

1. le 27 avril 1886 : 200 francs d'amende pour port d'armes prohibées (un poignard, qui, selon Alfred De Fuisseaux était un canif);
2. le 28 décembre 1886 : deux années de prison pour attaque à la force obligatoire des lois et deux ans pour offense au roi;
3. le 4 janvier 1887 : un an de prison pour atteinte à la force obligatoire des lois et offense au roi;
4. le 26 juillet 1887: trois ans de prison pour attaque méchante contre la force obligatoire des lois;
5. le 19 décembre 1887: trois ans de prison pour attaques directes aux lois et trois ans pour menaces de mort;
6. le 8 juillet 1890: quinze années de prison pour complot tendant à détruire la forme du gouvernement.

De Fuisseaux demandent sans succès la réintégration de ce dernier et le principe d'un nouveau Congrès extraordinaire qui par contre est accepté.

Par la suite les événements se précipitent. Le vendredi 13 mai les « Houilleux » des charbonnages de Saint-Vaast et de Bracquegnies se mettent en grève. C'est le début d'une série de grèves et de répressions violentes. Il y a plusieurs attentats à la dynamite. Cette agitation se termine vers le 10 juin sans résultat pour les grévistes. La presse socialiste dénonce la présence d'agents provocateurs. On fait grand bruit d'une proclamation signée Alfred De Fuisseaux qui doit être, disait-on, distribuée dans toute la Belgique, et d'une autre de Stanislas Tondeur, en réalité rédigée également par Alfred De Fuisseaux, adressée au chef de cabinet Auguste Beernaert⁷⁴⁷.

Les contenus de ces écrits sont sans équivoque quant à l'utilisation de la violence en cas de refus du pouvoir de satisfaire aux revendications d'Alfred De Fuisseaux.

Le congrès des 14 et 15 août se déclare favorable à une grève générale pour le suffrage universel, mais à condition qu'elle soit sérieusement organisée.

Par la suite, les partisans de De Fuisseaux font sécession et créent le « *Parti républicain socialiste* ».

Le 2 décembre 1888 se déroule un congrès du Parti républicain socialiste. L'âme du congrès s'appelle Georges De Fuisseaux⁷⁴⁸, neveu d'Alfred et Léon De Fuisseaux. La grève générale est décidée par 52 voix contre 17 et une abstention. Elle doit éclater dans les plus brefs délais tout en laissant à chacun le choix de la manière de la provoquer. En cette même période, quelques grèves de mineurs se déroulent. Ces derniers réclament seulement une augmentation de salaire. Des explosions de dynamite se font entendre dans le pays et la police arrête plusieurs congressistes dont Georges De Fuisseaux.

Finalement, 27 personnes sont accusées de complot contre la sûreté de l'État. Le 6 mai 1889, commence le procès dit du « Grand Complot »⁷⁴⁹.

BONDAS J., *Histoire anecdotique du mouvement ouvrier au pays de Liège*, Les éditions syndicales, Liège, s. d., p. 48.

⁷⁴⁷Beernaert, Auguste, Marie, François. (Ostende, 26/07/1829, Luzern Suisse, 6/10/1912). Homme politique catholique. Docteur en droit. Chef de cabinet et ministre des finances du 26 octobre 1884 au 26 mars 1893. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, pp. 10 et 11. ⁷⁴⁸De Fuisseaux, Georges. (? , avril 1929). Retrouvé mort dans la Semois à proximité de Corbion en avril 1929. *Le Peuple* du 28 avril 1929.

⁷⁴⁹BERTRAND L., *Souvenirs d'un meneur socialiste tome premier*, Maison Nationale d'Édition « L'Églantine », Bruxelles, 1927, pp. 296-317.

Un élan de solidarité s'est créé en faveur des inculpés. D'aucuns ont le sentiment que cette affaire est une manœuvre de l'État pour discréditer les mouvements revendicatifs des travailleurs. Des avocats de renom et de tendances politiques différentes⁷⁵⁰ se sont proposés ou ont accepté d'assurer la défense, afin, selon Edmond Picard, de « *faire respecter la liberté d'association, la liberté d'opinion et les droits de leurs frères ouvriers.* » Ils sont au nombre de dix-neuf⁷⁵¹ parmi lesquels Paul Janson.

Les débats mettent en évidence le rôle d'agents provocateurs dont le plus notoire s'appelle Léonard Pourbaix⁷⁵², et laissera son nom à cette affaire. Le 25 mai, tous les accusés sont acquittés du chef de complot.

Pendant le procès, la campagne pour le remplacement du malheureux Eugène Stroobant est en cours. L'élection est prévue pour le lundi 3 juin. Le maître de barreau De Decker⁷⁵³, représentant du gouvernement, affronte deux candidats libéraux : Charles Gruaux⁷⁵⁴ pour la Ligue et Paul Janson pour l'Association⁷⁵⁵. Paul Janson fait campagne sur l'affaire Pourbaix. Il va jusqu'à mettre en cause certains ministres.

⁷⁵⁰Par exemple, Paul Janson et Fulgence Masson sont libéraux, Jules Destrée et Edmond Picard sont socialistes.

Destrée, Jules, Olivier, Charles, Auguste, Jean, Joseph. (Marcinelle, 21/08/1863, Bruxelles, 3/01/1936). Homme politique socialiste. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Charleroi du 21 octobre 1894 au 3 janvier 1936. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 117.

Picard, Edmond, pseudonyme de Antonin Claude (Bruxelles, 15/12/1836, Dave, 20/11/1924). Homme politique socialiste et docteur en droit. Sénateur de 1894 à 1908. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 268.

⁷⁵¹Par rang d'ancienneté : Edmond Picard, Eugène Robert, Paul Janson, Alexandre de Burlet, Adolphe Englebienne, Ferdinand Speleux, Gaston Lamotte, Fulgence Masson, Frédéric Ninauve, Ferdinand Michel, Jules Destrée, Edmond Bogaert, Antoine Focroulle, Edmont Preumont, Georges Wouters, Georges Heupgen, Ernest Desenfans et Adolphe Demoustier.

Mosselman, Fernand. (Pâturage, 30/05/1853, St. Josse-ten-Noode, 26/04/1933) -Homme politique socialiste, docteur en droit. Sénateur de Mons-Soignies de 1912 à 1925. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 246.

Heupgen, Georges. (Hyon, 18/05/1866, Mons, 2/11/1938). Homme politique libéral, docteur en droit. Représentant de l'arrondissement d'Ath de 1898 à 1900. VAN MOLLE P., *Le parlement belge 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 176.

Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Eugène Robert, Alexandre de Burlet, Adolphe Englebienne, Ferdinand Speleux, Gaston Lamotte, Frédéric Ninauve, Ferdinand Michel, Edmond Bogaert, Antoine Focroulle, Edmont Preumont, Georges Wouters, Ernest Desenfans et Adolphe Demoustier.

⁷⁵²Pourbaix, Léonard, Jean-Baptiste. (La Louvière, 1857, 20/12/1900). Imprimeur et agent de la Sûreté publique. Goens C., *CERIFAP*, La Louvière 2003.

⁷⁵³Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur De Decker.

⁷⁵⁴Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Charles Gruaux.

⁷⁵⁵Depuis l'élection partielle de 1886 les deux tendances bruxelloises du libéralisme (doctrinaire : Ligue et progressiste : Association) présentent des candidats sur des listes séparées. DIVERS, *Les libéraux de 1846 à 1996*, Centre Paul Hymans, Bruxelles, 1996, pp. 66-67.

Le résultat donne lieu à un deuxième tour comme le veut la loi électorale de l'époque. En effet, aucun des candidats n'obtient la majorité. De Becker⁷⁵⁶ (catholique) récolte 6410 voix, Janson 4818 et Gruaux 4202. Les doctrinaires libéraux se rallient à la candidature de Paul Janson, qui avec les voix socialistes, gagne le second tour avec un peu moins de deux milles voix de plus que De Becker. Malgré les efforts des libéraux et des socialistes de profiter de l'affaire Pourbaix, le gouvernement reste en place⁷⁵⁷. Cependant, cette élection partielle permet à Paul Janson de réintégrer la Chambre et de mettre tout son talent au service notamment de l'obtention du suffrage universel.

⁷⁵⁶Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Debecker.

⁷⁵⁷DELANGE-JANSON L., *Paul-Janson 1840-1913*, Éditions du Centre Paul Hymans, Bruxelles, 1962, pp. 388-400.

Annexe 5

Les différentes listes qui s'opposent aux socialistes le 14 avril 1935

La liste communiste présente Xavier Relecom comme effectif. Cet expert-comptable a été exclu du POB en 1928 et succède à Joseph Jacquemotte à la tête du Parti communiste en 1936. Comme suppléant, on trouve un habitué de ce genre de compétition, l'ex-adversaire d'Auguste Borms à Anvers en 1928, Jef Van Extergem. Le moins connu, P. Stevens⁷⁵⁸, complète la liste communiste.

La campagne communiste commence officiellement le samedi 30 mars par un meeting à la salle Valentino, 14 rue Bara (près de la gare du midi⁷⁵⁹). Les tracts électoraux s'acharnent particulièrement sur « les naufrageurs du franc » que sont Paul Van Zeeland, Albert Devèze, Henri De Man et Paul-Henri Spaak. De plus, Henri De Man et Paul-Henri Spaak ont « *roulé les travailleurs avec leur Plan du Travail*. » Le ton est plutôt d'être contre les adversaires que pour un programme porteur d'espoir : « *Contre la collaboration de classes ! Contre le front unique des ministres socialistes et des banques et des trusts* » !

Armand Janssens conduit la liste réaliste, son suppléant est Gaston Hubert.

Le leader du parti réaliste crée le 27 octobre 1934, l'organe hebdomadaire de combat économique *Rénovation* avec comme objectif de « *défendre les intérêts de tous contre quelques-uns, les responsables de la dévaluation de 1926 et de la crise d'aujourd'hui*.⁷⁶⁰ »

Le 23 février 1935, l'hebdomadaire devient l'organe du parti réaliste, est opposé à tous « les féodaux, les magnats de l'industrie lourde, les grosses banques et leur chef de file Francqui.⁷⁶¹ »

L'élection partielle permet au parti réaliste de faire une entrée remarquée sur la scène politique avec ses 45.772 voix. A l'élection de mai 1936, la liste réaliste ne recueille plus que 8740 voix. Armand Janssens, bien qu'ayant précédé Léon Degrelle sur ce terrain très intéressant pour les élections, n'a pas pu ou su tirer efficacement profit de la dénonciation

⁷⁵⁸Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur P. Stevens.

⁷⁵⁹*Le Drapeau Rouge* du 30 mars 1935, première page.

⁷⁶⁰*Rénovation* du dimanche 27 octobre 1934, première page.

⁷⁶¹SCHOETERS H. et WALLEF D., *Les collusions politico-financières devant l'opinion (1930-1940)* in Mémoires de licence (inédits) présentés à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULB. année académique 1969-1970, pp. 450-451. LECHEVALIER V., *Catalogue des affiches politiques conservées aux Archives de la ville de Bruxelles (1905-1976) tome 2*, I.E.S.S.I.D., Bruxelles, 1997, pp. 475-476.

des scandales.

A l'élection partielle de 1935, le parti réaliste semble être le plus prolifique (après le POB) quant au nombre d'affiches différentes. Chaque citoyen est interpellé par au moins une affiche :

- les bourgeois : « *Appel à la bourgeoisie – Bourgeois ! Nous marchons à pas de géant vers un régime extrémiste.* »;
- les catholiques : reproduction d'un tract catholique promettant que seul un gouvernement catholique peut maintenir la valeur du franc;
- le peuple de Bruxelles : « *Peuple de Bruxelles ! C'est vous qui, en 1830, avez déclenché la révolution. C'est vous qui en cette année de malheur ou de délivrance ? 1935, êtes appelé {sic} à éviter au pays la guerre civile.* »
- les abstentionnistes : « *Pas de bulletins blancs... Si vous êtes un profiteur du régime des égorgeurs « égorgeurs du franc, des salaires et des prix », vous devez, par reconnaissance voter blanc. Mais si vous voulez la suppression des taxes et des impôts...* »
- les socialistes : « *Socialistes ! Vous venez d'être trahis par tous vos mandataires et par Spaak et De Man en particulier... Spaak et compagnie ne voulaient pas de la réduction des salaires; mais ils ont accepté la dévaluation dont le résultat est identique, à la condition de recevoir cinq portefeuilles et deux douzaines de postes de commissaire de l'état pour contrôler les Banques...* »
- les communistes : « *Communistes ! Songez à la misère grandissante qui va régner dans votre foyer... Ce qu'il vous faut c'est l'amélioration de votre sort – Il n'existe qu'un moyen de conquérir cette juste revendication : c'est la dissolution {des Chambres}...*
- les libéraux : Émile Francqui est la cible favorite d'Armand Janssens « *Pour ou contre Francqui. C'est la véritable portée et la profonde signification des élections... C'est Francqui qui a voulu la dévaluation... Un seul homme est de taille et a le cran de la déboulonner et de la faire traduire devant la Haute Cour – C'est Armand Janssens.*⁷⁶² »

⁷⁶² LECHEVALIER V., *Catalogue des affiches politiques conservées aux Archives de la ville de Bruxelles (1905-1976) tome 2*, I.E.S.S.I.D., Bruxelles, 1997, pp. 483-486.

Le Parti national indépendant de l'avocat catholique Jean-Charles Cools⁷⁶³, de l'avocat libéral Édouard Huysmans⁷⁶⁴ et de J.S. Schuermans⁷⁶⁵ est inconnu jusque-là. Son programme est un nationalisme belgiciste, teinté de corporatisme. Gaston Braive le considère comme un héritier⁷⁶⁶ indirect de l'Action nationale « nothombiste » des années vingt. A l'automne 1935, le parti conseille à ses affiliés d'arborer l'insigne du Mouvement, la croix de St André, et de se procurer son hymne, « la Bourguignonne. » Les partisans du Parti national indépendant proviennent en majorité du milieu des anciens combattants et des professions libérales⁷⁶⁷. Devenu le Parti Nationaliste Indépendant Corporatiste, il se présente aux élections de mai 1936 et ne récolte plus que 0,61 % des voix, soit le suffrage de 2.072 citoyens, ce qui est nettement moins qu'en 1935. Le major C. Gillis de Sart-Tilman⁷⁶⁸, candidat à la Chambre et membre influent du mouvement adhère à Rex en 1937⁷⁶⁹.

Les slogans de 1935 sont : « *Ne soyez pas des lâches – Pas de bulletin blanc – Votez tous contre les rouges...* » « *Si vous voulez voter contre les socialistes – Votez pour la liste n°4 du Parti National Indépendant – Venez au grand meeting le 12 avril 1935...* »⁷⁷⁰

« *Votez au-dessus des hommes ! Pour le Congo à tous les belges* » est le slogan du parti colonial de Maenhout⁷⁷¹, Doutrewe⁷⁷² et Verbruggen⁷⁷³. Il pose la question « *Le Congo est-il belge ?* », justifié de la manière suivante : « *Citoyens électeurs, les partis politiques font appel à vos suffrages pour les départager sur un programme. Il en est un plus important, dont on ne parle pas : celui de la mise en valeur de notre colonie dans l'intérêt général du pays... Cette question est d'autant plus urgente que sa solution pourrait résorber nombre*

⁷⁶³Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Jean-Charles Cools.

⁷⁶⁴Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Édouard Huysmans.

⁷⁶⁵Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur J. S. Schuermans.

⁷⁶⁶BRAIVE G., in *De l'avant à l'après-guerre, l'extrême droite en Belgique francophone*, De Boeck Université, Bruxelles, 1994, p. 65.

⁷⁶⁷BRAIVE G., in *De l'avant à l'après-guerre, l'extrême droite en Belgique francophone*, De Boeck Université, Bruxelles, 1994, p. 65.

⁷⁶⁸Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur le major C. Gillis de Sart-Tilman.

⁷⁶⁹COKAIKO S., *Le néo-monarchisme en Belgique francophone de 1934 à 1940*, Université de Liège, Faculté de Philosophie et Lettres Section Histoire, mémoire, année académique 2000-2001, pp. 67-70.

⁷⁷⁰LECHEVALIER V., *Catalogue des affiches politiques conservées aux Archives de la ville de Bruxelles (1905-1976) tome 2*, I.E.S.S.I.D., Bruxelles, 1997, p. 478.

⁷⁷¹Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Maenhout.

⁷⁷²Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Doutrewe.

⁷⁷³Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Verbruggen.

*de chômeurs et alimenter l'industrie et le commerce du pays...*⁷⁷⁴ »

Moens⁷⁷⁵ emmène la liste commerçants catholiques avec comme unique suppléant Coucke⁷⁷⁶. Nous n'avons retrouvé qu'une seule affiche électorale avec comme seul message « *Candidats catholiques*.⁷⁷⁷ »

La liste Commerce et classe moyenne a à sa tête Misson⁷⁷⁸, flanqué de Van Lint⁷⁷⁹. Le contenu d'un meeting le mardi 9 avril à 20 h 30 est le suivant :

- revendications des classes moyennes ;
- la dévaluation et les classes moyennes. Est-ce un bien ou un mal ?⁷⁸⁰

Son programme défend la propriété commerciale, se place clairement contre les grands magasins, les prix uniques, les économats, les coopératives, prône l'abaissement des loyers sans formalité ni procédure, la diminution des impôts, l'application légale du foncier, l'octroi des emplois et de la main-d'œuvre belge aux Belges⁷⁸¹...

La formation des corporatistes du docteur Philippe de St-Georges⁷⁸² et J. J. Cornelis⁷⁸³, vante la corporation et la solidarité car la corporation fait passer le pouvoir des mains des rhéteurs et des tribunes populaires entre les mains de techniciens et remplace la lutte des classes par la discussion. Elle désire une représentation nationale des corporations⁷⁸⁴.

La liste des nationalistes flamands, ne comporte qu'un seul candidat : Gustaf De Clercq ex-

⁷⁷⁴ LECHEVALIER V., *Catalogue des affiches politiques conservées aux Archives de la ville de Bruxelles (1905-1976) tome 2*, I.E.S.S.I.D., Bruxelles, 1997, p. 475.

⁷⁷⁵ Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Moens.

⁷⁷⁶ Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Coucke.

⁷⁷⁷ LECHEVALIER V., *Catalogue des affiches politiques conservées aux Archives de la ville de Bruxelles (1905-1976) tome 2*, I.E.S.S.I.D., Bruxelles, 1997, p. 488.

⁷⁷⁸ Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Misson.

⁷⁷⁹ Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Van Lint.

⁷⁸⁰ LECHEVALIER V., *Catalogue des affiches politiques conservées aux Archives de la ville de Bruxelles (1905-1976) tome 2*, I.E.S.S.I.D., Bruxelles, 1997, p. 472.

⁷⁸¹ LECHEVALIER V., *Catalogue des affiches politiques conservées aux Archives de la ville de Bruxelles (1905-1976) tome 2*, I.E.S.S.I.D., Bruxelles, 1997, p. 477.

⁷⁸² Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur Philippe de St. Georges.

⁷⁸³ Nous n'avons pas trouvé de notes biographiques sur J. J. Cornelis.

⁷⁸⁴ LECHEVALIER V., *Catalogue des affiches politiques conservées aux Archives de la ville de Bruxelles (1905-1976) tome 2*, I.E.S.S.I.D., Bruxelles, 1997, p. 477.

député de Bruxelles de 1919 à 1932 et chef du VNV depuis 1933.

Sa campagne est axée sur le peu de cas que l'on a fait des 83.000 voix recueillies par Auguste Borms à Anvers en 1928 et après l'entrée au gouvernement des socialistes sur la collusion de ces derniers avec les financiers (Émile Francqui) et l'impossibilité d'appliquer tout le « Plan De Man ». Selon les nationalistes flamands les partis politiques organisent la division du peuple en faveur des financiers juifs⁷⁸⁵.

⁷⁸⁵ LECHEVALIER V., *Catalogue des affiches politiques conservées aux Archives de la ville de Bruxelles (1905-1976) tome 2*, I.E.S.I.D., Bruxelles, 1997, pp. 473-474.

Annexe 6

La manifestation des 250.000

Une manifestation nationale est programmée pour le 25 octobre et doit, selon la propagande rexiste, rassembler finalement 250.000 personnes. Le chiffre des manifestants annoncé est en effet passé de 120.000 le 15 octobre à 200.000 le 18 octobre, pour atteindre finalement 250.000 le 22 octobre.

Un parc privé de 14 hectares est choisi pour contenir cette foule⁷⁸⁶.

Le choix du 25 octobre se justifie par le fait que c'est l'anniversaire de la bataille de l'Yser et probablement par la présence supposée nombreuse des anciens combattants qui organisent un défilé car le rexisme a beaucoup de sympathisants dans l'armée et les cadres de la gendarmerie, notamment chez le lieutenant-colonel Chardome, considéré comme le père des chasseurs ardennais⁷⁸⁷.

Le 22 octobre dans *Le Pays Réel*, on peut lire en lettres immenses dans un encadré rouge : « 250.000 représentant l'immense majorité du peuple belge, se dresseront dimanche contre la dictature des trois partis traditionnels et de leur complice van Zeeland. Un quart de million de Belges se masseront à Bruxelles dimanche au meeting géant de Rex pour la défense des libertés. Léon Degrelle.⁷⁸⁸ »

Le 22 octobre au soir, à l'INR, Paul van Zeeland annonce une mesure exceptionnelle prise par son gouvernement : l'interdiction du rassemblement rexiste du 25 octobre. En voici quelques passages significatifs : « le fond de l'affaire est celui-ci : dans les circonstances présentes, dans l'état de tension, de nervosité auquel une longue campagne d'exagérations, de mensonges, d'agitation factice a porté l'opinion publique, toutes les autorités consultées ont estimé que si l'on rassemblait, en un point quelconque du territoire, une masse de 250.000 personnes, il ne serait possible de maintenir l'ordre public qu'au prix de grands risques, de violences et peut-être de sang répandu... Le gouvernement entend respecter et faire respecter le libre jeu des institutions qui régissent la Belgique depuis qu'elle existe. Et cela, il continuera de le faire. Mais le moment vient où un parti entend recourir à des mesures qui mettent l'ordre en danger; où certains hommes

⁷⁸⁶LEGROS U., *Un homme... un chef. Léon Degrelle* », Éditions Rex, Bruxelles, 1937, pp. 192-194.

⁷⁸⁷CHARLIER J. M., *Léon Degrelle persiste et signe*, Jean Picollec, Paris, 1985, p. 137.

⁷⁸⁸DI RUMO G.F., *Léon Degrelle et l'aventure rexiste*, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2005, p. 133.

politiques déclarent qu'ils passeront outre aux volontés et balayeront le gouvernement légal. A cela, le gouvernement, fort de son droit, soucieux de son devoir, dit carrément : non, jamais. »

Le 23 octobre, le ministre de la Justice envoie aux quatre procureurs généraux du pays, une lettre les priant de faire diligence dans les procès de presse⁷⁸⁹. Léon Degrelle réagit en lançant un nouvel appel : *« A la solde du marxisme et de Moscou, le gouvernement interdit le rassemblement des 250.000. Le rassemblement aura lieu dans le calme et la dignité... Malgré van Zeeland et sa clique, nous serons 250.000 à Bruxelles dimanche par ordre de Léon Degrelle.*⁷⁹⁰ »

En définitive, un rassemblement de 10.000 personnes (quatre à cinq mille selon Paul Vandromme⁷⁹¹) se fait le 25 octobre sous la pluie. Léon Degrelle harangue ses partisans du premier étage d'une maison située en face de la Collégiale Ste Gudule.

Le déroulement de cette manifestation est pour le moins nébuleux. Pierre Daye fait même un discours non prévu, semble-t-il, au Grand Hôtel de Bruxelles devant les manifestants rexistes trempés comme des canards⁷⁹².

Léon Degrelle dans un discours rapporté dans le *Pays Réel* du 26 octobre, apporte encore de l'eau au moulin, de la théorie qu'il privilégie toujours à ce moment, une prise du pouvoir par le biais d'élections anticipées : *« Camarades, nous voici dans une ville assiégée, défendue par des milliers de fusils et par des mitrailleuses... Une seule passion nous anime : le salut de la patrie... Nous sommes assez forts pour conquérir demain, légalement, le Pouvoir. »*

D'après Usnard Legros, à sa sortie du bâtiment, il est arrêté avec le colonel Vigneron⁷⁹³, un ancien officier de réserve pensionné. Toujours selon Usnard Legros, deux cents autres

⁷⁸⁹LEGROS U., *Un homme... un chef. Léon Degrelle* », Éditions Rex, Bruxelles, 1937, pp. 192-194.

⁷⁹⁰DI RUMO G.F., *Léon Degrelle et l'aventure rexiste*, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2005, p. 133.

⁷⁹¹VANDROMME P., *Le loup au cou de chien, Degrelle au service d'Hitler*, Fernand Nathan/Éditions Labor, Belgique, 1978, p. 109.

⁷⁹²*La Voix du Peuple* du 29 mars 1937, p. 2.

⁷⁹³Vigneron, Georges, Pierre, Alphonse. (Laken, 15/11/1880, Scharbeek, 7/08/1956). Colonel de réserve de gendarmerie. Sénateur provincial de Liège le 21/01/1937. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 373.

personnes dont des députés et sénateurs rexistes⁷⁹⁴ sont également interpellés⁷⁹⁵. La police a particulièrement veillé à empêcher tout contact entre les manifestants rexistes et les anciens combattants⁷⁹⁶.

La police a probablement lu le journal *Le Soir* du 25 octobre 1936 qui publie côte à côte les placards tirés du *Pays Réel* des 20 et 24 octobre. On peut y lire que suite à l'interdiction du rassemblement, Léon Degrelle, invite ses fidèles à « *acclamer les anciens de l'Yser.* »⁷⁹⁷ Pour J. Lekeux « *les 250.000 rexistes qu'il escomptait (Léon Degrelle) voir dans les rues de Bruxelles se réduisent à quelques milliers de braves gens, qui n'avaient pas plus envie de se battre que d'aller se pendre et qui étaient simplement venus dans la capitale pour voir... quelque chose. Quoi ? Personne ne le savait exactement. Il y eut quelques bagarres, quelques incidents grotesques, comme la fameuse gorge coupée... Mais il y eut surtout la drache nationale, qui eut raison de l'enthousiasme des plus ardents. Le fiasco était complet.* »⁷⁹⁸

Le rassemblement des 250.000 se termine pour Léon Degrelle au commissariat de police de Bruxelles, l'« *Amigo* .» Il doit payer 10 francs d'amende « *pour refus de circuler.* »⁷⁹⁹

Une fameuse histoire dite de la « gorge coupée » est restée célèbre, car elle a fait couler beaucoup d'encre à défaut de sang. Selon les rexistes, le Sénateur rexiste Xavier de Grunne, lors d'une échauffourée avec la gendarmerie, aurait eu le gorge tranchée par un coup de sabre. Les opposants aux rexistes tentent de tourner en dérision les affirmations de ceux-ci. Un retentissant combat s'ensuit via les journaux, comme il est habituel d'en avoir à l'époque. Voici deux versions de l'incident. En 1968, Charles d'Ydewalle⁸⁰⁰, écrit que

⁷⁹⁴ Les députés Raphaël Sindic, Carlos Leruitte, François Knaepen et le sénateur comte Xavier de Grünne molesté par les gendarmes. DI RUMO G.F., *Léon Degrelle et l'aventure rexiste*, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2005, p. 135.

Knaepen, François, Joseph, Auguste. (Liège, 11/03/1900, ?). Homme politique rexiste. Ajusteur. Représentant de l'arrondissement de Liège du 24 mai 1936 à 1939. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeborg-Gent, 1969, p. 204.

⁷⁹⁵ LEGROS U., *Un homme... un chef. Léon Degrelle* », Éditions Rex, Bruxelles, 1937, pp. 192-194.

⁷⁹⁶ COGNIAUX J. et DESAIVE P., *Léon Degrelle face et revers*, émissions de la RTBF, 1988.

⁷⁹⁷ GERARD A., *radioscopie de la presse belge*, Marabout, Verviers, 1975, p. 166

⁷⁹⁸ GILLON R., *Les carnets de la mobilisation 38-40*, Éditions Dricot, Liège, 1990, p. 87.

⁷⁹⁹ VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, Tome 2*, Racine, Bruxelles, 2009, p. 477.

⁸⁰⁰ D'Ydewalle Charles (chevalier van Outryve). (Gand, 1901-1985). Essayiste, publiciste et historien. DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des belges, A-H*, Le Cri éditions, Bruxelles, 1998, p. 214.

simple reporter à *La Nation belge*, il a vu près de Ste Gudule « *les gendarmes à cheval refouler doucement la foule et le sénateur, le comte Xavier de Grunne se précipiter volontairement sous les sabots d'un des chevaux, sans grand mal d'ailleurs ni pour sa personne ni pour le pauvre cheval.*⁸⁰¹ »

Selon *Le Pays Réel*, le compagnon du roi Albert I a eu la gorge ouverte d'un coup de sabre.

Le Général Denis⁸⁰², ministre de Défense nationale, démissionne d'office de son grade le colonel Vigneron. Cela permet aux rexistes d'interpeller le ministre au Sénat sur cette démission. Le militaire rexiste devient sénateur suite à une vacance de siège⁸⁰³.

En effet, suite à l'Arrêté du 30 décembre 1936, qui le démissionne, l'ex-colonel Vigneron se démet de sa charge de président de la fraternelle de la gendarmerie tout en restant administrateur. Il est néanmoins élu président fondateur de la dite fraternelle. Léon Degrelle exploite cette situation dans ses meetings, et suite au décès du sénateur provincial rexiste Pierre Lifrange⁸⁰⁴, l'ex-colonel Vigneron est élu à Liège comme sénateur provincial⁸⁰⁵.

⁸⁰¹D'YDEWALLE C., *Degrelle ou la triple imposture*, Pierre De Méyère, Bruxelles, 1968, p. 66.

⁸⁰²Denis, Hector. (La Roche, 1877-1957). Officier. Ministre de la Guerre du 13 juin 1936 au 31 octobre 1940. DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des belges, I-Z*, Le Cri éditions, Bruxelles, 1998, 169.

⁸⁰³LEGROS U., *Un homme... un chef. Léon Degrelle* », Éditions Rex, Bruxelles, 1937, pp. 192-194.

⁸⁰⁴Lifrange, Pierre. (Bastogne, 10/07/1868, Bertrix, 30/12/1936). Docteur en médecine. Sénateur provincial le 22/06/1936. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 225.

⁸⁰⁵DI RUMO G.F., *Léon Degrelle et l'aventure rexiste*, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2005, p. 137.

Annexe 7

L'interpellation empêchée de Raphaël Sindic

Le jeudi 9 juillet 1936 à 14 heures est prévue notamment à la Chambre une « *interpellation de M. Sindic au ministre de la Justice M. Bovesse sur les scandales politico-financiers.* » Le routinier président socialiste Kamiel Huysmans mène la séance au pas de charge, probablement parce que l'intervenant n'est pas présent (son épouse vient d'accoucher⁸⁰⁶). A 14h15, Kamiel Huysmans donne la parole à M. Sindic, qui brille par son absence. Son arrivée peu de temps après ne fait qu'accentuer le camouflet infligé aux députés rexistes⁸⁰⁷.

Il ont comme maigre consolation le fait que l'interpellation passe au Sénat grâce à Xavier de Grünne⁸⁰⁸.

Le 10 juillet Le Pays Réel qualifie l'incident de : « scandale inouï » et publie le texte intégral du « discours-massue » de Rex.

Le 14 juillet 1936, Raphaël Sindic, en guise de revanche, prend la parole à la chambre pour une motion d'ordre. Il déclare : « *Mesdames, Messieurs, la Chambre attend que je m'explique très brièvement sur l'incident qui s'est produit jeudi dernier. Inscrit le premier pour prendre la parole dans l'interpellation que j'ai déposée le 25 juin « sur les scandales politico-financiers » (cette interpellation devait venir après une dizaine de prises en considération), je suis arrivé avec quelques minutes de retard, alors que l'honorable président avait levé la séance. Je m'excuse auprès de la Chambre de ce retard involontaire, et je n'invoquerai aucune circonstance atténuante, ni d'ordre familial, ni d'ordre parlementaire. Je regrette d'avoir fait perdre du temps aux honorables collègues qui se sont dérangés pour venir ce jour-là à Bruxelles. C'est aussi une leçon pour le jeune parlementaire que je suis. J'appartiens à un groupe nouveau dont aucun membre n'a jamais fait partie de cette assemblée. Il manque donc de l'expérience pour faire face à toutes les circonstances imprévues qui se présentent. Ceci étant dit, la Chambre me permettra d'accuser nettement et formellement l'honorable président de cette assemblée d'avoir abusé de ses pouvoirs pour violer les traditions les mieux établies.* » De vives

⁸⁰⁶ Le Pays Réel du 10 juillet 1936, première page. Témoignage du frère de Raphaël Sindic.

⁸⁰⁷ FREROTTE J.M., *Léon degrelle le dernier fasciste*, Paul Legrain, Bruxelles, 1987, p. 111.

⁸⁰⁸ FREROTTE J.M., *Léon degrelle le dernier fasciste*, Paul Legrain, Bruxelles, 1987, p. 111.

protestations se font entendre des bancs catholiques, libéraux et socialistes⁸⁰⁹. Le président justifie son comportement par l'application de la procédure à la lettre.

Cependant, Raphaël Sindic est probablement devenu la bête noire du président de l'assemblée, celui-ci ayant déjà dû réagir au comportement particulier du député rexiste. Par exemple, le 26 juin 1936, lors de la présentation de la déclaration gouvernementale du gouvernement Paul van Zeeland II, la séance est très houleuse. Le député VNV Hendrik Borginon lance les hostilités sur le sujet des revendications flamandes. Le Premier ministre esquivait les attaques en expliquant les réformes économiques envisagées par le gouvernement. Ensuite il aborde les réformes institutionnelles de manière très subtile, ce qui évite des réactions épidermiques. Cela change lorsqu'il aborde le chapitre « Assainissement de l'atmosphère morale ». Pour lui, la Belgique, reste un pays sain et propre. Le député rexiste d'Anvers, Luc Hertoghe, proclame : « *Le pays est honnête, ce sont les gouvernements qui sont pourris.* » Un tumulte s'ensuit, certains députés de la majorité invectivent les députés rexistes, qui le leur rendent bien. Les huissiers doivent intervenir en faisant barrage devant quelques députés soutenant le gouvernement qui partaient à l'assaut des bancs rexistes. Le président Kamiel Huysmans demande à Luc Hertoghe de retirer ce qu'il a dit. Le député rexiste modifie ses propos mais réaffirme qu'il y a parmi le gouvernement des pourris. Le Premier ministre reprend la parole et réussit à nouveau, tout en évoquant la nécessité des réformes, à ne pas expliquer comment faire. Le député communiste Joseph Jacquemotte lui succède mais son discours académique commence à endormir l'assemblée jusqu'au moment où il dit en visant les rexistes : « *Nous avons assisté à un lamentable dégonflage... Après avoir dit que le gouvernement est pourri, un député rexiste s'est rétracté, affirmant qu'il s'agissait non de M. van Zeeland, mais d'un gouvernement ancien.* » Sautant dans la mêlée, Raphaël Sindic lance : « *Le gouvernement actuel est dans la même voie. Combien de ministres du gouvernement actuel siégeaient dans le précédent ministère*⁸¹⁰? *C'est le même ministre de la Justice.* » Le

⁸⁰⁹Annales de la Chambre pp. 239-240.

⁸¹⁰Il y en a neuf : Paul van Zeeland, François Bovesse, August De Schrijver, Henri De Man, Paul-Henri Spaak, Edmond Rubbens, Philippe Van Isacker, Achille Delattre, Emile Vandervelde. DANNAU W., *ainsi parla léon degrelle, n° 5*, Éditeur H. De Graer, Wemmel, 1973, pp. 79-80. Rubbens, Edmond, Maria, Joachim. (Zelee, 15/01/1894, 27/04/1938). Homme politique catholique. Docteur en sciences politique et sociale, docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Termonde du 20 novembre 1921 au 27 avril 1938. Plusieurs fois ministre. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 289.

ministre François Bovesse réagit : « *Le ministre de la Justice est-il un pourri, oui ou non ?* » Des palabres s'ensuivent et le mot de la fin revient à Raphaël Sindic : « *Oui* ». Malgré la demande du président, le député rexiste maintient son affirmation. L'expulsion temporaire est prononcée par le président. Il faut l'intervention des huissiers pour que Raphaël Sindic quitte l'assemblée⁸¹¹.



Raphaël Sindic à l'époque de son interpellation manquée. Photo Hervé Naraisamy petit-fils de Raphaël Sindic;

⁸¹¹VANWELKENHUYZEN J., 1936 *Léopold III, Degrelle, van Zeeland et les autres*, Éditions Racine, Bruxelles, 2004, p. 275.

Annexe 8

Texte de l'accord Rex/VNV (publié dans *Le Pays Réel* du 10 avril 1937)

Entre Rex, représenté par M. Léon Degrelle et le Vlaamsch National Verbond, représenté par M. Staf De Clercq, en vue d'une collaboration plus intime dans l'avenir, la convention suivante a été signée :

1. Rex défend le programme suivant : a) vis-a-vis du problème national, la transformation du régime unitaire belge en un État fédéral, *dans les limites où il a été défini dans le discours prononcé par M. De Mont à Liège, le 4 octobre 1936, approuvé par le chef de Rex et par 25.000 rexistes wallons, discours joint à cette convention à titre de charte consultative.* Le Grand Bruxelles (à préciser) sera gouverné et administré de telle façon qu'il sera mis fin à la politique de dénationalisation actuelle et que le plein déploiement des Flamands y habitant leur sera garanti. b) vis-vis des problèmes politiques et sociaux économique, une organisation sociale sera créée par laquelle, tout en garantissant le contrôle et l'intervention du peuple par le maintien d'un parlement politique sur la base du suffrage universel, les forces vives et naturelles de la nation s'exprimeront dans l'organisation populaire corporative.
2. Le VNV accepte : a) vis-à-vis du problème national, l'État belge fédéral, ce qui n'implique pas l'abandon des conceptions thioises. En vue de cette position, la lutte est menée dans les frontières de l'État belge, sous la couronne des Saxe-Cobourg. b) comme plus haut le 1. b).
3. En vue de la mise en pratique de ce programme et de la lutte et de la défense en Flandre contre le danger communiste, la direction de Rex et du VNV désigne chacun trois délégués qui constitueront l'*état-major* Vlaanderen et du VN?V et auront été acceptée de commun accord.
4. Le but de cette convention est de préparer la possibilité de la fusion de Rex-Vlaanderen et du VNV en une organisation nationale flamande. Rex, en vue de cela, mènera une campagne continue pour la réintégration de la minorité francophone dans la communauté nationale. Rex s'engage à maintenir son organisation de *Volksfront* dans la forme et l'esprit qu'il a à ce jour. Rex étudiera immédiatement les

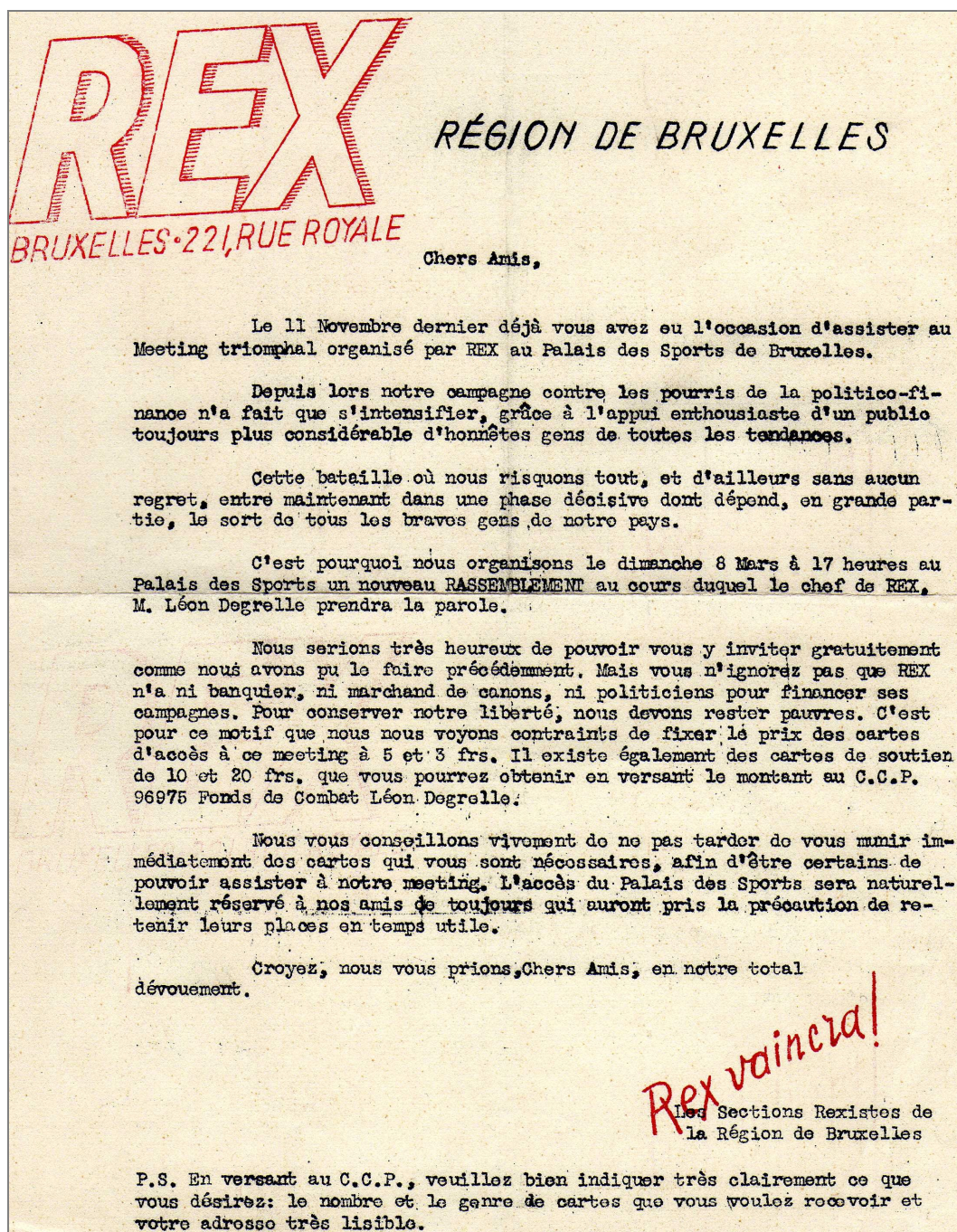
moyens d'inscrire tous les syndicalistes et mutualistes rexistes de Flandre à l'organisation existant Ik Dien. Toutes les manifestations de Rex en Flandre, tous les discours du chef de Rex se feront en néerlandais.

5. Cette convention est conclue par le chef de Rex. Celui-ci s'engage à étendre l'accord précité à tout le mouvement rexiste et à le faire observer.
6. Cette convention Rex-VNV ne pourra être étendue en Flandre qu'avec l'assentiment des deux parties.
7. Rex et VNV se concerteront pour établir moyennant quelles formes leurs représentants dans la Parlement pourraient soutenir un gouvernement.
8. Cet accord restera secret jusqu'à ce que les deux parties jugeront nécessaires de la rendre public de commun accord.

Signé : Léon Degrelle, Staf De Clercq.

Annexe 9

Lettre d'invitation au meeting du 6 mars 1937



Collection Dominique Fontaine.

Cette lettre datant de fin février 1936, illustre les pressions financières exercées sur les militants rexistes. Nous supposons qu'en mars 1937, elles sont identiques.

Annexe 10

Dictionnaire des noms propres

Albarda, Willem. (Leeuwarden, 5/06/1877, Den Haag, 19/04/1957). Homme politique néerlandais, socialiste. Polytechnicien, p. 230.

Arnould, Émilie. (Ronquière, 27/01/1906, Braine-le-Comte, 1/09/1997). Dirigeante d'organisations sociales chrétiennes, p. 133.

Alcala, Zamora (Niceto). (Priego, 1877, Buenos Aires, 1949). Homme politique espagnol. Premier président de la république espagnole. Déposé après la victoire du front populaire en 1936, il s'exile en Argentine, p. 30.

Baelde, Paul, Joseph, Constant. (Anvers, 7/11/1878-22/09/1953). Docteur en droit. Échevin de la ville d'Anvers et député libéral d'Anvers de 1928 à 1936, p. 12.

Baillon, Louis, Julien, Antoine. (St. Josse-ten-Noode, 5/07/1899, Bruxelles, 10/03/1966). Homme politique catholique. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 24 mai 1936 à 1946, p. 93.

Balthazar, Auguste, Josef. (Schulen, 1893, 1925). Homme politique socialiste. Directeur de journal. Représentant de l'arrondissement de Gand-Eeklo du 26/05/1925 au 25/10/1944, p. 20.

Bauchau, Henry. (Malines 1913, ?). Poète, Romancier et Dramaturge, p. 26.

Baudhuin, Fernand. (Wanfercée-Baulet, 1894-1977). Historien et essayiste économique. Docteur en droit et en sciences politiques et diplomatiques. Conseiller de plusieurs gouvernements avant 1940, p. 42.

Beernaert, Auguste, Marie, François. (Ostende, 26/07/1829, Luzern Suisse, 6/10/1912). Homme politique catholique. Docteur en droit. Chef de cabinet et ministre des finances du 26 octobre 1884 au 26 mars 1893, p. 288.

Blake, Sam. Il écrit régulièrement des articles dans *Rex* dans la rubrique « *Lettre à mon oncle* . » Selon Jean-Léo il s'agit de Raphaël Sindic, p. 15.

Blume, Isabelle. (Baudour, 1892-1975). Enseignante, femme politique socialiste puis communiste. Députée de 1936 à 1954, p. 38.

Bodart, Jean, Élie, Joseph, Ghislain. (Merbes-le-Château, 2/09/1895, St-Gilles, 25/12/1964). Homme politique catholique. Docteur en droit. Représentant de

l'arrondissement de Charleroi du 26 mai 1929 au 17 juillet 1933 et du 24 mai 1936 à 1939, p. 6.

Boever, Marie. (La Roche-en-Ardenne, 11/04/1868, 23/10/1947). Épouse d'Édouard Degrelle, p. 59.

Bondas, Henri, Joseph. (Seraing, 25/11/1881, 01/01/1957). Homme politique et syndicaliste socialiste. Auteur de nombreux livres sur le syndicalisme. Commissaire royal au contrôle de la fabrication et du commerce des matériels, munitions et engins de guerre (1937-1938) et sous-secrétaire d'État à l'aide aux réfugiés, au travail et à la prévoyance sociale (3/09/1943, 26/09/1944), p. 25.

Borginon, Benoit, Henri. (Pamel, 2/11/1890, 1985). Homme politique nationaliste flamand. Docteur en droit. Plusieurs fois élu, p. 68.

Borms, Auguste. (Saint-Nicolas Waas, 1878-1946). Professeur d'Athénée lié au mouvement flamand dès le début du siècle, partisan de l'union sacrée contre l'envahisseur en août 1914, il fut vite gagné à l'activisme. Durant la guerre, il est membre du Conseil de Flandre et nommé « ministre » de la Défense. Il collabora à la flamandisation de l'Université de Gand et au Conseil de Flandre. Condamné à mort en 1919, il voit sa peine commuée en détention à vie. Toujours en prison, il devient le symbole du martyr qui a tout sacrifié pour l'amour de la Flandre et il est élu représentant d'Anvers en 1928; mais son «élection est invalidée. Durant la seconde guerre mondiale, il collabore à nouveau avec l'occupant. En 1946, il est condamné à mort et exécuté, p. 12.

Bosson, Pierre, Anatole. (Anderlecht, 4/04/1910, Mauthausen, 22/07/1942). Homme politique communiste. Sertisseur, représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 27/10/1936 à 1939, p. 97.

Bouchery, Désiré, Jacques, Romain. (Gand, 18/11/1888, 6/11/1944). Professeur. Représentant de l'arrondissement de Malines de 1919 à 1944, p. 46.

Bovesse, François, Louis, Charles, Marie. (Namur, 10/06/1890, 1/02/1944). Homme politique libéral. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Namur du 20/11/1921 à 1925 et du 26/05/1929 au 14/04/1937. Plusieurs fois ministre, p. 98.

Braham, Marie, Catherine, Joséphine. (Jupille, 10/09/1908, Liège, 27/10/2001). Dirigeante d'organisations sociales féminines chrétiennes, p. 133.

Brijs, Arthur. (Oordegem, 31/12/1878, Amsterdam, Pays-Bas, 19/11/1924. Homme

politique catholique. Armateur. Sénateur du 16/05/1920 au 22/10/1921 et du 20/11/1921 au 19/11/1924, p. 276.

Brunet, Émile, Lucien. (Bruxelles, 8/06/1863, 10/05/1945). Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Charleroi de 1912 à 1945. Ministre d'État depuis 1925, p. 24.

Brunfaut, Fernand, Adolphe. (Neffe-Anseremme, 7/07/1886, 1972). Homme politique socialiste. Architecte. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 5/05/1925 à 1961, p. 28.

Buset, Max. (Fayt-lez-Manage, 31-01-1896, Haine-St-Paul, 28/06/1959). Licencié en Sciences économiques et sociales. Représentant de l'arrondissement de Thuin de 1932 à 1959, p. 23.

Carton de Wiart, Henry, Victor, Marie, Ghislain (Comte, 1922). (Bruxelles, 31/01/1869, 6/05/1951). Homme politique catholique. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles. Plusieurs fois ministre et Premier ministre du 20 novembre 1920 au 16 décembre 1921, p. 87.

Casier de ter Beken, Armand. (Gand, 7/11/1862, Mariakerke, 3/09/1938). Homme politique catholique. Industriel. Sénateur du 29/04/1920 au 22/10/1921 et du 30/06/1926 au 28/10/1932, p. 275.

Chardome, Lambert. (Seraing, 1884, ?). Général-major en avril 1940. Père spirituel des Chasseurs ardennais. En mai 1944, il s'engage dans la Légion Wallonnie. Fin juin 1944, il rompt son engagement, p. 73.

Coelst Jules, Émile, François. (Tirlemont, 2/02/1870, Bruxelles, 27/05/1946). Homme politique catholique. Docteur en droit. Pharmacien. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 26/05/1929 à 1936 et du 20/09/1944 à 1946, p. 103.

Coens Louise, Marie, Henriette. (Schaerbeek, 8/04/1890, Ixelles, 30/04/1975). Féministe, militante libérale, conseillère communale, p. 132.

Colijn, Hendrikus. (Burgerveen, 22/06/1869, Ilmenan (All.) 18/09/1944). Membre du Parti anti-révolutionnaire (parti protestant anti-libéral). Président du conseil de 1925 à 1926 et de 1933 à 1939, p. 230.

Cooreman, Gérard, François, Marie. (Gand, 25/03/1852, Bruxelles, 2/12/1926). Homme politique catholique. Docteur en droit. Plusieurs fois élu comme sénateur et

député. Plusieurs fois ministre. Chef de cabinet du 31/05/1918 au 21/11/1918, p. 241.

Coulon, Fernande. (Fayt-lez-Manage, 24/02/1901, Liège, 4/08/1981). Socialiste, initiatrice de la Guilde des coopératrices, p. 131.

Cox, Édouard. Président fédéral des Croix de Feu proche des positions rexistes, p. 98.

Crokaert, Paul, Gustave, Corneille. (Bruxelles, 1/12/1875, 4/04/1955). Homme politique catholique. Docteur en droit. Plusieurs fois ministre. Sénateur de l'arrondissement de Bruxelles du 26/05/1929 à 1946, p. 103.

D'Aspremont-Lynden, Charles, Albert, Ferdinand, Gobert (Comte). (Bruxelles, 31/10/1888, Natoye, 21/06/1967). Homme politique catholique. Docteur en droit. Licencié en sciences politique et sociale. Plusieurs fois élu et ministre, p. 84.

Dauge, Walter. (1907, 1944). Journaliste, secrétaire adjoint du POB, speaker à l'INR, il se détache des opinions socialistes pour se rapprocher des communistes et des trotskistes. Il est exclu du POB. Il fonde un courant de gauche nommé le daugisme, p. 94.

De Becker, Raymond. (Schaerbeek, 1912, Versailles, 1969). Publiciste catholique. Rédacteur en Chef du *Soir volé* jusqu'en septembre 1943, p. 26.

De Block, Auguste, Domien. (St. Niklaas, 28/11/1893, ?). Secrétaire national néerlandophone du Bureau du Conseil général, p. 17.

De Broqueville, Charles, Marie, Pierre, Albert (Comte, 1920). (Postel-Mol, 4/12/1860, Bruxelles, 5/09/1940). Homme politique catholique. Propriétaire. Plusieurs fois élu, ministre et premier ministre, p. 274.

De Brouckère, Louis, Gustave, Jean, Marie, Théodore. (Roulers, 31/05/1870, Bruxelles, 4/06/1951). Homme politique socialiste. Professeur, journaliste. Sénateur du 30/04/1925 à 1932. Ministre d'État le 3/09/1945. Président de l'Internationale ouvrière de 1934 à 1938, p. 16.

Debunne, Auguste, Jules. (Menin, 25/11/1872, 9/01/1963). Ouvrier chaisier. Représentant de l'arrondissement de Courtrai de 1906 à 1949, p. 36.

De Burlet, Pierre, Émile, Léon, Charles. (Nivelles, 27/07/1876, 10/05/1938). Homme politique catholique. Officier de cavalerie. Représentant de l'arrondissement de Nivelles du 20/11/1921 à 1936, p. 94.

De Clercq, Jeroom, Gustaaf, Theofiel. (Everbeek, 16/11/1884, Gand, 20/10/1942). Homme politique nationaliste flamand. Instituteur. Chef du VNV à partir du 8 octobre

1933. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 16/11/1919 à 1932 et du 27/11/1936 au 20/11/1942. Il entraîne le VNV sur la voie de la collaboration avec les Nazis, p. 53.

De Dorlodot, René, Marie, Gabriel (Baron 1920). (Tardais, France, 1883-1970). Homme politique catholique. Sénateur de Charleroi-Thuin de 1928 à 1949, p. 159.

De Fuisseaux, Alfred, Eloi, Nicolas. (Mons, 9/12/1843, Nimy, 2/11/1901). Homme politique socialiste. Docteur en droit et ingénieur. Député de Mons de 1894 à 1901, p. 287.

De Fuisseaux, Georges. (?, avril 1929). Retrouvé mort dans la Semois à proximité de Corbion en avril 1929, p. 288.

De Fuisseaux, Léon. (Mons, 17/12/1841, Bruxelles, 21/12/1906). Homme politique socialiste. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Mons du 14 juin 1870 au 13 juillet 1881 et du 14 mai 1894 à 1900, p. 287.

De Gérardon, Jules, Charles, Clément, Marie. (Liège, 15/6/1869, Esneux, 4/11/1933). Homme politique catholique, docteur en droit. Député de Liège de 1919 à 1933. S'illustre à la Chambre principalement par son intérêt pour les traités de commerces et les lois intéressant la défense nationale. Il Joue régulièrement un rôle de conciliateur et plus particulièrement dans les questions linguistiques. Il est également respecté pour son attachement à la stabilité parlementaire, p. 13.

Degrelle, Édouard. (Sorle-le-Chateau, dans les Ardennes françaises, 9/02/1872, Bruxelles 1/03/1948). Ingénieur brasseur et agronome. En 1925, il est député permanent et en 1936, il passe au nouveau parti Rex, création de son fils Léon, p. 59.

Degrelle, Léon, Joseph, Marie, Ignace. (Bouillon, 15/06/1906, Malaga, 31/03/1994). Journaliste. Fondateur du parti rexiste en 1936. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 2 avril 1939 à septembre 1944, p. 5.

De Hermicourt de Grunne, Eugène. (Bruxelles, 23/12/1883, Adegem, 26/10/1940). Frère du sénateur rexiste Xavier de Hermicourt de Grunne, il s'oppose fortement à ce dernier. En 1936, il crée avec le prince de Mérode le mouvement d'entreprise citoyenne *Belgique Toujours*, p. 97.

De Hemricourt de Grünne, Xavier. (Rixensart, 1894, 1944). Alpiniste et explorateur. Diplômé d'histoire de la sociologie. Sénateur de 1936 à 1939, p. 162.

Dejardin, Lucie. (Grivegnée, 31/07/1875, Liège, 28/10/1945). Femme politique

socialiste. Employée. Représentante de l'arrondissement de Liège du 26/05/1929 à 1936 et du 20/09/1944 au 28/10/1945, p. 130.

De Kadt, Jacques. (Oss, 30/07/1897, Sanpoort, 16/04/1988). Homme politique socialiste. Homme de lettre, p. 229.

Delacroix, Léon, Frédéric, Gustave. (St. Josse-ten-Node, 27/12/1867, Baden-Baden Allemagne, 15/10/1929). Homme politique catholique. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Namur du 16 novembre 1919 au 27 mai 1921. Premier ministre et ministre des Finances du 21 novembre 1918 au 20 novembre 1920. Ministre d'État (20/11/1920), p. 273.

Delattre, Achille. (Pâturage, 24/08/1879, Baudour, 13/07/1964). Ouvrier mineur. Secrétaire national de la Centrale des mineurs. Ministre du Travail et de la prévoyance sociale en 1935, p. 27.

De Laveleye, Victor, Auguste. (Bruxelles, 5/11/1894, Ixelles, 14/12/1945). Homme politique libéral. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 2/04/1939 au 14/12/1945. Plusieurs fois ministre, p. 197.

Delchef, Marguerite. (Liège, 19/05/1874, 6/11/1964). Féministe, militante du mouvement wallon, p. 132.

Delvigne, Gilles (pseudonyme). (1921, 2010). Toute sa famille est rexiste, il fait partie des Formation de Combat de Rex et ensuite de la Légion Wallonie (premier convoi, 8 août 1941), il termine la guerre comme adjudant-chef, p. 77.

Delvigne, Isidore, Victor, François, Joseph. (Seraing, 4/01/1882, Spa, 22/06/1959). Journaliste. Homme politique socialiste. Représentant de l'arrondissement de Liège du 16/11/1919 au 27/11/1934, p. 125.

Delvigne, Jean. (Seraing, 1/06/1903, ?). Journaliste. Secrétaire de rédaction à la Wallonie en 1926. Secrétaire du Bureau du Conseil général en 1933, p. 30.

De Man, Henri. (Anvers, 17/11/1885, Mürten (Suisse), 20/06/1953). Homme politique socialiste. Docteur en histoire et philosophie. Sénateur coopté du 30/06/1936 à 1940. Président du POB du 24/05/1939 à 1940. Plusieurs fois ministre. Auteur du Plan du Travail, un plan devant permettre de résoudre, par une politique économique nouvelle, la crise des années trente, p. 17.

De Man, Yvonne. (Anvers, 3/12/1894, Hoeilaart, 10/09/1981). Féministe, militante

socialiste. Dès les années « vingt » elle milite pour un socialisme éthique rejetant la lutte des classes, p. 131.

De Mont, Paul, Édouard, Eugène. (Ninove, 1/06/1895, 10/11/1950). Receveur communal. Rédacteur en chef du *De Nieuwe staat*. Sénateur rexiste coopté du 30/06/1936 à 1939. Homme de base du rexisme flamand, il démissionne de son mandat suite à l'affaire Martens, n'approuvant pas le choix de Léon Degrelle de condamner le docteur Martens, p. 169.

Denis, Hector. (La Roche, 1877-1957). Officier. Ministre de la Guerre du 13 juin 1936 au 31 octobre 1940, p. 299.

Denis, Hélène. (Bruxelles, 28/12/1902, ?). Militante socialiste, p. 131.

Denis, Jean, Marie, Louis, Ghislain. (Chastre-Villeroux-Blamont, 10/11/1902, ?). Docteur en philosophie, journaliste. Représentant de l'arrondissement de Namur du 24/05/1936 à 1939, p. 162.

De Page, Antoine. (Watermael-Boisfort, 28/11/1862, La Haye, Pays-Bas, 10/06/1925). Homme politique libéral. Médecin-chirurgien, professeur d'université. Sénateur du 16/05/1920 au 10/06/1925, p. 275.

De Piémont-Naples, Marie-José. (Ostende, 4/08/1906- Genève, 27/01/2001). Troisième enfant du roi Albert 1er et de la reine Élisabeth. Elle se marie en 1930 avec le prince-héritier d'Italie, Umberto de Savoie (1904-1983), p. 80.

De Schryver, Auguste. (Gand, 16/05/1898, 5/03/1991). Homme politique catholique. Licencié en sciences sociales et docteur en droit. Plusieurs fois ministre. Il siège à la Chambre de 1928 à 1965, p. 75.

De Steenhault de Waerbeek, Léon. (Bruxelles, 23/01/1871, Etterbeek, 19/11/1939). Homme politique catholique. Ingénieur agronome, banquier. Sénateur du 16/05/1920 au 13/04/1936, p. 276.

Destrée, Jules, Olivier, Charles, Auguste, Jean, Joseph. (Marcinelle, 21/08/1863, Bruxelles, 3/01/1936). Homme politique socialiste. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Charleroi du 21 octobre 1894 au 3 janvier 1936, p. 289.

Devèze, Albert, Joseph, Charles. (Ypres, 6/06/1881, Bruxelles, 28/11/1959). Homme politique libéral. Docteur en droit. Plusieurs fois élu et ministre, p. 275.

De Vleeschauwer van Braekel, Joseph, Albert (Baron, 8/04/1954). (Nederbrakel,

1/01/1897, 1971). Homme politique catholique. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Louvain. Plusieurs fois ministre, p. 93.

Dispy, Raymond. (Bruxelles, 31/12/1903, ?). Homme politique communiste. Comptable. Futur député et ministre, p. 99.

Du Bus de Warnaffe, Charles, Paul, Marie, Léon (Vicomte). (Bruxelles, 16/09/1894, 23/10/1965). Homme politique catholique. Docteur en droit. Plusieurs fois ministre. Ministre des Transports et des P.T.T. Du 20/11/1934 au 25/03/1935, p. 30.

Duchesne, Jean. (1931). Il a été échevin à la ville de Huy et dirigé l'un des plus anciens journaux du pays, fondé en 1848. Il a également fait un passage à la l'Institut de Philosophie de l'UCL et écrit plusieurs livres, p. 83.

Dupret, Georges. (Ixelles, 28/08/1850, Bruxelles, 18/04/1930). Homme politique catholique, études universitaires de droit et sénateur presque sans interruption de 1902 à 1929, p. 269.

Durieux, Alfred, François. (Charleroi, 27/03/1862, Louvain, 28/11/1947). Homme politique socialiste, p. 272.

De Smet de Nayer, Paul, Joseph (Comte, 1900). (Gand, 13/05/1843, Bruxelles, 9/09/1913). Homme politique catholique. Industriel. Représentant de l'arrondissement de Gent-Eeklo du 27 mai 1900 à 1908. Sénateur provincial du 14 juillet 1908 au 9 septembre 1913. Chef du gouvernement et ministre à de nombreuses reprises, p. 273.

D'Ydewalle, Hubert. Rédacteur en chef du *Pays Réel*, membre du Conseil politique démissionne de Rex le 11 juin 1937, p. 105.

Eekelers, Willem. (Berg, Brabant 2/09/1883, Bruxelles, 18/05/1954). Homme politique socialiste. Directeur-rédacteur en chef (*Volksgazet*). Représentant de l'arrondissement d'Anvers du 16/11/1919 à 1954, p. 28.

Elbers, Ferdinand, François. (Gent 24/12/1862, St Jans-Molenbeek 8/8/1943). Homme politique socialiste, ajusteur. Sénateur provincial du Brabant de 1905 à 1912. Député de Bruxelles de 1912, à 1929, p. 269.

Étienne, Marcel. Écrivain dans *Le Pays Réel*, p. 70.

Fiulien, Corneille. (Molenbeek-St. Jean, 18/08/1872, Schaerbeek, 13/03/1944). Homme politique catholique. Commerçant. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 28 novembre 1918 à 1919 et du 20 novembre 1921 au 13 mars 1944, p. 93.

Franqui, Émile, Lucien, Joseph. (Bruxelles, 25/06/1863, Overijse, 16/11/1935). Officier. Plusieurs fois ministre. Ce financier, gouverneur de la Société Générale en 1932, en tant que ministre des Finances stabilise le franc en 1926, p. 18.

Franck, Louis. (Anvers, 1868-1937). Docteur en droit, député d'Anvers et ministre libéral, p. 277.

Frenssen, Léo. (Masseik, 9/07/1880, Anvers, 19/07/1946). Ouvrier, p. 279.

Gailly, Arthur. (Wanfercée-Baulet, 20/03/1892, 1974). Homme politique socialiste. Secrétaire de syndicat. Représentant de l'arrondissement de Charleroi du 24/05/1936 à 1961, p. 28.

Goblet, d'Alviella, Eugène, Félicien, Albert (Comte). (Bruxelles, 10/08/1846, 9/09/1925). Homme politique libéral. Docteur en droit, philosophie et lettres, en sciences administratives, en politique, professeur, recteur de l'ULB de 1896 à 1898. Ministre sans portefeuille du 18/01/1916 au 21/11/1918 et ministre d'État le 4/08/1914, p. 274.

Gutt, Camille. (Bruxelles, 1884, 1971). Homme politique libéral. Financier, docteur en droit, licencié en sciences politiques. Extraparlementaire. Ministre des finances de 1934 à 1935 et de 1939 à 1945, p. 43.

Halot, Alexandre. (Molenbeek-Saint-Jean, 30/06/1868, Bruxelles, 15/04/1927). Homme politique catholique. Consul impérial du Japon en Belgique, avocat. Sénateur du 23/04/1913 au 20/10/1919 et du 16/05/1920 au 22/10/1921, p. 276.

Henderickx, Pierre, Jean, Alphonse (Adelfons). (Antwerpen, 7/09/1867-24/06/1949). Docteur en droit, député catholique de 1899 à 1919, p. 279.

Hennaut, Adhémar. (1899, 1977). Peintre en bâtiment syndicaliste. Secrétaire général (pendant un petit moment) du PC. Exclu du parti communiste en 1929, p. 278.

Henriot, Philippe. (Reims 1889, Paris 1944). Homme politique français d'extrême droite, p. 65.

Hertoghe, Luc, Edgard, François, Adèle. (Anvers, 9/06/1893, Wilrijk, 21/01/1969). Homme politique rexiste. Docteur en médecine. Représentant de l'arrondissement d'Anvers du 24 mai 1936 au 9 février 1937, p. 199.

Heupgen, Georges. (Hyon, 18/05/1866, Mons, 2/11/1938). Homme politique libéral, docteur en droit. Représentant de l'arrondissement d'Ath de 1898 à 1900, p. 289.

Heyman, Henri, Constantin, Joseph. (St. Nicolas, 22/05/1879, Gand, 4/04/1958).

Homme politique catholique. Professeur. Représentant de l'arrondissement de St. Nicolas du 16 novembre 1919 au 4 avril 1958. Plusieurs fois ministre, p. 93.

Hislaire, René. (Bruxelles, 15/11/1890, New-York, 23/08/1951). Journaliste, essayiste et critique. Membre du cabinet du Premier ministre, ancien rédacteur en chef de *La Nation belge*, p. 77.

Hitler, Adolf. (Braunau am Inn, 1889, Berlin, 1945). Homme d'État allemand d'origine autrichienne, p. 81.

Hommel, Luc. (Dison, 1896, 1960). Avocat, journaliste, écrivain. Il fut surtout historien. Il reçut le prix Carton de Wiart en 1956, p. 261.

Hoonaeert, Paul. (1894-1940). Homme politique nationaliste. Avocat. Brillant volontaire de guerre en 1914-18. A la tête de la « Légion nationale » depuis 1924, mouvement à tendance fasciste de rénovation nationale implanté dans tout le pays, p. 73.

Hubin, Georges. (Bouvignes, 18/03/1863, Modave, 30/07/1947). Homme politique socialiste. Sculpteur en pierres. Représentant de l'arrondissement de Huy du 22/05/1898 à 1900, de l'arrondissement de Huy-Waremme du 27/05/1900 à 1946. Ministre d'État le 3/11/1945, p. 44.

Huisman-Van den Neste, Alphonse, Jacques, Michel. (Schaerbeek, 2/04/1869, Bruxelles, 19/11/1937). Homme politique libéral. Docteur en droit. Sénateur du 1/06/1920 à 1936, p. 274.

Huysmans, Camille, Jean, Joseph. (Bilzen, 26/05/1871, Anvers, 25/11/1968). Homme politique socialiste. Docteur en philologie germanique. Plusieurs fois élu et ministre, p. 13.

Hymans, Paul, Louis, Adrien, Henri. (Ixelles, 23/03/1865, Nice (Fr), 8/03/1941). Homme politique libéral. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 27/05/1900 au 8/03/1941. Plusieurs fois ministre à partir du 18/01/1916, p. 240.

Jacquemotte, Joseph. (Bruxelles, 22/04/1883, Tirlemont, 2/10/1936). Homme politique communiste. Employé. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 5/04/1925 au 2/10/1936, p. 13.

Janson, Paul. (Herstal, 1840-1913), homme politique libéral progressiste, docteur en philosophie et lettres et en droit. Représentant notamment de Bruxelles 1877-1884 et en 1889-1894, p. 27.

Janson, Paul-Émile. (Bruxelles, 30/05/1872, camp de concentration de Buchenwald,

3/03/1944). Homme politique libéral. Docteur en droit. Plusieurs fois ministre et Premier ministre du 24 novembre 1937 au 15 mai 1938. Ministre d'État le 5 juin 1931, p. 132.

Janssens, Armand. (1891, ?). Homme d'affaires d'Anvers. Fondateur du parti Réaliste, p. 51.

Janssens, Willem, Julius, Marie. (Kontich, 9/09/1901, ?). Homme politique libéral. Notaire. Représentant de l'arrondissement d'Anvers du 27/11/1932 à 1937, p. 197.

Jaspar, Henri. (Schaerbeek, 28/07/1870, St. Gilles, 15/11/1939). Docteur en droit. Homme politique catholique. Représentant de l'arrondissement de Liège du 16/11/1919 à 1936. Plusieurs fois ministre et premier ministre, p. 200.

Jaspar, Marcel-Henri (Baron, 1958). (Schaerbeek 23/06/1901, 1982). Homme politique libéral. Docteur en droit, représentant de Bruxelles du 27/11/1932 au 20/09/1944, p. 37.

Jennissen, Émile, Jean, Hubert. (Liège, 2/11/1882, 5/06/1949). Homme politique libéral. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Liège du 18/10/1922 à 1939. Ministre de la Santé publique du 21/01/1939 au 22/11/1939, p. 197.

Kempeneers, José. (Braine-le-Chateau, 1909, ?). Prêlat. Chargé de la formation des séminaristes au service militaire. Il fut prisonnier volontaire dans deux oflags de 1940 à 1945. Aumônier de la cour. Auteur de plusieurs livres sur le monde catholique, p. 102.

Keuwet, Georges. (1899, 1947). Syndicaliste socialiste. Il a été secrétaire général de la centrale des métallurgistes, p. 62.

Klein. Secrétaire d'arrondissement (POB), p. 17.

Knaepen, François, Joseph, Auguste. (Liège, 11/03/1900, ?). Homme politique rexiste. Ajusteur. Représentant de l'arrondissement de Liège du 24 mai 1936 à 1939, p. 299.

Kreglinger, Richard, Gustave. (Anvers, 1/09/1885, Bâle (Suisse), 2/11/1928). Homme politique libéral. Docteur en droit. Professeur à l'ULB. Représentant de l'arrondissement d'Anvers du 19/10/1926 au 2/11/1928, p. 277.

Labille, Berthe. (Verviers, 20/05/1905, Grâce-Hollogne, 30/07/2001). Enseignante, militante socialiste, féministe, p. 131.

Lahaut, Julien, Victor. (Seraing, 6/09/1884, 18/08/1950). Secrétaire de syndicat. Représentant de l'arrondissement de Liège du 27 novembre 1932 au 18 août

1950. VAN MOLLE P., *Le parlement belge, 1894-1969*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969, p. 214.

Larock, Victor, Joseph, Léonard. (Ans, 6/10/1904, 1977). Homme politique socialiste. Docteur en philosophie et lettres et en Sociologie. Futur député et ministre, p. 87.

La Rocque, François, Comte de. (Lorient 1885, Paris 1946). Officier et homme politique français. Président des Croix-de-feu en 1931, fondateur du Parti Social Français en 1936, p. 264.

Leclercq, René, Charles, Edmond, Henri, Fulgence. (Mons, 25/1/1890-18/11/1964). Homme politique libéral. Docteur en droit, p. 40.

Leemans, Joseph. (Verviers, 31/1/1901, Bruxelles, 1976). Ajusteur. Homme politique communiste. Représentant du PCB à l'Internationale Communiste en 1931. Membre du Bureau politique du PCB, p. 121.

Lefèvre, Henri. (Gand, 18/12/1863, 11/12/1921). Homme politique socialiste. Secrétaire de syndicat. Sénateur provincial de la Flandre orientale du 7/12/1921 au 11/12/1921, p. 272.

Legros, Usmard, Herman, Célestin, Jean. (Esneux, 15/11/1906, ?). Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Liège du 24/05/1936 à 1946, p. 66.

Lekeu, Jules. (Dison, 1862-1933). Homme politique socialiste, journaliste. Sénateur provincial du Hainaut de 1911 à 1933, p. 34.

Lekeux, Jean. (Arlon, 21/11/1894, Etterbeek, 3/07/1961). Officier, représentant de l'arrondissement de Verviers de 1936 à 1939, p. 87.

Lemoine, R. J. (1897, 1938). Professeur socialiste à l'ULB. Chef de cabinet d'Henri De Man. Auteur de plusieurs livres économiques, p. 157.

Le Moyne, Paul, connu également sous le pseudonyme de Polydore De Paepe. (Gand, 1824, 1907). Juriste. Conseiller à la cour de cassation. Professeur à l'ULB. Il signa des travaux dans le domaine du droit judiciaire, p. 9.

Léopold III. (Bruxelles, 1901, 1983). Roi des Belges de 1934 à 1951. Fils d'Albert premier, p. 26.

Leruitte, Carlos, Jules, Clément. (Liège, 4/03/1903, Lumbumbashi, Congo, 26/02/1968). Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Liège du 24/05/1936 à 1939, p. 162.

Levaux, Léopold. (Liège, 9/02/1892, 20/05/1956). Romaniste. Créateur de l'Unitas Catholica, p. 96.

Leyniers, Daniel, Alphonse, Charles, Raymond. (Molenbeek-St.Jean, 15/03/1881, Bruxelles, 26/02/1957). Homme politique catholique. Plusieurs fois élus, p. 103.

Liebknecht, Karl. (Leipzig 1871, Berlin 1919). Socialiste allemand. Fondateur du parti communiste allemand avec Rosa Luxembourg, p. 281.

Lifrange, Pierre. (Bastogne, 10/07/1868, Bertrix, 30/12/1936). Docteur en médecine. Sénateur provincial le 22/06/1936, p. 299.

Luxembourg, Rosa. (Zamosc, Pologne russe, 1870, Berlin, 1919). Socialiste révolutionnaire allemande. En décembre 1918, elle contribue à la création du parti communiste allemand, p. 281.

Marteaux, Albert. (Bruxelles, 26/01/1886, 15/05/1949. Homme politique socialiste puis communiste. Docteur en médecine. Plusieurs fois élu, p. 35.

Martel, Joseph, Édouard, Ghislain. (Ecaussines-Lalaing, 5/05/1903, La Hestre, 12/04/1963). Homme politique socialiste. Employé. Représentant de l'arrondissement de Soignies du 24/05/1936 à 1939 et du 26/06/1949 au 12/04/1963, p. 34.

Marx (Karl). Prénom de son grand-père Marx Lévy. (Trèves 1818, Londres, 1883). Philosophe, économiste et homme politique allemand. Il élabore la doctrine philosophique (matérialisme dialectique), sociale (matérialisme historique) et économique connue sous le nom de marxisme, p. 239.

Masse, Jules. (Wasmès,, 16/04/1865, Mons, 15/10/1931). Homme politique socialiste, p. 272.

Masson, Fulgence, Paul, Benoît. (Dour, 16/11/1854, Mons, 24/01/1942). Homme politique libéral, docteur en droit, représentant de l'arrondissement de Mons de 1904 à 1933. Ancien ministre de la Guerre, de la Justice, p. 39.

Matthys, Victor. (Bruxelles, 1914-1947). Homme politique rexiste. Chef intérimaire du parti pendant la seconde moitié de l'occupation nazie. Directeur du *Pays Réel*, p. 79.

Max, Adolphe, Eugène, Jean, Henri. (Bruxelles, 30/12/1869, 6/11/1939). Homme politique libéral. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles du 16 novembre 1919 au 6 novembre 1939. Ministre d'État (21/11/1918), p. 75.

Merlot, Jules, Joseph. (Seraing, 14/09/1885, 31/01/1959). Agent commercial.

Représentant de l'arrondissement de Liège de 1924 à 1958. Plusieurs fois ministre, p. 30.

Mertens, Corneille. (Anvers, 29/01/1880, Bruxelles, 18/03/1951). Homme politique socialiste. Secrétaire général de la Confédération du Travail de Belgique. Sénateur coopté du 30/04/1925 à 1949. Auteur de nombreux ouvrages sur le syndicalisme, p. 23.

Michaux, Georges, Gilain. (Mettet, 25/09/1888, Montignies-le-Tilleul, 15/11/1940). Homme politique catholique. Licencié en notariat. Représentant de l'arrondissement de Charleroi du 25 juillet 1933 à 1936 et du 2 avril 1939 au 15 novembre 1940, p. 197.

Morisseaux, Jacques. Inspecteur honoraire de la Banque nationale de Belgique, auteur de plusieurs livres économiques, p. 156.

Mosselman, Fernand. (Pâturage, 30/05/1853, St. Josse-ten-Noode, 26/04/1933) -Homme politique socialiste, docteur en droit. Sénateur de Mons-Soignies de 1912 à 1925, p. 289.

Moulin, Léo. (Bruges, 1875-1958). Officier de l'armée belge, grande carrière dans l'administration coloniale et dans de nombreuses sociétés coloniales, p. 26.

Mussert, Anton. (Werkendom, 11/05/1894, 7/05/1946). Un des fondateurs du NSB, parti fasciste néerlandais, p. 231.

Olivier, Alfred, Camille, Marie, Lucien. (Aubange, 12/03/1905, Ixelles, 3/01/1944). Docteur en droit, député depuis le 24 mai 1936, p. 85.

Pavez, Joseph. (Boussu, 6/11/1862, Bruxelles, 24/10/1926). Homme politique socialiste, p. 272.

Pecher, Édouard. (Anvers, 1885-1926), homme politique libéral, docteur en droit. Député d'Anvers en 1912-1919 et 1921-1926, ministre des Colonies en 1926, p. 277.

Pels, Alice. (1882, 1963). Militante socialiste, femme politique. Secrétaire en 1923 du Comité national d'action féminine du POB, p. 130.

Picard, Edmond, pseudonyme de Antonin Claude. (Bruxelles, 15/12/1836, Dave, 20/11/1924). Homme politique socialiste et docteur en droit. Sénateur de 1894 à 1908, p. 289.

Picard, Louis. (Saint Léger, 1886, 1955). Prêlat. Aumônier de l'Association catholique de la jeunesse belge, p. 103.

Pie XI (Achille Ratti). (Desio Lombardie, 1857, Rome, 1939). Pape de 1922 à 1939. Pape de l'Action catholique (apostolat des laïcs) il condamna les différentes formes du

fascisme et le communisme, p. 95.

Pierlot, Hubert, Marie, Eugène. (Cugnon, 23/12/1883, Bruxelles, 13/12/1963). Homme politique catholique. Docteur en droit. Plusieurs fois ministre, p. 38.

Pilsudski, Jozef. (Zulow, Lituanie, 1867, Varsovie, 1935). Homme politique socialiste. Maréchal en 1920, il combat avec succès les bolchévik, refuse la présidence, et est Premier ministre et ministre de la Guerre de 1928 à 1935, p. 227.

Philips, Gaston, Pierre, Marie, Félix. (Schaerbeek, 2/03/1884, Bruxelles, 21/11/1951). Homme politique catholique. Banquier. Sénateur provincial du Brabant du 10/12/1930 à 1936. Il fait partie des mandataires catholiques les plus critiqués par Léon Degrelle, p. 94.

Poullet, Prosper, Antoine, Joseph, Marie. (Louvain, 5/03/1868, 3/12/1937). Homme politique catholique. Docteur en droit et en philosophie et lettres. Ancien Premier ministre et ancien ministre de nombreux ministères, p. 40.

Pourbaix, Léonard, Jean-Baptiste. (La Louvière, 1857, 20/12/1900). Imprimeur et agent de la Sûreté publique, p. 289.

Relecom, Xavier, Gustave, Émile. (Anvers, 6/06/1900, 1977). Homme politique communiste. Expert-comptable. Représentant de l'arrondissement de Bruxelles de 1936 à 1945. A la tête du PC en 1936. Ancien membre du POB (exclu en 1928), p. 51.

Renkin, Jules, Laurent, Jean, Louis. (Ixelles, 3/12/1862, Bruxelles, 15/07/1934). Homme politique catholique. Docteur en droit. Plusieurs fois ministre, p. 159.

Romsée, Gérard. (Guigoven, 1901, 1976). Homme politique nationaliste flamand. Docteur en droit. Représentant de Tongres de 1929 à 1944. Commissaire général du Rapatriement en 1940. Assure l'intérim du poste de gouverneur du Limbourg pour devenir de 1941 à 1944 secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, p. 88.

Rubbens, Edmond, Maria, Joachim. (Zelee, 15/01/1894, 27/04/1938). Homme politique catholique. Docteur en sciences politique et sociale, docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Termonde du 20 novembre 1921 au 27 avril 1938. Plusieurs fois ministre, p. 301.

Rubens, Edmond, Maria, Joachim. (Zelee, 15/01/1894, 27/04/1938). Homme politique catholique. Docteur en science politique et sociale et Docteur en droit. Représentant de Termonde du 20/11/1921 au 27/04/1938, p. 125.

Rutten, Georges, Ceslas, Albert, Jean, Marie. (Termonde, 10/08/1875, Bruxelles,

26/05/1952). Docteur en théologie, en sciences sociales et politiques. Sénateur de 1921 à 1946, p.123.

Sap, Gustave, Charles. (Kortemark, 21/01/1886, Bruxelles, 19/03/1940). Homme politique catholique. Docteur en sciences politiques et sociales. Licencié en sciences commerciales et consulaires. Représentant de l'arrondissement de Roulers-Tielt du 16/11/1919 au 19/03/1940. Plusieurs fois ministre, p. 67.

Sainte, François, Antoine. (Herstal, 20/01/1900, Brûly, 02/11/1960). Homme politique socialiste. Instituteur communal. Représentant de l'arrondissement de Liège du 27/11/1932 au 30/11/1948), p. 46.

Segers, Paul, Antoine, Marie, Norbert. (Anvers, 12/10/1870, 2/11/1946). Homme politique catholique. Docteur en droit. Plusieurs fois ministre, p. 59.

Ségier, Alphonse. (1886, 30/05/1953). Ouvrier textile. Délégué syndical et futur secrétaire général de la Centrale des Textiles, p. 25.

Servais, Jean. (Huy, 1856, 1946). Juriste. Procureur général à la Cour de cassation (1918). Ministre d'État (1926). Président de l'ULB en 1928, p. 92.

Simon, Aloys. Chanoine et professeur à la faculté Universitaire Saint-Louis. Il a écrit une petite vingtaine de livres sur le catholicisme belge, p. 196.

Sindic, Raphaël, Jean, Marie. (Muno, 17/11/1906, Arlon, 14/12/1945). Homme politique rexiste. Professeur, p. 16.

Soudan, Eugène, Édouard, César, Gaëtan. (Renaix, 4/12/1880, Uccle, 30/10/1960). Homme politique socialiste. Docteur en droit. Représentant de l'arrondissement d'Audenarde du 16/11/1919 à 1936. Plusieurs fois ministre, p. 46.

Spaak, Marie. (Bruxelles, 23/07/1873, 1960). Femme politique socialiste. Régente. Première femme parlementaire en Belgique; sénatrice (27/12/1921- 1958). Son travail parlementaire tourne principalement autour de l'enseignement, l'enfance, l'antialcoolisme et la condition féminine, p. 131.

Spaak, Antoinette. (Bruxelles, 1928). Fille de Paul-Henri Spaak. Ministre d'Etat. Présidente du Conseil de la Communauté française de 1988 à 1992, p. 257.

Spaak, Paul, Charles, Henri. (Schaerbeek, 25/01/1899, 31/07/1972). Homme politique socialiste. Docteur en droit. Plusieurs fois élu et ministre, p. 16.

Spillemaekers, Pierre, Henri. (Boom, 18/11/1871, 2/1/1932). Homme politique

socialiste. Diamantaire. Sénateur du 2011/1921 au 2/01/1932, p. 272.

Spyers, Frédéric. (Gand, 29/12/1886, Anvers, 19/08/1941). Homme politique socialiste. Médecin. Sénateur du 16/11/1919 au 3/02/1920 et du 16/05/1920 au 06/10/1920, p. 272.

Speyer, Herbert. (Londres, 1870, 1942). Homme politique libéral, docteur en droit et en sciences politiques et administratives. Sénateur de Luxembourg de 1912 à 1925, p. 271.

Stojadinovic, Milan. (Cacak, Serbie, 4/08/1888, Buenos Aires, 26/10/1961). Homme politique serbe, p. 227.

Straus, Louis. (Bruxelles, 1844-1926). Homme politique libéral représentant d'Anvers de 1919 à 1926, p. 277.

Streel, José. (Jemeppe-sur-Meuse, 14/12/1911, Bruxelles, 21/02/1946). Journaliste et écrivain politique, penseur du rexisme et « conseiller » de Léon Degrelle, p. 76.

Stroobant, Eugène. (Turnhout, 1819, Bruxelles, 1889). Représentant indépendant de Bruxelles, élu en 1884. Notaire et écrivain, p. 41.

Theunis, Georges, Émile, Pierre, Léonard. (Montegnée, 28/11/1873, Bruxelles, 4/01/1966). Homme politique catholique. Ingénieur électricien. Sénateur coopté du 30/04/1925 au 28/12/1926. Plusieurs fois ministre et Premier ministre, p. 18.

Tillmans, Maria. (Schaerbeek, 1869, Anderlecht, 1936). Femme politique socialiste. Elle entre au conseil communal d'Anderlecht en 1921. Elle est la première femme à y siéger.

Trotsky (Lev Davidovitch Bronstein, dit Lev Davidovitch Trotsky, en fr. Léon). (Kirovograd, 1879, Coyoacan, Mexique, 1940). Homme politique et théoricien russe, p. 38.

Truffaut, Georges, Joseph. (Liège, 22/12/1901, 3/04/1942). Homme politique socialiste. Journaliste. Représentant de l'arrondissement de Liège du 27/11/1934 au 3/04/1942, p. 47.

Tschoffen, Paul, Marie, Joseph, Raymond. (Dinant, 8/05/1878, Liège, 2/07/1961). Homme politique catholique. Docteur en droit. Plusieurs fois ministre, p. 44.

Van Ballaer. Représentant du Comité Exécutif de la Centrale des Tramwaymen, p. 33.

Van Cauwelaert, Frans. (Lombeek 1880-1961). Homme politique catholique, docteur en droit et en philosophie. Entre autres député d'Anvers de 1910 à 1961, bourgmestre d'Anvers de 1921 à 1932, plusieurs fois ministre à partir de 1934, p. 13.

Van Fleteren, Pierre, Jean. (Gand, 5/08/1871, St. Gilles, 12/07/1938). Homme politique socialiste. Libraire-Éditeur. Sénateur de l'arrondissement de Termonde-St. Nicolas du

20/11/1921 au 12/07/1938, p. 272.

Vandemeulebroek, Hippolyte, Louis. (Ostende, 2/05/1884, Gand, 30/11/1936). Homme politique socialiste. Assureur. Représentant de Termonde du 16 novembre 1919 au 30 novembre 1936, p. 185.

Van Den Plas, Louise, Marie, Joséphine. (Bruxelles, 24/01/1877, Willaupuis, 4/12/1968). Fondatrice et dirigeante du Féminisme chrétien de Belgique, p. 132.

Van Dievoet, Josse, Émile, (baron, 10/04/1967). (St. Katherina-Lombeek, 10/06/1886, Louvain, 24/06/1967). Homme politique catholique. Docteur en droit et en sciences politiques et sociales. Plusieurs fois ministre. Auteur de *Anti-parlementarisme* (1929), p. 38.

Van Extergem, Jef. (Termonde, 18/2/1898, Ellrich, mars 1945). Homme politique flamand. Prône la lutte des classes et les idées du Mouvement flamand, p. 279.

Vandervelde, Émile, Guillaume. (Ixelles, 25/01/1866, Bruxelles, 27/12/1938). Docteur en droit et spécial économie. Professeur. Plusieurs fois ministre. En 1933, il est président du POB. Il est un des acteurs individuels important dans la genèse de la future élection partielle, p. 16.

Vanhooveld, Louis, François. (St. Josse-ten-Noode, Etterbeek, 10/06/1955). Homme politique socialiste. Architecte, géomètre-expert immobilier. Sénateur du 4/04/1950 au 10/06/1955, p. 272.

Van Isacker, Philippe, Joseph, Aimé. (Torhout, 18/12/1884, Bruxelles, 02/03/1951). Homme politique catholique. Docteur en Philosophie et lettres, docteur en droit. Représentant de l'arrondissement de Malines de 1919 à 1938. plusieurs fois ministre, p. 71.

Van Roey, Joseph-Ernest. (Vorselaar, 1874-1961). Cardinal, dix-septième archevêque de Malines (1926-1961), p. 100.

Van Roosbroek, Joseph, Louis. (Schaarbeek, 2/05/1872, 18/08/1962). Homme politique socialiste. Secrétaire général du POB de 1918 à 1934 et sénateur de 1921 à 1949, p. 150.

Van Wallegheem, Eugène. (Couillet, 16/10/1882, 31/05/1964). Homme politique socialiste. Métallurgiste, dirigeant de syndicat. Représentant de l'arrondissement de Charleroi du 16/09/1919 à 1949, p. 25.

Van Zeeland, Paul, Guillaume, (Vicomte, 31/07/1963). (Soignies, 2/11/1893, 1973). Docteur en droit, en sciences politiques et diplomatique. Bachelier en philosophie thomiste. Premier ministre de 1935 à 1937, p. 5.

Vermeylen, Pierre, François. (Uccle, 8/04/1904, 1992) . Homme politique socialiste, licencié en économie, docteur en droit. Sénateur et ministre après la deuxième guerre mondiale, p. 25.

Vigneron, Georges, Pierre, Alphonse. (Laken, 15/11/1880, Scharbeek, 7/08/1956). Colonel de réserve de gendarmerie. Sénateur provincial de Liège le 21/01/1937, p. 298.

Volckaert, Vincent. (Ixelles, 25/02/1872, Forest, 12/02/1939. Homme politique socialiste. Publiciste. Sénateur du 29/04/1920 au 12/02/1939, p. 272.

Vouloir, Pierre, Camille, Arthur. (Le Roeulx, 13/06/1861, Houdeng-Goegnies, 9/04/1942). Homme politique catholique. Professeur d'horticulture. Représentant de l'arrondissement de Soignies du 27/11/1932 au 9/04/1942, p. 254.

Vos Herman, Gustaaf. (Anvers, 30/03/1889, 12/05/1952). Journaliste. Représentant d'Anvers de 1925 à 1932, p. 24.

Wauters, Arthur, Alexis, Joseph. (Waremme, 12/08/1890-St. Genesius-Rode, 13/10/1960). Homme politique socialiste. Docteur en science économique. Plusieurs fois ministre, sénateur de 1932 à 1936, représentant de Huy-Waremme de 1936 à 1944, p. 19.

Willems, Honoré. (Bruxelles, 11/07/1904, Breendonck, 26/02/1944). Homme politique communiste. Chemisier-coupeur il adhère très jeune au PC bruxellois, p. 93.

Wyns, Gustave, André, Jacques. (Bruxelles, (6/07/1900, 29/12/1964). Industriel, copropriétaire des usines de peinture et d'encre Alphonse Wyns à Vilvorde, homme politique rexiste, député d'Ath-Tournai, trésorier du parti rexiste. Membre des Commissions des Finances et des Affaires étrangères de la Chambre, p. 73.

Annexe 11

Évocation sélective de l'évolution de l'article du code électoral portant actuellement le numéro 106.

Le 3 mars 1831, le nouveau code électoral contient un article sous le numéro 50 traitant de la vacance de siège en dehors d'une dissolution du Parlement.

« *En cas de vacance par option, décès, démission ou autrement, le collège électoral qui doit pourvoir à la vacance sera réuni dans le délai d'un mois.*⁸¹² »

Après plus de soixante ans de quiétude, à peine perturbés par un changement de numérotation, le 29 décembre 1899, suite à l'introduction du scrutin à la proportionnelle, l'article 50 devenu 267 se voit complété : « *En cas de vacance par option, décès, démission ou autrement, si les candidats appartenant à la même liste que le membre à remplacer ont été lors de l'élection de celui-ci, déclaré suppléant arrivant le premier en ordre utile entre en fonctions...*⁸¹³ »

Enfin, devenu l'article 106 du code électoral le 16 avril 1929⁸¹⁴, il se voit modifié le 12 mars 1937 pour mettre fin à la possibilité de provoquer volontairement des élections partielles.

« *En cas de dissolution des Chambres ou de l'une d'elles, comme en cas de vacance lorsqu'il ne peut y être pourvu par l'installation d'un suppléant, le collège électoral est réuni dans les quarante jours de l'acte de dissolution ou de vacance. La date de l'élection est fixée par arrêté royal. Cependant, si une vacance se produit dans les trois mois qui précèdent le renouvellement des deux Chambres ou de l'une d'elles, la convocation du collège électoral ne peut avoir lieu que sur décision de la Chambre où le siège est devenu vacant. Il en est de même lorsque la vacance a pour cause soit la démission d'un titulaire et le désistement des suppléants. Dans ces différents cas, la réunion éventuelle du collège électoral a lieu dans les quarante jours de la décision...* »

⁸¹²PLAISANT I., *Pasinomie*, Librairie de jurisprudence de H. Tarlier, Bruxelles, 1833, p. 240.

⁸¹³DIVERS, *Lois électorales*, Maison Veuve Livron-Willeaume, Liège, 1900, p. 56.

⁸¹⁴www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/archives

De nos jours, toujours sous le numéro 106, il se présente sous une forme légèrement différente mais qui ne change rien à son contenu.

« En cas de dissolution des Chambres..., comme en cas de vacance lorsqu'il ne peut y être pourvu par l'installation d'un suppléant, le collège électoral est réuni dans les quarante jours de l'acte de dissolution ou de la vacance. La date de l'élection est fixée par arrêté royal.

Cependant, si une vacance se produit dans les trois mois qui précèdent le renouvellement des deux Chambres [...], la convocation du collège électoral ne peut avoir lieu que sur la décision de la Chambre où le siège est devenu vacant. [Il en est de même lorsque la vacance a pour cause la démission d'un titulaire ou le désistement de suppléants. Dans ces différents cas, la réunion éventuelle du collège électoral a lieu dans les quarante jours de la décision.⁸¹⁵ »

⁸¹⁵http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi

Bibliographie

Archives

Annales parlementaires de la Chambre et du Sénat.

Archives du Parti socialiste d'Anderlecht.

CEGES, *Archives personnelles, manuscrits, liste des membres composant le Centre Syndical Belge.*

COGNIAUX J. et DESAIVE P., *Léon Degrelle face et revers*, émissions de la RTBF, 1988.

COMMISSION SYNDICALE DE BELGIQUE, *Rapport moral et financier pour les années 1934 et 1935*, Imprimerie coopérative Lucifer, Bruxelles, 1936, pp. 174-177.

Compte-rendu du Congrès extraordinaire des 30 et 31 mars 1935, salle de lecture, Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

Dossier biographique du Sénat.

Goens C., *CERIFAP*, La Louvière 2003.

Compte-rendu du Bureau du Conseil général, salle de lecture, documentation de l'Institut Émile Vandervelde.

Congrès extraordinaire du POB et de la CSB, salle de lecture, documentation de l'Institut Émile Vandervelde.

COUON J.B., *lettre* datée du 7 septembre 1945.

Rapports annuels des années 1937 et 1938 de l'arrondissement de Verviers, salle de lecture, documentation de l'Institut Émile Vandervelde, Bruxelles.

Statuts du POB, article 40. Salle de lecture, documentation Institut Émile Vandervelde

Congrès extraordinaire du POB et de la CSB, salle de lecture, documentation Institut Émile Vandervelde.

Interview

Daniel Olivier, fils d'Alfred Olivier, de 2008 à 2010.

Antoinette Spaak, fille de Paul-Henri Spaak le 30 août 2011.

Sites Internet

<http://www.ibzdgip.fgov.be/result/fr/result>, DB élection-Résultats, ULB.

<http://www.Bataillesocialiste.wordpress.com>

<http://www.grofzerkje.be>

www.parlement.com

www.maitron-en-ligne.univparis1.fr

www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/archives

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi

Sources imprimées

BALACE F., in *Les ça me dit de l'histoire*, Recueil des conférences au Centre culturel de Rossignol de septembre 1990 à juin 1991.

BALACE F., *La droite belge et l'aide à Franco*, in *Revue belge d'Histoire contemporaine* XVIII: 1987, 3-4, p. 505-689.

Bilan van Zeeland, Centrale d'Édition, Bruxelles, 1937.

COLIGNON A., *Les Jeunes Gardes socialistes, ou la quête du Graal révolutionnaire 1930,1935*, in *Cahiers d'Histoire du temps présent*, 8, 2001, pp. 181-224.

Colloque, *Autour de Raymond De Becker (1912, 1969)*, Calemba, Bruxelles, 8/03/2012.

DURAY C., *Chronique boraine en rouge et noir : Walter Dauge, Flénu (Borinage) 1907-1944*, S.L.N.E., 2006.

HANNOTTE M., in *Le parti communiste de Belgique (1921-1944)*, CHEMA, Bruxelles, 1980.

HOMMEL L., *Paul van Zeeland Premier ministre de Belgique*, Librairie Plon, Paris, 1937.

HUBERTY C., *Dossier les congés payés ont 70 ans*, in supplément au *Regards* N° 59, juillet août 2006.

LECHEVALIER V., *Catalogue des affiches politiques conservées aux Archives de la ville de Bruxelles (1905-1976) tome 2*, I.E.S.S.I.D., Bruxelles, 1997.

Le Dossier du mois, Les mémoires de Pierre Daye, n° 12, décembre 1963.

LEMOINE R. J., in *Annales*, n°32, 1935, p. 160.

Le mot d'ordre catholique, feuille électorale du 11 avril 1937.

LIEBMAN M., in *Le parti communiste de Belgique (1921-1944)*, CHEMA, Bruxelles, 1980.

MASSON H., *Archives Rex et mouvements wallons de collaboration, inventaires 9*, Ministère de l'éducation nationale et de la culture française et néerlandaise, Bruxelles, 1981.

Moniteur belge.

OLIVIER D., in *Les ça me dit de l'histoire*, Recueil des conférences au Centre culturel de Rossignol de septembre 1990 à juin 1991.

Parti Social Français, une mystique un programme, S.E.D.A., Paris-VIIIe, 1936.

Paul van Zeeland sa vie son œuvre, sans références.

SCOONONGHE D., *Féminisme et franc-maçonnerie en Belgique*, Université des femmes, texte d'analyse n°16/2007, publication décembre 2007.

VANTHEMSCHE G., *L'élaboration de l'Arrêté Royal sur le contrôle bancaire*, Vrije Universiteit Brussel, 1935.

Presse

Les journaux cités ci-dessous ont été analysés soit dans la durée, soit autour de moments importants concernant l'article 106.

L'action socialiste

La Belgique loyale

Le Bien Public

Cassandra

Le Drapeau Rouge

L'étoile belge

La Flandre libérale

Gazet van Antwerpen.

L'Horizon

L'Indépendance belge

La Libre Belgique

Le Messenger de Bruxelles

De nieuwe staat

Le Pays Réel

Le Peuple
Rénovation
Rex
Le Soir
La Trique
Vers L'Avenir
La Voix du Peuple
La Wallonie Nouvelle

Mémoires et souvenirs

COKAIKO S., *Le néo-monarchisme en Belgique francophone de 1934 à 1940*, Université de Liège, Faculté de Philosophie et Lettres Section Histoire, mémoire, année académique 2000-2001.

Degrelle S. (fille de Léon Degrelle), *Notes manuscrites*, sans date.

PUISSANT J., *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Académie Royale de Belgique, Mémoires de la classe des lettres, Collection in-8° - 2e série, T. LXV – Fascicule 5 et dernier – 1982, pp. 587-596.

SCHOETERS H. et WALLEF D., *Les collusions politico-financières devant l'opinion (1930-1940)* in Mémoires de licence (inédits) présentés à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULB. année académique 1969-1970.

Travaux et travaux sources

AUDOIN-ROUZEAU S., BECKER A., *14-18 retrouver la guerre*, Gallimard, Paris, 2000.

BAJOIT G., *Pour une sociologie relationnelle*, PUF, Paris, 1992.

BARAN P. A., SWEEZY P. M., *Le Capitalisme monopoliste*, Paris, 1968.

BARTELOUS J., *Nos premiers ministres de Léopold 1er à Albert 1er 1831-1934*, Éditions J.M. Collet, Bruxelles, 1983.

BEAUD M., *Histoire du capitalisme de 1500 à 2000*, Éditions du Seuil, Paris, 2000.

BERTRAND L., *Souvenirs d'un meneur socialiste tome premier*, Maison Nationale d'Édition

« L'égilantine », Bruxelles, 1927.

BLONDIAUX L., *La Fabrique de l'opinion, une histoire sociale des sondages*, Coll. Science politique, Seuil, Paris, 1998.

BONDAS J., *Histoire anecdotique du mouvement ouvrier au pays de Liège*, Les éditions syndicales, Liège, s. d.

BOUQUET J.-J., *Histoire de la Suisse*, Presses universitaires de France, Paris, 1995.

BRAIVE G., in *De l'avant à l'après-guerre, l'extrême droite en Belgique francophone*, De Boeck Université, Bruxelles, 1994.

BRAURE M., *Histoire des Pays-Bas*, Presses universitaires de France, Paris, 1951.

BRELAZ M., *Léopold III et Henri De Man*, Éditions des Antipodes, Genève, 1988.

BUREAU D'ETUDE SOCIALES, *L'exécution du Plan du Travail*, Éditions « De Sikkels », Anvers, 1935.

BUTTGENBACH A., *Le mouvement rexiste et la situation politique de la Belgique*, Établissement Émile Bruylant, Bruxelles, 1937.

CAMPE R., DUMON M., JESPERS J.J., *Radioscopie de la presse belge*, Marabout, Verviers, 1975.

CHARLIER J. M., *Léon Degrelle persiste et signe*, Jean Picollec, Paris, 1985.

CLAESSENS B., *Julien Lahaut une vie au service du peuple*, S.P.E., 1952, pp. 21-22.

COKAIKO S., *Les fous du roi*, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2008.

COLAS D., *Sociologie politique*, Puf, Paris, 1994.

COLIGNON A., *Nouvelle biographie nationale*, Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, Bruxelles, 2001.

DANNAU W., *ainsi parla Léon Degrelle*, Éditions Byblos SPRL Strombeek-Bever, 1973.

DANTOING A., *La « collaboration du Cardinal » l'église de Belgique dans la guerre 40*, De Boeck, Bruxelles, 1991.

DAYE P., *Léon Degrelle et le rexisme*, A. Fayard & Cie, Paris, 1937.

DAYE P., *Les mémoires de Pierre Daye*, Éditions du Ponant, Bruxelles, 1964.

DAYE P., *Petite histoire parlementaire belge*, La renaissance du livre, Bruxelles, 1939.

DE BEULE N., *Le trotskisme belge, l'histoire d'un groupe de communistes oppositionnels, 1925-1940*, Éditions de la Fondation Léon Leseil, Bruxelles, 1980.

DE BRUYNE E., *Les Wallons meurent à l'Est*, Didier Hatier, Bruxelles, 1991.

- DE FELICE R., *Clefs pour comprendre le fascisme*, Seghers, Paris, 1975.
- DEGRELLE L., *Tintin mon copain*, Éditions Pélican d'or, 2000.
- DEGRELLE L., *La cohue de 1940*, Robert Grausaz éditeur, Lausanne, 1950.
- D'HOOGHVORST E., *J'accuse Léon Degrelle*, Établissements Delplace, Koch & Co, Anvers, 1936.
- DE LA CHEVALERIE F., *René Hislaire, une voix avant-gardiste*, 2010.
- DELANGE-JANSON L., *Paul-Janson 1840-1913*, Éditions du Centre Paul Hymans, Bruxelles, 1962.
- DELAUNOIS J. M., *De l'action catholique à la collaboration*, José Streeel, Éditions Legrain, Bourtembourg, Courcelles, Bruxelles, 1993.
- DELSINNE L., *Les grèves générales au XXe siècle en Belgique*, Éditions de l'Institut E. Vandervelde, Bruxelles, 1985.
- DELVIGNE G., *Léon Degrelle essai biographique*, Les Surgeons.
- DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des Belges A-H*, Édition Le Cri, Bruxelles, 1998.
- DELZENNE Y-W et HOUYOUX J., *Le nouveau dictionnaire des Belges I-Z*, Édition Le Cri, Bruxelles, 1998.
- DE MAN H., *Après coup*, Éditions de la toison d'or, Bruxelles, 1941.
- DE MAN H., *Cavalier seul, quarante-cinq années de socialisme européen*, Bibliothèque du cheval ailé, Genève.
- DE MAN H., *Le Plan du Travail, compte rendu sténographique du discours prononcé par Henri De Man au congrès de Noël 1933, du POB*, Imprimerie coopérative Lucifer, Bruxelles.
- DE MAN H., *L'idée socialiste*, Éditions Bernard Grasset, Paris, 1935.
- DE PAEPE P., *Pasinomie*, Bruylant-Christophe et Cie Éditeurs, Bruxelles, 1899.
- DERUETTE S., *Mineurs en luttés, la grève générale de l'été '32*, Édition Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles-Seraing, 1994.
- D'HOOGHVORST E., *J'accuse Léon Degrelle*, Établissements Delplace, Koch & Co, Anvers, avril 1936.
- DI RUMO G.F., *Léon Degrelle et l'aventure rexiste*, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2005.
- DIVERS, *Lois électorales*, Maison Veuve Livron-Willeaume, Liège, 1900.
- DIVERS, *Le Petit Robert des noms propres*, Le Robert, Paris, 2007.

- DIVERS, *Joseph Jacquemotte*, Société populaire d'éditions, Bruxelles, 1961.
- DIVERS, *Les libéraux de 1846 à 1996*, Centre Paul Hymans, Bruxelles, 1996.
- DREYFUS F.-G., JOURCIN A., MILZA P., THIBAUT P., *Histoire universelle, de la révolution du monde contemporain*, Larousse, Paris, 1998.
- DUCHESNE J., *Un tournant dans l'histoire de Belgique 1934-1940*, Vromant, Bruxelles, 1967.
- DUCHESSE DE VALENCE, *Degrelle m'a dit*, Éditions du Baucens, Bruxelles, 1977.
- DUJARDIN V., DUMOULIN M., *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Éditions Racine, Bruxelles, 1997.
- DUMOULIN M., *Spaak*, Éditions Racine, Bruxelles, 1999.
- DUTOIT C., *Jef Van Extergem en de vlaamse beweging*, Uitg. Soethoud, 1983.
- DUVERGER M., *Les partis politiques*, Librairie Armand Colin, Paris, 1951.
- DUVERGER M., *Janus, les deux faces de l'occident*, Fayard, Paris, 1972.
- D'YDEWALLE C., *Degrelle ou la triple imposture*, Pierre De Méyère, Bruxelles, 1968.
- ETIENNE J.M., *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Armand Colin, Bruxelles.
- FLAGOTHIER-MUSIN L., *Mémoire ouvrière 1885/1985 Histoire des fédérations Liège*, P.A.C., Bruxelles, 1985.
- FREROTTE J.M., *léon degrelle le dernier fasciste*, paul legrain, Bruxelles, 1987.
- GAUCHET M., *L'avènement de la démocratie III. A l'épreuve des totalitarismes 1914-1974*, Éditions Gallimard, Paris, 2010.
- GERARD A., *Radioscopie de la presse belge*, Marabout, Verviers, 1975.
- GERARD E., *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, volume 1, Presses Universitaires de Louvain, collection Kadoc-Studies 16, 1994, Louvain-la-Neuve, 1994.
- GERARD E., in *Nouvelle histoire de Belgique*, volume 2, Éditions complexe, Bruxelles, 2006.
- GILON R., *Les carnets de la mobilisation 38-40*, Éditions Tricot, Liège, 1990.
- GIRARDET R., *Mythes et mythologies politiques*, Éditions du Seuil, Paris, 1986.
- GOEDERTIER G., DE PELSMAEKER T., in *Les systèmes électoraux de la Belgique*, Éditions Bruylant, Bruxelles, 2012, p. 503
- GOTOVITCH J., *Du rouge au tricolore : les communistes belges de 1939 à 1944 : un aspect de l'histoire de la Résistance en Belgique*, Labor, 1992.

- GOTOVITCH J., *Isabelle Blume*, Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles, 1976.
- GOTOVITCH J., DELWIT P., DE WAELE J.-M., *L'Europe des communistes*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1992.
- GOTOVITCH J. et VAN DOORSLAER R., *Les Communistes et la question nationale, 1921-1945*, CHTP-BEG, Bruxelles, 1997.
- GUBIN E., JACQUES C., PIETTE V., PUISSANT J., *Dictionnaire des femmes belges 19e et 20e siècles*, Éditions Racine, Bruxelles, 2006.
- GUTT C., *Pourquoi le franc belge est tombé*, NSE, Bruxelles, 1935.
- HAAG H., *Le comte Charles de Broqueville, Ministre d'État et les luttes pour le pouvoir (1910-1940)*, Éditions Nauwelaerts, Bruxelles, 1990.
- HENTILA S., JUSSILA O., NEVAKIVI J., *Histoire politique de la Finlande, XIXe – XXe siècle*, Fayard, Paris, 1999.
- HEYRMAN P., *Middenstandbeweging en beleid in België 1918-1940*, Universitaire Pers Leuven, Leuven, 1998.
- HOJER C.-H., *Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940*, CRISP, Bruxelles, 1969.
- HOYOIS G., *Mgr Picard aux origines de l'action catholique*, Éditions de l'Action Catholique des Hommes, Bruxelles, 1959.
- HUBERTY C., *Dossier les congés payés ont 70 ans*, in supplément au Regards N° 59, juillet août 2006.
- JEAN-LEO, *La collaboration au quotidien, Paul Colin et le nouveau journal 1940-1944*, Éditions Racine, Bruxelles, 2002.
- JORIS F., *Histoire des métallurgistes verviétois*, FAR, Bruxelles, 1982.
- JOYE P., in *Le parti communiste de Belgique (1921-1944)*, CHEMA, Bruxelles, 1980.
- KEMPENEERS J., *Le Cardinal van Roey*, J. Duculot, Gembloux, 1982.
- KREIS G., *La Suisse dans l'histoire, de 1700 à nos jours*, Zurich.
- LAGROU P., *Mémoires patriotiques et occupation nazie. Résistants, Requis et déportés*, Éditions complexes, Paris, 2003.
- LE BON G., *Psychologie des foules*, Félix Alcan, Paris, 1905.
- LEGRAIN P., *Le dictionnaire des Belges*, éditeur Paul Legrain, Bruxelles, 1981.
- LEGROS U., *Un homme... un chef. Léon Degrelle*, Éditions Rex, Bruxelles, 1937.
- LEOPOLD III, *Pour l'histoire. Sur quelques épisodes de mon règne*, Éditions Racine,

Bruxelles, 2001.

LEVAUX L., *Devant le rexisme*, C.E.P., Bruxelles, 1937.

LIBION M., in *Encyclopédie du mouvement wallon, Tome II*, Institut Jules Destrée, 2000.

MARCEL B., TAIEB J., *Les grandes crises, 1873, 1929, 1973*, Armand Colin, Paris, 1992.

MESSIAEN J. J., PEIREN L., *Un siècle de solidarité, histoire du syndicat socialiste, FGTB-Ludion-Labor-IEV-AMSAB, Bruges, 1997.*

MICHELS R., *Les partis politiques*, Flamarion, Paris, 1971.

MILZA P., *Les fascismes*, Éditions du seuil, Paris, 1990.

MOORE B., *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, François Maspero, Paris, 1979.

MORELLI A, GOTOVITCH J., *Contester dans un pays prospère, l'extrême gauche en Belgique et au Canada*, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, 2007.

MORISSEAU J., *Évolution sociale ? Ou faillite économique ?*, Imprimerie E. Vansintejan, Bruxelles, 1939.

MATKOVIC H., *Provijest Nezarisme Drzave Hrvatsk*, Naklada Povcic, 2000.

NIEMELÄ H. et SALMINEN K., *La sécurité sociale finlandaise*, Keal, Helsinki, 2006.

OLSON M., *Logique de l'action collective*, PUF, Vendôme, 1978.

OLSON M., *Logique de l'action collective*, Éditions de l'université de Bruxelles, Bruxelles, 2011.

PELS D., *Het democratisch verschil, Jacques de Kadt en de nieuwe elite*, Dutch Edition, Amsterdam, 1993.

PLAISANT I., *Pasinomie*, Librairie de jurisprudence de H. Tarlier, Bruxelles, 1833.

RANIERI L., *Émile Francqui ou l'intelligence créatrice, 1863-1935*, Éditions Duculot, Paris, 1985.

REZSOHAZY R., *Théorie et critique des faits sociaux*, CIACO, Louvain-la-Neuve, 1984.

ROUSSEAU X. et VAN YPERSELE L., *La patrie crie vengeance ! La répression des « inciviques » belges au sortir de la guerre 1914-1918*, Le CRI/Histoire, Bruxelles, 2008.

SARTORI G., *Partis et systèmes de partis. Un cadre d'analyse*, Éditions de l'université de Bruxelles, Bruxelles, 2011.

SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, L'Harmatan, Paris, 2003.

SCHOFFER I., *Biografisch woordenboek van Nederland 3*, Den Haag, 1989.

- SERVAIS J., *Pasinomie*, Établissement Émile Bruyland, Bruxelles, 1921.
- SIMON A. Chanoine, *Le parti catholique belge 1830-1945*, La renaissance du livre, Bruxelles, 1958.
- SIMON-RORIVE M., *Résultats des élections législatives (chambre des représentants et Sénat) en Wallonie de 1848 à 1893*, Éditions Nauwelaerts, Louvain, 1977.
- SPAACK P.-H., *Combats inachevés, de l'indépendance à l'alliance*, Fayard, Paris, 1969.
- STEPHANY P., *La Libre Belgique histoire d'un journal libre 1884-1996*, Duculot, Louvain-La-Neuve.
- THOMAS H., *Histoire de la guerre d'Espagne, tome 1*, Robert Laffont, Paris, 1961.
- VANDERPELEN-DIAGRE C., *Écrire en Belgique sous le regard de Dieu*, Édition Complexe-CEGES, Bruxelles, 2004.
- VANDERVELDE E., *Carnets 1934-1938*, Éditions Inter-Nationales, Paris, 1966.
- VANDERVELDE E., *Souvenirs d'un militant socialiste*, Éditions Denoël, Tours, 1939.
- VANDROMME P., *Le loup au cou de chien, Degrelle au service de Hitler*, Fernand Nathan/Éditions Labor, Belgique, 1978.
- VAN HAEGENDOREN M., *Le parti socialiste belge de 1914 à 1940*, EVO, Bruxelles, 1995.
- VAN KALKEN F., *Entre deux guerres, esquisse de la vie politique en Belgique de 1918 à 1940*, Office de publicité, S. C., Bruxelles 1944.
- VAN MOLLE P., *Le parlement belge*, Imprimerie Érasme S.A., Ledeberg-Gent, 1969.
- VANWELKENHUYZEN J., *1936*, Éditions Racine, Bruxelles, 2004.
- VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, 1933-1937, Tome 1*, Éditions Racine, Bruxelles, 2007.
- VANWELKENHUYZEN J., *Le gâchis des années 30, 1933-1937, Tome 2*, Éditions Racine, Bruxelles, 2009.
- VAN YPERSELE L., *Le roi Albert, Histoire d'un mythe*, Quorum, Ottignies-Louvain-la-Neuve, 1995.
- VAN YPERSELE L., in *Comment (se) sortir de la Grande Guerre ?*, L'Harmattan, Paris, 2005.
- VERLAINE T., *La Légion Wallonie*, De Krijger, Erpe, 1990.

Table des matières

Remerciements.....	3
Introduction.....	5
Premier chapitre : les faits.....	9
Histoire de l'article 106 entre 1831 et 1937.....	9
De 1831 à 1920.....	9
Conclusion intermédiaire (de 1831 à 1920).....	11
De 1920 à 1935.....	11
Conclusion intermédiaire (de 1920 à 1935).....	14
De 1935 à 1936.....	15
Conclusion intermédiaire (de 1935 à 1936).....	53
De 1936 à 1937.....	59
Conclusion intermédiaire (de 1936 à 1937).....	107
Deuxième chapitre : analyse des deux élections partielles	113
Introduction	113
Le malaise des bases et des militants (ou la crise du parti).....	117
Le cas du POB.....	117
Le malaise des affiliés.....	117
Organisation du POB.....	137
Le cas de Rex.....	154
Le malaise des affiliés.....	154
Organisation du parti rexiste.....	161
Comparaison.....	166
Le combat des chefs.....	177
Le cas du POB.....	177
Le cas de Rex.....	181
Comparaison.....	183
Le difficile accès au gouvernement.....	185
Le cas du POB.....	185
La violence comme solution ?.....	185
Les moyens démocratiques, seuls choix possibles.....	188
Le cas de Rex.....	192
La violence comme solution ?.....	192
Les moyens démocratiques seuls choix possibles.....	194
Comparaison.....	200
Conclusion intermédiaire (analyse des deux élections partielles).....	202
Comprendre ce qu'est une crise.....	204
L'origine des crises.....	204
Le déroulement des crises.....	204
L'issue de la crise.....	208
Les spécificités du système belge par rapport aux crises.....	210
Conclusion générale.....	213
Les pays d'Europe de l'entre-deux guerres sont confrontés aux mêmes problèmes.....	214
Les pays d'Europe de l'entre-deux guerres ont les mêmes choix pour sortir de la crise.....	218
Formes d'auto-régulation du système.....	218

La recherche d'une troisième voie	220
L'autoritarisme en Europe ne saurait être que de droite	224
Quelques exemples de choix différents.....	226
Pourquoi ces choix ?.....	237
La Belgique réagit comme les autres démocraties.....	239
Le rôle primordial des socialistes en Belgique.....	246
La Belgique est un cas remarquable.....	263
Épilogue.....	267
Annexes.....	269
Bibliographie.....	331
Table des matières.....	341